This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

~~Rebig (Egypt) 1893~~
Y2 95 Bibliothèque

Harvard University

Library of the Divinity School

BOUGHT WITH MONEY

GIVEN BY

THE SOCIETY

FOR PROMOTING

THEOLOGICAL EDUCATION

ANDOVER-HARVARD THEOLOGIC
MDCCCCX
CAMBRIDGE, MASSACH

BIBLIOTHÈQUE
ÉGYPTOLOGIQUE

CONTENANT LES

ŒUVRES DES ÉGYPTOLOGUES FRANÇAIS

dispersées dans divers Recueils
et qui n'ont pas encore été réunies jusqu'à ce jour

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

G. MASPERO

Membre de l'Institut
Directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études
Professeur au Collège de France

TOME VINGT-DEUXIÈME

EMMANUEL DE ROUGÉ

ŒUVRES DIVERSES

TOME DEUXIÈME

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1908

~~Relig (Egypt) 1893~~
Y295 Bibliothèque

Harvard University

Library of the Divinity School

BOUGHT WITH MONEY

GIVEN BY

THE SOCIETY

FOR PROMOTING

THEOLOGICAL EDUCATION

ANDOVER-HARVARD THEOLOGICAL LIBRARY
MDCCCCX
CAMBRIDGE, MASSACHUSETTS

BIBLIOTHÈQUE
ÉGYPTOLOGIQUE

CONTENANT LES

ŒUVRES DES ÉGYPTOLOGUES FRANÇAIS

dispersées dans divers Recueils
et qui n'ont pas encore été réunies jusqu'à ce jour

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

G. MASPERO
Membre de l'Institut
Directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études
Professeur au Collège de France

TOME VINGT-DEUXIÈME

EMMANUEL DE ROUGÉ

ŒUVRES DIVERSES

TOME DEUXIÈME

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28
1908

BIBLIOTHÈQUE

ÉGYPTOLOGIQUE

TOME VINGT-DEUXIÈME

CHALON-SUR-SAONE
IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE DE É. BERTRAND

BIBLIOTHÈQUE
ÉGYPTOLOGIQUE

CONTENANT LES

ŒUVRES DES ÉGYPTOLOGUES FRANÇAIS

dispersées dans divers Recueils
et qui n'ont pas encore été réunies jusqu'à ce jour

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

G. MASPERO
Membre de l'Institut
Directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études
Professeur au Collège de France

TOME VINGT-DEUXIÈME

EMMANUEL DE ROUGÉ

ŒUVRES DIVERSES

TOME DEUXIÈME

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28
1908

EMMANUEL DE ROUGÉ

ŒUVRES DIVERSES

TOME DEUXIÈME

CHALON-SUR-SAONE
IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE DE E. BERTRAND

EMMANUEL DE ROUGÉ

ŒUVRES DIVERSES

PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION DE

G. MASPERO

Membre de l'Institut
Directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études
Professeur au Collège de France

TOME DEUXIÈME

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1908

Sept. 1, 1911

Library.

ANDOVER-HARVARD
THEOLOGICAL LIBRARY

NOV 3 1911

HARVARD
DIVINITY SCHOOL

H 40,011

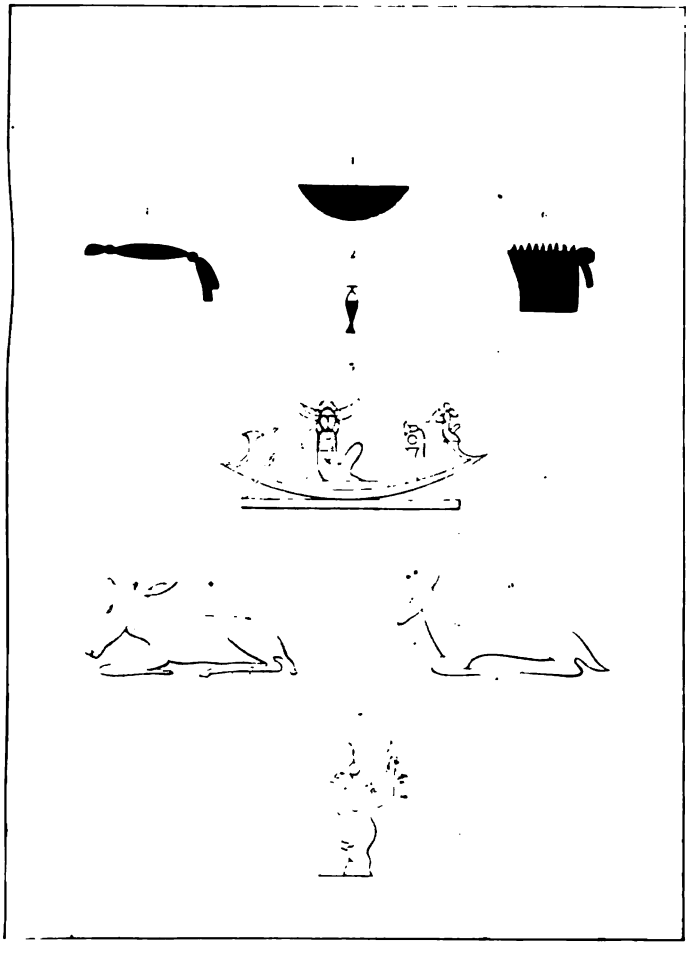

CHALON-SUR-SAONE. — IMP. E. BERTRAND

MÉMOIRE

SUR

L'INSCRIPTION DU TOMBEAU D'AHMÈS

CHEF DES NAUTONIERS

PREMIÈRE PARTIE

En soumettant aujourd'hui[1] à l'Académie des Inscriptions les résultats d'un travail analytique sur une grande inscription tirée des tombeaux d'Élithyia, mon but principal est d'appeler l'attention de cet illustre corps sur l'état actuel de la science qu'a fondée Champollion.

Épris depuis longtemps, pour sa grande découverte, d'une admiration qui devenait plus vive à mesure que l'étude faisait acquérir à ma conviction des racines plus profondes,

1. Ce mémoire a été lu à l'Académie des Inscriptions en mai 1849, et l'Académie en a ordonné l'impression le 4 août suivant. J'avais distribué, en lisant ce mémoire, des planches lithographiées qui contenaient la transcription et la traduction des principaux groupes expliqués dans le texte et dans les exemples; aussi ne s'étonnera-t-on pas de voir ici discutés, comme inconnus, plusieurs signes ou groupes dont la traduction a été régulièrement employée depuis ma lecture, par exemple, par M. Brugsch, dans son Catalogue du Musée égyptien de Berlin. J'ai profité également de mes dernières études dans les divers musées d'Europe pour insérer des notes ou de nouveaux exemples. — [Publié dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions, Savants étrangers*, 1851, t. III, p. 1-196; tirage à part in-4° chez Franck.]

je me suis constamment efforcé d'éviter deux écueils également dangereux : une confiance aveugle dans la parole du maître, ou bien cette défiance opiniâtre qu'avait inspirée à plusieurs savants la marche, souvent irrégulière, de ce génie si pénétrant. J'ai admis avec empressement les notions dont j'ai acquis ou vérifié la preuve ; mais je suis resté dans une réserve absolue quand cette preuve a fait défaut à mes recherches.

Le temps a manqué à Champollion pour prouver la plupart de ses lectures ; mais il nous a créé de grandes lumières, à l'aide desquelles nous pouvons dresser le bilan de la science et vérifier l'inventaire de sa gloire.

L'étude analytique d'un texte étendu de l'époque pharaonique m'a paru le meilleur moyen pour constater les points acquis et les lacunes de la science, ses richesses et ses besoins. Ce travail fera bientôt connaître s'il est vrai de dire, avec quelques enthousiastes, que Champollion n'a rien laissé à faire après lui, ou, avec un plus grand nombre d'incrédules, que Champollion n'a rien fondé[1]. L'analyse suivie des

1. Il n'est pas rare de rencontrer des savants qui ne veulent accorder à Champollion que la lecture des noms propres. On ne se doute pas, en pareil cas, de l'étendue d'une semblable concession : il suffit, en effet, d'avouer la lecture de deux noms les plus incontestablement identifiés, *Ramsès* et *Nectanébo*, pour que leurs variantes fournissent la preuve de tous les principes du déchiffrement des textes, signes phonétiques, signes semi-phonétiques, signes idéographiques, y compris les déterminatifs et les principes de leur emploi alternatif ou simultané, tout cela se trouve dans deux variantes de ces cartouches, telles que les suivantes :

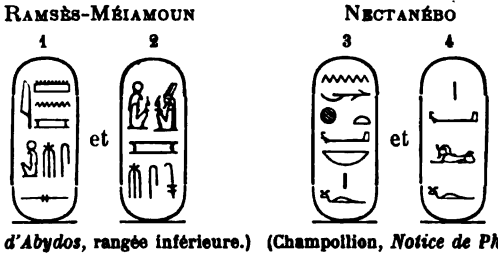

(*Table d'Abydos*, rangée inférieure.) (Champollion, *Notice de Philæ*.)

textes antiques me semble offrir la seule méthode à l'aide de laquelle on pourra définitivement affirmer les notions rendues certaines, lever ou constater les doutes qui s'attachent à plusieurs lectures ou traductions, indiquer enfin les nombreuses obscurités sur lesquelles notre travail doit se reporter maintenant avec ardeur.

Toutefois, il faut avouer que cette marche, qui paraît si naturelle, n'a guère été suivie par les personnes qui se sont occupées des hiéroglyphes. Je crois devoir en dire franchement la raison. Il arrive très souvent que, dans une phrase égyptienne, la moitié ou une plus grande quantité des mots, ayant été expliquée d'une manière incontestable par Champollion, trahit le sens général de la phrase, soit avec évidence, soit au moins avec une très grande probabilité. Il est extrêmement facile de donner, pour ces phrases, une traduction approchée, à laquelle les caractères figuratifs répandus dans l'écriture donnent une vraisemblance quelquefois bien trompeuse. On se contente alors d'ajouter quelques explications en note sur certains groupes ou certains caractères, et c'est avec ces explications insuffisantes que les principaux matériaux de la science égyptienne ont été, depuis Rosellini, livrés à l'étude générale.

Rien n'est plus dangereux qu'une méthode aussi incomplète, car elle produit un double effet également fâcheux : d'une part, les esprits difficiles, attendant des preuves rigoureuses qui n'arrivent jamais, étendent leur doute à la science tout entière ; et, de l'autre, la plupart des lecteurs, ne pouvant vérifier les traductions, les acceptent sur parole avec les faits scientifiques qui semblent en découler : ils basent même quelquefois, sur ces documents, des travaux

On peut y étudier les valeurs égales :

1° 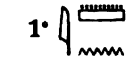 = AMouN ; 2° = NeChT, « force » ;

3° = NeV, « seigneur ».

considérables dont le principe s'écroulera plus tard devant l'étude des textes. Une discussion sincère et complète les eût avertis en temps opportun. Je n'en veux citer qu'un exemple très récent, que je prends dans le mémoire de M. Lesueur, sur la Chronologie des dynasties égyptiennes. Rosellini[1] établit que le roi *Amenemhé Ier* est cité à Benihassan entre les rois *T'ésortesen Ier* et *Amenemhé II*. Il se garde bien de citer et d'analyser l'inscription du tombeau de *Noumhotep* (le Nébotph de Champollion), où se rencontrent ces trois cartouches. Si Rosellini eût été assez avancé dans l'interprétation des phrases égyptiennes pour saisir le sens général de l'inscription qu'il citait, il aurait vu que la marche des faits indiqués plaçait ces trois cartouches dans un ordre chronologique tout différent. C'est absolument comme si un étranger rencontrait, dans une inscription française, la phrase suivante : « Pierre a été nommé préfet par Charles X ; son père avait été préfet sous Louis XVIII ; plus tard, Pierre devint directeur général sous le roi Louis-Philippe ». Un homme de bonne foi, s'il ne pouvait comprendre dans cette inscription autre chose que les noms propres, se hâterait-il d'en conclure que Charles X est le prédécesseur de Louis XVIII ? Maintenant, au contraire, d'autres textes formels, que j'ai cités en réfutant le système chronologique de M. de Bunsen[2], prouvent que M. Lepsius avait fait une restitution d'un mérite incontestable, en rétablissant *Amenemhé Ier* en tête de la dynastie. M. Lesueur, au contraire, égaré sans doute par l'assertion de Rosellini, reproche à M. de Bunsen d'avoir adopté la rectification de M. Lepsius ; il suit l'ancien ordre de succession qui lui semble incontestable, et dès lors il

1. Tome II, p. 55 : « .....i due secundi, che le tombe di Benihassan » dimostrano essere stati successivamente predecessori immediati dei » primi..... »

2. Voir les *Annales de Philosophie chrétienne*, 1846, 1847[; cf. t. I, p. 1-178 de ces *Œuvres diverses*].

lui devient impossible de faire correspondre la famille des *Amenemhé* avec la XIIe dynastie de Manéthon[1]. C'est ainsi qu'une assertion d'un laconisme inexcusable a fait méconnaître à M. Lesueur les souverains puissants de cette XIIe dynastie, où l'accord des textes et des monuments permet de jeter un regard assuré dans le premier empire égyptien. Si l'on veut voir jusqu'où peuvent aller les conséquences d'un fait ainsi dénaturé, il suffira d'observer que M. Lesueur avertit lui-même[2] que, si l'on altérait un seul des chiffres de sa Chronologie, *tout se dissoudrait à l'instant même, et rentrerait dans le néant d'où il l'a tiré.* Or il a emprunté au texte d'Eusèbe le total de cette dynastie, deux cent quarante-cinq ans, tandis que le plus précieux fragment du Papyrus de Turin fait suivre le dernier souverain de la famille, *Séveknowréou*[3], par une somme de deux cent treize ans, un mois et dix-sept jours, laquelle est bien le total chronologique de la dynastie, puisqu'on rappelle formellement dans cet endroit le règne d'*Amenemhé Ier*.

On voit quelles peuvent être les conséquences d'un fait énoncé comme certain sans un exposé de motifs sincère et complet. J'ai déjà dit que, de plus, cette marche a jeté les esprits difficiles dans l'extrémité opposée. En constatant le défaut de preuves sur des assertions aussi importantes, il est aisé, en effet, de se laisser gagner par un doute systématique. Le remède à cette disposition des esprits, pour la science hiérogrammatique, me paraît être de s'imposer la stricte loi de ne rien traduire sans analyse, d'expliquer les preuves de ce que nous croyons comprendre, et d'indiquer

1. *Chronologie des rois d'Égypte*, p. 224.
2. *Ibidem*, p. 134.
3. La XIIe dynastie se terminait, d'après l'Africain, par la reine *Skémiophris ;* on reconnaît facilement le nom de cette reine dans le mot *Séveknowréou*, qui est constamment un nom propre féminin sur les monuments (voyez la *Notice des Monuments égyptiens de la salle du rez-de-chaussée du Musée du Louvre*, p. 46).

nettement ce que nous ne savons pas. Rosellini énonce à peine, dans ses notes, quelques motifs de ses traductions. Le savant père Ungarelli est, la plupart du temps, impuissant à prouver et à expliquer ses traductions, qui sont souvent très bonnes, car M. Champollion-Figeac nous a prouvé qu'elles proviennent, au moins en partie, de son illustre frère. Salvolini, en possession des manuscrits précieux de son maître, défigure, par les plus étranges théories, les traductions lumineuses qu'il veut justifier. Avec Salvolini, tout signe est phonétique dans deux, trois et quelquefois jusqu'à six valeurs différentes[1]; plusieurs signes inexpliqués deviennent des explétifs, et ce terme si commode dispense d'en rendre raison, en sorte que l'or de Champollion ne s'échappe des mains du faussaire que revêtu d'une légende menteuse qui trahit la contrefaçon.

M. Lepsius a ouvert, pour l'étude des hiéroglyphes, une nouvelle ère de saine critique et d'un déchiffrement rigoureusement philologique par sa *Lettre à Rosellini*, insérée dans les *Annales de l'Institut archéologique* en 1837. Je ne connais néanmoins aucune analyse suivie d'un texte considérable publiée par les savants distingués qui cultivent maintenant cette branche de l'archéologie : mais le modèle d'une discussion de bonne foi, et de cette étude complète des détails, qui est nécessaire à la science, nous a été fourni par un des membres de cette savante académie. M. de Saulcy s'est rigoureusement astreint, dans son travail sur l'Inscription démotique de Rosette, à chercher la raison et la valeur de chaque signe. C'est là un de ces ouvrages que les amis de la science étudient comme une bonne fortune. Toutes les difficultés y sont clairement exposées, quelquefois résolues, mais toujours franchement abordées. S'il m'a été permis de rectifier quelques opinions de cet auteur, et d'établir une connexion plus intime entre l'étude des trois

1. Voir son Alphabet dans l'*Analyse du texte de Rosette.*

écritures, c'est à l'aide des travaux si étendus de M. de Saulcy lui-même, que j'ai pu parvenir à ce résultat. Cette heureuse conséquence découle tout naturellement d'une analyse pénible, mais complète, et son auteur peut s'attribuer une large part dans les progrès que ses rivaux accomplissent, en étudiant les difficultés qu'il a mises en évidence.

Je ne dois pas dissimuler que l'inscription dont j'entreprends ici l'analyse présente de très grandes difficultés dans quelques-unes de ses parties, en raison même de sa matière toute spéciale. Elle sort heureusement du formulaire banal des titres pompeux des rois et des discours flatteurs qui leur sont adressés par les dieux. Elle se compose presque uniquement de faits historiques d'une grande importance, et, par conséquent, l'intérêt du sujet justifiera son choix. Il eût été très facile de choisir des textes de dix ou douze lignes, qui n'eussent renfermé que très peu de mots douteux; mais leur contenu n'eût pas offert un riche butin comme celui qui, je l'espère, nous restera dans les mains après les périls de la discussion.

Je dois, avant tout, expliquer quel système j'ai suivi pour la transcription des caractères égyptiens.

On n'a pas la prétention, en transcrivant les hiéroglyphes, de rendre exactement, à l'aide des lettres françaises, les sons de la langue égyptienne antique : cette prétention serait encore moins justifiable ici que pour les autres langues orientales, mortes ou vivantes. Mais il semble impossible de nier la nécessité d'une notation conventionnelle, si l'on veut éviter de tomber dans l'arbitraire en transcrivant, comme l'a fait Champollion, les mots égyptiens par des mots coptes, et souvent par des mots qui n'appartiennent point à cette langue. Les mots coptes, dans les divers dialectes, proviennent de mots égyptiens antiques, dont les articulations ont subi diverses altérations, toujours enchaînées par les règles ordinaires de la linguistique. Étudier les règles de ces dérivations, et en donner la formule, nécessite

un travail considérable et spécial qui eût, à lui seul, rempli tout un mémoire.

J'ai consacré, à la recherche de ces règles, une place étendue dans la suite des *Lettres sur l'écriture démotique*, adressées à M. de Saulcy, et dont la *Revue archéologique* a commencé la publication[1]; je me contenterai d'en résumer ici les résultats.

L'alphabet antique, c'est-à-dire la liste des caractères employés comme simples signes d'une articulation, à l'époque où se place notre inscription (sous la XVIIIe dynastie), se divise en seize types bien distincts; car j'admets, avec MM. Lepsius, Birch et Hincks, que chaque signe alphabétique, en Égypte comme ailleurs, correspondait à une articulation déterminée et non pas à toute une classe d'articulations liées ensemble par l'affinité d'organe, comme dans l'alphabet de Champollion. Je joins à chaque type égyptien : 1° sa transcription en lettres françaises, 2° la lettre copte correspondante, 3° les lettres coptes, voisines par l'affinité linguistique, dans lesquelles la lettre égyptienne primitive s'est souvent transformée.

ORDRE	LETTRES FRANÇAISES	TYPE ÉGYPTIEN	LETTRE COPTE CORRESPOND^te	AFFINITÉS ORDINAIRES
1	H	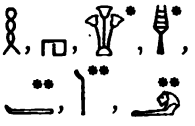	ϩ	ϫ, ϣ, voyelles, (ϭ très rare).
2	A^e (a, o, ou, é, i)	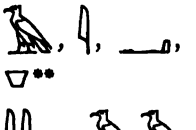	ⲁ, ⲟ, ⲱ, ⲉ, ⲓ, ⲉⲓ, ⲏ, ⲟ, ⲩ	ϩ.
3	I^e (é, ei, ou)	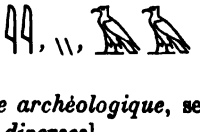	ⲓ, ⲉ, ⲉⲓ, ⲟⲩ	ⲁ.

1. Voir la *Revue archéologique*, septembre 1848[; cf. t. I, p. 237-265 de ces *Œuvres diverses*].

ORDRE	LETTRES FRANÇAISES	TYPE ÉGYPTIEN	LETTRE COPTE CORRESPOND^te	AFFINITÉS ORDINAIRES
4	OU^e (o, é, i)	, , *, **,	ⲟⲩ, ⲟ, ⲱ, ⲓ, ⲉ	ϧ, ⲗⲗ, ϥ, ϩⲟⲩ.
5	W		ϥ	ⲟⲩ, ϧ, ϕ.
6	V	, *, *	ϧ	ⲟⲩ, ⲗⲗ, ϥ, (ⲡ rarement).
7	P	,	ⲡ	ϕ, (ϧ rarement).
8	M	, , *	ⲗⲗ	ϧ, ⲡ (qqfois ajoutée ou supprimée).
9	N	, , *	ⲛ	ⲗⲗ (qqfois ajoutée ou supprimée).
10	R (L)	, **	ⲣ	ⲗ (qqfois suppr.).
11	T	, , , , *, **	ⲧ	ⲑ, ϫ.
12	T'	, *	ϫ	ϭ, ⲧ, ⲑ, ⲕ, ⲥ.
13	K	, ,	ϭ	ⲕ, ϫ, ϫ, (ⲧ, ⲑ, rarement).
		,	ⲕ	ϭ, ϫ, ϫ.
14	Ch (dur)	, , *, , **, , **	ϩ	ϩ, ϣ, ϫ, ϭ.
15	Sch	, , *, *, **	ϣ	ϭ, ⲕ, ϫ, ⲥ, ϩ.
16	S	, , *, , **, **	ⲥ	ϣ.

Ce tableau nécessite des éclaircissements. Malgré la grammaire de Champollion et les divers alphabets publiés depuis par Salvolini et par MM. Lepsius, Birch et Hincks, quelques caractères ont encore besoin d'une discussion rigoureuse à laquelle nous les soumettrons lorsqu'il nous faudra les employer.

Plusieurs signes sont distingués par un astérisque; ces caractères semblent avoir eu une voyelle inhérente, en sorte qu'ils auraient été réellement syllabiques. On peut, néanmoins, signaler des exceptions à cette règle orthographique.

D'autres hiéroglyphes sont affectés de deux astérisques ; leur usage est plus rare et réservé à quelques mots seulement dans les inscriptions antiques. Leur emploi n'était donc pas indifférent, et l'on retrouve quelquefois les raisons qui les ont fait préférer dans l'expression de telle ou telle idée. On comprend facilement, par exemple, pourquoi la syllabe HA° était rendue par le devant du lion , dans les mots *chef*, HA°, et *commencement*, *devant*, Hå-T (en copte ⲧ-ϩⲏ).

Je ne range pas dans l'alphabet d'autres caractères qui sont néanmoins employés phonétiquement. Quelques-uns sont encore d'une lecture douteuse, à cause de leur rareté ; d'autres ne sont détournés de leur valeur idéographique que dans des cas exceptionnels; enfin, une troisième classe extrêmement nombreuse comprend des caractères incontestablement syllabiques. Ces derniers ont tous une valeur principale idéographique; mais on en trouve une bonne partie employée, dès les premiers monuments de l'écriture égyptienne, avec la simple valeur phonétique de la syllabe correspondante à l'idée qu'ils représentaient. Ce passage, plus ou moins habituel, de l'idéographie au phonétisme pur, doit être étudié spécialement pour chaque caractère,

Dans la classification adoptée par M. de Bunsen [1], les

1. Voir Bunsen, *Ægyptens Stelle*, t. I.

signes dont je viens de parler sont divisés en deux ordres : 1° les signes purement syllabiques, 2° les signes mixtes, c'est-à-dire affectés à une idée spéciale et exprimant une partie des sons qui composent le mot. Cette distinction n'est pas fondée, car les signes syllabiques de M. de Bunsen ont tous un symbolisme principal, comme ses signes mixtes, et ceux-ci, de leur côté, ne sont pas bornés dans leur emploi à l'idée dont ils sont le symbole. C'est ainsi que le caractère syllabique NouV, , est tout d'abord le symbole de l'or, ⲛⲟⲩϧ ; le lièvre, la syllabe OUN, , était le symbole de l'ouverture, ⲟⲩⲱⲛ, suivant le témoignage d'Horapollon, etc. Si je prends, au contraire, un des caractères dits mixtes, tel que « le bois dur », symbole de la dureté, de la force, ϣⲟⲩ, ⲛⲁϣⲧ, nous verrons, dans la suite de ce mémoire, qu'il a été usité dans un sens purement phonétique pour la syllabe CheT. Le principe du phonétisme est donc le même dans l'un et l'autre cas; il est seulement nécessaire de remarquer si tel ou tel caractère reste plus habituellement idéographique, ce qui dépend beaucoup des époques.

Tous ces caractères syllabiques sont sujets à une orthographe singulière que j'ai appelée ailleurs *pléonasme graphique*, et que l'on n'avait pas suffisamment fait connaître. Chaque signe de cette classe pouvait être, à volonté, escorté des lettres simples avec lesquelles s'écrivait la syllabe. C'est ainsi qu'on trouve la syllabe A°N écrite , , , , ou seul. CheT s'écrivait également ou . Ces pléonasmes sont extrêmement précieux, puisque, dans ce cas, les lettres simples ordinaires révèlent la valeur du caractère syllabique plus rare qu'elles accompagnent.

Si l'on observe, par exemple, la variante , égale à , on aura constaté la valeur NeM pour le caractère syllabique [1].

1. Voir la *Lettre à M. de Saulcy sur l'écriture démotique, Revue*

Il faut maintenant justifier quelques particularités de mes transcriptions.

Les voyelles égyptiennes étaient vagues comme celles des alphabets dits *sémitiques*, et les voyelles médiales presque toujours supprimées. Ainsi, lorsque nous trouvons le nom du dieu Ammon écrit A°, M, N, nous ne saurions pas, sans le témoignage des auteurs, si l'on doit prononcer : *amen, amin, omen, imen,* etc. Pour rendre présent à l'esprit le doute constant qui se rattache au son des lettres de ce genre, pour en faire un véritable ⲙ, j'ai hasardé une innovation. J'affecte l'A d'un petit zéro, A°, toutes les fois que la traduction ne me renseigne pas suffisamment sur le son de la voyelle supportée par la lettre égyptienne : mais j'écrirai AMeN et PTaH, puisque les inscriptions antiques sont constantes pour la prononciation de l'A, dans ces deux noms divins. Le manuscrit démotique à transcriptions grecques, conservé au Musée de Leyde, prouve que le vague des voyelles a persisté jusque dans les derniers monuments des écritures égyptiennes. On remarque, dans ces transcriptions, que le caractère vague était encore plus complet que dans l'alphabet hébreu. Non seulement le signe de l'*i* s'employait pour les sons ε, η, mais encore la voyelle *ou* servait à transcrire, dans les mots grecs, les sons ου, ο, ω, ε, η.

Je remplace les voyelles brèves omises par un *e* muet de convention, comme l'a fait M. Lepsius, et j'écris en petit caractère les voyelles que l'on peut suppléer, comme PTaH pour PTH, .

J'ai transcrit le par un V, conformément à la tradition du vida copte ⲃ.

Le céraste , qui correspond au ϥ, a été ordinairement transcrit par un F, mais notre F se prête assez mal aux rôles divers que joue cette articulation dans l'alphabet

archéologique, septembre 1848[; cf. t. I, p. 237-265 de ces *Œuvres*].

antique. 𓅱 était souvent une véritable semi-voyelle; il alterne même avec les signes ordinaires de la voyelle OU, dans l'article démonstratif □𓅱𓏏𓏏, POUI = 𓅱𓏏𓏏, PWI. Le rôle de semi-voyelle, que nous attribuons souvent au W, m'a paru le rendre propre à une transcription du 𓅱, prise au point de vue de l'alphabet français. Notre W se plie facilement à ces divers usages qui identifient complètement le céraste avec le ו sémitique.

Peut-être devrait-on diviser en deux types les quatre signes de l'articulation K. Les cas de variante entre la corbeille 𓎡, qui a donné naissance au ϭ copte, et le K ordinaire, 𓎛, ne sont pas très communs dans l'écriture des mots égyptiens; et l'on ne peut tirer aucune conclusion pour cette question des variantes observées dans la transcription des noms étrangers. Les deux lettres sont bien distinctes en copte, κ et ϭ n'ont pas les mêmes affinités, mais je n'ai voulu introduire aucun nouveau type dont la nécessité ne me fût complètement démontrée. Quant aux deux articulations, 𓏤, T, et 𓏭, T', quoique très voisines, elles étaient bien certainement distinctes, car leurs dérivés coptes ne se rangent pas suivant les mêmes affinités. Les transcriptions grecques mènent à la même conclusion : le T correspond au τ ou au θ, le T', au contraire, se trouve transcrit, non seulement par τ, θ, mais encore par σ et ζ. Ces fluctuations prouvent que l'articulation 𓏭 était aussi étrangère à l'organe des Grecs qu'elle peut l'être au nôtre. Il fallait choisir un signe conventionnel; le T est sa transcription grecque la plus ordinaire, l'articulation voisine ne sera distinguée que par la marque ajoutée à la lettre T'.

La dernière colonne, celle des déviations qu'ont subies les articulations antiques en passant dans les dialectes coptes, exige une sérieuse attention. Je ne me flatte pas d'avoir encore déduit les règles de cette transformation d'une manière assez complète. On peut néanmoins remarquer

que les dérivations établissent des différences bien tranchées entre les trois articulations H, ϩ, Ch, ϫ, et Sch, ϣ, qui sont confondues dans l'alphabet de Champollion.

Le premier son, l'aspiration antique 𓄡 H, reste, presque sans exception, ϩ dans tous les dialectes coptes. Le second, Ch 𓎼, tient une conduite bien différente : tantôt il se retrouve identique dans le ϫ du dialecte memphitique, et alors il s'adoucit en un ϩ dans les mots correspondants du dialecte sahidique ; tantôt, au contraire, il s'est affaibli en un Sch ϣ dans les deux dialectes. Il en résulte qu'un ϫ memphitique annonce infailliblement un Ch antique. Le troisième, Sch 𓊪, est resté presque toujours en copte un ϣ ; quelquefois il devient une sifflante simple, c, mais il ne passe point au ϫ. L'ensemble a donc suivi une loi générale d'adoucissement, ce qui fait que le Ch antique, ayant perdu dans toutes les directions, le ϫ copte, qui lui correspond, est devenu infiniment moins riche et tient peu de place dans le vocabulaire[1].

Pour que l'œil embrasse plus facilement les rapports grammaticaux, les désinences seront écrites en caractères d'un plus petit modèle, en sorte que le radical se distinguera immédiatement.

Je dois encore faire observer que je n'imite pas Champollion dans la licence qu'il a prise de remettre, dans la transcription des mots, les flexions grammaticales à la place qu'exigeraient les règles de la langue copte. Je transcris, généralement, chaque groupe et chaque signe phonétique à la place où ils se trouvent dans l'écriture sacrée, et sans rien préjuger sur les questions qui s'élèvent en certains cas particuliers. Je ne me permets pas non plus de suppléer

1. Si l'on voulait éviter l'inconvénient de rendre une seule articulation par plusieurs lettres, on arriverait à un système satisfaisant en remplaçant CH par le χ grec, SCH par S' et OU par l'*u* germanique. J'ai préféré conserver des caractères auxquels nos yeux sont habitués.

l'article quand il n'est pas exprimé. Il me semble, en un mot, que les habitudes de la langue copte ne suffisent pas pour nous autoriser à faire des corrections dans nos transcriptions, et que nous ne devons nous les permettre que dans les cas où nous y serons engagés par des transcriptions conservées dans les noms bilingues ou dans les auteurs grecs. Réunies plus tard, ces transcriptions permettront peut-être de formuler quelques règles comme celle qui a présidé à l'inversion des noms divins, dans les noms propres *Menkerès* et *Mai-amon*[1].

Je ne parle ici que des rapports de l'égyptien antique avec ses descendants incontestés, les dialectes coptes, sur lesquels je compte uniquement m'appuyer dans mes déductions. Ce n'est pas que je prétende que nous soyons, dans nos moyens d'action, exclusivement bornés à la langue copte : bien des radicaux égyptiens, perdus ou tombés en désuétude, se retrouvent, avec évidence, tantôt en hébreu et tantôt dans les langues aryennes. Mais il me semble que, malgré le travail de M. Schwartze *(Das alte Ægypten)*, l'exploration philologique des divers dialectes égyptiens, dans leurs rapports avec les langues asiatiques, n'est pas encore assez avancée pour que l'on puisse, avec sûreté, passer de ces langues à l'égyptien. Si j'étudie, par exemple, le radical perdu en copte, qui compose le nom du dieu Phthah, P, T, H, ce n'est point à l'aide de l'hébreu פתח que je le traduis *ouvrir ;* mais, lorsque ce sens m'a été apporté par un symbole parlant, je n'hésite pas à le rap-

1. *Men-ke-ra* pour *Ra-men-ke :* ,

Mai-amon pour *Amon-mai :* .

L'écriture hiératique remet quelquefois ces mots dans l'ordre de leur prononciation, et permet de constater que cet ordre a été interverti dans le dessin hiéroglyphique.

procher du radical sémitique avec lequel il est identique[1].

J'ai été obligé de m'appuyer sur de nombreux exemples, pour les mots et les règles grammaticales nouvellement observés. Mais ces exemples, malgré le choix le plus sévère, contiennent eux-mêmes des mots nouveaux. Une logique rigoureuse eût exigé la preuve, en même temps que l'emploi de ces mots ; mais j'ai été effrayé des longueurs qu'entraînait cette méthode. Pour conserver, néanmoins, les droits de la critique, cette analyse sera suivie d'une table des mots cités, où chaque mot des exemples recevra une preuve abrégée.

L'importance des faits qui ressortent de notre inscription m'a engagé à ne point mêler l'étude de leurs conséquences avec la discussion du déchiffrement et de la traduction du texte, et à la reléguer dans une section séparée.

La grande inscription du tombeau d'Ahmès, chef des nautoniers sous le roi Amosis, chef de la XVIIIe dynastie, a été découverte par Champollion, qui s'exprime ainsi dans ses *Lettres écrites d'Égypte* (p. 197) :

« Ahmès, fils d'Obschné, chef des nautoniers, adresse la parole à tous les individus présents et futurs, et leur raconte son histoire que voici : Après avoir exposé qu'un de ses ancêtres tenait un rang distingué parmi les serviteurs d'un ancien roi de la XVIe dynastie, il nous apprend qu'il est entré lui-même dans la carrière navale, dans les jours du roi Amosis ; qu'il est allé rejoindre le roi à Tanis ; qu'il a pris part aux guerres du temps, où il a servi sur l'eau ; qu'il a ensuite combattu dans le Midi, où il a fait des prisonniers de sa main ; que, dans les guerres qui eurent lieu la sixième année du même pharaon, il a pris un riche butin

1. Un des juges, assesseurs d'Osiris, porte le nom de PeTeH-Ro 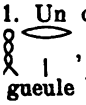 , *bouche ouverte ;* il a pour tête symbolique une tête de loup, la gueule béante (voir *Todtenbuch*, chap. cxxv), et ce même signe détermine quelquefois le mot PeTeH, *ouvrir*.

sur les ennemis ; qu'il a suivi le roi Amosis lorsqu'il s'est rendu par eau dans l'Éthiopie pour lui imposer des tributs ; qu'il se distingua aussi dans cette guerre, et qu'enfin il a commandé des bâtiments sous le règne du roi Thoutmosis. »

La marche générale de l'inscription a évidemment été saisie par Champollion dans ce premier coup d'œil. Aussi, lorsque je lus, dans la notice imprimée d'Élithyia, la simple mention d'une inscription de trente lignes, où étaient employés les cartouches de quatre rois, je soupçonnai une de ces coupures malheureuses par lesquelles on a abrégé les précieuses notes de Champollion. Je trouvai, en effet, l'inscription tout entière dans le manuscrit que M. Champollion-Figeac eut l'obligeance de me communiquer. Je possédais déjà une grande partie du même texte, grâce à la complaisance de M. Ampère, qui l'avait copiée sur place. Je n'ai pu me servir d'aucun moyen de vérification matérielle, mais des textes copiés par Champollion valent presque des empreintes, et l'on verra que je n'ai eu à me permettre que de très rares et très légères corrections pour des inexactitudes qui peuvent dépendre des dégradations qu'a subies la muraille où se trouve l'inscription.

Le tableau synoptique des sept premières lignes, accompagnées de leur transcription et de leur traduction, fera comprendre la disposition du monument. (Voir le tableau ci-contre.)

§ 1

DÉCHIFFREMENT ET TRADUCTION DES SEPT PREMIÈRES LIGNES

Première phrase. Elle renferme le nom et le titre du défunt ; elle semble ainsi servir de titre à l'inscription, aussi a-t-on fait un véritable alinéa en laissant vide le reste de la première ligne.

HeR CheN-IOU AHMeS Se A•VaNA• MA•-T'A•OU

Superior nautarum, Ahmes, filius Abanæ, justus dictus.

Cette ligne semble, au premier coup d'œil, être la dernière. En effet, notre inscription appartient aux exceptions assez rares à la règle suivant laquelle la direction générale des mots et des lignes est conforme à celle des hiéroglyphes eux-mêmes. Ici, au contraire, les lignes marchent de droite à gauche, quoique les animaux aient la tête tournée vers la gauche. Champollion a signalé cette exception dans sa *Grammaire* (n° 44), et l'on en trouvera de nombreux exemples dans les inscriptions du tombeau de Ramsès V, lorsque le prodigieux manuscrit où Champollion a copié cette syringe tout entière pourra être publié. Il me suffit, quant à présent, pour prouver l'ordre rétrograde des lignes dans notre texte, de citer la fin de la septième ligne : on y lit les signes phonétiques , qui composent le mot OURi-T (char), dont le déterminatif, le char lui-même, commence la huitième ligne. Il en est de même du mot CHA°WA°, , écrit phonétiquement, qui termine la dixième ligne; son déterminatif, le bras armé de la massue , est reporté au commencement de la onzième [1]. Ces observations matérielles nous obligent à commencer par la ligne qui semble la dernière, et l'enchaînement constant de l'inscription confirmera cette indication.

1. Il est de la dernière importance de faire attention à ces remarques qui précisent l'ordre des lignes. On trouvera, par exemple, dans les *Notices* imprimées de Champollion, une inscription où le dessinateur a cru pouvoir rajuster les lignes bout à bout en les rendant plus longues que dans le manuscrit original; mais, comme l'inscription était rétrograde, cette opération a complètement changé l'ordre des mots, et le texte, ainsi bouleversé, est devenu tout à fait inintelligible (*Notice de Biban el-Molouk*, p. 438).

Premier groupe : HeR, *le supérieur*, 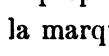 . Le premier caractère, la *face humaine*, se dit, en copte, ϱⲟ pour le dialecte memphitique, et ϱⲣⲁ pour le dialecte sahidique. , la bouche, qui suit, et dont la valeur R n'est pas contestée, nous montre que notre groupe répond à la forme ϱⲣⲁ[1]. La préposition copte ⲉϱⲣⲁⲓ (*super*) est dérivée de cette racine (ⲉ *ad*, ϱⲣⲁ *faciem*) ; mais, dans la langue antique, le mot *face* lui-même sert de préposition sans aucun changement.

Il faut noter avec soin cette faculté que possédait un radical d'être employé comme substantif, comme verbe et souvent comme particule, sans subir aucun changement apparent. Champollion a remarqué que la préposition AºM, (dans), suivie simplement de la marque du pluriel, correspondait, dans l'inscription de Rosette, à l'idée *habitants* (ceux dedans). J'ai retrouvé notre préposition HeR, , employée d'une manière analogue, pour signifier les cinq jours épagomènes, sous la XIIe dynastie, , mot à mot : *les cinq supplémentaires de l'année*[2].

Les divers sens que peut présenter un groupe, en raison de cette simplicité des formes de la langue antique, sont souvent indiqués, dans l'écriture, par le précieux usage des signes déterminatifs. C'est ainsi que nous ne pouvons douter que notre mot HeR ne signifie ici *sur*, *supérieur*, parce qu'il est déterminé par le caractère *ciel* . La notion des déterminatifs ou caractères idéographiques qui suivent et commentent, pour ainsi dire, un groupe phonétique, est une des plus belles conquêtes de Champollion. Aucun texte antique ne pouvait indiquer cette idée si féconde, qui n'est

1. On trouve encore une preuve complète de la valeur *hr* dans l'emploi de ce groupe pour les variantes des noms divins *Horus* et *Hathor* (voir Champollion, *Grammaire*, p. 134).

2. Voir la *deuxième Lettre à M. Alfred Maury*, dans la *Revue archéologique*, octobre 1847[; cf. t. I, p. 199-227, des *Œuvres diverses*].

due qu'à une profonde méditation des groupes égyptiens. Les déterminatifs d'espèce apportent leurs preuves par leurs figures elles-mêmes ; on peut facilement s'en convaincre dans les listes étendues de mots ainsi déterminés que contient la *Grammaire* de Champollion. Mais, quant aux déterminatifs génériques qui s'appliquent à une classe entière d'idées, cet ouvrage, assez riche en exemples pour en bien établir l'existence et le principe, est loin, néanmoins, d'en présenter une idée complète. Une quarantaine de ces caractères sont expliqués dans les divers chapitres des *déterminatifs* des noms et des verbes ; mais j'en connais maintenant plus de cent dont le domaine est plus ou moins étendu[1].

Champollion a remarqué (*Gram.*, p. 190) que les variantes du nom propre *Peheri* (le supérieur) prouvaient que notre groupe devait se prononcer simplement HeR ou HRai, en suppléant les voyelles du mot copte, et que le *ciel*, 𓉻, n'y jouait que le rôle de déterminatif.

1 , 2 , 3 , 4

Ces variantes du même nom propre sont très précieuses, parce qu'un nom propre a dû avoir toujours sensiblement la même prononciation. On eût été tenté, sans cela, d'assimiler l'ensemble de ces trois signes à la préposition copte composée, ϩⲓⲧⲡⲉ, *super*, *sursum*, littéralement : *vers le ciel*.

Les variantes n°s 2 et 3 prouvent que l'on prononçait simplement PeHeR ou PeHRI, et le n° 4 prouve que le *ciel* tout seul était pris symboliquement pour le mot HeR dans cette acception[2].

1. Depuis la lecture de ce mémoire, M. Birch a publié, dans l'édition anglaise de l'ouvrage de M. de Bunsen, une liste très riche de déterminatifs génériques.

2. C'est la dernière variante que Champollion a d'abord transcrite *Phipé* ou *Phapé ;* mais il est juste, dans l'état où Champollion a laissé

Le caractère ▭, *ciel*, qui joue le rôle de déterminatif particulier après le groupe phonétique ▭ ⌓ ▭, Pe(T) (le ciel), est donc, après le mot HeR, déterminatif plus général des *idées sur, en haut, supérieur*. Il conserve cette valeur après le groupe ▭ ▽ ● 𓎛 𓎛, AºCh (en copte ⲁϣ, *élever, suspendre*), où cette action est encore représentée, par surcroît, par un homme qui élève les deux bras.

Il semble qu'on devait trouver ici l'article masculin comme dans le nom propre PeHeRI (le supérieur); aussi, dans des cas semblables, Champollion le supplée d'après le copte. J'observe cependant que, dans ce nom propre, l'article est toujours écrit. Dans le titre que nous étudions, au contraire, et dans les divers titres qui commencent par le mot HeR (le supérieur), on ne trouve point l'article. Ne devons-nous pas en conclure qu'on écrivait habituellement l'article, lorsqu'on le prononçait? Ainsi, les noms propres *Ramsès*, *Nectanébo*, etc., dont les auteurs grecs nous fournissent la transcription et où se trouvent les substantifs ⲣⲏ et ⲛⲏϧ, prouvent que la langue antique était moins prodigue de l'article que les dialectes dérivés. En copte, on eût dit ⲡⲣⲏ, ⲡⲛⲏϧ. J'observe, en particulier, que l'article est très rare lorsque le substantif joue le rôle d'antécédent, sans que son terme conséquent lui soit joint par la particule ⲛ, *de*. Les deux termes semblent alors dans un état d'annexion analogue à celui qui exprime le génitif dans les langues sémitiques où, dans ce cas, le terme antécédent perd également son article.

On voit, dans les exemples cités par Champollion (*Gram.*, p. 174) pour l'emploi de l'article masculin, que le génitif qui suit un nom affecté de cet article est toujours exprimé par ⲛ, ⲙⲙⲟ. Les noms propres bilingues, si précieux à tant de titres, nous conservent cette double construction antique.

ses travaux, de rechercher avec soin la dernière lecture, qui est toujours la meilleure.

Psenamon (le fils d'Amon), par exemple, contient l'article ⲡ et la particule ⲛ, tandis que *Zminis*, transcription grecque du nom écrit *Sche-men* en démotique, reproduit un sens analogue avec deux substantifs, à l'état d'annexion et sans article ni préposition. Lors donc que l'article ⲡ est exprimé, on trouve presque toujours la préposition ⲛ avant le terme conséquent, ou bien on pourrait hardiment la suppléer; lorsque, au contraire, la préposition n'existe pas, je crois que l'on doit s'abstenir, encore plus strictement qu'ailleurs, de suppléer l'article que l'on ne trouve pas écrit.

Le premier groupe sera donc transcrit simplement HeR correspondant au copte ϩⲣⲁ, ϵϩⲣⲁⲓ, et la présence du déterminatif *ciel* rend très certain le sens de *sur* ou *supérieur*. L'étude du terme qui le suit va nous faire choisir cette seconde nuance.

, CheNi-ou. Les éléments phonétiques de ce deuxième groupe se lisent CheNi. Champollion l'avait transcrit *sini* en le comparant au copte ⲥⲉⲛ, ⲥⲓⲛⲓ, *transire, prætergredi* (*Gramm.*, p. 257 et 353). Le premier caractère serait donc un *s;* mais nous voyons que Champollion le transcrit par un *t* dans le groupe de l'inscription de Rosette, , qui répond trois fois à l'idée *image* (ϵἰκών). Ces deux valeurs, qui se contredisent, sont donc simplement devinées; aussi le caractère ne figure-t-il pas dans l'alphabet de Champollion. Il nous représente la poitrine et les bras d'un homme maniant un gouvernail ou une rame. Dans l'exemple cité par la *Grammaire* (p. 257), la poitrine est remplacée par une tête, . Salvolini[1] et, après lui, M. Lepsius (*Lettre à Rosellini*) ont signalé des variantes qui établissent l'égalité phonétique des groupes , et , écrits avec le crible, le rameur et le bouc décapité[2].

1. Voir *Alphabet*, nos 229, 230.

2. On trouve un bon exemple de cette variante =

La valeur du ϫ copte (ch) est parfaitement établie pour le crible ●, car il sert d'initial au nom du roi Xerxès ; mais les deux homophones et ne sont pas, comme le crible, de simples lettres. M. Lepsius a le premier remarqué qu'ils représentent la syllabe CheN tout entière. Le titre qui nous occupe ici en fournit une preuve certaine. On en trouve une variante dans un tombeau voisin, celui de Peheri (voy. *Notices*, p. 267), parent de notre personnage : . Ici, le mot HeR (supérieur) est exprimé symboliquement par le caractère *ciel* tout seul, et, pour la syllabe CheN, on ne trouve également que le rameur. L'*n* ⁓, en pareil cas, n'est donc qu'un supplément de clarté, ce qu'on peut appeler un *complément phonétique*. Le caractère essentiel d'un pareil signe syllabique, c'est que l'on ne trouvera le ϫ (ch) exprimé par le rameur que dans la syllabe CheN.

Ce radical est suivi de la voyelle I, , qui indique un adjectif verbal ou un participe actif. Le copte a perdu cette forme grammaticale, il la remplace par l'auxiliaire ⲡⲉϥ ou par le relatif ⲉⲧ ; mais les exemples cités dans la *Grammaire* de Champollion ne permettent pas de douter que ce participe ne fût réellement usité dans l'égyptien antique. On ne peut s'empêcher de le rapprocher du rôle que joue la terminaison *i* dans les adjectifs dérivés de la langue hébraïque et de la langue arabe.

Le groupe est terminé par le signe du pluriel I I I. Je le transcris par la voyelle *ou;* on voit, dans les exemples discutés par Champollion, qu'il a reconnu cette forme du pluriel pour les mots dérivés, affectés de la terminaison I. Mais, à l'exemple de MM. Lepsius et Birch, j'emploie généralement cette voyelle pour transcrire les signes idéographiques du pluriel, car on connaît bien des exemples de

au 31ᵉ péché de la Confession négative, dans le Rituel de Turin comparé à celui de la commission d'Égypte, chap. cxxv.

permutation entre le pluriel phonétique *ou*, , et le pluriel exprimé par les signes idéographiques (voyez, par exemple, Leemans, *Lettre à Salvolini*, pl. IV). L'article pluriel que Champollion leur substitue est, au contraire, très rarement employé, et je ne vois pas qu'il s'échange avec les signes idéographiques dans une même formule.

Champollion a traduit ce mot : *nautoniers*, et je crois qu'il en a parfaitement saisi le sens. Le rameur, qui sert le plus ordinairement à écrire ce mot, entraîne naturellement cette idée, et le déterminatif de la variante tirée du tombeau de Peheri est précisément une barque , comme dans le verbe CheT, (en copte ϫⲱⲧ), *naviguer*. Champollion cite, dans sa *Grammaire* (p. 257), une phrase où notre verbe s'applique à l'action de faire avancer la barque du soleil, comme on le voit dans le tableau qu'explique cette légende :

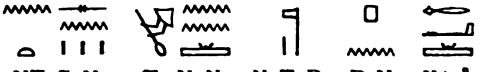

NToSeN	CheNeN	NeTeR	PeN	NA•å
Eux	font naviguer	dieu	ce	grand.

On voit que, dans cette phrase, le verbe CheN a la seconde radicale redoublée : c'est une forme très usitée sur laquelle nous reviendrons pour l'étudier avec soin.

Champollion cite encore une phrase du rituel (*Gramm.*, p. 353) où le sens *naviguer* est aussi évident, puisqu'il s'agit de mener quelque chose d'occident en orient, ce qui, en Égypte, équivaut à dire : *traverser le fleuve*. Champollion donne ici une troisième transcription, ϫⲓⲙⲓⲟⲣ, également peu fondée, mais le sens reste identique et incontestable.

Le copte ne nous fournit pas de mot immédiatement comparable au thème CheN pris dans le sens spécial de *naviguer* et *conduire par eau*. Le mot sahidique ϩⲱⲛ, *accedere, progredi*, représente le sens plus général de locomotion vers

un *but;* Zoëga le cite néanmoins (mss. Borgia, p. 637, note 15) comme exprimant la marche d'un navire. Il semble se confondre avec le thème voisin S. ϩⲛⲧ, memphitique ϫⲉⲛⲧ, *avancer, pénétrer, approcher,* dont le correspondant antique 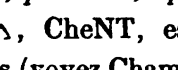 , CheNT, est extrêmement fréquent dans tous les textes (voyez Champollion, *Gramm.*, p. 333).

Il s'est établi une confusion très naturelle entre les deux mots CheN et CheNT exprimant les deux idées de *navigation* et de *locomotion* qui, en Égypte, sont, pour ainsi dire, inséparables. Cette couleur locale était déjà profondément empreinte dans l'écriture hiéroglyphique à une époque reculée, car il est curieux de remarquer que les deux jambes en mouvement, symbole de la locomotion, étaient régulièrement, dans ce sens, remplacées par la barque. Nous trouvons, par exemple, sur la muraille de Karnak que possède le Musée du Louvre, les expéditions que fit Thoutmès III jusqu'au cœur de l'Asie, exprimées par la locution :

OUOUI-t (5e) NTe NeChT

Littéralement : *Voyage cinquième de victoire,* tandis qu'à la septième ligne on trouve : 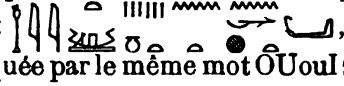 , où la sixième expédition est indiquée par le même mot OUoul (T), *via* (en copte ϯ-ⲟⲩⲟⲓ, *dare viam, ire, progredi*), mais avec la barque pour déterminatif, au lieu des jambes en marche . Quant à notre mot antique, CheN, je ne le vois jusqu'ici employé que pour la navigation, tandis que CheNT se prête au sens plus général *avancer, pénétrer, marcher.*

Dans la leçon de notre texte, le déterminatif est un homme, ce qui nous montre que la forme grammaticale a été bien appréciée et qu'il faut traduire : *les navigants* ou *nautoniers,* et non pas *les navigations.*

Il me resterait à rendre compte du signe ⌓ qui se trouve ici dans le mot CheNi-ou entre la terminaison *i* et les déterminatifs. C'est ce que Salvolini appelle un explétif, et ce dont, suivant lui, on ne doit tenir aucun compte. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le texte pour voir que ce signe dérange la symétrie et le *carré* des groupes, si précieux aux yeux d'un hiérogrammate. Ce carré était souvent obtenu à l'aide du rouleau de papyrus ▭, seul véritable explétif que Champollion ait admis. Il tombe sous le sens qu'on n'aura pas dérangé la symétrie pour introduire un explétif. Le rôle du caractère ⌓ est très varié et très étendu : c'est un signe d'attention, d'abréviation, de disjonction, etc., mais j'avoue très franchement que je ne sais pas avec certitude ce qu'il indique en cet endroit. Voici ce qui me paraît le plus probable. Le thème CheN s'emploie souvent avec la forme redoublé CheNeN, 𓈖𓈖𓈖. Or, parmi les variantes recueillies par Salvolini, on trouve que cet accident grammatical est souvent noté par le groupe ⌓\\, *deux fois*, et quelquefois par ⌓ ⌓ ou ⌓ seul, abréviativement. Tel est probablement ici le but de notre signe ⌓. Il me semble qu'en tout cas nous possédons le sens d'une manière trop complète pour que ce léger point douteux puisse influer sur notre traduction : *le supérieur des nautoniers*. Nous retrouverons ce groupe dans notre inscription et le même sens sera plusieurs fois confirmé. Je puis dès à présent citer, à cause de sa clarté, cette phrase de la vingt-troisième ligne :

« Je fis naviguer le roi Aménophis Ier, lorsqu'il s'embarqua pour aller en Éthiopie. »

littéralement : *Je fus dans l'action de conduire le roi.* On voit qu'Ahmès était alors dans l'exercice de sa charge de

chef des nautoniers, Nous verrons, en effet, qu'elle lui fut donnée vers la fin du règne d'Amosis.

, AHMeS. La lecture de ce nom célèbre a livré à Champollion les monuments de deux grandes figures historiques : Amosis, le vainqueur des Pasteurs, et le roi saïte, Amasis. La lune, en copte sahidique ⲟⲟϩ, en égyptien antique , A°A°H, en forme la première partie. La seconde est le mot phonétique MeS, en copte ⲙⲉⲥ, *gignere*. Il est écrit par un caractère syllabique enrichi d'une *s* complémentaire. Le caractère principal est un nœud, et quelquefois un nœud de fleurs. C'est probablement l'analogie de son avec le mot copte ⲙⲟⲩⲥ, *vinculum*, qui l'a fait choisir pour écrire cette syllabe. Champollion a attribué au verbe antique la voyelle intermédiaire ω, *ô;* il se fondait sur les transcriptions de Manéthon : *Ahmôsis*, *Thoutmôsis*, etc. Or j'ai trouvé, dans un petit papyrus que possède M. Rollin, plusieurs variantes du cartouche démotique du roi Amasis, et dans une de ces variantes la voyelle *ou* est exprimée[1] :

et

ou s m ah s m ah

Elle est écrite après les deux consonnes du radical MeSOU, suivant l'usage hiéroglyphique qui s'est conservé fidèlement, comme on le voit, jusque dans l'écriture démotique. C'est ce que M. Brugsch a aussi constaté dans d'autres

1. J'ai retrouvé depuis la même orthographe : MeSOU pour MOUS, dans les hiéroglyphes : . Le premier et le dernier signe démotique du nom royal sont les débris du cartouche ; l'avant-dernier signe est le déterminatif du mot *mes;* le second signe est une abréviation du croissant lunaire.

mots (voyez Brugsch, *Scriptura Ægyptiorum demotica*).

Les noms composés comme celui d'Ahmos avec le verbe MeS, MeSou, ou MOUS, précédé du nom divin A°ah, Thoth ou Amon : *Ahmôs, Thouthmôs, Amenmès*, présentent un sens très clair : *enfanté par A°ah (la lune), Thoth* ou *Amon*, et peuvent servir à constater la valeur de position énoncée par Champollion. Ils rendent évident qu'on pouvait exprimer la forme passive en plaçant ainsi un verbe immédiatement après un substantif. Lorsque, au contraire, le verbe passif précédait le nom, il fallait nécessairement employer la particule N pour le joindre à son complément.

C'est ce que nous voyons dans l'orthographe du nom du roi Ménephthah (l'*Aménephthès* de Manéthon). Dans les nombreux exemples de ce nom royal , PTaHMaiN, la particule ⌒⌒⌒ est toujours exprimée. En effet, l'écriture hiératique, qui rétablit l'ordre grammatical des caractères, montre qu'on prononçait ici Mai-N-PTaH et non pas PTaHMaiN[1], . Quant à notre nom propre *Ahmès*, c'est en vertu de l'inversion qu'il signifie *lunâ genitus*.

Se, fils. L'intelligence de ce mot ne laisse rien à désirer depuis Champollion, mais il en est tout autrement de sa valeur phonétique. Ce signe n'est employé phonétiquement que dans peu de mots. Si nous ne consultions que la langue copte, ce devrait être un ϣ, car l'idée de *fils* n'est plus rendue dans cette langue que par les mots ϣe ou ϣepe. Dans les transcriptions grecques ce mot est régulièrement écrit πσεν pour les noms propres masculins, et σεν pour les noms féminins[2]. Or, les noms démotiques correspondants, très faciles à analyser à cause de leur nombre, contiennent,

1. Voir la *Grammaire de Champollion*, p. 147. L'écriture hiératique se lit toujours de droite à gauche.

2. Et plus rarement τσεν avec l'article féminin τ exprimé.

dans leur orthographe la plus complète, l'article Pe, le mot *fils*, puis la particule de flexion eN, *de* (voy. M. de Saulcy, *Analyse du texte démotique de Rosette*, p. 128). Il reste donc ϫ pour le mot *fils*. Mais les Grecs n'avaient pas d'articulation chuintante; le papyrus démotique à transcriptions grecques du Musée de Leyde nous montre qu'ils transcrivaient le *schei* ϣ tantôt par un σ, tantôt par un ζ. Or, un des signes démotiques ainsi transcrits est précisément le signe , qui n'est autre chose que le signe hiératique de l'*oie* à peine altéré . A l'époque ptolémaïque, sa valeur était donc bien un ϣ comme dans le mot copte ϣϵ. Mais la question change d'aspect quand il s'agit de la langue antique. L'*oie* permute dans les hiéroglyphes avec l'*s* et non pas avec le ϣ. Par exemple, elle commence le nom du dieu = , SeV; et l'*oie* du Nil alterne sur la tête du dieu avec l'étoile, dont le nom est en copte ϭⲓⲟⲩ et en hiéroglyphes , SeV.

De plus, dans certains mots et surtout dans les noms propres, on employait quelquefois une méthode singulière qui consistait à écrire par doubles lettres, c'est-à-dire, à mettre d'abord un caractère susceptible d'une valeur idéale, telle que l'*oie*, *fils*, et puis à faire accompagner ce signe de la lettre de l'alphabet ordinaire qui avait la même valeur. Nous reviendrons tout à l'heure sur cette méthode qui est employée ici pour écrire le nom du père d'Ahmès, AVåNA°. Or, quand l'*oie* est ainsi employée, c'est une *s* ordinaire, — ou , qui lui sert de duplicata phonétique. C'est ce qu'on voit dans le nom de la ville de Saïs , Så, et dans une variante du nom d'*Isis* , HeSe, qui se trouve sur un très ancien monument[1].

1. Stèle du Louvre datée du règne du roi *Mentou-hotep*. C, n° 14, galerie du rez-de-chaussée.

M. Hincks suppose que l'*oie* représente une lettre double Sw, qu'il compare au radical sanscrit *sou*[1]. Si cette idée était exacte, on trouverait quelquefois le mot *fils* écrit avec un V, , supplémentaire, comme le nom du dieu SeV. Or cela n'arrive jamais, quoique le mot soit répété à satiété sur les monuments. Il eût été, de plus, impossible de se servir de cette lettre double pour écrire l'*s* du nom d'Isis. Mais on reconnaît dans les textes égyptiens divers palmipèdes qui ne se confondent complètement que dans l'écriture cursive. On peut voir, dans les planches de Rosellini[2], que le palmipède nommé SeV, , a une tournure un peu différente de celle des oies du Nil. Rosellini croit reconnaître dans le SeV l'*Anas Penelope*. Les oiseaux d'eau faisaient un article important dans l'alimentation, et leurs espèces, bien connues des Égyptiens, n'introduisaient aucune confusion dans la lecture. Deux autres mots, Ra et SeR, s'écrivaient encore avec des oies (et)[3], dont ils exprimaient le nom. L'oie sacrée du rituel porte un nom différent SMeN-NOU, et c'est sous ce même nom , SMeN, qu'elle reçoit les honneurs divins sur la stèle dessinée par M. Prisse dans la collection Abbott. Ce palmipède ne paraît pas différent de l'oie du Nil, expression de l'idée *fils*, dans les dessins coloriés de Rosellini (voy. *Mon. civ.*, pl. XII, 4, et XIII, 10), où il porte le même nom.

Les noms de l'oie sont donc trop variés pour nous guider sûrement dans la recherche de la lecture exacte du caractère employé dans les sens du mot *fils;* mais l'orthographe pléonastique indique constamment la valeur S, comme nous l'avons vu dans les noms propres d'*Isis* et de *Saïs*.

M. Hincks pense au contraire que la valeur phonétique

1. Voir Hincks, *An Attempt...*, p. 99.
2. *Mon. civ.*, pl. XII.
3. Voir la liste des décans au plafond du Ramesséum.

était complètement égale au nom de l'oie, SeV, et fait en conséquence [illegible] égal à SW, articulation composée[1]. Mais une variante citée par ce savant lui-même montre bien que l'oie du Nil sert à écrire une S seule ou la syllabe SA. [illegible] = [illegible]. Ces deux variantes, écrites l'une et l'autre avec l'orthographe pléonastique, doivent se transcrire SA°A°T (en copte ϩⲁⲧ, *passer*, au figuré *transgresser ;* le déterminatif est l'oiseau [illegible], symbole du mal). En effet, M. Hincks est obligé par son observation de donner également la valeur constante SW au caractère [illegible], que Champollion avait parfaitement transcrit par une S simple. En effet, les variantes ordinaires du caractère [illegible] ne permettent pas de lui supposer une autre valeur que S ou Sâ; il suffit d'un exemple d'orthographe redoublée, comme le mot SA°H, écrit quelquefois [illegible] au lieu de [illegible][2], pour montrer que [illegible] n'impliquait pas un V ou W complémentaire. [illegible] et [illegible] employés dans l'intérieur d'un mot servaient donc à écrire S ou plutôt SA°, ce qui n'empêchait pas qu'on n'eût choisi par préférence l'oie nommée SeV pour écrire certains mots où se trouvait cette syllabe et qui sont étrangers à notre sujet.

On pourrait penser que l'oie servait à écrire le mot *fils* d'une manière tout à fait symbolique, et que, par conséquent, ce mot pouvait être lu Sche, comme en copte, au lieu de Se ; mais une variante observée dans un nom propre tranche encore cette objection. Une stèle du Louvre[3] porte le nom de femme RA-Se(T) écrit [illegible] pour [illegible]. Dans cette curieuse orthographe, qui montre toute la flexi-

1. Voir Hincks, *An Attempt...*, *l. l.*

2. Les deux derniers caractères sont idéographiques dans ce mot, qui trouvera un peu plus loin son analyse.

3. Collection Drovetti, 419.

bilité du système graphique égyptien, l'oie sert de déterminatif à l'idée *fille* exprimée phonétiquement : Se(T) .

Le mot copte ϣⲉ, *fils*, peut provenir, ou de la racine antique SchA°A°, *naître* (en copte *oriri*, *nasci*), ou du mot ScheRe, *fils*, commun à tous les âges du langage égyptien (, ϣⲉⲣⲉ), par la perte ordinaire de l'R final. Se peut également avoir produit ϣⲉ directement, puisque nous avons dit que l'S avait quelquefois dégénéré en ϣ, comme dans MeSeT'eR , *oreille*, devenu en copte ⲙⲁϣϫ [1].

J'ai dû discuter avec soin la valeur phonétique de l'oie du Nil, parce qu'elle se rattache à une question ethnographique d'un haut intérêt que je me contenterai d'indiquer ici pour ne pas commencer une dissertation nouvelle. Les *Chétas*, les plus vaillants ennemis de l'Égypte, qui jouent un si grand rôle dans les batailles livrées depuis Séti Ier jusqu'à Ramsès III, portent des noms propres terminés fréquemment par le groupe . Champollion a transcrit cette finale *Siro*. Ce savant pensait alors que le petit trait ajouté à chaque caractère devait changer une lettre en caractère figuratif, en sorte qu'un hiéroglyphe ainsi noté devait être lu par le nom tout entier de l'objet représenté, et non pas seulement par sa valeur phonétique ordinaire.

Cette vue de Champollion ne s'est pas confirmée. Il a été obligé lui-même de l'abandonner en ce qui concerne le nom des Pasteurs . Rosellini le lit *Menachom*, en prenant l'*aigle* pour son nom, ⲁϭⲟⲙ ; mais Champollion, forcé par d'autres variantes [2], lit ce mot *Mena*, en copte

1. Ce mot a de plus éprouvé, en passant dans le copte, la perte très ordinaire de l'R final.

2. L'aigle y est remplacé par la feuille , son homophone pour la voyelle A°.

ⲗⲱⲟⲛⲉ, *pascere*[1]. Le groupe se lit donc avec certitude SA°R, ce qui rappelle immédiatement le mot sémitique שר, *prince*, et la terminaison assyrienne אסר.

D'après M. Hincks, au contraire, ce mot se lirait *swer*. J'avoue que je crois que l'idée de trouver une affinité slave à la nation des Chétas a influencé M. Hincks dans les raisonnements par lesquels il cherche à donner à l'oie du Nil la valeur d'une lettre double, SW. Quelle que soit la solution de cette dernière question, l'oie du Nil isolée indique constamment la filiation. Le mot s'applique non seulement à la paternité immédiate, mais encore à celle de l'aïeul, car nous verrons à la cinquième ligne que le père d'Ahmès s'appelait VA°VA°; la qualification fils d'Avana est ici un patronymique. C'est ainsi que Champollion, en dressant la généalogie de *Nahré-si-Nébotp* dans son magnifique tombeau de Béni-Hassan, a remarqué que l'aïeul s'appelait *Nébotp*, le père, *Nahré*, et son fils, *Nahré-si-Nébotp* (Champollion, *Notices de Béni-Hassan*, p. 31, mss.).

AVåNA°. — Champollion, dans ses lettres, écrit ce nom *Obschné*. Il prenait alors l'oiseau pour un *schei* ⲩ. La véritable valeur lui en fut révélée un peu plus tard dans les tombeaux de Thèbes par une variante du nom propre A°VA°. Deux particularités sont à remarquer dans l'orthographe du mot AVåNA° : 1° l'homme tenant la main à sa bouche ; c'est un déterminatif de son qui enrichit souvent l'A° vague initial. En effet, cette lettre vague n'a par elle-même aucun son de voyelle. Le petit homme portant la main à sa bouche indique qu'elle doit se prononcer comme l'exclamation *ah !* ou *oh !* Champollion le transcrit O. Je crois le son A bien plus probable à cause

1. Il montre dans sa *Grammaire* que le petit trait n'a souvent d'autre but que de remplir un espace vide, et il le considère comme tout à fait explétif.

des transcriptions grecques de quelques noms propres, tels que *Apapus* et *Athothis*, qui, dans leur orthographe égyptienne, présentent cette particularité. Ce déterminatif de son, souvent omis dans les hiéroglyphes, est, au contraire, conservé avec grand soin dans les textes hiératiques, qui sont toujours bien plus riches sous ce rapport.

La seconde remarque porte sur la double expression du V, , par la jambe et l'oiseau. Champollion trouva, comme je le disais tout à l'heure, dans un tombeau de Thèbes, le nom propre qu'il transcrit *Obaï*[1], écrit avec diverses variantes pour la seconde syllabe : tantôt le V ordinaire, la jambe , était seul ; tantôt c'était l'oiseau, l'espèce de grue[2], qui sert à écrire le mot VAºi (âme); tantôt enfin ces deux caractères étaient réunis :

Voici comment je conçois la loi de ces diverses orthographes. On est d'accord maintenant pour admettre que l'alphabet purement phonétique, c'est-à-dire celui des caractères qui ne représentaient qu'une articulation et n'étaient liés à aucune idée, était extrêmement restreint dans les formes antiques de l'écriture. Tous les caractères que nous avons notés dans notre alphabet avec un ou deux astérisques n'étaient pas exclusivement phonétiques. Or, il arrivait souvent, et particulièrement dans l'écriture des noms propres, qu'on désirait employer un caractère significatif, soit qu'on voulût faire une allusion de sens, soit qu'on n'eût pour objet que de peindre le son plus exactement qu'on ne pouvait le

1. Les deux variantes et paraissent employées indifféremment et dans les mêmes noms propres. est néanmoins d'un usage plus fréquent.

2. Voir Champollion, *Notices*[, t. I], p. 557.

faire avec des voyelles vagues. La lettre simple ajoutée dans ce cas, , servait de complément phonétique et n'était qu'un scrupule de l'écrivain. C'est ainsi que dans les anciennes inscriptions arabes nous trouvons quelquefois les lettres historiées accompagnées de la figure de la lettre ordinaire pour faciliter la lecture. On peut expliquer de cette manière l'usage très fréquent de ces doubles lettres, qui, loin d'embarrasser, deviennent un supplément de clarté et un moyen de contrôle.

Je me trouve ici dans un double désaccord avec M. Hincks[1]. Ce savant, dans son remarquable travail sur l'alphabet égyptien, donne au *vida* et à la voyelle *ou* un seul et même son, et confond complètement ces deux articulations. Je ne pense pas que quelques variantes où ces caractères permutent en effet puissent autoriser à conclure autre chose que la grande affinité des sons qu'ils représentaient. Dans quelle confusion jetterions-nous l'alphabet sémitique si nous ne reconnaissions qu'une seule articulation pour le ב, le ו et le ש, parce que ces lettres permutent quelquefois dans les mêmes radicaux. Les permutations entre le et la voyelle *ou* confirment seulement, par l'affinité du son *ou*, la transcription V qu'indiquait la tradition du *vida* copte.

M. Hincks, cherchant, dans le même ouvrage (p. 58, 13), à expliquer l'orthographe des doubles lettres, pense que cette particularité indique seulement que le mot est terminé. Il a cependant rapporté lui-même l'orthographe égyptienne si remarquable du mot hébreu בית dans les noms des villes de Palestine, Beithoron, etc., où notre double *vida* commence le mot au lieu de le finir[2]. Ce n'est donc point là la véritable

1. Voir M. Hincks : *An Attempt to ascertain, etc.*, publié dans le *Recueil de l'Académie Royale Irlandaise* en 1847.

2. Voir Champollion, *Dictionnaire*, p. 278 ; cf. *Papyrus Sallier*, pl. LVI, l. 8. Il ne me semble pas douteux que les Égyptiens n'aient cherché dans l'orthographe VA'iTA' (hiéroglyphique et hiéra-

notion : ce savant me paraît avoir confondu ici la forme grammaticale très usitée dans laquelle on redouble la dernière lettre radicale d'un mot avec des pléonasmes qui sont purement orthographiques, comme le démontrent les variantes du nom propre AVA° (ou *Obaï*).

Les exemples d'orthographe double que nous avons discutés à propos du caractère [illegible] montrent que cette règle s'appliquait aussi bien au commencement et au milieu qu'à la fin des mots, et l'on peut déjà prévoir qu'elle va devenir un excellent instrument pour la lecture des caractères douteux.

Le signe de la lettre N [illegible] et celui de la voyelle vague A° [illegible] n'ont pas été contestés. La ligne brisée est proprement le symbole de l'eau, comme M. Jomard l'a observé le premier. Sa valeur phonétique N se rapporte, suivant toute apparence, au nom sacré de l'eau primordiale et céleste, NOUN, que Plutarque nous a conservé et qui, dans les livres coptes, est appliqué à l'*Abyssus* de la Bible.

Je transcris donc le nom de notre personnage AHMeS-Se-AVåNA°, en prenant, comme je l'ai dit, le second nom pour un patronymique.

[illegible]. Cette qualification usuelle a été bien expliquée par Champollion. Je la transcris MA°T'A°OU d'après l'orthographe pleine [illegible] que l'on trouve fréquemment. Le premier mot, suivant Champollion, est composé de la coudée [illegible], symbole du mot MA°, *justice,* escorté de ses compléments phonétiques MA°, [illegible]. Dans l'orthographe abrégée le symbole suffit ; mais il me reste quelques doutes sur la nature du symbole [illegible]. Lorsqu'il est tracé en grand, je n'y vois pas les divisions de la coudée et son profil me

tique [illegible]) à imiter la prononciation du mot בַּיִת, en construction בֵּית ; en effet, l'*âme*, suivant Horapollon, se prononçait βαί.

semble plutôt indiquer une *règle*. Quoi qu'il en soit, la lecture et le sens du mot ne sont pas douteux. , orthographe pleine . Ce verbe a évidemment été bien traduit par Champollion; tous ses régimes sont *des paroles, des prières,* etc., et, comme substantif, le même radical est ordinairement complément du verbe ou , *dire,* T'eT. Mais peut-être Champollion s'est-il trompé en le transcrivant par le verbe copte ⲧⲁⲟⲧⲟ. Ce mot est, en effet, fréquemment appliqué à la parole, mais il me semble composé du ⲧ initial et de ⲟⲧⲱ, *responsum, nuncium,* en sorte qu'il ne comporte jamais un ⲧ final. Notre radical, au contraire, montre deux formes également usitées et , T'A°OU et T'eT, l'une et l'autre déterminées par l'homme qui porte la main à sa bouche. Je pense donc que ces deux formes reproduisent exactement les deux formes du radical copte le plus usité pour la parole, ϫⲟⲟⲧ, ϫⲱ, ϫⲉ et ϫⲁⲧ, ϫⲟⲧ avec les suffixes. Les formes et sont complètement identifiées par l'orthographe (*Rituel* de Turin, chap. XCIX, ligne horizontale). Dans cette variante, qui appartient à l'orthographe double, le caractère idéographique est escorté de ses deux compléments phonétiques , T', T; ⲓ ne sert ici qu'à carrer le groupe, objet très important aux yeux des hiérogrammates. Le = ϫ nous mène directement au thème ϫⲉ; je transcrirai donc T'A°OU la forme .

Il resterait à se rendre compte du symbole qui présente deux variantes. La première, celle de notre texte, ressemble exactement à une rame. J'ignore absolument comment cet objet devient le symbole de la parole. La seconde variante, très usitée dans les textes de l'ancien empire, , est ordinairement peinte en rouge, comme le sont les parties du

corps. C'est évidemment une langue. Ici le symbole est frappant, et peut-être (la rame?) n'avait-elle pas d'autre rapport avec la parole que d'imiter par sa palette la forme d'une langue. Le groupe antique ainsi composé donne l'explication d'un des plus curieux passages d'Horapollon.

On lit au XXVIIe chapitre du Ier livre la description de deux groupes exprimant le langage. Le premier, composé d'une langue et d'un œil saignant, trouvera ailleurs son explication. Le second passage est ainsi conçu : Ἑτέρως δὲ τὸ λέγειν σημαίνοντες, γλῶσσαν καὶ χειρὰ ὑποκάτω γράφουσι, τῇ μὲν γλώσσῃ τὰ πρωτεῖα τοῦ λόγου φέρειν δεδωκότες, τῇ δὲ χειρὶ, ὡς τὰ τῆς γλώσσης βουλήματα ἀνυούσῃ, τὰ δεύτερα. Je distinguerai dans ce passage, comme je pense qu'on doit le faire dans tout le livre d'Horapollon, l'indication du groupe et son explication. L'indication est d'une parfaite exactitude, quoiqu'elle ait échappé aux savants interprètes d'Horapollon. Le groupe , souvent écrit dans les colonnes verticales de l'ancien style, ne pouvait pas être mieux décrit. Mais, quant à l'explication, il y a erreur évidente. Le signe , T, est constamment phonétique. La main joue cependant un rôle idéographique pour exprimer la parole; mais il n'a pas été compris par l'auteur de cette remarque. La main, dans le déterminatif de la parole , montre la bouche de l'homme, et par conséquent elle n'est pas là pour indiquer l'exécution de ce que la langue a commandé.

Le livre d'Horapollon, ouvrage de plusieurs mains, comme tout le monde semble en convenir aujourd'hui, contient beaucoup plus de symboles usités dans l'écriture hiéroglyphique que ses commentateurs n'en ont reconnu jusqu'ici, mais souvent il est difficile de les identifier, à cause du peu de rapport qu'il y a entre les motifs énoncés dans le livre et les véritables règles de l'écriture égyptienne. Nous trou-

verons plusieurs exemples frappants de cette remarque sur la rédaction du livre *des Hiéroglyphiques*.

T'åT-w, *il dit*. Ce verbe est ici écrit phonétiquement et sans aucun symbole. Je renvoie, pour la correspondance du avec ꜣ, à ce que j'ai dit dans les éclaircissements sur l'alphabet; j'ajouterai seulement que j'ai été heureux de voir que M. Hincks est arrivé au même résultat que moi pour cette articulation, en ce qui touche sa correspondance avec le ꜣ hébreu. Cette règle, sur laquelle j'ai déjà insisté dans deux publications[1], est d'une haute importance pour la détermination des noms asiatiques transcrits par ou .

, w, est le pronom affixe de la troisième personne si nettement établi par Champollion[2]. Ce mot, *il dit*, est rejeté au commencement de la seconde ligne. Il est à remarquer que souvent il est répété, pendant tout un discours, au sommet de chaque colonne; il joue alors le rôle de nos guillemets.

Cette première phrase donne pour résultat : « Le supérieur des nautoniers, Ahmès, fils d'Avana, dit. »

SECONDE PHRASE

T'åT-å	NeTeN	ReT	NeV
Loquor	vobis	homines	omnes.

Nous avons ici d'abord le même verbe T'åT (parler), au même temps et avec la marque de la première personne du singulier, l'homme . Champollion la transcrit par *i* comme dans le copte. Je n'ai pas suivi son exemple, parce que le

1. Voir *Annales de Philosophie chrétienne*, 1846, et *Revue archéologique*, mai 1847[; t. I, p. 1-178 et 199-227, de ces *Œuvres*]. Cf. Hincks, *An Attempt, etc.*

2. Voir *Grammaire égyptienne*, chapitre des pronoms.

petit personnage qui l'exprime est souvent remplacé par l'expression phonétique du pronom, laquelle n'est jamais un *i* (𓇋𓇋), mais la voyelle simple A° (𓄿). Il est remarquable que M. Benfey, en étudiant la constitution intime du copte, soit arrivé à ce résultat, que l'expression première ou plus organique *(organischere)*, comme disent les Allemands, du pronom de la première personne, devait avoir été *a* et non pas *i*. Cet *a* primitif saute encore aux yeux dans l'anatomie de l'article possessif copte[1] ⲡⲁ, *meus*, ⲡⲉⲕ, *tuus*, ⲡⲉϥ, *suus*[2], ainsi que dans le subjonctif ⲡⲧⲁ, ⲡⲧⲉⲕ, ⲡⲧⲉϥ[3]. Les vues de M. Benfey sont confirmées sur ce point par l'orthographe antique. Le pronom de la première personne est écrit, ou phonétiquement par un 𓄿 A°, ou idéographiquement par la figure du personnage qui parle. Je traduis donc ce mot : *je parle*.

𓈖𓏏𓈖 NeTeN, *à vous*. — C'est le cas oblique du pronom personnel de la seconde personne du pluriel : c'est le copte sahidique ⲛⲏⲧⲛ, memphitique ⲛⲱⲧⲛ, et il n'y a rien à ajouter à ce que Champollion en a dit, ni aux excellents exemples qu'il en donne dans sa *Grammaire*, au chapitre des pronoms.

𓂋𓏏𓅱𓅱𓅱 ReT. — Champollion a montré que ce terme signifie la *race humaine*. Quand le déterminatif est complet, il se compose d'un homme, d'une femme et des signes du pluriel, 𓅱𓅱𓅱. Ce groupe, ainsi composé, est un déterminatif générique qui s'applique exclusivement à l'espèce humaine ou à ses divisions, comme les nations entières. Il est précieux pour fixer le sens de certains mots qui, sans cela, seraient restés douteux. Par exemple, 𓂋𓅱𓅱𓅱 PA°[4],

1. Voir *Grammaire copte* de Peyron, p. 53.
2. Le de moi, le de toi, le de lui.
3. Que je, que tu, que il.
4. Outre le déterminatif de l'espèce humaine, ce groupe renferme de plus l'*œuf* 𓂋, symbole de la génération de l'humanité.

êtres, êtres humains, êtres par excellence, comme ReT signifie *race* par excellence. Je pense qu'il y a une nuance entre ce mot et le mot très voisin RoT, en copte ⲣⲱⲧ, *germinare,* ⲣⲏⲧ, *nasci.* Ce dernier mot s'écrit souvent avec un certain instrument ⲩ dont nous ignorons l'usage, et qui paraît spécialement affecté à la syllabe ReT. C'était également là le nom de la pierre de grès, lequel signifiait très probablement *pierre de grains,* comme nous disons *roche grenue, grès.* Dans le second, de ⲣⲏⲧ, *naître,* le mot ReT se trouve quelquefois déterminé par la figure d'un enfant 𓂋. Ce même terme, avec le déterminatif général de l'espèce humaine, signifie *les hommes,* dans l'acception honorable du mot. Nous voyons, en effet, que, dans le tableau des quatre races humaines du tombeau de Séthos, il est réservé spécialement à la race rouge, le peuple égyptien.

Cette notion de *race égyptienne* par excellence n'était cependant point exclusive, car nous trouvons sur la muraille de Karnak, dans la grande inscription de Thoutmès III que j'ai déjà citée, le même mot appliqué à des prisonniers asiatiques dans le simple sens de peuples ou hommes en général (*l. c.,* ligne 21).

Je pense que notre mot égyptien ReT se retrouve encore dans l'expression copte[1] ⲣⲉⲙⲣⲁⲛⲉ, *cognatus, homo ejusdem generis,* analogue à ⲣⲏⲧ, *nasci.* Le déterminatif est ici en abrégé ; la figure de la femme y manque. Notre groupe a de plus le signe idéographique du pluriel, 𓀜, mais le pronom vague qui suit, 𓅱 NeV, porte la marque du singulier. Cet accord nous prouve que ReT n'est pas un véritable pluriel grammatical, mais bien un nom collectif. Je traduis donc cette phrase : « Je parle à vous, espèce humaine entière ».

Cette alliance d'un collectif, mis idéalement au pluriel, avec un adjectif au singulier, rappelle l'accord grammatical,

1. Peyron, *Additamenta ad Lexicon copticum.*

si bizarre au premier coup d'œil, qui unit, dans la langue arabe, un substantif au pluriel rompu avec un autre terme au singulier féminin. C'est qu'en effet ces pluriels arabes sont de véritables collectifs, car les grammairiens supposent, comme le remarque M. de Sacy (*Gramm.*, n° 311), que le mot جماعة, *une troupe, une collection*, y est toujours sous-entendu.

NeV. — Je n'aurais rien à ajouter à ce que Champollion a dit sur la *corbeille*, si Salvolini n'avait pas fait une fausse application de ce signe qu'il importe de rectifier, puisqu'elle a été renouvelée par M. Hincks[1].

La corbeille est, sans contestation possible, le signe du mot *maître*, qui se disait ⲛⲏⲃ en égyptien, comme en copte. Le même mot signifiait en égyptien *tout*, en copte thébain, ⲛⲓⲃⲉⲛ. Nous avons dans le manuscrit bilingue de Leyde la syllabe ⲛⲉϭ deux fois transcrite par le signe démotique , qui répond, dans l'inscription de Rosette, au mot κύριος; j'ai fait voir que ce signe, dont la lecture avait embarrassé les interprètes, n'était autre chose qu'une abréviation du signe hiératique qui répond à la même corbeille (*Revue archéologique*, septembre 1848)[2]. Voilà donc la valeur phonétique NeV constatée tant par deux transcriptions grecques que par la correspondance des deux mots coptes. Ceci posé, lorsque nous trouvons, dans le cartouche de Nectanébo, , la corbeille à la place de la syllabe *neb*, comment imaginer que la corbeille n'ait eu, dans ce cartouche, que la valeur phonétique d'une *n*? Dans les variantes du même nom, la corbeille permute avec le sphinx à tête de roi, autre symbole du mot NeV (seigneur). Au lieu de lire avec M. Hincks *Nascht-nef*, on est donc bien fondé à lire avec Champollion *Necht-nebef*. L'orthographe *Nectanébo* et *Nectonabôs* des papyrus gréco-égyptiens

1. Voir Hincks, *An Attempt, etc.*, p. 69.
2. [Cf. t. I, p. 237-265, de ces *Œuvres*.]

semble indiquer pour le final un son voisin de la voyelle OU.

La corbeille n'est alphabétique dans aucun texte antique. Le seul groupe où elle paraisse jouer ce rôle est le nom du peuple grec dans les inscriptions de Rosette et de Philes; mais il est aisé de se convaincre que ce nom est symbolique et emprunté, avec une légère altération de sens, à un groupe antique qui signifie *les peuples du Nord,* [1], littéralement *les septentrionaux tous,* ce qui, par le double sens de la corbeille et du mot NeV, est devenu, lorsqu'on l'a appliqué aux rois grecs, *les septentrionaux seigneurs,* . L'allusion est si frappante que, dans les deux décrets bilingues de Philes, la corbeille est répétée trois fois, , comme dans le groupe antique, ce qui ne permet pas de penser à la transcrire par trois *n*. De plus, le signe initial , s'il était phonétique, aurait la valeur d'un *ḥôri* (voyez Champollion, *Alphabet,* n° 218). Or ı i le copte ⲟⲩⲉⲓⲛⲛ, *grec,* ni le mot démotique OUINN, qui est identique, n'admettent cette aspiration avant la voyelle initiale *ou*. Il en a donc été du nom national des vainqueurs grecs comme de celui du dieu *Sarapis;* il y a eu une identification factice et calculée avec un groupe usité dans l'écriture sacrée et qui se prêtait à cette assimilation. La corbeille n'y figure pas plus pour un *n* ordinaire que dans le cartouche de Nectanébo; elle reste un caractère idéographique affecté au mot NeV dans ses deux sens, et il faut la rayer définitivement de l'alphabet ordinaire. Salvolini cite, il est vrai, dans son *Alphabet* (p. 32, 121), une variante du mot NoHeM, *sauver,* (en copte ⲛⲟϩⲉⲙ), écrite avec la corbeille pour l'*n* initiale .

n n i ou

1. Ce groupe commence, sur divers monuments, la liste des peuples vaincus.

Mais cette variante, empruntée à un rituel dont l'écriture appartient aux dernières époques, ne peut pas servir de règle pour apprécier l'orthographe antique. Il en est de même de toutes ces valeurs phonétiques si variées que nous trouvons employées pour écrire les noms propres grecs et romains. Ce n'est qu'à titre de renseignements que nous devons les enregistrer; car, en cherchant la raison qui a pu porter les derniers hiérogrammates à employer ces valeurs nouvelles, nous pourrons acquérir quelques notions sur la valeur de ces mêmes signes dans l'écriture antique. En ce qui touche la corbeille, c'est sans aucun doute sa lecture habituelle, NeV, qui a donné à quelques écrivains postérieurs l'idée de s'en servir pour écrire la consonne N.

On a quelquefois voulu prendre la corbeille pour une *coupe*, à cause des idées symboliques qui peuvent s'attacher à la coupe; mais lorsqu'elle est peinte en grand, on reconnaît parfaitement[1] que c'est une corbeille tressée, et je crois que la véritable raison de sa valeur phonétique NeV se trouve dans le verbe ⲛⲟⲩϧⲧ, *plectere*, d'où ⲛⲉϧϯ, *opus contextum ex plexis palmis* (suivant Zoëga, cité par Peyron[2]). Ces raisons intrinsèques de la valeur de certains hiéroglyphes sont curieuses à étudier, parce qu'elles doivent mettre en garde contre les raisons symboliques souvent très fausses que les auteurs grecs nous ont transmises pour expliquer la valeur de tel ou tel signe; rien n'est plus conforme à la tournure d'esprit des derniers Alexandrins que d'attribuer à une fable ou à un emblème le choix d'un symbole dont la raison linguistique leur était inconnue.

Le premier membre de phrase se traduira donc: « Je m'adresse à vous, ô espèce humaine entière! »

Le second membre est d'une construction un peu plus difficile à saisir; mais, heureusement, nous en connaissons

1. Voir Planche I, n° 1.
2. Voir Peyron, *Dictionnaire copte*, au mot ⲛⲟⲩϧⲧ.

assez bien tous les termes pour nous flatter d'en pénétrer le sens véritable :

Tå-Aᵒ	ReCh-TeN	HeS-ou	CHePeR-т	N-aᵒ
Do	vobis legendum	carmen	vitæ	meæ.

, le bras étendu, portant un objet de forme pyramidale, : c'est le symbole du verbe égyptien TAᵒ, *donner*, en copte ϯ, то : тоі. Le son est constaté par la transcription de tous les noms propres qui ont l'initiale PeTe, comme *Pété-isis, Pétamon, Pétéphré :*

La valeur *donner* est confirmée par une multitude d'exemples qu'on trouve réunis dans le *Dictionnaire hiéroglyphique,* p. 89. Le verbe est ici au présent et à la première personne du singulier, puisqu'il est suivi de la figure du personnage qui parle, .

ReCh-TEN. Quoiqu'on ne trouve point le mot ReCh dans le *Dictionnaire* de Champollion, ce savant l'a fort exactement traduit par le mot *prononcer* dans la phrase du Rituel citée dans sa *Grammaire,* p. 211 : AᵒOU-A-ReCh ReN « Je prononcerai le nom..... ».

M. Bunsen le traduit *parler* et le compare au grec ῥήγνυμι et aux mots allemands *sprechen, brechen;* c'est la même notion. J'observe néanmoins que tous les mots qui se rapportent plus spécialement à la parole ont pour déterminatif l'homme portant la main à la bouche, , comme :

OUScheV, en copte ⲟⲩⲱϣϧ, *répondre;*

TeVHOU, en copte ⲧⲱϩϥ, ⲧⲟϩⲁϥ, *prier;*

HES, — ϩⲱⲥ, *chanter;*

T'åT, — ϫⲟⲧ, ϫⲉ, *dire*, etc.

Notre mot, au contraire, est constamment accompagné du rouleau de papyrus ; je suis obligé, à cette occasion, de rectifier une notion fort importante sur ce dernier caractère.

Champollion a parfaitement expliqué un des usages de ce signe, qui est employé d'abord au sens propre pour le substantif *livre, volume,* SCHA°-T. Partout ailleurs, dit-il, c'est un pur signe explétif qui sert, soit pour carrer les groupes, soit pour séparer entre eux certains caractères (voyez *Grammaire,* p. 107).

Champollion n'a donc pas reconnu le rôle très important que joue ce signe comme déterminatif générique. Il ne figure pas davantage dans la liste des déterminatifs empruntés à divers auteurs récents, que M. de Bunsen a insérée dans son ouvrage sur l'Égypte. Ce caractère de déterminatif est pourtant évident, puisque le rouleau s'attache à divers radicaux d'une manière si intime, qu'il les suit même dans certains cas où il dérange la symétrie du dessin, tandis que Champollion lui donnait pour rôle principal de la conserver. Il est inséparable de notre mot ReCh, lorsqu'il est pris dans cette acception. Il ne le quitte jamais dans l'écriture hiératique, même dans les cas où la présence d'un disjonctif est impossible. Nous trouvons, dans le Rituel funéraire, des passages qui précisent très bien le sens de ce verbe, lequel est bien certainement *mentionner, énumérer, décrire,* et, par suite, *connaître, savoir.* Je le compare donc au grec λέγω, plutôt qu'à ῥέω et à ῥήγνυμι.

Le sujet du chapitre CXLI est ainsi énoncé dans le titre :

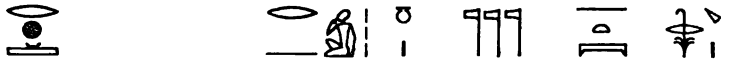

ReCh ReN-ou NA• NeTeR-ou N-Pe(T) ReS

« Mention (ou) énumération des noms des dieux du ciel du midi

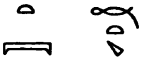

Pe(T) MeHeT[1]

et du ciel du nord ».

En effet, tout le chapitre est rempli des noms de ces dieux, disposés symétriquement en tableau.

On trouve les fameuses litanies d'Osiris au chapitre CXLII. Le sujet est ainsi exposé dans le titre :

ReCh ReN-ou NA• HeSIRI eM HeS(T)-w NeV MeRi-w

« Énumération des noms d' Osiris dans toutes les demeures qu'il aime. »

Or, cette annonce est en effet suivie du tableau des noms d'Osiris dans ses diverses demeures.

Le Rituel contient, dans les chapitres CVIII, CIX, CX, etc., des exemples tout aussi frappants de cette acception. Au chapitre LXXXIX, on met une invocation dans la bouche du défunt. Elle est suivie de la phrase :

A•R ReCh Re PeN A•N SeK eN ChåT-w

Est lu chapitre ce, il n'est pas fait de mal à son corps.

1. On remarquera dans ces textes l'emploi de la *ligne droite* — pour la lettre N ; c'est une forme abrégée pour la *ligne brisée*, usitée dans tous les textes cursifs.

2. On trouve souvent cette clause à la fin des chapitres du Rituel ; elle a pour effet d'expliquer la nécessité et les bons effets des prières qui viennent d'être dites.

De même, à la fin du premier chapitre, on lit :

Est lu livre ce sur la terre, etc.

Voici d'autres exemples où le sens *connaître, savoir,* ressort aussi clairement. L'Osirien dit au chapitre LXXII du Rituel (l. 7) : « Que mon père *Tmou* m'assure une demeure céleste »,

des grains dans elle ne pas est connue leur hauteur
(dans laquelle poussent des blés dont on ne connaît pas la hauteur).

On lit, dans la salle hypostyle de Karnak, un discours adressé au grand Ramsès par les chefs des peuples vaincus, où j'ai remarqué la phrase suivante :

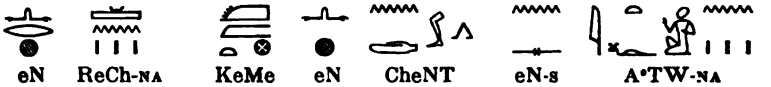

eN ReCh-NA KeMe eN CheNT eN-s A°TW-NA
Non noveramus Ægyptum, non ingressus fuerat eam pater noster.

« Nous ne connaissions pas l'Égypte, nos pères n'y étaient jamais entrés. » On remarquera dans le verbe CheNT la richesse des déterminatifs : ⅄ désigne le mouvement en général, spécialise la marche.

1. TeN-NOU est le mot ⲧⲱⲟⲩⲛ, *surgere*, avec un déterminatif très curieux : l'*oiseau attaché à un poteau*, ce que l'on appelle, en terme d'oiseleur, un appeau. Cet oiseau, qui s'élève de terre à tout instant, sert aussi de déterminatif au verbe KiMe, *exsultare* (en copte ⲕⲓⲙⲉ, *movere*, ϭⲓⲙⲉ, *frui*).

L'absence constante de l'homme qui porte la main à sa bouche, , et la présence non moins constante du rouleau de papyrus, , comme déterminatif de notre mot ReCh, m'autorisent à conclure que ce mot s'appliquait plus spécialement à des textes écrits, à des paroles ayant un caractère scientifique ou liturgique ; et c'est, en effet, le cas pour tous les exemples que j'ai cités.

On ne trouve pas, dans les dictionnaires coptes, un mot qui corresponde exactement au mot antique ReCh dans les divers sens que nous avons cités ; mais il existe deux verbes qui lui sont intimement connexes. Le premier, ⲣⲱϫⲉ, signifie *inspecter, regarder, visiter*. Le second, ⲱϫ, signifie *lire*. La perte de l'R est assez fréquente pour que l'on puisse supposer que l'R initiale elle-même a pu éprouver ce changement. Ch aura subi l'adoucissement ordinaire et sera devenu ϫ.

Le thème radical ReCh est suivi du pronom de la deuxième personne du pluriel. Il faut donc traduire : *vous lisez, vous connaissez*.

. Ce caractère a été décrit par Champollion comme un *fuseau* (*Dictionn.*, p. 362). Ceci expliquerait facilement sa valeur phonétique HeS. En copte, en effet, ϩⲱⲥ (T. et M.) signifie également du *fil* et *chanter, célébrer, louange, cantique*. A la place du fuseau, il semble souvent que l'on ait dessiné une petite fiole allongée, à moitié remplie d'une liqueur rouge et qui peut-être portait le nom de *hos* « fuseau », d'après sa forme[1]. Les variantes graphiques du mot sacré prouvent qu'il se lisait HeS ou HoS, comme en copte. Notre caractère était employé comme semi-phonétique avec l'addition d'une H initiale (1) ou d'une S finale (3). On le trouve suivi tantôt du déterminatif de la parole, (1, 3, 5), tantôt

1. Voir Planche I, n° 2.

de celui des actions douces et paisibles, (2), tantôt enfin du volume de papyrus, (4) :

(1) (2) (3) (4) (5)

Dans l'ancien empire, on trouve fréquemment la forme HoSeS , avec redoublement de la seconde radicale. La belle stèle de notre Musée qui porte le nom des deux rois Amenemhé Ier et T'esourtésen Ier, débute par la phrase suivante : « Leur poète, qui célèbre les louanges aujourd'hui, de même que chaque jour »,

HeSeS-sen	IRI	HeSeS-(T)-sen	eM KeR	RA• NTe	RA• NeV
Vates eorum	facit	laudes eorum	hodie	sicut	quotidie.

Le titre de *chanteur* ou de *poète royal* est assez fréquent, et ce titre est parfaitement justifié par le style des différentes compositions que les papyrus nous ont conservées. Je trouve même une dame qui porte le titre de *chanteuse du palais*[1] ; elle tient à la main un sistre qui semble être l'insigne de sa charge. Clément d'Alexandrie, dans le fameux passage des *Stromates* où il énumère les livres sacrés, mentionne la fonction du *chanteur* ou *odiste,* et les deux livres qui lui étaient attribués spécialement. Ces fonctionnaires ne venaient qu'au cinquième rang, car l'ordre des titres, dans l'inscription de Rosette et dans les autres décrets, montre que Clément a réservé la dernière place, comme place d'honneur, au prophète, lequel marche le premier dans l'ordre égyptien. Il est évident que le sens primitif du mot HeS est bien le

1. « chanteuse de la demeure royale » (voir Wilkinson, *Manners and Customs*, New Ser., t. I, p. 260).

chant, la *musique,* puisqu'on disait même ; *canere fistula,* « jouer de la flûte » ; mais sur les rives du Nil, comme chez tous les peuples antiques, le chant et la poésie étaient inséparables. La forme poétique du récit, mise en évidence par Champollion dans le *Papyrus Sallier,* se retrouve dans la plus grande partie des inscriptions historiques des temples. Outre le style poétique, on observe encore, dans les papyrus historiques de la XIXe dynastie, des points rouges placés à intervalles égaux, qui indiquent évidemment une mélopée analogue à celle des psaumes et des cantiques hébreux. Chant, poésie et récit historique étaient donc en Égypte trois faits inséparables, et le mot HeS exprimait cette réunion d'idées si conforme au génie antique. Notre caractère, ici trois fois répété ou mis au pluriel figuratif, signifie donc les chants ou les récits poétiques.

ChePeR (T). Le scarabée joue dans le symbolisme égyptien un rôle si important, que je ne puis le traiter ici complètement, puisque je veux me borner à ce qui regarde directement l'interprétation des textes. Champollion a bien signalé, dans son *Panthéon égyptien,* le scarabée employé dans les tableaux funéraires comme symbole du soleil et de la génération, mais il paraît ne l'avoir observé dans l'écriture des textes que comme symbole du monde terrestre.

Cette seconde acception du scarabée est comparativement bien moins importante ; M. Birch prétend même qu'elle se montre pour la première fois dans la légende de Cléopâtre, , *reine des deux pays.* J'en connais un exemple bien plus ancien : il date de la XXe dynastie, à l'époque où l'on commence à remarquer la recherche des variantes. Elle se trouve dans le tombeau de Ramsès VIII (troisième corridor, frise de gauche) [1]. Mais si cette

1. « Le seigneur des deux régions, NeWeRou-Kâ-RA SeTeP-eN-

acception était régulière, elle est au moins d'une excessive rareté à l'époque pharaonique. Pendant toute la période romaine, au contraire, le scarabée est un synonyme habituel du mot TO ⲧⲟ, *monde, pays* (ⲑⲟ en copte memphitique). Le scarabée a même servi à écrire la syllabe TO dans le nom de l'empereur *Domitien* et le T initiale de *Trajan*.

Il est peu de caractères qui se rencontrent aussi fréquemment que le scarabée dans les textes antiques, mais il n'y est plus accompagné du déterminatif des pays ⲧ, et, soit comme verbe, soit comme substantif, il entre dans une quantité de phrases où il n'est nullement question du monde. Il est donc nécessaire de nous reporter aux idées générales qui, suivant les témoignages des anciens, étaient représentées par cet insecte.

Le sens symbolique du scarabée comme générateur est longuement expliqué dans le curieux chapitre XI d'Horapollon, intitulé Πῶς μονογενής. Tous les détails de l'acte générateur exécuté par le scarabée y sont scrupuleusement groupés de manière à faire ressortir l'analogie que les Égyptiens établissaient entre la vie humaine et la carrière diurne du soleil. Nous trouvons la contre-partie de cette même idée dans les tombeaux où la course nocturne de l'astre, dans l'hémisphère inférieur, est identifiée avec la pérégrination des âmes dans l'Amenti. M. Leemans (*Horapollon*, p. 161) pense que les sens de père et de *génération*, donnés au scarabée, appartiennent plutôt au gnosticisme qu'à l'Égypte antique. Je crois, au contraire, que cette notion nous arrive par trop de sources responsables, pour n'être pas franchement égyptienne. Clément d'Alexandrie dit que le scarabée représentait le soleil (p. 657, édition Potter), et Plutarque, dans le traité d'Isis et d'Osiris, s'explique tout aussi nette-

RA*. » Depuis la lecture de ce mémoire, j'ai observé la même orthographe dans un monument du règne de Ramsès II (voir la *Notice des Monuments de la galerie du rez-de-chaussée, etc., au Louvre;* statuette n° 62).

ment qu'Horapollon, Le célèbre passage de saint Ambroise (*In Lucam,* t. I, p. 1528, Paris, 1686) nous montre que l'idée de création attachée au scarabée était assez généralement connue, pour que ce grand docteur ait osé l'appliquer à Jésus-Christ, en faisant une double allusion au limon primordial de l'espèce humaine, pétri par la main divine, et à la boue des iniquités qui, façonnée par la grâce du Christ, peut revêtir la forme des vertus. « Et bonus scarabæus, dit le grand docteur, qui lutum corporis nostri ante informe ac pigrum, virtutum versabat vestigiis : bonus scarabæus qui de stercore erigit pauperem. » Porphyre explique également l'opération du scarabée comme le type d'une création conforme tout à la fois à l'action vivifiante du soleil et à la marche de cet astre à travers les espaces célestes (voy. *De Abstinentia,* l. IV, 9).

Toutes les nuances de ce curieux symbolisme se retrouvent employées couramment dans l'écriture antique. La priorité appartient incontestablement à M. Birch quant à la publication des premières notions exactes sur le rôle hiéroglyphique du scarabée. Dans une lettre adressée à M. Letronne et dont la *Revue archéologique* a reproduit les principaux passages (voyez décembre 1848), ce savant a mis hors de doute deux points principaux : 1° que le scarabée, dans les textes antiques, répond aux idées *créer, former, produire, transformations, existence;* et 2° que le mot phonétique correspondant s'écrivait ChePeRA° [1]. M. Birch ne me paraît pas aussi heureux dans la comparaison philologique de ce radical. Il croit le retrouver dans le mot copte ϩϥⲟⲣⲡ, qui s'applique à un insecte mal déterminé; mais ce mot est memphitique, et, dès lors, il n'est pas probable que le ϭ antique y soit devenu ϩ. Le changement ϥ = ⲛ est également peu usité. Le dérivé copte très régulier est le mot ⲙⲉⲛ, ⲙⲱⲛ,

1. ChePeRA°, très probablement pour ChA°PeR, la voyelle étant rejetée, lorsqu'on l'écrivait, après le radical pur.

être, existence; le *khei* ϫ s'est adouci en *scheï* ϣ et le ⲣ final s'est oblitéré[1]. Dans le sens de *transformations, métamorphoses,* si bien mis en évidence par M. Birch pour le même mot au pluriel , je n'oserais le comparer à ϣⲏⲗ, *mutari,* car la permutation du P antique en ⲗ n'est pas ordinaire; le mot copte ϣⲛⲏⲣⲓ, *prodiges,* pourrait y être rapporté naturellement.

Notre inscription offre des exemples remarquables de l'emploi du scarabée pour le mot ChePeR, *existence,* et au pluriel ChePeRou, *transformations, formes, types.*

A la vingt-deuxième ligne, nous trouverons cette phrase : « Sa Majesté massacra ses ennemis *jusqu'à la non-existence* (jusqu'à l'anéantissement) »,

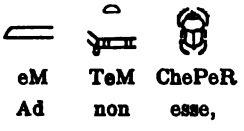

et d'une manière analogue, à la vingt-cinquième ligne :

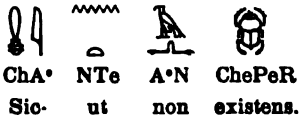

Ce qui achève de prouver que dans ces deux phrases le verbe signifie *exister,* c'est que la même locution se retrouve à Ibsamboul dans les louanges de Ramsès le Grand, mais cette fois elle est rendue par le verbe bien connu OUN (en copte ⲟⲩⲛ, ⲟⲩⲟⲛ, *être*)[2] :

1. L'orthographe ChePI = , citée par M. Birch, prouve que la forme copte dégagée de l'R finale était déjà connue sous la XXVIIIe dynastie, vers la fin de l'empire national.

2. Ce texte est dessiné dans la *Notice d'Ibsamboul*[, t. I], p. 61. La

PeTPoT OUeR-ou Nâ KaH(?) NeV IRI-sen eM TeM OUN
Conculcavit magnates regionis omnis, fecit eos non esse.

A la quatrième ligne, Ahmès annonce sa naissance dans ces termes mystiques : « J'ai accompli mes transformations (ChePeRou-A°) dans la forteresse d'Élithyia ». C'est exactement le même sens que M. Birch trouve à notre groupe mis au pluriel. Il est alors déterminé par l'image humaine dans l'attitude de la momie.

M. Birch a trouvé d'excellents exemples du même mot dans les transformations que l'homme était censé subir pendant qu'il parcourait les régions infernales. La naissance n'était qu'une des phases de cette existence continue. Aussi les dieux souhaitent-ils aux rois les transformations ou les naissances de la lune :

ChePeR-ou-K ChA° A°aH
Tes phases sont comme la lune naissante.

Je trouve cette flatterie adressée à Ramsès II sur le plafond du Ramesséum. En effet, cet astre, multipliant ses naissances par la courte durée de ses phases, est dans les inscriptions le type d'une éternelle jeunesse.

Les soixante et quinze transformations de l'âme, représentées dans les tombeaux, sont intitulées :

70 Ke 5 eN ChePeRA°-ou ChePeR-ou eM 70
Septuaginta et quinque transmutationes factæ in septuaginta

forme la plus usitée de la négation TeM ou (en copte ⲧⲉⲙ) avait échappé à Champollion ; elle sera discutée plus loin.

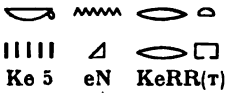

Ke 5 eN KeRR(T)
et quinque zonis.

La naissance terrestre était sans doute censée une transformation analogue, où l'âme revêtait le type humain. Le verbe copte ⲙⲱⲛⲓ n'avait point perdu cette signification; on s'en servait aussi pour désigner la naissance.

Exister, au sens causatif, *faire exister,* répond à l'idée *créer.* C'est en sa qualité de grand créateur que le soleil est représenté par le scarabée. « Ce scarabée qui est dans sa barque, dit le Rituel au chapitre XVII, c'est le soleil lui-même[1] »,

A'R ChePeRA' HeR-HeT OUA'-w RA'..... POU T'eS-w
Est deus scarabæus in medio naviculæ sol..... est ipse.

On voit, en effet, dans le tableau des races, peint dans le tombeau de Séti Ier, que la création de la race rouge était attribuée au soleil. La déesse Pacht était, au contraire, la créatrice des Namous (tombeau de Séti Ier, tableau des races) :

NA'A'MOU ChePeR NeSeN PaChT eNTeS NeT' VA'-ou-SeN
Namou creatrix eorum Pacht, ipsa fundavit animas eorum.

La création des nègres est attribuée à un dieu représenté par un oiseau noir, et celle des hommes de la quatrième race, nommée *Tamehou,* semble encore revenir au soleil, autant que la rupture de la légende permet d'en juger.

1. Voir la vignette expliquée par cette légende, pl. I, n° 3.

Dans la phrase qui nous occupe, le mot ChePeR a un sens beaucoup plus prosaïque; il signifie *ce qui arrive, ce qui se fait, les événements*. Voici un exemple très clair du même sens, tiré du calendrier de Médinet-Habou (voy. Champollion, *Notices*) : « Le dix-neuvième jour d'Hathyr,

HRou eN HeVi AMouN ChePeR HeRSå HeVi

« jour de la panégyrie d'Ammon, qui arrive ou qui se fait, après la panégyrie

A'P(T)

d'Ap (Thèbes). »

Le copte a conservé ce sens si naturel. En effet, le verbe ϣⲱⲡⲓ est très habituellement employé dans le sens de *fieri, contingere* (ce qui arrive, les événements). Avec notre pronom personnel au datif, ChePeR(T) NÅ signifiera donc : *ce qui est arrivé à moi*. Il faut constater néanmoins que le verbe copte ϣⲱⲡⲓ, ainsi employé, régirait le pronom personnel à l'accusatif exprimé par l'exposant ⲙⲙⲟ; mais cette particule paraît récente dans la langue et elle ne se retrouve pas en égyptien dans les autres cas où le copte l'emploie. Ce ne sera donc pas une objection.

Le datif est exprimé, dans les hiéroglyphes, par les particules ⬭ et ⸙ ; le génitif ordinaire des pronoms personnels, ou le pronom possessif, se rend par un simple affixe. Si le groupe devait se traduire *la vie*, dans notre phrase nous aurions ChePeR-Å , *ma vie;* ChePeR-T NÅ doit, au contraire, être composé du participe passé avec sa terminaison, T, ⌓, et du pronom Å joint à la particule de flexion ⸙. Littéralement : *ce qui est arrivé à moi,* pour *ma vie.*

Le sens de chaque mot étant reconnu, voyons leur liaison grammaticale.

Les deux premiers termes, Tå-Å ReCh-TEN, sont enchaînés par leur position de manière à produire le mode subjonctif. Champollion a analysé cette locution dans sa *Grammaire* (p. 419). Le verbe Tå, *donner,* y joue le rôle d'un véritable auxiliaire; Tå-Å ReCh-TEN signifie rigoureusement « je donne que vous lisiez », pour « je vais vous faire lire, ou vous faire connaître l'histoire des événements qui me sont arrivés ».

Cette sorte d'exorde, par une allocution directement adressée aux hommes, se rencontre assez souvent, et dans des termes analogues. Au lieu de l'expression générale *ô vous tous, hommes!* on trouve des énumérations fort curieuses. Les auteurs des inscriptions s'adressent spécialement aux classes instruites qui liront leur ouvrage. Voici des exemples tirés de plusieurs belles stèles funéraires :

A! SA°Ve NeV SChAi NeV OUeV NeV HeV NeV SeSch-SeN

Oh! docte omnis, scriba omnis, sacerdos omnis, Heb omnis, qui transeunt

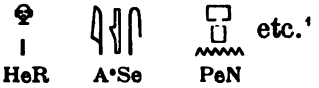

HeR A°Se PeN etc.[1]

ante sepulchrum hoc.

Le *Hev* était un prêtre d'un ordre élevé qui paraît avoir été chargé de lire à haute voix, dans les cérémonies, certains hymnes ou prières. Son nom est écrit par orthographe double avec le symbole entre les deux lettres H, V. Le mot SA°Ve, écrit avec le caractère syllabique A°V, me paraît constituer un titre général plutôt qu'une classe par-

1. Leyde, Stèle V 14.

ticulière de personnes; du moins, je le trouve donné à des fonctionnaires d'espèces extrêmement différentes. Il est impossible de ne pas reconnaître dans le mot SA°Ve le radical copte ϲⲁϣ, *doctrina*.

Voici une seconde formule qui présente la curieuse particularité de l'énumération des prêtresses. Sa haute antiquité double la valeur du document, car il appartient à une stèle de la XIIe dynastie :

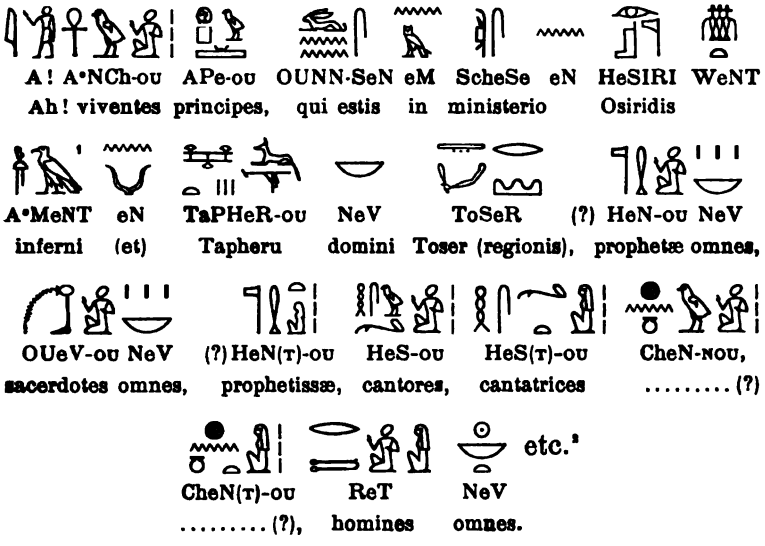

Osiris et le dieu chacal Anubis, désigné ici sous les surnoms de *Tap-herou* et seigneur de *Toser*, occupent toujours le premier rang dans les hommages funéraires. Cette invocation nous fait connaître qu'il existait dans l'ancien empire des prêtresses du rang des prophètes, des odistes et de l'ordre

1. L'oiseau, déterminatif de l'Amenti, n'est pas le même que l'aigle ; on le distingue très bien de ce dernier par les couleurs dans les monuments peints.

2. Leyde, Stèle V 2.

appelé *chennou*. On a peut-être le droit d'en conclure que les femmes occupaient une place distinguée dans cette civilisation primitive, et cette idée serait fortifiée par divers titres importants que portent les dames égyptiennes des anciennes époques; toutefois, il est probable que ces titres n'indiquent pas des fonctions réelles, mais simplement le rang distingué de femme de prophète, etc.

J'ajouterai un dernier exemple où les interlocuteurs sont énumérés d'une manière toute différente, et dont la tournure se rapproche beaucoup de notre première phrase, en sorte qu'elle vient corroborer notre traduction. Le style du monument où elle se trouve indique la XVIIIe dynastie (Musée de Leyde, V 1) :

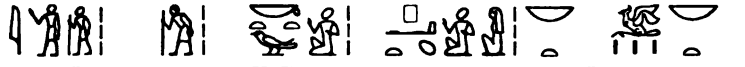

A'! OUeR-ou ..... KeTi ou PA'-ou NeV ReChi-ou NeV
Ah! magnates, senes, juvenes, homines omnes, puri omnes,

ChOU-ou NeV T'aT-Â NeTeN ChePeR CheR-Â
splendentes omnes, dico vobis quid contigerit mihi.

Cette phrase mérite quelques explications. La tournure est précieuse, parce qu'elle ne prête à aucune amphibologie; le pronom de la première personne, , est joint au verbe ChePeR par la préposition CheR , qui indique nécessairement un complément indirect et non un sujet, ce qui prouve que nous avons eu raison de traduire d'une manière analogue ChePeR(T)NA par « ce qui m'est arrivé », et non pas « ce que j'ai fait ».

Les interlocuteurs sont ici les vivants et les morts. Je ne connais pas encore le mot correspondant au vieillard courbé sur son bâton . Le mot KeTi-ou, qui fait antithèse, est

déterminé par le *petit oiseau,* symbole de l'idée de petitesse; on le retrouve facilement dans le copte ⲣⲟⲩϫⲓ, *parvus*. Les termes ReChi, *pur* (exprimé par le phénix), et CHOU , *lumineux,* désignent, dans le Rituel funéraire, l'état des âmes bienheureuses, arrivées au terme de leurs pérégrinations. Le rédacteur de cette allocution s'adresse donc aux vivants et aux morts, à ses ancêtres et à ses contemporains.

Après ces débuts, les grandes inscriptions funéraires offrent ordinairement l'énumération des charges qu'a remplies le défunt, ou des honneurs qu'il a reçus. Nous allons trouver en effet, dans notre texte, un résumé de ce genre :

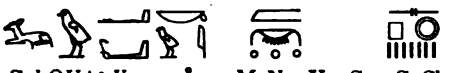

SchOUA•-Ke-ou-Å	eM NouV	Sep SeCheW
Dignatus ergo fui	auro	septies.

Cette phrase présente des difficultés. Je commencerai donc par le dernier mot, qui est le mieux connu, SeP, écrit phonétiquement —•— □, en copte ⲥⲉⲡ, *fois*. Les deux lettres S, P, sont suivies d'un caractère qui est affecté spécialement au mot SeP O. Souvent on se contente d'écrire le nombre de fois dans l'intérieur des deux cercles qui le composent. Ce caractère se trouve aussi comme déterminatif des diverses divisions du temps. Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, par confusion avec le caractère *soleil* ⊙, mais par sa valeur propre de *cercle* O, chose qui revient, qui se renouvelle. C'est ainsi qu'on trouve écrits souvent les mots *mois* , *année* et *décade* .

Le groupe précédent est également composé d'éléments dont la lecture est certaine; c'est la particule M et le signe de l'or bien connu par l'inscription de Rosette. Nous avons donc : « avec l'or », ou « par l'or, sept fois. »

Le groupe initial semble être, au premier coup d'œil, un verbe affecté de la marque de la seconde personne du sin-

gulier, , ayant pour régime le pronom de la première personne, Å, et la voyelle OU servant de support euphonique à ce dernier pronom. C'est du moins la seule explication que Champollion nous fournisse pour cette forme verbale. Nos deux groupes sont, en effet, dans un état grammatical tout à fait semblable aux groupes cités dans la *Grammaire* (p. 286) :

OUåV-K-OU-Å

que Champollion traduit : « purifie-toi », et

NoHeM-TeN-OU-Å

Sauvez-moi.

Mais la comparaison d'un grand nombre de textes m'a démontré l'impossibilité de traduire toujours par la deuxième personne du singulier un verbe suivi des trois lettres ou KOUA°. Les deux voyelles représentent bien réellement le pronom de la première personne A° et un support euphonique OU. Ahmès doit, en effet, se servir de ce pronom, puisqu'il parle ici de sa propre personne. Si la corbeille était toujours, dans cette locution, la marque de la seconde personne du singulier, le même groupe ne pourrait pas se trouver lorsqu'on adresse la parole à plusieurs personnes. Ahmès n'a point ici, par exemple, un interlocuteur unique à qui puisse convenir la deuxième personne du singulier.

Cette impossibilité ressortira avec plus d'évidence dans une formule initiale de phrase qu'on trouve fréquemment dans le Rituel funéraire. En voici un exemple assez clair. L'âme se trouve, dans une suite de chapitres, en présence

des diverses triades d'esprits qui président, les uns à l'orient, les autres à l'occident, les autres à la terre. Avant d'énumérer ces personnages, le défunt dit (voy. *Todt.*, chap. CVIII, 10) :

AOU-Ì ReChe-Ke-OU-Ì VA°-OU NeTeR-OU A°MeNTI.

Ce que je traduis :

Enarrabo etiam spiritus divinos occidentis.

La vignette représente, en effet, les trois esprits divins en face de l'Osirien qui leur offre son hommage. Lorsqu'il adresse la parole à ces trois dieux, les verbes prennent naturellement la marque du pronom de la seconde personne du pluriel. C'est ce qu'on peut vérifier (chap. CXIV, 4) dans la formule ordinaire d'invocation que le défunt leur adresse :

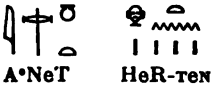

A°NeT HeR-TEN
Veneratio(?) vobis!

L'Osirien ne disait donc pas à ses interlocuteurs, les esprits divins de l'Amenti : « Apprenez-moi, mentionnez-moi le nom des esprits de l'Amenti », puisqu'il se serait servi alors du pronom TEN, au lieu de la lettre .

Il suit de là que cette forme verbale , où nous trouvons deux fois le pronom de la première personne (le *petit homme* ou la *feuille* A°), ne peut être autre chose que le futur régulier mentionné par Champollion (*Grammaire,* p. 414), c'est-à-dire le futur formé au moyen du verbe auxiliaire être A°OU, en copte ω, ο, οι. La voyelle OU n'est que le support euphonique ordinaire du pronom de la première personne (*Grammaire,* p. 285);

mais cette forme est compliquée par l'insertion d'une particule, Ke, espèce de conjonction tout à fait analogue au copte ⲕⲉ, *etiam*, ⲟⲉ (T.), *igitur*, ⲟⲛ (B.), *amplius, igitur*. Il est à noter qu'en copte ⲕⲉ, *etiam*, qui rappelle le latin *que*, s'insère également entre le thème radical du verbe et ses modifications grammaticales, comme dans cet exemple cité par Peyron, ⲙⲡⲉⲛⲫⲣⲉϥⲕⲉⲟⲧⲱⲙ « neque etiam manducet », en un seul mot, littéralement, « ne pas que il aussi mange ». La forme du verbe ReCh, *mentionner, lire, connaître*, que nous avons cité plus haut, se traduira : « je mentionnerai donc », ou « je décrirai aussi les esprits, etc. ». Cette analyse, bien nécessaire ici, nous donne la clef d'une des locutions les plus fréquentes du Rituel, et la suite des chapitres justifie toujours ce qu'elle annonce.

En effet, après avoir dit dans l'endroit cité : « Je vais énumérer les trois esprits divins de l'occident », l'Osirien ajoute immédiatement : « Ce sont Atmou, Sevek et Hathor. »

Les applications de cette analyse sont innombrables. Sans sortir du même chapitre CVIII, on trouve (ligne 4) la phrase suivante dont tous les éléments sont connus et n'auront pas besoin de discussion. C'est l'explication d'une partie de la vignette du chapitre CVII :

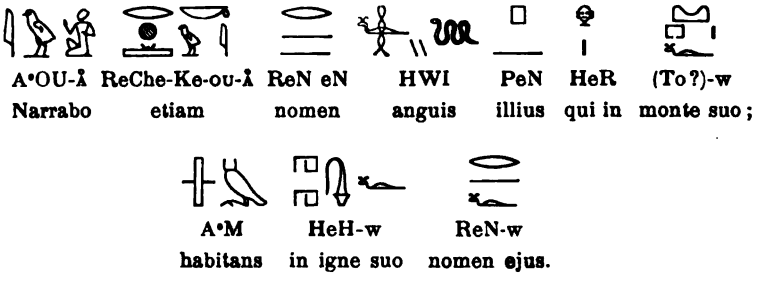

On pourrait citer cent exemples pareils. En voici un autre plus curieux, car la même forme est employée avec une série

d'autres verbes à la première personne. C'est encore l'Osirien qui parle :

HeMSe-NÅ HeR MeSCheN TOUI NTe HeSIRI MeS OUT-OU-Å
Sedi ego in cunabulis istis Osiridis, genitus ego

HeNA°-w ReNPe-Ke-OU-Å CheR-w
cum eo juvenisque flo cum eo.

On voit que l'ordre du discours exige ici la première personne pour les trois verbes :

HeMSe-NÅ MeS-OUT-OU-Å ReNPe-Ke-OU-Å
Je me suis assis, j'ai été enfanté, je deviens jeune.

Il fallait absolument se rendre maître de cette forme grammaticale qui vient si souvent. Nous sommes certains maintenant qu'elle ne dérange pas l'économie d'une phrase où tous les verbes sont à la première personne. Dès lors, la lettre ne peut être qu'une particule qui s'insère entre le radical du verbe et le pronom suffixe ou A°, précédé de son support euphonique , *ou*[1]. Notre verbe

1. On remarquera dans cette phrase : 1° le déterminatif du repos, , caractère d'une haute importance, qui paraît avoir échappé à Champollion ; 2° le support phonétique *ou* , employé pour joindre le pronom de la première personne avec le verbe passif dont il est le sujet dans le mot MeSOUT-OU-Å ; 3° le terme MeSCheN, déterminé par la demeure , et qui s'emploie particulièrement pour l'endroit où se passe l'enfantement.

2. Depuis la lecture de ce mémoire, la doctrine à laquelle j'attachais

est donc à la première personne du temps simple, lequel convient également au présent, à l'imparfait et même au parfait défini. Cette forme grammaticale se retrouvera trois fois dans le cours de notre inscription avec la même valeur. En l'appliquant à notre phrase et en ne préjugeant point la valeur du radical encore inconnu, nous aurons : « Je..... donc par l'or sept fois ». Il m'a été aisé d'apprécier ce qui était arrivé sept fois à notre héros. Après plusieurs combats, nous trouvons à la dixième ligne :

« Il arriva qu'on me donna la décoration d'or de la valeur militaire ».

Cette traduction demandera des preuves que nous donne-

tant d'importance a reçu une confirmation bien inattendue. M. Brugsch a trouvé, dans un papyrus de la Bibliothèque nationale, la contrepartie démotique du chapitre cxxv du Rituel funéraire, celui de la Confession. Ce jeune savant, auquel j'avais communiqué l'interprétation de la forme Ke-ou-Å, a constaté que, en effet, tous les verbes affectés de cette forme, dans les hiéroglyphes, étaient rendus en démotique par la première personne, ce qu'il a eu la complaisance de m'écrire tout aussitôt, en me faisant part de son importante découverte. Le verbe ReCh, *connaître, mentionner*, présente, dans cet endroit du Rituel, deux formes distinctes pour le futur. La première est celle que nous avons analysée ; elle est composée avec l'auxiliaire ou AOU, *être*. La seconde manque à la *Grammaire* de Champollion, TOU-Å-ReCh-KE-OU-Å; elle est composée avec l'auxiliaire TOU, mis devant le radical. Cet auxiliaire doit être l'origine du copte TA, signe du futur. L'une et l'autre de ces formes du futur sont compliquées par la particule Ke et rendues en démotique par la première personne du futur (voir le papyrus publié par M. Brugsch, *Sammlung demotischer Urkunden*, Taf. V, VI).

rons à cet endroit de l'inscription; mais il n'est pas besoin d'explication pour comprendre immédiatement les mots « être donné à moi l'or ». La même phrase se eRTA·(T) NA· NOUV reproduit à la onzième ligne et puis une troisième fois à la quinzième. A la dix-septième ligne, après plusieurs autres batailles, nous retrouvons notre verbe inconnu SchOUA°-A, suivi de eN NouV HeR AWTe NS(eP) « par l'or pour la quatrième (fois ? ?) ». D'où il est certain que, si nous avions l'inscription tout entière, nous aurions retrouvé la mention des sept fois annoncées dans la deuxième ligne.

On ne peut penser ici à autre chose qu'à une faveur ou à un honneur accordé à notre capitaine, après chacun de ses principaux exploits. Je remarque, en effet, que ce caractère symbolique, , ne peut être, comme Champollion le pensait, un creuset. Lorsqu'il est dessiné en grand, il ressemble à un de ces larges colliers qui couvraient la poitrine. On distingue parfaitement les pendeloques qui l'enrichissaient et les deux rubans qui servaient à l'attacher. Ce collier était en or, puisqu'il en est resté le symbole, et son nom rappelle encore son travail compliqué (ⲛⲟⲩϧⲧ, *intexere, implicare,* ⲛⲟⲩϧ, *or*)[2].

On trouve différentes formes de ces colliers d'honneur dans les scènes d'investitures peintes sur les parois des tombeaux. Ahmès, surnommé *Pensouv,* autre guerrier qui assista aux combats de cette même époque, a légué à notre Musée du Louvre une stèle très curieuse où il rappelle que les rois Amosis, Thoutmès, Aménophis, etc., etc., lui ont

1. Il y a ici un caractère détruit, mais la restitution est indiquée par le sens d'une manière presque certaine.

2. Voir, sur la planche II, divers modèles en grand de ce collier, symbole de l'or, copiés sur les boîtes de momie du Louvre. Les couleurs indiquent probablement des émaux cloisonnés analogues à ceux des bracelets du même Musée.

accordé diverses décorations en or : des bracelets, des colliers, des plaques de poitrine, un poignard, deux haches d'arme, etc. On remarque également, dans cette inscription, que la même faveur est donnée jusqu'à quatre fois par le même roi au même personnage. Ces honneurs étaient donc distribués après chaque campagne et ne représentaient point un grade particulier. Je pense que, dans notre inscription, par le caractère *or* sans autre objet désigné, on doit entendre le *collier* lui-même que représente ce caractère.

Nous trouvons trois fois le verbe , *être donné,* et deux fois . Celui-ci n'est pas un verbe transitif, car la particule , qui le suit, indique en égyptien un complément indirect. Le premier caractère de notre groupe présente plusieurs variantes bien distinctes. Son type consiste en un jeune quadrupède couché. Le plus ordinairement on reconnaît un veau, , au front duquel on distingue quelquefois des cornes naissantes, (voy. sur la planche I, n° 4, une empreinte prise à Thèbes par M. Durand). Dans d'autres monuments, la forme de la tête et celle de la queue indiquent un faon de biche ou de gazelle, (voy. planche I, n° 5, empreinte prise au Musée du Louvre sur la stèle du roi Sevekhotep). Salvolini avait cru distinguer un chameau et le caractère hiératique correspondant, , indiqué par Champollion, donnerait quelques poids à cette idée, mais ce n'est pas la forme le plus ordinairement employée ; , le type ordinaire des papyrus, ne ressemble en rien à un chameau. Ce qu'il importe de remarquer, c'est que le jeune quadrupède est toujours couché.

Dans notre inscription, seizième et dix-septième lignes, le même mot est écrit avec le *veau* sans cornes, . Le veau couché est indiqué par Champollion comme un . En effet, la variante joue le rôle de la consonne *sch* dans le cartouche de Darius lu par ce savant sur la statue naophore

du Vatican : NTaRiouSchM. L'M finale prouve à quel point les sons, nouveaux pour eux, de la langue persane, embarrassaient les hiérogrammates. Les variantes confirment cette valeur Sch pour notre caractère. En effet, Salvolini a enregistré une variante du mot *schou* [1], en copte ϣⲓⲛ, *longueur*, écrite par le veau . Le mot SchA°A°, *naître, être fils de*... (en copte ϣⲁ), est également écrit très souvent [2], avec le *veau* pour caractère initial. Un troisième mot, SchOUeRe , qui signifie aussi *prendre naissance, être enfanté*, et que nous discuterons plus loin, est également toujours écrit avec le jeune quadrupède couché. Le premier sens de cet hiéroglyphe était donc *la naissance*, et c'est pour cela qu'on a choisi un jeune animal (cf. ϣⲉⲥ, *nasci*, ϣⲁⲥⲉ, *vitulus*). Mais, le système hiéroglyphique recherchant avec soin les allitérations, la pose de l'animal est certainement en rapport avec le terme ϣⲁⲓⲣⲓ, *jacere, cubare, lectus, ovile*. La valeur ϣ ressort de tous ces mots; en l'adoptant, nous lisons = SchOUA°.

Nous n'avons pas le choix entre beaucoup d'idées. Notre phrase signifie nécessairement : « J'ai été honoré ou gratifié de l'insigne d'or sept fois ».

Nous avons vu que ce verbe ainsi orthographié pouvait être le verbe SChOU (*dilater, amplifier*). En copte, ϣⲓⲛ signifie *longueur* et *la taille d'un homme (statura)*, au passif *longus*. Le sens du verbe antique était moins exclusif, comme on le voit par l'expression SChOU HåTi, *dilatation du cœur*, pour dire la joie. *Amplifié, agrandi* par sept décorations, est une métaphore toute naturelle pour dire *honoré ;* le *bras armé* indique, en effet, que notre

1. Voir Salvolini, *Alphabet*, n° 196.

2. Le déterminatif est un *morceau de viande*, pour indiquer que le fils est une partie de la substance du père.

expression est empruntée à une action supposant l'idée d'une certaine force. L'idée d'honneur est conservée en copte dans la particule ϣⲟⲩ[1], *digne,* et dans la forme redoublée ϣⲟⲩϣⲟⲩ, *gloire, honneur, orgueil,* qui se rattache très bien au radical SchOU, *dilater, amplifier.*

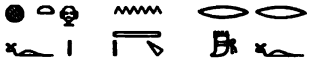

ChWT eN To eR T'eR-w
Coram regione ipsa.
« A la face de l'Égypte ».

Je ne trouve aucun renseignement dans Champollion sur les deux locutions qui composent ce membre de phrase. Les trois premiers groupes forment une préposition complexe de *lieu.* Le principal élément, la *face humaine* , lorsqu'il est isolé, est, comme nous l'avons vu, le substantif *face,* ou bien la particule HeR, en copte ⲉϩⲣⲁⲓ, *sur, vers.* Mais la particule HeR demande un complément et non une seconde particule N comme ici. est donc ici le substantif *face.* Il faut chercher en quoi l'addition du mot ChWT pouvait le modifier. Champollion a signalé ce dernier mot comme jouant le rôle de la conjonction *lorsque,* et ce sens est incontestable dans une quantité de phrases. En voici quelques exemples qui me paraissent suffisamment clairs par eux-mêmes :

SeVâou RA• ChWT OUVeN-w eM ..... A•VT
Adoratio deo Ra quando lucet in monte Orientis.

1. La véritable valeur de la particule ϣⲟⲩ a été très bien expliquée par M. Quatremère (voir *Recherches sur la Langue et la Littérature...,* p. 112).

SeVâou RA• ChWT HoTeP-w eM ..... A•MeNT eNTe Pe(T)
Adoratio deo Ra quando occidit in parte australi cœli.

Dans le *Rituel funéraire,* au chapitre des sept portes ou demeures nommées 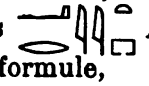 A°RI, l'Osirien, à chacune de ces portes, dit une formule,

ChWT SPeR-w eR A•RI TeN
« Lorsqu'il arrive à cette demeure ».

La traduction *lorsque* est donc excellente; elle ne peut pas, néanmoins, s'appliquer à notre phrase, où le mot[1] CheWT n'est pas suivi d'un verbe, mais de la face et de la particule N.

Je trouve le groupe composé construit comme un véritable substantif. Il exprime alors le mot *face,* comme si le caractère était isolé; d'où il résulte que les caractères phonétiques Ch, W, T, composent un nouveau mot exprimant l'idée *face,* et dans lequel le signe devient déterminatif. Voici un exemple frappant de cette signification première.

Dans un des discours d'Ammon au roi Ramsès III, le dieu se sert de la phrase suivante (Médinet-Habou, 2e cour, galerie de l'Est) :

1. Champollion, *Notice des Hypogées de Thèbes*, p. 546.

2. La carrure des groupes, bien plus précieuse aux yeux des Égyptiens que l'ordre des caractères, fait souvent écrire au lieu de . Mais on trouve toujours cette dernière orthographe lorsqu'on a voulu espacer les caractères; c'est donc elle qui suit l'ordre de la prononciation, et le mot doit se lire ChWT.

HeRi-Ke-ou-Å eN MA°A° ChWTe-K
Quiesco ergo ego videns faciem tuam.

Le verbe HeRi, *se reposer*, en copte ϩⲉⲣⲓ, est à la première personne du présent de la forme Ke-OU-A°, que j'ai déjà discutée plus haut.

Le terme ChWT s'appliquait également à la façade d'un édifice. La disposition des colonnes dans la salle hypostyle du Ramesséum est ainsi décrite sur l'une des architraves :

IRI(T)NeW OUSeCh(T) Nåå(T) A°S(T) eM A°NR HaT' NeWRou

eN RoT ChWTe-s eM ..... OUeR-ou MeR(T) eM .....

« Il (le roi) a fait à lui (son père Ammon) une vaste salle, grande et riche[1], en pierres blanches et bonnes de grès ; sa face est en grandes colonnes (à chapiteaux en formes de fleur de lotus) ; elle est entourée de colonnes de la forme . »
Les colonnes du premier rang sont, en effet, beaucoup plus grandes et de la forme indiquée, en sorte qu'elles servaient de double façade à la grande allée qui partageait en deux cette salle magnifique.

Il résulte de ces exemples que le caractère sert, dans

1 Le groupe ne signifie point une statue, comme on l'a traduit jusqu'ici ; c'est un adjectif, A°S, qui signifie *auguste*, *précieux* (en copte ⲁⲥⲟⲩ, *pretium*). Il sert de qualification ordinaire aux pierres précieuses : dans l'inscription de Rosette, il exprime une épithète appliquée au naos du roi et non pas à la statue. Le caractère semble représenter un *ancêtre* (ⲁⲥ, *antiquus*).

notre substantif, de déterminatif au mot ChWT signifiant *face* ou *devant*. Ce mot doit être le type antique du sahidique ϩⲱⲧ, *conspectus, facies*. Nous n'avons malheureusement pas la forme memphitique correspondante, mais le ϩ sahidique est une dérivation ordinaire du ● Ch antique. Le 𓅱 W, qui permute souvent avec 𓅱 OU, a pu facilement devenir ⲱ, comme dans ⲉⲓⲱⲧ, *père*, = 𓅱 𓄿 𓅱, AᵒTW, métathèse pour AᵒWT. Le rapport est d'autant plus frappant que le mot ϩⲱⲧ sert également à former une préposition ⲗⲁⲡϩⲱⲧ, *in conspectu, coram*, et avec le mot ⲉⲃⲟⲗ, *qui éloigne*, ⲗⲁⲡϩⲱⲧ-ⲉⲃⲟⲗ, *e regione*.

Cette première notion solidement établie, nous pourrons comprendre les diverses locutions composées avec notre groupe ● 𓄿 𓂋 𓅱. Le palais de Médinet-Habou me fournit divers exemples où son complément est une personne :

1° (galerie Est, titre) [redacted] 𓅱 ● 𓂋 𓅱 𓂋 𓅱 𓊪 (après une lacune) ..... ChWT NeTeR PeN « en face de ce dieu » ;

2° (galerie du Nord, réponse d'Amon au roi) « Je t'accorde que ton édifice soit ... comme la demeure du dieu Tmou »,

SMeN-T HeR ChWT-Å eR HåH
Stabilitam ante faciem meam in sæcula;

3° Un des dieux à tête de chacal dit ailleurs au même souverain (voy. *Notice de Médinet-Habou*, p. 353) :

Ti-Na-Nek MeRi-OUT-K ReT CHWT NeV NeTeR-OU
Damus tibi tuum amorem[1] crescere coram domino deorum,

1. Mot à mot : *ton étant aimé;* MeRi-OUT est le participe passif.

On trouve le même sens avec la particule eR (*Notices de Thèbes, Hypogées,* p. 512) :

eR ChWT eN NeV T'A'MMA'
Coram domino regionis T'amma.

Mais, dans son usage le plus fréquent, notre locution, comme le copte ⲁⲛϩⲱⲧ, a pour complément un nom de lieu.

Les dédicaces de diverses parties du palais de Kourna se servent de l'expression suivante : « Voici que le dieu a ordonné à son fils Ramsès II de faire des constructions dans son édifice des panégyries, , à la face ou en face des Ap[1]. »

1° (Architraves de la salle hypostyle)

..... OUSeCh(T) SchA'-I eM-ChWT eN Hå(T) OUeR

« Une salle vaste s'élevant en face de la demeure principale » (le palais).

2° (Au même endroit, architrave de gauche)

Hå(T) eN NeH-ou(?) eM ReNPe-ou HeR A'Me(T) OUeR T'aMMa eM

ChWT eN A'P-ou

1. Les A'P ou les *trônes*. Cette expression désignait sans doute la partie de Thèbes où se trouvaient les palais : A'P-ou ou avec l'article pluriel NeA'P (cf. ⲛϣ, *Is.*, XIX, 13).

« Un édifice pour les panégyries des années dans la grande demeure de T'amma[1] à la face (ou en face) des Ap. »

3° Je trouve la même expression pour la position de Médinet-Habou : « Je t'ai bâti, dit le roi au grand dieu thébain, une riche demeure en pierres, et ..... en face des trônes(?) de Thèbes. »

Tous ces exemples sont tirés de la rive gauche. Ils donnent à penser qu'il faut traduire *en face, vis-à-vis* de la partie de Thèbes nommée plus spécialement *Ape*. C'est le rapport qu'exprime le copte ⲙⲡϩⲱⲧ ⲉϧⲟⲗ.

Nos groupes se retrouvent dans un sens analogue au temple d'Amada, dans la grande inscription où il est question d'une victoire remportée par Aménophis II, et dans laquelle les ennemis furent frappés « devant le rempart de T'amma »,

eM ChWT SeVTI eN T'AMMA[2].

Le sens constaté s'applique très naturellement dans notre inscription : « J'ai été décoré sept fois, ChWT eN To, à la face du pays ». Ce pays est nécessairement l'Égypte, mais le caractère To, *pays*, n'est pas seul, et l'ensemble du groupe a besoin d'être étudié à son tour.

Assurons-nous d'abord du plus important, à savoir que

1. L'emblème , composé de , dont l'orthographe phonétique est T'AMe = ⲧⲁⲙⲏ, *paix* (?) et de MA = ⲙⲁⲓ, *vérité, justice,* désigne spécialement la région funéraire et, peut-être, par extension, l'Égypte elle-même : ici il y a seulement par abréviation.

2. Voir la *Notice d'Amada*[, t. I], p. 106. Les textes de Kourna et de Médinet-Habou sont tirés des *Notices manuscrites* de Champollion.

le pays ainsi qualifié n'est autre chose que l'Égypte elle-même. Voici quelques témoignages positifs à cet égard :

1° Ramsès II prend à Silsilis le titre de « Seigneur de la panégyrie dans le pays eR-T' eR-w ».

2° Une longue inscription du temps d'Auguste, à l'île de Philæ, est datée du jour de la grande panégyrie du pays qualifié ; le signe de l'R, ⊳, appartient à l'orthographe de cette basse époque (voyez Champollion, *Notice de Philæ*).

3° On voit, dans une des plus belles tombes de Thèbes, le chef *Faïneni* qui fait un dénombrement. Il choisit des conscrits dans l'un des tableaux; dans l'autre il passe en revue des chevaux et des bestiaux. Cette opération est exprimée par le mot SeNeHI, forme composée du radical NeH, en copte ⲛⲉϩ, *séparer, choisir*. L'inscription générale porte :

SeNeHI To eR-T'eR-w eM To(?) HeN-w

« Passer la révision du pays (ert'erw) devant sa majesté[1] ».

Ce mot se retrouve également parmi les nombreuses expressions du nom de l'Égypte qui entrent dans les titres des particuliers. L'un de ces titres, assez fréquent parmi les personnages d'un rang élevé, se traduit « remplissant le cœur du roi », MeH HeT eN SouTeN, ou « remplissant le cœur de son maître », MeH HeT eN NeV-w. Il est impossible de ne pas comparer ce titre avec la qualification τῶν πρώτων φίλων usitée sous les Ptolémées. M. Prisse a publié un beau dessin copié dans le tombeau

1. Voir *Notice des hypogées de Thèbes*, [t. I], p. 487.

d'un personnage occupant un poste éminent sous le règne d'Aménophis III, et nommé SChA°-M-HA°(T) . La série de ses titres commence ainsi[1] :

RPA° HA° MeH-HeT eN SouTeN eM To eR T'eR-w IRI-(ou?) eN
Nobilis dux, implens cor regis in regione..... ; oculi

SouTeN eM..... SouA°(?) A°NCh MeSeT'eR-ou-w eM .....
regis in urbibus(?) regionis excelsæ, vita aurium ejus in campis

To CheVe
regionis inferioris.

Chaque titre est suivi d'une des désignations usuelles de l'Égypte. « Les yeux du roi dans la haute Égypte, la vivante oreille du roi dans la basse Égypte », sont en complet parallélisme; la première locution comprend naturellement le pays tout entier.

Cette désignation de l'Égypte est de toute antiquité. J'en trouve un exemple très frappant dans un document que j'appellerai sans hésitation le plus ancien manuscrit connu dans le monde entier. Je veux parler du papyrus hiératique donné par M. Prisse à la Bibliothèque nationale. Rien n'égale la largeur et la beauté de ce manuscrit, qui provient d'un personnage nommé *Ptah-Hotep*. Je trouve à la fin de la seconde page une phrase de la plus haute importance, puisqu'elle montre dans quel ordre sont introduits les noms des deux rois écrits dans ce fragment. Le cartouche d'un roi très vénéré à Memphis jusque sous les Ptolémées, et que je

1. Voir Prisse, *Choix de Monuments*, planche XXXIX.

crois appartenir à la IIIe dynastie, SeNeWROU, est mentionné le second et dans les termes suivants :

eM,	SeNeWROU,	CHeV, SouTeN, eN,	HeN,	SeHA•,	HA•Ne
sicut,	Senofre,	regis superiorum et inferiorum regionum	Majestas	surrexit,	Ecce

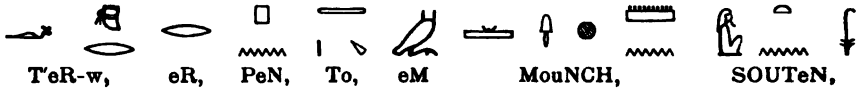

T'eR-w,	eR,	PeN,	To,	eM	MouNCH,	SOUTeN,
ipsâ(?)		istâ	regione	in	beneficus	rex

Le roi Senofre, dont le cartouche se rencontre depuis Thèbes jusqu'à la presqu'île du Sinaï, régnait bien en Égypte, et le pronom démonstratif PeN (ce pays-ci) achève d'enlever jusqu'au moindre doute[1].

Je n'ajouterai plus qu'un exemple que je prends à l'autre extrémité des temps; il est curieux parce qu'il contient un éloge de la bonne administration du pays sous l'empereur

1. J'ajouterai, pour l'intelligence de cette ligne, que les deux premiers mots HA•Ne, *ecce*, et SeHA•, *surgere*, seront complètement étudiés plus loin. Le mot MouNCh, *fabricateur, faiseur* (sous-entendu *bon* ou *de bienfaits*), est le correspondant du titre grec εὐεργέτης. Le caractère n'est qu'une variante linéaire qui représente le hibou accroupi; l'aigle A• a une variante tout analogue , très usitée dans les textes hiéroglyphiques cursifs.

Auguste. La phrase se trouve dans la dédicace de Kalabschi. L'empereur (AOUToKRaToR KaiSaRoS),

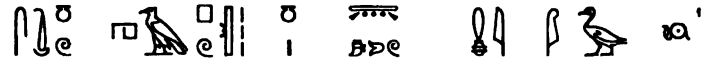

ˢSMeN-nou HAᵉP-ou Nå ToT'eR-ou ChAᵉ MOU Se RAᵉ

« Il a maintenu les lois du pays (tot'er-w) comme le dieu *Moui* fils du Soleil ».

La forme de l'R ⲣ et la variante ⲉ ou, pour le pronom de la troisième personne du singulier, appartiennent à l'orthographe des bas temps.

Si nous cherchons maintenant à analyser cette expression, nous y trouvons deux termes bien connus : ⲧⲏ, *pays*, et le pronom ⲩ W (ou ⲉ ou).

La valeur phonétique du caractère que Champollion prenait pour un petit carquois ⲧ avait été parfaitement fixée par ce savant comme répondant à la lettre copte ⲩ. Champollion l'avait trouvée dans le mot ⲙⲉⲥⲉⲧⲉⲣ MeSeT'eR, en copte ⲙⲁⲅⲁⲩⲉ, *oreilles*. Ce caractère ⲧ, ainsi que la vipère ⲭ, son homophone, a été employé quelquefois dans les transcriptions grecques pour un T, par exemple, dans la variante connue du nom propre *Sôter* (voy. *Revue archéologique*, mai 1847). Mais le mot ⲙⲁⲅⲁⲩⲉ avait bien guidé Champollion, seulement le progrès du déchiffrement a montré que notre caractère est syllabique, c'est-à-dire qu'il vaut T'eR et n'est jamais employé que pour cette syllabe, soit qu'on l'enrichisse de l'*r* finale, soit qu'on l'écrive tout seul.

J'ai déjà étudié ce caractère dans la *Revue archéologique*[1], et j'ai cité quelques-uns des mots où il se rencontre plus

1. Champollion, *Notice manuscrite de Kalabschi*[, t. I], p. 10.

2. Le radical MeN, *stabilité, durée*, etc., n'est indiquée ici que par son symbole ⲙ, dont je ne m'explique pas bien la nature. L'orthographe complète, SMeN ⲥⲙⲉⲛ, est bien plus usitée.

3. Mai 1847[; cf. t. I, p. 199-227, de ces *Œuvres diverses*].

habituellement. Indépendamment de MeSeT'eR, *oreille*, j'ai rappelé T'eRou-OUT, *habillement* (en copte memphitique ϫⲟⲟⲗⲉ, thébain ϭⲁⲗⲉ); T'eRA°, *muraille, enceinte* (en copte ϫⲟⲓ, *murus;* ϭⲗⲟ, *sepes*); NeT'A°R, *menuisier* (en arabe نجار). J'ajouterai ici une expression très usitée dans la description des ouvrages précieux : T'eRA°OU eM NouV, *enveloppés* (ϫⲟⲟⲗⲉ), *revêtus d'or*, et qui s'applique à des objets de bois ou de pierre (voy. Champollion, *Mon.*, pl. XXXVIII, l. 32). On remarquera ici les deux voyelles A° et OU écrites après les deux consonnes qui composent le squelette du radical. C'est ainsi qu'on écrivait le plus ordinairement les voyelles, lorsqu'on voulait les écrire; il est extrêmement probable, néanmoins, que ces voyelles se prononçaient entre les consonnes, T'A°OURe, comme dans le mot copte correspondant memphitique ϫⲟⲟⲗⲉ, thébain ϭⲁⲗⲉ, *envelopper*. Je ferai aussi remarquer le carquois dans le nom de la sixième heure du jour, NeT'eR(T). En négligeant l'R finale, qui tombe si habituellement dans les dérivés coptes, nous sommes conduits au verbe copte ⲛⲟϫ, *recumbere;* la sixième heure du jour est, en effet, celle de la sieste.

Le carquois, ou du moins le caractère que Champollion a ainsi appelé[1], a pour homophone, dans tous ces mots, une espèce de panier (voy. pl. I, n° 6) à peu près de la même forme et chargé de fruits rouges, qui semblent être des figues de sycomores [2]. Il est à remarquer que, dans certains monuments, cette corbeille, tracée d'une manière

1. Je n'ai pu trouver un seul exemple où l'on distinguât réellement des flèches, comme dans le caractère tracé à la page 341 du *Dictionnaire hiéroglyphique*.

2. Une autre variante très usitée semble représenter un paquet de tiges liées ensemble, .

négligée, s'aplatit jusqu'à se confondre avec le damier , qui sert à écrire la syllabe MeN; elle n'en diffère plus alors que par le petit nœud de ruban ( ) latéral qu'il est aisé de négliger ou d'oublier; mais on peut les distinguer facilement, lorsque l'orthographe est complète, en observant que le damier ne peut être suivi que d'une N, et le panier à fruits que d'une R, puisque l'un et l'autre sont syllabiques. Rosellini, qui ne paraît pas avoir saisi les lois du syllabisme, s'y est trompé lorsqu'il a lu le mot *nemer* sur une scène de chasse (*M. Civ.*, t. I, p. 212). L'R finale prouve qu'il faut lire NeT'eR , c'est-à-dire, très probablement, le mot copte ⲛⲟϫ, *jacere, ejicere, emittere.*

On voit que, dans tous ces mots, le caractère , ou son homophone le panier de fruits , répond strictement à la ϫ copte qui passe au ϭ dans le dialecte sahidique. Je lirai donc en toute confiance T'eR, avec Champollion.

Comme, dans notre locution To-eR-TeR-w, on ne trouve jamais de déterminatif, je pense que nous avons affaire à la particule étudiée par Champollion dans sa *Grammaire* (p. 502). Il lui trouve le sens de la particule copte ϫⲉ, à laquelle elle répond exactement après la perte de son R finale. Dans les exemples qu'il cite, cette particule signifie *lorsque, depuis que,* comme le composé copte ⲓⲥϫⲉ. L'usage de la locution ϫⲉ et de son correspondant thébain ϭⲉ est très étendu; un de ses principaux sens est *donc*. Nous trouvons son correspondant antique T'eR formant, avec la particule NTI, *que*, une conjonction composée T'eR-NTI, qui, dans l'inscription de Rosette, répond aux mots grecs καὶ ἐπεί. Si nous prenons pour le verbe ordinaire ⲉⲣ (être, faire), nous aurons en somme : « le pays qui est donc lui », ce qui peut signifier : « le pays par excellence ».

Voici deux faits qui viennent à l'appui de cette explication :

1° Cette expression s'appliquait au monde terrestre par opposition avec l'Amenti. L'Osirien parle dans le Rituel (chap. CLXIII) d'effacer « les péchés qu'il a faits dans le monde terrestre »,

A'SeW(T)-ou eNTI ChePeR eM To-T'eR-w
Iniquitates quas fecit in mundo ipso.

On voit que la lettre R se retranchait quelquefois, c'est donc très probablement le verbe eR, *être*, qu'on sous-entend à volonté.

2° Cette analyse donne un sens très convenable pour la locution eR-T'eR-w, quand elle est employée sans le mot *pays*, . On voit à Karnak, sur une des murailles de la salle hypostyle, le grand guerrier Séti Ier qui lève son glaive sur un chef ennemi. L'inscription commence ainsi :

eR T'eR-w SOU CHA' BeA'R
Est ergo ille ipse sicut Baar.
« Il est donc lui-même, le roi, semblable à Baar[1] ».

Ces observations rendent très probable que To-eR-T'eR-w signifie « le monde lui-même », ou « par excellence » ; mais ce qui est au moins incontestable, c'est que cette qualification désignait l'Égypte.

Ahmès se vante donc, dans cette phrase, d'avoir été décoré sept fois du collier d'or à la face de son pays.

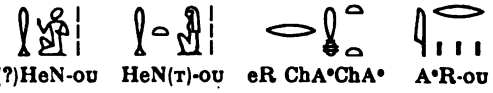

(?)HeN-ou HeN(T)-ou eR ChA'ChA' A'R-ou
Sancti, sanctæ(que) similiter fuere.

1. Baar, dieu symbole de vaillance et de destruction, paraît très analogue à Set.

, . Ces deux groupes corrélatifs sont déterminés, l'un par un homme, l'autre par une femme. Le caractère initial est, suivant Champollion, un vase renversé, symbole des idées de sainteté et de pureté. Il est certain qu'on le voit quelquefois enrichi du symbole de l'eau [1], comme le terme OUA°V , *pur, saint, prêtre,* qui est le copte ⲟⲩⲁϩ, *purus,* ⲟⲩϩϩ, *sacerdos.* Ce même vase se retrouve sur les épaules du prêtre dans les variantes du mot OUA°V (et autres formes analogues). Le sens primitif du mot cherché est donc bien *la pureté, la sainteté,* comme l'a dit Champollion. Il est également bien établi, par l'inscription de Rosette (lig. 12), que ce terme isolé signifiait *prêtre,* et qu'il se prenait aussi pour la majesté royale (lig. 4). Les exemples réunis dans le *Dictionnaire* (p. 427, 428) sont fort nets à cet égard, mais Champollion ne nous fournit rien de bien satisfaisant quant à la question de savoir quel était le mot correspondant : il le transcrivait d'abord par le copte ⲟⲩⲁϩ, et plus tard, ordinairement, par le terme ϩⲟⲛⲧ (en copte memphitique, *sacerdos*). Nous trouvons de plus, dans son Alphabet, le caractère désigné comme un ϩ (*Grammaire, Alphabet,* n° 220). Il est généralement très regrettable que Champollion se soit dispensé d'indiquer les preuves de ses lectures ; je n'ai trouvé aucune variante qui justifie celle-ci, et je la crois uniquement tirée de l'initiale du mot ϩⲟⲛⲧ appliqué à la traduction de notre vase , que je n'ai jamais vu employé comme signe d'une lettre simple. Le terme peu usité ϩⲟⲛⲧ, *sacerdos,* appartient au dialecte memphitique ; on ne peut pas le rapprocher exactement du radical ϩⲛ̄ⲧ, *accedere,* puisque dans celui-ci le ϩ passe au ϫ dans le memphitique correspondant ϫⲉⲛⲧ. Le terme antique

1. Voir Champollion, *Grammaire,* p. 376.

CheN-NOU ● ⲟ, que nous avons cité plus haut[1], était le nom particulier d'une classe de prêtres et non un terme général comme notre vase . Cette dénomination particulière peut être en rapport avec le sahidique ϩⲟⲩⲛ, *intus,* qui correspond au memphitique ϫⲟⲩⲛ. Mais, quant au vase symbole de la sainteté, je ne connais pas encore d'exemple qui éclaircisse sa valeur phonétique. Si Champollion a rencontré juste en le transcrivant par le mot ϩⲟⲛ-ⲧ, peut-être y avait-il quelque rapport d'allitération entre ce mot et le nom du vase, ϩⲛⲟ (sahidique *vas*). Joint à l'épithète , *divin,* le groupe indique les premiers rangs du sacerdoce, ce que les Grecs ont nommé le prophète. Lorsqu'il exprime la majesté royale, on le trouve quelquefois groupé avec l'épervier divin et mis en évidence sur le support d'honneur, [2].

Toutes ces variantes confirment à merveille le sens primitif de *sainteté;* nous ne pouvons donc traduire nos deux groupes autrement que « des saints et des saintes[3] ». Il serait difficile de savoir de quels personnages il s'agit ici, si nous ne les retrouvions dans plusieurs textes qui nous apprennent que ces groupes désignent une classe de prisonniers à laquelle les Égyptiens attachaient une grande importance, comme le prouve à elle seule la désignation si honorable que je viens de discuter. Je crois, comme M. Birch (*On the Statistical Tablet,* p. 28), que ce sont des familles sacerdotales étrangères que les rois se faisaient un honneur d'employer

1. Voir page 59 [du présent volume].

2. Cette belle variante du terme *sa majesté,* , se trouve fréquemment sous les Saïtes, et entre autres sur la statue naophore du Vatican (voir aussi l'inscription de Rosette, l. 9.)

3. Champollion a traduit ces mêmes mots d'une manière générale : « hommes de race pure » (*Grammaire*, p. 230). Dans cet endroit, le mot est transcrit par le copte ⲟⲩⲁϩ.

au service de leurs dieux. Nous reviendrons, dans la seconde partie de ce mémoire, sur les idées que prouve un pareil usage, et sur les conséquences très importantes que dut amener en Égypte l'introduction des familles sacerdotales étrangères.

Si, dans cette phrase, Ahmès indique encore les résultats généraux de son histoire, nous devons retrouver, dans l'inscription, nos mêmes groupes, comme nous avons retrouvé les circonstances où il a reçu les insignes d'or. En effet, nous verrons (lig. 13) qu'après la prise de Tanis, le roi chargea Ahmès « de plusieurs prisonniers saints ».

Nous trouvons de plus à la quinzième ligne les mots suivants :

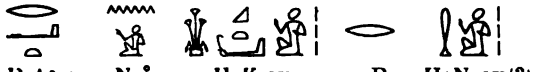

eR-A°-T	N-Å	HeK-ou	eR	HeN-ou(?)
Factum est	mihi	captivos (meos)	esse	sanctos,

ce qui signifie évidemment que le roi lui a donné quelques-uns de ces précieux prisonniers. Nous retrouvons la même idée exprimée plus simplement à la dix-septième ligne, mais ici ce sont deux saintes femmes qui sont départies à notre capitaine :

eR-A°-T	N-Å	HeN(T)	(2)
Datæ sunt	mihi	sanctæ	duæ.

Ces mots sont suivis de la locution composée 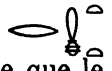 eR-ChA°ChA°. Je transcris de cette manière, parce que le double signe indique ordinairement une forme redoublée, comme Champollion l'a expliqué (*Gramm.*, p. 479, etc.). est sans doute la particule ordinaire, eR, indiquant une direction vers quelqu'un ou vers quelque chose; elle est

devenue très régulièrement en copte la préposition ⲉ, par l'oblitération de l'R finale. est donc littéralement : « ad similitudinem », ou « simili modo ».

Le caractère est une espèce de vase suspendu qui semble avoir été le type de l'équilibre. C'est probablement le même objet que nous retrouvons dans le régulateur de la balance, , et dans l'équerre garnie de son fil à plomb, . Champollion l'avait transcrit par un ϣ, mais c'est avec raison que M. Lepsius l'a rendu à l'articulation très voisine, Ch dur = ϭ. Les variantes sont positives à cet égard, et, en effet, le mot copte ϣⲓ, *mesurer, peser,* provient, par adoucissement, du mot antique ChA° (le déterminatif est un boisseau de grains). ϣⲱϣ, *adæquare,* vient également de CheCh. La valeur Ch a l'avantage de nous faire retrouver un correspondant copte du mot , que la transcription ϣⲉ avait dérobé au regard de Champollion. C'est le mot memphitique ϭⲉ, *modus* (sahidique ϩⲉ), d'où ⲕⲁⲧⲁ ϯϭⲉ (sahidique ⲕⲁⲉⲛ̄), *sicuti, quemadmodum.*

Combinée avec la particule eR, la locution eR-ChA°-ChA° , *de la même manière,* se rapporte ordinairement au membre de phrase qui précède. En voici un exemple dans quelques paroles que le dieu Thoth adresse à Ramsès le Grand, en traçant la devise de son étendard royal (voy. Champollion, *Notices mss. du Ramesséum*) :

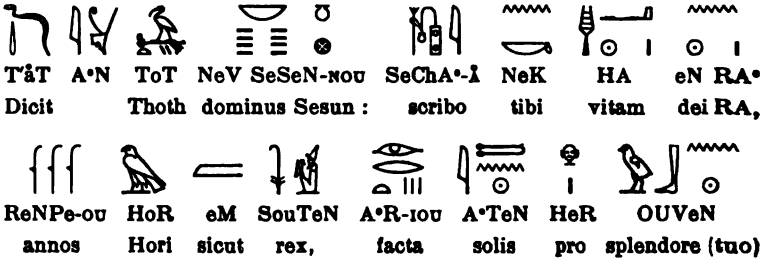

T'åT A°N ToT NeV SeSeN-ⲛⲟⲩ SeChA°-ⲓ NeK HA eN RA°
Dicit Thoth dominus Sesun : scribo tibi vitam dei RA,

ReNPe-ou HoR eM SouTeN A°R-ⲓⲟⲩ A°TeN HeR OUVeN
annos Hori sicut rex, facta solis pro splendore (tuo)

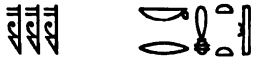

SåH-ou-(?)k eR-ChaCha
opera (?) tua[1] similiter.

eR-ChaCha, *similiter*, se rapporte au terme précédent; aussi je pense qu'il se lie, dans notre phrase, aux prisonniers saints qu'on vient de mentionner « des saints et des saintes également ».

Le groupe ne se présente pas très fréquemment dans les inscriptions; mais je l'ai toujours trouvé sans déterminatif. Ce doit donc être le pluriel du mot . Celui-ci a un rôle parfaitement connu; c'est le terme copte ⲉⲣⲉ, *est, sunt,* marquant la troisième personne du présent. Au commencement de la phrase, Champollion a fait voir qu'il est complètement invariable. Lorsqu'il suit un sujet au pluriel, je trouve qu'il prend, dans les hiéroglyphes, la marque du pluriel, mais toutefois sans recevoir les pronoms suffixes, et non . C'est un état intermédiaire entre la conjugaison et l'invariabilité complète. Peut-être, en pareil cas, la marque du pluriel n'était-elle qu'idéographique, en sorte que le mot n'en reçût aucun changement dans sa prononciation.

Voici quelques exemples où ce mot est employé :

1° Rituel, chapitre des sept vaches (voy. *Todtenbuch,* chap. CXLVIII, lig 9). « On parle, dans cet endroit, des sept vaches sacrées et du taureau

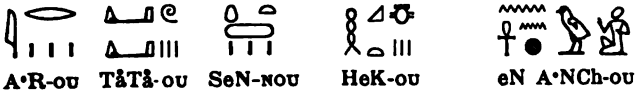

A'R-ou TåTå-ou SeN-nou HeK-ou eN A'NCh-ou
qui *sont* gratifiés de pains et de liqueurs de la part des vivants ».

1. Le caractère , qui sera discuté tout à l'heure, se prend pour les

2° Je trouve au palais de Kourna, dans la dédicace sculptée sur une des architraves, la description des portes faites par Séti Ier (voy. Champollion, *Notices manuscrites de Kourna*, p. 8) :

SeVå-ou A•R-ou eM ASch MA•

« Les portes *sont* en bois d'Asch vrai ».

3° A l'entrée du premier pylône du Ramesséum, le dieu Amon dit à Ramsès le Grand *(Notices du Ramesséum)* :

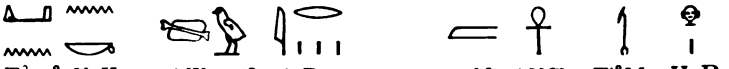

Tå-nÅ NeK AW-ou(?) A•R-ou eM ANCh TåMe HeR

« Nous t'accordons que (tes substances ?) *soient* dans une vie paisible sur

KeT Sev

le trône de SeV[2] ».

Je pense, d'après ces exemples, que le groupe n'est autre chose, dans notre phrase, que le verbe *être*, qu'on aurait pu croire sous-entendu. Nous avons mot à mot : « des saints et des saintes de la même manière sont », c'est-à-dire « j'en ai été également gratifié, ou honoré ».

SA•HOU-ke-ou-Å eM AHe-ou NeChou-ou

Decerpo etiam in agris multis.

ouvrages, et puis, comme symbole de l'idée *polir*, pour l'éclat, briller. Peut-être doit-on traduire : « Que tu brilles de la même manière que lui ».

1. Le bois d'*Asch*, déterminé par une pointe de flèche, est sans doute le précieux acanthe, dont le bois était si dur qu'il fournissait des pointes de dard.

2. Sev, père d'Osiris, est le type des rois divins ou dieux terrestres.

Le verbe exprimé par le caractère nous est encore inconnu, mais son complément va nous diriger. C'est un complément indirect, puisqu'il est régi par la particule eM, *de, par* ou *dans*.

. Le groupe phonétique se lit AºH; le déterminatif (la dent) est celui des *lieux, pays, montagnes,* etc. Le copte nous fournit, dans le mot ⲓⲟϩ, ⲓⲁϩ, ⲉⲓⲟϩⲉ, *ager,* qui n'en diffère que par l'addition d'une voyelle initiale, un sens parfaitement convenable. La marque (*t*) a ici, du moins, un rôle parfaitement compréhensible. La dent seule est une lettre employée avec la valeur du *hori;* lorsqu'on la place après un mot phonétique comme déterminatif de lieu, elle peut recevoir un signe d'attention, ou .

, le lézard, qui suit, avec la marque du pluriel, a été déterminé par Champollion (*Gram.*, p. 317); il correspond symboliquement au mot *nombreux*. Cette idée est rendue en copte par le radical ϣⲁⲓ (sahidique), *multiplier* (cf. ϣⲟ, *mille*); avec un ⲁ initial, ⲁϣⲁⲓ, ⲁϣⲏ, *multitude,* et enfin, sous une forme plus compliquée, ⲛⲁϣⲉ, ⲉⲛⲁϣⲉ, *multus*. L'*n* initiale peut n'être ici que la marque de l'adjectif. L'orthographe hiéroglyphique du mot CHAº , *mille,* signifiant également *beaucoup* en général, montre que le ϣ *sch* provient ici, en copte, d'un ϫ *ch* antique. A l'époque ptolémaïque, cette transformation était déjà opérée par le mot démotique NeSchi, *nombreux,* qui nous est fourni par l'inscription de Rosette (l. 18 et *passim*); dans les hiéroglyphes, au contraire, on trouve le lézard accompagné du ϫ ● comme complément phonétique (voy. Champollion, *Mon.*, pl. CCCXLIX), quelquefois aussi accompagné de la voyelle OU ; d'où il résulte que notre mot antique s'écrivait ChOU ou NeChOU, conformément au radical . Nous obtenons donc pour le complément de notre

verbe inconnu : *par, dans,* ou « avec des champs nombreux ». Il est à présumer qu'Ahmès continue à se vanter ici des fruits de ses exploits.

Je trouve effectivement, à la vingt-et-unième ligne, la mention d'un don reçu par Ahmès et consistant en cinq mesures de terre :

AHe STA°(?) 5 eM.....Å

« Champs, mesures cinq dans mon pays ».

Nous analyserons plus tard l'expression qui désigne ici l'espèce de mesure. A la vingt-troisième ligne, notre chef reçoit encore un don tout semblable, après la dernière expédition du roi Ahmosis.

Le verbe inconnu, , est ici à la première personne du présent avec cette forme compliquée par la présence de la particule , que nous avons étudiée dans le verbe SchOUA°-KE-OU-Å. Si nous supposons que le mot cherché signifie, par exemple, *gratifier*, nous aurons : « ..... j'ai aussi été gratifié de domaines ruraux nombreux ». Mais il faut maintenant déterminer d'une manière précise la valeur du caractère complexe . Il se compose essentiellement d'un petit instrument[1] employé dans la sculpture du bois et de l'ivoire, et qui sert, en effet, à déterminer les mots *ivoire,* A°V (cf. *ebur*), et *polir*, *SReT'A°* (ϲλεϫϩ en copte), ainsi que certaines opérations de l'embaumement, parce que, sans doute, elles nécessitaient

1. Cet instrument présente de nombreuses variantes ; on remarque les suivantes : , , , , , , toutes relevées sur les monuments, parmi les caractères déjà gravés à l'Imprimerie nationale.

l'emploi de cette espèce de ciseau[1]. Deux instruments pareils sont placés sur un support qui est souvent une console à pieds de lion, et quelquefois sur la corbeille ordinaire, . Ainsi composé, ce signe sert à écrire le nom de la constellation si remarquable du zodiaque de Dendérah, dans laquelle Champollion crut reconnaître *Orion*. Champollion transcrivit ce mot *keskes*, en choisissant pour la valeur phonétique de l'instrument, le mot KeS, en copte ⲕⲟⲥ, *curare cadaver*, où le petit ciseau joue, en effet, le rôle de déterminatif. Cette lecture n'était que conjecturale, mais j'ai trouvé assez souvent le signe complexe précédé des signes phonétiques qui lui sont propres. Il est employé dans trois acceptions : 1° comme verbe de mouvement, avec le déterminatif ordinaire de la locomotion , ; 2° comme verbe encore, avec le rouleau de papyrus , ; 3° pour le nom de la constellation d'Osiris. J'ai rencontré le phonétique SA°HOU, ou, sans voyelles, SâHou, comme prononciation de notre caractère dans chacune de ces trois acceptions. Je dois dire, néanmoins, que M. Lepsius a indiqué le mot SeK comme correspondant au même caractère, d'une manière certaine[2]. Il serait possible que les deux formes du mot eussent existé ensemble pour rendre la même idée, le K et l'H présentant une certaine affinité. En copte, les deux radicaux ⲥⲉⲕ, *colligere*, et ⲥⲱⲟⲩϩ, *acervare, congregare*, ont une grande analogie de son et de sens. Je ne connais, néanmoins, aucun exemple en faveur de la

1. Cf. KRA°S , *sarcophage, coffret funéraire* et *embaumement* en général.

2. Voir Lepsius, *Einleitung*, p. 77.

lecture indiquée sans signe de doute par M. Lepsius[1]. Voici mes autorités pour le mot SA°HOU :

1° Comme verbe de mouvement, j'ai déjà cité plus haut la variante curieuse, écrite par orthographe double, tirée de la stèle du Louvre (Collection Durand, n° 82), .

2° Avec le rouleau de papyrus le caractère se trouve dans le *Rituel de Turin,* chap. I, l. 23. J'ai noté l'orthographe dans deux papyrus hiératiques, à l'endroit correspondant.

3° Pour la constellation d'Osiris, M. Birch a déjà indiqué la variante = dans le papyrus *Belmore,* au premier chapitre du Rituel. Aux litanies d'Osiris, morceau assez rare dans les rituels antiques, le Papyrus de Turin porte HeSIRI SaH ; un rituel hiératique du Louvre, d'une superbe écriture saïtique, écrit pour un prêtre nommé , donne, avec les voyelles, HeSIRI SA°HOU , à l'endroit correspondant. Ces exemples établissent évidemment que le mot SA°HOU était, sinon la seule lecture, du moins la plus usitée pour notre hiéroglyphe.

Cette lecture explique parfaitement le choix du caractère placé sur un support. Nous avons dit que ce petit ciseau, employé pour la sculpture du bois et l'ébénisterie, déterminait les mots *ivoire,* A°V , et *polir,* SReT'A° (en copte ⲥⲗⲉⲭϩ). La langue copte nous offre la même idée

1. En indiquant l'orthographe , au chapitre CLXII, lig. 8, du Rituel, M. Lepsius a, sans doute, supposé une faute dans cet endroit, car le texte porte SaH et non pas le caractère syllabique SeK (voir la huitième invocation des litanies d'Osiris).

rendue par le fréquentatif ϣϩⲥⲟϩ *(lævis, lævigare ;* voy. Peyron, *Additamenta ad Lexicon Copticum),* dont le thème est identique avec notre syllabe SA°H[1]. Le redoublement du caractère 𓋴𓋴 semble même indiquer que la forme antique était également redoublée. Quoi qu'il en soit, SAHOU ou SeHSOH 𓋴𓋴 signifiait donc primitivement *polir*[2]; puis le même caractère, mis en évidence sur un support, devenait le nom, SA°HOU, de la constellation d'Osiris, 𓋴𓋴 ★ 𓀀, à l'aide des déterminatifs *étoile* ★ et *dieu* 𓀀. En suivant la même méthode, 𓋴𓋴 , avec les jambes ⅄, était un verbe de mouvement. Le fréquentatif copte ⲥⲉϩⲥⲱϩ signifie *froisser, broyer ;* le radical simple, SeH, devait avoir le sens de *glisser* ou *passer vivement.* Je le trouve appliqué à la marche du soleil (*Rituel funéraire,* ch. XV, l. 37), dans l'hymne que le défunt adresse au dieu *Ra :*

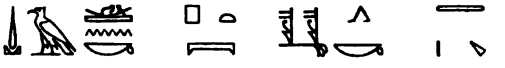

T'A°-NEK[3]	Pe(T)	SA°HOU-K	To
Transfretasti	cœlum,	peragras	(?) terram.

Dans le type que présente notre inscription, c'est-à-dire avec le rouleau de papyrus lié et fermé, je pense que l'on doit reconnaître un des cas assez nombreux où le rouleau de papyrus sert de déterminatif. On remarquera qu'il ne peut

1. Dans la forme pleine, la voyelle ou est écrite à la fin, suivant l'ordinaire; mais les nombreux exemples analogues donnent à penser que SA°HOU 𓋴𓅱𓅱𓅱 se prononçait SOUH ou SOH en une seule syllabe.

2. Voir Rosellini, *Mon. Civili,* pl. XLVI, le bas-relief des sculptures, auprès desquelles on lit les mots 𓋴𓅱𓅱𓅱𓋴𓋴 et 𓋴𓋴.

3. On reconnaîtra facilement dans le thème T'A°, déterminé par une barque, le copte ϫⲟⲓ, *navis,* et ϫⲓ, verbe de mouvement, *mittere, adducere,* etc.

s'agir ici de carrer le groupe, puisque a par lui-même autant de largeur que la corbeille qui suit. Il ne peut pas davantage être question d'un disjonctif dans le mot , puisque nous avons vu la terminaison jointe partout ailleurs immédiatement au radical. Le volume fermé s'attache aux idées d'*écritures,* de *comptes,* de *connaissances,* de *clôture,* etc. Le mot copte ⲥⲉⲩϩ, ⲥⲟⲟⲩϩ, signifie *congregare, aggregare;* le rouleau fermé convient bien à ces idées, et notre verbe s'enchaîne de la manière la plus naturelle avec son terme conséquent : « Je ramasse, j'accumule (les fruits) dans des champs nombreux ».

La même expression se retrouve dans la description des plaisirs que l'homme doit goûter dans les champs élyséens de l'Amenti. On lit au premier chapitre du Rituel funéraire (l. 23) : « On lui donne des pains et des liqueurs, les viandes qui paraissent sur les autels du dieu Ra ». Le texte ajoute :

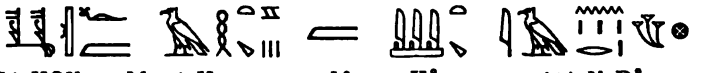

SA°HOU-w eM	A°He-ou	eM	Kå	A°A°NeRå
Colligit (fructus)	ex agris	in	campis	Anera.

On voit, en effet, dans les rituels à vignettes, le défunt qui fait sa moisson dans les campagnes du pays funéraire nommé Anera.

Notre membre de phrase doit se traduire d'une manière analogue : « Je recueille aussi (les fruits) de champs nombreux ».

Je me suis borné, jusqu'ici, dans l'étude du mot SA°HOU et du caractère , à ce qui était nécessaire pour la traduction de notre phrase; je ne puis pas, néanmoins, abandonner ce mot sans indiquer les principaux sens qu'il comporte et les diverses transformations de son orthographe.

On remarque sur la poitrine d'Ammon générateur un

collier formé d'une longue bandelette, dont les bouts se croisent sur la poitrine. Cet ornement porte le nom de SA°H dans la ligne horizontale, gravée sur la grande panégyrie de Médinet-Abou, laquelle suit toute la scène et lui sert de titre explicatif (SA°H, avec , déterminatif des objets qui ont rapport au vêtement). Cette sorte de collier, passé au col d'une gazelle, devient une nouvelle expression du mot SAHOU (; voyez Burton, *Excerpta, Inscriptions du tombeau de Noumhotep à Béni-Hassan*). Cet animal est souvent alors accompagné d'un panier de fruits , autre symbole parlant des idées *recueillir, ramasser, rassembler* (voy. Burton, *ibid.*)[1]. Ceci explique une variante du nom de la constellation d'Osiris que l'on remarque sur le sarcophage de la reine *Onchsen-Amon* (au *British Museum*) : y est remplacé par , ou deux paniers de fruits sur une corbeille. Un autre déterminatif usuel du même mot, , est sans doute le collier symbolique lui-même, avec son fermoir. Dans cette dernière orthographe, et souvent accompagné par surcroît de l'image humaine dans l'attitude de la momie, le mot SAHOU , ou bien , avec l'homme portant le fouet sacré, est un terme d'honneur appliqué à la partie de la nature humaine qui accomplissait la pérégrination infernale.

Osiris, dans sa constellation, marchant devant Sothis, prenait le titre de « SAHOU auguste dans le ciel du midi », SåHou A°S eM Pe(T) ReS (tombeau de *Ptah-mès*, hymne à Osiris, Musée de Leyde). Osiris,

1. J'ai trouvé quelquefois, à la place de la gazelle, la grande antilope aux cornes ondulées, quelquefois même un cerf, bien reconnaissable à la ramure caractéristique de son bois (Musée de Leyde, sarcophage, L. 39).

type des défunts, devait être, en effet, le SAHOU divin et typique.

Le sens de cette dénomination appliquée aux morts se déduit naturellement du radical. Elle doit désigner ceux qui sont *rassemblés, choisis, congregati, segregati.* On la trouve aussi quelquefois employée pour désigner les favoris du souverain ou ses hauts fonctionnaires.

Cette étude, bien incomplète encore, du mot SAHOU, fait voir comment les diverses significations d'un même radical pouvaient revêtir des nuances très variées par la combinaison des signes idéographiques, homophones ou déterminatifs.

L'exorde de notre inscription est terminé par une phrase un peu ambitieuse :

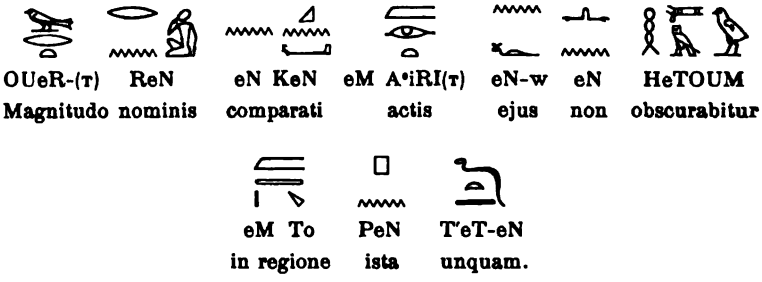

Nous allons voir que chacun de ces mots a le sens précis que je lui donne ; mais je dois tout d'abord remarquer une objection qui se présente. Ahmès a jusqu'ici parlé à la première personne, et il continue de même pendant toute l'inscription. Comment, dans notre phrase, dit-il « ce qu'il a fait », et non pas « ce que j'ai fait » ? Comme aucune autre personne n'a été nommée, force est bien de reconnaître qu'ici le compositeur de l'inscription change de ton, et fait en son nom propre une réflexion sur la vie d'Ahmès : car le pronom se rapporte nécessairement à

notre personnage, comme dans le mot qui suit cette phrase, , « il dit », par lequel est introduit un nouveau discours d'Ahmès[1]. Ceci expliqué, passons à l'étude de chaque mot.

OUeR(T), *la grandeur*. — Le mot *ouer* est connu par la transcription grecque des noms propres Ἀρόηρις, Ὀσορόηρις, etc. Suivant Champollion, il répond partout à l'idée *grand*. M. Birch a révoqué en doute ces deux notions (voy. *Revue archéol.*, décembre 1848) ; mais j'avoue que les raisons de ce savant ne m'ont nullement convaincu. Quant à la valeur phonétique du groupe , la transcription grecque ne permet d'élever qu'une seule question, celle de savoir si le mot *ouer* comportait une aspiration initiale, un *hori* ϩ, que la transcription grecque aurait nécessairement omis. C'est sans doute ce que prétend M. Birch en comparant *ouer* au mot sahidique ϩⲉⲗⲗⲟ, *vieux, ancien, doyen;* mais le correspondant memphitique de ce mot est ϫⲉⲗⲗⲟ, par un ϫ, d'où il résulte que sa forme antique commençait aussi par ● Ch. J'ai expliqué, en commençant ce mémoire, que l'articulation Ch, dans son passage à la forme copte, avait suivi une loi de radoucissement, en sorte qu'un ϫ antique a pu devenir ϩ ou ϣ, mais qu'un ϩ antique est resté ϩ même dans le dialecte memphitique. Cette loi, qui souffre à peine l'exception, montre qu'un mot antique écrit HOUeR ne serait pas devenu en copte ϫⲉⲗⲗⲟ, *vieux*.

Je ne vois, du reste, aucun motif pour altérer la transcription *ouer* offerte par les mots grecs Ἀρόηρις, Ὀσορόηρις, etc.

1° L'hirondelle est remplacée dans ce mot, et surtout aux époques récentes, par le caractère × qui, quelquefois, joue

1. Ce brusque changement de personnes est un caractère propre au style égyptien. Depuis la lecture de ce mémoire, j'en ai publié des exemples bien remarquables dans l'hymne au soleil de l'hiérogrammate Tapheroumès, publié à Berlin par la *Zincographie*, en novembre 1849 [cf. t. I, p. 333-334, de ces *Œuvres diverses*].

le rôle de la voyelle *ou*[1]. Le groupe *ours* se trouve dans le temple de Philæ (voy. Champollion, *Notices*[, t. I], p. 196) comme double cartouche de l'empereur Vérus. On a voulu ici, évidemment, faire un jeu de mots avec OUeR, *grand,* et le nom propre *Oueros*[2].

2° Le même oiseau figure dans plusieurs mots dont les analogues coptes amènent à la même valeur. Ainsi, 1° OUReS, *chevet,* est évidemment le copte ⲟⲩⲱⲗⲥ, *incumbere.* 2° Champollion cite encore OUReR, *couronne, diadème,* en copte ⲟⲩⲣⲟ, *roi,* ⲟⲩⲣⲁⲥ, *diadème.* Ce rapport me semble très naturel. Il est inutile d'en rapprocher ϫⲗⲁⲗ, *collier,* comme le fait M. Birch. La réduplication de l'*r* finale est un fait trop ordinaire dans la langue antique pour en faire une objection.

3° SOUR, *boire*[3], sens proposé par M. Birch pour ce groupe et qui me paraît certain, est également le copte ⲥⲱ dont l'R finale est tombé. Le sens proposé par Champollion, ⲥⲱⲣ, *répandre, distribuer l'eau,* amenait au même résultat.

4° Le mot copte ϧⲁⲣⲁϩⲉ, ⲙ̅ϧⲣⲉϩⲓ, *char,* s'il dérive du mot antique et OUeRRI(ⲧ), ne s'oppose pas davantage à la valeur OU, puisque le *vida* ϧ est la lettre avec laquelle la voyelle *ou* permute le plus fréquemment, [4]OUeR = VeR = ϧⲉⲣ.

5° Le mot TOUeR, qui a fréquemment, dans

1. Voir le mot ⲭ, *distance,* en copte ⲟⲩⲉ (Champollion, *Grammaire,* p. 305), dans lequel le signe initial ⲭ joue le rôle mixte.

2. La valeur S pour l'œuf, anciennement idéographique, appartient aussi à l'orthographe des bas temps.

3. Ce mot se trouve dans plusieurs exemplaires du Rituel, au titre du chapitre LX, où les vignettes nous montrent le défunt buvant avec une coupe et quelquefois dans ses mains.

4. La finale ϩⲉ, ⲉϩⲓ, pourrait être ϩⲉ, *stare.*

le Rituel, le sens de *lotions funéraires, purifications,* se retrouve parfaitement dans le copte ⲑⲱⲟⲧⲉⲗ, *inundare* (cf. ⲑⲗⲟ ⲉϩⲟⲗ, *percolare,* ⲑⲗⲏ, *stillare*). Champollion a longtemps hésité sur la valeur de l'hirondelle : on le voit par la transcription du dernier mot, TOUeR, qu'il écrit ⲧⲁϫⲣ, et il avait d'abord cru reconnaître le mot ϫⲟⲟⲣⲉ, *puissant,* dans le groupe OUeR.

On voit que, malgré la réunion de toutes les probabilités, il manquait encore une preuve directe et positive à la lecture OUeR. En effet, le caractère ×, homophone de l'hirondelle, joue habituellement un rôle idéographique, ce qui permet de conserver quelques doutes sur son emploi comme voyelle dans les variantes citées plus haut. Mais le Rituel funéraire présente souvent dans son texte un verbe SchOUeRe, dont les variantes fournissent une preuve aussi complète qu'on peut la désirer. Le déterminatif est celui du repos, l'homme assis, les deux bras pendants :

1° , 2° , 3° [1]

On observera que, dans la deuxième variante, est remplacé par ⲟ, lettre ordinaire pour la voyelle OU, et que, dans la troisième, l'hirondelle, en vertu de sa valeur syllabique OUeR, jouit du pléonasme phonétique que j'ai déjà expliqué, c'est-à-dire, qu'elle est accompagnée de la lettre simple ⲟ OU, qui assure sa lecture. La transcription grecque ωηρ est donc parfaitement exacte.

Je ne crois pas que le mot OUeR, avec le sens de *grand, considérable,* ait complètement disparu de la langue copte. On le trouve encore employé dans le terme ⲛⲟⲩⲏⲣ, espèce d'exclamation, *combien grand! combien considérable!* (le memphitique est ⲁⲩⲏⲣ, comme ⲁⲩⲏⲣ ⲛⲓ ϫⲁϫⲓ « combien

1. Cf. : *Todtenbuch*, chap. XVII, l. 87 ; chap. LXIV, l. 20 ; chap. LVI, l. 1 ; chap. LIX, l. 3; chap. LIV, l. 16 (cf. ϣⲁⲓⲣⲓ, *cubare, lectus, ovile*).

grandes les ténèbres », dans ce passage de saint Matthieu (VI, 23) : « Si ergo lumen quod in te est tenebræ sunt, ipsæ tenebræ quantæ erunt »). Je ne crois pas, non plus, que le sens principal du mot *ouer* ait été *ancien, vieux;* il remplace fréquemment le mot NAºå, *grand,* dans les légendes qui ne peuvent pas varier quant au sens. Ainsi, par exemple, Champollion donne pour le nom du dieu qui préside au mois de méchir : RoKaH OUeR, *le grand feu.* Dans le tombeau de NeHRAº, à Béni-Hassan, le même mois est écrit : ReKeH NAºå.

Il en est de même dans le nom des deux femmes qui gardent la tête et les pieds de la momie (voy. Wilkinson, *Manners and Customs,* t. II, p. 418) : l'une s'appelle la grande enveloppeuse (?), tantôt avec le mot OUeR, tantôt avec le mot NAºå[1]. Le sens de ces deux mot était donc presque identique. M. Birch pense que, lorsque le mot OUeR est employé pour dire *les grands, les chefs,* c'est dans le sens du mot arabe شيخ, *scheikh* (chef, ancien). L'emploi de ce mot, dans le sens abstrait, s'oppose à ce qu'il en soit ainsi. On ne se servirait pas, en arabe, du terme abstrait شيوخية ou شيوخة (la vieillesse), pour exprimer *la grandeur;* le sens primitif domine en pareil cas. On ne comprendrait pas mieux, en égyptien, l'expression *la grandeur de ses victoires,* citée par Champollion dans sa *Grammaire :* .
Ajoutons à toutes ces remarques que, suivant une comparaison fort juste établie par M. Brugsch entre la série des titres royaux ordinaires de Ptolémée Épiphane et le commencement de la partie grecque de l'inscription de Rosette, les mots κυρίου βασιλειῶν μεγαλοδόξου répondent aux groupes

1. ou TeR(T) OUeR(T) ou NAºå(T); cf. ϫⲟⲟⲗⲉ.

. D'où il résulte que les deux têtes de lion signifient *la gloire,* et que le mot est traduit par μέγαλος, La transcription OUeR et le sens *grand* sont donc également incontestables.

J'ai dû me livrer à cette discussion, puisque la traduction et la transcription de Champollion avaient été attaquées par un des hommes les plus versés dans la science des hiéroglyphes. On est certainement en droit d'exiger de bonnes raisons pour adopter les assertions de notre illustre maître, mais on voit quelle attention elles méritent toujours, puisque son génie a devancé les preuves avec une pareille justesse[1].

Nous avons ici le sens abstrait *la grandeur.* C'est une des fonctions de la marque ⌓ (T) d'indiquer ainsi l'abstraction, parce que très habituellement le substantif abstrait est féminin. En copte, beaucoup de radicaux avaient perdu la faculté de passer ainsi simplement au sens abstrait : on se servait, pour cette modification, de la syllabe auxiliaire

1. Depuis que ceci est écrit, M. Birch a fait paraître un très heureux commentaire d'un passage du *Livre des hiéroglyphes* de Chærémon conservé dans Tzetzès. Ce morceau a été publié dans les *Transactions de la Société de Littérature* (t. III, nouv. série). Chærémon cite l'enfant comme emblème des choses qui croissent, et le vieillard comme emblème des choses qui dépérissent : ὁ γέρων, τὰ φθειρόμενα. Ceci est bien loin du sens que M. Birch reconnaît avec nous au mot OUeR, lequel se rapporte constamment aux idées *grand, chef, principal.* Ce savant a évidemment confondu le signe qui représente un homme debout et tenant le bâton, signe du commandement, expression idéographique ordinaire du mot OUeR, avec le vieillard courbé sur son bâton, . Ce second caractère, d'un emploi plus rare, et que nous avons cité plus haut (voir p. 60), n'avait pas encore été signalé dans les hiéroglyphes ; c'est évidemment à ce caractère que se rapporte le passage de Chærémon. J'en dirai autant pour le cerf indiqué par Chærémon et qui, suivant M. Birch *(loc. laud.),* ne se trouverait pas dans les hiéroglyphes (voir plus haut, p. 95, note 1, du présent volume).

ⲙⲉⲛⲧ (sahidique) et ⲙⲉⲧ, ⲙⲉⲑ (memphitique), que l'on n'a pas trouvée dans la langue antique, bien plus riche et bien plus concise dans ses formes grammaticales.

. — Le mot qui suit, ReN, *nom*, a été conservé identique dans la forme copte ⲣⲁⲛ (baschmourique, ⲗⲉⲛ). Le déterminatif , l'homme portant la main à sa bouche, est commun à tout ce qui se rapporte à la parole; il est quelquefois remplacé par le cartouche, symbole spécial du mot ReN, *nom*, . Les deux mots OUeR(ⲧ) ReN, par leur valeur de position, signifient nécessairement « la grandeur du nom ».

KeN, le terme suivant, est lié au sujet par la particule N , qui indique un rapport, en se prêtant, comme en copte, à une foule de nuances. Laissons ce mot pour un instant, et voyons son complément indiqué par la particule eM : c'est le verbe bien connu IRI, en copte ⲉⲓⲣⲉ, ⲓⲣⲓ, *faire*. Je ne ferai sur ce mot qu'une remarque, portant sur sa forme pleine, qu'on trouve quelquefois écrite ou A°IRI. Nous savons par Plutarque que le mot antique *iri* signifiait *l'œil*, ou plutôt *la pupille, l'iris*, en copte ⲁⲗⲗⲟⲩ. Le verbe copte ⲓⲣⲓ, *faire*, étant constamment représenté par l'œil, que fait le ? On peut penser qu'il n'est que la voyelle vague, la légère aspiration, le ⲓ qui était mû par le son *i*, mais il est possible également que, de cette voyelle A° et du son *i*, il résultât quelque chose d'analogue à la diphthongue ⲉⲓ de la forme si usitée ⲉⲓⲣⲉ; c'est ce que je n'oserais décider, car la notation des sons voyelles est un des points les plus obscurs de l'écriture hiéroglyphique.

est la marque du prétérit, à la troisième personne du singulier : , *il a fait*. Le signe peut indiquer ici le sens tropique de l'œil; mais il peut également être un disjonctif, en sorte que le groupe signifiât *le fait par lui* ou *le faire de lui, ses actions*. En effet, ce groupe est le terme

conséquent de la particule ⟦, *par : par* (ce que) *il a fait* serait une tournure elliptique que je n'oserais pas proposer comme certaine ; *par ce qui a été fait par lui* ou *par le faire de lui* est peut-être plus conforme au complément qu'exige la particule ⟦, qui s'accommodera bien mieux d'un participe passé que d'un verbe au prétérit. Ces deux formes, en tout cas, reviennent au même sens.

Les mots déchiffrés nous donnent : « la grandeur du nom ..... par ce qu'il a fait ».

Le mot KeN, que nous avons laissé en arrière, signifiera donc nécessairement quelque chose comme *mérité, acquis, obtenu*. Or le radical copte ϭⲉⲛ signifie précisément *invenire ;* ϭⲓⲛⲉ, *obtinere, assequi* (le sens en ressort très clairement dans le mot négatif ⲁⲧϭⲉⲛⲣⲁⲧϥ, *inaccessible*). Le bras armé se prête parfaitement à déterminer l'idée *obtenir, atteindre*.

Le thème égyptien KeN est sujet à diverses modifications dont nous retrouverons heureusement presque toujours la signification dans la langue copte. C'est ainsi que, 1° KNe, égal au mot grec νίκην, dans l'inscription de Rosette, est le copte memphitique ϭⲛⲉ, *soumettre, subjuguer*. Le mot démotique correspondant est P-KNI [1].

2° KeNeN signifie *combattre*, et le copte a conservé le mot memphitique ϭⲛⲏⲛ, *adversarius, hostis* (cf.

1. Le caractère final est un déterminatif de force, il alterne avec = dans le mot NoHeM, *sauver* (voir Saulcy, *Analyse*, p. 178, et *Revue archéol.*, octobre 1845). En effet, quoique ce signe soit réduit à deux traits, on reconnaît facilement qu'il provient du caractère hiératique le plus ordinairement employé comme déterminatif de la force, l'homme armé de la massue :

ϣⲟⲛⲛ, *contentio*). La langue démotique se sert de la forme fréquentative KeNKeN .

3° , avec un T final, signifie « être en colère »; c'est le sahidique ⲟⲉⲛⲧ, *irasci*. Il est alors déterminé par un singe furieux.

4° Le même mot, avec le bras armé, , répond au memphitique ⲟⲉⲛⲧ, *tenter, faire des efforts (satagere)*. Pris dans un sens passif, ⲉⲧⲟⲱⲛⲧ signifie *egregius, probatus*, et nous le trouverons employé très exactement avec ce sens dans cinq passages de notre inscription. On voit qu'il est fort heureux que le copte ait conservé assez de richesses sur ce point pour nous guider dans le labyrinthe de ces significations diverses.

Je traduis ce membre de phrase : « La grandeur du nom acquis par ses actions ».

Il nous reste à remarquer ici que le rapport entre le substantif *nom*, ReN, et le verbe *obtenir*, KeN, est exprimé par la particule N ; nous n'avons pas de particule pour rendre mot à mot ce rapport. Champollion a cité quelques-

Hiéroglyphe, hiératique ancien,

hiératique récent (Champollion, *Grammaire*), (Saulcy, *Analyse*, p. 178). démotique

Le bras armé de la massue, , démotique , est l'abrégé du même type et employé dans le même sens.

1. Voir, à la onzième ligne de l'inscription de Rosette (partie démotique), les mots *em ne rem(en) kenken*.

e k k (en) rem ne em
n n

« Parmi les hommes de guerre »,

qui répondent très scrupuleusement au grec ἐκ τῶν τε μαχίμων.

uns des usages très divers de la particule ⲛ N (*Gramm.*, p. 449). La langue copte en fournit encore de plus frappants. On voit, dans les exemples cités par Peyron (*Gramm.*, p. 117), que le second terme, lié ainsi au premier par la particule ⲛ, devient son attribut : ⲟⲩⲣⲱⲙⲉ ⲛ̄ϩ̄ⲣⲣⲉ, *homo novus*, ⲟⲩϣⲁϫⲉ ⲛ̄ϣⲗⲟϥ, *sermo turpis*. Remarquons que ces expressions sont analogues au rapport qui est ici exprimé par la particule ⲛ N entre le mot ReN (nom) et l'idée *acquis* ou *acquérir*.

La généralité du rapport entre deux termes, qu'exprime la particule de jonction ⲛ ⲛ, me paraît s'expliquer naturellement, si l'on considère que cette particule peut avoir le sens du relatif *qui, que,* comme abréviation de ⲛ = ⲛⲧⲉ. La particule ⲛ a réellement conservé cette valeur en copte, par exemple, dans la phrase ⲧⲁⲓ ⲛ-ϣⲁⲧⲟⲩϩⲁⲙⲉ-ⲥ, Hæc quam interpretantur eam citée par Peyron (*Dictionn.*, p. 118). Si l'on admet que l'idée du relatif soit contenue dans la particule ⲛ, les locutions citées deviennent analogues au génitif persan en *i* et s'analysent toutes facilement. Exemple : ⲟⲩⲣⲱⲙⲉ ⲛ̄ϩ̄ⲣⲣⲉ, *l'homme qui nouveau*. ReN eN KeN sera le « nom que obtenir ou qui obtenu par ses actions ». De quelque manière qu'on analyse cette locution, la réunion des mots déchiffrés donne toujours, pour résultat : « La grandeur du nom acquis par ses actions ».

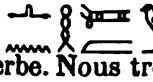 . Après ce sujet complexe, il nous faut un verbe. Nous trouvons, en effet, le terme HTOUM, affecté de la négation eN .

Je lis ce mot HTOUM et non pas HTMOU, qui serait impossible à prononcer. Il est évident que, suivant l'habitude signalée par tous les égyptologues, la voyelle a été écrite comme un supplément et après le radical, qui semble avoir consisté exclusivement dans les trois consonnes, aux yeux des hiérogrammates. Le petit traîneau a la valeur syllabique TeM. C'est ce que Champollion a indiqué dans les

variantes du nom propre du dieu *Atmou* ou *Atoum*, . Dans la forme pleine de ce nom divin, le traîneau est accompagné d'un T et d'une M complémentaires; mais Champollion ne paraît pas avoir reconnu cette même valeur TeM dans l'orthographe habituelle de la négation TeM , ou , aussi fréquemment usitée en égyptien qu'en copte. Nous la trouverons plusieurs fois dans notre inscription. Elle figure à chaque page dans le Rituel et donne la clef d'une multitude de phrases. Dans le Rituel hiératique publié par la Commission d'Égypte, dont Champollion s'est beaucoup servi et dont l'écriture appartient aux dernières époques, le traîneau est souvent supprimé et remplacé simplement par les deux lettres TM , et c'est sous cette forme que Champollion a reconnu cette particule.

Les exemples de la négation TeM (ou) sont innombrables; je me bornerai à une seule phrase de la grande inscription des conquêtes de Thoutmès III sur la muraille venue de Karnak que possède notre Musée du Louvre. M. Birch, qui a donné une traduction de cet important document, en ajournant ses preuves, déclare cette phrase très obscure; j'affirmerai sans crainte, qu'elle était tout à fait inintelligible sans la connaissance de la négation . Il s'agit d'une grande énumération de tributs fournis par les nations vaincues.

Après avoir dit (l. 13) que ces tributs ont été enregistrés (?) dans la maison royale, on trouve les mots suivants :

TeM-rou	eR	Tâ	eR	CheT	SeN	HeR	OUOU	PeN
Nom datum	est		esse	cuncta	ista	in	scripto	hoc

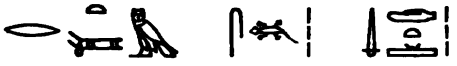

eR TeM SeChou T'åT-ou
ne multiplicentur verba.

M. Birch traduit au contraire : « The account of them is given in that tablet; they are figured multiplying many words ».

La connaissance de la négation rend la phrase égyptienne parfaitement claire. Cette négation est ici affectée de la syllabe finale TOU, marque du passif; j'expliquerai un peu plus loin que cette locution remplace le sujet indéterminé *on*, en sorte que la phrase signifie exactement : « on ne les a pas détaillés tous (ces tributs) sur ce décret, pour ne pas multiplier les paroles ».

Nous avons une transcription grecque du signe dans le mot Τώμ, nom que porte le premier décan du signe de la Vierge, dans la liste d'Héphæstion. Le petit traîneau occupe précisément cette place sur le zodiaque de Dendérah[1]. J'ai également trouvé une transcription grecque du signe démotique qui répond à la syllabe TeM, tant dans la négation TAM que dans le nom du dieu *Atoum*. La négation TeM se trouve dans le texte démotique de Rosette (l. 9 et 10). Elle y est exprimée par le groupe qui, évidemment, n'a rien d'alphabétique. L'anatomie de la phrase force à y reconnaître l'équivalent de la négation grecque μηθέν; Champollion l'avait vu, et M. Brugsch l'a reconnu de son côté, mais sans pouvoir lire le mot. La prononciation TeM est donnée par la seconde partie du nom propre Peteutemis,

1. Depuis que ceci a été écrit, M. Lepsius a publié une liste très complète de ces décans (voir Lepsius, *Einleitung*, p. 71). M. Birch a également signalé la négation TeM, sous la forme , dans le dictionnaire qu'il a ajouté à l'édition anglaise de M. de Bunsen.

(voyez le contrat bilingue Casati, lig. 15). L'initial répond, dans tous les noms semblables, à *pete; Eutemis* est le nom du dieu NoWRe-TeMou, *le bon Toum,* ou , fils de la déesse *Pacht.*

Nous connaissions des noms propres égyptiens transcrits en grec et d'autres noms traduits par des mots équivalents. Celui-ci présente la très curieuse particularité d'être à moitié transcrit et à moitié traduit. ' NoWRe, *bon,* a été traduit par ⲉⲩ; a été transcrit par le mot *temis* qui devait plaire à l'oreille d'un Grec. Il faut remarquer que le caractère a été traité dans le nom propre *Pêteutemis,* comme l'est souvent le petit traîneau , c'est-à-dire qu'on lui a superposé un T ordinaire ( ) comme complément phonétique. Aucune preuve ne manque donc au traîneau et au sigle démotique correspondant, ni quant à la valeur phonétique TeM, ni quant à son emploi pour le radical négatif ⲧⲁⲙ.

Notre verbe se lit sans difficulté HTOUM, ce qui nous conduit directement au mot copte ϩⲧⲁⲙⲧⲱⲙ, lequel n'en est que la forme réduplicative; il signifie *obscurari, obtenebrare.* Le redoublement des lettres ⲧ ⲙ indique que la racine primitive est TeM, encore conservée dans ⲧⲟⲙⲧⲁⲙ, *caligo, nebula.* Le ϩ initial est intensitif ou causatif.

Atoum était le soleil couchant[1]; son nom se trouvait dans un rapport très convenable avec ϩⲧⲁⲙⲧⲱⲙ, *obscurari, obte-*

1. Voir, pour ce signe, la première lettre à M. de Saulcy sur l'écriture démotique, dans la *Revue archéologique,* septembre 1848[; cf. t. I, p. 237-265, de ces *Œuvres*].

2. Voir le *Rituel funéraire,* chap. xv; il ne faut pas le confondre avec *Nowretoum,* qui est un des quarante-deux juges infernaux.

nebrare. Le *hôri* initial sert ainsi fréquemment à former des racines trilittérales.

Champollion a bien défini la négation = ⲛ, eN. Le signe idéographique de la négation est accompagné de la lettre N. signifie nécessairement « ne s'obscurcira pas ». Je traduis ce verbe au futur, parce qu'il est suivi des quatre mots bien connus : « dans ce pays à jamais ».

On voit, en effet, que Champollion n'a pas trouvé de forme spéciale pour le futur affecté de la négation. Il cite dans sa *Grammaire* (p. 446) la phrase suivante, dont il traduit le premier verbe au futur et dont, par conséquent, le second se trouverait forcément au même temps :

« Ce grand dieu leur parlera et ils ne lui parlent pas[1] ».

Il est évident que le sens exige : « et ils ne lui parleront pas », si toutefois le premier verbe n'est pas également au présent, ce qui mérite un nouvel examen. Quoi qu'il en soit, la forme négative simple constitue un temps qui se prête au futur comme au présent : c'est ce qui résulte évidemment de notre phrase.

Je n'ai pas d'explications nouvelles à faire pour les mots eM, *dans*, To, *le monde, le pays*, et sur le démonstratif PeN que le copte ne connaît plus, mais que Champollion a si bien lu et expliqué. Je ferai observer seulement que ce pronom démonstratif ne diffère de la forme ordinaire ⲡⲁⲓ que par l'addition de la nasale, qui, comme

1. Cette phrase présente une particularité qui mérite d'être notée ; l'emploi répété des signes idéographiques du pluriel avec la négation, le radical et les signes de la conjugaison. On rencontre cette sorte de pléonasme graphique assez fréquemment dans les rituels du style antique.

nous l'avons dit dans le tableau alphabétique, est souvent ajoutée ou supprimée.

L'adverbe , *à toujours,* a été bien souvent discuté. L'inscription de Rosette a donné la traduction : εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον, mais on a vainement cherché son analogue dans la langue copte. En considérant les variantes de son orthographe, , , , , , on est forcé de convenir que sa partie essentielle est la syllabe T'eT. L'adverbe se formait, dans les bas temps, avec une *s* ou une *n* finale. Or la syllabe T'eT se retrouve exactement dans le sahidique ϭⲉⲉⲧ, *permanere*, dont le correspondant memphitique n'existe pas dans les dictionnaires. Pris comme adverbe *(in permanentiam),* ce mot répond donc très naturellement à εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον du texte grec de Rosette.

Il était nécessaire d'ajouter au groupe un troisième signe pour le distinguer du groupe , qui a une signification toute différente. On n'y a pas mis le déterminatif des divisions du temps, le disque solaire, comme au mot HeH , « un grand nombre (de jours) ». Le soleil, grand diviseur naturel du temps, et le double cercle O, qui le remplace quelquefois, ne s'appliquent qu'aux périodes, aux espaces de temps plus ou moins longs, mais qui emportent l'idée *de temps limité;* l'idée de permanence ou d'éternité est plus générale et ne comportait pas le signe qui indiquait la mesure du temps[1]. Le signe du monde et celui d'une zone elliptique y sont probablement ajoutés comme symboles de permanence et d'éternité. Quoi qu'il en soit, le copte thébain ϭⲉⲉⲧ, dont la forme memphitique pourrait

1. Il est curieux de remarquer que le dieu soleil n'était pas primitivement considéré comme éternel. Quoique nous le trouvions, dans ses hymnes, complètement identifié avec le dieu suprême, dans les dynasties divines, il commençait le règne du temps limité, des années : Phthah seul était éternel.

être ϫⲉⲉⲧ, répond suffisamment à l'idée de permanence, indiquée par cet adverbe antique que nous retrouvons encore employé dans la langue démotique des derniers Égyptiens pour les usages sacrés.

Je crois pouvoir répéter avec confiance la phrase que nous venons de traduire : « La grandeur du nom qu'il s'est acquis par ses actions ne s'obscurcira jamais dans ce pays ».

On aura remarqué que la métaphore est mal suivie ; nous ne dirions point « la grandeur ne s'obscurcira pas », mais bien « la grandeur ne diminuera pas ». Mais les Orientaux ne se choquent pas de ce défaut de suite dans les figures qu'ils emploient, et la littérature arabe offre de nombreux exemples de ces métaphores anormales. Il serait possible, néanmoins, que ce petit défaut de goût n'existât pas ici, car le radical TeM (ne pas) donne à penser que le verbe HTOUM a fort bien pu signifier *diminuer* en même temps que *s'obscurcir ;* mais j'ai choisi ce sens comme plus conforme au mot copte ϩⲧⲁⲙⲱⲙ.

Après ce petit préambule, qui peut passer pour un exorde dans toutes les règles, Ahmès reprend la parole pour entrer en matière :

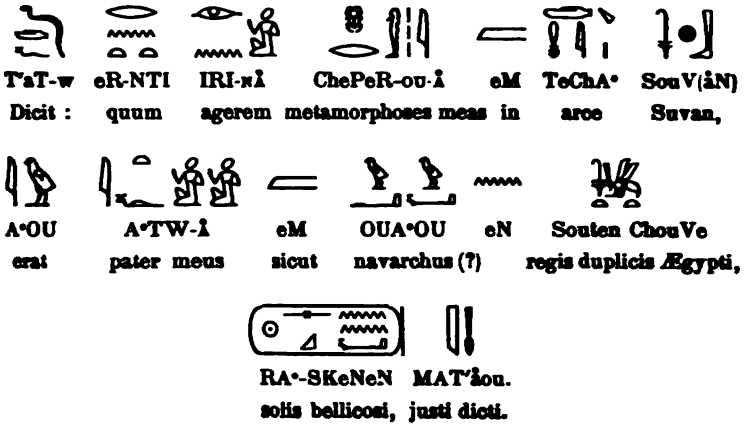

T'aT-w, *il dit*. Les Égyptiens multipliaient cette expression; on la retrouve au commencement de chaque division d'un discours. Le troisième mot, , nous est également bien connu; c'est le passé du verbe IRI, *faire*, à la première personne, IRI-NÅ, *j'ai fait*. Le second groupe est moins usité; il est composé du relatif NTi ou NTe et de la lettre R . Celle-ci peut s'expliquer de deux manières. La lettre R isolée peut être la particule eR (devenue en copte e par l'oblitération de l'R) indiquant une direction, *ad, vers, pour*; elle peut également représenter le verbe eR, *être*, souvent écrit A°R, avec la voyelle initiale. Ce verbe, mis en tête de la phrase, indique le présent, comme le fait en copte le verbe *être*. Dans cette manière de voir, on devrait traduire : « est que j'ai fait ». Si, au contraire, eR était la particule, on aurait le sens « vers (le temps où) j'ai fait ». Mais je ne doute pas que nous n'ayons ici le verbe eR epe, *être*; en effet, le copte a conservé fidèlement cette locution avec une simple transposition des deux éléments. Le temps composé ⲛ̄ⲧⲉⲣⲉ (sahidique) provient bien évidemment du relatif ⲛⲧⲉ et du verbe epe, *être*; il sert également à exprimer l'indication d'un temps corrélatif à une autre action : *quum, quando*. Dans le memphitique correspondant, ⲉⲧⲉ, la nasale est tombée ainsi que l'R finale; la forme ⲉⲧⲁ, et avec les suffixes ⲉⲧⲁϥ, paraît employer l'auxiliaire ⲁ, dérivé probablement de l'antique , *être* (voy. Peyron, *Grammaire copte*, p. 110). La locution, dans le copte, s'est attachée au radical de manière à produire un temps composé et un seul mot. Dans l'égyptien antique, le verbe eR reste au commencement de la phrase et invariable, comme lorsqu'il indique le présent; dès lors, le verbe, n'étant pas intimement uni à cette conjonction, prend les marques de temps NA°, en sorte qu'au lieu de la forme sahidique ⲛ̄ⲧⲉⲣⲉⲓⲉⲣⲉ, *quando feci*, nous avons pour la forme an-

tique : eR eNTe AºIRI-NÅ, qui exprime la même nuance de temps. Cette sorte de locution appelle un fait corrélatif; notre second membre de phrase l'introduit par le verbe , *être,* au présent, en sorte que la tournure entière est celle-ci : « est lorsque j'ai fait ..... est mon père ..... » pour « lorsque je fis ..... mon père était ..... ». L'imparfait ou le passé défini résulte forcément de cet emploi simultané du passé et du présent dans le récit de deux faits corrélatifs, nécessairement passés l'un et l'autre[1].

Le régime du verbe IRI-NÅ, *j'ai fait,* est le substantif pluriel ChePeR-ou, *transformations,* que nous avons déjà étudié. Ahmès indique, par ce terme mystique, le moment de sa naissance; il considère le corps humain comme un des types successifs que son âme doit revêtir. La naissance s'exprimait également en copte par le verbe ϣⲟⲙ, dérivé de ChePeR. J'ajouterai quelques exemples précis qui montreront que la langue antique appliquait ce terme à la naissance.

On trouve, dans la légende royale de T'ésourtésen III, le titre , « le dieu ou le divin des transformations », alternant avec cet autre : NeTeR MeS(T)-ou, « le dieu des naissances » (Stèle du Musée de Berlin).

Le parallélisme si usité dans la poésie hébraïque est également un caractère spécial de la littérature égyptienne; il fournit des indications très précises pour les synonymes. Le parallélisme est parfait dans la phrase suivante :

NoK	MAºAº	RA	eM	ChePeRAº-ou-w	TeMOU
Ego	video	Ra	in	transformationibus ejus,	Tum

1. Comparez à ceci l'imparfait arabe composé du parfait et de l'aoriste : كنت افعل *je faisais.*

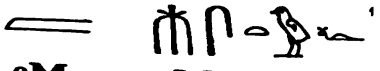

eM MeS(T)-OU-W
in ortu ejus.

Les deux formes principales du soleil, *Ra* et *Toum*, complètent la parfaite similitude des deux membres de la phrase; ainsi opposés, ces deux noms désignent le soleil levant et le soleil couchant.

Il est donc certain qu'Ahmès indique ici sa naissance; en effet, nous verrons tout à l'heure le récit de son enfance.

Ces premiers mots sont suivis de la particule eM, *dans*, et du substantif TeChA°, *forteresse, place de guerre*. La lecture et la traduction de Champollion sont incontestables; c'est le mot copte ⲧⲉϫⲁ, *arx*, et le déterminatif est le signe des lieux, villes, montagnes, etc. Le seul changement que le mot ait éprouvé est l'adoucissement ordinaire du Ch en ϫ.

Le nom de la ville est ici écrit SOUV. C'est le nom antique de la place nommée par les Grecs *Élithyia*; sans doute ils avaient aperçu des rapports entre le rôle maternel de la déesse SoUVåN et celui d'Élithyia. Le nom de la ville, qui est le même que celui de la déesse, est souvent écrit d'une manière plus complète que dans notre inscription, où la finale nasale a été omise.

Dans une première variante de ce nom, SOUVåN, le V est déplacé pour la symétrie. La seconde est plus compliquée, ; je pense qu'on doit la lire SOUVA°N. se trouve employé phonétiquement pour la syllabe A°N,

1. Cette phrase fait partie d'un texte où un prêtre d'un rang élevé explique ses fonctions et ses dignités (voir Stèle V 1 au Musée de Leyde).

comme variante de , sur les stèles des carrières de Tourah publiées par le colonel Vyse. Le signe , symbole de *la blancheur*, de *l'éclat*, de *la lumière*, me semble ajouté ici pour rappeler l'idée du Midi. *Souvan*, , était la déesse du Midi, par opposition à Sati, déesse du Nord, ; aussi porte-t-elle la couronne blanche des régions supérieures, .

Les remparts qui subsistent encore attestent l'importance d'Élithyia comme forteresse; aussi ses gouverneurs portaient, pendant la XVIIIe dynastie, le titre de prince, ou « fils royal de Souvan », . Ce titre, le plus élevé de la hiérarchie, me paraît tout à fait exceptionnel. Je ne l'ai rencontré jusqu'ici que pour quelques gouverneurs d'Élithyia, d'Éthiopie et de TeNI , place importante sous l'ancien empire, et qui n'a pas encore été identifiée d'une manière certaine.

Notre premier membre de phrase exigeait un terme correspondant; il se trouve dans les mots suivants. A°OU, c'est le verbe *être* (en copte ⲟ, ⲟⲓ, *esse*), au présent. Son sujet est A°TW-A°, *mon père*. La première figure d'homme est le déterminatif du mot *père;* la seconde est le pronom suffixe de la première personne. Le mot A°TW (père) semble s'éloigner beaucoup du copte ⲉⲓⲱⲧ. Si l'on remarque néanmoins que la première lettre A° est complètement vague et peut être mue par un I, comme dans le verbe A°IRI (faire), que, de plus, le céraste W était extrêmement voisin de la voyelle OU, avec laquelle il permutait (par exemple, dans l'article démonstratif, , *celui-ci*, =), la différence se réduira réellement à un simple déplacement de la voyelle ⲱ = *ou*, déplacement extrêmement fréquent dans la série des langages égyptiens, A°WT = ⲉⲓⲱⲧ.

. Le sujet et le verbe *être* sont suivis de la particule eM. Champollion n'a pas remarqué que le verbe AºOU, *être*, était souvent suivi de cette particule qui marque *l'état* du terme conséquent. Le verbe or, en copte, se sert aussi quelquefois de la particule ⲙⲙⲟ pour se joindre à son complément, quand celui-ci est un pronom. Par exemple : ⲕⲁⲧⲁ ⲫⲣⲏϯ ⲉⲧⲉⲛⲟⲓ ⲙⲙⲟϥ « secundum modum quo sumus » (S. Paul, *Corinth.*, x, 11). Nous retrouverons un exemple frappant de l'M d'*état* à la sixième ligne : AºOU-Å eM SCheRAº « J'étais enfant, en enfant, à l'état d'enfant ». La particule M, désignant *l'état*, la manière d'être, se retrouve avec d'autres verbes que le verbe *être;* cette signification est très importante et M. Birch en a déjà cité de bons exemples tirés du Rituel, dans la *Revue archéologique* (décembre 1848). Il est essentiel d'ajouter cette acception à celles que Champollion a données dans sa *Grammaire*.

eM joint ici au verbe *être* l'attribut, qui est le mot OUAºOU, suivi de la particule de flexion ⲙⲙⲟ et du groupe qui signifie « le roi des deux parties de l'Égypte ». Le père d'Ahmès était donc OUAºOU du roi. Nous chercherons à apprécier ce qu'était cet emploi, dans la ligne suivante, où nous verrons Ahmès aidant son père dans l'accomplissement de sa charge. Il nous suffit, pour l'enchaînement de notre phrase, de constater que ce mot désigne un emploi. Or, le tombeau de notre personnage contient, parmi la liste de ses parents, un Aménophis qui est également qualifié OUAOU de sa Majesté (voy. Champollion, *Notice manuscrite d'Élithyia*).

Comme ces petites légendes ne contiennent que le nom, le titre et quelquefois le degré de parenté de chaque individu, OUAOU du roi était nécessairement l'emploi de cet Aménophis, comme celui du père d'Ahmès. Il faut nous contenter,

pour le moment, de cette notion incomplète ; elle suffit pour l'intelligence de la phrase.

. Le groupe qui exprime le plus ordinairement la royauté se compose de deux symboles : une certaine plante et l'insecte , l'un et l'autre accompagnés ordinairement de la marque , qui désigne un caractère idéographique en général. Malgré l'état imparfait où Champollion a laissé les matériaux de son *Dictionnaire*, la connaissance du premier terme laisse peu à désirer. Le mot complet s'écrivait SOUTEN, avec la figure d'un roi pour déterminatif, et Champollion le compare au copte ⲥⲱⲧⲉⲛ[1], *regere, dirigere*. La même plante s'échange fréquemment dans le mot ReS , *midi* (en copte ⲣⲏⲥ), avec la plante analogue , qui est plus spécialement le symbole du Midi ; se prenait donc également pour le Midi[2]. D'après le parallélisme constant qui préside aux expressions de la souveraineté de la

1. Le radical antique ne me paraît pas avoir eu le même sens, ou, du moins, je ne l'ai pas encore rencontré dans cette acception.

2. C'est sans doute le caractère que l'auteur du traité d'Isis et d'Osiris avait en vue dans le passage suivant du chapitre XXXVI : Θρίῳ βασιλέα καὶ τὸ νότιον τοῦ κόσμου γράφουσι. L'identification serait complète si l'on admettait la correction de Wyttenbach : θρίῳ, *une plante aquatique, un jonc* (voir Leemans, *Horapollon*, p. 292). L'auteur grec attribue au même hiéroglyphe les idées d'irrigation et de fécondation ; je pense que le rédacteur du traité ou ses garants ont confondu avec la pousse simple qui sert de déterminatif au mot MeRA' , *inondation, arrosement*, etc. (en copte ⲙⲁⲣⲉ). Il est à remarquer, néanmoins, que la même plante sert à exprimer le titre des femmes consacrées à Ammon, , ce qui peut avoir été en rapport avec l'idée de fécondation.

haute et de la basse Égypte, nous sommes autorisés à en conclure, comme l'a fait M. Lepsius, que le premier groupe, , exprime, par le mot SouTeN, spécialement la royauté de la haute Égypte.

Mais le rôle de l'insecte n'a point été aussi nettement défini par Champollion. Voici comment il en parle dans son *Dictionnaire* (p. 167) : « , caractère placé à la suite du signe , abréviation de , *roi*, soit comme déterminatif de cette idée (voy. Horapollon, livre cité, dernières lignes de l'article), soit comme complément de l'idée roi d'un peuple obéissant ». Cette alternative entre deux valeurs qui s'excluent mutuellement montre qu'il est nécessaire de soumettre ce caractère à une nouvelle étude.

L'insecte est-il le déterminatif du mot SouTeN , *roi*, ou bien représente-t-il un second mot distinct et qui doit être apprécié à part ? C'est là un premier point fondamental. Sa solution se laisse rien à désirer depuis la dissertation spéciale que M. Lepsius a publiée (en 1838) dans les *Annales de l'Institut archéologique*. M. Lepsius fait observer que, lorsqu'on voulait écrire au pluriel *les rois*, chacun des deux signes était suivi de la marque du pluriel, ce qui indique deux substantifs bien distincts. Un des exemples cités par le savant prussien est facile à vérifier pour nous, puisqu'il est tiré de la *Chambre des rois* donnée par M. Prisse à la Bibliothèque nationale. On lit aux pieds du roi Thoutmès III, dédicateur de ce monument :

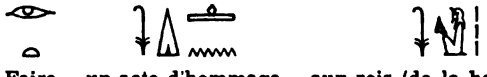

« Faire un acte d'hommage aux rois (de la haute Égypte)

et aux rois (de la basse Égypte) ».

C'est le titre de la représentation. On voit que chacun des deux signes est suivi, non seulement de la marque du pluriel , mais encore de son déterminatif, la figure royale . L'insecte est donc le symbole d'une seconde expression de la royauté, parallèle à la première et bien distincte du mot *Souten*, . M. Lepsius suit ce parallélisme dans les nombreuses expressions de la double souveraineté de la vallée du Nil. La qualité de souverain de la basse Égypte est toujours la dernière, et rien n'est plus fréquent que la variante , où l'abeille est remplacée par la couronne rouge de la basse région.

L'opposition des deux groupes ressort avec plus d'évidence encore dans l'exemple suivant. J'ai cité, dans ce mémoire, un singulier titre porté par de hauts fonctionnaires : « Les yeux du roi dans les pays du midi, ses oreilles dans les pays du nord ». On trouve dans les monuments publiés par M. Prisse (pl. XXVII) une légende où ce titre est écrit d'une manière plus abrégée : « les yeux du roi (du haut pays), les oreilles du roi (de la basse région) ».

On voit que chacun des deux rois porte ici la couronne caractéristique de sa région, ce qui rend plus incontestable l'attribution de l'abeille à la souveraineté spéciale de la basse Égypte.

Si l'inscription de Rosette n'eût pas été mutilée, elle eût apporté à Champollion la solution de cette difficulté. L'inscription débutait par la légende royale d'Épiphane au grand complet, comme le montrent les textes grec et démotique. Mais on ne connaissait pas un exemple comparable de la légende de ce roi en hiéroglyphes. Le cartouche-prénom royal ayant disparu avec les premières lignes hiéroglyphiques de Rosette, Rosellini commit une grave erreur en attribuant à Épiphane le cartouche-prénom de son fils aîné. Mais M. Brugsch a signalé dernièrement la véritable légende

d'Épiphane[1], publiée par Young, *Hieroglyphics*, p. 65, et tout récemment par M. Brugsch dans une dissertation spéciale. La qualification , « deux dieux Épiphanes », mise après les noms de Ptolémée et de Cléopâtre, rend cette attribution incontestable; elle est d'ailleurs répétée dans l'inscription grecque correspondante, où les **ΘΕΟΙ ΕΠΙΦΑΝΕΙΣ** dédient le temple à Esculape, que la légende hiéroglyphique appelle *Imhotep*, fils de *Ptah*.

Cette précieuse remarque nous rend toute la première ligne du texte sacré de Rosette, et nous trouvons, immédiatement avant le cartouche-prénom qui commence par les mots ἐκγόνου θεῶν φιλοπατόρων, la qualification (βασιλέως) ... τῶν τε ἄνω καὶ τῶν κάτω χωρῶν; elle correspond nécessairement au titre [2], et, par conséquent, l'insecte exprime spécialement la souveraineté des régions inférieures.

Mais ce qui achève de compléter cette attribution, c'est que le caractère , augmenté du déterminatif ⊗, *pays*,

1. La priorité de cette importante découverte a été réclamée depuis par M. Lepsius, qui l'aurait verbalement communiquée à ses auditeurs dans le cours de ses leçons publiques.

2. Presque tous les cartouches-prénoms des Ptolémées commencent par la qualification *fils des deux dieux* ... ... avec le titre de leurs parents : ainsi Philométor est qualifié *fils des deux dieux Épiphanes*, SchA°A° NeTeR-ou HiR, . Il paraît que le mot *fils*, exprimé par le morceau de viande, qui remplace le mot SchA°A° (orthographe complète ou), a échappé à Rosellini dans ces cartouches, ce qui fait qu'il les attribue au père du roi véritable. Les conséquences les plus importantes pour le déchiffrement résultent de l'accord des trois textes dans la légende royale d'Épiphane : après le titre (βασιλέως) τῶν τε ἄνω καὶ τῶν κάτω χωρῶν, le texte grec traduit, avec la plus grande fidélité, le cartouche-prénom royal.

Les caractères, disposés symétriquement dans ce cartouche, se fractionnent de la manière suivante :

signifie, non plus le roi, mais la basse Égypte elle-même. Il en existe beaucoup d'exemples ; le plus frappant se trouve dans un nom propre de femme très commun à l'époque saïtique, « l'Isis de la basse région », . Champollion a connu ce nom avec l'orthographe HiSeMChou Ve, le phonétique Chou Ve (= ϩⲟϧⲉ, *humilis, depressus*) étant déterminé par le papyrus , symbole ordinaire de la basse Égypte. Or on trouve la seconde partie du même nom écrite par toutes les variantes suivantes : , , ou et seuls, sans caractères phonétiques, ou avec les deux réunis, , le premier

SchAA	eN	NeTeR-ou	Mai	Tw	SeTeP	eN	PTaH	T'oSeR
Geniti		diis	amantibus	patrem,	probati	à	Phthah,	dominantis
Ἐκγόνου		θεῶν	φιλοπατόρων,	ὅν	ὁ Ἥφαιστος	ἐδοκίμασεν,	ᾧ	ὁ Ἥλιος ἔδωκεν

Kå	RA•	(?)	A•NCh	AMouN
dono	solis,	imaginis	viventis	Ammonis.
τὴν	νίκην,	εἰκόνος	ζώσης	τοῦ Διός.

Cette concordance parfaite assure la traduction du groupe qui précède. La légende d'Épiphane a déjà fourni à M. Brugsch quelques bonnes remarques, mais ce sujet est loin d'avoir porté tous ses fruits. L'étude du seul cartouche-prénom indique, entre autres faits remarquables, que le radical KA (en copte ⲕⲱ, *placer*) s'employait comme préposition, ce qui justifie la transcription des noms propres royaux *Menhèrès*, , MeNKA•RA• ; NeWROUKA•RA•, *Nepherkèrès*, etc., qui, dans les cartouches, sont écrits avec le soleil en tête , etc. Ainsi employé, KA• exige un terme conséquent, qui est ici le soleil, RA.

servant de phonétique, et le tout exprimant également le mot ChouVe, dans le même nom propre. J'ai rencontré deux fois la voyelle OU, , ChVOU pour ChouVe, écrite après les consonnes, suivant l'usage ordinaire.

Ce nom propre est essentiellement féminin. Je fais cette remarque, parce qu'il a été attribué à un roi de la XXIe dynastie, fils de PIScheM(?)[1], ou PINeM.

Il reste donc démontré que l'insecte désignait les basses régions, par opposition à la plante , symbole du Midi, et, conséquemment, qu'il s'appliquait spécialement à la royauté de la basse Égypte, comme à la royauté de la haute Égypte.

1. La lecture du caractère est encore douteuse. On trouve sur le pylône d'Horus, à Karnak, une princesse de la famille de ce roi, nommée HiSeMChouVe . Dans cette variante, au lieu de l'image d'une femme, le déterminatif est une fleur, et ce gracieux déterminatif se retrouve dans le même endroit avec le nom de la princesse *Hont-to*, , fille d'*Hisemchouve* (Champollion, *Notices mss. de Karnak*). Ce même nom propre a été retrouvé par M. Prisse, estampé sur des briques dans l'Heptanomide. Il était accolé au nom royal du grand prêtre d'Ammon, fils et successeur de Pischem, RAMeN ChePeR :

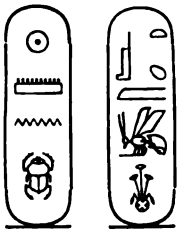

Je ne doute pas que le second cartouche ne renferme le nom de la même princesse, auprès de celui de son frère, qui peut-être l'avait épousée.

Ces remarques ne sont-elles pas de nature à nous mettre en défiance contre les raisons symboliques indiquées par des auteurs récents, tels qu'Ammien-Marcellin et Horapollon. La plante , étant souvent l'abrégé du mot SouTeN, peut être rapprochée du mot copte ⲥⲱⲧⲉⲛ, *regere;* mais l'insecte se lisait ChouVe , en copte ϩⲟⲃⲉ, *humilis, depressus,* « bas pays, terre basse ». Ceci ne peut guère s'accorder avec les idées symboliques que les auteurs attachent à l'abeille.

La double signification de *basse Égypte* et de *roi* de cette partie du pays explique bien la confusion qu'on remarque dans Horapollon (liv. I, chap. LXII) entre le peuple et le souverain; mais comment comprendre que les rapports que l'on apercevait entre un royaume et l'organisation sociale des abeilles s'appliquassent plus spécialement au roi de la basse Égypte, et que l'abeille ait pu, dans ce sens, devenir le symbole du bas pays lui-même?

J'en dis autant de la remarque d'Ammien-Marcellin[1] : le miel et l'aiguillon conviennent à tous les pays et devaient être aussi nécessaires à Thèbes qu'à Memphis. Et lorsque l'insecte isolé indique la basse région elle-même, il devient de plus en plus impossible de songer à la douceur et à la justice, symbolisées par le miel et l'aiguillon.

Il est donc raisonnable de soupçonner ici ce que je ferai voir clairement pour d'autres chapitres, à savoir, que le livre des hiéroglyphes, ouvrage de plusieurs mains, contient, à côté de bons documents, de détestables commentaires; que des renseignements bien égyptiens et du plus grand prix pour nous, y sont détournés du véritable sens antique par l'influence d'idées plus récentes. Il suffira, pour montrer avec quelle critique les appréciations symboliques doivent être examinées dans cet ouvrage, de faire observer que son

1. Voir Ammien-Marcellin, XVII, p. 100, éd. Lingenbr.

dernier rédacteur ne paraît pas avoir eu la moindre idée du phonétisme, qui pénètre si complètement tout le système de l'écriture hiéroglyphique.

Il est permis de supposer que l'insecte avait été choisi par quelque motif beaucoup plus simple et analogue à celui qui avait dicté le choix de la plante (le jonc?), pour l'expression parrallèle, SouTeN. On remarquera que le phonétique ChouVe (en copte sahidique ϩⲟⲩϵ) devait être identique avec le nom de la guêpe, en copte sahidique ϩⲁϣⲓ-ⲟⲩⲓ (au pluriel *vespæ*), sauf peut-être les voyelles, habituellement omises. En effet, sir G. Wilkinson, observateur si exact, a cru reconnaître dans notre insecte, non point une abeille, mais une sorte de grande guêpe au corps jaune, très commune dans la basse Égypte; M. Birch s'est rangé à cet avis, et cette nouvelle opinion ébranlerait encore notre confiance dans les raisons symboliques données par Horapollon et par Ammien-Marcellin.

M. Paul Durand, archéologue et dessinateur très exact, qui accompagnait M. Ampère à Thèbes, avait été de son côté frappé de cette ressemblance de l'insecte des inscriptions avec la guêpe, et il a tracé avec le plus grand soin les dessins coloriés que je joins au mémoire sur des monuments de la XVIIIe dynastie. Les formes hiératiques de l'insecte s'éloignent un peu trop de la nature pour permettre à un naturaliste de se prononcer avec certitude sur l'espèce; mais les anneaux jaunes et la courbure si marquée de l'extrémité de l'abdomen indiquent plutôt une guêpe qu'une abeille. Cette courbure, en forme de faucille, est en rapport avec le phonétique CheVe[1], en sorte que le nom de la guêpe était

1. CheV signifiait *courbure, forme de faucille;* cf. copte ϣⲟⲟϩϵ, *cucumis;* ϣϩϣϩⲓ, *guttur;* ϣⲟϩⲓ, *fausseté;* et en égyptien 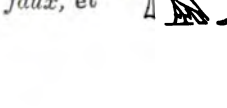 Ch'AVOU, *une faux;* 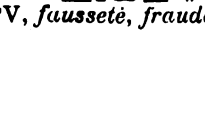 ChA'VOU, *gosier, faux,* et ChA'V, *fausseté, fraude.*

peut-être tiré de sa forme, car son dessin hiératiqne insiste fortement sur cette circonstance (voy. pl. III).

Il faut tenir compte, avec plus de soin, des caractères naturels qui ont été plus fortement indiqués et quelquefois *chargés* par le dessinateur, car c'est en général sur cette portion du signe que portait le symbolisme.

Quel que soit d'ailleurs notre jugement sur toutes ces questions de détail, il reste prouvé surabondamment que le groupe doit se traduire, comme dans l'inscription de Rosette : « Le roi des régions supérieures et inférieures ».

Le cartouche du roi se lit sans difficulté RA SeKeNeN. Ce doit être un prénom royal, puisque les trois autres rois cités dans les lignes suivantes, Amosis, Aménophis Ier et Thouthmosis Ier, sont également désignés par leurs prénoms bien connus. Le titre indique d'ailleurs ordinairement un prénom royal. Le nom propre paraît accompagner ce prénom dans le tombeau thébain publié par Burton *(Excerpta hieroglyphica)*. Je pense qu'on doit le lire TAºNAº-KeN. J'examinerai ce nom propre et ses variantes, et je réunirai les documents que nous possédons sur ce roi, dans la seconde partie de mon mémoire.

Son prénom royal se compose du soleil RAº et du mot SeKeNeN, déterminé par le symbole de la force . Nous avons déjà étudié le radical KeN; mais il subit ici deux modifications. D'abord la seconde lettre est redoublée, ce qui indique une signification intensitive que nous avons retrouvée dans le copte ⲥⲕⲛⲛ, *adversaire, ennemi, contentieux.*

La seconde modification consiste dans l'addition de l'*s* préfixe. Champollion a bien décrit un rôle grammatical de cette lettre initiale, qui consiste à faire passer un radical à l'état de verbe transitif ou causatif, état analogue à la voix hébraïque הִקְטִיל, ou à la quatrième forme des verbes arabes.

On observe, néanmoins, des exemples où le verbe ainsi affecté de l'*s* n'a pas de régime ou n'a qu'un régime indirect. Or il est évident que la règle de Champollion ne peut pas s'appliquer à un verbe qui reste neutre malgré l'*s* initiale. Dans ce cas l'*s* préfixe est simplement intensitive. Nous avons vu que l'*s* antique était souvent passée au ϣ, dans le copte; notre forme antique SeKeNeN se retrouve donc très exactement dans la forme intensitive ϣⲉϭⲛⲉⲛ. L'*s* préfixe demandera une étude approfondie pour expliquer des phrases plus importantes; mais cette première vue suffit pour m'autoriser à traduire le cartouche : « soleil belliqueux », et non pas « soleil qui fait combattre ».

. Le prénom royal est suivi de la qualification ordinaire *le proclamé juste,* étudiée dans la première ligne de l'inscription.

J'espère n'avoir laissé de doute que sur la nature de la fonction nommée OUA°OU, et je rends ainsi l'ensemble de la phrase traduite : « Lorsque j'accomplis mes transformations dans la place forte de Souven, mon père était Ouâou du roi (soleil belliqueux), le proclamé juste ». On sait que cette dernière qualification indique ordinairement les personnages défunts.

Je réserve pour la seconde partie de mon mémoire les conséquences historiques très importantes qui découlent de ce fait. Mais il faut poursuivre notre analyse un peu plus loin, pour que l'indication de la naissance d'Ahmès soit rendue indubitable par la mention des jours de sa jeunesse qui précèdent sa carrière militaire.

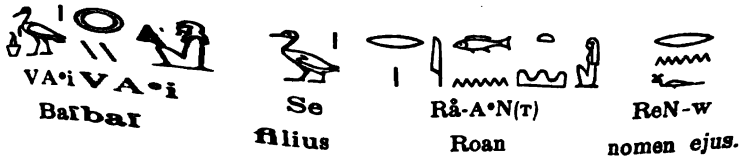

. Je commence par le dernier mot ReN-w, *son nom.*

Le pronom se rapporte évidemment au sujet de la dernière phrase (mon père). Le nom propre est divisé en deux parties par le mot Se (fils); le premier mot, le véritable nom, est écrit par le symbole de l'âme, la cassolette brûlante, . On sait que le mot sacré, pour l'*âme humaine,* était βαϊ[1]. En effet, la cassolette est accompagnée de l'oiseau échassier, qui, souvent, sert à écrire ce mot à lui seul, et qui, comme nous l'avons vu, a la valeur phonétique Vâ.

. Le double cercle qui suit nous est déjà connu pour le signe du mot SoP (fois); il est suivi du chiffre \\ (2) et signifie par conséquent *bis*. Il sert non seulement à indiquer qu'on doit répéter une phrase deux fois, mais il marque encore la réduplication du radical. Ainsi Va *(bis)* doit se lire VaVa ou VaïVaï. C'est ce que Champollion a constaté pour un nom de forme analogue, écrit quelquefois KAI, *bis*, [2], et quelquefois, dans le même monument, KAIKAI.

Le second nom, le patronymique, est celui d'une mère ou d'une aïeule, car le déterminatif est une femme . Il se compose du mot Ro, signifiant *porte* ou *bouche,* et du groupe A°N(T) avec la marque du féminin. Celui-ci a pour déterminatif le caractère , *pays accidenté,* opposé à la ligne droite , qui désigne un *pays plat.* On trouve ces deux caractères ainsi opposés signifiant *les plaines et les montagnes*. Champollion a traduit le mot A°N par *vallée;* il est certain que la figure du déterminatif, et quelquefois , se prête aussi bien à

1. Voir Horapollon, I, 7.

2. Dans ce nom la momie est le déterminatif du mot KAI, *forme, type*, en copte ϭⲁ, *forma, species* (voy. Champollion, *Gram.*, p. 508).

cette idée qu'à celle de *montagne,* mais la lecture qu'il propose, ⲉⲓⲁ (en copte *vallis*), est impossible, car Champollion a reconnu d'un autre côté que la syllabe initiale du nom d'Antonin avait été rendue par le caractère principal, le poisson 𓈖, et par son homophone, l'œil humain complet et garni de sa paupière 𓁹. Ces deux caractères sont syllabiques. Leur valeur est l'A° vague initial suivi d'une N, la syllabe A°N. Champollion ne paraît pas s'être rendu un compte exact de la méthode du double phonétisme qui consiste, ainsi que nous l'avons expliqué, à entourer de compléments phonétiques un mot écrit par des caractères syllabiques ou idéographiques. Cette méthode ne s'applique pas seulement aux caractères purement idéographiques, comme l'a prétendu M. de Bunsen en faisant une classe à part des caractères qu'il appelle mixtes *(Mischbilder).* On voit ici que notre caractère syllabique, A°N, qui sert indifféremment partout où l'on a besoin d'écrire cette syllabe, est traité comme les caractères mixtes de M. de Bunsen, c'est-à-dire qu'il reçoit à volonté un A° 𓄿 initial. Il en est de même de tous les caractères syllabiques. Notre syllabe pouvait se lire A°N, eN ou bien oN. Elle est employée souvent pour exprimer un verbe qui signifiait *revenir, se retourner ;* aussi l'œil a-t-il encore pour homophone et pour déterminatif l'homme qui se retourne, 𓀀, ou les jambes marchant en sens inverse de l'inscription, 𓄿𓁹𓈖𓈎 (voyez Champollion, *Grammaire, Alphabet,* p. 43). On doit observer que, dans cet endroit, Champollion avait reconnu aussi la véritable lecture de l'œil, AN. La preuve de cette valeur se retrouve à l'époque romaine dans le nom de l'empereur Antonin, et, quant à l'époque pharaonique, la comparaison des variantes habituelles :

𓈎𓁹, 𓄿𓁹𓈎, 𓁹, 𓄿𓁹, 𓄿𓈖𓈎, 𓄿𓈖, 𓈖𓈎,

ne peut laisser maintenant aucun doute. Le verbe A°N signifiait donc *revenir, se retourner,* aussi le trouve-t-on au centre des représentations célestes, sur le plafond du Ramesséum, où il indique très probablement la révolution de l'année (cf. *annus, annulus,* mots qui dérivent du même thème radical). Ce radical est réduit, dans la langue copte, au rôle d'adverbe ⲟⲛ, ⲁⲛ (baschm.), *rursus, iterum, denuo;* mais on le retrouve également d'une manière certaine dans le composé ϩⲓⲛ-ⲓⲟⲛ, *reditus*. Comme le type de cette syllabe est l'œil humain complet, il est impossible de ne pas la rapprocher du mot sémitique עין (œil), et de ne pas penser que ce mot A°N a signifié *œil* en égyptien antique. IRI (𓁹 sans la paupière et quelquefois ○ tout seul) était particulièrement la pupille, l'*iris*. Le poisson *lepidotus* ?) 𓆊 a dû s'appeler *œil* (A°N) à cause de son profil très semblable à celui de l'œil humain 𓁹 des hiéroglyphes. La même syllabe est rendue par le caractère 𓂋, qui réunit les deux idées *œil* et *anneau*[1], zone elliptique.

Quant au groupe 𓁹𓈖𓈙𓈙, écrit avec le type des pays accidentés, 𓈙 et 𓈙, Champollion ne fournit aucune phrase décisive à l'appui de sa traduction *vallée*. Le mot ⲉⲓⲁ est inapplicable; le seul type copte qui rappellerait à la fois le déterminatif et les lettres AN, serait ⲁⲟⲩⲁⲛ *digue, levée de terre*. Il faut convenir, néanmoins, que le mot *vallée* s'applique très bien dans plusieurs phrases analogues à la suivante, que je trouve dans le Rituel. Il s'agit du défunt justifié qui vogue dans la barque du soleil (voy. *Todtenbuch*, CXXX, 6) :

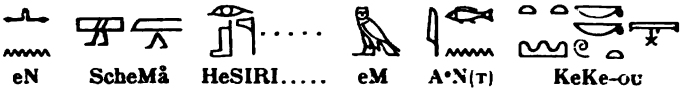

eN	ScheMå	HeSIRI.....	eM	A°N(T)	KeKe-ou
Non	ambulat	Osiris, ...	in	valle (?)	tenebrarum.

1. Voir *Tablettes de Tourah*, colonel Vyse, t. IV, p. 94, 96, où j'ai observé la variante 𓈙𓂋 = 𓂋 seul.

L'une des principales panégyries de Thèbes, célébrée en l'honneur d'Ammon, portait le nom de la bonne panégyrie de A°N, . Les dédicaces du palais de Kourna et de la salle hypostyle du Ramesséum montrent que ces beaux édifices étaient affectés à la célébration de la grande fête ainsi désignée :

HeVi NoWRe eN A°N

« La bonne panégyrie de la vallée (?) ».

La ville nommée par les Grecs *Speos Artemidos* s'appelait en égyptien , « pays de A°N ». L'idée qui a présidé à la composition du nom propre ***Roan*** peut s'entendre de diverses manières dont la plus simple est de la rapporter à la déesse éponyme de cette ville, si voisine d'Élithyia, où vivaient nos personnages. On pourrait le traduire : « bouche de la déesse An, ou entrée d'une vallée (?) ». Le père de notre héros s'appelait donc *Vaïvaï, fils de **Roan***. Cette phrase est décisive; elle nous force à considérer AVåNA° comme un aïeul, et les mots Se AVåNA° de la première ligne comme un patronymique destiné à distinguer plus spécialement *Ahmès*, le chef des nautoniers, parmi ses homonymes, extrêmement nombreux à cette époque où le roi *Ahmès* et la grande reine *Ahmès Nofréari* paraissent avoir donné une grande vogue au nom propre *Ahmès*. Un autre capitaine *Ahmès* de la même époque, mais un peu plus jeune, à ce qu'il me semble, et dont j'ai parlé plus haut, se distinguait par le surnom de *Pensouv* ou *Pensouvan*, , composé avec le nom de la déesse éponyme d'Élithyia.

1. Les ⌓⌓ ne sont évidemment ici que des explétifs symétriques, mais, comme on trouve presque toujours un ⌓, au moins, avec ce mot, je pense qu'on doit le regarder comme féminin.

La phrase suivante est un peu longue, mais il n'est pas possible de la fractionner sans en suspendre le sens :

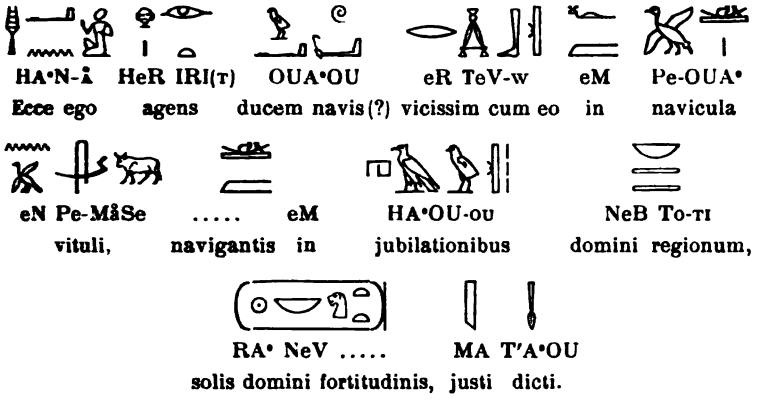

. Le premier mot nous arrête ; Champollion ne l'a pas traduit. Comme il est très fréquent dans les textes et qu'il se rencontre douze fois dans notre inscription, il faut absolument nous en rendre maître. Il est aisé de voir qu'il se présente, à chaque fois, comme ici, au commencement d'une phrase ou d'un membre de phrase bien défini : il n'a ni sujet ni complément ; il est enfin dans une position indépendante qui en fait nécessairement un adverbe ou une conjonction. A chaque fois, il précède l'énonciation d'une action que fait Ahmès ou d'une nouvelle phase du récit.

Il faut maintenant lire ce mot ; ceci va nous forcer à en lire plusieurs autres où figure le caractère initial , qui est indiqué comme une sorte de sistre dans le *Dictionnaire* de Champollion (p. 261). Ce savant l'a transcrit par K. Je n'ai pu trouver d'autre raison à cette valeur que le mot de l'inscription de Rosette, répondant à στῆσαι, que ce savant transcrit par ΚΩ « placer », ainsi que le substantif signifiant incontestablement « la durée de la vie », qu'il trans-

crit par ⲕⲁϩⲱⲟⲩ, « un grand nombre de jours ». Mais ⲕⲁ n'existe pas en copte dans ce sens; on ne trouve quelque chose d'approchant que dans la locution ⲉⲟⲩⲧⲕⲁ, qui signifie *in æternum,* et non pas la durée de la vie, et dans laquelle, d'ailleurs, le ⲧ semble bien être radical.

Le verbe ⲕⲱ signifie plutôt *déposer* qu'*ériger*. Or *ériger* est le sens fourni par l'inscription de Rosette (lig. 38 et 54), στῆσαι; c'est le mot que le texte grec applique également à la statue du roi et à la stèle trilingue. Nous allons voir que le mot grec στῆσαι est une traduction très rigoureuse du groupe .

Le mot copte qui signifie la durée de la vie est ⲁϩⲉ (thébain). Le memphitique ⲁϩⲓ n'en diffère que par la voyelle I, mais il ne prend pas le ϫ, preuve que le thème antique dont il dérive s'écrivait aussi par l'aspiration simple H. Ⲙⲏϫ, dit Peyron, fort judicieusement, *est actio vivendi,* ⲁϩⲉ *stadium, curriculum vitæ*. C'est donc proprement un espace de temps, et, comme tel, il reçoit le soleil pour son déterminatif dans le mot hiéroglyphique .

Le même mot sahidique ⲁϩⲉ signifie *stare,* en memphitique ⲟϩⲓ avec un simple changement de voyelles et toujours sans que le ϩ ait passé au ϫ. Or c'est précisément le sens du groupe , qui reçoit alors les jambes comme déterminatif. Le mot copte lui-même présente le phénomène d'un déterminatif passé dans le langage : ⲁϩⲉⲣⲁⲧ, en un seul mot, littéralement *stare pede.* Le sens *stare,* pour le mot , est évident dans une foule de phrases. Je citerai ici une légende que Champollion a mal analysée[1], parce qu'il n'avait pas compris la véritable nuance de ce mot.

La vignette du Rituel funéraire (chap. CXLIV) présente une forme de déesse à trois têtes devant laquelle se tient

1. Voir Champollion, *Dictionnaire*, p. 104.

debout une espèce de nain à deux têtes. Sa description vient, dans le texte, après celle de la déesse (voy. *Todtenbuch*, chap. CLXIV, lig. 13 et 14) :

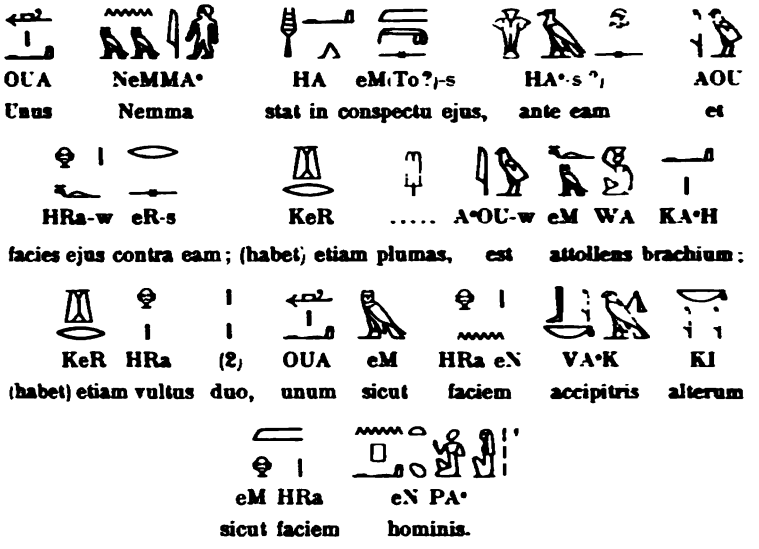

Comme cette description est extrêmement fidèle dans tous ses détails, on reconnait parfaitement qu'on ne peut traduire, avec Champollion, « il érige le phallus », puisque le petit nain n'est pas ithyphallique; et, d'ailleurs,

1. Voir sur la planche I, n° 7, la figure du nain.

Cette légende demande peu d'explications grammaticales. Le pronom vague OUA, *un* (ⲟⲩⲁ en copte), mot très important, sera expliqué ailleurs. Champollion, dans sa *Grammaire*, a traduit par *devant;* ce sens est incontestable, mais la transcription par le copte ⲗⲁⲧⲟ n'est que conjecturale. Il faut remarquer l'M d'*état* dans la locution AOU-w eM WA KA'H, « il est à l'état de portant haut le bras », et dans les deux membres corrélatifs : « l'un *en* tête d'épervier, l'autre *en* tête d'homme ». *Nemma* est le nom de cette espèce de nain ; ce mot rappelle le copte ⲛⲟⲙⲙ†, *vis*.

les trois pronoms féminins —⁎— qui se rapportent à la déesse qu'on vient de décrire, montrent que le groupe signifie ici, comme Champollion l'a traduit ailleurs (eMTo-s?), *devant elle.*

Le verbe , *stare,* se trouve d'une manière tout aussi claire dans une phrase du Rituel où il est opposé à HeMSe, *être assis.* Elle fait partie de l'invocation du premier chapitre (lig. 11) : « Ah! vous qui faites entrer les âmes créées dans la demeure d'Osiris, faites entrer l'Osirien (un tel) avec vous dans la demeure d'Osiris; il voit comme vous voyez, il entend comme vous entendez »,

HA°-w	ChA°	HA°-TEN	HeMSe-w	ChA°	HeMSe-TEN
Stat	sicut	statis,	sedet	sicut	sedetis[1].

Le sens métaphorique *tenir, résister,* du mot n'est pas plus douteux que le sens propre *stare.* J'ai déjà eu occasion d'analyser ailleurs une belle phrase que l'hiérogrammate applique au roi Séti Ier, levant son glaive sur un chef ennemi. Elle se lit sur une muraille de la salle hypostyle de Karnac. « Son bras est puissant, dit l'inscription, son glaive est victorieux, rien ne peut tenir devant lui », eN HA° eR HA°(T)-w, mot à mot : « non stare a facie ejus ». Cette tournure me paraît d'une rare énergie.

Le verbe *(stare)* devenait régulièrement, dans la langue antique, *ériger* (στῆσαι, comme dans l'inscription de Rosette), à l'aide de l'*s* initiale causative, SeHA°, ou bien

1. Le verbe HeMSe, *s'asseoir, demeurer,* en copte ϩⲉⲙⲥⲓ, est déterminé ici, comme d'habitude, par l'homme accroupi, les deux bras pendants, en repos. Il est possible que cette phrase exprime une prière; il faudrait alors traduire : « stet sicut statis, etc. ».

avec l'auxiliaire eRTA, *faire, donner* (l. 14, Rosette) :

eRTA HA°-w eM eRPe-ou (?)

« Faire être debout ou ériger (la stèle) dans les temples, στήσαι ».

Nous avons donc la concordance la plus parfaite entre les deux mots antiques et HA, et les deux sens du mot copte ϩϩϵ, *stare* et *stadium vitæ*. La voyelle A s'est-elle déplacée ou était-elle écrite après le sistre pour conserver la symétrie, la carrure du groupe ? Le mot baschmourique ϩϩ (*poni*, au passif) m'autorise à croire que la forme antique était HA° plutôt que A°He.

La valeur ϩ, qui ressort de cette comparaison, est pleinement confirmée par une variante observée dans le papyrus Belmore par M. Birch (*Papyrus Belmore*, pl. IV, l. 12). Le mot SeHA°, *ériger*, est écrit en cet endroit , avec le *hori* ordinaire, , au lieu de , que porte le Rituel de Turin dans la même phrase. Notre analyse prouve que cette variante est très légitime et ne doit pas être attribuée à quelque inadvertance du copiste, comme on en trouve malheureusement un grand nombre dans les rituels des basses époques.

Aucune représentation ne confirme l'idée émise dans le *Dictionnaire* de Champollion sur l'objet ainsi figuré, ou . La variante usitée dans les bas temps, , se distingue par la courbure de ses extrémités[1], mais elle ne ressemble pas au sistre égyptien ou . Au contraire, si l'on étudie, dans les textes antiques, la variante très usuelle de la voile enflée , il me semble qu'on doit reconnaître dans notre

1. Voir Champollion, *Dictionnaire*, p. 291.

caractère 𓍢 un mât double dont les deux branches sont unies par des cordes ou traverses formant échelle. Ceci reconnu, on comprendrait également bien l'emploi principal de notre signe pour le mot *stare,* car le mât est un symbole très naturel pour l'idée que représente ce mot. Mais, comme presque tous les signes syllabiques, 𓍢 est également susceptible d'être employé pour la syllabe HA° dans toutes sortes de mots.

La valeur HA° étant appliquée au signe 𓍢, le groupe 𓍢 doit se transcrire HA°Ne. La voyelle intermédiaire y semble essentielle; elle n'est jamais négligée. La seule particule copte qui soit dans un rapport linguistique régulier avec ce mot, est ϩⲏⲛⲉ, *voici* (sahidique), qui s'emploie avec la particule ⲉⲓⲥ : ⲉⲓⲥϩⲏⲛⲉ[1], *voici que*. Rien de plus fréquent, dans les narrations, que l'emploi de la particule antique 𓅱𓈖, 𓅱𓈖𓂝, A°S et A°STe, égale au copte ⲉⲓⲥ, ⲉⲓⲥⲧⲉ, *voici, voici que.* Au lieu de la locution composée ⲉⲓⲥ ϩⲏⲛⲉ, l'égyptien antique, moins prodigue de particules, employait séparément 𓅱𓈖𓂝 A°STe et 𓍢 HA°Ne. Vers la fin de l'inscription, nous trouverons un événement dont le récit commence par 𓅱𓈖𓂝, « *voici que* je fus à la tête de nos guerriers[2]... ». 𓍢 est donc le correspondant antique du mot thébain ϩⲏⲛⲉ, *ecce,* où l'on reconnait facilement le latin *en,* l'hébreu הִנֵּה, הֵן, et l'arabe إِنَّ (voici), qui s'emploie également très souvent dans la narration. Ce sens sera appliqué douze fois dans notre inscription, et toujours de la manière la plus naturelle.

1. Peyron, *Dictionnaire copte*, p. 356.

2. 𓅱𓈖𓂝 𓅱𓂋𓂋𓂋 𓅱 𓏏𓏏 𓅱𓈖𓂝 𓅱𓂋𓂋𓂋 𓅱𓈖𓂝 𓅱𓂋𓂋𓂋 (lig. 25).

A°STe-ou-ỉ eM APe eN MeSch-ou NA°

Ecce ego sicut dux militum nostrorum.

Le mot HA°Ne est ici suivi du pronom de la première personne, [illegible], littéralement : « vilain moi ».

[illegible] HeR A°IRI « dans l'action de faire ». Champ[illegible] a expliqué cette forme de gérondif dans sa [illegible] (p. 418). Le complément du verbe [illegible] est le mot [illegible] qui caractérisait l'emploi de Vizir [illegible] le père d'*Ahmès*. La seule différence consiste dans la valeur phonétique usuelle [illegible] = [illegible], pour la voyelle [illegible]. Ce mot se lit donc sans difficulté OUA[illegible] ; mais je n'ai rencontré aucun texte qui me permît de donner exactement l'emploi ainsi nommé. La suite de la phrase montre seulement que cette fonction trouvait place dans une [illegible] et le déterminatif [illegible] prouve que l'action désignée supposait l'emploi d'une certaine force. Nous avons une racine très semblable, [illegible] OUA°, qui signifie *porter*. Mais le mot *porter* aurait sans doute un régime. [illegible] porte. N'[illegible] de plus, une troisième voyelle OU, qui ne paraît pas dans le thème OUA°, *porter*. Cependant, les voyelles étant quelquefois omises, ces deux mots pourraient bien être rapprochés.

Un autre verbe très semblable, A°OUA°[illegible] a, au contraire, en plus, un A° initial. [illegible]

1. On trouve dans le tombeau de Sati Ier une série de personnages portant le sceptre TA°M [illegible] ; leur légende dit :

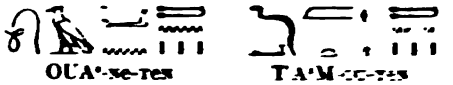

OUA°-se-res — TA°M-se-res

« Vous avez porté » — « vous TA°M ».

Ce terme OUA° est très analogue à WA° [illegible], [illegible] qui [illegible] du radical OU, OUA° (cf. ⲁⲡⲓ, *fac.* de ⲉⲡ. *facere*, ⲁⲛⲓ [illegible] de ⲛⲓ. *dicere*), ⲁⲩ = ⲁ-ⲟⲩ.

n'est pris qu'en mauvaise part, et je le crois connexe avec le type ⲁⲟⲧⲱ dans ϭⲓⲁⲟⲧⲱ, *infester (les chemins), vexer* (et ϫⲓⲁⲟⲧⲱ, *voler*).

La lecture du mot ne suffit donc pas pour nous indiquer ce que pouvait être cet emploi qui ne se rapportait ni à la marche, ni à la parole.

Le titre OUAOU est assez rare ; voici le peu de renseignements que j'ai pu réunir à cet égard. Une stèle du Louvre, portant les cartouches de Séti Ier, appartient à un OUAOU en chef de la demeure de Séti Ier [ ], ce qui indique très probablement l'édifice de Kourna. Ce personnage porte la peau de panthère, qui n'appartient qu'aux prêtres d'un rang élevé. Mais ce titre n'était pas exclusivement sacerdotal, car plusieurs autres personnages se qualifient OUAOU de Sa Majesté. Une autre stèle du Louvre paraît plus précise ; elle appartient au règne de Ramsès II. Le père du personnage principal était [ ] OUAOU eN CheNi-ou, « Ouaou des nautoniers[1] ». Il en résulte que, très probablement, ce mot désignait un emploi dans la navigation, inférieur à celui de chef des nautoniers, auquel notre guerrier fut élevé plus tard. Dans ce sens, le mot OUAOU rappelle le radical OUA [ ], *barque, navire*.

Nous allons voir que c'est en effet sur un navire qu'Ahmès exerça la charge d'*ouaou*. Le déterminatif [ ] de toutes les actions qui supposent l'emploi d'une certaine force convient très bien à un commandant de navire.

IRI OUAOU signifie nécessairement « exercer la charge, faire le Ouaou », ce que nous pouvons traduire avec grande vraisemblance « commander le vaisseau, ou diriger la manœuvre nautique ».

[ ] eR TeV-w, « vicissim cum eo ». Le pro-

1. Voir Musée du Louvre, stèle C 95.

nom de la troisième personne. [illegible] se rapporte nécessairement au père, qu'Ahmès vient de nommer.

[illegible] ne peut être autre chose que la particule eR. [illegible]. Je ne sais pas quel objet on a voulu imiter dans le signe [illegible], mais il est certain qu'il sert à écrire la syllabe TeV. Son emploi le plus ordinaire se trouve dans le terme correspondant aux mots coptes [illegible], [illegible], [illegible], [illegible] *funéraire, sarcophage*. Le déterminatif est tantôt un coffret funéraire, [illegible], tantôt le signe de la demeure [illegible]. La variante par orthographe double [illegible] rend la lecture TeV incontestable, car la même valeur a été trouvée par Champollion pour la huppe [illegible] dans le mot TeVe, *brique* (en copte [illegible]), [illegible], qui est déterminé par une pierre. Le caractère [illegible] est syllabique, car souvent le V est omis; aussi [illegible] n'est-il un T que pour la syllabe TeV.

Les verbes coptes [illegible], *rependere, retribuere*, et [illegible], *obsignare, claudere*, se reconnaissent dans divers emplois de notre groupe, où le rouleau de papyrus paraît jouer le rôle de déterminatif. Voici un exemple du premier sens : Le dieu Totounen, s'adressant au roi Thouthmès III, le loue d'avoir rétabli à Semnè le temple du roi vénéré Tchertasen III. « Tu lui as élevé, dit le dieu, des autels nombreux en or, en argent, en métaux divers », et il ajoute :

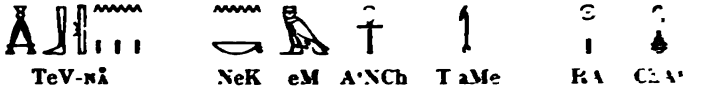

TeV-nÂ NeK eM A'NCh TaMe RA ChA'

« Nous te récompensons (de cela) par une vie sereine comme le soleil

1. Rosellini, *Mon. civili*, pl. CXXVIII, cité par M. Birch.
2. Collection Clot-Bey ; planches d'un cercueil saïte.
3. Voir Champollion, *Dictionnaire*, p. 161.

T'eTeT
à toujours[1] ».

Le copte ⲧⲟⲟϩⲉ se prend aussi dans le sens de *respondere, vicissim;* eR TeV-w peut donc signifier naturellement : « tour à tour avec lui, en l'aidant ou en le suppléant », c'est-à-dire : « en se formant au gouvernement du vaisseau sous les yeux de son père ».

eM Pe-OUA. Ces mots peuvent signifier *dans la barque* ou *dans la marche.* Nous avons déjà vu que la barque, symbole du voyage en Égypte, peut désigner *une marche, un voyage.* C'est ainsi que, dans l'inscription de Rosette (lig. 9), l'idée *venir* est rendue par la barque toute seule : « Sa Majesté vint dans le temple de Phthah », εἰσῆλθεν εἰς τὸ ἐν Μέμφει (ἱερὸν ?). Nous avons donc à choisir entre le navire et un mot exprimant le mouvement, tel que ChcN-(T), *conduite,* OUOUI(T), *voyage,* etc. Mais, comme la plupart de ces mots sont féminins, et que nous avons ici l'article masculin Pe, je pense qu'il s'agit de la barque dont le nom s'écrivait OUA°A°, dans la forme pleine de ce mot. Ce substantif était masculin, car on lit au chapitre CXXXIII du Rituel funéraire (lig. 11) les mots suivants :

T'aT	HeR	OUA°A	MaHi	AWTe	eM	SchOUI-w
Verba	de	navi,	cubiti	quatuor	in	longitudine ejus,

où le pronom personnel W, masculin, se rapporte n

1. *Inscriptions de Semnè* dessinées par M. P. Durand.

cessairement au mot OUA°A, *navire*. L'article masculin Pe, nous amène donc à traduire : « dans la barque ».

Je lis les mots suivants, eN Pe MaSe « du veau (sacré) ». Le groupe phonétique est une ligature, qui peut se lire SeMÅ ou MÅSe, mais ici le déterminatif fait reconnaître facilement le mot copte ⲙⲁϣⲉ, un veau, *un petit taureau*. La lettre ne se place point en consonne finale sonnante, avec un *schera*, il lui faut une voyelle pour s'appuyer, MÅ ; c'est ce que j'ai indiqué dans le tableau de l'alphabet par l'addition d'un astérisque.

L'indication est précise ; il s'agissait d'une cérémonie religieuse. Ces mots sont suivis de la barque. Il est rare qu'un caractère figuratif ou tropique se présente ainsi isolé et sans aucune marque explétive ou grammaticale. Cette forme abrégée est ordinairement réservée au style plus laconique des courtes légendes des scarabées et des noms royaux. Un mot devient bien plus difficile à apprécier lorsque le graveur a omis ces signes si précieux pour nous. Nous venons de voir l'orthographe avec l'article masculin et l'explétif ı, pour le substantif *la barque* ; ici, au contraire, la barque seule donne un sens très naturel en la traduisant *aller, venir*, comme dans le passage de l'inscription de Rosette que j'ai cité tout à l'heure et où la barque est également dépourvue de tout explétif. Je crois donc qu'on doit traduire : « Dans le navire du veau sacré allant, ou voguant ».

J'avais d'abord pensé que la barque pouvait ici indiquer le nom du taureau *Mnévis*, MeNA°. En effet, ce caractère sert quelquefois à déterminer et à remplacer l'expression phonétique de la syllabe MeN exprimant l'idée *aborder, arriver*, en copte ⲙⲁⲛ ou ⲙⲟⲟⲛⲉ, en hiéroglyphes MeNAOU, dans son orthographe complète, déterminé par le poteau et la barque. Les hiérogrammates jouaient

souvent sur le mot. La syllabe MeN est un de leurs thèmes favoris, dans le nom du dieu Ammon. Elle avait plusieurs sens qui se rapportaient bien aux idées mystiques réunies dans ce personnage divin. MeN signifiait *mâle, générateur;* MeNMeN se prenait pour *armenta* en général et *taureau* en particulier. MeNMeN remplace souvent KA° dans la légende d'Ammon, *mari de sa mère*. La syllabe MeN est souvent exprimée par l'obélisque, et ce signe lui-même alterne avec le phallus dressé dans les légendes des scarabées consacrés à Ammon. Par un nouveau jeu de mots, j'ai trouvé deux fois le nom phonétique d'*Ammon*, , déterminé par une barque dans des stèles de la XVIII° dynastie[1].

Le nom du taureau Mnévis, en hiéroglyphes *MeNA*, était certainement en rapport avec Ammon-*menmen* ou taureau générateur; il serait donc possible que par les deux caractères on ait voulu indiquer le taureau *Mena*. Néanmoins, dans ce sens, le taureau, comme déterminatif, aurait dû régulièrement être placé après la barque; ou, tout au moins, la barque devrait-elle être suivie du signe *dieu*, ou . L'autre sens est donc plus naturel et la barque indique très probablement ici la marche d'une de ces navigations processionnelles que l'on voit sur les monuments[2], et que décrivent les auteurs grecs.

1. Ces sortes de jeux de mots deviennent bien plus fréquentes dans les dernières époques et nuisent à la clarté des textes. C'est ainsi que le nom d'*Ammon-ra* se trouve fréquemment écrit par le signe dans les papyrus funéraires des prêtres de Thèbes ; la barque exprimant le mot AMeN, en copte ⲁⲙⲟⲛ, *appellere ad portum*.

2. Parmi les monuments qui composent la salle historique du Musée de Berlin, on voit un bas-relief du règne de Thoutmès II, où ce monarque est représenté en adoration devant un taureau sacré qui occupe le milieu d'une barque. Sans aucun doute, cette scène reproduit une procession sur le Nil, analogue à la cérémonie de notre inscription.

eM. Cette particule indique le complément indirect *dans, de* ou *par*.

. Le mot suivant se lit HA°-OU ; il a le signe du pluriel et le déterminatif , le volume de papyrus. Champollion traduit par *invocations* un groupe qui n'en diffère que par l'addition d'une voyelle. Le sens est très bien saisi ; on peut en juger par cette phrase traduite dans la *Grammaire* (p. 414) : « Soleil, illumine-nous, nous te ferons des invocations, HA°I-OU , et des adorations. HeN-NOU [1] ». Le mot HA°, HA°I. est extrêmement curieux à étudier, parce qu'il nous apporte une nouvelle preuve d'un fait auquel on pouvait s'attendre dans une langue aussi antique, à savoir, que les particules y ont conservé souvent leur sens radical complet ; en sorte qu'elles ne sont point encore invariables, mais qu'elles se prêtent, au contraire, à toutes les flexions grammaticales. C'est ainsi que l'exclamation HA° ! HA°I ! , , devient un substantif et signifie, au pluriel, *des exclamations, des invocations*.

L'exclamation avait pour déterminatif l'homme debout élevant la main droite, , ou le signe habituel de la parole, . Notre substantif reçoit, au contraire, le volume ; c'est qu'il s'agit d'exclamations *écrites, réglées*, en un mot, d'invocations liturgiques. Il en est de même du mot *adorations*, HeN-NOU , qui est suivi tantôt du volume , et tantôt du signe de la parole . Il a aussi son déterminatif tout spécial, c'est-à-dire, un homme dans l'attitude hiératique fixée pour cet acte : une de ses mains est sur sa

1. La traduction de cette phrase, incontestable quant au sens des mots, n'est peut-être pas exacte au point de vue grammatical ; la forme verbale, que Champollion traduit par le futur, demande un nouvel examen.

poitrine et l'autre est élevée au-dessus de sa tête, .

En copte, les particules ϩⲁ, ϩⲁⲓⲟ, servent exclusivement pour l'affirmation. Mais l'exclamation antique HAºI est simplement compellative, comme le mot arabe هي, ياهي (voy. Champollion, *Grammaire*, p. 350). Notre substantif signifie donc *des invocations, des exclamations,* faites dans une cérémonie religieuse, et, d'après le déterminatif , *réglées, écrites, des hymnes*. Il est remarquable, en effet, que l'on rencontre, parmi les hymnes et les prières que nous possédons encore, une quantité de morceaux commençant par l'exclamation HAI.

Ce mot est suivi du titre si connu , *seigneur des deux régions*, qui précède le prénom royal du roi Amosis ; celui-ci est suivi de la qualification ordinaire des défunts, MAº T'AOU, *le dit juste*.

Cette cérémonie religieuse, appelée *les invocations* ou *les acclamations* du roi Amosis, n'aurait-elle pas fait partie du couronnement de ce monarque, de ce que l'inscription de Rosette appelle *les rites observés pour la prise de la couronne?* Cette idée paraîtra assez probable lorsque la suite de notre analyse aura montré qu'Ahmès-se-Avana était encore très jeune à l'époque indiquée, et qu'il prit ensuite part à cinq expéditions très distinctes avant la sixième année du règne d'Amosis. La cérémonie où voguait la barque du veau sacré se place donc tout au commencement du règne de ce monarque.

Je reviens au prénom royal d'Amosis où l'on voit d'abord le soleil RAº ⊙, le mot NeV , *seigneur*, et puis un groupe qui se compose d'une tête de lion, , avec le signe de la réduplication . En effet, les nombreuses variantes du même cartouche sont ordinairement écrites avec les deux têtes de lion, , qui semblent inséparables. Champollion avait traduit ce mot par le copte ⲣⲟⲓⲥ, *vigilant*, et ce symbole attendait encore

une explication fondée sur quelque fait positif, lorsque M. Brugsch indiqua la série des titres royaux de Ptolémée-Épiphane sur le monument que nous avons déjà cité.

Comme les titres qui composent ces protocoles royaux se suivent en général avec régularité ou avec de très légers changements, ce fragment peut remplacer en partie la première ligne hiéroglyphique qui manque à l'inscription de Rosette. On y remarque les têtes de lion ainsi placées : . M. Brugsch a fait observer la concordance parfaite de ces hiéroglyphes avec les textes correspondants grec et démotique. Après les mots « qui a succédé à la royauté de son père », on trouve dans les trois textes : « seigneur des diadèmes », κυρίου βασιλειῶν. Le texte grec continue par le mot μεγαλοδόξου, qui correspond au titre , dans le démotique (m) NAa eN TW...? *magni ejus (gloria?)* . Les mots τοῦ τὴν Αἴγυπτον κρατησαμένου sont ensuite rendus très exactement par les hiéroglyphes bien connus SMeN To-TI, donnant l'*ordre* ou la *stabilité* aux deux régions. Le démotique eT SMeNT KeMi ne fait que répéter la même idée avec le nom de l'Égypte. Je crois donc, avec M. Brugsch, que le groupe intermédiaire répond nécessairement au grec μεγαλοδόξου. est le mot *grand*, OUeR; les têtes de lion ont donc été traduites en grec par *la gloire*. Le groupe démotique correspondant se compose, 1° du mot NAa, *grand*, . Celui-ci est précédé de l'M , signe idéographique des adjectifs démotiques, qui provient sans doute de l'M d'état de la langue sacrée. Ce signe ne se prononçait pas, puisqu'on trouve le titre Épiphane écrit avec ou sans cette addition. Le mot NAa, *grand*, en hiéroglyphes

NAa, remplace très souvent OUeR dans les mêmes phrases, comme nous l'avons déjà fait observer plus haut[1].

2° Le signe qui suit, , est reconnu pour le pronom de la troisième personne : c'est le signe correspondant au céraste (hiéroglyphique , hiératique , démotique)[2]. Au lieu d'être placé après le substantif, il a été mis en préfixe, ce qui indique que l'on disait à cette époque, en démotique comme en copte, ⲧⲉϥ, *sa (gloire)*. Cette forme se remarque particulièrement quand le substantif est complément indirect, en sorte qu'on doit très probablement suppléer l'N de flexion et transcrire eN TeW... « grand par sa (gloire) ».

, qui suit le mot NAa, a été retrouvé par M. Brugsch sur une stèle bilingue publiée par Young (*Hieroglyphics*, p. 74), dans les mots « Phthah, seigneur de gloire » ; les caractères démotiques correspondants sont : P. NeV... Cette identification me paraît d'autant plus certaine que j'y étais arrivé de mon côté par une voie complètement différente.

Le signe hiératique de la tête de lion est, en effet, à peine altéré dans le signe démotique. Le prénom royal qui nous occupe est écrit avec le sigle hiératique dans un papyrus du Musée de Turin (voyez Lepsius, *Choix de Monuments*, pl. XIV). En faisant abstraction du signe de la réduplication = ⌓ \\, on reconnaît parfaitement notre sigle démotique de la stèle et de l'inscription de Rosette. Il reste donc certain que les Grecs ont rendu les deux têtes de lion par le mot *gloire*, le sigle démotique ne nous

1. Quoique le mot *ouer* fût encore très usité dans les noms propres tels qu'*Osoroëris*, etc., la traduction par le démotique *naa* donne à penser qu'il était déjà tombé en désuétude dans le langage ordinaire.

2. Le point, dans ces deux écritures, sert à obtenir le carré des groupes en comblant les vides.

apprend malheureusement rien sur la prononciation du mot, puisqu'il n'est pas alphabétique.

Il nous reste à apprécier si le traducteur grec a rendu très scrupuleusement l'idée égyptienne. C'est ce que nous allons vérifier dans quelques phrases où le sens sera moins vague que dans un titre aussi court. La qualification appartient spécialement au dieu , *Mont* ou *Mentou*. Les rois sont souvent appelés *seigneur de gloire ?* ou *grand glorieux ?* comme *Mont :*

OUeR ..... ChA• MeNTOU
Le grand de ..... comme Mont.

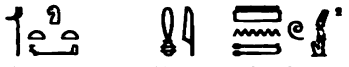

T'eSeR ..... ChA• MeNTOU
Le seigneur de..... comme Mont.

La qualité spéciale de Mentou dans les textes égyptiens n'est pas précisément la gloire, mais la cause ordinaire de la gloire, la valeur guerrière. Cette idée est renfermée dans des noms propres qui font médaille, comme *Nechtmont* (voy. Champollion, *Notice de Silsilis*) :

« La force de Mentou, ou le valeureux Mentou ».

C'est le gréco-égyptien *Nechthmonthès,* si fréquent dans les contrats. D'autres titres royaux sont très expressifs à cet égard. Par exemple : 1° (voy. *Notice d'Ipsamboul*[, t. I], p. 78) Séti II se qualifie *victorieux comme Mentou.*

1. Voir Ungarelli, *Obeliscus Lateranensis.*
2. Rosellini, *M. R.*, pl. CXXIV.

2° Thoutmès IV, à Amada, se vante d'être un roi *qui combat avec son glaive comme* ***Mentou***,

Kenen	HeR	ChePeSch-w		ChA•	MeNTOU
Pugnans	in	gladio	suo	sicut	Mont.

3° Ramsès III est aussi appelé *le fort* ***du*** *bras comme son père Mentou*,

NeChT	KAHOU	ChA•	A•TW-w	MeNTOU
Fortis	brachio	sicut	pater ejus	Mont.

La vaillance implique certainement la gloire, et le même mot peut avoir répondu à ces deux idées. Mais la vaillance doit être le premier sens du groupe. Son déterminatif complet, ×, se compose du bras armé et d'une petite croix mise en biais, ×. Ce signe sert de déterminatif aux actions où il peut y avoir *croisement, mêlée,* comme ×, *fouler aux pieds*, ×, *vaincre, soumettre,* etc. La gloire serait une idée bien abstraite pour un déterminatif aussi énergique que le groupe ×. Cette première indication est confirmée par divers textes qui nous montrent la qualité, considérée non pas comme le résultat de la victoire, mais bien comme le moyen de l'obtenir.

Après la grande bataille qui décore le palais de Médinet-Habou[1], les chefs égyptiens disent au roi, en parlant de leurs ennemis :

IRI-seN	eM[2]	KeVKeVI(T)	eM	TWeK'	A•MeN
Fracti	sunt	confracti	virtute (?)	patris tui	Ammonis.

« Ils ont été mis en pièces par la force (?) de ton père Ammon ».

1. Voir Champollion, *Manuscrit des Notices*, p. 122.

2. Remarquer encore ici l'M d'état ; littéralement : « Ils ont été faits à l'état de morcelés ».

Cf. ϭⲉⲏϭⲱⲏ, *fragmentum*. La gloire eût été fort insuffisante pour une œuvre semblable; il faut nécessairement la force ou la puissance.

On trouve dans le même palais, au-dessus du char du roi :

..... NAᵒa SeKâ-T[1] ChAᵒ MeNTOU TâTâ

« La grande vaillance dont il jouit à l'égal de Mont lui a été départie

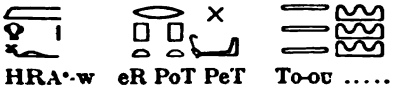

eM HRAᵒ-w eR PoT PeT To-ou .....

pour fouler aux pieds tous les pays (de plaine et de montagne) ».

Nous trouvons encore ici l'*instrument*, le *moyen* des conquêtes, et non pas la gloire qui les suit. Si donc le traducteur grec a été scrupuleusement fidèle dans l'inscription de Rosette, il s'est reporté à un sens secondaire du même mot. Le déterminatif complet, , conforme à ces phrases si positives, donne gain de cause à une indication que je trouve dans Horapollon.

Cet auteur nous rend compte, dans les chapitres XVIII, XIX et XX du premier livre, de deux hiéroglyphes bien distincts; l'un est la tête du lion, celui qui nous occupe ici; l'autre, les parties antérieures du même animal, λέοντος τὰ ἔμπροσθεν. Ce dernier signe, , nous est très familier, mais Horapollon a certainement fait quelque confusion à son égard. Les mots dans lesquels son emploi est constant sont HAᵒ , *devant*, et, par suite, *commencement* (en copte ϩⲏ, *facies, initium*) et HAᵒ , *chef, commandant* (en copte ϩⲁ, *dux*). Lorsque Horapollon le considère comme

1. Le participe KAᵒ-T signifie littéralement *jouissant, possédant;* la phrase exigerait logiquement une liaison relative. Elle est sous-entendue dans cette tournure, à moins que l'*s* préfixe ne serve à exprimer cette notion grammaticale.

signe de la force (ἀλκήν), il l'a très probablement confondu avec la tête du lion ⲗ. Cela devient évident lorsque nous trouvons, dans le chapitre XX, que la tête du lion, qu'on vient de décrire comme le symbole de la vigilance, était aussi le signe d'un *homme terrible :* Φοβερὸν δὲ σημαίνοντες, τῷ αὐτῷ χρῶνται σημείῳ. Ce second texte se coordonne trop bien avec tous nos exemples pour permettre le doute. La tête du lion représentait un guerrier redoutable et, au sens abstrait, la valeur guerrière, parce que, dit Horapollon, le lion est le plus vaillant des animaux (ἀλκιμώτατον).

Il est bon d'ajouter que le chapitre XVII, où le même auteur explique le symbolisme du courage (θυμόν, *excandentiam*, suivant la traduction de Leemans, *furorem*, suivant Trébatius), se rapporte tout entier à la tête du lion, à ses pupilles enflammées, à sa crinière rayonnant comme le soleil.

Horapollon donne à la tête du lion un sens différent dans le chapitre XIX : « Voulant écrire un homme vigilant, ou un gardien, ils tracent la tête du lion, parce que, ajoute l'auteur, le lion, dans la veille, ferme les yeux ; mais lorsqu'il dort, il a les yeux ouverts, ce qui est le signe de l'action de garder ». Laissons à Horapollon, ou à Philippe, la responsabilité de son explication, et lisons à la fin du chapitre : « C'est pour cela, ajoute-t-il, que, devant les portes des sanctuaires, ils mettent des lions comme des gardiens, dans un sens symbolique ». Ici le gardien vigilant, ou son signe, ce n'est plus la tête du lion, c'est l'animal tout entier. Cette seconde notion est parfaitement exacte, et nous est attestée par les beaux couples de lions que possèdent le *British Museum* et le Musée du Vatican. C'est sans doute pour rappeler cette idée que le mot Ro, *porte,* était écrit dans l'ancien style par préférence avec le caractère ⲗ, pour ⲣ. Il est également curieux que le mot égyptien AᵒRI ⲁⲣⲓ, *gardien,* soit identique avec l'hébreu ארי, *leo.*

On voit que les indications d'Horapollon sur le lion viennent d'un fond bien égyptien, mais qu'elles ont subi plusieurs altérations, et nous pouvons résumer ainsi les divers hiéroglyphes tiré du lion et de ses parties :

1° , le lion debout, symbole de domination, comme dans la légende d'Aménophis III, qualifié *le lion des rois*, ou de fureur, dans la métaphore usuelle *lion furieux*, appliquée aux rois qui combattent.

2° , le lion couché, gardien des portes des temples.

3° , la lionne ; outre sa valeur phonétique R, elle était le symbole de la déesse Pacht. Elle est alors dessinée dans une autre attitude, , ou bien couchée, avec la queue relevée ; quelquefois encore, debout et tenant le vase, symbole de Pacht, ; le signe a, de plus, un rôle idéographique qui sera étudié un peu plus loin.

4° , les parties antérieures, symbole du devant, du mot *chef*, HA°, du commencement, etc. et opposé aux parties postérieures.

5° , celles-ci, outre l'idée *postérieur*, avaient encore un symbolisme fort étendu qui se rapportait aux idées *tourner le dos*, *se révolter*, et *forcer*, *tourmenter ;*

6° La tête de lion, . Ce symbole, qui désignait spécialement la vaillance et par suite la gloire, est toujours redoublé, , ou écrit avec le signe *(bis)*; cette particularité indique probablement une forme redoublée pour le mot, inconnu jusqu'ici[1], auquel il répondait. Je laisse en dehors de cette récapitulation le sens astronomique du lion comme constellation, ainsi que les représentations du lion

1. M. Birch a indiqué dernièrement le mot PeH, pour le phonétique des deux têtes de lion. Dans l'exemple unique, indiqué par ce savant sans discussion, le signe ne me paraît pas jouer nécessairement le rôle de déterminatif après le groupe □ PeH. Il faudrait que la phrase fût complètement analysée pour qu'on pût regarder cette attribution comme certaine.

terrassant une gazelle ou un taureau, qui me paraissent avoir une origine directement asiatique, quoique reproduites sur des monuments incontestablement égyptiens.

Le prénom royal d'Amosis se traduit donc : « Soleil, seigneur de vaillance ».

Ahmès va maintenant préciser l'époque où il assista à la cérémonie indiquée ci-dessus, par une phrase qui me paraît très curieuse. En voici la première partie :

A°OU-Ā eM ScheRA° eN MIA°-A HeMe(T)
Eram ego puer, non videbam mulierem.

A°OU-A°, *j'étais*. C'est le verbe *être*, , en copte ⲟ, ⲟⲓ, que nous avons déjà rencontré au temps simple et à la première personne du singulier exprimée par la figure du personnage qui parle. Tous ces faits sont nécessairement énoncés à l'imparfait, ce qui nous permet de constater que, dans le récit, le temps simple qui exprime le présent était aussi employé pour l'imparfait. Les verbes suivants sont de la même forme.

eM. Cette particule exprimant *l'état*, comme nous l'avons dit, joint l'attribut au verbe *être*[1].

ScheRA°, *enfant*. C'est le copte ϣⲉⲣⲉ qui n'a subi aucune altération. Le sens ne peut être plus clair : « J'étais à l'état d'enfant ».

eN. C'est le signe si curieux de la négation, les deux bras étendus et semblant éloigner quelqu'un. On trouve la variante , les mains ayant la paume en dessus. Le

1. Je trouve dans la nouvelle grammaire copte, ouvrage posthume de M. Schwartze, page 251, une observation tirée de l'étude de la seule langue copte, qui a fourni à ce philologue les traces d'une M relative antique dans les mots ⲁⲙϣⲉ, ⲁⲙⲣⲉ, etc. Cette M n'est autre chose qu'un cas particulier de notre M d'*état*.

symbolisme ne consistait donc pas dans l'action de renverser les mains pour montrer qu'elles sont vides, comme quelques auteurs l'ont pensé. Ce mot est souvent écrit d'une manière semi-phonétique avec l'addition d'une N, , ce qui montre que Champollion a eu raison de l'identifier avec la négation copte ⲛ. Mais il est arrivé dans la langue copte un phénomène exactement semblable à notre locution française *ne pas;* lorsque la négation ⲛ précède un verbe, on ajoute fréquemment, après ce verbe, une seconde particule ⲁⲛ ou ⲛⲉ qui complète la négation. La langue antique ne me paraît pas avoir connu ce redoublement de la particule négative.

On pourrait penser que le groupe doit se lire par la négation copte ⲁⲛⲛ; mais celle-ci se trouve également dans les textes antiques et avec son orthographe spéciale MeN, ayant pour déterminatif le signe de la négation, , ou l'oiseau, , symbole du mal, autre déterminatif de la négation. Cet oiseau se place quelquefois en sens inverse des autres caractères pour rappeler plus énergiquement l'idée de négation.

. Dans notre texte et dans les textes soignés, en général, l'œil isolé et accompagné seulement du signe d'attention ⲟ est le verbe AºIRI, *faire* (ⲓⲣⲓ), que nous avons déjà rencontré deux fois. De plus, le verbe *voir* se trouve dans la vingt-cinquième ligne, et l'hiérogrammate l'a distingué par l'orthographe plus complète, , l'œil et l'M initiale du mot MAºAº, *voir*[1], dont l'orthographe pleine, , MIå ou MAºAº, est aussi fort usitée. Il semble donc, au premier abord, que nous ayons encore ici le verbe *faire,* avec la négation, *je ne faisais pas.* Comme néanmoins on a des exemples positifs du verbe *voir*

1. On doit comparer à ce mot, ⲙⲉⲩⲉ, *penser* (cf. εἴδω, ἰδέα), et ⲛⲁⲩ, *voir;* celui-ci provient sans doute du mot antique MAºAº, par le changement de l'M en N.

exprimé par l'œil humain sans l'addition d'aucune lettre (voy. Champollion, *Dictionnaire*, p. 66), je ferai remarquer que ce verbe donne ici un sens très naturel et tout à fait conforme à l'expression biblique : « Adam cognovit mulierem suam (ידע, *vidit, cognovit*) »; — « j'étais enfant, je ne voyais pas encore de femme ». Il suffira de retrouver une seconde fois cette expression pour choisir avec certitude entre les verbes *voir* et *faire* appliqués au mariage.

. Le caractère n'est point employé idéographiquement dans le mot HiMe, *femme;* il sert régulièrement à exprimer la syllabe HeM dans beaucoup de mots. Lorsqu'il est seul et sans déterminatif, son sens propre est *demeure*. On le trouve ainsi employé sur l'obélisque de Constantinople, dans une phrase où Thoutmès III se vante d'avoir porté ses frontières jusqu'aux extrémités du monde, et ses habitations fixes jusqu'en Mésopotamie[1]. On rencontre souvent aussi les mots : 1° HeMSe, *s'asseoir* (en copte sahidique ϩⲙⲟⲟⲥ, memphitique ϩⲉⲙⲥⲓ, *sedere, habitare*), avec le déterminatif du repos, ; 2° HeM, *gouvernail* (memphitique ⲣⲉϥⲉⲣ-ϩⲉⲙ, sahidique ⲉⲧⲉⲣϩⲏⲙⲉ, *gubernator navis*); 3° HeM, *pêcher, plonger* (memphitique ϩⲙⲏⲛ, *pelicanus*); 4° NoHeM,

1.

IRI	TA·Schâ-w	eR	TAP	TO	HeMeS-ou	eR
Fecit	fines suos (usque)	ad	cornu	mundi,	sedes	ad

NaHaRiNâ
Naharain.

Voy. S. Birch, *Transactions of the Royal Society*, etc., vol. II, new series.

eripere, liberare (en copte ⲛⲟϩⲉⲙ)[1]; etc. On peut vérifier, dans tous ces mots, l'observation scrupuleuse de la règle que j'ai énoncée pour la dérivation des dialectes coptes par rapport à l'articulation H = ϩ. Lorsque la lettre antique est un ϩ, elle reste identique dans les deux dialectes, et le memphitique ne prend point le ϫ. D'où il résulte qu'un ϫ memphitique indique presque infailliblement un ● CH antique.

Je ne connais aucun dessin qui établisse clairement la nature de l'objet représenté dans le signe ⲟ. Guidé par le sens *demeure, habitation,* j'avais d'abord pensé que ⲟ était le dessin d'un rempart crénelé; une variante usitée vers la XIIe dynastie, ⲟ, me fournit une autre conjecture; ainsi figuré, notre caractère est presque exactement semblable au dessin des sources ou abreuvoirs qui marquent la station des armées dans les bas-reliefs qui représentent les expéditions de Ramsès II sur les murs du Ramesséum. On distingue même quelquefois les lignes brisées, signe de l'eau, ⲙⲙⲙ, dans l'intérieur du caractère ⲟ. Rien ne serait plus naturel, en Orient, que de choisir la *fontaine* comme type de la station (cf. ϩⲙⲟⲟⲥ, *sedere, manere*, et ϩⲟⲟⲙⲉⲥ, *hydria*).

Ici, le déterminatif nous fait reconnaitre, avec Champollion, le mot copte ϩⲙⲉ, *femme*, et nous avons mot à mot : « Je ne faisais pas femme », ou, plus probablement : « Je ne voyais pas de femme ». Il est impossible que ceci signifie autre chose que « Je n'avais pas encore de femme ». Mais cette expression si elliptique aurait pu embarrasser, si elle ne s'était pas trouvée entre deux membres de phrase qui en assurent le sens. Le premier est « j'étais encore enfant »; voici le troisième :

1. Le mot HoS, *chant*, semble faire exception à la valeur syllabique HeM du caractère ⲟ, car on le trouve écrit, particulièrement aux dernières époques, ⲟ ⲥ. Nous chercherons, dans la suite de ce mémoire, à définir les causes de cette exception.

A°OU	SeT'eR-Å	eM SeMeT	T'eN-(NOU)-OU
Et	induebar	habitu	juvenum.

A°OU, *et*. C'est la conjonction sahidique ⲁⲧⲱ (Champollion, *Grammaire*, p. 522).

SeT'eR-Å. Ce verbe est encore à la première personne du temps simple, marquée par la figure du personnage qui parle, . Nous avons pleinement démontré la valeur du caractère , en étudiant la locution . Le radical est donc lu T'eR ; il est augmenté de l'*s* préfixe. Le radical T'eR répond au memphitique ϫⲟⲗ, *circumdare, induere*, sahidique ϭⲟⲟⲗⲉ ; T' = ϫ memphitique et ϭ sahidique, et l'on sait que la langue antique ne distinguait pas les deux lettres ϫ et ϭ. La momie égyptienne était le *nec plus ultra* de l'enveloppement. Aussi, la momie sur son lit, qui accompagne ici le radical, est-elle un déterminatif générique pour les idées *envelopper, ployer, contourner*. Ce déterminatif s'étend même jusqu'au sens métaphorique, à un *détournement moral*. C'est ainsi que le mot KeR, autre forme du même type radical (en copte ⲕⲟⲗ, *ployer, envelopper de ba delettes*), , conserve quelquefois la momie son lit funèbre, même lorsqu'il signifie *fraude* dans le de *vol* ou de *mensonge*, ϭⲟⲗ, en copte sahidique. On aj alors l'oiseau , symbole du mal, pour préciser le

L'*s* initiale ne peut pas être ici considérée comme ca tive, car elle ne paraît pas modifier sensiblement le radical, comme dans le copte ϥⲓⲙⲉ, *femme ;* peut-être, néanmoins, est-ce à sa présence qu'est dû le sens neutre du verbe, car SeT'eR, *indui*, n'est pas transitif, son complément est indirect et lui est joint par la particule eM, *de, par*, ou *avec*, le eM *instrumental*.

SeMeT. Le déterminatif de ce mot est, suivant

Champollion, une corbeille d'où pend un ruban ; il est certain qu'il alterne avec ⲟ, le paquet noué, dans la détermination du mot *envelopper, vêtir,* HeVeS, en copte ϩⲁϣ, et des objets de diverses sortes qui servent au vêtement. Nous sommes déjà certains que le régime, comme le verbe, se rapporte au costume.

Notre mot antique SeMeT se retrouve dans le copte ⲥⲁⲙⲟⲧ, *forma, figura, aspectus, habitus corporis,* et ⲥⲁⲙⲟⲧⲉ, *similitudo.* Le sens de *costume* s'en déduit trop naturellement, pour ne pas l'admettre ici.

Les quatre premiers mots signifient donc : « Et j'étais revêtu du costume... »

T'eN-(NOU)-OU. Je pense que le radical, , doit se lire T'eN. Il est suivi de la finale NOU particulière aux mots qui finissent par la nasale, laquelle, probablement, se faisait fortement sentir à la fin des mots. le signe du pluriel ; peut être la voyelle OU, expression phonétique du pluriel, ou bien un déterminatif.

Le caractère principal représente la flexion, la courbure d'une ligne ou d'une corde; Champollion le range dans son *alphabet* sous la lettre ϫ, et je pense qu'il a eu raison. M. Lepsius, qui a cru devoir retrancher cette articulation de l'alphabet antique, transcrit le caractère par une *s*. Il se fonde sans doute, pour cette transcription, sur des variantes recueillies par Salvolini dans divers exemplaires du Rituel funéraire, et dans lesquelles le caractère , qui exprime la syllabe SeN, permute avec le caractère , homophone de . Je dois faire remarquer que les rituels d'où ces variantes sont tirées appartiennent à une très basse époque de l'écriture hiéroglyphique, et que M. Lepsius a lui-même signalé une quantité de fautes dans l'exemplaire le plus complet, celui de Turin, dont il a publié le fac-similé. On peut indiquer une cause de confusion entre les deux caractères et , qui

doit rendre leurs variantes fort suspectes. Les caractères hiératiques qui les représentent ne diffèrent, dans l'écriture des dernières époques, que d'une manière presque insensible, et (voy. Champollion, *Alphabet*, nos 150 et 180). Si nous nous rappelons que ces rituels étaient préparés pour le commerce des embaumements avec les noms des défunts laissés en blanc; que, par conséquent, ils étaient écrits au plus vite et par des copistes de toute espèce, qui, peut-être, ne comprenaient pas bien ce qu'ils écrivaient, vers l'époque ptolémaïque, nous trouverons raisonnable d'admettre que de pareilles erreurs se soient rencontrées en grand nombre. Il est impossible, en effet, qu'il ne soit pas arrivé de temps en temps que les textes hiéroglyphiques aient été copiés d'après des rituels en écriture hiératique, et c'est ce que M. Hincks a réellement établi par la discussion de diverses fautes observées dans ces textes. Sur tous les monuments de l'époque pharaonique que j'ai pu étudier, les deux types et ou sa variante , conservent leur spécialité bien marquée, et ce dernier doit être étudié d'après ses affinités particulières[1].

Le principal usage du caractère consiste à exprimer les *flexions* des membres, le *genou*, le *coude*, , , , T'eN RaT, T'eN AºH (?), par opposition avec , , la partie droite, résistante (MeN) de la jambe ou du bras. Il est difficile de ne pas reconnaître, dans le mot copte memphitique ϭⲛⲁϩ, sahidique ϫⲛⲁϩ, *bras*, le groupe . Ceci donnerait à penser que le bras a été originaire-

1. Le signe s'emploie habituellement pour le mot *frère*, SeN, en copte ϫⲉⲛ, et pour le groupe ou SeNNeTeR, *parfums sacrés* (?). On n'a jamais observé que lui ait été substitué comme variante dans ces deux mots.

ment appelé AH en égyptien, et expliquerait sa valeur alphabétique A°. On doit tirer la même conséquence du mot sahidique ϭⲁⲛ-ⲁϩ, *mutilus, mancus,* dont une variante, ϭⲛ-ϭⲉϩ, *truncatus manu,* est composée avec ϭⲉϩ, qui ne diffère pas du mot antique KA°HOU, *bras.* Le correspondant hiéroglyphique de ϭⲁⲛ..., signifiant *mou, inerte,* ou *tortu, dévié,* se trouve dans le groupe T'eN ReT, *le mou de jambe* ou *le tortu de jambe*[1]. C'est la désignation que porte, dans les tombeaux de Béni-Hassan, un petit nain difforme des deux jambes, qui faisait partie de la maison du personnage que Champollion appelle *Roteï* (CHeTI).

Le mot sahidique ⲕⲛϩⲉ, *épaule,* est une nouvelle preuve que le thème sahidique ⲕⲛ = ϭⲛ̄, memphitique ϫⲛ̄, signifiait *coude, flexion, angle, coin.*

On voit que nous avons constamment ici les articulations coptes correspondantes ⲕ, ϭ, ϫ, et non pas la sifflante.

Il ne faut pas perdre de vue que les lettres ϭ, ϫ, avaient une forte affinité avec la sifflante. De là vient qu'on voit des radicaux très analogues écrits avec ces diverses articulations, comme ⲥⲛⲥⲛ, *SONare,* ϭⲛϭⲛ, *CANere,* ce qui se retrouve dans les diverses familles des langues ariennes et sémitiques[2]; mais ce n'est pas une raison suffisante pour confondre complètement ces deux articulations. J'applique ici le principe qui m'a dirigé dans la discussion de l'alphabet égyptien; je reconnais une articulation distincte là où les dérivés coptes sont enchaînés par des lois propres et distinctes. Or, les dérivés de l'S antique se rangent presque exclusivement sous le ⲥ copte, tandis que les dérivés de ϱ nous amènent

1. Ce mot se trouve dans le manuscrit de la *Notice de Béni-Hassan,* par Champollion.

2. Notre C lui-même est tantôt une S, tantôt un K, suivant la voyelle.

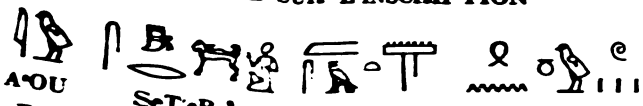

A'OU — Et; SeT'eR-i — induebar; eM SeMeT — habitu; T'eN-(NOU)-OU — juvenum.

A'OU, *et*. C'est la conjonction sahidique ⲁⲩⲱ (Champollion, *Grammaire*, p. 522).

SeT'eR-i. Ce verbe est encore à la première personne du temps simple, marquée par la figure du personnage qui parle. Nous avons pleinement démontré la valeur du caractère , en étudiant la locution . Le radical est donc lu T'eR ; il est augmenté de l's préfixe. Le radical T'eR répond au memphitique ϫⲟⲗ, *circumdare, induere*, sahidique ϭⲟⲟⲗⲉ : T' = ϫ memphitique et ϭ sahidique, et l'on sait que la langue antique ne distinguait pas les deux lettres ⲣ et ⲗ. La momie égyptienne était le *nec plus ultra* de l'enveloppement. Aussi, la momie sur son lit, qui accompagne ici le radical, est-elle un déterminatif générique pour les idées *envelopper, ployer, contourner*. Ce déterminatif s'étend même jusqu'au sens métaphorique, à un *détournement moral*. C'est ainsi que le mot KeR, autre forme du même type radical (en copte ϫⲟⲗ, *ployer, envelopper de bandelettes*), , conserve quelquefois la momie sur son lit funèbre, même lorsqu'il signifie *fraude* dans le sens de *vol* ou de *mensonge*, ϭⲟⲗ, en copte sahidique. On a alors l'oiseau , symbole du mal, pour préciser le sens.

L's initiale ne peut pas être ici considérée comme causative, car elle ne parait pas modifier sensiblement le radical, comme dans le copte ϩⲙⲉ, *femme*; peut-être, néanmoins, est-ce à sa présence qu'est dû le sens neutre du verbe, car SeT'eR, *indui*, n'est pas transitif, son complément est indirect et lui est joint par la particule eM, *de, par*, ou *avec*, le eM *instrumental*.

SeMeT. Le déterminatif de ce mot est, suivant

On voit que tous ces mots trouvent une traduction très naturelle dans les mots coptes correspondants. Les affinités bien constantes du ⲟ sont les lettres ⲁ, ϭ et quelquefois ⲣ; il ne peut rester de doute qu'entre ϭ et ⲁ pour la correspondance la plus exacte.

On a pu remarquer que le caractère ⲟ est syllabique; il est affecté à la syllabe T'eN d'après sa valeur idéale T'eN, *flexion*. En effet, la syllabe T'eN se trouve exprimée quelquefois par ⲟ seul, sans ⲛ; par exemple, dans le mot ⲟ T'eNT'eN (*Rituel de Turin*, chap. CXXV) et dans le mot T'eNeS, espèce de pains d'offrande, écrit ⲟ (*ibid.*, chap. CXLIV, lig. 29) et ⲟ (*ibid.*, lig. 1).

Un autre mot, connexe avec l'idée de *flexion* (des membres), est le verbe T'eNA°, *détourner*, *repousser*, *renvoyer*[1].

OUA eN RA eR SeSche T'eNT-IOU SeVA°OU IRI(T) eN
naviculam solis ut transeat inter egregios portæ (celestis); hoc fit in

HROU MeS HeSIRI
die natali Osiridis,

C'est-à-dire : « Le premier jour des cinq épagomènes ».

Dans le mot T'eNT-I, la finale I, , est le signe de l'adjectif verbal. Le ⌓ peut être explétif et servir à carrer le groupe; il peut aussi indiquer la forme T'eNT, avec le T final, analogue au copte ϭⲟⲛⲧ. Ha doit être le copte ϩⲱ, *accedere*.

1. Parmi les bons exemples de ce mot, on peut citer la phrase suivante du Rituel funéraire, à la fin du chapitre I, lig. 23 : « Lorsque ce livre a été récité, dit le texte, le défunt (un tel) fait toutes les transformations qui lui plaisent »,

HeNA° A°K eR Hå(T)-W åN T'eNA°-TOU-W
Simul ingreditur in domum suam, non (est) repulsus ipse.

Champollion a déjà signalé ce radical sous deux formes qui paraissent bien différentes au premier coup d'œil : ⲟ̀ⲛⲉ et ⲥⲉⲗ, ⲥⲱⲗ, en traduisant l'un et l'autre groupe par *détourner, courber, fléchir* (voy. *Grammaire égyptienne*, p. 383). Comme ce verbe est extrêmement usité dans le Rituel funéraire, il m'a été facile de me convaincre que ces deux exemples n'appartenaient pas à deux types voisins, mais qu'ils sont de simples variantes du même radical. Voici quelques-unes des nombreuses formes de ce mot, employées indifféremment aux mêmes passages du Rituel par les nombreux exemplaires que j'ai consultés :

(1) (2) (3) (4) (5) (6)

(7) et (8) (9) (10) (11)

(12) (13) (14).

L'identification de toutes ces variantes présente des difficultés qu'il est nécessaire de bien définir. Examinons d'abord les déterminatifs qui assurent le sens du mot. Tantôt nous avons simplement les jambes ouvertes, ⲁ, symbole général du mouvement; le caractère principal, ⲟ̀, indiquant déjà la flexion, ce déterminatif général pouvait suffire. Souvent l'écrivain, plus scrupuleux, traçait, après ce radical, les jambes marchant en sens inverse, ⲁ, symbole très clair des idées *s'en aller, être repoussé, renvoyé*, second sens du verbe T'NA, qui se déduit naturellement du premier (comparez le copte ϫⲱⲟⲩⲛ, *propellere*, et ⲛⲏⲛ, *satis, sufficit, cessare*). Très souvent le verbe reçoit un second déterminatif, ⲟ̀, que je crois représenter le fermoir d'un collier. Je

ne sais pas si cet objet, analogue par sa forme au caractère ⲩ, est un nouveau symbole de flexion, ou s'il se rapporte aux idées de *clôture* indiquées par le verbe *renvoyer, détourner*. Examinons maintenant les éléments phonétiques, et écartons d'abord la variante qui n'existe, à mon avis, qu'en vertu d'une transcription fautive du caractère hiératique cité plus haut[1]. Nous avons dit que ⲩ et étaient syllabiques et supposaient une N complémentaire. La variante de Champollion, , ou plus régulièrement ⲩ, devrait donc se lire T'eNAR (la voyelle étant déplacée suivant l'ordinaire), si le signe conservait ici sa valeur phonétique, R. Mais cette lecture devient impossible lorsqu'on étudie la place que le lion occupe dans les variantes nos 8, 9, 10 et 11. Il est évident que le lion couché est, dans notre mot, identifié avec la syllabe T'eN, puisqu'il figure indifféremment au milieu ou à la suite des éléments phonétiques ⲩ et ——. Les variantes nos 12, 13 et 14 représentent donc le type T'eN, tout comme les précédentes, aussi les hiérogrammates les employaient-ils indifféremment. Le lion[2] couché était toujours accompagné, dans notre mot, du signe syllabique ⲩ ou , en sorte que sa présence ne pouvait occasionner, pour les Égyptiens, aucune confusion dans la lecture. J'ai fait deux conjectures sur le rôle idéographique qui pouvait convenir au lion couché dans le radical T'eN, et je les donnerai sous toutes réserves. J'ai pensé d'abord que le lion couché, gardien des portes des temples, était un symbole naturel de l'idée *repousser, renvoyer, détourner*. En observant ensuite avec quel soin les artistes égyptiens avaient

1. Cette faute s'est rencontrée particulièrement dans le papyrus Cadet, publié par la Commission d'Égypte, texte d'une basse époque, mais d'ailleurs assez soigné.

2. Ou la lionne, car il est bien rare qu'on puisse les distinguer dans les hiéroglyphes cursifs et dans l'hiératique.

toujours à ⲕ, ϭ ou ϫ. Outre les mots déjà cités, Champollion a encore remarqué :

1° , *boucles de cheveux, cin-cinni*, en copte ϫⲁⲛⲉⲧ, ⲕⲁⲛⲉ-ϥⲱⲓ (ce dernier composé avec ϥⲱⲓ, *cheveux*) ;

2° , espèce de héron (cf. ϭⲛϭⲛ, *canere*).

On peut y ajouter : 1° , avec un arbre pour déterminatif ; cf. ϫⲛⲉ, *herba*, ⲕⲁⲛ, *genimen*[1].

3° Le groupe T'eN-NOUI, ou sa variante T'eN-TI. Ce mot prend souvent le déterminatif *des chefs, des grands*, , l'homme debout tenant le sceptre simple. Le caractère , la véritable variante de , est composé de notre courbe jointe par un trait à l'anneau , qui est peut-être ici le signe de l'ordre, du commandement, ou bien un second type de l'idée de *flexion* ; il est mis quelquefois en déterminatif, , au lieu d'être joint au premier caractère. Ce groupe se coordonne très bien avec le copte ⲉⲧ-ϭⲟⲛⲧ, *probatus, egregius*[2].

1. Rituel, CXLV, 73, 21 : SeVeCH(T) : ou pylône, *celui du dévorant*, A·MA·M, cf. ⲟⲩⲱⲙ, *manger*.

eN RoT A·Sch-ou eN MeS T'eN-(NOU)-ou
Non germinat acanthos, non gignit plantas (?).

Peut-être, néanmoins, T'eN-NOU est-il ici le nom particulier d'une espèce d'arbre, car les plantes se déterminent ordinairement par la touffe fleurie .

2. En voici un exemple tiré du titre du chapitre CXXX du Rituel funéraire :

SchA(T) NTe SA·NCh VAI eR NeHeH eRTA Ha-w eR
Liber vivificandi animam in secula; datur accedere eum ad

qu'à cause de la température si élevée du climat, cette boucle est habituellement le seul costume que portent les enfants dessinés sur les monuments, en sorte qu'il n'était guère possible de choisir une partie du vêtement pour lui attacher ce sens symbolique. I I I, le signe du pluriel, doit, à mon avis, faire préférer le premier sens indiqué, *les jeunes*. Quoi qu'il en soit, l'une ou l'autre de ces deux nuances amène également au même sens : « Le costume des enfants ».

Lorsqu'on se rend compte du travail d'allitération perpétuel qui pénètre le symbolisme égyptien, on n'est pas étonné de ces doubles nuances de sens qui se présentent pour le même groupe; elles doivent se présenter, car il est très possible ici, par exemple, que la boucle de cheveux (T'eN, ϫⲁⲛⲉⲧ, ⲛⲁⲛⲉ-ϥⲱⲓ) contienne, dans son nom même, T'eN, *flexion* ou *mollesse*, la plus forte raison du symbolisme qui lui était attaché (cf. *genu*, *junior*, γόνος et γένος, et en copte ϫⲁⲛⲉⲧ, *cincinni*, et ⲛⲏⲙ, *genimen*, ϭⲏⲛ, *tener*). La forme hiéroglyphique de l'enfant nous montre, en effet, une nouvelle nuance essentielle du symbolisme de l'enfant, c'est-à-dire, la mollesse ou la flexion des membres, qui se rattache au même radical.

J'ai dit que le caractère ⲟ pouvait être la voyelle ou, expression phonétique du pluriel, ou bien un déterminatif pour l'idée de flexion, car ce caractère est quelquefois idéographique et il s'appliquerait naturellement à cette idée.

Je résume maintenant les trois membres de cette phrase, pour qu'on saisisse leur parfait enchaînement : « J'étais dans l'enfance, je n'avais pas encore de femme et j'étais revêtu des insignes de la jeunesse ».

La phrase suivante établit une complète opposition :

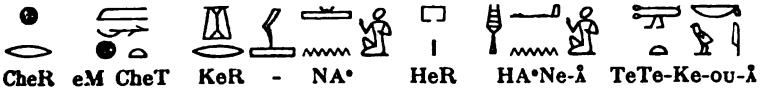

CheR	eM CheT	KeR - NA•	HeR	HA•Ne-Å	TeTe-Ke-ou-Å
Quum	autem	acceperim	domum,	ecce ego	profectus sum

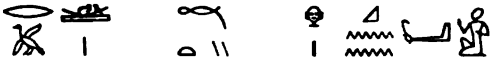

eR Pe OUA° MeHir HeR KeNeN-Å
ad classem boream versus, ut pugnarem.

CheR eMCheT. L'ensemble de cette locution compose une conjonction, littéralement : *vers lorsque*. La première partie, CheR, est une préposition dont Champollion a bien défini le sens : elle indique constamment une *direction vers;* c'est une particule qui *joint*. Elle est représentée par la particule memphitique ϩⲁ, thébaine ϩⲁ. Elle a perdu son *r* finale suivant la règle ordinaire, mais elle la reprend dans la forme ϩⲁⲣⲟ, lorsqu'elle est jointe aux pronoms suffixes ϩⲁⲣⲟⲓ, ϩⲁⲣⲟⲕ, etc. La forme ϣⲁⲣⲁ, ϣⲁⲣⲟ, en dérive tout aussi régulièrement par le radoucissement du Ch, en ϣ Sch.

Champollion n'a dit, dans sa *Grammaire*[1], qu'un seul mot sur le groupe . Il le traduit : ⲙ̀ ϣⲟⲩϣⲧ, *in conspectu*, et il pense que c'est une préposition opposée à eR SA°, *derrière*, mais il ne cite aucun exemple à l'appui de son assertion. Nous avons ici une des particules composées les plus importantes de tout le langage hiéroglyphique, et il faut nous faire une idée exacte de sa nature et des cas où on l'employait.

Nous devons, d'abord, en retrancher la première lettre , qui est la préposition ordinaire eM, *dans, faisant partie de*. Cette coupure est certaine, puisque le groupe existe tout seul, et que, d'ailleurs, la particule eM est quelquefois écrite, dans cette locution, avec son orthographe complète A°M.

Le morceau de bois noueux est bien connu comme symbole principal du mot NeChT, *la force*, qu'il accompagne

1. Voir *Grammaire égyptienne*, p. 512.

presque toujours, soit comme caractère médial, , soit comme déterminatif.

Aussi avais-je d'abord pensé que le groupe devait se lire également NeChT; mais il n'en est rien, car, dans les textes soignés, le groupe du mot NeChT, la force, est presque toujours écrit avec une N initiale, , tandis que , qui, dans son orthographe pleine, reçoit les jambes en marche pour déterminatif, n'est jamais accompagné de cette lettre. Il s'agit de savoir si le bois joue un rôle phonétique indépendant ou bien s'il n'est qu'un caractère idéographique pour la syllabe CheT, accompagné des deux compléments phonétiques Ch, T. Nous acquérons la preuve que cette dernière assertion est la véritable, en étudiant la forme redoublée (voy. *Rituel*, chap. CXXV, au 8e juge). Il est évident que, si le bois représentait une lettre distincte, N par exemple, nous aurions une forme redoublée eM NeCheTNeCheT pour trois articulations distinctes, ce qui serait tout à fait contraire aux habitudes de la langue égyptienne. CheTCheT sera, au contraire, une forme parfaitement normale.

Ceci demande quelques explications, car j'énonce ici un principe nouveau et que je crois de la plus haute importance pour le déchiffrement de certains groupes qui, par la constance de leur orthographe, se dérobent à la recherche des variantes phonétiques.

Lorsqu'on étudie les différentes formes que présentent les mots de la langue égyptienne à ses diverses époques, on voit qu'une quantité de radicaux étaient susceptibles de prendre une forme intensitive ou fréquentative qui consistait à redoubler le radical; mais, par une règle qui me paraît sans exception, on ne redouble ainsi qu'une racine monosyllabique de deux lettres[1]. Lorsque cette racine est devenue

1. M. Schwartze parle de cette forme réduplicative dans la nouvelle Grammaire copte publiée après sa mort (voir p. 321, 322, 325, 332). Ce

trilittérale par une complication quelconque, si le mot possède une forme redoublée, la réduplication ne s'appliquera qu'aux deux lettres de la racine simple monosyllabique. Prenons pour exemple le verbe copte ϣⲧⲉⲣⲧⲣ̄, *perturbare, exterrere*. On chercherait en vain son radical primitif dans un thème ϣⲧ ; la forme redoublée montre que le ϣ initial a, suivant son rôle ordinaire, modifié d'une manière intensive un thème radical ⲧ̄ⲣ, analogue à ⲧ̄ⲣⲧ̄ⲣ, *infigere*, mais bien plus exactement représenté dans le mot hiéroglyphique TeR, *frapper, bouleverser, détruire*.

Cette exception ne fait donc que confirmer la règle énoncée, à savoir que le redoublement ne s'applique qu'à un radical syllabique n'admettant que deux consonnes[1], et d'une manière analogue à ce qui a lieu dans les langues sémitiques.

Voici maintenant la conséquence de cette observation au point de vue du déchiffrement des caractères. Lorsque nous trouvons un groupe tel que , S, ?, K, nous restons dans une incertitude absolue sur la valeur du second caractère, , et, par conséquent, sur la lecture du mot; mais quand nous avons trouvé la forme redoublée , il devient évident que ce caractère ne peut être qu'une voyelle

savant n'en a pas formulé le principe, aussi n'a-t-il pas su y ramener les exceptions apparentes qu'il donne comme redoublement d'une racine bisyllabique. Dans la forme ⲟⲩⲟϫⲟⲩⲉϫ, par exemple, M. Schwartze indique ⲟⲩⲟϫ comme bisyllabique. Il est évident, au contraire, que l'initiale ⲟⲩ joue ici son rôle de son consonne; c'est ce rôle qui permet sa permutation avec ϧ dans la variante ⲟⲩⲟϫϧⲉϫ, laquelle atteste le caractère unisyllabique du type ⲟⲩⲟϫ. J'appelle un radical de cette sorte bilittéral, en ne comptant pas la voyelle médiale, suivant l'usage des grammaires sémitiques.

1. Cf. ϩⲧⲟⲗⲧⲁⲗ̄, *obscurari*, ⲧⲟⲗⲧⲁⲗ̄, *nebula*, fac. ⲧⲱⲗ, *obturare*; ⲥⲱⲡⲥ, *rogare*, ⲥⲡⲥⲱⲡ, *seducere, hortari*, etc. Les rares exceptions à ce principe se ramènent toutes à la règle et ne font que la confirmer, en fournissant de curieuses notions sur la nature intime de certaines lettres et leur rôle dans l'alphabet égyptien.

intermédiaire ou bien un caractère syllabique égal à SeK, puisque nous ne pouvons avoir plus de deux consonnes dans notre thème radical, susceptible de redoublement. Cette remarque m'a fourni de bonnes indications sur la valeur du caractère = SeK et de plusieurs autres, et l'observation des variantes est toujours venue confirmer les mêmes lectures.

La forme redoublée ∧ montre donc que le bois sert à écrire la syllabe CheT, par orthographe double. Cette notion sera confirmée par une variante que je rencontre heureusement dans un texte très soigné, le titre explicatif de la grande panégyrie du Ramesséum. Une variété de notre groupe entre dans la désignation spéciale de cette panégyrie, ; ici le déterminatif est un escalier. Ce mot, qui est répété fréquemment, se trouve, dans le même texte, orthographié CheTA°, pour ChA°T, la voyelle étant rejetée après les deux consonnes. Dans cette variante, le morceau de bois est supprimé; est donc égal à ChA°T.

Je trouve, au contraire, le même mot écrit avec le bois tout seul, sans l'addition des deux lettres Ch et T, dans un des papyrus publiés par le Musée britannique = ∧ (voy. *Papyrus Belmoré*, comparé au *Rituel de Turin*, chap. II, l. 1), en sorte que CheT s'écrivait également de ces trois manières : , ou .

Après avoir constaté la lecture du groupe, nous pouvons apprécier les raisons qui ont fait choisir le morceau de bois noueux comme un caractère spécialement affecté aux mots NeChT et CheT. Ⲛⲁϣⲧ, en copte, signifie au sens propre, *dur, violent*. La racine bilittérale primitive se trouve évidemment dans le copte ϣⲟⲧ, *dureté, violence*. On voit que le symbole , le bois noueux, convenait à merveille pour écrire les mots NeChT et CheT, , , dont l'ortho-

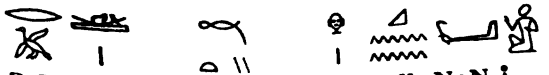

eR Pe OUA° MeHiT HeR KeNeN-å
ad classem boream versus, ut pugnarem.

CheR eMCheT. L'ensemble de cette locution compose une conjonction, littéralement : *vers lorsque*. La première partie, CheR, est une préposition dont Champollion a bien défini le sens : elle indique constamment une *direction vers* ; c'est une particule qui *joint*. Elle est représentée par la particule memphitique ϩⲁ, thébaine ϩⲁ. Elle a perdu son *r* finale suivant la règle ordinaire, mais elle la reprend dans la forme ϩⲁⲣⲟ, lorsqu'elle est jointe aux pronoms suffixes ϩⲁⲣⲟⲓ, ϩⲁⲣⲟⲣ, etc. La forme ϣⲁⲣⲁ, ϣⲁⲣⲟ, en dérive tout aussi régulièrement par le radoucissement du Ch, en ϣ Sch.

Champollion n'a dit, dans sa *Grammaire*[1], qu'un seul mot sur le groupe . Il le traduit : ⲙ ϣⲟⲩϣⲧ, *in conspectu*, et il pense que c'est une préposition opposée à eR SA°, *derrière*, mais il ne cite aucun exemple à l'appui de son assertion. Nous avons ici une des particules composées les plus importantes de tout le langage hiéroglyphique, et il faut nous faire une idée exacte de sa nature et des cas où on l'employait.

Nous devons, d'abord, en retrancher la première lettre , qui est la préposition ordinaire eM, *dans, faisant partie de*. Cette coupure est certaine. Puisque le groupe existe tout seul, et que, d'ailleurs, la particule eM est quelquefois écrite, dans cette locution, avec son orthographe complète A°M.

Le morceau de bois noueux est bien connu comme symbole principal du mot NeChT, *la force*, qu'il accompagne

1. Voir *Grammaire égyptienne*, p. 512.

De même (*Rituel funéraire*, chap. CXXIX, titre) : « Il est accordé à l'Osirien d'être dans la barque du soleil

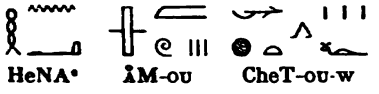

HeNA° ÎM-ou CheT-ou-w

« Avec ceux qui sont auprès de lui (les compagnons du dieu) ».

Ce sont les personnages appelés habituellement (*Rituel funéraire*, chap. C, lig. 7 et *passim*) :

NeTeR-ou ÎM-ou ChåTe[1] RA°

« Les dieux qui sont auprès du soleil (qui l'accompagnent) ».

Ce sens s'est parfaitement conservé en copte dans la préposition memphitique ϩⲁⲧⲉⲛ, *juxta, prope*, qui est exactement le mot antique CheT ou ChåTe avec la voyelle, car le ⲛ final n'est pas radical. En effet, le correspondant sahidique est ϩⲁⲧⲛ[2], et le mot memphitique devient, avec les pronoms suffixes, ϩⲁϥ-ⲟⲧⲟ, ϩⲁϥⲟⲧⲟⲓ, etc. Ⲟⲧⲟ est ici le support phonétique du pronom personnel; nous en avons rencontré la forme antique ou dans la locution K'eOUA° (voyez le mot 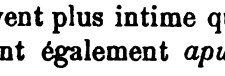 , page 61).

Le rapport marqué par les mots que nous étudions est souvent plus intime que *juxta, prope;* ϩⲁⲧⲉⲛ et ϩⲁⲧⲛ signifiaient également *apud*, d'où ⲉⲧϩⲁϥⲟⲧⲱⲛ, *participes tui*[3].

cation de manuscrit, il s'agit de l'exemplaire de Turin publié par M. Lepsius sous le titre de : *Das Todtenbuch der Ægypter*.

1. Dans ce dernier exemple A°M seul a pris le signe du pluriel, CheT est resté invariable, peut-être par un oubli de l'écrivain.

2. Il faut bien distinguer le sahidique ϩⲁⲧⲛ, ⲉϥϩⲁⲧⲛ, *præsens, proximus*, de ϩⲁⲧϩⲛ, *ante, coram*, qui vient de ϩⲁ-ⲧϩⲛ, *ad faciem;* ces deux mots ont dû se confondre aisément dans les dialectes coptes.

3. Voir Peyron, *Dictionnaire copte*, aux mots ϩⲁ, ϩⲁ. C'est à tort

trilittérale par une complication quelconque, si le mot possède une forme redoublée, la réduplication ne s'appliquera qu'aux deux lettres de la racine simple monosyllabique. Prenons pour exemple le verbe copte ϣⲧⲉⲣⲧⲣ̄, *perturbare, exterrere*. On chercherait en vain son radical primitif dans un thème ϣⲧ; la forme redoublée montre que le ϣ initial a, suivant son rôle ordinaire, modifié d'une manière intensive un thème radical ⲧⲣ̄, analogue à ⲧ̄ⲣⲧ̄ⲣ̄, *infigere*, mais bien plus exactement représenté dans le mot hiéroglyphique TeR, *frapper, bouleverser, détruire*.

Cette exception ne fait donc que confirmer la règle énoncée, à savoir que le redoublement ne s'applique qu'à un radical syllabique n'admettant que deux consonnes[1], et d'une manière analogue à ce qui a lieu dans les langues sémitiques.

Voici maintenant la conséquence de cette observation au point de vue du déchiffrement des caractères. Lorsque nous trouvons un groupe tel que 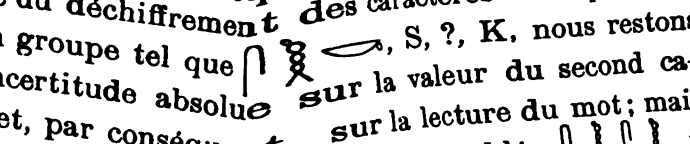 , S, ?, K, nous restons dans une incertitude absolue sur la valeur du second caractère, , et, par conséquent, sur la lecture du mot; mais quand nous avons trouvé la forme redoublée , il devient évident que ce caractère ne peut être qu'une voyelle

savant n'en a pas formulé le principe, aussi n'a-t-il pas su y ramener les exceptions apparentes qu'il donne comme redoublement d'une racine bisyllabique. Dans la forme ⲟⲩⲟⲭⲟⲩⲉⲭ, par exemple, M. Schwartze indique ⲟⲩⲟⲭ comme bisyllabique. Il est évident, au contraire, que l'initiale ⲟⲩ joue ici son rôle de son consonne; c'est ce rôle qui permet sa permutation avec ϧ dans la variante ⲟⲩⲟⲭϧⲉⲭ, laquelle atteste le caractère unisyllabique du type ⲟⲩⲟⲭ. J'appelle un radical de cette sorte bilittéral, en ne comptant pas la voyelle médiale, suivant l'usage des grammaires sémitiques.

1. Cf. ϩⲧⲟⲙⲧⲙ, *obscurari*, ⲧⲟⲙⲧⲙ, *nebula*, rac. ⲧⲱⲙ, *obturare*; ⲥⲱⲡⲥ, *rogare*, ⲥⲡⲥⲱⲡ, *seducere, hortari*, etc. Les rares exceptions à ce principe se ramènent toutes à la règle et ne font que la confirmer, en fournissant de curieuses notions sur la nature intime de certaines lettres et leur rôle dans l'alphabet égyptien.

Quand ce mot indique une proximité de temps entre deux actions, je ne l'ai encore vu employé que pour le passé rapproché, pour l'action que l'on vient de faire. Je trouve une phrase où ce sens ressort très clairement dans le quarante-deuxième tombeau de Thèbes[1] :

eM CheT ChoT HeN(?)-w eM (MA?) ReS IRI HeSeS-ou ATW-w

Lorsque eut navigué le roi dans le midi, il fit les hymnes de son père

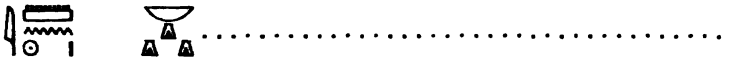

AMeNRA NeV Ke-ou.....

Amonra, seigneur des trônes du monde, grand générateur, etc., etc., de la déesse Mout, de Chons, de tous les dieux d'Égypte,

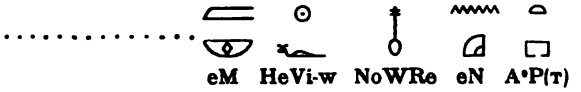

eM HeVi-w NoWRe eN A•P(T)

dans sa bonne panégyrie de Ap.

J'ai conduit cette phrase jusqu'au complément indirect du verbe IRI, *il fit*, afin que l'époque et le lieu indiqués fussent nettement déterminés. Le sens général est évidemment : « en revenant du midi, le roi fit une cérémonie » ; ce sont deux événements qui se suivent immédiatement.

La proximité, même de temps, implique une idée de mouvement ; c'est pourquoi notre groupe a souvent pour déterminatif les jambes écartées, ⅄, symbole du mouvement ou de l'idée *être debout*, dans le mot , *stare*, discuté plus haut. Les Égyptiens considéraient la station comme un temps d'arrêt, un état intermédiaire, et ne lui appliquaient point le déterminatif spécial du repos, l'homme accroupi les

1. Ce texte est tiré de la *Notice de Thèbes*, par Champollion, au quarante-deuxième tombeau des hypogées.

graphe bien distincte ne permettait aucune méprise. Mais le bois , ainsi que beaucoup d'autres hiéroglyphes, ne conservait pas toujours sa première valeur idéographique. Il était devenu un véritable caractère phonétique, pour la syllabe CheT, lequel servait à écrire différents mots, à l'aide des déterminatifs spéciaux qui leur convenaient. Ainsi l'idée *sculpter* est rendue, dans plusieurs inscriptions, par le mot CheT avec le signe général de la force, , et un instrument tranchant, , comme déterminatif spécial. C'est évidemment le copte ϣⲟⲧϣⲉⲧ, *sculpter*, *graver*, forme fréquentative de ϣⲱⲧ, *couper*, *tailler*. De même, dans notre groupe, les jambes indiquent un autre sens.

Après avoir bien établi la lecture du mot eM-Chet ou eM-ChA°Te, nous allons examiner ses principaux usages. Il gouverne deux espèces de compléments : 1° des noms ou des pronoms; 2° des verbes, c'est-à-dire qu'il affecte le double caractère que nous attribuons plus généralement à la préposition et à la conjonction.

Voici quelques phrases du Rituel qui établissent très nettement que, dans le premier cas, indique une proximité ou même une simultanéité.

1° (*Rituel funéraire*, chap. CXII, lig. 5[1]) Horus dit aux dieux...

NTI eM ChåT-w
« Qui auprès de lui ».

2° Cette particule se construit aussi au pluriel comme les particules , , etc. Exemple (*Rituel funéraire*, chap. XVIII, l. 25), le dieu Set dit :

eN ÎM-ou CheT-ou-w
« A ceux qui sont auprès de lui, avec lui ».

1. Toutes les fois que je cite un passage du Rituel sans autre indi-

initial ne paraît nulle part; la particule est, au contraire, très souvent orthographiée ÅM ou M seulement, dans les même formules, avec l'omission du caractère ⊕. Celui-ci, au contraire, se retrouve très fréquemment dans l'écriture du mot AºM, *manger*, en copte ⲟⲩⲱⲙ, que l'on écrit indifféremment ou . ⊕ joue donc tout simplement le rôle d'un caractère syllabique de la valeur AºM ; aussi ces deux lettres sont-elles les seuls compléments phonétiques qu'il puisse recevoir.

AºM ne désignant que *l'état* en général, l'idée de proximité réside nécessairement dans le mot ChåTe = ϭⲁⲧⲉⲛ, ϩⲁⲧⲏ. Le groupe , employé comme verbe, signifierait nécessairement *être proche*, et probablement aussi *habiter, pénétrer*. Il est à remarquer qu'il ne diffère du mot CheNT , *avancer, pénétrer*, que par l'absence de la nasale.

L'usage de ce radical isolé est infiniment plus rare que celui de la particule composée eM-CheT. L'exemple suivant est tiré d'une inscription de l'époque de la régente *Hatasou*, sœur de Thoutmès III. Elle couvre la base du grand obélisque de Karnac (voyez Prisse, *Choix des Monuments*, pl. XVIII) :

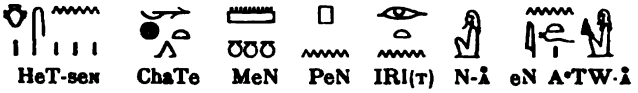

HeT-sen	ChaTe	MeN	PeN	IRI(T)	N-å	eN	AºTW-å
Cor eorum	sit penes	ædes	istas	factas	a me	patri	meo.

Je crois que cette phrase exprime un souhait, d'après l'ensemble du passage, que je ne puis discuter ici. Il s'agit du cœur des dieux; le sens de ChåTe doit être ici : *résider avec*, ou *s'approcher*.

Deux fois dans notre inscription d'Ahmès, on rencontre la conjonction composée CheR eM ChåTe , littéralement, *vers, lorsque;* c'est également au *passé rapproché*

Le mot antique eM-ChåTe exprimait aussi ce rapport. J'en trouve un exemple au chapitre CX du Rituel funéraire (lig. 14). L'Osirien y dépeint sa vie dans la demeure infernale. « Je navigue dans ses eaux, dit-il, j'aborde à ses rivages, je suis dans les champs funéraires »,

A'I-NÎ — Venio ego. VAi-Î — anima mea. eM-ChåT-Î — apud me.

Il est donc bien certain que la locution eM-ChåTe, ayant pour complément un substantif ou un pronom, était en tout conforme au sens conservé dans les mots coptes ϫⲁⲧⲉⲛ, ϩⲁⲧⲏ; elle indiquait la proximité ou la simultanéité. Mais cette même idée pouvait s'appliquer à un verbe, c'est-à-dire, au temps de l'action; c'est un emploi dont les dictionnaires coptes ne fournissent plus d'exemple pour le mot ϫⲁⲧⲉⲛ. Semblable au mot latin *cum*, *cùm*, eMChåTe signifiait également *avec* et *lorsque*, c'est-à-dire, simultanéité ou proximité de temps. Quelques exemples suffiront pour éclaircir ce nouveau fait, qui s'enchaîne si logiquement avec le premier.

1° La simultanéité est bien indiquée dans cette phrase que nous analyserons à la septième ligne : « Mon emploi était de servir le roi comme piéton *lorsque* ( ) il montait sur son char ».

2° En parlant de quelques détails de l'embaumement, le Rituel dit au chapitre XII : « Tu lui as fait ... une colonne *Tahen* (?) *lorsque* tu l'as enseveli[1] »,

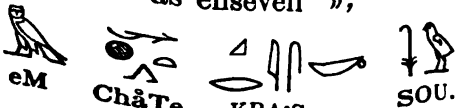

eM — ChåTe — KRA'S-eK — SOU.

que nos deux mots sont enregistrés avec les dérivés de ϫⲁ : le ⲧ est évidemment radical dans ϩⲁⲧⲏ comme dans ChåTe, son type antique.

1. Dans cette phrase, il peut y avoir ou simultanéité ou succession prompte des deux actions.

servir de disjonctif; dans ce cas, la tournure est passive, et c'est ce qui arrive très souvent. , au lieu d'être la marque de la première personne du parfait, serait alors la particule eN marquant l'ablatif suivi du pronom *moi* ; il faudrait traduire : « Lorsque prendre par moi une maison ». Cette tournure, qui nous paraît moins naturelle, est bien plus égyptienne que l'autre, et notre inscription s'en sert constamment.

Je disais une tournure passive, mais l'expression n'est pas exacte, car le verbe, dans ce cas, placé avant son sujet et son régime logiques, est invariable et ne prend aucune marque de personnes ou de temps. Le sujet logique, l'agent, est rattaché par les particules eN ou A°N; le complément direct n'a aucune particule et les compléments indirects ont les propositions variées que la phrase peut exiger.

Cette syntaxe égyptienne du sujet logique, rattaché par une particule au verbe qui le précède, a besoin d'être bien éclaircie, car elle se retrouve plus de vingt fois dans notre inscription. Le cas le plus simple est celui où l'agent est un substantif; lorsque le verbe est transitif, son complément direct suit le sujet. C'est ainsi que s'analyse très régulièrement la phrase déjà citée de la quinzième ligne de notre inscription :

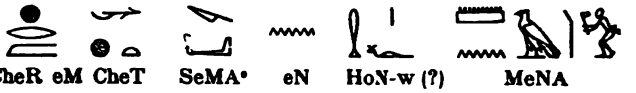

CheR eM CheT SeMA° eN HoN-w (?) MeNA
« Lorsque massacrer (N) sa majesté le pasteur ».

Nous trouvons le verbe *être* (OUN ou) construit de même à diverses reprises : , etc... « être (A°N) Sa Majesté dans l'action de... » (lig. 16, 17, 19, etc.). Nous aurions pu penser que, dans la première phrase, le verbe SeMA° aurait été un passif, mais puisque

deux bras pendants, , ce qui ne pouvait, en effet, convenir à la *station*.

Le déterminatif ʌ est omis dans notre inscription. Les hiérogrammates ne paraissent pas avoir été soumis à des règles fixes quant à l'emploi plus ou moins prodigue des caractères déterminatifs. Ils en traçaient autant que la clarté leur paraissait l'exiger; aussi les textes hiératiques, dans lesquels l'œil pouvait plus facilement confondre les groupes, présentent toujours une bien plus grande richesse sous ce rapport. Le graveur s'est ici montré très avare de ces signes si utiles pour nous. C'est ainsi qu'il a écrit, au début, le nom d'*Ahmès-se-avana*, sans l'homme , déterminatif presque obligé de tous les noms propres. Il a pu de même omettre, sans un grand inconvénient, les déterminatifs usuels des mots , *dire*, , *chant* et , *lorsque;* mais nous devons regretter vivement un déterminatif spécial qui nous eût aidé à préciser le sens du mot , étudié tout a l'heure.

Nous avons dit que notre locution se composait de deux parties; la première est la particule ÂM exprimant l'*état*. Son orthographe varie, comme on a pu l'observer dans les exemples cités plus haut. est le caractère idéographique; l'A° et l'M de l'alphabet ordinaire, ou l'un des deux seulement, l'accompagnent à volonté: , ou . Ces variantes se trouvent à profusion dans les divers exemplaires du Rituel. Champollion, qui n'avait pas saisi la loi de l'orthographe double, transcrit ce mot avec un *hori*, , pour donner une valeur à , et cette faute a été imitée par M. de Bunsen, dans les tables de son ouvrage (voy. *Ægyptens Stelle*, t. I, planches, *Mischbilder*)[1]. Mais ce *hori*

1. Je m'aperçois que la même transcription a encore été répétée par M. Brugsch, dans sa publication toute récente, *Inscriptio Rosettana*, 1851 (voir Taf. IX, z. 12).

Telle est, je crois, l'anatomie de la locution usitée dans notre inscription et dans d'autres textes pour introduire un fait nouveau. On disait de même à la troisième personne : + ... « être de sa part dans l'action de... (lig. 16) », pour « il fit telle chose ». La marche générale des phrases montre que l'emploi de cette forme grammaticale correspond à notre *parfait défini*.

La troisième locution eût été inintelligible sans l'analyse des deux premières. On l'emploie lorsque le sujet est indéterminé et qu'il s'agit de rendre notre pronom vague *on*. Il est impossible de se tromper quant au sens matériel; notre inscription répète très souvent dans les lignes qui suivent celles que nous analysons naturellement :

OUN A'N TOU HeR KeR

« On combattit »,

+ OUN A'N-TOU HeR eR-A'-T N-A

« On me donna, ou on me fit ».

Si nous disséquons cette locution en la comparant à la précédente, nous trouvons :

OUN A'N TOU HeR KeR

« être de la part de ..... ? dans le combattre ».

Or, qu'est-ce que TOU, qui rend ici le pronom indéfini *on ?* c'est la marque du passif, la terminaison écrite indifféremment OUT et TOU (,), qui se retrouve dans la terminaison memphitique ⲛⲟⲩⲧ, formant également des participes passifs. Mais le copte a perdu cette richesse de formes qui permettait de rendre le sujet indéterminé par une

que l'enchaînement des idées force de traduire le verbe qui la suit. La phrase déjà citée de la quinzième ligne commence ainsi : « Lorsque ( ) le roi eut massacré les Pasteurs, il s'embarqua de nouveau, etc. » Je traduis pareillement dans la phrase que nous analysons : « (Mais) lorsque j'eus pris une maison, voici que je partis vers l'expédition du nord... » Ce sont deux actions consécutives.

KeR-NÅ (HeR?). Je place de suite, avec le verbe, la *maison* , son régime direct. Le verbe KeR a été traduit par Champollion dans les deux acceptions de *mentir* et *voler*; ces deux significations sont métaphoriques. Le premier sens du radical serait *ployer, détourner, contourner*, d'où ϭωλ (sahidique), *nier, revenir*, ϭολ (sahidique), *mensonge, fraude*, ϭελ (sahidique), *voler, ravir*. Je ne sais pas ce que représente le déterminatif ; il semble quelquefois qu'on aperçoive une jambe prise au piège, . Est-ce un symbole de l'idée *vol, fraude*, ou plutôt de l'idée *prendre, saisir*? C'est ce que je n'oserais définir, parce que je ne le trouve avec aucun autre verbe. Il faut remarquer que l'idée rendue en copte par les mots ϭι, ϫι, *prendre*, ϭιοτε, ϫιοτε, *voler*, est étroitement enchaînée aux radicaux ϭολ, ϭελ, car la perte de l'R ou de l'L finale est habituelle dans la dérivation des mots coptes. Le mot antique KeR s'employait réellement pour le *vol*, mais il signifiait aussi *prendre, saisir*, peut-être dans un sens énergique, *rapere*, mais qui n'avait rien de défavorable. Nous trouvons quelquefois, dans les légendes royales, la qualification , « celui qui s'est emparé des deux régions ». Certainement, on n'a pas entendu indiquer une intention frauduleuse ou un blâme dans ces protocoles si exclusivement remplis de pompeux éloges. Je traduis donc notre phrase : « Lorsque j'eus pris une maison ». On peut se demander ce que fait ici , qui ne paraît pas utile pour la symétrie? Il peut

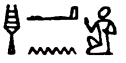

HA'N-Å
Ecce ego,
« Voici que moi ».

Nous avons déjà étudié cette locution à la quatrième ligne.

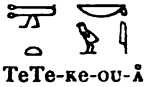

TeTe-ke-ou-Å
« Je suis allé ».

La forme composée ... ke-ou-Å, employée pour la première personne, nous est déjà connue (voy. le mot 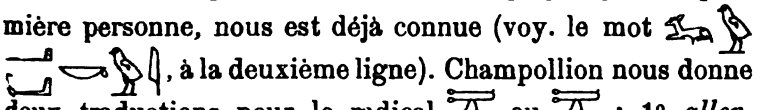 , à la deuxième ligne). Champollion nous donne deux traductions pour le radical 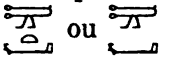 ou : 1° *aller, marcher ; 2° prendre.*

La première est incontestable. Il suffit, pour l'établir, de lire la phrase que Champollion avait choisie pour exemple, quoiqu'il n'ait pas eu le temps d'y mettre la traduction (Champollion, *Dictionnaire*, p. 378) : , « Il a marché avec ses jambes ».

Quant au sens *prendre*, il ne me paraît pas suffisamment expliqué. Champollion (*Gram.*, p. 311) transcrit le groupe , ⲧⲏⲛⲁϥ, et il traduit *a pris*. Il a voulu sans doute indiquer une analogie avec ⲧⲏⲓ, une des formes du verbe ϯ, ⲧⲟ, *donner ;* mais ce verbe au sens actif signifie constamment *donner, livrer*, et jamais *prendre, s'emparer*. On se demande, d'ailleurs, ce que feraient alors les *jambes*, symbole si exclusivement consacré à la locomotion ou à l'homme debout. Le caractère complexe 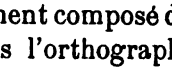 est évidemment composé du symbole ⅄ et du phonétique T. Dans l'orthographe la plus complète, , on trouve pour éléments phonétiques , ,

nous voyons le verbe *être* soumis à la même tournure, cette explication devient impossible; la formule expliquée plus haut convient à tous les cas.

Le copte a conservé une manière analogue de construire la phrase, par exemple, dans ces mots : ⲁϥ-ⲙⲟⲩⲧⲉ ⲛⲓ ⲓⲥ *vocavit Jesus*, mais il s'est introduit dans l'expression copte deux complications très notables. D'abord, le verbe initial n'est plus invariable; il prend les marques de temps et de personnes : *vocavit*, ⲁϥⲙⲟⲩⲧⲉ (troisième personne, singulier, masculin du prétérit). Ensuite, la particule N, qui sert d'exposant en égyptien, est augmentée en copte du paragogique ⲛⲉ, d'un usage si fréquent. Cette locution copte doit s'analyser de la manière suivante : *vocavit scilicet Jesus*. C'est bien le même ordre que dans la phrase antique, mais les détails en sont fortement altérés. On retrouve bien, dans les langues sémitiques (voy. S. de Sacy, *Grammaire arabe*, t. II, chap. XVI), la construction du verbe invariable précédant des sujets de tout genre et de tout nombre; mais la particule antique N, devenue en copte ⲛⲉ, ⲛⲓ, qui sert de copule entre le verbe et son sujet dans l'inversion, me paraît un caractère propre de la langue égyptienne.

Dans le second cas, lorsque le sujet est un pronom personnel, la locution se confond quelquefois complètement avec le prétérit ordinaire; par exemple, OUN-NÅ (je fus), mais on ne peut s'y tromper lorsqu'elle est écrite comme dans notre inscription (lig. 10) : OUN AºN-Å HeR, etc... « être (AºN) moi dans l'action de... ». En effet, la caractéristique du prétérit s'écrit et jamais AºN. Cette forme plus pleine de la particule signifie ordinairement *de la part de, provenant de* (voy. Champollion, *Grammaire*, p. 455), ce qui se coordonne très bien avec la fonction de joindre un verbe avec son sujet. OUN AºN-Aº HeR... sera mot à mot : « être de ma part dans l'action de... ».

cette valeur est tirée directement de notre mot Te, TeTe, , , ; la différence consiste simplement en ce que les hiérogrammates de la décadence ont fait une lettre simple d'un caractère dont l'usage était, dans l'antiquité, restreint à un petit nombre de groupes.

A cette valeur bien constatée, T, Champollion en ajoute une seconde, H, ϩ; mais je pense que c'est une simple conjecture, car il ne l'appuie sur aucune transcription. Les mots coptes que Champollion compare aux mots égyptiens ainsi composés ne cadrent pas exactement. Le premier est le mot *rassembler, joindre, réunir,* ⲁ ⲁ. Champollion le transcrit par le copte ⲟⲩⲁϩ, qui signifie *ajouter* ou *suivre*, avec ⲛⲥⲁ. Le terme propre était ⲧⲟⲧⲱⲧ, *congregare,* qui ne pouvait être mieux représenté que par la voyelle OU entre les deux T semi-phonétiques et consacrés à la locomotion[1].

On trouve très fréquemment le mot ⲁ, que Champollion transcrit ϩⲱ et traduit *arriver, venir, aller,* parce que les phrases exigent cette traduction. ϩⲱ, que l'on trouve en effet quelquefois dans le sens *accedere*[2], signifie plus spécialement

1. Dans la partie démotique de l'inscription de Rosette, le mot *rassembler* est également rendu par ⲧⲟⲧⲱⲧ , écrit *toutou* (cf. ⲧⲟⲧⲱⲧ, statue, qui ne diffère du premier mot que par le déterminatif , hiératique , hiéroglyphique , au lieu de l'explétif , hiératique, , voir Champollion, *Gram.*, p. 107. — Inscription démotique de Rosette, l. XVI, et II, etc.) Je ferai observer que les exemples cités dans la *Grammaire*, p. 394 et 501, ne sont pas concluants pour le sens *rassembler;* ce sont de simples variantes du verbe I, *aller*.

2. Je pense que, dans ce sens, ϩⲱ correspond au groupe ⲁ Hâ employé plus haut.

locution spéciale. Au lieu de *on combattit, on me donna*, la langue dérivée était obligée de dire : *ils combattirent, ils me donnèrent*, comme dans l'exemple cité par Peyron (*Gram.*, p. 148) : ⲁⲩϯ, *dederunt*, pour *datum est*. Cet emploi de la syllabe OUT ou TOU, marque ordinaire du passif, construite comme un agent ordinaire pour rendre la locution *on*, me paraît un fait linguistique très curieux et dont la connaissance était indispensable.

Pour en revenir à notre phrase, dont cette tournure ne peut en rien modifier le sens, le volume peut servir de disjonctif, et indiquer que la lettre n'est pas la marque du prétérit, mais l'exposant du sujet. Cela est d'autant plus probable que la tournure devient alors identique à celle qui suit, dans la quinzième ligne, la même conjonction [1]. On peut remarquer, d'ailleurs, dans les exemples cités pour la conjonction eM-CheT, que l'inversion du sujet la suit fréquemment.

« Lorsque j'eus pris une maison. » Cette locution indique l'âge viril ; c'est la contre-partie de « J'étais enfant, je n'avais pas de femme ». *Chef de maison* avait, en égyptien, le sens de père de famille, d'homme complet, que nous lui attribuons. Les femmes portent également, très souvent, le titre de , *maîtresse de maison*. Cette forme, , la plus simple de toutes les figures de demeure usitées dans l'écriture hiéroglyphique, paraît être une simple *cabane*, un *abri*, peut-être une *grotte*. Elle sert de déterminatif à tous les termes qui se rapportent à l'habitation. Lorsqu'elle est seule, je ne doute pas qu'elle ne représente un mot antique, HeR, car sa valeur phonétique HeR ne peut être contestée et elle sert à écrire cette syllabe dans beaucoup de mots (cf. ϩⲟⲣⲡ, *interior ? cavitas ?*).

Cette partie de la phrase appelle un terme corrélatif :

1. Voir la phrase citée plus haut, p. 165 [du présent volume].

pour décider si , , signifient *bras* et *bouche*, ou bien A et R tout simplement, et cette forme peut occasionner de grandes difficultés dans le déchiffrement de certains passages.

Pour un caractère idéographique isolé, la réponse est tout aussi nette. Oui, un tel caractère peut présenter des lectures différentes : ainsi nous avons vu le caractère *ciel* , qui correspond habituellement au phonétique Pe(T) (ⲡⲓⲉ, *id.*), pris pour le mot HeR, *supérieur*, dans les variantes du nom propre PeHeRI (voy. p. 21). La question présente plus de difficultés pour les caractères syllabiques, ou pour ceux qui sont employés d'une manière semi-idéographique, comme dans les groupes , et ou . Personne n'a encore abordé la question posée dans ces termes. Il est certain, néanmoins, que la valeur idéographique du signe domine, en pareil cas, sa valeur phonétique la plus ordinaire, et permet de la varier dans certains mots de sens analogue. Nous venons de constater deux valeurs I et T pour le signe , voici un exemple aussi palpable de la même classe.

La lance (?) (en copte, ⲛⲁⲟⲩⲓ) sert de symbole initial au mot NAºå, *grand* (en copte, ⲛⲁⲁ), écrit ordinairement (avec pour carrer le groupe). La valeur initiale de est bien une N, puisque je trouve ce signe employé pour écrire les nom propres NAMOU (peuples d'Asie) et NAHeS (génie céleste)[1]. Cette même lance n'en devient pas moins un Aº comme initiale du mot AºPaP = , nom du grand serpent mythique tué par Horus. Cette nouvelle valeur ne cause aucune obscurité. Elle n'est possible que parce que le mot AºPaP est intimement lié avec NAa, *grand*, dans l'ordre des idées. En effet, AºPaP signifiait

1. Voir le plafond du Ramesséum (planche publiée par M. Biot), où se trouvent les variantes = . La forme de l'extrémité du signe me fait douter s'il représente réellement une lance.

TeTe, squelette complet du mot copte ⲧⲟⲟⲧⲉ[1], *aller*, *marcher*, et pour éléments idéographiques les jambes en marche ⲛ et le bras armé 𓂝, déterminatif général de toutes les actions qui demandent l'emploi d'une certaine force. Dans la phrase que Champollion cite dans sa *Grammaire*, il est évident qu'il a été décidé par le sens général et non par une exacte analyse du groupe (Champollion, *Gram.*, p. 311) : « Allez dire que le roi Ramsès 𓂋𓂋𓂋

consonnes. Il est rare que le déterminatif ⊾, *angle, côté*, soit omis; néanmoins le sens ne paraît pas douteux, car c'est réellement au nord qu'Ahmès porta ses pas, comme nous le verrons par la marche de ses expéditions. Notre écrivain continue à se montrer peu prodigue de déterminatifs. La valeur syllabique MH, pour le caractère ⊸, est du petit nombre de celles que Champollion a nettement reconnues (voy. Champollion, *Dictionnaire*, p. 365). Lorsqu'il est écrit dans le système linéaire, ⊸, il ressemble, comme le dit Champollion, à un bout de corde; mais dans les hiéroglyphes peints, par exemple dans le nom de la race des Tamehou (voy. Rosellini, *Mon. civ.*, pl. CLV et suiv.), il est plein et paraît être une ceinture d'étoffe ou de peau avec des bouts comme une écharpe (voy. pl. I, n° 8). Quelquefois elle est peinte en bleu; ailleurs elle semble reproduire la couleur tachetée affectée à la peau de bête 𓃬. Je ne pense pas que ⊸ soit un symbole du nord, je le regarde comme un simple caractère syllabique affecté aux lettres MeH, peut-être à cause de ⲙⲁϩⲓ, *cingulum*.

𓂋𓈖𓂋𓂋𓂋. Nous connaissons déjà le verbe 𓈖𓂋𓂋𓂋 KeNeN, *combattre*. La particule 𓂋 le met au gérondif : *ad pugnandum*[1]. Champollion n'a pas fait remarquer que le gérondif égyptien présente cette particularité, qu'il n'exclut pas les marques de genres et de personnes, et qu'en un mot, le sujet peut y être exprimé aussi bien que le régime. Ainsi, 𓂋𓈖𓂋𓂋𓂋 HeR KeNeN-Å est mot à mot : *ad pugnandum (ego)*. Cette particularité rappelle d'une manière frappante la syntaxe sémitique. Un infinitif hébreu et le مصدر arabe peuvent être gouvernés par une particule ou un terme antécédent; ils ne perdent pas, pour cela, la faculté d'avoir leur sujet exprimé et leur régime à l'accusatif, en sorte qu'ils conservent exactement, comme notre gérondif égyp-

1. Voir Champollion, *Grammaire*, p. 458.

[illegible] à la même tournure, cette [illegible] expliquée plus [illegible]

[illegible] de construire [illegible] expression copte [illegible] le verbe initial [illegible] de temps et de [illegible] personne, singulier, [illegible] qui sert d'ex- [illegible] du paragogique [illegible] copte doit s'ana- [illegible] *Jesus*. C'est [illegible] antique, mais les [illegible] bien, dans les [illegible] invariable précédant [illegible] mais la parti- [illegible] qui sert de copule [illegible] dans l'inversion, me paraît un [illegible] de la langue égyptienne.

[illegible] lorsque le sujet est un pronom per- [illegible] quelquefois complètement [illegible] OUN-NÅ [illegible] elle est écrite [illegible] OUN [illegible] « être A·N moi dans l'action de... ». [illegible] la caractéristique du prétérit s'écrit ~~~ et jamais [illegible] — A·N. Cette forme plus pleine de la particule signifie [illegible] *de la part de, provenant de* (voy. Cham- [illegible] *Grammaire*, p. 455), ce qui se coordonne très [illegible] avec la fonction de joindre un verbe avec son sujet [illegible] A·N-A· HeR... sera mot à mot : « être de ma p[illegible] l'action de ... ».

Telle est, je crois, l'anatomie de la locution usitée dans notre inscription et dans d'autres textes pour introduire un fait nouveau. On disait de même à la troisième personne : ... « être de sa part dans l'action de... (lig. 16) », pour « il fit telle chose ». La marche générale des phrases montre que l'emploi de cette forme grammaticale correspond à notre *parfait défini*.

La troisième locution eût été inintelligible sans l'analyse des deux premières. On l'emploie lorsque le sujet est indéterminé et qu'il s'agit de rendre notre pronom vague *on*. Il est impossible de se tromper quant au sens matériel; notre inscription répète très souvent dans les lignes qui suivent celles que nous analysons naturellement :

OUN A'N TOU HeR KeR

« On combattit »,

OUN A'N-TOU HeR eR-A'-T N-A

« On me donna, ou on me fit ».

Si nous disséquons cette locution en la comparant à la précédente, nous trouvons :

OUN A'N TOU HeR KeR

« être de la part de ..... ? dans le combattre ».

Or, qu'est-c[illegible]U, qui rend ici le pronom indéfini [illegible] c'est la [illegible] passif, la terminaison écrite indif-[illegible]mment [illegible]U (,), qui se retrouve dans [illegible]erminai[illegible]itique HOYT, formant également des [illegible]icipes [illegible]is le copte [illegible] cette richesse de [illegible]nes qu[illegible] de rendre [illegible]déterminé par une

très grand, gigantesque (cf. ⲁϥⲱϥ, *gigas*, et, dans Ératosthène, *Apapus* = μέγιστος). Le signe , sans doute, symbole de longueur, de grande dimension, change ici de valeur phonétique ; les deux P □ □ suffisent parfaitement pour caractériser le mot, et il ne résulte aucune obscurité de cette nouvelle valeur dominée par le sens idéographique.

Malheureusement, les cas de double valeur phonétique ne sont pas toujours aussi faciles à comprendre pour nous. Ces deux exemples montrent comment le sens idéographique enchaînait le phonétisme dans des règles précises, aux temps pharaoniques ; ils font comprendre, en même temps, comment les hiérogrammates des derniers temps ont pu multiplier les valeurs phonétiques, en ne tenant plus compte de ces distinctions si utiles fondées sur le sens idéal de chaque signe.

Le caractère ⲁ était toujours lié, dans l'ancien style, aux mots qui indiquent le mouvement. Il devint au contraire, aux basses époques, purement phonétique pour le T et l'I, mais je n'ai pas trouvé d'exemple pour la valeur H : Champollion l'aura peut-être tirée de quelque nom égypto-romain[1].

, *j'allai*, est suivi de la particule eR, *vers*, indiquant un but, qui est devenue le copte ⲉ par l'oblitération habituelle de l'R finale.

Pe OUA°. Pe est l'article masculin. La barque qui suit peut signifier réellement *le vaisseau, la flotte*, ou, symboliquement, *l'expédition, le voyage ;* c'est ce que nous avons vu à la cinquième ligne. Je pense qu'il signifie ici *la flotte*, puisque voyager en Égypte, c'est naviguer ; or cette expédition se passait en Égypte.

Ce mot est suivi du groupe MeHTi, en copte, ⲙϩⲧⲓ, *nord*. La voyelle *i* est, suivant l'ordinaire, rejetée après les

1. Les derniers hiérogrammates auraient pu tirer cette valeur du groupe □ ⲁ Hâ, *accedere*, ou de , HA°, *stare*.

tien, toutes les facultés de verbe dans cette situation qui les assimile le plus au substantif. Cette tournure a encore perdu son caractère propre avec toute sa concision en passant dans la langue copte. Elle s'est compliquée de termes auxiliaires, tels que ⲛⲧⲣⲉ ou ⲡⲁⲓⲛⲧⲉ, *l'action de...*, et ce sont ces supports qui reçoivent les pronoms suffixes, au lieu du radical lui-même. Par exemple : ϩⲙ̅ⲡⲣⲉϥϣⲗⲏⲗ, *in orando* [*eum*] (Luc, x, 29), ϧⲉⲛ ⲡⲁⲓⲡⲁⲧⲱϩϩ (*Psalm.*, LXIII, 1), ἐν τῷ δέεσθαί με. L'égyptien antique eût dit tout simplement : ϣⲗⲏⲗϥ, ⲧⲱϩϩⲁ, *son prier*[1], *mon prier*, comme notre phrase dit : *pour mon combattre*.

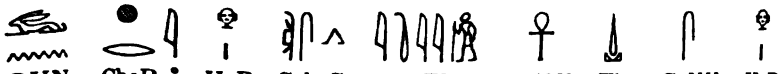

OUN CheR-Å HeR ScheSe A°TI A°NCh T'A° SeNV HeR

Erat penes me ut servirem regi, (cujus) vita sana et robusta, in

ReT-TI-Å eM CheT SOUOUTe ReT-ou-w HeR OURi-w

pedibus meis (stans), quum progrediretur in curru suo.

Cette phrase présente peu de difficultés. Le premier mot est le verbe *être* (OUN), invariable parce qu'il est placé au commencement de la phrase. Le pronom personnel A°, *moi*, lui est joint par la préposition CheR, indiquant une direction *vers*, et, ici, l'attribution d'une chose à une personne : OUN CheR-Å « était par devers moi... ».

HeR. Cette particule met le verbe qui suit au gérondif, comme nous venons de le voir tout à l'heure.

ScheSe. Champollion a transcrit ce verbe par le copte ϣⲉⲣϣⲉ et le traduit *servir*. L'inscription de Rosette emploie le groupe pour l'équivalent du grec θεραπεύειν

1. Cette tournure est très familière à la *Genèse;* par exemple : « Isaac avait quarante ans *dans son prendre* Rébecca », pour : *lorsqu'il prit* (ch. XXV, 20, בְּקַחְתּוֹ אֶת־רִבְקָה).

(ⲙⲉⲥⲙⲉ, également en copte), *le service religieux, le culte.* La traduction de Champollion s'applique très bien à la plupart des phrases où l'on trouve le mot [illegible]. Pour que le copte ⲙⲉⲥⲙⲉ soit son équivalent, il faut admettre deux choses : 1° que l'S finale soit devenue ⲙ, 2° que le caractère initial représente la valeur Sch, M. Cette seconde supposition n'est pas tout à fait exacte, car j'ai trouvé dans une légende du tombeau d'Amenemhé, à Béni-Hassan, l'orthographe [illegible]¹, où notre caractère idéographique [illegible] vient comme déterminatif du phonétique ScheSe [illegible], et non ScheMSe. L'addition postérieure de l'M est un fait qu'il faut enregistrer avec soin, si le copte ⲙⲉⲥⲙⲉ dérive de [illegible] ScheSe, ce qui me paraît certain à cause de l'exacte correspondance du sens des deux mots.

Il est difficile de se faire une idée sur l'emblème du service dans la forme ordinaire [illegible]; mais j'ai remarqué, dans les stèles du Louvre appartenant à l'ancien empire, la forme bien distincte, quoique très voisine, [illegible]. Ici l'on reconnaît parfaitement la partie inférieure d'un homme : deux jambes, et le vêtement qui recouvrait les reins et une partie de la poitrine. Le déterminatif générique de la forme pleine, [illegible], montre que l'idée primitive se rapportait à *suivre, accompagner*, ou *exécuter des ordres*, plutôt qu'au travail manuel qui eût naturellement amené le signe [illegible], symbole des actions où l'on emploie quelque chose.

Je ne fais que noter ici l'introduction de l'M médiale dans le mot [illegible] ScheSe devenu ⲙⲉⲥⲙⲉ. Nous retrouverons le même phénomène à propos de l'N, et nous étudierons les conséquences de ces deux faits dans leur ensemble.

Ne négligeons pas de remarquer la construction de notre

1. Depuis que ceci est écrit, j'ai retrouvé quatre fois le même mot ScheSe sur les stèles du Louvre et du Musée de Turin.

phrase : *de servir* ou *que je servisse* est le sujet logique du verbe initial OUN, *était*. Un verbe régi par une particule peut ainsi remplacer un substantif comme sujet logique d'un autre verbe. Ceci nous rappelle, d'une manière frappante, la tournure arabe de la particule أَنْ lorsqu'elle remplace un nom d'action, ce que les grammairiens nomment أَنْ مصدرية. La différence consiste en ce que l'égyptien se sert de l'infinitif : *était par devers moi de servir ;* l'arabe aurait dit, avec le أَنْ مصدرية, *que je servisse.*

A°TI. C'est une des nombreuses expressions de la dignité royale. La lecture n'est pas douteuse, elle ne se compose que de lettres ordinaires ; le sens ne l'est pas davantage, car le déterminatif porte souvent comme ici l'*uræus royal* sur sa tête, quelquefois même le diadème complet. On connaît une stèle royale (au Musée de Turin) où tous les titres ordinaires de seigneur des deux régions, etc. sont remplacés par le simple mot [1]. Le protocole de Ptolémée Épiphane, que nous avons cité plusieurs fois, contient le titre A°TI RA° ChA° « roi comme le soleil », dans l'endroit précis où le texte grec de Rosette renferme les mots βασιλέως καθάπερ ὁ Ἥλιος μέγας βασιλεύς... Cet accord si parfait entre le texte grec et le déterminatif est une circonstance heureuse, parce que le copte ne possède plus le mot A°TI. Il paraît même qu'il était déjà tombé en désuétude sous les Ptolémées, car les textes démotiques de Rosette et de Philæ le remplacent par le mot ordinaire SouTeN [2].

1. Stèle du roi , au Musée de Turin.

2. J'avais lu, dans quelques voyages, que le mot *atié* était encore employé en Abyssinie pour désigner la puissance souveraine ; j'ai profité du séjour à Paris de M. d'Abbadie pour prendre à ce sujet des infor-

. Cette qualification composée est encore essentiellement affectée à la royauté ; tantôt on l'emploie seule pour dire *le roi*, tantôt on l'ajoute après les cartouches, comme qualificatif. Dans la plupart des écrits hiératiques d'ancien style, un cartouche royal est presque toujours suivi du

mations exactes. Il résulte des notes que ce savant voyageur a bien voulu me remettre, que le mot usité pour indiquer la souveraineté en Abyssinie se prononce *hazē*, *azē*, *hatē*, *atē*, *atīē*. Ce mot ne paraît pas avoir son radical dans le type sémitique ou Gi'iz, mais plutôt dans l'autre grande famille des langues abyssiniennes que M. d'Abbadie nomme *langues chamitiques*. Ces langues forment des mots composés par juxtaposition ; ainsi le terme antique et officiel pour dire le *roi* est le mot *hazēgē* dans lequel les Abyssiniens regardent la finale *gē* comme signifiant *la terre* (γῆ). « Le pouvoir souverain en Éthiopie, m'écrit M. d'Abbadie, était composé de trois pouvoirs : *hazēgē* ou roi de la terre, *ytēgē* ou reine de la terre, et *acagē* ou *ycagē*, c'est-à-dire prêtre suprême de la terre. Le mot *hazēgē*, par abréviation *atē*, emporte l'idée du pouvoir suprême, car il y avait en Éthiopie plusieurs *nigus* ou rois, mais il n'y a jamais eu qu'un seul *atē*. Le mot *nigus* pouvait s'appliquer à de grands fonctionnaires, mais le terme *atē* est toujours restreint à la personne sacrée du *nigusa nagast* ou roi des rois. L'us des cours de justice en Abyssinie veut qu'une déclaration faite avec la forme sacramentelle *atē ymut* « que le roi meure (si la déclaration est fausse) », que cette affirmation devienne un acte, un fait solennel, tandis que la formule *nigus ymut* n'emporte pas, si elle est employée à tort, les conséquences graves d'un mensonge appuyé du nom vénéré de l'*atē*. On voit que les Éthiopiens ont l'idée la plus élevée de l'*atē*, quoique, en fait, son pouvoir soit bien déchu aujourd'hui. »

Ces curieuses remarques s'appliquent très exactement au mot égyptien *Ati*, puisque la comparaison *Ati comme le soleil* indique la plus absolue suprématie. Le traducteur grec de l'inscription de Rosette a donc été scrupuleusement fidèle en traduisant ce mot par μέγας βασιλεύς. On trouve quelquefois la forme acéphale Tal ou TI, qui peut être rapprochée des mots ⲧⲁⲓⲟ, *gloria*, ⲧⲁⲓⲏⲩ, *insignis*, mais ce rapport est éloigné et je ne trouve pas dans le copte le véritable radical de ce mot. Je dois ajouter qu'en vérifiant l'orthographe de ce groupe sur le manuscrit de notre inscription, j'ai vu que le déterminatif y portait les deux plumes et les cornes, , comme dans le protocole d'Épiphane, ou bien le diadème *atw* , qui se trouve en rapport d'allitération avec ATI.

[1]. Champollion a traduit ces signes : ☥, *la vie*, 𓊹, *stable*, 𓋴, *forte*. En effet, leur ensemble répond, dans l'inscription de Rosette, au mot ὑγίεια, *la santé*. Le signe de la vie, ☥, ou, avec deux lettres complémentaires, AºNCh ☥ 𓈖 𓅱, en copte, ⲟⲛϩ, a été reconnu avec trop de certitude pour nous en occuper ici. Je regarde également comme certain, avec Champollion, que le signe 𓋴, qui partout ailleurs est une S simple, remplace dans cette formule le mot SeNeV 𓋴 𓈖 𓅱. En effet, dans certains cas où la formule de souhait est plus délayée, on trouve le mot 𓋴 𓈖 𓅱 écrit en entier. Le signe 𓋴 était certainement le symbole d'une idée très honorable, puisqu'il figure comme emblème dans la main des princes; voy. les princes de la famille d'Aménophis Ier, dans le tombeau de Thèbes publié par Burton. SeNeV est un mot perdu en copte, mais la langue démotique le possédait encore, et, dans l'inscription de Rosette, c'est également à la *santé* qu'il répond (lig. 21, *initio :* [illegible] P-SeNVI). Dans les hiéroglyphes, il prend [illegible] quelquefois le déterminatif de la force, 𓎛, qui convient bien à cette idée. Le copte ne fournissant rien qui puisse ici nous aider, il n'est peut-être pas trop hardi de comparer le mot SeNeV au radical SANus[2].

Champollion n'a pas été aussi heureux dans la traduction du caractère 𓊹; il semble parfois l'avoir confondu avec 𓊹, déterminatif du mot MeN 𓊹, *stable, établi*. Mais un bon texte hiératique rend immédiatement évidente la différence

1. M. Lesueur, qui, sans doute, ignorait cette particularité, a fait suivre un cartouche du papyrus de Turin par des signes qui n'ont point de rapport avec ce groupe officiel : 𓋴 𓊹 au lieu de ☥ 𓊹 𓋴 (voy. Lesueur, *Mémoire sur la Chronologie*, pl. V, VII, lig. 4).

2. Cf. tamen NeV, *tout;* SeNV pourrait être *vie complète* (?).

radicale qui existait entre [hieroglyph] et [hieroglyph]. Le Papyrus Sallier, par exemple, transcrit toujours le signe MeN [hieroglyph] par [hieroglyph] (voy. *Papyrus Sallier*, pl. XXVII, [hieroglyph] ou 1, 6, et pl. XXVIII, 8; et, dans le *Papyrus Anastasi*, pl. LXXV, lig. 4, OUN-eK MeN-TOU, *tu es établi*). [hieroglyph]

Le signe [hieroglyph] est au contraire écrit, dans les papyrus hiératiques de la même époque, [hieroglyph] ou [hieroglyph]. On trouve dans d'autres papyrus une figure différente; c'est celle que Champollion a enregistrée dans le tableau final de sa *Grammaire*, [hieroglyph], [hieroglyph], [hieroglyph] (voy. *Gram.*, p. 547). Cette dernière forme a été empruntée par l'écriture démotique. On voit à l'endroit cité plus haut de l'inscription de Rosette (lig. 20), avant le mot P-SeNVI, le substantif masculin P..., où le caractère hiératique [hieroglyph] se retrouve à peine altéré. Ceci ne nous apprend rien sur la lecture du mot, mais le caractère [hieroglyph], compliqué, comme dans l'orthographe de l'inscription de Rosette, par la voyelle OU ⊚, se retrouve au Musée du Louvre dans le nom propre d'un personnage nommé OUT'A°-HoR [hieroglyph]; [hieroglyph] y remplace le mot OUT'A° [hieroglyph] dans les invocations gravées sur le milieu du sarcophage. Le caractère [hieroglyph] doit donc se lire OUT'A°, ce qui nous donne immédiatement le mot copte ⲟⲩϫⲁⲓ, *sanus esse, bene valere*, et le substantif masculin ⲡ̄ⲟⲩϫⲁⲓ (sahidique et memphitique), *salus*. Le mot ὑγίεια est donc rendu, dans les deux textes de Rosette, par des tournures très peu différentes :

Texte hiéroglyphique : [hieroglyph] [hieroglyph] [hieroglyph] (lig. 5).

(de droite à gauche)	SeNV	OUT'A°	ANCh
	(?) forte,	saine,	la vie.

Texte démotique : (lig. 20, fin, et 21).

i n v s p out'a p

(?) la force, la santé.

Le même mot s'écrivait T'A° sans la voyelle initiale OU, car on trouve le caractère seul, même lorsque la formule est complètement développée; par exemple, sur le grand décret de Ptah, à Ibsamboul (Champollion, *Monuments*, pl. XXXVIII, lig. 18, 19), les deux mots sont écrits : T'A° SeNV. Lorsque les groupes étaient orthographiés d'une manière aussi complète, il eût été contre toutes les habitudes du système graphique égyptien d'omettre la voyelle initiale OU, si le même mot n'eût pas possédé une forme plus concise, T'A°.

L'addition de l'initiale OU à un radical simple est très fréquente, même dans le copte, et nous aurons l'occasion d'en citer beaucoup d'autres exemples, mais l'identification du mot ou OUT'A° avec le copte ⲟⲩⲧⲁⲓ, *salus*, suppose la valeur T', ⲧ, pour le signe , et je m'aperçois que je n'ai pas encore eu l'occasion d'établir cette lecture.

Le signe est un vase en équilibre sur son pied. Je reviendrai plus tard sur la valeur symbolique de ce caractère; je n'ai, en ce moment, qu'à m'occuper de sa lecture. Champollion l'avait confondu avec , déterminatif du mot SMeN, *stable*, comme on le voit par trois passages de sa *Grammaire* (p. 309, 310, 524), et l'éditeur du *Dictionnaire hiéroglyphique* l'a classé avec les végétaux (voy. *Diction. hiérogl.*, p. 180). Champollion avait reconnu que faisait partie des signes alphabétiques et lui a donné la valeur T (au n° 97 de son alphabet). La correspondance bien évidente du mot avec le copte ⲟⲩⲧⲁⲓ, *salus*, m'avait déjà porté à ranger avec

sous le T' = ϫ, lorsqu'en examinant l'origine des signes de l'alphabet démotique et leur correspondance avec l'alphabet hiératique, je m'aperçus que la lettre démotique , reconnue d'un commun accord comme représentant le ϫ copte, n'était qu'une légère altération du signe hiératique usité dès les plus anciens monuments de l'écriture hiératique pour rendre le signe . Cette correspondance, qui se fortifie par celle de tous les signes de l'alphabet démotique, ne me laissant aucune incertitude sur la valeur de = ϫ T', j'examinai l'emploi de ce signe dans les transcriptions. Je n'en connais qu'une qui puisse fournir des renseignements utiles : elle se trouve dans le cartouche de Cambyse, qui est écrit dans l'inscription de Kosseïr KaNVOUTa, autant que j'en puis juger d'après le tracé incertain du dernier signe dans le dessin de Burton[1] (voy. Burton, *Excerpta*, pl. IV). La véritable orthographe persane de ce nom est connue maintenant par l'inscription de Bisoutoun et doit être comparée soigneusement avec la transcription égyptienne.

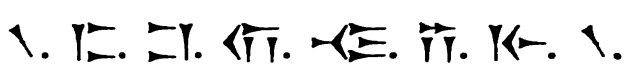

Ce qui se lit, suivant M. Rawlinson :

Ka B U J I Ya

et suivant M. J. Oppert :

Kam̃ B U Z I Ya.

1. Cette variante mérite une grande attention, parce qu'elle a été tracée par un fonctionnaire persan, *Atouahi* (?), fils d'*Arammès*. Aussi les noms de Darius et de Xerxès sont-ils orthographiés d'une manière extrêmement exacte (ChSchIaRScha et NTaRIaOUSch), tandis que, sur la statue naophore du Vatican, l'orthographe NTaRiSchM montre combien les sons de la langue persane ont embarrassé l'écrivain égyptien et diminue l'autorité de l'orthographe KamVeTT qui se trouve sur le même monument.

On voit que le cartouche égyptien donne pleinement raison à M. Oppert quant à la restitution de l'M ou de l'N, en vertu de l'*anousvara* non écrit. La lettre ⊸⊂⊃, que M. Rawlinson rend par un J, et M. Oppert par un Z, est celle qui correspond à notre T' égyptien 𓏏. Je l'ai rangée parmi les lettres qui ne pouvaient pas recevoir le *scheva*, ou notre *e muet*, mais qui s'appuyaient nécessairement sur une voyelle, en sorte qu'elles sont réellement syllabiques, puisqu'elles représentent un son articulé complet. 𓏏 avait toujours, en effet, un A° vague 𓄿 ou 𓄡 à sa suite, lorsque les mots où il s'employait étaient écrits dans leur orthographe pleine. C'est ce qui fait que les variantes entre 𓏏 et 𓏏𓄡 sont très rares. J'en ai observé une qui est instructive pour l'étude de cette nuance.

Le radical copte ϫω, *tête, chef*, présente diverses formes dans l'orthographe antique. La forme TA°TA°, composée de deux syllabes égales, se trouve dans le mot *tête* (de bœuf) 𓏏𓏏𓄿 TåTå, parmi les diverses parties du bœuf (Musée de Leyde, stèle K, 15). Elle se lit encore dans le *Rituel funéraire* (ch. XCIII, l. 3, 6) pour le pluriel *principes, primates*, 𓏏𓏏𓄿𓂋𓂋𓂋[1]

1. Ce mot, que Lepsius lit *Tetnetsu* (voir la préface du *Todtenbuch*), se trouve répété à profusion dans le Rituel funéraire. Les principales variantes montrent que le radical est exprimé par les lettres T'T' 𓏏𓏏, seules, puisque les autres signes peuvent être retranchés à volonté : 𓏏𓏏𓄿𓂋𓂋𓂋 = 𓏏𓏏𓄿𓂋𓂋 = 𓏏𓏏𓄿𓂋.

𓄿𓂋 se déplace quelquefois pour la symétrie, 𓏏𓄿𓂋𓂋; ce groupe, qui est rarement phonétique à l'époque de notre inscription, a un rôle idéographique bien spécifié. Champollion a fait voir qu'il désignait les nombres ordinaux (voir *Grammaire égyptienne*, p. 242); je ne doute donc pas qu'il ne soit ajouté ici comme complétant l'idée de primauté. La finale 𓏏 est originairement le pronom personnel honorifique, qui n'est qu'une forme du féminin S, employé également pour le neutre;

TåTå-ou. Sa variante [hieroglyphes] T'åT', qui est usitée sur les monuments memphitiques de l'ancienne époque, répond exactement à la forme copte ϫⲱϫ, *caput, princeps ;* le second T' a été exprimé par [hieroglyphe], parce qu'il ne s'appuie plus sur une voyelle finale.

Ce mot TåTå = ϫⲱϫ, *caput,* si concluant pour notre lecture, a été indiqué par M. Hincks dans le travail sur l'alphabet égyptien que j'ai déjà cité plusieurs fois[1]. Il est remarquable, en effet, que M. Hincks ait été amené à la valeur ϫ (qu'il transcrit par c), par des remarques toutes différentes des miennes. Pendant que le signe démotique du ϫ me conduisait au [hieroglyphe] hiéroglyphique, M. Hincks remarquait que ce même caractère répondait au ש sémitique, dans les transcriptions des noms propres de ville que ce savant avait déchiffrés dans les papyrus hiératiques du Musée britannique. Les villes nommées dans le texte égyptien [hieroglyphes] T'AºRPOUTAº et [hieroglyphes] T'AR lui avaient paru identiques avec צרפת, Σάρεπτα, et צר, *Tyr*. De ces identifications, qui me paraissent fort judicieusement établies, M. Hincks avait conclu la valeur ש = ϫ pour notre signe [hieroglyphe]. On voit quelle certitude la correspondance du signe démotique donne à cette heureuse conjecture.

aussi trouve-t-on quelquefois [hieroglyphe] remplacé par —•—, même dans d'excellents manuscrits antiques. Je pense donc que l'orthographe complète [hieroglyphes] répond à une forme emphatique T'åT'åSou, pour T'åT'åoS, analogue à la forme copte ϫⲱϭ. Il serait possible cependant que [hieroglyphe] fût encore purement idéographique, car les groupes à trois déterminatifs ne sont pas rares, surtout dans les textes hiératiques (cf. [hieroglyphe], *roi*) ; mais je regarde comme bien plus probable que notre pronom antique [hieroglyphe] est l'origine du c copte, paragogique à la fin des mots (voir Peyron, *Dictionnaire copte*, p. 187).

1. Voir M. Hincks, *An Attempt*, etc., p. 45 et 91.

La lecture T'a une fois admise, le mot T'aT'a = ϫωϫ ne sera pas seul à la confirmer. Indépendamment du mot OUT'A° = ⲟⲩϫⲁⲓ, *salus*, lequel a amené cette discussion, je me contenterai d'indiquer brièvement TA° = ϫⲟⲓ, *navis*[1]; T'A°A° = ϫⲟⲟⲩ, verbe de mouvement (et ϫⲓ, dans ϫⲓⲡⲓⲟⲣ, *transfretare*), où la variante ∧ (*Rituel de Turin*, ch. I, lig. 18) remplace la barque par les jambes ∧, symbole plus général de la locomotion; T'A°Ve = ϫⲱⲃⲓ, *feuillage*, avec le déterminatif du *croisement*, de l'*entrelacement*, ×, et le signe des végétaux, ; TA°MOU-OU = (ⲉⲣⲏ) ϫⲱⲙ, *generationes*, déterminé par l'enfant et l'expression collective des portions de l'espèce humaine (l'homme , la femme et le pluriel), etc.

Ces exemples suffisent pour montrer combien la véritable lecture du caractère est féconde en résultats. Pour en revenir à la formule que nous analysions, , elle ne peut être autre chose, dans notre phrase, qu'une sorte d'épithète ajoutée emphatiquement après le mot ATI, *le grand roi*, comme elle l'est souvent après les cartouches royaux. HeR ReT-TI-Å[2] « sur mes pieds, comme

1. La variante T'A°I (*Rituel de Turin*, ch. CLIII, l. 4) se rapproche encore plus du copte ϫⲟⲓ. est le déterminatif des objets en bois.

2. Je transcris le duel par l'addition de la syllabe TI, parce qu'il est ordinairement indiqué par le signe \\. Je ne connais pas de preuve bien positive pour cette transcription. Le copte n'a point de terminaison pour le duel et le signe \\ peut être purement idéographique (cf. tamen ⲟⲩⲣⲏϯ, pluriel de ⲣⲁⲧ, *pes*). Les pluriels coptes en ⲟⲩⲓ pourraient peut-être aussi provenir d'une forme antique du duel, OUI, car je trouve souvent le groupe \\ avec les deux bras \\ KaH-OUI.

piéton ». Le mot ReT est resté fort usité en copte : ⲣⲁⲧ (ⲗⲉⲧ, baschm.).

eM CheT SOUOUTe ReT-ou-w « quand il écartait ses jambes ». La conjonction eM CheT, *lorsque*, a déjà été étudiée. Le verbe n'a pas de déterminatif, car le signe étant accompagné du pluriel et le verbe étant comme son sujet au singulier, doit être pris pour le substantif *jambes*. En négligeant l'S initiale, nous arrivons au mot copte ⲟⲩⲉⲧ, *separare*. « Écarter ses jambes sur son char », cette expression pittoresque ne paraîtra peut-être pas improbable si l'on se rappelle l'attitude des conquérants égyptiens sur les monuments. Le roi guerrier paraît sur son char, les jambes fortement tendues, en garde, pour ainsi dire, et prêt à frapper l'ennemi de son glaive ou de ses flèches. Néanmoins, si l'on osait soupçonner une erreur dans une copie faite par Champollion, ou plutôt une incorrection du lapicide, je penserais que le signe du pluriel a été introduit ici par inadvertance. Nous aurions alors en un seul groupe, , forme composée du verbe très usité OUOU, *aller, partir, voyager* (cf. ⲟⲩⲉ, *discedere*, et ⲟⲩⲟⲓ, dans ϯ-ⲟⲩⲟⲓ, *progredi*). La phrase serait alors beaucoup plus simple : « Lorsqu'il partait ou allait sur son char », et ce sens me paraît plus probable[1].

1. Depuis la lecture de ce Mémoire, j'ai rencontré très souvent le terme S-OUOU déterminé par les jambes et dans le sens indiqué *partir, voyager;* l'interprétation que je regardais comme plus probable me paraît donc aujourd'hui certaine. Le pluriel III, s'il n'est pas une faute, peut être idéographique; on le trouve quelquefois ajouté aux radicaux qui impliquent la multiplication d'un même acte, comme la marche. Il n'est pas sûr que le signe soit phonétique; il peut n'indiquer ici que la réduplication de l'articulation OU et marquer que le mot a deux syllabes, car il arrive souvent qu'une seule syllabe est notée par deux voyelles dont la première est vague et la seconde sert de *mater lectionis*. Nous avons à choisir ici entre les radicaux équivalents aux

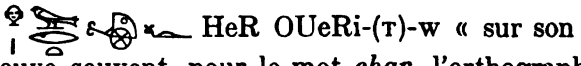 HeR OUeRi-(T)-W « sur son char ». On trouve souvent, pour le mot *char*, l'orthographe complète OUeRRI (T) 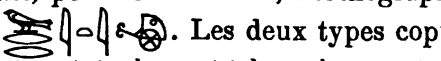 . Les deux types coptes ϧερεϩι et ϧερεϭωοτ amènent également à la racine ϧερ égale à OUeR. Ce n'est donc pas au thème ωλι, *tollere*, que nous devons rapporter le mot OUeRRI, mais bien au mot ϧωρ, *impellere, trudere, vastare;* d'où, ϧορϧερ, *ejicere, destruere*. Le mot *char* contenait l'idée d'une *charge* violente sur l'ennemi, ou d'une impulsion puissante.

Un second mot bien différent de ϧερ, le memphitique οτοι, *currus*, peut provenir néanmoins du type antique, OUeRI, d'une manière bien régulière; la lettre R est tombée. Les autres sens de οτοι, *cursus, impetus,* montrent que cette nouvelle forme se rattache aux mêmes idées que la racine ϧερ.

Je rassemblerai maintenant les phrases de la traduction, car l'étude anatomique des détails n'aura pas permis au lecteur de se rendre compte de la marche générale du discours.

« Le supérieur des nautoniers, *Ahmès*, fils d'*Avana* le » justifié, dit : « Je m'adresse à vous, ô hommes ! Je vais » vous faire connaître l'histoire de ma vie. J'ai reçu sept » fois les insignes d'or à la face de l'Égypte, des prison- » niers purs m'ont également été donnés, et je recueille les » fruits de nombreux domaines. La grandeur du nom acquis » par ses actions ne s'obscurcira jamais dans ce pays. »

» Il dit : « Lorsque j'accomplis mes transformations dans » la ville de *Souven*, mon père était commandant de navire » sous le roi (soleil belliqueux) le justifié. *Vaïvaï*, fils de » *Roan*, était son nom. Voici que je remplis sa charge avec » lui, dans le navire du veau sacré, lorsqu'il parut dans les » cérémonies du maître des deux mondes (soleil seigneur

mots coptes οτοι et οττε, *inter;* le premier me paraît plus probable, il est connexe avec le type οτϩιοτε, *distare, distantia.*

» de vaillance) le justifié. J'étais encore dans l'enfance, je ne
» connaissais point de femme et j'étais revêtu des insignes
» de la jeunesse. Mais lorsque je fus devenu chef de maison,
» voici que j'allai rejoindre l'expédition du nord pour
» prendre part aux combats. Mon emploi consistait à servir
» le souverain, me tenant debout auprès de lui lorsqu'il
» montait sur son char. »

On remarquera, surtout dans la phrase qui se rapporte à l'état du jeune homme, une certaine recherche dans l'expression, des phrases régulièrement développées, des termes conséquents répondant bien à des antécédents d'une proportion convenable, enfin tout ce qui constitue un style en rapport avec un état de civilisation assez développé. Ces sept lignes suffisent pour le reconnaître. Malgré le terme HeS (chants, poésie), nous n'y trouvons pas les figures d'une couleur biblique qu'on employait autrefois dans les descriptions des batailles. Je dois même prévenir que le style d'Ahmès ne se soutient pas, et qu'il devient assez plat dans les lignes suivantes. Il raconte les faits, sans varier le moins du monde les expressions et les tournures; et ce n'est que vers la dix-huitième ligne que nous retrouverons quelques phrases annonçant une intention littéraire comparable à celle du début.

Il me sera permis, en terminant la première partie de ce Mémoire, de faire remarquer que la traduction de ces lignes eût été impossible dans l'état où Champollion a laissé la science égyptienne. Je ne parle pas seulement du déchiffrement matériel des caractères, qu'il a fallu vérifier ou rectifier à chaque instant par des méthodes nouvelles, fondées sur l'étude de la langue égyptienne dans ses diverses transformations. Mais il est un point plus grave et sur lequel nous ne possédons que les premières notions; je veux parler de la syntaxe de la langue antique. J'ai recherché avec soin dans chaque phrase la liaison grammaticale des termes, j'ai étudié les différences que l'on remarquait dans la syntaxe

habituelle de la langue dérivée, et presque toujours un fait curieux a été mis en évidence, à savoir que la grammaire de la langue antique se rapproche bien plus décidément des caractères propres aux idiomes sémitiques. J'ai pu constater cette physionomie bien tranchée pour diverses tournures, où elle se trouve masquée dans les dialectes coptes par l'invasion des particules auxiliaires. Champollion n'a presque rien laissé sur cette matière importante.

Trop d'éléments manquaient à notre illustre maître pour apprécier exactement, à première vue, les phrases assez compliquées qui composent ces premières lignes; aussi s'est-il trompé sur leur conséquence historique. Champollion regardait alors la table d'Abydos comme une suite *non interrompue* des prédécesseurs de Ramsès II. Le roi RASKeNeN ne se trouve pas sur ce monument; Champollion en a conclu qu'*Ahmès*, fils d'*Avana*, mentionnait un ancêtre qui avait acquis de la réputation sous un roi d'une dynastie très ancienne. Cette appréciation montre que Champollion n'avait pas pu saisir, dans sa première étude, le sens des phrases où notre capitaine parle de sa naissance, de son enfance et de sa jeunesse. En effet, l'enchaînement des idées place évidemment le roi *Raskenen* peu d'années avant l'avènement d'Amosis, le libérateur de l'Égypte. J'essayerai, dans la seconde partie de ce Mémoire, de faire voir que ce fait nous rend la XVIIe dynastie thébaine, et justifie d'une manière éclatante l'ordre dynastique conservé dans les extraits de Jules Africain.

L'Imprimerie nationale a bien voulu nous prêter un certain nombre de signes qui manquent au type dont nous nous servons pour l'impression de ce volume. Nous l'en remercions très sincèrement.

LETTRE

à M. A. Leleux, éditeur de la « Revue archéologique »

A propos de deux articles de M. Champollion-Figeac[1]

Monsieur,

Je viens de lire dans la *Revue archéologique* deux articles de M. Champollion-Figeac sur l'état primitif du Papyrus de Turin et sur les diverses interprétations auxquelles il a donné lieu. La publication des fragments copiés en 1824 par Champollion me paraît d'une utilité incontestable, et j'aurais attendu la fin de ces articles pour apprécier le profit que l'archéologie égyptienne peut en tirer, si M. Champollion-Figeac, en citant deux passages de mon travail critique sur l'ouvrage de M. de Bunsen, ne m'avait mis dans la nécessité de réclamer contre le sens qu'il leur attribue. De ces deux citations, la première a besoin d'être complétée pour être comprise, et la seconde, j'ai le regret de le dire, a complètement changé de sens, par une parenthèse que M. Champollion-Figeac y a insérée. Rectifions de suite ce dernier point, qui repose sur une erreur matérielle.

1. Publié dans la *Revue archéologique*, 1850, t. VI, p. 559-566. — G. M.

« Dans le même ouvrage, écrit M. Champollion-Figeac[1], » on cite un autre fragment (col. VI, n° 63) qui comprend, » dit-on, six rois, dans lequel l'avant-dernière place de la » dynastie (la VIe, dit-on) est occupée par le cartouche du » roi Ra-neb-tou. » Or, cette parenthèse de M. Champollion-Figeac (la VIe, dit-on) me fait dire tout le contraire de ce que je cherchais à prouver dans le passage cité. En étudiant plusieurs groupes royaux qui, d'après mes raisons, devraient être placés entre la VIe et la XIIe dynastie (et non pas à la VIe), j'expliquais au contraire que je croyais reconnaître dans le roi Ra-neb-tou le personnage le plus marquant de la XIe dynastie, qui est la première thébaine, selon Manéthon. Je n'ai jamais eu par conséquent l'idée de comparer ce fragment à la VIe dynastie, en me fondant sur ce que, dans la lithographie de M. Lepsius, il semble réunir six noms royaux. Tant il est vrai, que je blâmais M. de Bunsen d'avoir confondu le roi qui porte le prénom royal de Ra-neb-tou, avec un des deux rois nommés Mentouhotep, lequel peut répondre au Mentésuphis de la VIe dynastie, dans Manéthon.

J'ai consacré deux pages en cet endroit[2] à établir tout le contraire de ce que la parenthèse de M. Champollion-Figeac me fait dire. Cette distraction grave me donne le droit de penser que cet antiquaire n'a pas lu très attentivement l'ouvrage qu'il cite, et, en effet, il l'appelle *une dissertation spéciale*, tandis qu'il est réellement question d'un travail de critique générale qui porte sur toutes les questions archéologiques traitées dans l'ouvrage de M. de Bunsen. Je n'ai point fait de dissertation spéciale sur le Papyrus de Turin, et cela, entre autres raisons, parce que je pense que

1. Voir, dans la *Revue archéologique*, le numéro de Novembre 1850, p. 465.

2. Voir *Annales de Philosophie chrétienne*, 1846-1847, — *Examen de l'ouvrage de M. de Bunsen*, 2e partie, p. 13 du tirage à part.

tout travail de ce genre doit être précédé par un examen à la loupe de chaque fragment. A l'aide de cette minutieuse vérification, on devra défaire, autant que possible, par la pensée, les rapprochements de M. Seyffarth. J'abonde sur ce point dans l'avis de M. Champollion-Figeac; le document, dans son état actuel, est sophistiqué, et cela avec une déplorable habileté, quoique ce résultat ait été, sans aucun doute, bien loin des intentions de M. Seyffarth. De là les omissions que M. Champollion-Figeac signale avec raison dans la lithographie de M. Lepsius. Le dessinateur employé par ce savant n'a pas indiqué toutes les sutures, parce qu'on ne saurait les saisir toutes à l'œil nu; il a fidèlement reproduit ce qu'il voyait, l'état actuel du papyrus, avec ses fragments dans leur intégrité apparente. La seule différence générale que j'aie remarquée entre cette copie et le monument, c'est que le tracé égyptien est souvent plus ferme et plus net que ne l'indique la lithographie.

Je dois, à cette occasion, m'acquitter d'une commission dont M. Lepsius m'a prié de me charger. Comme les ouvrages allemands ne sont pas toujours bien compris en France, et que M. de Bunsen a beaucoup mis à contribution les communications de M. Lepsius, on a quelquefois identifié les systèmes et les allégations de ces deux savants. C'est ainsi que M. Champollion-Figeac se sert, à propos du Papyrus de Turin, des expressions suivantes : « La méthode de M. Seyffarth adoptée par M. Lepsius », « la méthode de M. Lepsius », « selon M. Lepsius ». Toutes ces réflexions doivent être retranchées. M. Lepsius n'a publié aucune *restitution* du papyrus, et les planches que nous lui devons ne contiennent nullement son opinion sur l'ordre des cartouches. Elles reproduisent simplement le monument dans l'état où on peut actuellement le calquer, c'est-à-dire tel qu'il a été collé par Seyffarth. Les planches de M. Lepsius n'ont subi d'autre contrôle que celui de l'exactitude matérielle, et, si ma mémoire est fidèle, elles ne se distinguent

que par l'addition de quelques fragments. Malheureusement aussi quelques parcelles semblent y manquer si on les compare aux copies de Champollion. Le frère de celui-ci a donc mille fois raison de dire que ces copies n'arriveront pas trop tard. Les fragments isolés de 1824 deviennent un élément très précieux pour le travail préliminaire que j'indiquais plus haut.

Si je n'ai pu faire une opération aussi longue et aussi minutieuse à l'occasion de mes articles critiques sur M. de Bunsen, je n'ai pas agi néanmoins avec autant de légèreté que le ferait supposer la citation isolée de M. Champollion-Figeac.

« On cite, dit-il à la même page (465), un fragment du » Papyrus royal de Turin qui conserve les noms des deux » derniers rois de la XIIe dynastie, la durée de ces deux » règnes et la durée totale de cette même dynastie : cela » paraît être ainsi en effet, d'après la lithographie de » M. Lepsius. » Qui ne croirait que je m'en suis tenu au témoignage de cette planche ? Bien loin de là, m'étant rendu compte de l'importance de ce texte qui commence la VIIe colonne du papyrus (dans l'état actuel), j'avais écrit à M. Barucchi, directeur du Musée de Turin, de vouloir bien vérifier avec le plus grand soin l'état matériel du fragment que je lui envoyais. Si M. Champollion-Figeac eût continué sa lecture jusqu'à la page 32 où j'étudie ce document, il eût trouvé la réponse de M. Barucchi. Sans doute il eût regardé comme un devoir de ne pas se contenter de dire que je citais un fragment, mais il eût ajouté que je le décrivais comme composé de quatre fragments plus petits, dont le rapprochement paraissait à M. Barucchi ne souffrir aucun doute, d'après la vérification qu'il avait bien voulu faire à ma demande, tandis que la citation isolée de M. Champollion-Figeac ferait supposer tout le contraire.

L'extrême importance de cette partie du papyrus m'engage à joindre aux rectifications précédentes le résultat de

l'examen que j'en fis moi-même, à l'aide d'une forte loupe, dans mon voyage à Turin.

Le premier fragment[1] contient les deux noms royaux *Ramatou* et *Séveknofréou* : c'est celui que M. Champollion-Figeac a marqué D (nos 1 et 2). Il est certainement bien placé en tête d'une colonne, puisqu'il est précédé d'un blanc assez considérable. Le second fragment, celui qui attribue à ces deux rois des nombres d'années, m'a paru rapproché du premier d'une manière tout à fait certaine. L'espace blanc prouve bien qu'il appartenait aussi à une tête de colonne. Quant aux nombres qui présentent le total de la dynastie, je crois bien qu'ils sont également à leur place, car cette ligne empiète sur la colonne suivante d'une manière qui en assure la position.

Ces morceaux ainsi réunis sont encore suivis, dans l'arrangement Seyffarth, et sans aucune solution de continuité, par d'autres fragments qui se trouvaient ainsi nécessairement indiquer la tête de la XIIIe dynastie. Ici l'examen auquel je me suis livré ne me permet pas d'hésiter, le rapprochement est mauvais, les fibres du papyrus se rencontrent mal, et je crois pouvoir affirmer que les derniers noms royaux du fragment marqué 72 dans la planche VII de M. Lepsius ne sont pas exactement à leur place. Ce document n'a donc à mes yeux aucune espèce de valeur, en ce qui concerne l'ordre respectif des deux familles des Amenemhé et des Sévekhotep (XIIe et XIIIe dynasties). C'est donc à tort que M. de Bunsen établissait dans son ouvrage cet ordre comme un fait acquis et définitif. L'assertion de ce savant dénuée de toutes preuves, et le titre de *Monuments de la XIIe dynastie* mis par M. Lepsius sur une planche de son *Choix de Monuments*[2], suffisaient sans doute pour énoncer une opi-

1. Lepsius, *Auswahl der wichtigsten Urkunden*, pl. VII, n° 72.
2. Voir Lepsius, *Auswahl*, pl. X, *Uebersicht der Denkmäler der XIIten Dynastie.*

nion, une conjecture, mais on ne saurait prétendre que cela eût mis la science en possession de la XIIe et de la XIIIe dynastie. Il ne faut donc pas s'étonner si cette opinion hardie, avancée alors avec si peu de preuves, n'a rencontré d'abord que défiance et incrédulité. J'ai moi-même insisté plusieurs fois sur l'incertitude qui s'attachait à toutes les données tirées du papyrus ainsi reconstruit, et si j'ai, dès cette époque, admis l'identification de la famille royale d'Amenemhé Ier avec la XIIe dynastie, c'est que cette attribution reposait pour moi sur un ensemble de vues et d'observations que j'ai exposées dans les articles cités. Loin de m'en tenir au fragment du Papyrus de Turin, je prouvais par deux inscriptions très positives que la famille de rois commençant à Amenemhé Ier et finissant à Séveknofréou était profondément séparée d'avec la XVIIIe dynastie; ce qui était précisément le fond de la discussion.

La question est différente en ce qui touche la place des Sévekhotep à la XIIIe dynastie. Il est évident que ce point restait tout à fait douteux, une fois que l'indication tirée de l'ordre artificiel du papyrus était écartée. Aussi me paraît-il incontestable que ce groupe n'a réellement été classé après la XIIe dynastie que par la découverte de l'inscription de Semné que j'ai publiée dans cette *Revue*[1].

Parce que les rapprochements actuels du papyrus doivent inspirer une juste défiance, s'ensuit-il pour cela qu'on ne puisse arriver à aucune certitude quant au rapprochement de deux ou plusieurs de ces fragments? La justice n'a jamais admis une pareille prétention : car on a vu, dans les causes les plus graves, des pièces réduites en petits fragments être reconstruites en tout ou en partie par les soins d'un expert, et permettre de pénétrer ainsi le sens primitif, sans que le plus intrépide avocat ait osé nier la valeur d'un document

1. Voir *Revue archéologique*, 5e année, p. 311[; cf. p. 269 sqq. du t. I de ces *Œuvres diverses*].

ainsi rétabli. M. Champollion-Figeac est fort loin d'ailleurs d'avoir adopté ce rigorisme exagéré dans ses propres publications; car, au sujet de la traduction faite par son frère d'une portion du fragment n° 1 de M. Seyffarth, et qu'il nous a communiquée, il nous a fait remarquer, aujourd'hui, que la portion principale de ce fragment (cotée Nn dans la pl. 149) n'avait réellement que cinq lignes et point de chiffres. « Il n'y a que conjectures, ajoute-t-il, dans la réunion » qui a donné à ces petites portions du texte l'apparence » d'un seul fragment de treize lignes successives : le lecteur » devait en être averti. » Sans doute, et à plus forte raison, si, au lieu d'indiquer le fragment, on se borne à en donner la traduction. C'est ce qu'a fait M. Champollion-Figeac, en publiant dans la *Revue* de MM. Didot la traduction faite par son frère de ces lignes ainsi rapprochées[1]. C'était bien ici le cas, ce me semble, d'avertir qu'il n'y avait là que conjectures, etc. Si, au contraire, le rapprochement des chiffres est assez certain pour fournir dans cet endroit la donnée saine que Champollion crut y avoir trouvée et que M. Champollion-Figeac a publiée sans signe de défiance, la même certitude peut se rencontrer dans un autre endroit. Tel est le cas, à mon avis, que présentent les deux fragments rapprochés en tête de la VIIe colonne.

Les lecteurs de la *Revue* savent, du reste, que les conclusions historiques de mon premier travail sont tout à fait en dehors du plus ou moins de valeur qu'on accordera, dans cette question, au Papyrus de Turin; elles posent sur un ensemble de raisons que j'ai résumées dans la *Lettre à M. Leemans sur une stèle du Musée de Leyde*[2], et, en effet, le témoignage de diverses inscriptions est venu depuis con-

1. Voir *Revue encyclopédique* de MM. Didot, série d'articles de M. Champollion-Figeac.

2. Voir *Revue archéologique*, 6e année, p. 557[; cf. t. I, p. 275 sqq. de ces *Œuvres diverses*].

firmer toutes mes vues sur les XIe, XIIe et XIIIe dynasties[1].

M. Champollion-Figeac pense que la première colonne de l'arrangement de Seyffarth pouvait bien être placée originairement à la suite de la seconde. Ce n'est pas moi qui contesterai la vérité de cette remarque, puisque j'ai expliqué dans le même travail que le fragment où se trouve le règne de Ménès devait naturellement avoir été placé après celui où se trouve le détail de la dynastie divine. Mais je me suis bien gardé de dire avec le même antiquaire que ces deux fragments contiennent également des règnes de dieux. L'un, en effet, retrace le détail d'une dynastie divine : Sev, Osiris, etc., l'autre, au contraire, contient des résumés et des calculs sur le règne des dieux, puis le commencement de la dynastie de Ménès. N'est-il pas naturel de penser que ce dernier fragment venait après l'autre, sans doute après un grand intervalle, puisque, d'après Manéthon, les demi-dieux et les héros devaient encore précéder les hommes.

Je ne puis terminer ces lignes sans essayer de jeter aussi quelque lumière sur la méthode que M. Champollion-Figeac prête à M. Seyffarth dans la reconstruction du papyrus. A l'aide du pronom indéfini « on », il confond tout à la fois les intentions de M. Seyffarth, la restitution supposée de M. Lepsius, les attributions faites depuis par suite de l'étude des monuments, et enfin l'assertion, qu'il me prête si gratuitement, d'avoir identifié un fragment de six noms à la VIe dynastie; tout cela aurait, selon lui, présidé au travail de M. Seyffarth (voy. p. 471). Il faut absolument remettre un peu d'ordre dans cette confusion de dates et d'idées.

Que M. Seyffarth ait voulu imiter, dans l'ordre qu'il assignait au papyrus, les dynasties de Manéthon, c'est ce qui saute immédiatement aux yeux. Mais, quand on connaît le système de lecture de ce savant, on peut avancer qu'il

1. Voir *Revue archéologique*, 5e année, p. 311, et 6e année, p. 557[; cf. t. I, p. 269 sqq., 275 sqq. de ces *Œuvres diverses*].

n'a pu se guider par la lecture des noms. M. Champollion-Figeac suppose qu'on a placé soixante-seize rois entre Ménès et la VIe dynastie, par déférence pour Eusèbe; mais qui annonce qu'on ait voulu placer la VIe dynastie à l'endroit indiqué ? ce n'est ni M. Lepsius, ni M. de Bunsen, ni moi, comme je l'ai rappelé plus haut. Comment le même M. Champollion-Figeac suppose-t-il que M. Seyffarth ait placé tout à la fois la VIe dynastie à la fin de la VIe colonne et la XIIe en tête de la VIIe colonne? Que devenaient donc les cinq dynasties intermédiaires?

Quant à moi, j'ai en effet indiqué dans le papyrus un cartouche appartenant à la VIe dynastie[1] : c'est celui de la reine Nitocris, mais il est bien loin du fragment en question.

M. Champollion-Figeac, poursuivant son examen du système de M. Seyffarth, nous dit encore (p. 471) : « Après la place assignée à la XIIe dynastie, on trouve quatre-vingt-seize lignes de suite, etc... » Assignée par qui? par M. Seyffarth sans doute, puisque M. Champollion-Figeac a soin de nous prévenir (p. 469) que la VIIe colonne ne présente aucune différence, dans la copie faite par son frère, sur celle de M. Seyffarth. Voilà donc ce dernier identifiant la tête de la VIIe colonne avec la XIIe dynastie quinze ans avant que M. Lepsius en eût l'idée! et néanmoins le même M. Seyffarth (toujours suivant M. Champollion-Figeac) plaçait immédiatement avant cette dynastie un fragment où il pensait reconnaître la VIe! C'est ainsi qu'en englobant dans le dessin primitif du savant viennois des attributions nouvelles fournies par l'étude des monuments et du papyrus, M. Champollion-Figeac jette un discrédit immérité sur le résultat de ces travaux. M. Seyffarth est aussi étranger que possible à la place assignée à la XIIe dynastie. Il a au contraire masqué, autant qu'il était en lui, l'importance du fragment en question, puisqu'il lui a accolé avec adresse,

1. Voir *Examen de l'ouvrage de M. de Bunsen*, 2e partie, p. 5.

tort suivant mes observations, d'autres fragments qui rent maintenant la reine Séveknofréou des Sévekhotep successeurs.

elle est la part que je crois devoir assigner à chacun; à mes yeux, l'opinion de M. Lepsius sur les rois de la 16e dynastie est une de ces conjectures heureuses qui n'appartiennent qu'à ceux auxquels une profonde étude des textes et des monuments a donné cet instinct du vrai qui devance les preuves, instinct que sa polémique avec Champollion ne dénote guère chez M. Seyffarth, en ce qui concerne du moins l'archéologie égyptienne.

M. Champollion-Figeac nous promet un travail de son illustre frère sur ce sujet : nous l'attendons avec impatience. La France n'a point encore convenablement payé sa dette à Champollion, et je saisis cette occasion de le dire. Les planches de son grand ouvrage attendent toujours le texte explicatif, monument du plus haut intérêt pour la science et que MM. Didot devaient publier en entier d'après leur marché avec l'État. D'autres travaux importants, des traductions commencées, des études sur le Rituel funéraire, la copie d'une syringe entière de Biban el-Molouk, etc..., sont autant de trésors qui auraient dû voir le jour depuis vingt ans. Il n'est pas une ligne de Champollion qui n'ait quelque prix pour l'histoire de la science. Ne pourrait-on au moins faire un choix et publier les morceaux les plus précieux, les traductions commencées, par l'un des moyens dont l'État dispose? Les *Notices et extraits des manuscrits* de la Bibliothèque nationale ne nous semblent pas un cadre convenable pour communiquer au public les travaux les plus avancés, si toutefois la France est trop pauvre pour faire les frais d'une publication complète et convenable. Il y a dans cet oubli une ingratitude contre laquelle tous les amis de la science doivent protester, jusqu'à ce que le pays ait élevé un monument complet aux œuvres de celui qui a tant contribué à sa gloire littéraire.

RAPPORT

adressé à M. le Directeur général des Musées nationaux

SUR

l'exploration scientifique des principales collections égyptiennes

renfermées dans les divers Musées publics de l'Europe[1]

MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la mission que M. le Ministre de l'Intérieur a bien voulu me confier le 22 mars 1850. L'exploration des principaux musées d'Italie, au point de vue de l'archéologie égyptienne, devant compléter les études que j'avais déjà faites sur le même sujet dans les collections publiques de Londres, de Leyde et de Berlin, j'ai pensé qu'il était convenable de réunir dans le même rapport les résultats de ces deux missions. D'après mes instructions, je devais principalement diriger mon attention sur tout ce qui pouvait me servir à classer et à expliquer les monuments égyptiens du Louvre, dont le catalogue raisonné m'avait été confié. Donner une classification et une explication générale de nos monuments égyptiens, c'était, en effet, une tâche difficile à remplir dans l'état actuel de la science. Il y a trente ans, une nomenclature à

1. Publié dans le *Moniteur universel* des 7 et 8 mars 1851; tirage à part in-8°, de 24 pages.

peu près arbitraire et les interprétations très hasardées que l'on pouvait tirer des auteurs grecs et latins auraient paru suffisantes. Lorsque Champollion, notre illustre maître, eut introduit dans l'étude de l'Égypte l'intelligence des textes hiéroglyphiques, les premiers résultats obtenus par ce savant lui servirent à dresser sur des bases entièrement nouvelles son excellent catalogue du Musée Charles X, et l'on peut reconnaître quelle lumière était déjà jetée sur l'interprétation des divers morceaux décrits dans ce livret par la traduction partielle des textes égyptiens qui les accompagnent. Les successeurs de Champollion auraient pu rédiger des notices pour les autres monuments égyptiens du Louvre, à l'aide de ses notes et de ses ouvrages ; personne n'eût alors exigé des notices plus précises ou plus étendues. Il n'en est plus de même aujourd'hui, et, ce qui rend notre travail plus difficile, nous devons reconnaître que les exigences des personnes qui s'intéressent à l'histoire et aux arts de l'Égypte sont en grande partie légitimes. Il est nécessaire d'expliquer cette position pour faire saisir le but principal des études qui ont rempli mes deux missions.

Les progrès de la science, longtemps arrêtés par la mort de Champollion, ont repris, dans ces dernières années, un essor assez rapide. Le monde savant a pressenti que la découverte de Champollion devait tôt ou tard porter des fruits immenses. Comme une plante généreuse introduite dans un sol étranger, mais riche et profond, elle pouvait languir quelque temps en Europe, mais elle ne devait pas y périr ni borner ses développements aux premiers jets vigoureux qui avaient excité un si vif étonnement. J'ai entendu souvent exprimer des plaintes sur la médiocrité des résultats produits par le déchiffrement des hiéroglyphes. Ces plaintes sont réellement injustes; d'abord on ne connaît pas assez généralement le nombre et l'importance des points conquis par Champollion. Soit à cause des résistances acharnées qui s'attachèrent à sa découverte, soit à cause des difficultés

inhérentes au sujet, personne n'a encore eu le don de vulgariser cette partie de la science.

D'autres personnes, au contraire, semblent croire que tout est fait, et s'étonnent de ne pas voir une histoire et une mythologie complètes ressortir d'une si grande quantité de monuments. Pour se faire une idée juste des découvertes historiques de Champollion, il est donc nécessaire de constater, comme M. Ampère le faisait, il y a quelques années, en partant pour l'Égypte, l'état si incomplet où la science était restée quant à l'interprétation des légendes hiéroglyphiques. Si l'on ne pouvait généralement interpréter dans les auteurs grecs que des dates, des noms propres et quelques lambeaux de phrases plus intéressants, épars dans le cours des textes et des inscriptions, à quels tâtonnements seraient réduits les historiens et les archéologues, et que saurions-nous de positif sur Rome et sur la Grèce antiques? Malgré toute l'érudition des derniers siècles, Winkelmann a dû reprendre la science archéologique *ab ovo*, et, chaque jour amenant de nouvelles rectifications, le catalogue raisonné de nos galeries grecques et romaines n'en reste pas moins aujourd'hui une œuvre difficile, exigeant de vastes connaissances et la méthode la plus sévère.

Cette comparaison s'applique très exactement à l'imperfection des instruments que pouvaient employer Champollion et ses premiers élèves. En effet, il n'est pas une seule de nos grandes inscriptions historiques qu'ils aient traduite dans son entier, ou analysée d'une manière suivie; l'état imparfait de la science naissante ne permettait pas cette marche si naturelle. En tenant compte de ce grand obstacle, un esprit impartial doit reconnaître qu'à l'aide des dates et des fragments historiques, l'école de Champollion a déjà pressenti ou mis en lumière des points nombreux et d'une haute importance. Sans parler des riches matériaux inédits que renferment encore les portefeuilles de Champollion, à sa mort les monuments de toute espèce, appartenant aux

dernières dynasties égyptiennes et aux dix-huit siècles qui précèdent notre ère, étaient classés historiquement et n'avaient plus besoin que de rectifications partielles. Les temples auxquels on avait, au commencement de ce siècle, attribué une fabuleuse antiquité, étaient remis à leur véritable place chronologique et restitués aux temps des souverains grecs et romains. On avait pénétré dans la vie privée des Égyptiens; leurs dieux avaient enfin retrouvé leurs noms antiques et leurs attributs, et l'on commençait à étudier d'après les monuments originaux cette mythologie mystérieuse dont les doctrines avaient tant préoccupé les philosophes de l'antiquité. La porte était ainsi ouverte à un vaste ensemble d'études qui devait fonder une science toute nouvelle. Rosellini, qui se chargea particulièrement de mettre au jour les résultats acquis par la nouvelle école, fit de nombreux faux pas. Il ne faut pas s'en étonner, son entreprise était prématurée, ainsi que toutes les chronologies égyptiennes qui l'ont suivie dans ces dernières années; car, si le nombre des monuments publiés invitait à concevoir de nouveaux systèmes, l'insuffisance des moyens d'interprétation ne permettait pas à la critique d'accepter ou de rejeter définitivement ces conjectures.

Il n'existait point de doctrines complètes sur l'histoire de l'art en Égypte, ni de principes généraux pour la classification historique de tous les monuments qui composent la partie égyptienne de nos musées.

L'interprétation du plus grand nombre de ces morceaux est également restée incomplète et souvent douteuse. L'excellent ouvrage de M. Leemans, directeur du Musée d'antiquités des Pays-Bas, est le seul catalogue raisonné dans lequel on ait exposé au public le sens des monuments figurés de l'ancienne Égypte, à l'aide des notions dues à Champollion. Je dois mentionner néanmoins une très bonne notice des objets égyptiens réunis à Florence, rédigée par le savant M. Migliarini. Mais, ni les collections égyptiennes de Naples

et du Vatican, ni les grands musées de Londres, de Berlin et de Turin, si riches dans ce genre, ne possèdent encore de catalogues accompagnés d'explications. Le livret du Louvre était devenu insuffisant pour les salles consacrées aux petits objets, et l'explication des grands monuments n'avait pas encore été tentée.

Pour remplir cette tâche, autant qu'il était en mon pouvoir de le faire, deux conditions préliminaires étaient requises. Je devais concentrer mes premiers efforts sur le déchiffrement des textes hiéroglyphiques pour faire parler autant que possible l'Égypte elle-même sur l'ordre historique de ses monuments et sur le sens de ses représentations. Après plusieurs années consacrées à ce travail spécial, il ne m'était pas moins nécessaire d'étudier sur place les morceaux les plus remarquables réunis dans les divers musées, afin de saisir, par une attentive comparaison, les traits principaux qui servirent à caractériser les produits des diverses écoles égyptiennes.

Le premier but à atteindre était de tracer aussi nettement que possible des divisions chronologiques parmi les produits d'un art qui sut se maintenir dans les mêmes voies pendant une si longue suite de siècles. Lorsqu'on ne sait pas la place d'un monument au milieu de la série des temps, il ne révèle jamais qu'une partie de ses secrets; il perd d'ailleurs l'intérêt puissant qui s'attache toujours à la filiation des arts ou à la communication des idées entre les pays voisins et les nations contemporaines. La classification des monuments égyptiens doit être, avant tout, chronologique.

En traçant ici une esquisse de l'histoire de l'art en Égypte, telle qu'elle résulte pour moi des recherches qui ont rempli ces deux missions, je serai obligé d'entrer dans quelques détails techniques, et d'expliquer quels moyens m'ont conduit à adopter des doctrines souvent nouvelles et inattendues; mais j'aurai soin de ne m'appuyer que sur des faits qui ne seront pas contestés par les archéologues savants

et nombreux qui se font gloire de suivre l'école de Champollion.

On rencontre tout d'abord, en Égypte, une grande coupure historique qui divise naturellement l'espace des temps, et les monuments qui les représentent à nos yeux. Une invasion de peuples nomades, venus de l'Asie occidentale, bouleversa toute cette contrée à une époque dont le chiffre ne peut encore être fixé avec précision. L'histoire, d'accord avec les recherches des archéologues, nous apprend que le vainqueur renversa la plupart des temples et ravagea toute la vallée du Nil. Tout temple subsistant actuellement en Égypte est, en effet, postérieur à cette période de malheurs qui, suivant les historiens, n'aurait pas duré moins de cinq cents ans. Les âges antérieurs ne nous ont légué que des fragments ou des tombeaux. Vers le XVIIIe siècle avant notre ère, l'Égypte secoua enfin le joug de ces étrangers ; on commença tout aussitôt à relever les sanctuaires. Cette œuvre de restauration est due aux grands souverains de la XVIIIe dynastie. Grâce à Champollion, les Aménophis, les Thoutmès et les Ramsès ont reconquis une partie de leur antique célébrité, et leurs noms se sont placés dans la mémoire des hommes instruits auprès de ceux des grands conquérants de l'antiquité. Sous leur sceptre, l'Égypte s'éleva rapidement au comble de la puissance et se couvrit de temples et de palais. Ces monuments, à cause de leur grandeur, ont été les mieux étudiés et les mieux connus jusqu'ici. Ils sont contemporains du séjour des Hébreux en Égypte. Champollion a déjà indiqué les caractères principaux qui les distinguent des produits de l'art égyptien sous les Ptolémées et les Césars. Il a, de plus, établi une division particulière pour les monuments des dernières dynasties égyptiennes sous le nom d'art saïte. Je vais essayer d'abord de régulariser ces divisions de l'art égyptien, et de tracer leurs signes caractéristiques pendant toute la période du second empire, à partir de l'expulsion des dominateurs étrangers.

Trois sortes de renseignements aident à fixer l'âge des monuments égyptiens. Nous placerons au premier rang les renseignements historiques, et tout d'abord les noms des rois. Tout monument portant une date, avec un cartouche royal reconnu comme appartenant à une des douze dernières dynasties, trouve aussitôt sa place chronologique, mais cette preuve, la plus précieuse de toutes, ne se rencontre pas très souvent; il faut ordinairement y suppléer par d'autres observations. Les révolutions religieuses qui se sont succédé dans la vallée du Nil fournissent des limites de temps assez précises quand elles ont laissé des traces sur un monument. C'est ainsi que, vers la fin de la XVIIIe dynastie, le nom du grand dieu thébain, Ammon, fut martelé, sans doute par suite d'un décret royal, sur presque tous les monuments récents, et jusque sur les stèles et les statuettes funéraires. Les œuvres d'art postérieures au règne du roi Horus n'offrent plus de traces de cette mutilation.

Le dieu Seth, type de la force et de la victoire, était en grand honneur sous les Ramsès, mais, plus tard, son image fut recherchée avec soin, et martelée sur tous les monuments; il fut alors regardé comme le génie de la force désordonnée et du mal dans la nature. L'introduction de quelques nouveaux dieux doit aussi être soigneusement notée.

On trouve sur quelques stèles une déesse représentée de face, contre l'ordinaire, et debout sur un lion. Elle porte le même nom qu'une ville forte d'Asie, prise par les Égyptiens dans leurs expéditions. On la rencontre en relation avec d'autres divinités guerrières, sous le règne de Thoutmès III, après les grandes campagnes qui le portèrent au centre de l'Asie[1]. Une grande révolution religieuse trouva également sa place vers la fin de la XVIIIe dynastie. Le culte exclusif du soleil rayonnant s'établit sous Aménophis IV, et l'on pense que

1. Voir *Lettre sur la Stèle A 433 du Musée du Louvre*, au t. II, p. 281 de ces *Œuvres diverses*. — G. M.

c'est aux ordres de ce roi fanatique, dont le portrait représente un idiot, qu'est due la mutilation des monuments qui portaient le nom d'Ammon. Le soleil est représenté, dans ce nouveau culte, sous la forme d'un large disque; il émet des rayons terminés par des mains qui distribuent aux adorateurs le signe de la vie. La nouvelle religion ne se maintint que pendant peu d'années, et cette forme particulière donnée aux rayons lumineux ne se retrouve sur les monuments à aucune autre époque.

Ramsès II a conquis droit de cité en France par notre bel obélisque de Louqsor, gravé sous son règne. Ce grand guerrier, peut-être en commémoration de ses victoires sur les *Chétas,* ou par suite d'un traité d'alliance qu'il conclut avec leur souverain, établit en Égypte le culte de leur dieu, nommé *Soutech.* Ce personnage divin prit son rang avec les dieux nationaux, et un papyrus du Musée de Leyde m'a même offert le nom d'un prêtre d'Ammon, qui se qualifie en même temps *prêtre du dieu Soutech de Ramsès Meïamoun.* On trouve également à cette époque (XIXe dynastie), en Égypte, le nom de la déesse Astarté. Ces emprunts faits aux cultes asiatiques, malgré le caractère si stable des croyances égyptiennes, se lient à un autre fait de la même époque, la grande place que commencent alors à occuper les représentations astronomiques. Peut-être peut-on y voir encore une trace de l'influence exercée sur les vainqueurs par la civilisation asiatique.

Les conquérants éthiopiens ne paraissent pas avoir introduit d'innovations religieuses, mais, sous les Lagides, outre l'Olympe grec, qui ne paraît pas avoir pénétré dans les monuments égyptiens, on trouve le culte nouveau du dieu Sérapis, qui prit, dit-on, naissance à l'occasion d'un songe de Ptolémée Philadelphe. On rencontre souvent sur les monuments ptolémaïques une forme d'Osiris infernal à tête de taureau qui porte le nom d'*Osarhapi* ou *Osiris-hapis.* C'est sans doute à ce type que les prêtres assimilèrent le

nouveau dieu. En effet on trouve très souvent cette forme et ce nom d'Osiris gravés sur les stèles du temps des Lagides.

Nous avons mis, en première ligne des renseignements historiques, les noms des rois déchiffrés et reconnus dans les listes de Manéthon, mais les cartouches royaux effacés avec soin, et qu'on ne peut plus lire, sont précieux à un autre titre aux yeux de l'archéologue. Le nom de tout souverain usurpateur, ou regardé comme tel par ses successeurs, était détruit sur tous les monuments où on l'avait gravé. Le premier exemple de cette punition posthume dans le second empire égyptien se rencontre dans les cartouches de la princesse *Hatasou,* fille de Thoutmès Ier (XVIIIe dynastie). Longtemps régente au nom de ses deux frères Thoutmès II et Thoutmès III, elle s'était attribué le nom d'intronisation et l'étendard royal avec une devise particulière. Ces titres étaient le privilège de la complète souveraineté. Lorsque Thoutmès III eut recouvré son autorité, il fit marteler les cartouches de sa sœur. On les reconnaît presque toujours à quelque signe mal effacé, ou à la devise de l'étendard royal qui a souvent échappé à la destruction. Le nom propre d'Aménophis III (XVIIIe dynastie) se rencontre quelquefois martelé, mais il est probable que cet outrage ne s'adresse qu'au nom du dieu Ammon qui entre dans sa composition. Aménophis IV (XVIIIe dynastie), dont j'ai parlé plus haut, changea lui-même son nom propre par dévotion pour le culte nouveau du disque solaire rayonnant; mais, de plus, sa mémoire fut en exécration, et ses cartouches, ceux de la reine son épouse et ceux de son successeur, qui continua le même culte, furent mutilés quand les partisans d'Ammon eurent repris le pouvoir. Le roi Horus (XVIIIe dynastie) eut un frère qui paraît avoir usurpé quelque temps l'empire, car son nom, *Amentouanch,* n'a été lu qu'avec peine dans ses cartouches martelés. Champollion a décrit un tombeau curieux de la nécropole de Thèbes, sous le nom du roi *Skhaï.* Les cartouches de ce personnage, dont le véritable nom est

Aï (XVIIIe dynastie), subirent également un martelage rigoureux. Ce n'est qu'en comparant tous les fragments de cartouche qui se trouvent dans son tombeau, que l'on a pu lire en entier sa légende royale. Nous en devons rigoureusement conclure qu'il fut regardé comme usurpateur. La devise de l'étendard royal, qui a échappé au martelage, suffit pour classer avec certitude sous son règne deux grandes stèles des Musées du Louvre et de Berlin.

On trouve dans la XIXe dynastie un roi, nommé *Siptah*, dont le nom fut également martelé ; il est à observer de plus que les princes de la famille de Ramsès II (XIXe dynastie) ne se firent aucun scrupule de faire graver leurs noms en surcharge sur les cartouches de leurs prédécesseurs légitimes. Ramsès II donna lui-même l'exemple de ce manque de respect pour la mémoire de son père, et cette circonstance pourrait amener quelque confusion dans les légendes.

Vers la fin de la XXe dynastie, les grands prêtres d'Ammon s'emparèrent à Thèbes du pouvoir souverain. On connaît trois de ces personnages dont les noms sont martelés avec soin sur les monuments de Thèbes. Le Louvre possède une stèle gravée avec une admirable finesse, qui fut dédiée par une princesse nommée *Moutartaïs*. Elle appartenait probablement à cette famille ; le nom du roi son père ne peut plus être déchiffré qu'en partie, mais on a épargné le reste du monument. Les rois éthiopiens de la XXVe dynastie furent également condamnés au martelage après la victoire des Égyptiens, et ce n'est qu'avec peine qu'on reconnaît le nom de *Sabacon* sur un monument assez considérable que possède le Musée de Berlin.

Lorsque Apriès eut perdu la couronne, son nom fut aussi martelé, et celui d'Amasis n'échappa pas à cet outrage malgré les splendeurs de son règne ; nous savons, en effet, par Hérodote, que la vengeance de Cambyse s'étendit jusque sur son cadavre. Il n'est pas un de ces noms qu'on ne puisse reconnaître à quelque signe mal effacé, et l'on voit

du premier coup d'œil quels documents importants les monuments martelés fournissent à l'histoire ; mais l'archéologie ne se borne pas à observer les noms des souverains, car, dans les familles distinguées, les noms propres suivent ceux des rois éminents avec une persistance très heureuse pour nos études. En voici les principaux exemples :

Les superbes monuments élevés sous la princesse *Hatasou* (XVIIIe dynastie) montrent que son règne fut très brillant. Aussi ce nom féminin est-il très usité sous les *Thoutmès*, ses successeurs. Ce dernier nom propre est également très fréquent sous la XVIIIe dynastie. Le nom propre *Aï* est commun à la même époque, et le roi qui porta ce nom, quoique traité plus tard en usurpateur, doit avoir eu de la célébrité. On trouve les *Séti* et les *Ramsès* sous la XIXe dynastie et l'on remarque de plus à cette époque le grand nombre des charges militaires. On peut attribuer sans crainte à ce temps des grandes expéditions asiatiques les familles nombreuses où, parmi quelques prêtres, se remarquent un grand nombre de guerriers. De même que tous nos Napoléons sont nés sous l'Empire, en Égypte, presque tous les *Schéschonk* datent de la XXIIe dynastie, et les *Psammétik* de la XXVIe dynastie. Ces diverses sortes de remarques matérielles fournissent des données très précises, auxquelles il faut joindre les règles, plus difficiles à reconnaitre, des différents styles et de la paléographie hiéroglyphique.

Les différences de style, reconnues d'abord sur des morceaux dont l'âge relatif est fixé d'ailleurs d'une manière certaine, deviennent à leur tour un moyen de classification. Nous avons dit que la puissance de l'empire égyptien s'éleva rapidement aussitôt après l'expulsion des Pasteurs (XVIIIe dynastie). La sculpture atteignit sa perfection quant à la représentation de la figure humaine dès le règne de Thoutmès Ier, troisième roi de la dynastie. On peut étudier les beautés et les défauts propres au style de ce temps, sur les statues royales en pierre dure du Musée de Turin, qui sont les

hefs-d'œuvre du genre. Le profil des deux Thoutmès est l'une exquise pureté, les traits sont bien dessinés et pleins de grâce : ils semblent un peu idéalisés. La variété des types prouve néanmoins que la ressemblance était exigée. L'effroyable dureté de la matière a été complètement vaincue, et le granit s'est assoupli sous le ciseau. La pose, quoique réglée par l'inflexible style hiératique, a moins de raideur et de gaucherie, et respire principalement le sentiment du calme et du repos. Le torse est bien rendu, mais l'étude des membres, et surtout celle des jambes, est loin de mériter le même éloge. Les articulations sont un peu molles, les jambes, trop rondes, sentent presque le mannequin, et nous signalerons, sous ce rapport, un grand contraste avec l'art des temps antiques. On remarque dans le Musée de Leyde trois belles statues du même style en pierre calcaire. L'une d'elles est le portrait d'une jeune femme vouée au culte d'Ammon. Sa tête est la plus gracieuse que j'aie rencontrée parmi les figures égyptiennes ; la finesse du nez et les contours heureux des lèvres sont dignes de tous les éloges. L'étoffe transparente qui forme son vêtement est rendue par des coups de ciseau hardis et d'un excellent effet.

On trouve dans tous les musées des bas-reliefs du même caractère, provenant des hypogées de Thèbes ; des têtes au profil le plus parfait, des corps gracieux et vrais sont portés sur des jambes minces, molles et rondes, où les muscles n'existent plus. Ces morceaux, superbes d'ailleurs, doivent être rapportés à la XVIIIe dynastie. La sculpture polychrome se retrouve également alors jusque sur des stèles et des statuettes peu importantes ; le vert, le rouge, le jaune en complètent la décoration. Un chef-d'œuvre d'un autre genre marque encore la supériorité des sculpteurs de la XVIIIe dynastie. Les lions de granit du Musée britannique laissent à une grande distance les beaux lions de basalte du Musée du Vatican, sculptés sous Nectanébo. La crinière des premiers est rendue d'une matière toute hiératique, et semble dessinée

par une seule grande ligne, mais, malgré le mépris affecté de ce détail, l'ensemble de la pose est plus vrai et les formes sont mieux rendues; la tête, plus élevée, respire bien mieux la force et la vigilance, qualités principalement attribuées au lion dans le symbolisme égyptien. Ces lions furent sculptés sous Aménophis III, qui se qualifiait *le lion des rois,* et nous désirons vivement que le Louvre obtienne un moulage de ces chefs-d'œuvre.

Une décadence très marquée dans la sculpture date du règne de Ramsès II (XIXe dynastie). Malgré l'étonnement où le spectateur est jeté par les grandes œuvres de ce tailleur de colosses, les lignes sont déjà moins pures que sous son père Séti Ier. La différence est bien plus sensible dans les monuments des particuliers qui deviennent très grossiers et très lourds sous ses successeurs. Dans cet art égyptien, si immobile en apparence, quelques années ont produit d'inconcevables changements. Le sarcophage de Ramsès III (Musée du Louvre) est une immense cuve de granit dont la sculpture dut coûter une somme fabuleuse. Ce devait être le chef-d'œuvre du règne, et cependant ses bas-reliefs semblent de grossières ébauches, si on les compare aux ornements du sarcophage de Séti Ier, rapporté par Belzoni.

Le type de l'art paraît s'être relevé peu à peu sous les grands prêtres d'Ammon et sous la dynastie bubastite (XXIIe dynastie), et avec le règne de Psammétik (XXVIe dynastie) commença l'ère saïte, où la sculpture retrouva toute sa supériorité. Les gravures fines des beaux sarcophages en basalte appartiennent exclusivement aux Saïtes. Les statues sont bien travaillées; elles ont gagné de la grâce et quelque mouvement. Les membres redeviennent vrais et étudiés, les muscles sont souvent rendus avec force et exactitude. Paris possède de parfaits modèles en ce genre dans le Nectanébo de la Bibliothèque nationale, et dans quatre belles statues du Musée du Louvre.

On peut ranger dans une seule classe les périodes grecque

et romaine. Les règles sacrées s'opposèrent sans doute à ce que le génie grec communiquât aux artistes égyptiens le mouvement et la vie qui manquaient à leurs ouvrages. Le type égyptien s'altère et les formes s'alourdissent sensiblement. Les bas-reliefs, moins finis et travaillés sur des matières moins choisies, sont souvent plus dégradés que leurs devanciers. Les colosses en granit rose de Ptolémée et d'Arsinoë-Philadelphes, au Musée du Vatican, sont les meilleures statues du temps des Lagides ; mais elles ne peuvent soutenir le moindre parallèle avec les belles statues de Thoutmès, de Psammétik et de Nectanébo. L'ensemble du style égyptien propre aux derniers Lagides, lourd et souvent grossier, respire une décadence qu'on put aisément confondre, il y a cinquante ans, avec l'inexpérience propre à l'enfance des arts.

Il nous reste à rendre compte des services que la paléographie doit rendre à l'archéologie. On sait tout le parti que l'on tire de la moindre inscription lorsqu'on est assez heureux pour en rencontrer sur un monument grec : que sera-ce en Égypte, où les inscriptions se mêlent à chaque scène et couvrent souvent les statues elles-mêmes, et où l'écriture monumentale a suivi nécessairement les mêmes vicissitudes que les arts du dessin et les nuances du langage ? La paléographie deviendra la pierre de touche la plus convenable pour décider l'âge de certains monuments où l'on n'observe point de cartouches royaux. J'ai recueilli de nombreuses notes sur ce sujet important ; il m'est impossible d'indiquer ici les signes, les termes et les tournures favorites de chaque époque, mais je puis esquisser les principaux caractères matériels qui se présenteront à l'observateur en étudiant les inscriptions des divers temps du second empire égyptien. Celles de la XVIIIe dynastie paraîtront au premier coup d'œil les plus belles de toutes, et l'examen ne fera que confirmer ce jugement. La disposition harmonieuse des groupes, leur espacement convenable, l'excellente proportion de

chaque signe, le bon dessin des hommes et des animaux et leur type large et plein rendent son caractère monumental supérieur à celui des inscriptions de l'époque saïte. L'archéologue exercé y reconnaît, de plus, une grande sobriété dans les variantes. Ces qualités éminentes s'observent encore dans des inscriptions de Séti Ier; celles de son fils, Ramsès II, sont déjà moins belles. Ce souverain doit avoir préféré l'expression de la face à toute autre beauté. Sous son règne, le burin pénètre souvent dans la pierre dure à une profondeur inutile. On commence, sous ses successeurs, à remarquer beaucoup plus de variantes, et les inscriptions sont souvent aussi grossières que les monuments qu'elles accompagnent. Le tracé des hiéroglyphes suit les vicissitudes de la statuaire, et reparaît dans tout son éclat sur les monuments saïtes.

L'excellent choix des matières employées alors par les graveurs ajoute encore à la beauté des inscriptions; les basaltes, malgré leur dureté, se prêtent aux gravures les plus nettes. L'infériorité se trahit néanmoins sur quelques points pour l'archéologue exercé. Le type des caractères est souvent plus maigre; les lignes, quelquefois trop pleines et trop rapprochées, trahissent le désir des longs discours, inconnus à une plus haute antiquité. Certains monuments, tels que la statue naophore du Vatican, en paraissent plutôt chargés que décorés; la trop grande multiplicité des représentations et des légendes nuit également à l'effet des bas-reliefs sur le magnifique sarcophage du Louvre rapporté par Champollion. Enfin, c'est ici où le paléographe devra le plus exercer sa critique, car, indépendamment de la multiplication des variantes, il trouvera souvent de véritables fautes produites par la confusion des caractères de forme voisine. Ces fautes sont quelquefois assez nombreuses pour m'autoriser à supposer que quelques-uns de ces admirables graveurs saïtes comprenaient à peine l'écriture sacrée.

Les mêmes défauts augmentent sous les Ptolémées, et les caractères perdent insensiblement leur beauté. On trouve

encore quelques stèles finement gravées, comme celle du prêtre *Picherenptah* au British Museum ; mais la ligne y est infiniment trop remplie par des caractères qui n'ont pas gardé leurs proportions relatives, ni souvent leurs formes traditionnelles. L'archéologue y remarque des titres multipliés pour la moindre fonction, et le labyrinthe des valeurs et des signes nouveaux tend toujours à s'accroître.

Le dessin des hiéroglyphes devient enfin tellement barbare, qu'on prendrait l'obélisque Pamphili pour une imitation maladroite, si le sens des mots ne montrait pas clairement que le rédacteur de l'inscription comprenait fort bien son œuvre, en dédiant le monument au nom de l'empereur Domitien. Je ne comprends pas dans cette énumération des divers styles égyptiens les belles imitations romaines de la villa Hadriani, ni les emprunts aux types égyptiens qu'on remarque sur les monuments du gnosticisme. Je n'ai pas non plus détaillé les différences que l'on remarque dans l'art de préparer et de décorer les momies aux différentes époques; il me suffira de renvoyer au résumé clair et complet que M. Birch a fourni sur ce sujet au récent ouvrage de M. Gliddon; voir Gliddon, *Egyptian Archæology*, p. 78.

Une chronologie satisfaisante éclaire nos comparaisons pendant toute cette étendue du second empire. Nous savons, par exemple, quelle sorte de monuments appartiennent aux souverains d'Assyrie, avec lesquels les dernières dynasties égyptiennes eurent de si fréquents rapports, et nous pouvons espérer savoir prochainement, par le déchiffrement des légendes assyriennes, quels types ont pu frapper les yeux des Thoutmès, de Séthos et des Ramsès, lorsqu'ils pénétrèrent au cœur de l'Asie; mais, quand nous allons étudier les arts de l'ancien empire égyptien, il nous faudra, bien à regret, abandonner le calcul des époques. Il ne s'agit plus maintenant d'apprécier des monuments contemporains de Moïse : nous entrons dans ce qu'on pourrait appeler la géologie de l'his-

toire. Nous ne comptons plus par siècles, mais seulement par couches successives. Nous ne posons plus de chiffres, ou du moins je ne crois pas qu'une saine critique permette d'en poser, mais nous déterminons encore avec certitude l'ordre de plusieurs dynasties, et, avec elles, celui des monuments construits par de nombreuses générations d'hommes civilisés. Il faut d'abord ici faire abstraction d'idées préconçues, ne pas s'attendre à une barbarie primitive, et se rappeler, au contraire, que deux des merveilles du monde, le labyrinthe et les pyramides, appartenaient au premier empire égyptien. Les grands travaux entrepris par le colonel Vyse pour l'exploration des pyramides, les savantes investigations de l'expédition prussienne et la lecture de quelques nouvelles inscriptions ont fait reconnaître et classer des groupes importants dans cet ancien empire que Rosellini a désigné simplement sous le nom général de temps antérieurs aux Pasteurs. Les cartouches royaux, trouvés dans les pyramides de Gizeh, répondent parfaitement aux noms des rois que Manéthon indiquait, dans sa liste de la IVe dynastie, comme ayant construit ces pyramides. Les inscriptions des tombeaux voisins ont permis à M. Lepsius d'attribuer à la IIIe et à la Ve dynastie les noms royaux qui précèdent ou qui suivent immédiatement ceux auxquels appartient le groupe de Gizeh.

On connaissait une autre famille de rois où dominait le nom d'*Amenemhé;* on l'avait crue contemporaine de l'envahissement de l'Égypte par les Pasteurs, ce qui rendait inexplicables l'importance et la diffusion de ses monuments. M. Lepsius reconnut le premier, dans cette famille royale, la XIIe dynastie de l'ancien empire. J'ai pu confirmer et compléter cette excellente attribution par deux inscriptions décisives.

La première, copiée en Nubie par M. Paul Durand, place après la famille d'*Amenemhé* un roi nommé *Sévekhotep*, que l'on connaissait déjà comme faisant partie d'une autre

famille très nombreuse, laquelle devint ainsi la XIIIe dynastie. De cette façon, la famille d'Amenemhé se trouve séparée de la XVIIIe dynastie par le temps de l'invasion, et par le nombre considérable de rois qu'exigeait l'ordre des dynasties dans Manéthon, l'historien national[1]. J'ai pu, dans le cours de cette mission, faire un second pas en arrière à l'aide d'une inscription appartenant au Musée des Pays-Bas (voir *Revue archéologique,* décembre 1849)[2]. Une stèle funéraire, datée de la XIIe dynastie, place dans un temps très récent un roi nommé *Entef.* Plusieurs princes thébains de ce nom composaient un groupe déjà connu, auquel se rattachent des objets très précieux par leur beau style; ils se trouvent ainsi classés vers la XIe dynastie. On connaissait d'ailleurs plusieurs morceaux du règne de Papi, qui correspond au Phiops ou *Apapus* des listes, dans la VIe dynastie, lequel régna près de cent ans. Voilà donc des points de repère assez nombreux pour distinguer l'âge comparatif des débris que nous possédons de ces temps primitifs. Ces points reconnus se placent aux IIIe, IVe, V^e, VIe, XIe, XIIe et XIIIe dynasties. Le premier type se rapporte aux pyramides de Gizeh, admirables monuments qu'on ne se lasse pas de vanter depuis tant de générations. Les membres de la commission d'Égypte y ont remarqué la coupe des pierres, si précise et si savante, l'excellence de l'appareillage et l'exacte orientation des faces pyramidales, ce qui suffit parfaitement pour nous donner une très haute idée de cette civilisation si antique. La destruction du revêtement ne permettait pas d'étudier la décoration dont la base était couverte, au rapport d'Hérodote; mais les tombeaux voisins suppléent à cette perte, dans la proportion où le chétif hypogée d'un

1. Voir l'*Inscription des rochers de Semnè*, au t. I, p. 269-274, de ces *Œuvres diverses.* — G. M.

2. Voir la *Lettre à M. Leemans, directeur du Musée d'antiquités des Pays-Bas, sur une stèle égyptienne de ce Musée*, au t. I, p. 275-297, de ces *Œuvres diverses.* — G. M.

fonctionnaire public peut remplacer pour l'archéologue les décorations d'un chef-d'œuvre où devaient s'épuiser les ressources de tout un règne. Le roi de Prusse a fait transporter à Berlin quelques-uns de ces précieux hypogées. On doit y observer d'abord le type court et trapu des hommes. Ce caractère est tellement tranché que, suivant la remarque de M. Lepsius, le canon des proportions du corps humain suivi par les sculpteurs égyptiens, et que l'on trouve encore tracé sur certaines figures, était alors différent de celui qui donna plus tard aux formes humaines les proportions sveltes qui rappellent la race arabe. Le second canon, celui que les Grecs empruntèrent aux artistes égyptiens, ne commence à être en usage que vers la XIIe dynastie. Les Égyptiens primitifs semblent presque appartenir à une autre race par leur tournure carrée et un peu lourde. Les jambes se distinguent par une sorte de parti pris, qui, à l'aide de deux coups de ciseau, quelquefois très habilement donnés, les fait paraître vigoureuses dans de petits bas-reliefs. Le torse est assez finement indiqué, mais les profils sont souvent laids, les lèvres grasses et assez mal rendues. On remarque déjà le défaut complet de perspective qui rend les épaules disgracieuses.

Les figures de ronde-bosse qu'on puisse bien réellement attribuer à la première période sont extrêmement rares, et c'est dans notre collection du Louvre qu'on peut étudier les modèles les plus importants. Trois statues en pierre calcaire et de grandeur naturelle représentent un personnage nommé *Sepa* et une dame qui doit être sa sœur ou son épouse; l'un et l'autre portent un titre éminent. Ces statues, uniques peut-être, sont les plus anciennes figures de grandeur naturelle auxquelles la science puisse approximativement attribuer une époque. Tous les détails de leur style et les légendes gravées sur leur base présentent les caractères que nous avons assignés à l'art primitif.

On remarque de plus, sur ces trois statues, une sorte de

décoration qui n'existe que dans le plus ancien des tombeaux transportés à Berlin. Sur les parois de l'hypogée de *Nemten,* fonctionnaire d'un rang élevé, que M. Lepsius rapporte à la IIIe dynastie, les personnages ont, ainsi que je l'ai constaté, la trace visible d'une bande verte, qui ornait le dessous de l'œil. Cette espèce de tatouage ne se remarque plus dans les autres tombeaux, ni sur les statuettes funéraires. Sur nos trois statues, la large bande verte existe encore tout entière, et cette circonstance si rare assure leur prodigieuse antiquité.

Les hiéroglyphes qui accompagnent les scènes des hypogées présentent déjà un système parfaitement complet. Gravés souvent en relief et très finis dans leurs détails, leur effet est excellent pour la décoration des murailles. On peut leur reprocher quelque confusion dans la disposition des groupes, ce qui les rend d'une lecture plus difficile. Les plus beaux étaient revêtus des couleurs propres à chaque objet.

Aucun temple n'a survécu pour nous donner une idée de l'architecture primitive, qui devait être digne des pyramides. Peut-être le sarcophage royal trouvé dans la pyramide de Menkérès (IVe dyn.) avait-il la forme d'un temple. C'est du moins l'idée qu'inspirent sa corniche et les fausses portes qui en forment la décoration. L'agencement des lignes et des divers plans qui la composent montre un goût exquis, et la sobriété des ornements la distingue des divers styles égyptiens du second empire. Outre les lignes droites, le seul motif de décoration qu'on y remarque se compose de deux feuilles de lotus. Un sarcophage du Musée des Pays-Bas appartient au même style; il peut, jusqu'à un certain point, remplacer le sarcophage royal si malheureusement perdu pendant qu'on le transportait en Angleterre. Les mêmes ornements se retrouvent encore sur les trois caisses en bois peint d'une momie appartenant à la collection Passalacqua, et sur les portes des hypogées les plus anciens. Il serait bien à désirer que le gouvernement

néerlandais consentit à faire mouler le sarcophage de granit que nous venons de décrire.

Il serait téméraire de tracer l'histoire de l'art vers la VIe dynastie avec le peu de données que nous possédons. Toutefois, si, comme on nous l'affirme, les bas-reliefs des bateliers publiés par M. Prisse, et dont le Louvre possède un moulage, appartiennent à un tombeau de cette période, ils montrent un grand progrès. Les attitudes y sont plus vraies, et les mouvements mieux rendus que dans aucun autre bas-relief égyptien.

A la XIIe dynastie, les arts du premier empire avaient acquis toute leur maturité. Quelques colonnes restées entières à Béni-Hassan témoignent des règles simples et belles qu'observait l'architecture. Leur fût cannelé et leur simple chapiteau carré les avaient fait nommer *proto-doriques* bien avant que l'on connût leur prodigieuse antiquité. La ressemblance est, en effet, saisissante, mais ce style était tombé en désuétude depuis bien des siècles, lorsque le génie grec produisit des œuvres si parfaites. Le nouveau canon du corps humain était en usage sous la XIIe dynastie; il donne aux personnages des proportions plus élancées.

On trouve à Béni-Hassan une foule de scènes dans lesquelles le dessinateur a su rendre heureusement des mouvements variés. En gagnant de la légèreté, le dessin n'a pas perdu sa vigueur, et l'étude des muscles et des jointures s'est perfectionnée. Un seul fragment d'une statue royale de la XIIe dynastie est arrivé jusqu'à nous pour nous faire apprécier nos pertes. La jambe de granit noir, débris du colosse de *Sésortasen Ier*, que l'on a malheureusement chargée d'un corps de plâtre, au Musée de Berlin, est, à mon avis, l'objet le plus étonnant de nos collections. La hardiesse du modelé est égale à la vérité et à la souplesse imprimées à ce bloc de granit, qu'on prendrait pour le membre pétrifié de quelque titan. La statue du grand Ramsès, qui lui sert de pendant, est écrasée par la comparaison. Nous solliciterons

instamment pour le Louvre un moulage de ce morceau et des bas-reliefs parfaitement intacts qui décorent le trône royal. Le Louvre possédait une statuette en cornaline du même style, que Champollion regardait comme le chef-d'œuvre du Musée Charles X. Elle fut malheureusement dérobée en juillet 1830, et n'a plus reparu depuis. Le labyrinthe, immense palais construit à cette époque, décoré d'objets d'art d'un mérite aussi éminent, devait être en effet une des merveilles du monde; mais la XIIe dynastie n'est guère représentée dans nos musées que par des stèles funéraires, dont les plus belles proviennent de la nécropole d'Abydos. Les personnages y sont bien dessinés, et les méplats des jambes très fortement accusés. Ce caractère commence à s'affaiblir sous la XIIIe dynastie et, comme nous l'avons dit, il a entièrement disparu sous la XVIIIe. En revanche, les profils sont moins fins qu'à cette dernière époque, les lèvres plus grosses en général, et la bouche moins bien tracée. Nos objets de comparaison sont trop peu nombreux pour en tirer quelque conclusion sur le mérite que pouvaient posséder les têtes des statues qui nous manquent complètement, mais le fragment de colosse du Musée de Berlin nous ferait supposer, à cet égard, une très grande perfection. On trouve aussi des inscriptions de la plus grande beauté; le type général des animaux est devenu, comme celui des hommes, plus léger et plus svelte, les caractères sont bien rangés et les lignes, bien régulières, sont souvent peu remplies, la gravure est extrêmement nette, et c'est l'époque qui a fourni la plus grande quantité de stèles funéraires bien gravées. Elles sont souvent rehaussées d'une couleur bleue uniforme qui s'est parfaitement conservée. Un seul sarcophage de granit, appartenant à la XIIe dynastie, existe à l'Académie des Beaux-Arts à Florence; il est à désirer que le Louvre puisse en obtenir un moulage, quoiqu'il ne soit décoré que d'une simple inscription.

On rencontre les mêmes caractères sur les monuments de

la XIIIe dynastie, toutefois avec moins d'ensemble et de perfection. Le Louvre possède le seul colosse royal de l'ancien empire qui ait survécu à toutes les révolutions égyptiennes; il représente Sévekhotep III, de la XIIIe dynastie. Le torse est léger et gracieux, la tête assez bonne, et l'ensemble plein de majesté. Les jambes sont peu étudiées et bien éloignées déjà de la jambe colossale de Berlin. On ne peut néanmoins asseoir une opinion trop tranchée sur un morceau unique dans nos musées. Nous possédons encore une belle statue de demi-grandeur, en granit gris, et plusieurs excellents bas-reliefs qui sont les meilleurs morceaux connus jusqu'ici de la même dynastie. Les stèles funéraires sont moins belles que celles de la dynastie précédente, mais gravées dans le même esprit. L'empire dut subir une décadence bien marquée, pour que les nomades aient pu s'en emparer sans combat, comme l'avoue Manéthon, l'historien national; l'art participe nécessairement à cette décadence. Quelques inscriptions et quelques monuments funéraires, où l'on remarque les cartouches des derniers rois portés sur la table de Karnak, sont, en effet, d'une mauvaise exécution. Ils appartiennent à ce temps de décadence ou peut-être même au temps de la domination étrangère.

La marche de l'art antique étant ainsi bien tracée, nous pourrons appliquer ces vues aux monuments de plusieurs souverains que l'on ne peut encore classer d'après des inscriptions précises. Je ne citerai qu'un exemple seul parmi les applications très importantes de cette méthode. Le Louvre possède un monument funéraire connu sous le nom de *stèle Cousinéry*. Ce morceau remarquable doit être sans hésitation reporté avant la XIIe dynastie, par le type des hommes et la largeur de la gravure.

Si cette classification générale révèle la grande valeur de quelques-uns de nos monuments, en constatant leur antiquité, elle fait ressortir en même temps de regrettables lacunes. On peut les combler de deux manières. J'ai signalé déjà,

dans les musées européens, quelques morceaux plus rares ou plus caractéristiques, dont nous pourrions solliciter des moulages. Il faudrait y ajouter la collection des bustes royaux bien authentiques que possèdent les divers musées, ce qui se pourrait traiter facilement par voie d'échange. Depuis Champollion aucune exploration raisonnée de la vallée du Nil n'a été faite pour le compte du Musée. Les nouveaux procédés de moulage permettraient d'apporter à peu de frais une collection des types de l'architecture dans tous les âges ; cette suite intéressante manque à tous les musées. Enfin, nous mettrons en première ligne de nos desiderata quelques-uns de ces antiques hypogées de Memphis, que le gouvernement du vice-roi ne saurait refuser à la France, après avoir accordé à la Prusse la permission d'en exhumer et d'en enlever plusieurs.

La classification des monuments égyptiens ne doit pas être seulement chronologique. D'autres divisions déjà établies par Champollion les séparent d'après leur objet et les rangent en diverses séries, suivant que chaque morceau présente pour nous un intérêt qui se rattache plus directement à l'histoire générale, à la religion ou à la vie privée des Égyptiens. Aussi, devrais-je, d'après mes instructions, recueillir tout ce qui pouvait me faciliter l'interprétation des monuments figurés et des légendes qui les accompagnent.

Étudier chaque objet, copier et traduire autant que possible toutes les inscriptions qui les décorent et les expliquent, tel est, Monsieur le Directeur général, le travail que je m'étais imposé, mais il me serait difficile d'en présenter un résumé. Je me bornerai à signaler à l'attention des archéologues quelques documents nouveaux et importants.

1° L'inscription déjà citée du Musée des Pays-Bas, qui place un des rois nommés Entef dans la XIe dynastie.

2° La grande inscription qui couvre la robe de la statue naophore du Vatican. Quoique cette inscription eût été l'objet de plusieurs travaux, on n'en possédait pas une bonne

copie. On savait par Champollion que le personnage représenté avait occupé plusieurs fonctions sous Amasis, Cambyse et Darius. M. Ampère avait lu, de plus, dans ce texte, la mention d'un hommage religieux rendu par Cambyse à la déesse Neith.

Ce fait important jetait un grand jour sur la conduite des rois persans après la conquête. La totalité de l'inscription justifie complètement les vues de M. Ampère; voici le résumé de ce qu'elle renferme. Après une calamité plus grande que jamais l'Égypte n'en avait éprouvée, elle mentionne une ère de réparation où le personnage qui parle reçut d'importantes missions. Il avait eu le courage d'aller trouver le roi vainqueur, et de lui demander l'expulsion de la soldatesque qui avait envahi le temple de Saïs. Le roi lui accorda sa demande, vint à Saïs et fit célébrer devant lui les mystères de la déesse Neith. Cambyse, dans ce moment, fut si complètement accepté par le corps sacerdotal, qu'il en reçut comme les souverains indigènes un prénom royal ou nom d'intronisation. Celui que prit Cambyse signifie *engendré par le soleil,* et c'est ainsi que, plus tard, Alexandre se fit proclamer fils d'Ammon. Darius employa aussi ce même fonctionnaire à remettre en possession de leurs biens les Égyptiens que la conquête avait dépouillés, et lui accorda les titres les plus élevés. Le Saint-Père a bien voulu ordonner, sur ma demande, que cette précieuse statuette fût moulée, afin que le Louvre possédât une reproduction authentique de cette grande inscription, dont j'espère présenter prochainement la traduction à l'Académie des inscriptions et belles-lettres[1].

3° Le Musée de Marseille possède depuis peu de temps une stèle extrêmement précieuse, car elle représente le roi Ahmosis, chef de la XVIIIe dynastie, celui qui réussit à expulser les Pasteurs. Le souverain est en adoration devant

1. Voir le *Mémoire sur la Statuette naophore du Musée grégorien,* au t. II, p. 247, de ces *Œuvres diverses.* — G. M.

le naos d'Osiris. On sait, par les inscriptions des carrières de Tourah, que ce roi put à la fin de son règne songer à relever les temples, mais il paraît que la mort le surprit bientôt après, car les premiers édifices du grand temple de Karnak ne datent que de son successeur. Aussi les monuments d'Ahmosis sont-ils de la plus grande rareté.

4° Le même Musée possède une statue de la déesse Ma (ou Justice), qui porte la légende de Ramsès II. Cette circonstance l'avait fait prendre pour une princesse, fille de ce roi, mais le sceptre divin qu'elle porte ne peut laisser de doute. Sa coiffure est également caractéristique, et l'on voit encore sur le crâne un trou carré et profond où devait être implantée la plume d'autruche en bronze, symbole de la déesse. C'est une statue très rare et très importante. Elle a été condamnée, comme tous les dieux et les déesses du temps de Ramsès II, au profil aquilin que ce roi ou ses flatteurs imposaient à toute représentation divine tracée ou sculptée par ses ordres.

5° M. Passalacqua m'a indiqué, au Musée de Berlin, un sarcophage curieux où se trouve mentionné un petit-neveu du roi Nectanébo avec toute sa généalogie ; il est à désirer que cet archéologue veuille bien publier les curieuses remarques qu'il a faites à ce sujet. Je ne parle pas du choix parfait d'inscriptions historiques de tous les âges que ce Musée doit au voyage de M. Lepsius, et je ne veux pas anticiper sur les explications intéressantes que nous attendons du savant voyageur.

6° On trouve au Musée de Turin une curieuse boîte de momie toute couverte à l'intérieur d'écriture hiératique. Le début de ce texte est fort singulier. Le défunt y invoque comme un dieu le roi Aménophis Ier. On connaissait la grande vénération que les Égyptiens avaient eue pour ce monarque, mais cette preuve n'en est pas moins extraordinaire ; elle explique la présence des cartouches d'Aménophis Ier sur la poitrine de plusieurs boîtes de momies. Le texte hiératique

tout entier mérite d'être publié; le défunt était un hiérogrammate nommé *Botehamen*.

7° Je citerai encore, dans la collection Anastasi, une stèle (n° 14) qui confirme ce que j'avais déjà établi par une des stèles du Musée britannique, à savoir que le roi Aménemhès Ier précède Sésortasen Ier (XIIe dynastie). Ce point très important pour la chronologie avait été vivement contesté. J'ai recueilli, en outre, des textes précieux pour la mythologie, parmi lesquels je me contenterai d'indiquer une série d'hymnes adressés à divers dieux, et plusieurs litanies générales ou listes de dieux, dont l'une appartient à l'ancien empire. Quelques-uns de ces textes ont de plus un intérêt littéraire par leur forme digne en tout point des belles poésies orientales. Plusieurs savants ont mis en doute que l'écriture hiéroglyphique ait permis aux Égyptiens d'employer des formes littéraires, et surtout d'avoir une poésie. Je puis, sans sortir des bornes naturelles de ce rapport, donner ici un curieux échantillon de la poésie sacrée des Égyptiens. Il faudrait un long commentaire pour faire sentir les allusions que renferment les divers noms mystiques donnés ici au dieu soleil, mais on remarquera facilement le tour poétique des phrases et l'élévation générale des idées. J'ai dédié la traduction de ce morceau à M. de Humboldt, à mon passage à Berlin[1], et ce patriarche des sciences antiques a été vivement frappé par la beauté du petit hymne égyptien rédigé, vers le XVe siècle avant notre ère, par un basilicogrammate nommé *Tapherou-mès*. La première ligne ou le premier vers est une sorte de titre :

1° Adoration au dieu Ra-Toum (soleil couchant), Choper (soleil créateur), dieu des deux zones célestes.

2° Hommage à toi, être immortel, enfant divin qui se donne la naissance à lui-même chaque jour.

1. Voir l'*Essai sur une Stèle funéraire de la Collection Passalacqua (n° 1353), appartenant au Musée de Berlin,* au t. I, p. 331-334, de ces *Œuvres diverses*. — G. M.

3° Hommage à toi, qui luis dans les eaux du ciel pour vivifier tout ce qu'il a créé; il a fait le ciel et l'abîme de ses horizons.

4° Hommage à toi, Ra! Lorsqu'il s'éveille, ses rayons portent la vie aux esprits purs (mot à mot : *irradiat vitam puris*).

5° Hommage à toi, qui as fait les types divins dans leur ensemble! Lorsqu'il se cache, ses voies sont inconnues *(inenarrabilis via ejus)*.

6° (Ligne détruite par une fracture.)

7° Hommage à toi! Lorsque tu circules dans les régions supérieures, les dieux qui t'approchent tressaillent de joie.

On remarquera le changement brusque de la seconde à la troisième personne; c'est un tour rapide fréquemment employé dans les poésies égyptiennes. Il serait peu naturel de penser que la poésie hébraïque n'ait rien emprunté aux belles formes en usage chez le peuple égyptien, lorsque nous trouvons dans ces hymnes la division en versets, les oppositions et le parallélisme des idées qui forment le fond des poésies sacrées. Je crois même pouvoir annoncer que quelques-unes des plus belles figures bibliques sont littéralement égyptiennes.

Je terminerai cette énumération en appelant l'attention des savants sur une sorte d'écriture secrète, conçue dans un système particulier, dont on trouve quelques lignes sur deux stèles de la XVIIIe dynastie. L'une se trouve au Louvre (C 65), et l'autre au Musée des Pays-Bas (V 9 du catalogue). C'est un sujet tout nouveau d'études; il semble néanmoins que Champollion ait saisi quelque chose d'analogue dans les tombeaux de Biban el-Molouk.

Je ne devais pas non plus négliger une autre partie des collections égyptiennes dont le classement était fort difficile; je veux parler des papyrus trouvés dans les tombeaux égyptiens. Ces manuscrits précieux commencent à rendre de grands services à l'archéologie, et l'on doit soigneusement

distinguer leur âge relatif, puisque certains d'entre eux ont été écrits plus de deux mille ans avant les derniers.

Aucune règle n'a encore été tracée pour cette paléographie toute nouvelle et si nécessaire ; je serai donc obligé d'entrer dans quelques détails tout à fait spéciaux. Il faut d'abord faire une grande catégorie pour les copies de toute époque et de toute écriture du *Rituel funéraire,* ou *Livre des Morts,* dont on joignait un exemplaire à chaque momie considérable. La multiplication de ces copies est une circonstance heureuse pour la critique et la traduction de ce grand répertoire des croyances égyptiennes sur l'état de l'âme après la mort. Les plus beaux exemplaires connus appartiennent à la XVIIIe dynastie. Dans cet ancien style, les hiéroglyphes du texte sont très cursifs, d'une grosse écriture, et disposés en lignes verticales. L'ordre de ces lignes est quelquefois rétrograde. Je n'ai pas rencontré, à mon grand regret, un seul grand rituel, en écriture hiératique, qu'on puisse attribuer à cette époque ; mais les hiéroglyphes sont souvent mêlés avec quelques-uns de ces caractères tachygraphiques auxquels on a donné le nom d'hiératiques, et dans lesquels on ne reconnaît plus la forme primitive des objets. Les vignettes sont souvent de petits tableaux rehaussés d'or et des plus brillantes couleurs ; tels sont les grands manuscrits exposés dans la salle funéraire au Musée du Louvre, et le plus bel exemplaire du Musée des Pays-Bas. Ces superbes manuscrits ont quelquefois un grand défaut ; le texte y a été sacrifié aux dessins, qui paraissent avoir été préparés avant l'écriture, et la légende s'arrête brusquement au milieu d'une phrase, lorsqu'elle arrive à l'espace occupé par la vignette. Cette belle écriture tenait une place énorme ; aussi ne trouve-t-on ordinairement que peu de chapitres dans ces beaux exemplaires. M. Clot-Bey en possède un qui a été écrit pour un personnage du temple de Séti Ier (XIXe dynastie) ; il est peu considérable, mais il semble sortir de la main de l'hiérogrammate, tant ses vignettes ont conservé la fraîcheur de

leur peinture. A l'époque saïte, les deux sortes de rituels se rencontrent également. Les manuscrits en hiéroglyphes sont plus rares, et toujours en colonnes verticales. L'écriture est plus fine, et les caractères, moins cursifs, se rapprochent de la forme des caractères gravés sur la pierre. On trouve quelquefois des vignettes dessinées à la plume avec une finesse et une sûreté de main surprenantes; mais les textes ne méritent pas une confiance absolue. Ces calligraphes si habiles copiaient ordinairement leurs rituels d'après des exemplaires en écriture hiératique, et, dans ces travaux faits à la tâche et destinés à des personnes qui ne devaient jamais les lire, on remarque de nombreuses fautes de transcriptions, causées ordinairement par les formes très voisines de quelques caractères hiératiques. Les textes hiératiques de l'époque saïte sont nombreux, souvent très complets, et ils fournissent un élément bien préférable pour la critique, dans les chapitres, toutefois, où l'on ne possède pas un texte du type hiéroglyphique de la XVIIIe dynastie.

Les fautes se multiplient à l'époque des Lagides, où je pense qu'il faut rapporter le célèbre manuscrit de Turin. Ce Rituel est bien précieux, puisqu'il est le plus complet de tous les manuscrits hiéroglyphiques; nos rituels hiératiques renferment néanmoins quelques chapitres qui ne s'y trouvent pas, et son écrivain a commis beaucoup de fautes en le transcrivant d'après un exemplaire hiératique. On trouve des rituels hiératiques jusque sous la domination romaine, mais plus habituellement une prière ou un chapitre isolé. La forme des signes fait aisément distinguer ces derniers écrits hiératiques. J'indiquerai, comme un caractère paléographique facile à reconnaître et décisif, la forme de la lettre *t* qui est représentée par un triangle (△) : elle se rencontre plusieurs fois à chaque ligne.

D'autres manuscrits, malheureusement plus rares, contiennent, les uns, des récits historiques, des comptes publics ou des formules de différentes sortes ; les autres, des hymnes

ou des prières. Ils sont tous en écriture hiératique. On peut fixer le type particulier de chaque époque, mais ce détail ne pourrait être compris sans l'aide de planches assez nombreuses; disons, néanmoins, qu'il ressort de l'étude comparative des différentes écritures égyptiennes que la Bibliothèque nationale possède réellement un manuscrit appartenant à l'ancien empire. Ce papyrus, d'une antiquité si extraordinaire, fut trouvé à Thèbes et donné par M. Prisse à la Bibliothèque nationale. Il contient les paroles d'un nommé *Ptahhotep*, fonctionnaire public sous le roi *Assa*, qui appartient aux dynasties les plus anciennes, et peut-être à la IIIe. L'écriture, grosse, rude et très carrée, ne ressemble à celle d'aucun manuscrit hiératique du second empire : ses formes sont encore peu cursives, et l'on y retrouve les groupes et les signes les plus usités dans l'ancien empire. Un autre papyrus, appartenant à M. Lepsius, offre exactement le même type ; aussi porte-t-il le cartouche de Souphis, roi de la IVe dynastie, qui éleva la plus grande pyramide de Memphis.

Les papyrus démotiques, ou en écriture vulgaire, portent très ordinairement une date, aussi me contenterai-je, à leur égard, d'une remarque très généralement vraie : c'est que l'écriture démotique perd ses beaux pleins sous les derniers Lagides et devient de plus en plus maigre sous les empereurs. Le fameux manuscrit de Leyde à transcriptions grecques est admirablement tracé, mais son écriture est encore plus fine que celle du papyrus démotique de la Bibliothèque nationale qui porte une date du règne de l'empereur Néron Il nous sera possible, à l'aide de ces remarques, de fixer une époque approximative aux nombreux papyrus de tout genre que possède la collection du Louvre, et d'en établir un catalogue raisonné.

Telles sont, Monsieur le Directeur général, les principales conclusions où m'ont conduit les travaux de mes deux missions. Cette reconnaissance des musées européens et

l'étude approfondie de leurs collections égyptiennes ont établi solidement dans mon esprit les principes de classification que je viens d'exposer. Je pourrai maintenant entreprendre avec plus de sécurité de compléter les notices explicatives des collections égyptiennes du Louvre. L'âge relatif de chaque monument sera déterminé. Nos remarques sur la valeur intrinsèque du travail et sur les procédés des arts sortiront de leur isolement; réunies aux travaux par lesquels nous cherchons à expliquer le sens des représentations historiques ou religieuses, elles se grouperont dans les diverses époques que nous avons distinguées, de manière à présenter à l'esprit un tableau plus complet des différents âges de la civilisation égyptienne.

Ma mission comprenait encore quelques objets accessoires dont je dois aussi vous rendre compte. Je devais étudier les meilleurs procédés pour consolider les papyrus. On a essayé bien des méthodes différentes pour remplir ce but. A Leyde, ils sont, en général, fixés sur un papier de soie que la colle rend transparent, ce qui permet de lire les endroits opistographes : on roule ensuite ces manuscrits pour ménager l'espace. Beaucoup de manuscrits sont dans le même état. Je pense que ce procédé doit être abandonné : chaque fois qu'on déroule un papyrus ainsi préparé pour l'étudier ou pour le faire voir aux curieux, il s'en détache infailliblement des parcelles par suite des froissements et des plis irréguliers.

Un papyrus de la Bibliothèque vaticane est collé par pages sur de la toile, et le tout forme un livre commode à manier; mais, comme le papyrus se compose de parcelles superposées, il s'en détache encore quelques-unes, malgré toutes les précautions que l'on peut prendre, à cause de la souplesse de la toile. Le collage sur des feuilles de carton mince et uni me paraît le seul mode qui puisse sauver définitivement ces textes antiques. Ainsi consolidés, on peut les livrer à l'étude, sans prendre plus de précaution que pour d'autres manuscrits. Les parties opistographes peuvent être

consolidés avec une baudruche ou un papier à décalquer, mais il est encore préférable de les encadrer entre deux verres, dès qu'ils présentent une surface un peu considérable.

Au moment où l'on établissait au Louvre une salle d'études, je devais rechercher quels procédés étaient employés dans les autres musées pour communiquer les objets qui demandent à être examinés longtemps et de près, ou que l'on désire dessiner. J'ai senti vivement dans mon voyage l'utilité de l'institution d'une salle d'études. Pour explorer convenablement les papyrus, j'ai dû, à Leyde et à Turin, user et abuser peut-être de l'extrême complaisance de MM. les conservateurs et directeurs de ces musées; à Berlin, au contraire, j'ai eu le regret de partir sans avoir pu obtenir la vue des papyrus historiques du Musée, malgré toute l'obligeance de M. Passalacqua auquel ces manuscrits n'avaient pas été consignés.

Ma mission avait encore un dernier but : je devais explorer deux collections considérables dont l'acquisition nous était proposée. Nos séries historiques et mythologiques sont bien loin d'être complètes, et je trouvais dans la collection Anastasi déposée à Livourne quelques bons objets propres à combler plusieurs lacunes. Mais, le propriétaire ne voulant vendre qu'en bloc, j'ai dû renoncer à cette affaire, d'autant qu'il me reste à appeler l'attention du Gouvernement sur une collection de plus haut intérêt. Un des hommes qui ont le mieux soutenu la réputation de la France en Orient par son caractère honorable autant que par ses talents, Clot-Bey, a consacré une partie de son temps et de ses ressources à rassembler des objets d'arts en Égypte. Sa collection est sans rivale pour le nombre et l'excellent choix des bronzes, et pour la finesse des figurines en terre émaillée. Il est plusieurs de ces dernières qui pourraient soutenir la comparaison avec les chefs-d'œuvre du *vieux saxe*. Il est à regretter que l'extrême générosité de Clot-Bey ait privé son cabinet de quelques objets très importants, tels que le car-

touche du roi *Sor* découvert par M. Ampère sur une planche de cette collection. Il n'en est pas moins désirable que ce choix excellent, dû aux soins persévérants d'un de nos compatriotes, n'aille pas rejoindre à l'étranger la table d'Abydos, la pierre de Rosette, et tant d'autres monuments dont la plupart ont été découverts par des Français. Le caractère honorable de Clot-Bey et, il faut le dire, sa générosité envers nos compatriotes établis en Égypte, ne lui ont pas permis de rapporter une fortune proportionnée aux grands emplois qu'il a occupés. Sa collection sera vendue. Espérons que le Gouvernement pourra saisir cette occasion qui ne se représentera plus; car il a fallu que le docteur Clot réunît à une instruction peu commune et à un goût éclairé cette position hors ligne qui lui a permis de saisir au passage pendant tant d'années les objets les plus curieux trouvés journellement dans les hypogées.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'hommage de ma haute considération.

E. DE ROUGÉ,

Conservateur honoraire des Galeries égyptiennes au Musée du Louvre.

Paris, le 2 novembre 1850.

MÉMOIRE

SUR

LA STATUETTE NAOPHORE

DU MUSÉE GRÉGORIEN, AU VATICAN[1]

Paris, 26 avril 1851.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Voici le *Mémoire* que j'ai lu à l'Académie *sur la statue naophore du Vatican.* Malgré l'intérêt historique de ce morceau, votre attention se reportera principalement, j'en suis sûr d'avance, sur cette doctrine élevée que les Égyptiens ont possédée par rapport à *l'essence divine d'un Être suprême engendrant perpétuellement un second lui-même.* Remarquez bien que, malgré l'époque assez récente de notre statue, la doctrine qu'elle atteste est de toute antiquité en Égypte. Les textes sacrés que j'ai employés pour la commenter et l'expliquer sont de la XVIIIe dynastie, c'est-à-dire un peu *antérieurs à Moïse.* A cette époque, ces hymnes font déjà partie du *Rituel funéraire,* c'est-à-dire qu'ils ont déjà toute l'au-

1. Lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 14 mars 1851, et publié dans la *Revue archéologique*, 1re série, 1851, t. VIII, p. 37-61; tirage à part in-8° de 24 p., chez Leleux. Il a été reproduit dans les *Annales de Philosophie chrétienne,* 1851, sous le titre *Explication d'une inscription égyptienne prouvant que les anciens Égyptiens ont connu la génération éternelle du Fils de Dieu*, avec une lettre-préface de Rougé au Directeur des *Annales;* tirage à part in-8° de 34 p. J'ai reproduit cette lettre ci-dessus, en tête de l'article. — G. M.

torité d'un texte canonique en Égypte; que, conséquemment, leur rédaction remonte à une époque bien plus haute, et que les doctrines qui les ont inspirés font nécessairement partie du fond le plus ancien de la mythologie égyptienne. Ce coup d'œil, si profond à quelques égards, jeté sur l'essence divine, n'appartient donc pas à une spéculation de la dernière époque philosophique comme on l'avait souvent avancé. Ce n'est pas vous, Monsieur, que ce résultat étonnera, ni les lecteurs de votre excellent recueil.

Vous verrez, en terminant ce mémoire, que le point le plus obscur de cette doctrine est, à nos yeux, l'opposition absolue qui existe entre l'intervention d'un *principe féminin* dans la génération divine et le symbolisme non moins absolu qui s'attachait, d'après la tradition conservée dans les auteurs, confirmés sur ce point par nos textes antiques, au scarabée comme engendrant sans le secours d'une femelle et à lui seul, et, d'après cette hypothèse, choisi comme type de la *génération divine*. Je vous fais part d'une conjecture qui aiderait à comprendre cette contradiction.

Beaucoup de peuples ont cru au fait passé ou futur d'une *incarnation divine sous la forme humaine*. Une doctrine semblable à celle des *avatras* était spécialement admise en Égypte, cela se déduit rigoureusement des textes antiques où les rois sont donnés par les dieux, comme leurs fils, engendrés par eux pour gouverner le monde. J'ai déjà eu occasion de citer un texte où Ammon dit au roi Aménophis III (Memnon) : « Tu es mon fils, je t'ai engendré » dans la jouissance de mes membres divins ». Cette idée est exprimée sous une multitude d'autres formes plus ou moins énergiques. Pour que cette flatterie pût venir dans l'esprit des hiérogrammates, il fallait qu'il y eût dans la religion égyptienne un fond de doctrine plus ou moins précis, indiquant, comme un fait possible et à venir, une incarnation divine, sous la forme humaine.

Dans ce nouveau mystère, un *principe féminin* devait nécessairement intervenir. Dès lors, Monsieur, n'est-il pas facile de se représenter comment le mélange de ces deux doctrines a pu produire ce que j'ai appelé le *mystère de Saïs*, et où nous voyons apparaître dans la génération divine un principe féminin, quoique les autres textes excluent si formellement la participation de la femme à cet acte éternel? La connaissance confuse d'une génération divine dans le temps et avec l'intervention d'une mère, d'un côté,

et de l'autre, la notion d'un troisième terme de l'essence divine, voilà, ce me semble, des éléments qui expliquent les expressions contradictoires de nos hymnes antiques. Je vous livre ces réflexions ainsi qu'à vos savants collaborateurs, dont les études se sont particulièrement portées sur les anciennes traditions religieuses du genre humain.

Votre tout dévoué,

E. DE ROUGÉ.

Les inscriptions qui couvrent la statuette naophore du Musée grégorien, au Vatican, sont depuis longtemps célèbres dans la science. Champollion étudia ce monument dès son premier voyage d'Italie ; il y lut, à la première vue, des prénoms royaux qui appartiennent au roi Amasis et au dernier Psammétik, le Psamménit d'Hérodote. Les noms propres de Cambyse et de Darius furent également déchiffrés par ce savant dans la suite des inscriptions ; il y signala, de plus, la présence d'un cinquième cartouche qui a donné lieu depuis lors à de singulières explications. Je ne sais si Champollion put avoir une copie complète des inscriptions ; on ne trouve dans les notes de son *Voyage d'Italie* que quelques phrases détachées, et les noms et titres du personnage, le tout sans traduction. Deux de ces phrases sont citées et très exactement traduites dans la *Grammaire* (p. 500, 501) : la première mentionne l'expédition de Cambyse en Égypte ; la seconde indique que le personnage qui parle fut envoyé, par Darius, d'Assyrie en Égypte. Il ressortait de ces deux phrases que le contenu des inscriptions était, au moins en partie, historique ; et l'attention étant ainsi éveillée sur ce précieux document, Rosellini dut nécessairement le discuter dans ses *Monuments historiques*. Comme d'ordinaire, il se borne à la discussion des cartouches royaux, sans chercher à se rendre

compte des phrases où ils sont introduits ; il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'il ait été conduit aux plus étranges conclusions. Pour mieux saisir tout ce qu'il y a de faux dans le singulier raisonnement de Rosellini, il faut d'abord se faire une idée du monument et de la disposition des inscriptions qui le couvrent presque entièrement. La matière de cette statuette est un basalte vert, du grain le plus fin et qui reçoit un très beau poli. Cette roche, malgré sa dureté, est extrêmement favorable à la gravure; aussi les inscriptions, quoique très fines et très tassées, sont nettes et bien lisibles. Le personnage est debout et revêtu d'une longue robe tombant jusqu'à la cheville, il tient entre ses deux mains une sorte de petit naos carré, porté sur un pied qui repose sur le socle. Dans ce naos est une figure d'Osiris. La tête et le sommet d'une épaule appartiennent à une restauration récente, le reste de la statuette est d'une parfaite conservation. Quoique la finesse du ciseau particulière à l'époque saïte soit bien reconnaissable dans ce morceau, néanmoins la perte de la tête, la présence du naos d'Osiris qui empâte la moitié du corps et l'inscription qui recouvre tout le vêtement, lui ôtent beaucoup de sa valeur comme objet d'art, et l'intérêt se reporte principalement sur les textes qu'il nous a conservés. J'y compte onze inscriptions bien distinctes, ayant chacune leur introduction dans la forme ordinaire.

La première inscription, divisée en deux parties parallèles, se compose de quatre lignes qui entourent Osiris dans son naos. La seconde, également de quatre lignes, couvre la face supérieure de ce petit naos. Le pilier qui lui sert de support est couvert dans sa longueur et sur ses trois faces par la troisième et la quatrième inscription ; elles ont chacune deux lignes longues et finement écrites. Une cinquième inscription de deux lignes est gravée sur le pied droit. La sixième est sur le flanc droit du naos, elle se continue sur la poitrine et contient six lignes. La septième est placée en

regard sur le flanc gauche du naos et sur la poitrine. Les deux grands côtés de la robe sont couverts par une huitième et une neuvième inscription qui forment ensemble dix-sept lignes. Une dixième inscription se trouve sur l'obélisque auquel la figure est adossée, elle se compose de trois longues lignes verticales; enfin une ligne moins bien tracée et difficile à lire se trouve sur la base; ce qui nous donne, en tout, quarante-sept lignes d'hiéroglyphes.

Toutes ces inscriptions ne composent pas un récit unique, plusieurs d'entre elles se lient néanmoins dans un ordre naturel qui ressortira de leur traduction. Il sera facile, après cette description, d'apprécier la méthode de Rosellini. Cet auteur dépeint ainsi notre statue (*Mon. Storici*, t. II, p. 153) :
« Ce monument consiste en une statue naophore, analogue » à celle du Caire que je viens de décrire. Sur l'ample vête- » ment qui la recouvre sont gravées une quantité d'inscrip- » tions hiéroglyphiques disposées en colonnes. Dans quel- » ques-unes d'entre elles on remarque quatre cartouches » royaux différents et distribués de telle sorte que, dans la » troisième colonne, on voit le cartouche dont nous avons » parlé, *Remesto*, dans la cinquième celui de Cambyse, dans » la sixième le prénom royal de Psammétik III et dans la » septième le prénom d'Amasis. »

Or, si nous comparons cette description avec l'état véritable de l'inscription où se trouvent les cartouches (celle du flanc droit), nous voyons au contraire que le prénom d'Amasis se trouve à la troisième ligne et celui de Psammétik III à la quatrième. Le nom propre Cambatt se lit à la cinquième ligne et le cartouche controversé *(Ramesout)* à la septième. Si l'on suivait la singulière méthode de Rosellini, on attribuerait donc ce cartouche à Darius et non point à Apriès. Il résulte de cet exposé que Rosellini a pris la dernière ligne de l'inscription pour la première, et que par conséquent il a fait suivre ces cartouches dans un ordre opposé à la véritable

marche du discours. Rosellini avait observé les mêmes cartouches sur une statue naophore du Caire, qu'il n'indique malheureusement pas d'une manière plus précise et dont il ne donne pas les inscriptions. Il se contente de supposer que ces inscriptions indiquaient des fonctions remplies par un même personnage sous les divers rois rappelés par les cartouches ci-dessus mentionnés. Rosellini, ne sachant où placer le cartouche, qu'il lit *Remesto,* suppose qu'il faut y voir un nouveau nom donné au roi Apriès après sa mort. Il traduit ces mots par *soleil,* ou *roi détesté,* en se servant du mot copte ⲙⲉⲥⲧⲉ, *haïr*[1]. Rosellini ne remarque pas tout ce qu'il y a d'impossible dans l'alliance de ces mots *soleil* et *détesté.* Rosellini change d'ailleurs la place de la voyelle *ou,* le cartouche se lit sans difficulté : RAMeS-OUT et se traduit : *sole genitus* (la terminaison OUT, analogue au copte ⲟⲩⲧ, a été déterminée par Champollion comme appartenant au participe passif). Rien ne pouvait indiquer à Rosellini que ce cartouche dût être attribué à Apriès.

Il suppose qu'on a voulu, par ce nom de *soleil détesté,* indiquer la mémoire odieuse qu'avait laissée Apriès, à cause des désastres qu'il éprouva, avant d'être détrôné par Amasis. C'est ainsi que sur la seule présence d'un cartouche, arbitrairement corrigé, Rosellini suppose le contenu d'une inscription et fonde tout un système d'interprétation. « Je n'ai » pas, ajoute Rosellini, la copie de toute l'inscription, mais » il est bien facile de se figurer qu'elle contient des phrases » semblables à celle de la statue du Caire et en général à » celles qui ornent cette sorte de monuments. » Nous allons voir qu'il n'était pas si facile que le pensait Rosellini, d'imaginer ce que contenaient les inscriptions de la statuette. Personne ne sera étonné qu'en procédant ainsi, on ait passé

1. Le verbe MeSTe, haïr, très fréquent dans les textes funéraires, est toujours caractérisé par son déterminatif, le symbole du mal .

à côté des faits les plus importants. L'inscription va nous montrer que le cartouche *Ramesout (sole genitus)* est un prénom royal attribué à Cambyse après le parfait accomplissement de sa conquête.

L'Académie n'a pas oublié une phrase très curieuse remarquée par M. Ampère dans les inscriptions de notre statue, pendant son dernier voyage à Rome. « Cambyse, » dit ce savant, est venu dans Saïs à la demeure de Neith. » Comme ont fait tous les rois, il a présenté une riche » offrande à Neith, divine mère des dieux principaux de » Saïs. Il a fait toutes les cérémonies, il a institué la célé- » bration des libations au seigneur de l'éternité dans le » temple de Neith, comme les rois auparavant. » Ces détails, exactement traduits par M. Ampère, se trouvent sur le pilier du naos. Le savant académicien tira parti de cette découverte pour rectifier les idées exagérées que l'on pouvait avoir sur la tyrannie de Cambyse. Il devenait évident que le conquérant avait d'abord suivi une politique sage et conciliante à l'égard du corps sacerdotal de sa nouvelle conquête. M. Letronne, dans son *Mémoire sur la civilisation égyptienne depuis Psammeticus jusqu'à la conquête d'Alexandre,* combinant ce nouveau texte avec les données de l'histoire, établit que cet hommage religieux devait correspondre a la première partie du règne de Cambyse.

Le vainqueur s'y montra humain et modéré. La période de fureurs et de dévastations ne commença qu'après la désastreuse expédition d'Éthiopie. Ce fait d'un hommage public rendu à la déesse Neith prit entre les mains des deux savants académiciens le caractère d'une grande rectification historique, et je constate ici avec plaisir que ces conjectures sont vérifiées et étendues par tout le contenu de notre texte. Je me bornerai aujourd'hui à présenter à l'Académie la traduction des inscriptions avec quelques remarques nécessaires pour en mieux saisir le sens et l'enchaînement. Le texte égyptien accompagné d'un commentaire philologique et grammatical

paraîtra dans la première livraison de la *Chrestomathie égyptienne*, que j'espère pouvoir publier incessamment.

Première inscription : elle entoure le petit naos d'Osiris, ce n'est qu'une invocation de forme ordinaire adressée aux divers dieux adorés dans Saïs :

« Prostration faite devant Osiris Hémak ! une quantité de » pains, de liqueurs, de bœufs et d'oies, ainsi que de toute » espèce de choses bonnes et pures, sont offertes par le dévot » aux dieux de Saïs, le grand inspecteur (?) *Out'a-hor-soun*, » le dévot à Osiris Hémak. »

Je remarquerai seulement dans ce premier texte le surnom d'*Osir-is Hémak*. Ce titre est tiré d'une des demeures d'Osiris, laquelle est mentionnée dans les litanies du dieu à la quatre-vingt-sixième invocation. Je dois aussi avertir que le titre d'inspecteur n'est traduit que d'une manière tout à fait conjecturale et d'après les fonctions que je vois remplir par le personnage.

Je n'ai pu trouver aucune variante phonétique qui permît de lire le mot et d'éclaircir le sens du groupe , composé de la queue d'une flèche et d'un vase.

Le nom propre OUT'a-HoR-SouN(T) se compose du nom de l'œil symbolique d'Horus , *Out'ahor* et du mot *Soun* . Ce dernier mot représente une demeure du ciel méridional par opposition avec *Mehen* , station du nord. Ces deux demeures ou stations font également partie des litanies d'Osiris à la onzième et à la douzième invocation. Le sens mystique du nom propre est donc : l'œil d'Horus dans la partie méridionale du ciel.

Le reste de l'invocation se lit à gauche d'Osiris : « Prostration faite à Osiris dans la demeure royale de la basse » Égypte ! une abondance de biens, des pains et des liqueurs, » des bœufs et des oies, des étoffes, des parfums et des ré- » sines et toute espèce de bonnes denrées sont consacrés » par le dévot à tous les dieux, le grand inspecteur (?) » *Out'ahorsoun*, le dévot aux dieux de Saïs. »

Une autre prière de quatre lignes couvre le dessus du petit naos, elle est ainsi conçue :

« Ah ! Osiris, seigneur des siècles, le grand inspecteur (?)
» *Out'ahorsoun* tient ses bras sur toi ; accorde-lui que, sui-
» vant ta volonté, il lui soit fait toute espèce de faveurs :
» fais cela, toi qui es dans ton naos, à toujours ! »

Ces derniers mots laissent quelque incertitude à cause du doute qui s'attache à un signe gravé trop près du bord et où je crois reconnaître la figure du naos. L'invocation se rapporte évidemment à la posture hiératique de la statuette. Dans cette attitude, le personnage semble réellement tenir Osiris entre ses bras.

Je placerai ici tout de suite l'inscription que j'ai appelée la cinquième, celle qui couvre le pied droit et qui n'est également qu'une prière :

« Celui qui est voué à la déesse Neith dit : O grands dieux
» qui habitez Saïs ! ordonnez toutes sortes de biens pour le
» grand inspecteur (?) *Out'ahorsoun,* multipliez pour lui
» les faveurs et rendez sa prospérité stable dans ce monde
» à toujours. »

Cette prière nous montre par sa teneur que notre personnage n'était pas mort à l'époque où se rédigeaient ces inscriptions. En effet il ne prend nulle part la qualification ordinaire MAT'AOU, *le justifié,* ou *le dit juste* (abréviativement,). Ce renseignement doit être soigneusement noté quant à l'authenticité du récit et aussi quant à l'esprit qu'on peut naturellement supposer à un fonctionnaire de Darius, déjà comblé de faveurs par Cambyse ; il est naturellement porté à s'exprimer d'une manière un peu partiale sur le compte des souverains persans.

Je traduirai maintenant les deux grandes inscriptions de la robe (nos 8 et 9) et celle du pilier qui les sépare. Elles se suivent naturellement dans cet ordre, en commençant selon l'ordinaire par la droite. Les quatre premières lignes contiennent les titres et la généalogie du personnage :

« Le dévot à Neith, la grande déesse mère, et aux dieux de » Saïs, le noble chef....., l'un des docteurs, le véritable » parent du roi qu'il aime, l'écrivain insigne, le grammate » en chef, préposé aux grammates de la grande demeure, » le commandant des Pylônes, le chef des chasses royales » sous le roi de la haute et de la basse Égypte (Noum-het-ra), » (Amasis), le chef des chasses royales sous le roi de la » haute et de la basse Égypte (Anch-ké-en-ra) (Psammé- » tik III), *Out'a-hor-soun*, fils du commandant des édifices, » du chef des jeunes gens, du prêtre de Neith, du prophète » de la déesse qui réside à Saïs, *Pefpanet*. »

Cette grande énumération des titres pour le fils et le père indique le début de l'inscription principale. C'est là une règle fondée sur l'étude de toutes les inscriptions des tombeaux. Le véritable sens de plusieurs de ces titres me laisse encore des doutes, parce qu'on les trouve rarement écrits d'une manière phonétique.

Remarquons d'abord qu'*Out'ahorsoun* portait le titre le plus élevé de la hiérarchie SouTeN ReCh ; je le traduis par *parent du roi*. M. Lepsius a remarqué qu'il était attribué aux petits-fils ou neveux de roi. Les fils du souverain portaient seuls le titre de *Souten se* ou *fils de roi*, on le trouve néanmoins donné par exception à quelques gouverneurs d'Éthiopie et d'Élithyia. Le *Souten rech* rappelle naturellement le titre συγγενής usité sous les Lagides. Mais cette haute dignité ne fut probablement attribuée à notre personnage que sous Cambyse ou Darius. Sous Amasis il n'était encore que capitaine des chasses, si toutefois ce titre est bien traduit. Malgré la beauté de la gravure, les hiéroglyphes sont d'une telle finesse que je n'oserais affirmer que le caractère présente réellement ce que je crois y voir : trois chiens courant à toutes jambes. Le mot phonétique se lit KeVeN , il n'existe plus en copte et je ne l'ai encore retrouvé dans aucune autre inscription. Le titre de capitaine

des chasses se reconnaît facilement sur d'autres monuments appartenant à l'ancien empire, il est désigné d'une manière non équivoque par un homme tenant un chien en laisse. Après cette énumération de titres, *Out'ahorsoun* ouvre son récit à l'arrivée de Cambyse, par la phrase citée d'une manière incomplète dans la *Grammaire* de Champollion (p. 500). « Il dit : Une expédition fut faite par le grand prince, par » le maître du monde entier, Cambyse, vers l'Égypte. » Comme les peuples de toute la terre étaient avec lui, il » s'empara de ce pays dans toute son étendue. Il rendit tous » ces peuples tranquilles, étant devenu le grand roi de » l'Égypte, le grand souverain du monde entier. Sa Majesté » me conféra la dignité de grand inspecteur (?) ; le roi or- » donna que je fusse partout où il serait, étant l'un des » docteurs et commandant des pylônes. Cela fut fait par son » décret en son nom de souverain de la haute et de la basse » Égypte, *Ramesout* (sole genitus). Ensuite, je fis connaître » à Sa Majesté la dignité de Saïs qui est la demeure de Neith, » la grande mère génératrice du Soleil, lequel est un pre- » mier né, et qui n'est pas engendré, mais (seulement) en- » fanté : ainsi que les doctrines sur la grandeur du temple » principal de Neith dans tous ses développements ; ainsi que » les doctrines sur les (autres) temples de Neith et sur tous » les dieux et toutes les déesses qui y résident ; ainsi que » les doctrines sur la dignité de la demeure royale de la » basse Égypte qui est le siège du dieu *Enpé* (?), le seigneur » du ciel ; ainsi que les doctrines sur la grandeur de la » demeure de *Soun* (midi) et de la demeure de *Mehen* » (nord), de la demeure de *Ra* (soleil levant) et de la de- » meure de *Toum* (couchant), qui sont l'abîme où résident » tous les dieux. »

J'espère avoir traduit cette inscription d'une manière satisfaisante quant à son ensemble ; le doute ne porte plus que sur l'appréciation philologique d'un très petit nombre de mots. Voici Cambyse maître de la vallée du Nil dans

toute son étendue, et l'orgueil national se réfugie dans cette excellente raison que le grand roi était accompagné de tous les peuples du monde entier. Aussitôt la conquête terminée, le grand roi s'occupe d'asseoir son gouvernement. Il confirme dans leurs charges, ou même il élève à des postes plus élevés les fonctionnaires nationaux. En effet M. Letronne avait déjà fait remarquer que le roi vaincu lui-même fut traité d'abord avec toute sorte d'égards. Cambyse allait même, comme l'atteste Hérodote, lui confier le gouvernement de l'Égypte, lorsqu'on découvrit qu'il tramait une révolte, en punition de laquelle il fut mis à mort. Cambyse distribue ses faveurs en vertu de son pouvoir reconnu comme complet et légitime. Cette parfaite acceptation se montre dans le nom royal d'intronisation *Ramesout*, précédé de la formule ordinaire , composée de l'abeille et du roseau, et qui désigne la souveraineté des hautes et basses régions (Βασιλεὺς τῶν τε ἄνω καὶ τῶν κάτω χωρῶν, suivant la traduction grecque de ce titre que nous devons à l'inscription de Rosette[1]). Tout à l'heure Cambyse était désigné comme le *souverain du monde entier*, mais non pas néanmoins par le titre national . Le voici maintenant proclamé le *Ramesout* ou fils du Soleil, tout comme Alexandre se fit plus tard reconnaître fils d'Ammon; c'est-à-dire la manifestation visible de la divinité, le souverain complet et véritable, tel que devait se le représenter un bon Égyptien, dévoué aux antiques traditions. Le choix du prénom royal est ici bien significatif. Nous savions déjà par Hérodote que les Égyptiens avaient songé à nationaliser Cambyse (οἰκηϊεῦνται Καμβυσέα, Hérodote, III, 2), en le supposant fils d'une princesse égyptienne; on concevrait difficilement le but de cette légende,

1. Voir la partie grecque de cette inscription, traduite et expliquée par M. Letronne, dans les *Fragmenta Historicorum Græcorum*, publiés par Didot, t. I, à la fin, ligne troisième de l'inscription. — Note ajoutée par Rougé dans l'édition des *Annales*. G. M.

après les maux dont ce prince accabla l'Égypte, vers la fin de son règne. Le fait de l'acceptation solennelle de Cambyse comme roi des hautes et basses régions en rend pleinement raison : ses fureurs et sa folie étaient un fait accidentel, mais, aux yeux de la caste sacerdotale, il était d'une haute importance que le sang royal d'Apriès fût censé couler dans les veines du personnage dont on avait inscrit le nom divin d'intronisation dans les annales et sur les monuments.

Une autre conséquence du caractère de souverain national, pris ou accepté par Cambyse, c'est que ce conquérant, si impitoyable plus tard pour les dieux égyptiens, dut primitivement subir l'initiation. Voici notre personnage en possession d'un poste qui lui permet d'approcher de la personne royale. Il en profite immédiatement pour attirer l'attention du roi sur ce que les mystères de la déesse Neith contenaient de plus auguste. Cambyse n'était pas un de ces initiés vulgaires à qui l'on pouvait faire acheter par de longues épreuves quelques lambeaux d'une doctrine voilée sous des symboles obscurs. Ce roi possédait d'ailleurs, par les enseignements de sa religion nationale, des idées très élevées sur la nature divine. Il était nécessaire de lui montrer immédiatement quelque chose qui fût digne de son attention. Il est malheureux que l'initiateur ne nous donne pas *in extenso* son discours au roi, quelques éclaircissements importants ressortent néanmoins de ses expressions, nous les discuterons un peu plus loin.

Continuons maintenant à nous instruire des faits par la lecture de l'inscription parallèle, qui couvre le flanc gauche de la statue. Nous y trouvons malheureusement trois lacunes, en tête des sixième, septième et huitième lignes ; elles sont causées par la rupture de l'épaule gauche. La très légère lacune en tête de la ligne huitième a pu être suppléée avec certitude, mais celles de la sixième et de la septième ligne nous privent de deux phrases intéressantes.

« Le dévot au dieu de son pays et à tous les dieux, le noble

chef....., l'un des docteurs, le parent véritable du roi qui l'aime, le grand inspecteur (?) *Out'ahorsoun*, fils de *Temirtaïs*[1], dit : J'allai porter plainte auprès de la majesté divine du roi Cambatt, contre les gens qui s'étaient établis dans le temple de Neith, afin (d'obtenir) qu'ils en fussent chassés, en sorte que la divine demeure de Neith fût rétablie dans tous ses droits, telle qu'elle était auparavant. Sa Majesté ordonna de chasser tous les peuples qui s'étaient établis dans le temple de Neith, de détruire toutes leurs maisons et tout ce qu'ils avaient fait dans ce temple; et qu'ils portassent... (ici se trouve une lacune en tête de la sixième ligne)... à la porte de l'enceinte de ce temple. Sa Majesté ordonna de purifier le temple de Neith et de lui restituer toute sa population (ici nouvelle rupture très regrettable en tête de la septième ligne). Sa Majesté ordonna de faire les offrandes sacrées à Neith, la grande divine mère, et aux grands dieux qui résident dans Saïs, comme cela se faisait auparavant. Sa Majesté ordonna de célébrer toutes leurs panégyries et toutes leurs fêtes, comme cela se faisait auparavant. Sa Majesté voulut aussi que je lui fisse connaître la grandeur de Saïs, qui est le pays de tous les dieux, lesquels y demeurent sur leurs trônes à toujours. » Ce dernier membre de phrase est d'une construction embarrassée et sa traduction ne me satisfait pas complètement.

La politique de Cambyse continue à se montrer empreinte d'une sage conciliation ; il cicatrise les plaies, suites nécessaires de la conquête. Saïs était bien plus exposée pendant les invasions asiatiques que Thèbes ou Abydos. Les grands bâtiments qui composaient l'ensemble du temple offraient aux troupes des logements commodes et rendus parfaitement sûrs par l'enceinte extérieure dont parle l'inscription[2].

1. Nom de la mère d'*Out'ahorsoun* , TeM'AiRiTAiS.

2. Cette enceinte me paraît être évidemment la grande enceinte de

Les Asiatiques s'en étaient donc emparés et y avaient construit des logements militaires, au grand scandale sans doute de la gent sacerdotale violemment expulsée. Le bassin ovale décrit par Hérodote, où se célébraient les mystères nocturnes, devait être particulièrement utile au service de la cavalerie. *Out'ahorsoun*, après avoir mis la déesse Neith en faveur auprès de Cambyse, obtient que l'on rétablisse son temple dans toute sa splendeur primitive. Cette demande est une suite des premières instructions acceptées par le roi, et conséquemment ces deux inscriptions parallèles se suivent bien, dans l'intention de l'écrivain, et dans l'ordre où nous venons de les traduire. On ordonne aux étrangers de vider le lieu saint; on détruit les ouvrages qu'avait nécessités leur campement. Une première lacune nous empêche de savoir ce qu'ils devaient porter, peut-être, les matériaux encombrants provenant des démolitions. Une seconde lacune nous prive d'une phrase relative aux familles sacerdotales qui peuplaient le temple; je n'oserais pas entreprendre de suppléer les mots détruits. Le temple ayant été purifié et le service divin rétabli, Cambyse voulut encore connaître cet édifice dont on lui avait expliqué les mystères. Cette dernière phrase nous prépare au voyage du roi; il est mentionné dans les inscriptions qui couvrent les trois faces du pilier qui soutient le naos. Elles sont ainsi placées au milieu des deux inscriptions que nous venons de traduire. C'est ici que se trouvent les phrases traduites par M. Ampère. Ces deux inscriptions suivent le même ordre que celles des deux côtés du vêtement; celle de droite est évidemment la première :

« Un voyage fut fait par le roi de la haute et de la basse
» Égypte, Cambatt, vers Saïs. Le roi vint lui-même au

880 mètres de long sur 720 mètres de large, reconnue par MM. Jollois et du Bois-Aymé (voy. *Commission d'Égypte*, t. V, p. 170) et visitée par Champollion. Hérodote, outre le temple, place dans cette enceinte les tombes des rois saïtes. Cette enceinte dépasse en hauteur tous les autres ouvrages de ce genre qui existent dans toute l'Égypte.

» temple de Neith ; il s'approcha du grand et principal lieu
» saint de sa sainteté Neith, comme le faisait chaque roi.
» Il fit une grande offrande en toute sorte de bonnes choses
» à Neith, la divine mère, et aux grands dieux qui résident
» dans Saïs, comme l'avaient fait tous les rois. Sa Majesté
» voulut de même que je lui fisse connaître la grandeur de
» sa sainteté Neith, qui est la mère du Soleil lui-même. »
On lit à gauche : « Le grand inspecteur *Out'ahorsoun* dit :
» Sa Majesté accomplit tous les rites dans le temple de
» Neith ; elle prit soin de faire faire une libation au Seigneur
» des siècles dans le sanctuaire de Neith, comme tous les
» rois l'avaient fait auparavant. Sa Majesté voulut de même
» connaître et accomplir tous les rites que chaque roi
» observait dans ce temple, afin que la dignité de ce lieu
» saint, résidence de tous les dieux, demeurât stable à
» toujours. »

Tels sont les détails donnés par un témoin oculaire sur le voyage de Saïs. Ces termes, malheureusement trop généraux, se rapportent évidemment à l'initiation du roi. Le conquérant la subit avec les mêmes rites que tous les souverains antérieurs. Le premier lieu saint où il est conduit est désigné par les titres *naa ouer* [hieroglyphs], *grand principal*. Le signe qui le représente est une zone elliptique [hieroglyph]'. Cette expression n'est pas commune dans la désignation des parties des temples ; il serait possible qu'il fût question ici du lac orbiculaire où se célébraient les mystères nocturnes, dont Hérodote, en sa qualité d'initié, nous parle avec une réserve si regrettable. Le second lieu saint, celui où se faisait la libation au Seigneur des siècles, surnom ordinaire d'Osiris, est désigné par le mot très usité CheN. Cette expression s'écrit avec un hiéroglyphe qui lui est spécial, le bouc décapité [hieroglyph]. Je ne sais s'il faut y reconnaître l'endroit dépeint par Hérodote comme destiné au tombeau de celui

1. Comparez le nom de l'île sainte de Philæ [hieroglyphs], MeN ReK.

dont il ne lui est pas permis de dire le nom. Ce tombeau occupait la face postérieure de la muraille attenante au sanctuaire de Neith. Il n'est pas douteux qu'Hérodote n'ait voulu parler ici du tombeau d'Osiris. Cette attribution est d'ailleurs confirmée par la décoration du beau naos monolithe, consacré par Amasis, que possède le Musée du Louvre. Cet admirable monument, qui fut retiré du port d'Alexandrie sur les indications de M. Jomard, a résisté à l'action de la mer, grâce à la dureté du bloc de granit dans lequel il a été sculpté.

Au milieu des fines sculptures qui composent sa décoration, on remarque le cénotaphe d'Osiris, précisément à la place indiquée par Hérodote, c'est-à-dire au centre de la face postérieure qui correspond au fond de la chapelle. On peut inférer de là que notre naos reproduit quelques-unes des dispositions générales observées dans la distribution des divers lieux sacrés qui composaient l'ensemble du temple de Saïs.

Cambyse finit par accomplir le reste des rites observés par les autres souverains. Le but des prêtres était ainsi rempli, le principe était sauvé et, comme le dit l'inscription, la dignité du temple restait intacte malgré la conquête. Une question importante se présente ici : ce voyage est-il le même que celui dont parle Hérodote ? Je n'en doute pas, malgré la différence des récits. L'historien se borne à mentionner l'outrage fait à la momie d'Amasis ; venu en Égypte, dans un temps où la mémoire de Cambyse était en exécration, ses garants ont dû nécessairement lui raconter principalement les méfaits du conquérant. M. Letronne a fait remarquer néanmoins que la considération accordée au collège sacerdotal par Cambyse ressortait clairement de la consultation demandée par ce roi à l'oracle de *Buto*. La destruction de la momie royale est donc une vengeance personnelle, un fait à part et qui n'implique aucun système général de réaction religieuse ou de désordres. Au point de vue où se plaçait le corps sacerdotal, la vengeance exercée sur le corps

d'Amasis pouvait être plus facilement excusée par cette circonstance qu'Amasis était un usurpateur. Malgré la splendeur de son règne, ses cartouches ont été martelés avec soin, comme on peut le voir sur le naos du Musée du Louvre. Il est peu croyable que Cambyse eût songé à donner l'ordre de ce martelage, si quelque flatteur égyptien n'eût pas attiré son attention sur la coutume nationale qui infligeait ce châtiment posthume aux rois usurpateurs. Il est bien probable, au contraire, que le conte débité plus tard à Hérodote fut mis en circulation dès cette époque. Cambyse, réputé fils de la princesse, fille d'Apriès, devenait ainsi un roi légitime qui avait reconquis sa couronne sur le fils de l'usurpateur Amasis. C'est là ce qui résulte naturellement de la punition toute nationale infligée à Amasis dans le martelage de ses cartouches. Les prêtres, en se plaçant dans cet ordre d'idées, purent donc colorer à leurs propres yeux la vengeance de Cambyse contre ce roi. Le récit d'Hérodote est excessivement laconique sur cette première partie du règne de Cambyse, il passe presque immédiatement à l'expédition d'Éthiopie. Les Égyptiens ne se souciaient guère, à l'époque d'Hérodote, de raconter ce qui pouvait être en faveur de Cambyse ; notre personnage, tout au contraire, est naturellement porté à omettre ce qui peut être à la charge de son bienfaiteur, aussi se garde-t-il de rappeler la scène odieuse de la combustion de la momie royale. Forcé tout à l'heure de parler des malheurs de son pays, il va le faire en termes généraux et sans nommer Cambyse.

Les deux inscriptions qui couvrent les flancs du petit naos et qui se continuent sur la poitrine font une suite naturelle à celles que nous venons d'étudier. Côté droit :

« Le dévot aux dieux de Saïs, le grand inspecteur
» *Out'alhorsoun*, dit : Je rétablis la divine religion de Neith,
» la grande mère divine, par l'ordre de Sa Majesté, dans
» toute sa plénitude, à toujours. Je pourvus au service
» divin de Neith, dame de Saïs, en toute espèce de bonnes

» choses, comme devait le faire un bon serviteur de son » seigneur. Moi qui suis l'un des bons dans *son* pays *(sic)*, » j'ai sauvé sa population dans l'effroyable calamité qui eut » lieu en Égypte et il n'y en avait jamais eu de pareille » dans ce pays. Ayant un poste éminent auprès de mon » maître (j'ai sauvé ce que j'avais déjà établi). » Ce dernier membre de phrase reste douteux pour moi ; malgré mes efforts pour me rendre un compte exact de la construction, je n'ai pu y parvenir complètement. La dernière phrase se traduit facilement : « Je leur ai fait toute sorte de biens, » quand le temps vint de leur en faire. »

L'inscription parallèle, à gauche du naos, paraît se rapporter au même temps. « Le dévot à la divinité des deux » pays, le grand inspecteur Out'ahorsoun, dit : Moi qui suis » pieux envers *son* père *(sic)* et qui chante les louanges de » *sa* mère, quant à ce qui regarde *ses* frères *(sic)*, je leur ai » conféré la dignité de prophète ; je leur ai constitué, par » ordre de Sa Majesté, un riche domaine, en propriété » complète, à toujours. J'ai fait construire une sépulture là » où il n'y en avait pas (encore) ; j'ai nourri tous leurs » enfants, j'ai établi leurs maisons et je leur ai fait toute » espèce de biens, comme un père le fait pour son fils. (Mais) » voici que le malheur fondit sur ce pays, lorsque l'immense » calamité eut lieu en Égypte. »

Avant d'avoir saisi par une étude approfondie de notre monument l'enchaînement de nos diverses inscriptions, j'avais cru, au premier coup d'œil, que cette immense calamité ne pouvait être autre chose que la défaite où l'Égypte perdit son indépendance. D'après tout ce qui précède, il me paraît maintenant impossible de le penser. Quoique je ne puisse pas répondre d'avoir bien saisi le sens du membre de phrase que j'ai rendu par « j'ai sauvé ce que j'avais déjà éta- » bli », néanmoins on remarquera que la mention de la grande calamité vient dans la même inscription après le rétablissement plein et entier du culte de Neith dans toute sa splen-

s'agit donc bien des dévastations qui suivirent les
lébrées à Memphis pour la naissance d'Apis, lorsque
e s'imagina que les Égyptiens se réjouissaient des
normes qu'il avait éprouvées en Éthiopie. Il résulte
ns des expressions énergiques de notre texte que les
s historiens n'étaient pas exagérés. M. Letronne me
voir trop diminué l'importance des dévastations de
. *Out'ahorsoun*, tout en écartant de son récit le
n bienfaiteur, avoue nettement que jamais l'Égypte
rouvé de semblables calamités. Notre personnage
oir conservé assez d'influence sur Cambyse pour
ses amis du plus gros de l'orage; il est certain
resté auprès du souverain, car nous le retrouvons
'avènement de Darius.

tion du flanc gauche se rapporte tout entière aux
ut'ahorsoun procura à sa famille. Il paraît n'avoir
fants, puisque toute sa sollicitude se porte sur
Cette circonstance doit être notée avec soin, parce
ssédons sur divers monuments la mention de
rsonnages importants qui appartiennent à la
. Je me suis conformé scrupuleusement dans la
la tournure égyptienne. On aura remarqué ce
ge du pronom de la troisième personne *moi*
père, etc. Cet emploi de la troisième personne,
ses où l'on eût attendu la première ou la se-
e, est extrêmement usité dans les textes les
constituait probablement une tournure élé-
des hiérogrammates. J'en ai déjà signalé des
quables dans l'hymne au soleil de la collection
'inscription se termine par une seconde men-
malheurs qui fondirent sur l'Égypte. Cette
est liée aux autres par la particule 𓋴𓈖 A°S
ici que. Cette particule, comme Champollion

1-334, de ces *Œuvres diverses*. — G. M.

l'a expliqué dans sa *Grammaire,* se prend pour *lorsque* et sert à enchaîner deux propositions dans l'ordre des temps. Le sens général est donc : j'avais établi ma famille dans la prospérité, lorsque la grande calamité arriva. Cette seconde inscription prouve donc comme la première que, par la grande calamité, il faut entendre la seconde partie du règne de Cambyse et non pas la conquête dont le corps sacerdotal paraissait avoir très bien pris son parti. Nous arrivons à la dernière inscription, celle qui couvre la face de l'obélisque auquel la statuette est adossée. Nous y retrouvons malheureusement deux petites lacunes en tête des deuxième et troisième lignes; elles sont dues, comme je l'ai dit, à la rupture de la tête et d'une épaule.

« Le noble chef, le....., l'un des docteurs, vivant avec » eux, le prophète, le grand inspecteur, *Out'ahorsoun*, fils » de *Témirtaïs,* dit : La majesté du roi de la haute et de la » basse Égypte, Darius, vivant à toujours, m'ordonna d'aller » en Égypte tandis que Sa Majesté était en Aram, lorsqu'il » devint le souverain du monde entier, le grand roi de » l'Égypte, pour rétablir une quantité de doubles demeures » de la vie[1] ..... » (ici une lacune qu'on doit nécessairement suppléer par quelque chose comme : *et pour remettre dans l'ordre*) « ce qui avait été perverti. Je pris la charge » du pays et des hommes, de province en province, réta- » blissant l'ordre en Égypte d'après le commandement du » seigneur des deux régions. Agissant conformément aux » ordres de sa divine Majesté, je fis un recensement du » tout. Toute la population était auprès de moi et personne » ne dit du mal de moi, parce que je leur rendis ce qu'exi- » geaient les droits de chacun » (ici se place une nouvelle

1. Cette expression signifie très probablement des collèges d'hiérogrammates; les prêtres de cette classe sont appelés, dans le texte démotique de Rosette, les écrivains des doubles demeures de la vie (*Inscription de Rosette,* lig. 4).

lacune d'environ trois mots en tête de la dernière ligne, la phrase se terminait par ces mots) : « pour tous leurs travaux. » Et Sa Majesté ordonna qu'on leur donnât tous les bienfaits » de la culture[1], afin qu'ils fissent tous leurs travaux. Je les » rétablis dans tous leurs droits et dans toutes les limites » de leurs biens tels qu'ils se trouvaient (désignés) dans les » titres et comme ils étaient auparavant. Sa Majesté voulut » pareillement que la splendeur de cette demeure fût aug- » mentée, que l'on fît revivre toutes les cérémonies funé- » raires, que l'on rétablît les liturgies de tous les dieux dans » les demeures qui leur appartenaient, que l'on fît leurs » divines offrandes, et que l'on célébrât leurs panégyries, à » toujours. »

Notre personnage se trouve donc en Asie à l'avènement de Darius. Les expressions de l'inscription se rapportent à merveille avec ce que nous savons sur ce prince. Il était devenu souverain (mot à mot : voici lui à l'état de souverain) ; il n'est pas ici question de succession régulière. Hérodote (II, 129) nous apprend que Cambyse avait emmené avec lui des Égyptiens et entre autres des médecins à cause de leur réputation d'habileté. La médecine était exercée en Égypte par les prêtres et surtout par ces savants, ces docteurs, dont *Out'ahorsoun* faisait partie. Nous avons vu de plus que sa charge l'obligeait à accompagner partout le souverain, il est donc naturel de le retrouver en Syrie à la mort de Cambyse. La mission réparatrice confiée à notre Égyptien par Darius est bien conforme à ce que les historiens rapportent de la bonne administration de ce roi.

Il fallait réparer les effroyables calamités qui avaient signalé la fin du règne de Cambyse et dont parlent les deux inscriptions précédentes. On voit que les temples n'avaient pas seuls souffert. Beaucoup de personnes avaient été vio-

1. Peut-être : de l'irrigation, le mot MeR se prête à l'un et l'autre sens.

lemment dépouillées de leurs biens. Les titres de propriété, tels que nous les connaissons par les papyrus grecs et démotiques, aident notre administrateur, par leurs délimitations si précises, à remplir sa tâche, à la satisfaction générale. C'est d'après la nature de ces fonctions que j'ai traduit le titre principal d'*Out'ahorsoun* par grand inspecteur, peut-être néanmoins cette mission, toute accidentelle, n'a-t-elle pas de rapport avec son titre officiel. Je remarque néanmoins que le même titre appartient à un autre *Pefpanet*[1] de Saïs, qui pourrait bien être le même que le père d'*Out'ahorsoun*. Ce Pefpanet est également chargé de la conduite ou de l'inspection des travaux faits par ordre d'Amasis au temple d'Abydos. Ces détails se trouvent dans l'inscription gravée derrière sa statue, que possède le Musée du Louvre.

Je me borne à ces remarques générales et je n'entreprendrai pas ici l'étude des détails de cette longue inscription, qui nous apporte des matériaux de tout genre; il est impossible néanmoins de ne pas revenir un instant sur le mot important échappé à notre prophète égyptien dans ses leçons à Cambyse sur la déesse Neith. Neith est, dit-il, la mère du dieu Ra, du soleil lui-même, en tant que ce dieu est enfanté par elle (en copte ⲙⲓⲥⲉ) MeS[2], mais sans génération paternelle ou masculine ; cette seconde idée est exprimée de la manière la plus nette, par le signe bien connu de la négation et par le scarabée. Il ne peut rester aucun doute sur le sens du scarabée. J'ai exposé, dans mon mémoire[3] sur

1. Voir notre catalogue A, 80; la lecture *Pefpanet*, donnée par Champollion pour ce nom propre , me laisse quelques doutes.

2. Ce mot est quelquefois employé dans les deux sens, mais, d'une manière spéciale et restreinte, il s'applique à la maternité, et son déterminatif est une femme qui accouche (voy. Champollion, *Diction.* p. 50).

3. Ce mémoire lu à l'Académie des Inscriptions, au mois d'avril 1849,

nscription du tombeau d'Ahmès, les exemples hiérogly-
iques qui vérifient tous les détails donnés par les auteurs
ecs sur les diverses nuances de ce symbolisme. Les Égyp-
ns prétendaient que tous les scarabées étaient mâles et
nséquemment ils en faisaient le symbole exclusif de la
nération paternelle. Comment donc s'opérait, dans la
ctrine égyptienne, cette génération divine du soleil, le
eu suprême? Pouvons-nous avoir quelque confiance dans
s sublimes conceptions que prêtent aux Égyptiens les
ilosophes récents, néoplatoniciens ou gnostiques, sur l'es-
nce divine et la cosmogonie? Les grands esprits du paga-
isme, forcés d'opposer au spiritualisme chrétien quelque
hose de plus satisfaisant et de plus conforme à la direction
hilosophique des esprits que les dieux poétiques d'Homère,
e sont-ils bornés à dévoiler une partie des mystères tradi-
ionnels des temples égyptiens? Devons-nous, au contraire,
egarder comme un simple développement des doctrines
hilosophiques, produit par le contact nouveau du mysti-
cisme hébraïque et chrétien, et faussement abrité sous les
noms antiques d'Hermès ou d'Orphée, les textes des néopla-
toniciens sur l'essence et la génération divine? Les principaux
apologistes chrétiens considèrent ces doctrines comme véri-
tablement antiques dans les sanctuaires païens et comme les
débris d'une tradition primitive plus ou moins altérée par
les symboles de l'idolâtrie. En ce qui concerne l'Égypte,
nous pouvons affirmer maintenant que la doctrine de la gé-
nération divine, telle que Jamblique[1] l'expose plus spéciale-
ment, n'est pas un produit de l'esprit philosophique des
derniers temps, mais qu'elle appartient à la portion antique

n'a pu encore paraître dans le recueil de cette Académie, à cause de l'état incomplet où se trouvait le caractère hiéroglyphique de l'Imprimerie nationale, j'espère que l'impression en sera terminée vers la fin de mai 1851[; cf. p. 51-57 et 113-114 du présent volume].

1. Quel que soit le véritable auteur du traité *De Mysteriis Ægyptiorum*, il possédait une véritable connaissance des doctrines égyptiennes.

et traditionnelle des mystères. C'est ce qui résulte de notre nouveau texte qui se coordonne d'une manière très satisfaisante avec les expressions des hymnes consacrés au dieu suprême, identifié avec le soleil. Le dieu Ra n'est qu'enfanté par Neith, il n'est pas engendré (paternellement); en effet, partout dans ces hymnes, il est qualifié : *Le dieu qui s'engendre lui-même*[1]. « C'est un enfant divin qui se donne » naissance à lui-même, chaque jour », est-il dit dans l'hymne de *Tap-hérou-mès*[2]. La naissance quotidienne du soleil devient ici une vivante image de la perpétuelle génération divine. « C'est le seul générateur dans le ciel et sur la terre » et il n'est point engendré », dit un autre hymne (Musée de Leyde, pyramide K 11). Le grammate *Taphéroumès*, dans un second hymne gravé sur une stèle de la collection Passalacqua (n° 1375), parle ainsi du soleil : « c'est le dieu » seul vivant en vérité..... le générateur des autres dieux..... » celui qui s'engendre lui-même..... celui qui existe dans » le commencement..... Les dieux de la demeure céleste, » ajoute le même texte, n'ont point eux-mêmes enfanté » leurs membres, c'est toi qui les as enfantés dans leur en- » semble[3] ! »

Plutarque, en parlant des divers dieux honorés dans les temples égyptiens, dit que le seul culte d'Osiris était commun à toute la région. L'assertion serait exacte si cet auteur avait dit d'une manière plus générale : le culte du soleil; car Osiris n'est habituellement qu'un dédoublement de cette

1. , *self-formed*, suivant l'excellente traduction de M. Birch.

2. Collection Passalacqua, à Berlin. La traduction se trouve dans mon rapport sur l'exploration des musées d'Europe inséré au *Moniteur*, le 7 mars 1851 (et chez Franck); le texte paraîtra avec l'analyse dans la *Chrestomathie égyptienne*[; cf. t. I, p. 331-334, de ces *Œuvres diverses*].

3. Ce bel hymne fera aussi partie de la *Chrestomathie;* il a été écrit vers la fin de la XVIIIe dynastie. Ici l'hiérogrammate se sert du mot MeS, *enfanter*, attribuant ainsi au soleil la maternité comme la paternité, l'acte entier de la génération des dieux.

divinité, lorsqu'on la restreint au rôle de roi des régions funéraires, que le soleil était censé parcourir pendant la nuit. Ce caractère de dieu suprême et créateur, le dieu Ra (ou soleil) le conserve sur les monuments de toutes les parties de l'Égypte. Le Rituel funéraire, commun à tout le pays, s'exprime d'une manière toute semblable dans les hymnes au soleil du chapitre xv : « Hommage à toi, Soleil, dieu des » deux zones, créateur, qui s'engendre lui-même ! » (ch. xv, lig. 3).

Cette doctrine générale devait nécessairement amener des identifications avec les divinités locales. A Thèbes, par exemple, le dieu suprême, Ammon, se montre sous deux formes principales : la plus usitée est son identification avec le soleil, sous le titre d'*Amon-ra, roi des dieux;* on lui prodigue sous ce nom toutes les qualifications que nous venons d'attribuer au soleil. Ammon est encore adoré dans les sanctuaires de Thèbes[1] sous la forme ithyphallique ou comme générateur; il porte alors le titre de *mari de sa mère*. Cette mystérieuse légende a été, à mon avis, très fidèlement rendue par Champollion, et je crois qu'on n'a révoqué en doute l'exactitude de sa traduction que par la difficulté d'en saisir le sens intime. Notre texte de Saïs l'explique, ce me semble, d'une manière satisfaisante. Ammon, comme le soleil à Saïs, s'engendrant lui-même dans le sein de la mère, étant tout à la fois père et fils, est très exactement nommé *mari de sa mère*. Cela ne veut pas dire que *Mouth* ait, en sa qualité de mère, une primauté quelconque de temps ou de dignité. A Thèbes, en effet, le premier rôle est incontestablement attribué au principe mâle, à Ammon. Le principe femelle, tantôt considéré comme

1. Voir la représentation d'Ammon ithyphallique, *mari de sa mère*, dans le sanctuaire de Karnak relevé par Philippe Arrhidée, et sur une pierre, débris du sanctuaire de Thoutmès III, dans Rosellini, *Monumenti del Culto*, pl. LVI.

mère et tantôt comme Ammon femelle, est toujours subordonné au grand dieu générateur. Il nous est donc permis de réclamer au nom de l'antique doctrine égyptienne les textes nombreux des auteurs païens, où le dieu suprême est représenté comme s'engendrant perpétuellement lui-même[1].

La troisième personne de la triade égyptienne, la mère, paraît, dans l'*Ament* de Thèbes, n'être qu'une face différente du même être suprême. Dans les figures de Mouth et de Neith elle semble revêtir, au contraire, une personnalité plus distincte. Ament est néanmoins complètement identifiée avec Neith à Thèbes et à Dendérah, et Neith est aussi considérée comme la face féminine du dieu Phthah. En tant que l'être suprême est spécialement identifié avec le soleil, le rôle maternel est, dans toute l'Égypte, attribué, non plus à Neith ou à Mouth, mais au ciel, personnage féminin (ⲧⲡⲉ en copte). Les hymnes que j'ai cités plus haut sont formels à cet égard. « *Ta mère, le ciel, tend ses* » *bras vers toi* », dit le prêtre Ptah-mès dans l'hymne gravé sur la porte de son tombeau (Musée de Leyde, K 10). Le ciel est figuré, comme l'on sait, par une femme dont le corps allongé s'étend en forme de voûte au-dessus de la terre. De là vient que, dans un autre hymne du même Musée (K 11), on dit au soleil : *Tu rayonnes sur le dos de ta mère*[2], et cette métaphore est fréquemment répétée. Les

1. Les plus frappants par leur rapport avec les expressions de nos hymnes antiques sont peut-être ceux de Jamblique et de Julius Firmicus. Le premier (*de Mysteriis Ægyptiorum*, sect. VIII, chap. II) dit, en parlant du démiurge : ..... τοῦ αὐτοπάτορος, αὐτογόνου, καὶ μονοπάτορος θεοῦ; ..... et un peu plus loin, αὐτοπάτωρ, καὶ αὐταρχης. J. Firmicus, après avoir averti qu'il va dévoiler les mystères égyptiens (Præfat. ad lib. V), invoque Dieu dans les termes suivants : *Tu omnium pater pariter ac mater, tu tibi pater ac filius.*

2. PeSeT-ek Hi PeSet Mou-t-eK ; les deux sens du mot PeSeT ont fourni à l'auteur égyptien un jeu de mots que l'on ne peut traduire.

hymnes du Rituel funéraire sont tout aussi expressifs.

Dans un sens encore plus restreint, ce rôle appartient spécialement au ciel nocturne et nous reconnaissons ici la puissance cosmogonique attribuée à la nuit, aux ténèbres primordiales, toujours d'après les Égyptiens[1]. « *O père des* » *dieux !* dit l'hymne du Rituel (ch. xv, 44), *tu t'unis à ta* » *mère dans la montagne d'occident, elle te reçoit dans ses* » *bras chaque jour.* » Et un peu plus haut (ch. xv, 15) : « *lorsque tu luis dans le séjour de la nuit, tu t'unis à ta mère,* » *le ciel.* » C'était bien en effet le ciel nocturne à qui devait revenir spécialement la maternité du soleil, puisque le lever quotidien de cet astre était adopté comme l'image de la perpétuelle génération divine et se rendait par le mot SCHAA, *naître* (en égyptien comme en copte, *oriri*, *nasci*).

Après les expressions si absolues des textes que nous venons de citer, qui pourrait croire que ce dieu αὐτογόνος et αὐτοπάτωρ n'est pas le premier terme de l'essence divine? Et cependant la doctrine égyptienne ne s'arrêtait pas là, les témoignages sont précis à cet égard. Ce dieu premier et suprême reconnaissait néanmoins une autre figure primordiale, un πρῶτος τοῦ πρώτου θεοῦ, suivant la singulière expression de Jamblique[2]. Cet être, qui est le *un* par excellence et le bon par essence, est le modèle du dieu qui s'engendre lui-même. Il est curieux de voir comment le philosophe cherche à concilier ces deux branches de la doctrine. Son démiurge n'en reste pas moins *premier* aussi, parce que, dit-il, c'est lui qui se fait jaillir lui-même du sein de cet *un*[3]. Mais Jamblique n'échappe pas à une autre contradiction plus monstrueuse : en concentrant ainsi toute la force d'action dans le *second premier*, il réduit l'être *un* primordial à

1. Voy. Plutarque (*Symposion*, IV, p. 670) ; — Damascius, *de Principiis* (Anecdot. Wolf., t. III, 260), etc. ; — Suidas (in voce *Orpheus*) remarque que le démiurge était encore supérieur à la Nuit.
2. *De Mysteriis Ægyptiorum*, s. VIII, 2.
3. *De Mysteriis Ægyptiorum*, *ibid.*

l'inactivité et à la solitude, en sorte que son *premier de premier* devient une sorte de *fatum* immobile, et jouant par le fait un rôle bien inférieur à celui du dieu générateur. Les textes sacrés de l'ancienne Égypte, tout en reconnaissant ce père différent du dieu soleil, échappent à cette absurde conséquence, parce qu'ils énoncent la doctrine, sans chercher à l'expliquer et sans s'embarrasser des termes contradictoires qu'ils emploient.

Dans ces mêmes hymnes du Rituel où nous avons vu d'une manière si nette que le dieu Ra n'était engendré par aucun autre être, il n'en est pas moins qualifié *fils de Totounen* (nom de Phthah comme créateur, voy. *Rituel de Turin*, ch. xv, 40). Quoique Ra soit le dieu αὐτογόνος, voici néanmoins le principe paternel personnifié dans Phthah[1]. Mais Phthah n'était point un dieu inerte, ce père remplit même expressément, comme son fils, les fonctions de démiurge; il est représenté à Philæ modelant éternellement l'œuf du monde (voy. Rosellini, *Monumenti del Culto*, pl. XXI). Par une nouvelle transformation, sous le titre habituel de Ptah-sokar-osiris, il s'identifie avec le rôle nocturne du soleil; en sorte qu'il devient un parfait modèle de son fils, dont il possède déjà tous les attributs. C'est ainsi que la mythologie égyptienne échappait à la conséquence monstrueuse d'un premier principe jouant un rôle inférieur, par la parfaite similitude du père et du fils et en affrontant sans crainte la pluralité des personnifications dans l'unité suprême. Jamblique nous avertit *(ibid.)* que les noms d'Amoun, de Phthah, d'Osiris, n'étaient autre chose que la même divinité

1. Cf. Cicero, *de Natura Deor.*, III, 21, et Arnob., IV, 136. Dans les dynasties divines de Manéthon, non seulement Phthah précède le soleil, mais encore celui-ci est inférieur, puisqu'il n'a qu'une période de temps et que Phthah seul est éternel. Cette donnée, placée en tête de l'histoire primordiale, appartient évidemment à un temps où le soleil n'était pas encore identifié avec le dieu suprême. Ammon doit également être antérieur à Ammon-Ra.

considérée dans ses divers attributs. L'identité primitive de ces premiers personnages divins s'établit en effet par les textes égyptiens propres à chacun d'entre eux, et qui excluent la pluralité par leur sens absolu.

Il nous reste à expliquer pourquoi le soleil, dans le mystère de Saïs, est appelé *un premier-né* (SchA MeS, expression conservée dans le copte, ϣⲁϣⲉ, *primogenitus*, et déjà traduite par Champollion). C'est que, le soleil étant identifié avec le dieu suprême, il s'agit ici de la pure génération divine première et éternelle. Il y avait, en effet, d'autres fils divins d'un ordre inférieur qui composaient le polythéisme égyptien ; et on indiquait encore sous des symboles presque identiques l'opération démiurgique à laquelle la génération divine servait de prototype. C'est dans ce sens qu'Ammon, Phthah et Ra sont appelés *père des dieux et des hommes*. Nous trouvons souvent, dans les triades locales, un fils divin bien distinct du père et occupant un poste subordonné. A Thèbes, le fils d'Ammon et de Mouth se nomme Chons et apparaît comme un dieu *Lunus*, c'est-à-dire comme un être secondaire tirant sa lumière et sa vie d'un premier principe. Dans la famille d'Osiris nous retrouvons au contraire le fils *aîné* dans le personnage d'Harouëris, identifié avec Apollon ou le soleil ; et d'une manière plus frappante encore, dans la figure d'Horus, fils d'Isis, ithyphallique, identifié par les Grecs au dieu Pan, et qui revêt tous les attributs d'Ammon. L'identification de ce dernier type avec Ammon générateur est si complète que la même figure porte à la fois les deux noms d'*Ammon, mari de sa mère*, et d'*Horus, fils d'Isis*.

Si je crois comprendre ce qu'étaient aux yeux des Égyptiens le père et le fils divin, j'éprouve bien plus de difficulté à me rendre compte des fonctions que l'on attribuait au principe féminin dans cette génération primordiale. Au point de vue cosmogonique, dont je ne m'occupe pas ici, je vois bien, comme l'enseigne le traité d'*Isis* et d'*Osiris*,

d'accord avec Platon, que la mère pouvait être le lieu, l'espace, où le démiurge lançait le monde, ou même la matière coéternelle. Dans la génération des dieux célestes ou secondaires, identifiés avec les astres, je comprends encore le rôle maternel du ciel, comme espace, χώρα, et même comme matière, ὕλη, fournissant une portion de l'éther céleste au démiurge pour nourrir ses germes divins. Mais dans la génération première du dieu premier-né, dans cet acte symbolisé par le scarabée, engendrant à lui seul et sans secours d'une femelle, j'avoue que je ne comprends en aucune façon ce que représentait Neith. La déesse se vantait qu'*aucun mortel n'avait soulevé son voile,* et peut-être n'avait-on symbolisé sous son nom que la portion du mystère regardée comme inaccessible à l'intelligence humaine.

Je viens de rappeler la célèbre inscription de Neith, à Saïs, rapportée par Plutarque et par Proclus. Jablonski a fort bien remarqué que la version de Proclus[1] est plus égyptienne; le voile était une idée athénienne : « Je suis ce » qui est, ce qui sera et ce qui a été; personne n'a relevé » ma tunique, le fruit que j'ai enfanté est le soleil. » La dernière phrase est une traduction exacte de nos textes; le membre qui précède se rapporte peut-être à la virginité de Neith et trouve sa justification dans l'assertion si positive que le dieu αὐτογόνος et αὐτάρχης n'avait d'autre père que lui-même. Le commencement de l'inscription s'explique au point de vue cosmogonique par le vaste panthéisme qui pénètre tout le système égyptien; au point de vue de l'essence divine, ces mots sembleraient indiquer que Neith était la personnification de l'éternité et de l'immensité au sein desquelles le premier être opérait sa perpétuelle génération. Proclus n'éclaircit pas la question en nous expliquant *(ibid.)* que Neith était une certaine déesse démiurgique,

1. Proclus, *in Timæum*, I, 30 : Τὰ ὄντα, καὶ τὰ ἐσόμενα, καὶ τὰ γεγονότα ἐγώ εἰμι· τὸν ἐμὸν χιτῶνα οὐδεὶς ἀπεκάλυψεν, ὃν ἐγὼ καρπὸν ἔτεκον, ἥλιος ἐγένετο.

à la fois visible et invisible, ayant sa place dans le ciel
net tant néanmoins la génération aux espèces. En effet,
ceci se rapporte à la cosmogonie, ainsi que la qualifi-
n de force motrice qu'il lui attribue plus loin[1].
out ce que nous entrevoyons sur le caractère primitif de
h, mère du dieu suprême, nous indique seulement un
sième terme de l'essence divine, dont l'existence était
mée, mais dont la nature et les fonctions étaient peu ex-
uées et peut-être totalement incomprises dans les sanc-
res égyptiens, où l'on affectait de la voiler d'un si pro-
d mystère.

---

n lit dans le précieux ouvrage d'Origène que vient de découvrir
E. Miller, et dont il a dernièrement publié le texte (*Refutatio*
resium, IV, 43, p. 77, Oxon. 1851, in-8°), un passage curieux qui
nt tout à fait à l'appui de la conception théologique que M. de Rougé
rée des textes égyptiens. Ce passage, quoique obscur dans la première
rase, laquelle est peut-être incomplète, est parfaitement clair dans la
rase finale : il est ainsi conçu : Αἰγύπτιοι δὲ πάντων ἀρχαιότεροι εἶναι
ζοντες, τὴν Θεοῦ δύναμιν ψηφίσαντες τάδε διαστήματα τῶν μοιρῶν ἐξ ἐπι-
ς θειοτάτης ἐξ αὐτῆς τὰ πάντα κατεσκευάσθαι. M. Miller propose de lire, au lieu de
διαστήματα τε διαστήματα, ce qui me semble donner pour ce passage
ens suivant = *Les Égyptiens qui se croient les plus anciens de tous*
peuples), *calculant, par une inspiration divine, la puissance de*
u et les intervalles des parties, disent que Dieu est une monade in-
sible qui s'est engendrée elle-même, et que tout a été formé par elle.
nploi évidemment fait avec intention des deux expressions γεννῶσαν
κατεσκευάσθαι montre que, dans le système égyptien, l'univers était
une émanation de la monade primordiale, mais une création. Quant
éritable sens de ψηφίσαντες, il soulève quelque difficulté. Si ce mot
pas une mauvaise leçon, je crois qu'il a le sens d'*écaluer*, de *sup-*
, c'est-à-dire celui qui appartient d'ordinaire à ce verbe dans le

---

C'est en la même qualité qu'Horapollon la désigne comme la face
ine de Phtah, sa force maternelle. Voir *Hieroglyphica*, l. I, c. 12.

Nouveau Testament. Les Égyptiens regardaient, en effet, la force ou l'essence divine comme un nombre premier qui servait de point de départ aux entités numériques. C'est ce que montre d'ailleurs le second membre de phrase où se trouve une si éclatante confirmation de ce qu'a avancé M. de Rougé, et sur lequel, je le répète, il ne peut s'élever aucun doute.

ALFRED MAURY.

LETTRE DE M. LE VICOMTE E. DE ROUGÉ

à M. F. Lajard

SUR

LA STÈLE A 433 DU MUSÉE DU LOUVRE[1]

Monsieur,

J'ai réuni, comme vous me l'aviez demandé, mes notes sur la déesse représentée debout sur un lion dans la stèle (A 433[2]) du Musée du Louvre; en voici le résumé.

Cette déesse, que je crois d'origine asiatique et seulement implantée en Égypte à la suite des expéditions de la XVIIIe dynastie, nous est connue par trois monuments : 1° la stèle précitée, du Louvre; 2° la stèle du British Museum, publiée par M. Prisse dans son *Choix de Monuments*, pl. XXXVII, et par vous, Monsieur, d'après lui, dans vos *Recherches sur Vénus* (atlas, pl. II); 3° une stèle du Musée de Turin, portant le n° 89.

La stèle du Louvre est bien conservée. Une partie des couleurs qui rehaussaient la sculpture est encore visible; la couleur de chair, rose d'un ton clair, qui couvrait le corps de la déesse, est surtout remarquable.

1. Extrait du mémoire de F. Lajard, *Sur le Culte du Cyprès pyramidal*, publié dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XX, 2e partie, p. 174-182. — G. M.

2. Ancien numéro; elle est décrite dans ma notice sous le n° C 86.

Au centre de la scène, on voit une divinité féminine représentée de face, entièrement nue et debout sur un *lion passant*, c'est-à-dire dessiné de profil et dans l'attitude d'une marche tranquille. Une légère ceinture était peinte au-dessus du pubis ; la couleur n'a pas tenu. La coiffure est caractéristique : les cheveux, rassemblés en deux grosses masses, se recourbent à droite et à gauche du cou en deux grosses boucles, qui ressemblent à des volutes retournées. Cette coiffure appartient, dans le panthéon égyptien, à la déesse Hâthôr. Il en est de même du disque soutenu par deux cornes en forme de croissant, qui complète la coiffure de la déesse. Elle tient de la main droite un bouquet composé d'une fleur de lotus et de deux boutons ; sa main gauche soutient un serpent. Auprès de la tête on lit la légende :

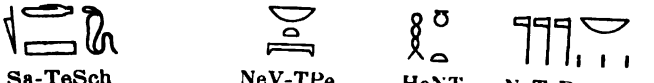

Sa-TeSch NeV-TPe HeNT NeTeRou NiV

Atesch ou Satesch (?), maîtresse du ciel, régente de tous les dieux.

Le nom de la déesse est très important : c'est pourquoi j'ajouterai ici que j'ai trouvé plusieurs variantes qui me paraissent éclaircir la valeur du premier caractère, jusqu'ici douteux. Il y a, par exemple, dans le Rituel funéraire, une série de personnages qui se retrouve deux fois (chap. CXLIV et CXLVII) ; le second porte le nom de *Sati-ha*. Il est écrit dans le premier endroit , et dans le second ; il en résulte que, suivant toute apparence, le signe est syllabique et se prononçait SAT. Les signes syllabiques sont, à volonté, escortés de leurs compléments phonétiques, comme ici de *s* et *t* ; cependant, comme on ajoute quelquefois aux radicaux une S préfixe (causative), il serait possible que la valeur de fût seulement AT[1]. Je re-

1. J'ai trouvé, depuis que ceci est écrit, des variantes qui semblent devoir faire préférer la lecture *at*, Atesch.

viendrai sur le nom *Satesch* quand j'aurai décrit toute la stèle.

A droite de la déesse, figure Ammon dans sa forme ithyphallique, accompagné des attributs ordinaires de cette forme. Sa légende n'est pas tout à fait celle qu'on trouve habituellement :

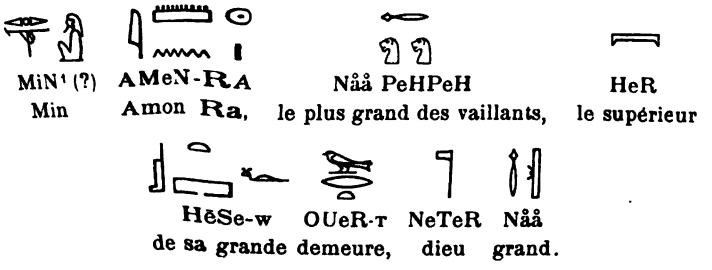

Remarquez, je vous prie, cette qualification : le plus grand des vaillants, ou peut-être mot à mot : le grand de la vaillance; elle établit une analogie entre ce dieu et le second parèdre de la déesse Satesch.

Celui-ci est représenté debout, de profil; au premier abord, on remarque sa coiffure, composée d'un diadème sur lequel se détache une tête de gazelle, et sa barbe, exactement semblable à celle que les artistes égyptiens donnent partout aux Asiatiques. Aucune divinité égyptienne n'en porte une semblable. Sa main droite tient une lance, et sa main gauche, la croix ansée ☥, signe de la vie divine. Sa légende le nomme Renpou :

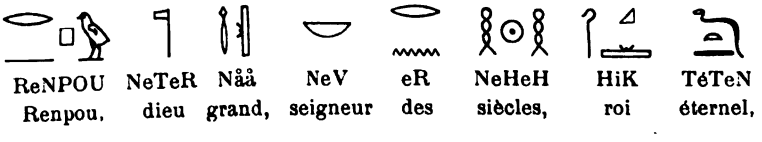

1. La véritable prononciation du nom spécial de la forme ithyphallique d'Ammon est encore l'objet de nombreuses contestations.

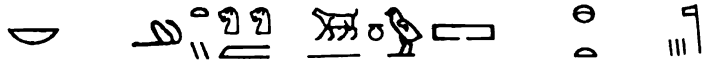

NeV PeHPeH eM CheN-NOU PA-ou NeTeR-ou'
seigneur de la vaillance parmi les dieux (ou dans le séjour des dieux).

Soit qu'on ait considéré ici ce dieu comme accessoire, soit qu'on l'ait identifié avec Ammon, il est à remarquer qu'il n'est pas rappelé dans les actes d'adoration qui remplissent le reste de la stèle; ceux-ci s'adressent uniquement à Satesch et à Amon-ra.

Le bas de la stèle, les deux tranches et toute la partie postérieure sont couverts par des actes d'adoration que prononcent un magistrat, nommé Houi , et toute sa famille. Ces formules contiennent quelques particularités dignes de remarque, et d'abord plusieurs titres y sont donnés à la déesse. Outre ceux déjà signalés de dame du ciel et de régente des dieux, on y lit : 1° la qualification de *régente des deux mondes*, ce qui s'applique ordinairement à l'Égypte, mais peut aussi s'entendre du monde en général; 2° , *déesse nourrissant le monde*. Cette traduction, donnée par Champollion, me laisse des doutes; c'est d'ailleurs un titre qui appartient ordinairement à Amon-ra, comme dieu suprême. 3° *Scherat our-Ra* « fille aînée du soleil », ce qui est un nouveau trait de ressemblance avec Hâthôr. 4° *merit en Ra out'a en Toum* « l'aimée de Ra, l'œil de Toum »; cette qualification se rapporte, comme vous le savez, aux deux principales formes de l'astre, considéré comme soleil levant et comme soleil couchant. La

1. Je ne puis entrer ici dans des détails philologiques. Je me bornerai à remarquer : 1° que, dans le mot *pehti* ou *pehpeh*, sert de phonétique (ⲡⲁϩⲟⲩ, *pars posterior*) et de déterminatif; 2° que doit se lire *paou* et désigne un ensemble de dieux, ce que j'expliquerai ailleurs.

personne qui donne ce titre à Satesch indique de plus le caractère infernal de la déesse, en lui demandant de lui faire voir ses beautés dans la région inférieure :

	TA•T	MA•A•-a	NoWRe-ou-T	åM	NeTeR KeR
Mot à mot :	Da	videam	decora tua	in	orco.

Ce caractère funéraire est encore plus tranché dans l'invocation du chef de la famille Houi. Voici ce qu'il demande à Satesch :

Tå-s	KRaS	NoW Re-T	Hå CheT	A•åou
Qu'elle donne	une sépulture	bonne	après	la vieillesse.

Tel est, Monsieur, l'ensemble des qualifications de la déesse; mais je veux aussi vous faire remarquer celles que prennent les femmes qui l'invoquent sur ce monument. La première se nomme *Tacharou*. Ce nom, qui signifie littéralement « Syrienne », n'est pas rare sous les XVIIIe et XIXe dynasties; il indique des tendances qui ne peuvent vous échapper. Cette femme prend le titre de : *odiste de sa maîtresse, (Hosi en hent-s)*; cette indication me porte à penser que Satesch avait, à l'époque de notre stèle, obtenu un culte public dans quelque partie de l'Égypte[2]. Cette conjecture se confirme par la qualification

1. Ce mot curieux, déterminé par le vieillard courbé sur son bâton , a été souvent confondu avec *our* « grand » , où l'homme marche droit, tenant le bâton de commandement. Le phonétique, écrit complètement, est *ååou* (cf. ⲟⲩⲱ, *finire*, ⲉⲩⲁⲟⲩⲱ, *deficientes*).

2. Probablement à Thèbes, puisque le dieu Amon-Ra est qualifié sur ce monument : *supérieur de sa grande demeure.*

que prennent les autres femmes. Elles se disent toutes seul VeK—T-s « sa servante ». Le fils de Houi se qualifie VeK eN AMouN « serviteur d'Amon ».

Je vous ai dit, Monsieur, que je regardais cette stèle comme appartenant à la XVIIIe dynastie ; les noms propres, le style et le tracé des hiéroglyphes me rappellent l'époque de Thoutmès III. Il faut remarquer néanmoins que le nom d'Amon n'a pas subi le martelage qui défigure ordinairement les stèles de cette époque ; la petitesse du monument aurait pu facilement le soustraire à cet outrage officiel. J'inclinerais néanmoins, à cause de cette circonstance, à le placer tout à la fin de la XVIIIe dynastie.

La stèle du British Museum me semblerait un peu plus récente, quoique son style se rapproche beaucoup du même type. Ici la déesse a perdu sa nudité primitive ; elle est enveloppée, comme Isis ou Hâthôr, d'un vêtement long et collant. Sa chevelure est toujours enveloppée de la même façon, mais elle n'a plus son disque sur la tête. Le lion, à l'encolure fortement caractérisée, du monument du Louvre, est devenu une lionne. La déesse, quoique bien reconnaissable, a changé de nom ; sa légende se lit , « Ken (?), dame du ciel ». C'est ce nom que M. Prisse a rapproché des mots coptes ⲕⲉⲛ, ⲕⲟⲩⲛ, *sinus, pudenda*. Il faudrait le retrouver une seconde fois pour bien établir la lecture ; la forme un peu large du second signe laisse des doutes entre *Kesch* et *Ken*. Les deux parèdres, Amon ithyphallique et *Renpou*, ont les mêmes caractères que sur la stèle du Louvre ; il faut seulement observer qu'ici la déesse présente à *Renpou* deux serpents au lieu d'un. Ce monument est malheureusement moins riche en légendes que celui du Louvre, mais il est complété par une seconde scène, extrêmement curieuse. Une déesse, coiffée du diadème ordinaire d'Osiris, nommé *atew*, est assise, vêtue à l'égyptienne ; elle tient de la main gauche une lance, comme

Renpou, et de la main droite la hache de combat. Cette belliqueuse divinité porte le nom d'*Anta* , auquel les analogues asiatiques ne manquent pas. Les qualifications , « dame du ciel et régente des dieux », l'identifient avec la divinité que nous venons d'étudier. Les personnages qui sont devant elle lui adressent leur hommage dans des termes qui ne nous apprennent rien de nouveau.

Dans la stèle de Turin, la déesse est nue, le pubis noir, mais le nom et la coiffure sont comme sur la stèle de Paris; elle est accompagnée des deux mêmes dieux. Ce monument est de la XIXe dynastie et d'origine thébaine[1].

Si le nom douteux de Ken ne nous fournit que peu de renseignements sur la patrie primitive de notre déesse, il n'en est pas de même heureusement pour les noms d'*Anta* et de *Satesch* ou *Atesch*. Elle devient ici la déesse éponyme de deux villes qui figurent parmi les conquêtes de la XVIIIe et de la XIXe dynastie, et qui nous conduisent directement en Asie. Vous savez, Monsieur, tout ce qui reste à faire pour que nous puissions être guidés un peu plus nettement dans la géographie de l'Asie antique. C'est pourquoi, sans vous proposer une identification positive pour la ville nommée *Atesch* ou *Satesch* , qui est citée bien souvent dans les papyrus et les monuments, je me contenterai de vous indiquer ici les principaux renseignements qui peuvent aider à chercher sa position : 1° sur la grande inscription des campagnes de Thoutmès III, transportée de Karnak au Louvre, on lit (lig. 7) que ce roi, se dirigeant vers le pays des Rotennou, s'approcha de Satesch, la pilla et la rasa; Séti Ier, dans son expédition d'Asie, la désigne comme appartenant au pays d'*Amara* (Rosell., *M. R.*, pl. LIII), que M. Birch rapproche

1. M. Prisse cite encore au British Museum une stèle très effacée et un fragment où se trouve la même déesse. Ces monuments n'ont pas été publiés. Le fragment est précieux, en ce qu'il porte au revers la figure de Ramsès II, ce qui enlève toute incertitude sur son époque.

des Amorrhéens. Ce savant a fait remarquer aussi que notre ville était en rapport fréquent avec les Chétas. Elle faisait probablement partie de leur confédération[1], où il faut, sans aucun doute, reconnaître les fils de *Chet* ou *Chittim* de la Bible, qui nomme même tous les rois de la Palestine מַלְכֵי הַחִתִּים « les rois des Chittim » (*II Rois*, VII). D'un côté, Satesch est très fréquemment mentionnée, ce qui doit faire conjecturer qu'elle se trouvait sur la route ordinaire des expéditions dirigées contre la Mésopotamie. On la trouve aussi figurée dans une sorte de plan ou vue perspective de la marche de l'armée égyptienne, qui a été publiée par Rosellini (*M. R.*, pl. XCI).

Le nom d'*Anta* se retrouve tout aussi clairement dans la ville nommée *Bâitâ-ântâ*, c'est-à-dire « la demeure d'Anta ». Cette ville figure dans les conquêtes du grand Ramsès et de Séti Ier, son père. La composition du mot nous conduirait directement en Palestine. Les planches assez fautives de Burton (*Excerpta*, XVI) permettent cependant de reconnaître qu'on a conservé, dans le nom de cette ville [illegible], le déterminatif *dieu*, [illegible], au nom d'*Anta*, et le déterminatif [illegible], *demeure*, au mot Bâitâ בית; de sorte que le sens, *demeure de la déesse Anta*, qui ressort du nom de cette ville, était bien compris des Égyptiens eux-mêmes. La Bible nous présente le nom parfaitement identique *Beit-anat* בֵּית עֲנָת, dans le territoire de Nephthali (*Jos.*, XIX, 38). Ce nom, comme celui de *Bet-schems*, a pu être appliqué à plusieurs villes, puisqu'il est constant qu'*Anat* ou *Anta* est le nom d'une grande divinité du pays; mais l'indication du *Livre de Josué* n'en devra pas moins être mise en première ligne, quand on voudra déterminer de plus près la position de nos deux villes.

Enfin, Monsieur, je retrouve la déesse *Anta*, d'une manière

1. Je crois que c'est cette ville qui est désignée dans les papyrus historiques sous le nom métaphorique d'*épine dorsale des Chétas*.

assez inattendue dans le nom d'une princesse à qui le grand Ramsès accorda un rang élevé, et qui paraît avoir rempli, pendant un certain temps, les fonctions de régente. Elle a été signalée par Champollion, à Ipsamboul, sous le nom de *Batianti*. Ce nom propre se lit exactement comme celui de la ville que je viens d'étudier, *Baïta-Anta* : seulement le mot *baït* ne porte plus le déterminatif *habitation* ▭. Aussi je ne saurais dire si la princesse avait reçu le nom de la ville par souvenir de la conquête, ou si le nom divin *Anta* avait été combiné avec quelque autre élément sémitique, tel que בת *fille*. *Bat-anat* serait un nom féminin des plus réguliers. Quoi qu'il en soit, ce nom est une médaille de plus qui nous atteste l'influence des idées religieuses de l'Asie à la cour de Séthos I et de Ramsès II, et vous savez déjà, Monsieur, combien de faits curieux se rattachent à cette influence et y trouvent leur explication.

J'ai l'honneur de vous assurer de mes sentiments les plus dévoués,

Vte E. DE ROUGÉ.

Paris, le 6 juin 1852.

TEXTE

DU

DOCUMENT ASTRONOMIQUE & ASTROLOGIQUE

Découvert par Champollion à Thèbes
dans les tombeaux des rois égyptiens Ramsès VI et Ramsès IX[1].

CHAMPOLLION, *Monuments*, pl. CCLXXII *bis* et suivantes
complétées d'après les calques de M. LEPSIUS.

Mois de THOTH, commencement de la nuit, les deux plumes de *Nacht*.

Heure I..... le sommet du bâton de *Nacht* sur l'oreille (gauche?).
Heure II .... dessus de sa nuque, vers le milieu.
Heure III ... son (dos?), vers le milieu.
Heure IV.... son (genou?), sur le bras droit.
Heure V..... son marchepied, sur les yeux droits *(sic)*.
Heure VI.... *Ari*, vers le milieu.
Heure VII... la tête de l'*oie*, vers le milieu.
Heure VIII.. son derrière, sur l'œil gauche.
Heure IX.... l'étoile de *Chou*, vers le milieu.
Heure X..... l'étoile de *Sara*, vers le milieu.
Heure XI.... le sommet de *Sahou*, vers le milieu.
Heure XII... l'étoile de *Sahou*, sur le bras...

1. Publié dans J. Biot, *Sur un calendrier astronomique et astrologique, trouvé à Thèbes en Égypte dans les tombeaux de Ramsès VI et de Ramsès IX, deuxième et dernier mémoire* (Extrait des *Mémoires de l'Académie des Sciences*, 1852, t. XXIV, p. 155-166).

Nota. — Dans le calque de M. Lepsius, cette première quinzaine n'existe plus; Champollion l'a peut-être tirée du tombeau de Ramsès IX.

THOTH, 16-15, qui est une fête, commencement de la nuit, le sommet de *Nacht.*

Heure I ..... sa nuque, sur l'œil droit.
Heure II .... son (dos ?), vers le milieu.
Heure III ... son (genou ?), vers le milieu.
Heure IV.... son marchepied (?), vers le milieu.
Heure V..... *Ari,* sur l'œil droit.
Heure VI.... la tête de l'*oie,* vers le milieu.
Heure VII... son derrière, de même.
Heure VIII.. l'étoile de *Chou*[1], vers le milieu.
Heure IX.... l'étoile de *Ari*[2], sur l'œil droit.
Heure X..... la tête de *Sahou*[3], vers le milieu.
Heure XI.... l'étoile de *Sahou,* vers le milieu.
Heure XII... l'étoile de *Sothis,* sur le bras gauche.

Mois de PAOPHI, commencement de la nuit, la nuque de *Nacht,* vers le milieu.

Heure I ..... son (dos ?), vers le milieu, œil droit *(sic).*
Heure II .... son (genou ?), vers le milieu.
Heure III ... son marchepied, vers le milieu.
Heure IV.... *Ari,* vers le milieu.
Heure V..... la tête de l'*oie,* vers l'œil droit.
Heure VI.... son derrière, vers le milieu.
Heure VII... l'étoile de *Chou,* vers le milieu.
Heure VIII.. l'étoile de *Sara,* vers l'œil gauche.
Heure IX.... le sommet de *Sahou,* vers l'œil gauche.
Heure X..... l'étoile de *Sahou,* vers l'œil gauche.
Heure XI.... l'étoile de *Sothis,* vers l'œil droit.
Heure XII... le sommet des *deux étoiles,* vers le milieu.

1. Le nom de cette constellation signifie *mille.*
2. Cette constellation est nommée alternativement *Ari* et *Sara.*
3. La *tête* ou le *sommet* de *Sahou* est toujours distinct de l'étoile proprement dite de *Sahou.*

Nota. — La douzième heure ne se trouve que dans le calque de M. Lepsius. Champollion l'avait indiquée au crayon, dans son manuscrit; mais l'éditeur n'en a pas tenu compte, et la planche imprimée s'arrête à la XIe heure. Le calque de M. Lepsius est beaucoup plus complet dans tout ce mois.

PAOPHI, 16-15, commencement de la nuit, le dos de *Nacht*, vers le milieu.

Heure I ..... le (pied ?) de *Nacht*, vers le milieu.
Heure II .... son marchepied, vers le milieu.
Heure III ... *Ari*, vers l'œil droit.
Heure IV .... la (huppe ?) de l'*oie*, sur l'œil gauche.
Heure V ..... son derrière, vers le milieu.
Heure VI .... l'étoile de *Chou*, sur l'œil droit.
Heure VII ... l'étoile de *Sar*, vers l'œil droit.
Heure VIII .. le sommet de *Sahou*, vers l'œil droit.
Heure IX .... l'étoile de *Sahou*, vers le bras droit.
Heure X ..... vient après l'étoile de *Sothis*, sur le bras gauche[1].
Heure XI .... le sommet des *deux étoiles*, vers le bras gauche.
Heure XII ... les *étoiles de l'eau*, vers le milieu.

Nota. — Lepsius est plus complet en certaines parties.

ATHYR, commencement de la nuit, le pied de *Nacht*, vers le milieu.

Heure I ..... son marchepied, vers le milieu.
Heure II .... *Ari*, sur l'œil droit.
Heure III ... la tête de l'*oie*, sur l'œil droit.
Heure IV .... son derrière, vers le milieu.
Heure V ..... l'étoile de *Chou*, vers le milieu.
Heure VI .... l'étoile de *Ari*, vers le milieu.
Heure VII ... sommet de *Sahou*, vers le milieu.
Heure VIII .. l'étoile de *Sahou*, sur l'œil gauche.
Heure IX .... vient après l'étoile de *Sothis*, vers l'œil droit.

1. Lepsius a *le bras droit*.

Heure X .... le sommet des *deux étoiles,* vers le milieu.
Heure XI.... les étoiles de l'*eau,* vers le milieu.
Heure XII... la tête du *lion,* vers le milieu.

ATHYR, 16-15, commencement de la nuit, le (marchepied ?) de *Nacht,* vers le milieu.

Heure I ..... *Ari,* sur l'œil droit.
Heure II .... la tête de l'*oie,* vers le milieu.
Heure III.... son derrière, vers le milieu.
Heure IV.... l'étoile de *Chou,* vers le milieu.
Heure V..... l'étoile de *Sar,* sur l'œil gauche.
Heure VI.... le sommet de *Sahou,* vers le milieu.
Heure VII... l'étoile de *Sahou,* sur l'œil droit.
Heure VIII.. vient après *Sothis,* sur l'œil droit.
Heure IX.... le sommet des *deux étoiles,* vers le milieu.
Heure X..... les étoiles de l'*eau,* vers le milieu.
Heure XI.... la tête du *lion,* vers le milieu.
Heure XII... sa queue, vers le milieu.

CHOIAK, commencement de la nuit, l'étoile de *(Sar?),* œil gauche[1].

Heure I ..... la tête de l'*oie,* vers le milieu.
Heure II .... son derrière, sur l'œil droit.
Heure III.... l'étoile de *Chou,* sur le bras droit.
Heure IV.... l'étoile de *Sara,* sur le bras droit.
Heure V..... l'étoile de *Sahou,* sur l'œil gauche.
Heure VI.... vient après *Sothis,* vers le milieu.
Heure VII... sommet des *deux étoiles,* sur le bras gauche.
Heure VIII.. les *deux étoiles,* sur l'œil droit.
Heure IX.... les étoiles de l'*eau,* sur l'oreille droite.
Heure X..... la tête du *lion,* sur le bras droit.
Heure XI.... sa queue, sur le bras droit.
Heure XII... les *étoiles nombreuses,* sur l'œil gauche.

1. Le calque de Lepsius porte en outre, après l'article du commencement de la nuit, 16 ronds ○○○○ ○○○○ ○○○○ ○○○○ qui semblent désigner un nombre d'étoiles.

CHOIAK, 16-15, commencement de la nuit, la tête de l'*oie*, vers le milieu.

Heure I ..... son derrière, vers le milieu.
Heure II .... l'étoile de *Chou*, sur l'oreille droite.
Heure III ... l'étoile de *Sara*, sur l'oreille droite.
Heure IV.... l'étoile de *Sahou*, vers le milieu.
Heure V..... l'étoile de *Sothis*, sur le bras droit.
Heure VI.... les *deux étoiles*, sur le bras droit.
Heure VII... les étoiles de l'*eau*, sur l'œil gauche.
Heure VIII.. la tête du *lion*, sur l'œil gauche.
Heure IX.... sa queue, sur l'œil gauche.
Heure X..... les *étoiles nombreuses*, vers le milieu.
Heure XI.... le *porteur de luth*, vers le milieu.
Heure XII... les *serviteurs* qui précèdent *Ména*, vers le milieu.

TOBY, commencement (de la nuit), son derrière (de l'*oie*), vers le milieu.

Heure I ..... l'étoile de *Sar*, sur l'œil gauche.
Heure II .... le sommet de *Sahou*, vers le milieu.
Heure III ... l'étoile de *Sahou*, sur l'œil droit.
Heure IV.... vient après *Sothis*, sur l'œil gauche.
Heure V..... les *deux étoiles*, sur l'oreille gauche.
Heure VI.... les étoiles de l'*eau*, sur l'oreille gauche.
Heure VII... la tête du *lion*, sur l'œil gauche.
Heure VIII.. sa queue, vers le milieu.
Heure IX.... les *étoiles nombreuses*, vers le milieu.
Heure X..... les *serviteurs* qui précèdent *Ména*, sur... gauche.
Heure XI.... *Ména*, sur l'œil gauche.
Heure XII... le *serviteur* de Ména, sur l'œil gauche.

TOBY, 16-15, sommet de *Sahou*, sur l'oreille gauche.

Heure I ..... l'étoile de *Sahou*, sur le bras gauche.
Heure II .... l'étoile de *Sothis*, vers le milieu.
Heure III ... le sommet des *deux étoiles*, vers le milieu.
Heure IV.... les *deux étoiles*, sur l'oreille gauche.
Heure V..... les étoiles de l'*eau*, vers le milieu.
Heure VI.... la tête du *lion*, vers le milieu.

Heure VII... sa queue, sur l'œil droit.
Heure VIII.. les *étoiles nombreuses,* vers le milieu.
Heure IX.... les *serviteurs* qui précèdent *Ména,* sur le bras gauche.
Heure X..... *Ména,* œil gauche.
Heure XI.... le *serviteur* de *Ména,* sur le bras gauche.
Heure XII... le pied de l'*hippopotame,* sur le bras gauche.

MÉCHIR, commencement de la nuit, l'étoile de *Sahou,* sur le bras gauche.

Heure I ..... l'étoile de *Sothis,* sur l'oreille droite.
Heure II .... les *deux étoiles,* sur l'oreille gauche.
Heure III ... les étoiles de l'*eau,* sur l'œil gauche.
Heure IV.... la tête du *lion,* sur l'oreille gauche.
Heure V..... les *étoiles nombreuses,* vers le milieu.
Heure VI.... le *porteur de luth,* vers le milieu.
Heure VII... les *serviteurs* qui précèdent *Ména,* vers le milieu.
Heure VIII.. *Ména,* sur l'oreille gauche.
Heure IX.... le *serviteur* de *Ména,* vers le milieu.
Heure X..... la jambe de l'*hippopotame,* sur... gauche.
Heure XI.... le milieu de ses jambes, sur...
Heure XII... (le sommet de?)...

Nota. — La fin est fruste.

MÉCHIR, 15-16.

Heure I ..... venue de *Sothis* (?), sur le bras gauche.
Heure II .... les *deux étoiles,* sur l'œil droit.
Heure III ... la tête du *lion,* sur le bras droit.
Heure IV.... sa queue, sur l'œil gauche.
Heure V..... les *étoiles nombreuses,* vers le milieu.
.....
.....
Heure VIII.. *Ména*...
Heure IX.... le *serviteur*...
.....
.....
.....

Nota. — Très mutilé.

PHAMENOTH.....

.....
.....
.....
.....

Heure V..... les *serviteurs* qui précèdent *Ména.*
Heure VI.... *Ména*...
Heure VII... le *serviteur* de *Ména,* sur l'œil gauche.
Heure VIII.. le pied de l'*hippopotame,* sur l'œil gauche.
Heure IX.... sa jambe, vers le milieu, l'épée (?), sur l'œil gauche.
Heure X..... le milieu de ses jambes, vers le milieu.
Heure XI.... sa cuisse, vers le milieu.
Heure XII... sa mamelle, vers le milieu.

PHAMENOTH (16-15).....

Heure I..... les *deux étoiles,* . . droit.
Heure II .... sa queue (du *lion*), milieu.
Heure III ... les *étoiles nombreuses,* milieu.
Heure IV.... le *porteur de luth,* milieu.
Heure V..... les *serviteurs* qui précèdent *Ména,* œil droit.
Heure VI.... *Ména,* milieu... droit *(sic).*
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nota. — Il paraît y avoir du désordre dans cette liste. Le *lion* n'ayant pas été nommé, on ne devait pas dire *sa queue,* mais *la queue du lion.*

PHARMOUTI, commencement de la nuit, la tête du *lion,* vers le milieu.

Heure I..... sa queue, sur l'œil gauche.

Heure II . . . . les *étoiles nombreuses,* œil droit.
Heure III . . . le *porteur de luth,* œil droit.
Heure IV . . . . les *serviteurs* qui précèdent *Ména,* œil gauche.
Heure V . . . . . le *serviteur* de *Ména,* œil droit.
Heure VI . . . . les deux pieds de l'*hippopotame,* sur l'œil gauche.
Heure VII . . . sa jambe, milieu.
Heure VIII . . le milieu de ses jambes, milieu.
Heure IX . . . . sa cuisse, milieu.
Heure X . . . . . sa mamelle, oreille droite.
Heure XI . . . . son diadème (?), bras droit.
Heure XII . . . les deux plumes de *Nacht,* oreille droite.

PHARMOUTI, 26-25, commencement de la nuit, *Ména*..., droit.

Heure I . . . . . les *étoiles nombreuses,* œil gauche.
Heure II . . . . le *porteur de luth,* œil droit.
Heure III . . . les *serviteurs* qui précèdent *Ména,* œil droit.
Heure IV . . . . le *serviteur* de *Ména,* œil droit.
Heure V . . . . . les deux pieds de l'*hippopotame,* œil gauche.
Heure VI . . . . sa jambe, milieu,
Heure VII . . . son *bah* (?)[1], milieu.
Heure VIII . . sa cuisse, bras droit.
Heure IX . . . . sa mamelle, bras droit.
Heure X . . . . . son diadème, bras droit.
Heure XI . . . . sommet des plumes de *Nacht,* . . . droit.
Heure XII . . . le sommet du bâton de *Nacht*[2], . . . droit.

PACHONS, commencement de la nuit, *Ména,* sur l'oreille droite.

Heure I . . . . . les *serviteurs* de *Ména,* sur l'œil gauche.
Heure II . . . . *Ména,* sur l'œil gauche.
Heure III . . . les serviteurs de *Ména,* sur l'œil gauche.
Heure IV . . . . les pieds de l'*hippopotame,* milieu.
Heure V . . . . . sa jambe, milieu.

1. *Bah* signifie l'*uterus*.
2. Dans Champollion, les deux premiers mots manquent.

Heure VI.... son *bah*, oreille droite.
Heure VII... sa cuisse, bras droit.
Heure VIII.. sa mamelle, oreille droite.
Heure IX.... ses deux plumes, oreille droite.
Heure X..... sommet des deux plumes de *Nacht*, ... droit.
Heure XI.. . les deux plumes de *Nacht*, ... oreille droite.
Heure XII... sommet du bâton de *Nacht*, oreille gauche.

PACHONS, 16-15, commencement de la nuit, les serviteurs, œil gauche.

Heure I..... *Ména*, œil droit.
Heure II.... le *serviteur* de *Ména*, œil gauche.
Heure III... les pieds de l'*hippopotame*, milieu.
Heure IV.... sa jambe, milieu.
Heure V..... son *bah*, bras droit.
Heure VI.... sa cuisse, bras droit.
Heure VII... sa mamelle, oreille droite.
Heure VIII.. les deux plumes, oreille droite.
Heure IX.... sommet des plumes de *Nacht*, oreille gauche.
Heure X..... les deux plumes de *Nacht*, oreille gauche[1].
Heure XI.... sommet de son bâton, milieu.
Heure XII... sa gorge, bras gauche.

PAONI, commencement de la nuit, *Ména*, vers le milieu.

Heure I..... les deux pieds de l'*hippopotame*, milieu.
Heure II.... sa jambe, œil gauche.
Heure III... son *(bah ?)*, milieu.
Heure IV.... sa cuisse, milieu.
Heure V..... sa mamelle, œil gauche.
Heure VI.... son diadème, œil gauche.
Heure VII... ses deux plumes, oreille droite.
Heure VIII.. sommet des plumes de *Nacht*, oreille droite.
Heure IX.... les deux plumes de *Nacht*, milieu.
Heure X..... sa gorge, milieu.

1. Par une négligence du dessinateur, il y a ici heures V, VI, VII, VIII, IX ; il s'est corrigé à la XIe.

Heure XI.... sa mamelle, milieu.
Heure XII ... son dos (?), milieu.

Duplicata de Paoni. — PAONI, commencement de la nuit, *Ména.*

Heure I ..... le pied de l'*hippopotame,* vers le milieu.
Heure II . .. sa jambe, œil droit.
Heure III ... son *bah,* vers le milieu.
Heure IV.... son échine, vers le milieu.
Heure V..... sa mamelle, œil droit.
Heure VI.... son diadème, sur l'œil gauche.
Heure VII... les deux plumes, sur l'oreille droite.
Heure VIII.. ..... de *Nacht,* sur l'oreille gauche.
Heure IX.... les deux plumes de *Nacht,* vers le milieu.
Heure X..... sa gorge, vers le milieu.
Heure XI.... sa mamelle, vers le milieu.
Heure XII... ....

Nota. — Ce duplicata fait voir que le dessinateur égyptien a souvent confondu les signes de la gauche et de la droite.

PAONI, 15-16, commencement de la nuit, les pieds de l'*hippopotame,* milieu.

Heure I ..... sa jambe, milieu.
Heure II .... son ....., milieu.
Heure III ... sa cuisse, milieu.
Heure IV... sa mamelle, œil droit.
Heure V..... son diadème, œil droit.
Heure VI.... les deux plumes, oreille droite.
Heure VII... les deux plumes de *Nacht,* oreille gauche.
Heure VIII.. sommet (de *Nacht*), milieu.
Heure IX ... sa gorge, milieu.
Heure X..... sa mamelle, bras droit.
Heure XI.... son (dos ?), oreille droite.
Heure XII... sa jambe, milieu.

Nota. — Les étoiles des heures VIIe et VIIIe semblent

avoir échangé leurs places, sans doute par négligence du dessinateur égyptien.

ÉPIPHI, commencement de la nuit, l'épée (?) de l'*hippopotame,* œil gauche.

Heure I ..... sa cuisse, milieu.
Heure II .... sa mamelle, œil gauche
Heure III ... son diadème, milieu.
Heure IV.... ses deux plumes, milieu.
Heure V..... sommet des plumes de *Nacht,* milieu.
Heure VI.... les deux plumes de *Nacht,* œil gauche.
Heure VII... sa gorge[1], milieu.
Heure VIII.. sa mamelle, milieu,
Heure IX.... son (dos?), milieu.
Heure X..... sa jambe, œil gauche.
Heure XI.... son *(sebekes?),* milieu.
Heure XII... son marchepied, milieu.

ÉPIPHI, 15-16 .....

Heure I ..... sa mamelle (de l'*hippopotame*), milieu.
Heure II .... son diadème, milieu.
Heure III ... les deux plumes, milieu.
Heure IV.... sommet de *Nacht,* milieu.
Heure V..... les deux plumes de *Nacht,* œil gauche[2].
Heure VI.... sa gorge, milieu.
Heure VII... son (dos?), milieu.
Heure VIII.. sa jambe, milieu.
Heure IX.... ....., œil gauche.
Heure X..... .....
Heure XI.... ....., milieu.
.....

Nota. — Les deux colonnes afférentes aux deux quinzaines du mois de Mésori, le dernier des douze, n'existent plus.

1. Dans Lepsius il y a *sa nuque.* L'un des deux a emprunté sa variante à l'autre tombeau, sans nous en prévenir.
2. Lepsius, *œil droit.*

NOTICE SUR UN MANUSCRIT ÉGYPTIEN

EN ÉCRITURE HIÉRATIQUE

ÉCRIT SOUS LE RÈGNE DE MERIENPHTHAH, FILS DU GRAND RAMSÈS, VERS LE XVe SIÈCLE AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE[1]

Les travaux de Champollion ont rendu célèbre dans la science une collection de papyrus égyptiens qui faisait partie du cabinet de M. Sallier. Ces papyrus, écrits en écriture cursive antique (celle que Champollion a nommée *hiératique*), portent plusieurs dates qui montrent que la collection entière a été écrite sous les règnes de Ramsès II, Mérienphthah et Séti II, de la XIXe dynastie. L'illustre hiérogrammate obtint la permission d'étudier les manuscrits de M. Sallier, à son passage à Aix en Provence, où demeurait cet antiquaire. On apprit alors que la science possédait des manuscrits exactement contemporains de Moïse et contenant diverses compositions sur des sujets historiques et religieux. Le plus important de ces morceaux était sans contredit le fragment historique sur la campagne de Ramsès II contre la confédération des *Chétas*, qui sont très probablement les rois de *Chet*, les puissants chefs de la

1. Lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1852, et publié pour la première fois dans la *Revue archéologique*, 1852, t. IX, p. 530 sqq., tirage à part chez Leleux, 1852, 15 pages et 1 planche en couleur, puis reproduit dans l'*Athénæum français*, 1852, t. I, p. 280-284, tirage à part chez Thunot, 24 pages, sans planche.

Palestine, contre lesquels eurent à lutter les Hébreux. C'est dans ce manuscrit que Champollion avait copié et traduit quelques lignes qui furent publiées par Salvolini.

Quelques années plus tard, on reconnut dans la collection Anastasy plusieurs pièces portant les mêmes indices que les manuscrits de *Sallier;* le *Musée britannique,* ayant acquis ces deux collections, les a livrées à l'étude dans une magnifique publication qui fait le plus grand honneur à l'administration de ce Musée et aux artistes qu'elle a employés pour reproduire exactement ces beaux manuscrits.

Les littérateurs égyptiens dont les noms sont cités dans cette collection eurent pour chef, à une certaine époque, un grammate nommé *Kakevou*[1] ; son titre ordinaire est : *le grammate de la double demeure de lumière de Sa Majesté.* On ne sait pas au juste ce que signifie cette charge, mais, comme *Kakevou* porte également le titre de *gardien des livres,* il me paraît certain qu'il y avait là une sorte de collège scientifique, où toutes ces productions littéraires de la XIXe dynastie ont été ou composées ou copiées d'après des textes plus anciens.

On trouve dans un de ces manuscrits (voy. pl. XC, verso de la publication du *Musée britannique*) une liste de neuf grammates qui me semblent avoir constitué, à cette époque, le collège dont *Kakevou* était le chef.

Le manuscrit que je vais décrire offre tous les mêmes caractères que ceux des collections Sallier et Anastasy ; il présente une frappante analogie d'écriture avec le manuscrit coté *Anastasy* *n° 4.* Il a certainement fait partie du même dépôt, et il est écrit par les mêmes grammates. Séparé sans doute par les Arabes au moment où ils se partagèrent les fruits de leur trouvaille, ce papyrus appartient actuellement à Mme Elisabeth d'Orbiney, de Londres, qui

1. Ce nom signifie littéralement : *le possesseur d'un bras,* métaphore très naturelle pour dire *le fort* ou *le vaillant.*

1. *Spécimen de la première phrase.*

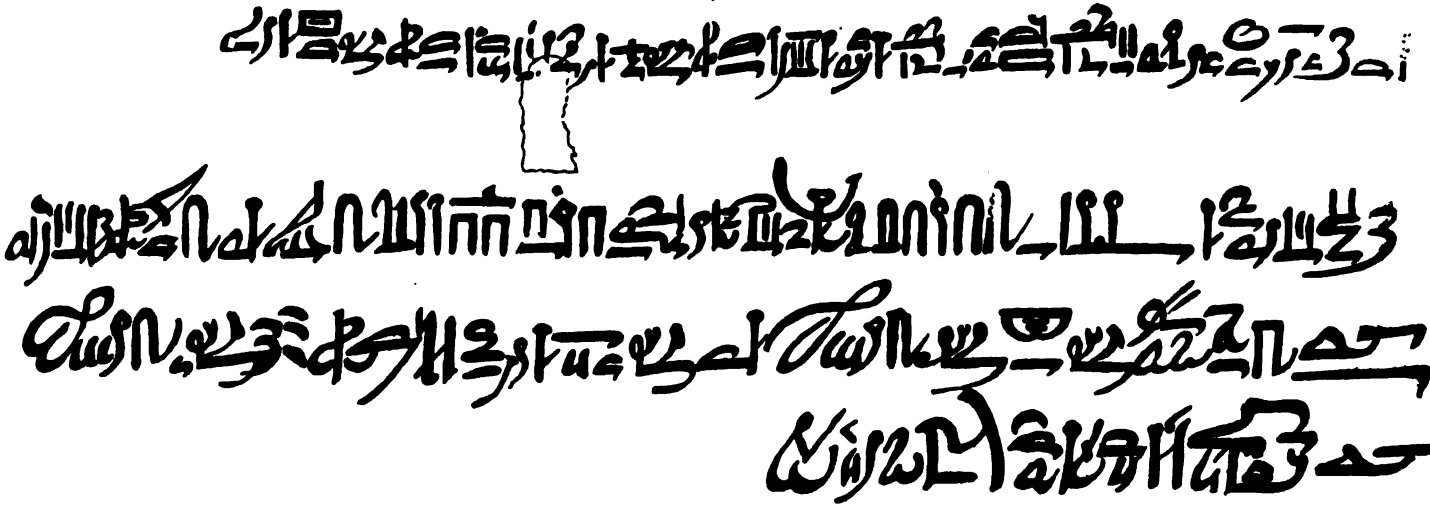

2. *Spécimen de la clause finale contenue dans les trois dernières lignes de la page 19.*

l'a acquis pendant le cours d'un voyage où elle a rassemblé de nombreux objets d'art et de curiosité. Il fut adressé dernièrement à la direction des musées par la bienveillante entremise de M. Hase, mais le prix demandé dépassait les ressources actuelles de l'administration, et l'on ne put s'entendre pour l'acquisition. Toutefois, cette dame me pria de faire la traduction de son manuscrit, et je me mis au travail pour répondre de mon mieux à la confiance qu'on me témoignait.

L'ouvrage se compose de dix-neuf pages d'une superbe écriture hiératique ; les cinq premières sont malheureusement fort endommagées. Le beau caractère de l'écriture ne me permit pas d'hésiter sur l'époque à laquelle on devait rapporter ce monument, et deux mentions décisives vinrent, dès les premières investigations, enlever mes doutes.

On lit deux fois, au recto et au verso de la dernière page, la légende de *Séti II*, qui ne portait encore que les titres de *porteur d'enseigne à la gauche du roi, général en chef de l'infanterie,* et *fils de roi*. Ce manuscrit, qui paraît avoir appartenu à ce prince, a donc été écrit sous le règne de Merienphthah son père.

On lit, à la fin de la dix-neuvième page, une clause finale qui n'est pas moins précieuse : *présenté au grammate* KAKEVOU *de la double demeure de lumière de Sa Majesté, le grammate* HORA, *le grammate* MÉRIEMAP. *Fait par le grammate* ENNANA, *le chef des écritures.*

Dans la liste des neuf grammates que j'ai cités plus haut, d'après le papyrus de la collection Anastasy, *Kakevou,* le chef de ces grammates, est nommé le premier. *Ennana,* qui paraît ici désigné comme le rédacteur du récit, est le troisième, *Meriemap* est le quatrième et *Hora,* le sixième de cette même liste : peut-être ces derniers sont-ils mentionnés ici comme simples copistes. Le numéro 4 de la collection Anastasy contient une sorte de dialogue entre *Kakevou* et *Ennana.* Le numéro 2 de la collection Sallier

était également présenté à *Kakevou* par les grammates *Hora* et *Ennana*, et ce dernier figure encore comme interlocuteur de *Kakevou* dans divers endroits des mêmes papyrus.

Notre manuscrit appartient donc exactement à la même école que la belle collection de la XIXe dynastie, publiée par le Musée britannique. Son contenu est d'autant plus curieux qu'il se distingue profondément de tout ce que l'on a trouvé jusqu'ici dans les papyrus. Ouvrage de pure imagination, il renferme une sorte de conte oriental, auquel ne manquent ni l'originalité de l'invention, ni l'emploi du merveilleux. Aussi mon attention fut-elle vivement excitée dès les premières lignes que je pus traduire. Je chercherai à donner une idée exacte de ce premier échantillon du génie égyptien dans un genre purement littéraire, en traduisant quelques-unes des parties dont j'ai pu obtenir une complète intelligence, signalant par des points les lacunes causées par les déchirures du manuscrit et quelquefois aussi par des phrases dont le sens n'est pas clair pour moi, analysant enfin de mon mieux le sens général du récit, quand ces lacunes deviennent trop importantes pour permettre de suivre pas à pas le texte égyptien. J'ajouterai qu'aussitôt que le texte sera tombé dans le domaine public de la science, je donnerai, suivant mon habitude, le mot à mot et l'analyse grammaticale de tout ce que j'aurai traduit.

Les cinq premières pages du manuscrit sont fort endommagées; les lignes sont interrompues par des déchirures qui s'étendent du haut en bas de la page. Il reste néanmoins assez de phrases lisibles pour saisir l'exposition du sujet et l'enchaînement général des faits. La première ligne est heureusement presque entière, et l'extrême simplicité du début ne laisse aucun doute sur le sens.

« Ceci se rapporte à deux frères d'une même mère et d'un
» même père. *Anepou* était le nom de l'aîné, et *Satou*[1] le

1. Il y a, dans ce nom, un signe douteux qui m'empêche de pouvoir répondre de la lecture que je propose.

» nom du plus jeune. *Anepou,* étant chef de maison, se
» maria et il considérait son jeune frère comme un fils. »

On voit, dans les phrases mutilées qui suivent ces mots, que le plus jeune devint très habile à soigner les bestiaux, grand agriculteur et n'ayant pas son pareil en Égypte. Les jours se multipliaient de cette manière; *Satou* faisait paître les bestiaux et chaque soir il les ramenait aux étables[1].....
« Il rentrait chargé de toutes sortes de bonnes herbes des
» champs..... il venait s'asseoir avec son frère et sa belle-
» sœur pour boire et pour manger..... puis il allait à son
» étable panser ses bœufs:....

» Lorsque la terre s'éclairait de nouveau et que le jour
» arrivait, l'heure d'aller aux champs étant venue, il appelait
» ses bœufs et les menait pâturer dans la campagne. Il les
» suivait..... et ses bœufs lui disaient quelles étaient les
» meilleures herbes..... car il comprenait tout leur lan-
» gage; et quand il les ramenait à l'étable, ils la trouvaient
» garnie de toutes les plantes qu'ils aimaient. Les bestiaux
» qu'il soignait devenaient extrêmement beaux et ils mul-
» tipliaient rapidement leurs portées.

» Lorsque la saison des labours fut venue, son frère aîné
» lui dit : Prenons les attelages..... pour labourer, car
» la campagne apparaît[2] et la voilà améliorée..... Quand
» nous aurons labouré, tu apporteras de la semence.....
» Le jeune homme disposa tout pour exécuter ce qu'avait
» dit son frère aîné.

» Lorsque la terre s'éclaira de nouveau et que le jour
» parut, ils allèrent aux champs..... et ils prenaient grand
» plaisir à leur ouvrage.

» Les jours s'étant multipliés après ceci, ils étaient dans

1. Je distingue par des guillemets les endroits où j'ai traduit; j'ai alors suivi le texte avec la plus scrupuleuse fidélité.

2. C'est-à-dire : « l'inondation se retire ». Je me suis gardé de suppléer dans les lacunes les fins de phrase même les plus évidentes; l'esprit du lecteur les suppléera facilement.

» les champs et se réjouissaient de..... L'aîné envoya son
» frère cadet en lui disant : Va au village et rapporte-nous
» des grains. Le jeune homme trouva la femme de son frère
» occupée à se tresser les cheveux. Il lui dit : Veux-tu me
» donner des grains ? je vais aller aux champs, car mon
» frère..... Elle lui répondit : Va, ouvre le grenier, prends
» toi-même ce que tu désires..... Mes cheveux[1] tomberaient
» en chemin. Le jeune homme s'en alla à son étable, il prit
» un très grand vase, car il voulait emporter beaucoup de
» grains, il le remplit (d'orge ?) et de froment, puis il sortit
» avec sa charge. »

Nous arrivons malheureusement ici à l'endroit le plus mutilé de la troisième page ; voici ce que j'ai pu comprendre de ces phrases interrompues presque à chaque mot par les déchirures du papyrus.

La jeune femme lui dit : « Tu as bien là cinq mesures de
» grains sur ton épaule. » Le jeune homme en convient ; alors elle reprend : « Comme tu es fort ! j'ai bien remarqué
» ta vaillance..... Car son cœur le connaissait.....
» elle était complètement éprise de lui. Puis elle lui dit :
» Viens, couchons-nous une heure[2]..... Je te préfère.....
» aussi ai-je mis mes plus beaux vêtements. Le jeune
» homme devint furieux comme la panthère..... en enten-
» dant ce discours honteux, et elle commença à avoir
» grand'peur. Il prit la parole et lui dit : Je t'ai toujours
» considérée comme ma mère, et ton mari, je le regarde
» comme mon père. Je ne puis faire une si grande infamie ;
» dis-moi de faire quelque chose[3]..... Maintenant, je ne

1. Les énormes coiffures, composées de tresses et de boucles qui descendent jusqu'au sein, étaient particulièrement en usage sous les XVIIIe et XIXe dynasties ; elles font bien comprendre ce passage.

2. C'est exactement l'expression de la femme de Putiphar. Il est probable qu'ici cela se rapporte à l'heure de la sieste.

3. Sans doute : *quelque chose de licite, et je t'obéirai.*

» parlerai de cela à personne et je ne le laisserai sortir de
» ma bouche devant aucun être humain.

» Il chargea son fardeau et s'en retourna aux champs;
» puis, ayant rejoint son frère, ils achevèrent leur travail.

» Lorsque le soir arriva, l'aîné s'en retourna vers sa
» demeure et le cadet suivit ses bœufs..... Chargé de
» toutes les bonnes productions des champs, il conduisait
» ses bœufs devant lui pour les mener coucher dans leur
» étable..... La femme du frère aîné était fort inquiète
» de ce qu'elle avait dit. Elle fit.....[1] et prit l'ap-
» parence d'une femme qui a subi une violence, voulant dire
» à son mari : c'est ton jeune frère qui m'a fait violence.
» Son mari revint dans la soirée, suivant son habitude de
» chaque jour. En arrivant à sa maison, il trouva sa femme
» étendue comme si la violence l'eût tuée. Elle ne vint pas,
» suivant son habitude, lui verser l'eau sur les mains.....
» et la maison resta dans les ténèbres. Elle restait couchée
» et dépouillée de ses vêtements. Et son mari lui dit : C'est
» moi qui te parle. — Ne me parle plus, lui dit-elle.....
» ton jeune frère..... quand il t'a rapporté des grains,
» il m'a trouvée seule et m'a dit : Couchons-nous une heure
» ensemble..... Il me parla ainsi et je ne l'écoutai pas. Ne
» suis-je pas ta mère, et ton frère aîné n'est-il pas comme
» ton père? Je lui parlai ainsi, alors il eut peur et il me fit
» violence, pour que je ne te disse rien. Aussi, si tu le laisses
» vivre, je me ferai mourir..... Le frère aîné devint
» furieux comme la panthère; il aiguisa son glaive et le
» saisit dans sa main, puis il alla se tenir debout derrière
» la porte de l'étable pour tuer son jeune frère lorsqu'il
» viendrait dans la soirée, pour faire rentrer ses bestiaux.

» Après le coucher du dieu *Mouï*[2], celui-ci arriva, chargé

1. Les mots sont altérés; je pense qu'il y a quelque chose comme : *elle mit ses vêtements en désordre.*

2. Mouï est ordinairement nommé *fils du soleil* dans les documents mythologiques : ici il est pris plusieurs fois pour l'astre lui-même.

» de toutes les bonnes herbes des champs, suivant son ha-
» bitude de chaque jour. En arrivant, la vache qui marchait
» en tête pour rentrer à l'étable dit à son gardien : Je
» pense que ton frère aîné est là avec son glaive pour te
» tuer, quand tu seras à sa portée. Il écouta les paroles de
» sa première vache, une autre vint ensuite pour rentrer et
» lui dit la même chose. Alors il regarda sous la porte de
» son étable et il aperçut les pieds de son frère qui se tenait
» debout derrière la porte, le glaive à la main. Déposant son
» fardeau par terre, il se sauva à toutes jambes, et son
» frère se mit à le poursuivre avec son glaive.

» Le jeune homme se mit alors à invoquer *Phra*[1], dieu
» des deux zones célestes, en disant : Mon bon seigneur,
» c'est toi qui montres où est la violence et la justice!

» *Phra* s'arrêta à écouter ses plaintes et il fit, entre lui
» et son frère aîné, un grand fleuve qu'il remplit de croco-
» diles; en sorte que l'un des frères était sur une rive et
» l'autre sur l'autre rive[2].....

» Le cadet appela son frère de l'autre rive et lui dit :
» Arrête-toi jusqu'au jour. Lorsque le disque solaire luira,
» je m'expliquerai avec toi devant lui..... car je n'ai jamais
» rien fait de mal envers toi.....

» Quand la terre s'éclaira de nouveau et que le jour parut,
» *Phra*, dieu des deux zones célestes, commença à luire, et
» ils s'aperçurent l'un l'autre. Alors le cadet se mit à parler
» à son frère. Qu'est-ce, lui dit-il, que cette poursuite après
» moi pour m'assassiner, lorsque tu n'as jamais entendu dire
» un mot contre moi? Je suis ton frère, je te considérais
» comme mon père, et ta femme comme ma mère. Ne
» serait-ce pas pour ce qui est arrivé quand tu m'as envoyé

1. C'est le mot égyptien signifiant *soleil*, et le nom habituel de l'astre dans les hymnes où il est considéré comme l'être suprême.

2. Nous avons atteint ici la sixième page; le texte est maintenant presque intact, et les lacunes ne doivent plus être attribuées qu'à la difficulté de certaines phrases.

» chercher des grains? Ta femme m'a dit : Couchons-nous
» une heure ensemble. Vois ! elle t'a retourné cela d'une
» manière tout opposée. Il lui fit alors connaître tout ce
» qui s'était passé entre lui et sa belle-sœur; puis il lui
» jura par *Phra*, dieu des deux zones célestes, en disant :
» C'est à tort que tu voulais me tuer..... Tirant alors un
» couteau tranchant, il coupa son phallus et le jeta dans
» l'eau, où il fut dévoré par un crocodile (la douleur le fit
» tomber en défaillance)[1].

» Le frère aîné fut saisi d'une extrême compassion; il
» restait là pleurant et criant, et ne pouvant pas passer du
» côté de son frère, à cause des crocodiles. Celui-ci, l'ayant
» appelé, lui dit : Tu avais formé un projet horrible.....
» (Après ce que j'ai fait), tu peux retourner à ta maison,
» prends soin toi-même de tes bœufs, car je ne m'arrêterai
» plus dans une demeure où tu seras. Je vais à la vallée de
» l'Acacia..... »

Ici commence la partie de ce récit où domine l'emploi du merveilleux; le texte est bien plus difficile à comprendre, et plusieurs détails curieux y sont pour moi à l'état d'énigmes. *Satou* avertit son frère que son cœur va être déposé dans le sommet des fleurs de l'acacia, en sorte que, si l'arbre était coupé, le cœur tomberait à terre et lui-même devrait mourir. Il recommande alors à son frère de rechercher son cœur pendant sept ans.

« Si tu le trouves, mets-le dans un vase plein de liqueur
» de libation, je revivrai alors et je répondrai à ton évo-
» cation. »

Il lui recommande aussi de prendre une autre mesure de liqueur, pour la répandre quand il sera devant lui.

« Ensuite, il s'en alla à la vallée de l'Acacia et son frère

1. J'ai mis ainsi entre parenthèses quelques mots nécessaires au sens, et sur la traduction desquels je ne pourrais pas fournir de preuves satisfaisantes.

» aîné retourna chez lui, la main[1] appuyée sur sa tête et se
» couvrant de poussière. En arrivant à sa maison, il tua sa
» femme et la jeta aux bêtes[2], puis il demeura séparé de
» son frère.

» Lorsque les jours se furent multipliés après ces événe-
» ments, le jeune frère était dans la vallée de l'Acacia, et
» personne n'habitait avec lui; il s'occupait à soigner les
» bestiaux du pays, puis il venait vers le soir, se coucher
» sous l'acacia dans la fleur duquel il avait déposé son cœur.
» Ensuite, il se construisit lui-même une demeure dans la
» vallée de l'Acacia, voulant prendre maison.

» Sortant un jour de sa demeure, il rencontra la société des
» dieux qui venaient pour s'occuper de leur pays d'Égypte.
» La société divine lui dit par l'un d'entre eux : Eh ! *Satou*,
» toi, le taureau des dieux ! vas-tu faire route tout seul ?
» et abandonnes-tu ton pays à cause de la femme d'*Anepou*,
» ton frère ? Sache qu'il a tué sa femme..... et le
» cœur des dieux s'attendrissait sur lui. *Phra*, dieu des
» deux zones célestes, dit à *Noum*[3] : Quelle femme vas-tu
» modeler pour *Satou*, afin qu'il ne reste pas seul ? *Noum*
» lui fit une jeune fille..... plus belle que toutes les
» femmes de l'Égypte, et toute la divinité était en elle. »

Hathor vient la dernière, et semble jouer un rôle funeste que je ne comprends pas bien. Les dieux ayant donné cette belle femme à *Satou*, « il se mit à l'aimer violemment ; elle
» demeurait dans sa maison pendant qu'il s'occupait à soigner
» les bestiaux du pays, et il lui rapportait ses profits. Il lui
» dit un jour : Lorsque tu sors pour te promener, prends

1. C'était l'attitude du chagrin : les parents en deuil sont ainsi représentés dans les vignettes des rituels funéraires, souillés de poussière et la main appuyée sur la tête, comme s'abandonnant au désespoir.

2. Peut-être y a-t-il : *aux porcs*.

3. C'est le nom égyptien de Cnouphis. Ce dieu, en effet, est représenté modelant l'homme sur un tour à potier ; c'est à lui qu'il appartenait de pétrir le limon humain.

» garde que le fleuve ne te saisisse, car je ne pourrais pas te
» sauver de ses atteintes. »

Satou découvre ensuite à sa femme la liaison qui existe entre son cœur et la fleur de l'acacia. Un jour où la jeune femme avait dirigé ses pas vers l'acacia, elle s'aperçut que le fleuve poussait ses eaux contre elle ; elle s'enfuit aussitôt vers sa maison. Le fleuve s'adresse alors à l'acacia, et lui dit qu'il est épris de la jeune femme faite par les dieux. L'arbre, sans doute pour l'apaiser, lui donne une tresse des cheveux de la belle, et le fleuve descend en Égypte en laissant flotter sur ses eaux cette tresse qui répand une odeur exquise.

Le fleuve arrive aux ateliers du roi (probablement un atelier de teinture, le mot qui désigne spécialement le métier m'est encore inconnu) ; une senteur délicieuse se répand aussitôt dans les étoffes de Sa Majesté. Personne n'en comprend la cause, et on se dispute violemment à ce sujet. Le chef des ouvriers, étant sorti, aperçoit la tresse qui flottait sur l'eau ; il la fait prendre, et, ravi de son parfum, il s'empresse de la porter au roi.

« On fit alors rassembler les docteurs de Sa Majesté, qui
» savaient toutes choses ; ils dirent au roi : Cette tresse ap-
» partient à la chevelure d'une fille du soleil, dieu des deux
» zones célestes, et l'eau[1] de tous les dieux est en elle.
» (Comme toute la terre te rend hommage), fais partir des
» messagers dans tous les pays pour aller à sa recherche ;
» celui qui ira à la vallée de l'Acacia, pour qu'il puisse la ra-
» mener, il faut le faire accompagner d'un certain nombre
» d'hommes. Sa Majesté leur répondit : Ce que vous nous
» avez dit est extrêmement bien. Et on fit partir les hommes.

» Les jours s'étant multipliés après ceci[2], les hommes qui

1. Est-ce la substance ou la grâce que désigne cette expression ? je ne saurais le dire.

2. Ces sortes de formules qui reviennent de temps en temps sont écrites à l'encre rouge, elles jouent le rôle de nos alinéas. La rubrique

» avaient parcouru la terre revinrent pour rendre compte au
» roi; mais ceux qui avaient été à la vallée de l'Acacia ne
» revinrent pas, *Satou* les avait tués. Il n'en restait qu'un
» qui vint rendre compte au roi. Sa Majesté fit aussitôt
» partir une troupe d'archers et de la cavalerie[1] pour qu'on
» ramenât cette femme. »

L'expédition revint et ramena la femme de *Satou*, qui sans doute ne jugea pas possible de lutter contre cette petite armée, car on ne dit pas un mot de sa résistance. La beauté de la fille du soleil met toute l'Égypte en émoi; le roi s'éprend pour elle d'un violent amour et l'élève à un rang auguste.

Il paraît que les dieux avaient malheureusement oublié de faire leur fille aussi bonne que belle, car elle cherche à se défaire de son mari. Quoique le récit ne dise pas la cause de ce crime, on devine facilement que ses premiers nœuds devaient s'opposer à un mariage solennel avec le roi. Elle révèle donc à Sa Majesté les secrets de son époux, et lui dit que, pour venir à bout de *Satou*, il suffit de faire couper l'acacia mystérieux où réside son cœur.

« On fit alors partir une troupe de soldats, armés de leurs
» glaives, pour aller couper l'acacia. Aussitôt qu'ils eurent
» atteint l'arbre, la fleur où résidait le cœur de *Satou* fut
» coupée, et lui-même mourut au bout de peu d'instants.

» Lorsque la terre s'éclaira de nouveau et que le jour
» parut, *Anepou*, le frère de *Satou*, entra dans sa maison;
» il s'assit, se lava les mains, et prépara une mesure de
» liqueur et une mesure de vin..... Il prit ensuite son
» bâton, ses souliers, ainsi que ses vêtements et les choses
» qui lui étaient nécessaires, et se mit en marche vers la
» vallée de l'Acacia. En entrant dans la maison de son frère,
» il le trouva étendu sur (sa natte), il était mort. *Anepou*

s'appliquait aussi aux mots que l'on voulait *souligner*, ou désigner d'une manière spéciale à l'attention.

1. Ce mot désigne toujours des chars, en Égypte.

» pleura en voyant son jeune frère ainsi étendu mort, puis » il alla à la recherche de son cœur, sous l'acacia où son » frère avait eu l'habitude de se coucher tous les soirs. Il le » chercha pendant quatre ans, sans rien trouver. Dans la » quatrième année, le cœur désira revenir en Égypte, et il » dit : Je vais quitter la sphère céleste.....

» Quand la terre s'éclaira de nouveau et que le jour parut, » *Anepou* alla continuer ses recherches sous l'acacia. Il y » revint au soir et regardait de nouveau avec attention lors- » qu'il trouva une gousse; il la retourna, et le cœur était » dessous. Prenant le vase où était la liqueur de libation, » il y déposa le cœur, et pendant la journée tout resta dans » le même état.

» Mais lorsque la nuit fut venue, le cœur s'étant imbibé » de la liqueur, *Satou* tressaillit de tous ses membres et » regarda son frère (il était sans vigueur). Alors *Anepou* » apporta la liqueur où il avait mis le cœur de son jeune » frère et il la lui fit boire. Le cœur retourna à sa place, et » *Satou* redevint tel qu'il avait été.

» Ils s'embrassèrent étroitement l'un l'autre. »

Satou avertit alors son frère qu'il ne va pas garder sa forme humaine, mais qu'il se changera en un taureau ayant tous les signes distinctifs des taureaux divins. « Tu t'assoiras sur » mon dos et nous irons à l'endroit où est ma femme, pour » qu'elle réponde à ma voix. » Il explique ensuite à son frère qu'on lui donnera un prix élevé pour ce taureau sacré, et que, quant à lui, il sera traité comme un dieu. Le lendemain *Satou* prend la forme annoncée et son frère le conduit, en montant sur son dos, vers la cour de Sa Majesté. Le roi éprouve une joie très vive en voyant ce nouveau taureau sacré; il ordonne une grande fête et le bruit s'en répand dans toute l'Égypte. On récompense largement *Anepou,* le roi le comble d'or et d'argent, lui donne de grands biens et l'élève dans sa faveur plus haut qu'aucun homme d'Égypte.

« Quand les jours se furent multipliés après ceci, le tau-

» reau se trouva un jour dans le sanctuaire en même temps
» que la princesse; il lui adressa la parole en ces termes :
» Vois, je suis encore vivant. Elle répondit : (Dans quel
» temps es-tu venu à moi?) Il lui dit : Je suis *Satou*. Je sais
» bien que lorsque tu as fait couper par le roi l'acacia où je
» résidais, je devais mourir. Vois, je suis cependant vivant,
» j'ai pris la forme d'un taureau.

» La princesse fut très alarmée de la nouvelle que son
» mari venait de lui apprendre. Le taureau sortit du sanc-
» tuaire et le roi resta à se divertir avec la princesse. Elle
» était[1] dans les faveurs de Sa Majesté qui se montrait fort
» gracieux pour elle. Alors elle dit au roi : Jure-moi par la
» divinité, en disant : Tout ce que tu diras, j'y consentirai.
» Le roi écouta toutes ses paroles. Je veux manger le foie
» du taureau..... lui dit-elle. Cette parole causa entre eux
» une violente querelle, et le roi fut dans un extrême
» chagrin.

» Quand la terre s'éclaira de nouveau et que le jour parut
» ..... on fit une grande offrande au taureau, puis un des
» chefs royaux de Sa Majesté vint et le fit tuer. Pendant
» l'opération, étant entre les mains des hommes, il se mit
» à secouer son col et fit jaillir deux gouttes de sang qui
» allèrent tomber dans le..... du palais, l'une d'un côté
» du grand escalier de Sa Majesté et l'autre de l'autre
» côté. Elles germèrent aussitôt et produisirent deux grands
» perséas..... On vint rapporter au roi que deux grands
» perséas étaient poussés dans la nuit à l'endroit..... du
» palais, auprès du grand escalier ; que le peuple en parlait
» dans tout le pays et leur rendait des hommages.

» Les jours s'étant multipliés après ceci, Sa Majesté, por-

1. Cette expression revient deux fois ; si l'on se rappelle les circonstances de l'histoire d'Esther, dans une cour qui présentait des mœurs analogues, on comprendra facilement que ceci désigne le jour où la favorite avait *son tour* auprès du roi.

» tant sur sa poitrine le grand collier de *chesvet*[1], tout
» couvert de boutons et de fleurs, sortit sur son char d'or
» pur pour aller voir les perséas. La princesse suivait le roi
» sur un char.

» Sa Majesté s'étant arrêtée, un des perséas dit à sa
» femme : Eh ! (trompeuse..... ?) Je suis *Satou* et je suis
» vivant; j'ai changé de forme à cause de toi. Tu sais que
» lorsque tu as fait détruire par le roi ma première demeure,
» je m'étais changé en taureau, alors tu m'as fait tuer.

» Les jours s'étant multipliés après ceci, la princesse se
» trouva dans les faveurs du roi qui se montra très gracieux
» pour elle. Elle lui dit encore : Jure-moi par la divinité,
» en disant : Tout ce que voudra faire la princesse, dis-moi :
» Je le lui accorderai. Dis-le. Et le roi écouta toutes ses
» paroles; alors elle dit : Fais couper les deux perséas et
» que l'on en fasse de belles (planches). Le roi y consentit.
» Lorsque le jour fut venu, il envoya des ouvriers habiles
» qui coupèrent les perséas. Le roi était debout et regardait
» ainsi que la princesse. Un copeau, ayant sauté, entra dans
» la bouche de la princesse. Elle s'aperçut ensuite qu'elle
» était devenue enceinte..... Quand les jours se furent
» multipliés, elle accoucha d'un enfant mâle. On courut dire
» au roi : Il t'est né un fils. Le roi se le fit apporter et lui
» donna une nourrice choisie, et le bruit s'en répandit dans
» toute l'Égypte. On fit une fête en son nom, et le roi, se
» prenant aussitôt pour lui d'un grand amour, l'éleva au
» rang de prince d'Éthiopie. Après un certain temps, il le
» nomma jeune prince de l'Égypte[2]..... Ayant passé quel-

1. Cette matière paraît être le lapis naturel et artificiel qui formait la base des incrustations, dans ces grands colliers travaillés comme des émaux cloisonnés qui couvrent la poitrine des grands personnages égyptiens, représentés en costume de cérémonie. Les fleurs et les boutons de lotus composent habituellement tout le dessin de ces joyaux.

2. La suite prouve que cela lui assurait la succession au trône. Le titre de prince d'Éthiopie était sous la XIXe dynastie la plus grande charge de l'État.

» que temps dans cette dignité, il arriva que Sa Majesté » s'envola vers le ciel. *Satou* dit alors : Qu'on me fasse venir » mes grands et les principaux personnages afin que je leur » explique tout ce qui m'est arrivé. Il fit aussi venir la » princesse et dévoila sa conduite devant eux. Quand il » leur eut parlé, il envoya chercher son frère aîné et il » l'établit jeune prince de son pays d'Égypte. Son règne » dura trente ans, et quand il eut vécu trente années, son » frère lui succéda le jour de son arrivée au port. »

Ce récit est suivi de la clause suivante dont les premiers mots sont malheureusement effacés ; je suppose qu'on peut les suppléer ainsi : (Que ceci soit accepté avec faveur), « étant offert au grammate de la double demeure de lumière, » *Kakevou*, de la double demeure de lumière de Sa Majesté. » Le grammate *Hora*, le grammate *Meriemap*. Fait par le » grammate *Ennana*, le chef des écritures. Tout ce qu'il a » dit dans cet écrit, Thoth le garde de contradiction[1]. »

On lit ensuite, en très gros caractères, dans une vingtième page qui est extrêmement usée : « Le porteur d'enseigne à » la gauche du roi, le commandant en chef des archers, le » fils royal *Séti-Meri-en-Phthah*. » Cette légende est répétée au verso et sert de suscription au volume.

J'ai expliqué en commençant comment ces indications plaçaient notre manuscrit quelques années après Ramsès II. Pour fournir à cette date un objet de comparaison bien connu des lecteurs, il suffit de faire observer qu'on admet généralement l'identité de Ramsès II, qui régna plus de 60 ans, avec le Pharaon dont Moïse dut fuir la colère et dont il attendit la mort chez Jéthro, son beau-père, pendant un si grand nombre d'années, qu'il avait 80 ans au passage de la mer Rouge. Je m'abstiens d'indiquer ici un chiffre chronologique précis, parce que les difficultés qui s'opposent,

1. Je n'oserais pas répondre d'avoir bien saisi le sens de cette dernière clause.

dans l'histoire sainte, au calcul de la période des Juges et, dans l'histoire égyptienne, à l'appréciation du temps occupé par les XXe et XXIe dynasties, ne me paraissent pas avoir reçu jusqu'ici de solution satisfaisante.

Quoi qu'il en soit, toute la littérature de ces papyrus appartient encore, d'après les calculs les plus restreints, au XIVe siècle avant notre ère. Ce sont les écrits des maîtres chez lesquels Moïse apprit toutes les sciences de l'Égypte, et le style de l'historien sacré se ressent dans plus d'un endroit de la couleur égyptienne.

La découverte d'un ouvrage de pure imagination fait voir que le domaine littéraire de l'ancienne Égypte était bien plus vaste qu'on ne l'avait espéré d'abord, et il ne faudrait qu'un coup de pioche heureux pour doubler nos trésors.

Outre les détails de mœurs, si précieux pour l'archéologue, notre récit se recommande à l'attention par le rôle curieux attribué aux dieux, par cette sorte de théorie de l'évocation des morts, et par toutes ces transformations du ressuscité qui se lient à la doctrine de la métempsycose, considérée au point de vue spécial des Égyptiens. L'âme justifiée avait, parmi ses principales propriétés, celles de se transporter où il lui plaisait et de prendre les formes qu'elle voulait. Dans les vœux que l'on faisait pour les morts, ces deux attributs sont spécialement rappelés. Il y a une riche moisson à faire dans toutes ces circonstances du récit, mais il n'est pas moins précieux pour la philologie; car la simplicité de la narration et l'enchaînement des faits trahissent le sens de plusieurs groupes douteux jusqu'ici. On peut donc regarder ce manuscrit comme un des plus curieux qui aient échappé aux outrages des siècles qui nous séparent de Moïse, et il est à désirer que le texte original puisse être promptement livré aux travaux de tous les disciples de Champollion.

MÉMOIRE

SUR

QUELQUES PHÉNOMÈNES CÉLESTES

RAPPORTÉS

SUR LES MONUMENTS ÉGYPTIENS

AVEC LEUR DATE DE JOUR DANS L'ANNÉE VAGUE

(Lu à l'Académie des Inscriptions le 24 décembre 1852)[1]

Depuis que la découverte de Champollion a permis de recueillir les dates que contiennent les inscriptions égyptiennes, on a plusieurs fois tenté de réunir ces indications et d'en former une chronologie suivie. La série des diverses dynasties rapportées par Manéthon et la longueur du règne de chaque souverain, tels sont les seuls moyens que l'on ait pu employer jusqu'ici pour cette difficile reconstruction. Or, en étudiant les divers systèmes chronologiques publiés depuis Rosellini, on est frappé de l'extrême incertitude des résultats que l'on peut obtenir par l'addition des règnes successifs. En effet, si l'on s'en tient au seul témoignage des monuments, on trouvera bien peu de souverains qui nous aient transmis une date de leur dernière année. La véritable place où doit commencer l'ère réelle de chaque roi est également soumise à de fréquentes causes d'incertitude.

1. Publié dans la *Revue archéologique*, 1852, t. IX, p. 653-691; tirage à part in-8°, chez Leleux, 38 pages.

Chaque fois que l'Égypte a subi quelque usurpation de pouvoir, ou véritable, ou supposée telle par un successeur, le nouveau roi a pu compter, dans le chiffre de ses années, tout le temps de son règne de droit : notre propre histoire nous fournit, dans ces derniers temps, un exemple de cette sorte de date rétrospective. Souvent, au contraire, un roi aura partagé son pouvoir avec un frère ou un fils; ailleurs une reine ou une régente se sera attribué la dignité suprême. Dans ces cas, il aura pu arriver que l'on se soit servi de deux séries de dates simultanées, se rapportant à l'intronisation de chacun des deux rois; c'est ce que l'on a constaté dans la XIIe dynastie et sous les Ptolémées. D'autres fois, au contraire, le souverain le plus âgé ou le plus puissant aura rempli seul le protocole des dates, pendant le double règne, ce qui n'empêchera peut-être pas le survivant de compter plus tard la somme totale de son propre règne dans les dates officielles de ses monuments.

Ces causes d'erreur, qui se croisent en tout sens, font une large part à l'incertitude, pour toute somme chronologique que l'on voudrait tirer de la seule addition des règnes, après un nombre de siècles un peu considérable. Les chances d'inexactitude augmentent avec le nombre des sommes partielles : aussi ai-je toujours pensé qu'une incertitude de plus de 200 ans était très admissible, dans le chiffre qui résulte des dates monumentales combinées avec les listes de Manéthon, lorsqu'on remonte jusqu'à la XVIIIe dynastie, après l'expulsion des Pasteurs[1].

On pourrait sans doute éliminer la plus grande partie de ces causes d'erreurs, si l'Égypte nous avait légué un corps

1. Il suffit pour s'en convaincre de comparer les chiffres où sont arrivés pour cette époque des savants d'un mérite éminent. Il y a plus de trois cents ans de différence entre les chiffres de la XVIIIe dynastie, trouvés par Rosellini, M. Lenormant, M. Barucchi, Sir G. Wilkinson, et ceux qu'ont proposés M. de Bunsen, M. Lepsius et M. Hincks, qui néanmoins ont mis en œuvre les mêmes éléments.

d'annales, au lieu des listes royales si incomplètes, que nous devons aux extraits d'Eusèbe et de Jules Africain. On ne peut guère douter que les Égyptiens n'aient soigneusement tracé la série de leurs dates historiques, au moins depuis la restauration de leur empire. Les fragments de la liste royale contenue dans le Papyrus de Turin prouvent au moins que les hiérogrammates avaient bien l'intention d'établir des nombres vraiment chronologiques. On trouve, dans ce manuscrit mutilé, des calculs, des résumés et des articles où sont notées non seulement les années du règne de tel souverain, mais encore la durée de sa vie, avec les années, les mois et les jours[1]. Il est donc fort possible que Manéthon ait eu à sa disposition des annales historiques suffisamment coordonnées pour établir un véritable canon, du moins en ce qui regarde le second empire. Mais nous sommes bien loin de posséder un pareil monument dans ses listes royales. Les chiffres des divers auteurs qui nous les ont transmises ne s'accordent ni entre eux, ni avec les monuments, et Rosellini aurait dû éprouver une juste défiance sur l'intégrité de ces chiffres, lorsqu'en remontant seulement jusqu'à la XXVIe dynastie, alors que les auteurs classiques le guidaient encore dans l'histoire d'Amasis, d'Apriès et de Psamméthichus, les inscriptions contemporaines le forçaient

1. Voyez le *Papyrus royal de Turin*, édition de Sir G. Wilkinson, pl. I, l. V :

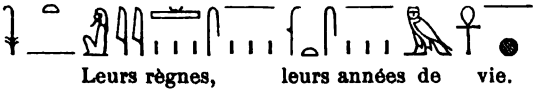

Leurs règnes, leurs années de vie.

On trouve la même expression dans le résumé qui précède le règne de Ménès (18, a, *ibid.*). On lit aussi à l'article du roi Sor , après le chiffre de son règne,

Sa durée de vie.

déjà de faire aux listes de Manéthon une correction de dix années entières, sur les règnes assez bien connus de cette dynastie saïte.

Aidées des synchronismes assyriens et bibliques et moyennant des corrections raisonnées, les dates des listes égyptiennes se poursuivent dans un enchaînement satisfaisant, jusqu'à la prise de Jérusalem sous Schéschonk Ier[1]. Les limites des erreurs sont peu étendues, quoique l'on soit déjà bien éloigné de la précision que pourrait donner la mention de quelques éclipses ou de tout autre phénomène fixe dont le calcul pourrait s'emparer. Mais, à partir de ce fait important, nous tombons, d'une part, sur toutes les incertitudes qui se rattachent dans l'histoire sacrée à l'appréciation du temps des Juges, et, de l'autre, sur une période moins brillante de l'histoire égyptienne, peu fertile en monuments, et sur laquelle les listes royales redoublent de laconisme. On a dû se contenter jusqu'ici de choisir de son mieux entre les chiffres d'Eusèbe et ceux de l'Africain, pour les XXIe et XXe dynasties, et les limites des erreurs possibles ont déjà pris un large développement lorsque nous atteignons la XIXe.

Malgré le nombre et l'importance des monuments qui nous ont conservé le souvenir des *Séthos*, des *Ramsès*, des *Aménophis* et des autres grands souverains des XVIIIe et XIXe dynasties, leur chronologie n'est pas plus facile à reconstruire, au milieu des usurpations et des luttes des divers prétendants, dont on reconnaît les traces à cette époque. Il est étonnant que la splendeur de l'empire ait pu se conserver à un degré aussi éminent au milieu de ces continuelles révolutions; mais je doute, en tous cas, qu'on puisse réduire en un ensemble tout à fait satisfaisant la liste minutieuse extraite de Manéthon par Josèphe et les nombreuses dates éparses sur les monuments de ces dynasties.

1. M. de Bunsen place cette date à l'an 962 avant notre ère.

Autant tous ces matériaux sont insuffisants pour établir une série dont la somme puisse être considérée comme exacte après plusieurs siècles, autant ils seraient précieux pour coordonner certaines époques particulières. Si donc l'astronomie avait pu fournir aux recherches quelques époques plus rigoureusement déterminées, les détails compris entre les points de repère se seraient éclairés facilement à la lumière des dates hiéroglyphiques, recueillies dans chaque règne.

Il n'y a malheureusement aucune trace qui donne à penser que les Égyptiens aient employé à un usage historique les divers cycles dont on leur a supposé la connaissance. Mais la science moderne ne pourrait-elle suppléer à ce défaut? Et ces phénomènes que les Égyptiens avaient besoin d'observer, n'en pourrait-on trouver quelque mention suffisante pour remonter jusqu'à l'époque où ils auraient été notés? Cette idée était si naturelle qu'on a travaillé dans cette direction, alors même que les inscriptions égyptiennes étaient lettre close pour la science. Les tentatives prématurées, faites sur les zodiaques, eurent du moins pour effet d'amener l'attention des savants sur les conditions requises pour que la mention d'un phénomène naturel pût être applicable à la chronologie égyptienne. Lorsque Champollion eut déchiffré la notation des jours, des mois et des années, le travail fondamental de M. Biot sur l'année égyptienne et, depuis, son mémoire sur la période sothiaque indiquèrent la voie dans laquelle les faits devaient être recherchés. Il fut constaté que la persévérance des Égyptiens à conserver leur année de trois cent soixante-cinq jours sans corrections ni intercalations donnait aux calculs rétrogrades une heureuse facilité; le mouvement simple et constant de cette année vague dans l'année naturelle permettrait de retrouver, par les tables de concordance, la véritable date de tout phénomène dont les données bien clairement tracées se prêteraient d'ailleurs au calcul, et qui se trouverait, sur un

monument, daté par le jour et le mois de l'année vague. Ces précieuses indications n'ont pas été perdues pour les archéologues et l'on a fait diverses tentatives pour en tirer des points de repère; mais les résultats obtenus jusqu'ici ne me paraissent pas satisfaisants, faute d'avoir pu fournir aux calculs des éléments archéologiques d'une nature assez certaine.

Après avoir ainsi défini l'importance du but à atteindre et les moyens d'y parvenir, je diviserai ce mémoire en deux sections : j'examinerai d'abord sommairement les travaux publiés récemment sur des sujets analogues, en me bornant à apprécier la valeur archéologique des éléments qui ont servi de base aux calculs; j'exposerai ensuite quelques faits nouveaux qui se présentent avec un caractère plus net et plus certain.

§ I

Le principal tableau pharaonique dont on ait cherché à interpréter la date est le plafond du Ramesséum. Je ne reprendrai pas ici l'étude de cette importante représentation : il suffit pour mon sujet de faire observer que la plupart des applications chronologiques qu'on en a faites étaient fondées sur les relations de position que l'on supposait exister entre les personnages qui remplissent les diverses bandes de la décoration. La disposition régulière des douze mois pouvait favoriser ces idées; mais la question de ces relations intentionnelles est devenue bien plus douteuse, depuis que l'on a reconnu que 31 décans remplissent une seule moitié de la troisième bande, en correspondant à six mois de l'année, tandis que, sur les six autres mois, Sothis seule figure dans la même bande, où elle est suivie de trois personnages, dans lesquels M. Lepsius croit reconnaître des planètes[1].

1. Voyez, pour ces planètes, Lepsius, *Einleitung*, p. 87, sqq. Dans la gravure de ce plafond, publiée à la suite du *Mémoire* de M. Biot *sur*

On avait également supposé que la légende du plafond mettait Sothis en rapport avec l'un des jours épagomènes; mais ce texte, précieux à un autre titre, mentionne seulement que le Soleil accorde à Ramsès II « de briller comme Isis-Sothis, au sommet de la voûte céleste, au commencement de l'année[1] ». Il est très possible que les Égyptiens aient noté dans ce plafond quelques circonstances qui se rapportaient à la position actuelle de l'année vague, par rapport à l'année naturelle; mais, dans l'état de nos connais-

l'année vague des Égyptiens, ces personnages célestes paraissent deux fois. Ils sont d'abord réunis tous les cinq sur le bord extérieur, avec les génies des jours du mois, et puis trois d'entre eux sont répétés derrière la barque de Sothis.

1. Cette supposition est due au Révérend Tomlinson, maintenant évêque de Gibraltar. Ma traduction diffère ici légèrement de celle de M. Lepsius, quoique le sens général soit le même. Je pense, avec M. Birch, que le groupe ✶ n'est qu'une variante du signe ⊛, qui signifie *la sphère céleste*, et, suivant Champollion, *la demeure des âmes*. L'idée de Champollion est parfaitement juste, puisque l'âme d'Osiris, type des défunts glorifiés, habitait cette sphère sous le nom de *Sahou* (*Osiris Sahou*, litanies d'Osiris, dans le *Rituel funéraire*). Les expressions :

em her-t tiaou, ape renpe,

doivent donc se traduire : *au sommet de la sphère céleste, au commencement de l'année*. M. Lepsius avait remarqué lui-même que le mot ⲛⲥⲓⲟⲩ *étoile* était masculin. L'identité de Sothis avec l'astre nommé sur les monuments de toutes les époques est parfaitement certaine. Il suffirait, pour l'établir, du nom habituel Isis-Sothis, car on sait que Sothis était l'étoile d'Isis; Plutarque dit plus spécialement l'*âme d'Isis*. C'est la même expression que l'on trouve dans une légende que Champollion a copiée dans le petit temple de la chaîne Libyque, voisin des colosses d'Aménophis, à Thèbes. Le tableau se compose de la vache sacrée, qui représente Isis et qui porte le nom de , *la divine So-*

sances, on ne pourrait faire, sur ce sujet, que des suppositions et les légendes qui accompagnent les figures ne disent pas un mot qui favorise cette idée. Outre le désordre apparent dans lequel sont écrits les décans, par rapport aux mois, il faut encore remarquer que les deux bandes extrêmes sont remplies chacune de treize personnages célestes, dans lesquels on reconnaît à la fois une partie des dieux protecteurs des divers jours du mois, les quatre génies des canopes et les cinq personnages que M. Lepsius prend pour les planètes. Je crois donc que toute application à un calcul chro-

this, et du personnage nommé *Sahou*, qui représente la constellation d'Osiris, ou, comme le dit la légende :

Sen-es Hosiri em Sahou en pe res

Son frère Osiris dans sa forme de SAHOU du ciel du matin.

Ce personnage court devant la vache et lui tend une étoile sur la main droite. La légende de Sothis dit :

t'a vai en Hise em ran-es en neter sopt naa en pe res

L'âme d'Isis vient dans son nom de divine Sothis du ciel du midi.

M. Lepsius a fait observer que le caractère avait pour prononciation *Sepet*, et quelquefois, dans les derniers temps, *Sebet*. C'est de cette dernière variante qu'il tire la transcription grecque *Sothis*. Le *b* ou *v* était permuté en *ou*, comme dans *Souchis*, pour *Sebek*,

L'orthographe antique *sepet* ou *sopt*, peut très bien elle-même avoir été transcrite *Sothis* ; en effet, nous voyons *Amenhotep*, transcrit *Aménophis* ou *Aménothès*, suivant qu'on a élidé le *p* ou le *t* dans la finale. *Sepet* ou *Sopt* aurait donc pu également donner les transcriptions *Sophis* ou *Sothès*, *Sothis* pour le féminin, d'après le même système d'adoucissement final, si familier aux Grecs.

nologique des figures qui remplissent les diverses bandes de ce plafond est en ce moment prématurée et tout à fait hypothétique.

J'écarterai de même, jusqu'à un plus ample informé, la fameuse scène centrale de ce même plafond et celle tout à fait analogue qui a été copiée au plafond du tombeau de Séti Ier. Le groupe composé du lion, du scorpion, du taureau et de la déesse à tête d'hippopotame peut sembler, au premier coup d'œil, un problème accessible à l'interprétation des astronomes, mais je me bornerai à faire remarquer que le lion du ciel stellaire égyptien est probablement différent du lion zodiacal grec, et que la signification des autres figures n'est pas encore mieux connue. Nous pouvons espérer tirer quelques lumières nouvelles sur ce sujet des travaux entrepris par M. Biot sur la table des constellations, du tombeau de Ramsès VI, où plusieurs de ces astérismes sont nommés avec indication de l'heure de leurs levers successifs[1]. On pourra donc reconnaître, par ce monument, les étoiles dont ils se composaient, et se former une opinion certaine, par exemple, sur les constellations de l'hippopotame et du lion égyptien.

Un autre monument important avait attiré l'attention de M. Biot et, après lui, celle de divers savants; je veux parler de la grande cérémonie représentée sur le monument de Ramsès III (Hik-pen) à Médinet-Habou. Autant qu'on en peut juger par les premiers mots assez altérés de la grande inscription explicative, cette panégyrie d'Ammon, sous la forme ithyphallique, se faisait le *premier Pachons*, et Champollion a lu ainsi cette date sur les lieux mêmes. Dans cette inscription, analogue en ceci aux calendriers sculptés sur les temples, il n'y a point d'année particulière indiquée pour la fête. Il est donc très possible qu'il ne s'agisse que d'une fête vague se célébrant tous les ans au 1er Pachons.

1. Voir la note de Rougé sur cette table, p. 291-301 du présent volume.

On avait pensé que le couronnement de Ramsès III pouvait avoir été lié avec cette fête; mais le calendrier de ce même temple paraît indiquer autre chose, car on y trouve deux jours éponymes du roi. Le premier se place au 23 Paophi qui fait, de plus, partie d'une panégyrie de cinq jours en l'*honneur d'Ammon dans Ap*[1].

Le jour du couronnement avait sa fête annuelle au 26 Pachons, où elle est indiquée dans les termes suivants :

hrou en souten scha[2] *souten chec, Ra t'ésour ma meri amen*

Jour de la royale élévation du roi de la Haute et Basse Égypte, soleil, seigneur de justice, aimé d'Ammon (prénom royal de Ramsès III).

La cérémonie sculptée à Médinet-Habou existe également dans les bas-reliefs du Ramesséum avec toutes ses circonstances essentielles. Si l'on eût trouvé la date de cette seconde représentation, on aurait vu tout aussitôt si la fête était liée à un jour de l'année naturelle, ou bien à un jour constant de l'année vague; mais il ne reste aucune indication du jour ni du mois dans les portions subsistantes des inscriptions que Champollion a soigneusement recueillies.

On peut peut-être suppléer à ce silence par un monument que possède la Bibliothèque nationale; je veux parler de la belle stèle gravée sous l'un des derniers Ramsès, et que

1. M. Biot a fait remarquer la correspondance de cette fête avec celle que Plutarque indique pour le 22 Paophi, et qui portait le nom des *Bâtons du soleil*.

2. Voy. Champollion, *Notices imprimées de Médinet-Habou*. Le mot *scha* se dit au sens propre du soleil levant; c'est le copte ⲙⲁⲁ *oriri* (voy. Peyron, *Lex. copt.*, verbo ⲙⲁⲁ). L'expression égyptienne est une métaphore tirée du lever du soleil, et signifie mot à mot : *se lever à l'état de roi*. C'est une très belle expression pour indiquer l'entrée dans la dignité royale. Le jour du *souten scha* devenait, comme l'on voit, éponyme pour le roi.

nous devons à M. Prisse[1]. Il est dit à la treizième ligne que le roi alla invoquer le dieu Chons, le premier jour de Pachons, alors qu'il était occupé à célébrer la panégyrie d'Ammon. N'est-il pas bien probable qu'il s'agit ici de la cérémonie figurée à Médinet-Habou, revenant comme la plupart des autres à un jour constant de l'année sacrée-vague ?

J'aurai tout à l'heure l'occasion de mentionner encore une panégyrie, au 1er Pachons, fondée expressément pour chaque année, à Samneh. Celle-ci était dédiée à *Noum* ou Cnouphis, la forme d'Ammon vénérée particulièrement dans toute la Nubie. Le calendrier du *Papyrus Sallier n° 4* mentionne aussi, à ce même jour, la panégyrie d'Horus, fils d'Isis. Or, on sait que la forme ithyphallique d'Ammon porte très souvent le nom d'Horus, fils d'Isis; on la trouve sous ce nom, même à Thèbes, et le Musée du Louvre possède une figurine sur laquelle les deux noms d'Ammon et d'Horus, fils d'Isis, sont réunis pour caractériser cette représentation. La fête du calendrier du *Papyrus Sallier n° 4*[2] est donc très probablement la même que celle de Médinet-Habou qui paraît ainsi enchaîné au 1er Pachons vague. Il n'y aurait rien à conclure de cette date pour l'époque du monument, quelles que puissent être d'ailleurs les cérémonies de cette fête.

On trouve plusieurs autres essais de calcul dans un travail publié par M. Hincks en 1848[3]. Cet auteur, dont les travaux sur les hiéroglyphes annoncent une hardiesse de vue et une pénétration peu communes, cherche d'abord à baser des dates approximatives sur les saisons que les rois Thoutmès III

1. Cette grande inscription a donné lieu dernièrement à un curieux travail de M. Birch, qui en a parfaitement défini le sujet. Il s'agit du voyage d'un prêtre de Chons qui s'en va en Asie, escortant l'arche de son dieu, pour exorciser la princesse *Benteresch*, fille du chef de *Bechtan*, qui était possédée d'un esprit malin.

2. Voy., pour ce calendrier, l'appendice à la fin de ce mémoire.

3. Voy. Hincks, *On the Age of the XVIIIth Dynasty*, dans les Mémoires de la Royal Irish Academy, t. XXI, p. 6.

et Ramsès II ont dû probablement choisir pour commencer leurs expéditions d'Asie, la date du départ étant d'ailleurs énoncée dans les inscriptions par le mois et le jour d'une des années du roi. La convenance d'une saison pour un départ me paraît une base trop légère pour asseoir un calcul de date. Mais je trouve dans le même écrit une observation qui mérite une discussion sérieuse.

Un grand scarabée de schiste émaillé, gravé sous Aménophis III (Memnon), et que Rosellini a déjà cité, porte l'inscription suivante : *L'an II, le 1er jour d'Hathyr, Sa Majesté ordonna de faire le bassin de la royale épouse Taia...*[1]. *Il était long de 3.600 coudées et large de 600. Sa Majesté fit la grande panégyrie des bassins* (?), *le 16e jour d'Hathyr.*

M. Hincks pense qu'il s'agit ici de la fête de l'inondation et il en conclut que ce fait ne doit être placé que vers l'an 1300 avant notre ère. Le groupe qui désigne la tétraménie de l'inondation, dans la notation des mois, se compose d'un bassin suivi ordinairement du déterminatif *eau* . Dans notre scarabée il n'y a que le bassin seul . Le groupe peut donc signifier *la grande fête des bassins.* On sait que l'ouverture solennelle des grands canaux d'irrigation a lieu encore aujourd'hui, environ deux mois après le solstice d'été, lorsque l'inondation s'est élevée à une hauteur suffisante, ce que l'on proclame à haute voix dans les rues de la ville. Sans doute, nous pourrions tirer une indication précieuse de ce scarabée, si nous étions sûrs qu'il s'agissait ici de cette fête, mais il est très possible qu'il n'y fût question que du nouvel ouvrage entrepris le 1er Hathyr et dédié à la reine *Taia*[2]. Tout ce que l'on pourrait inférer

1. Ce scarabée est rapporté dans Rosellini, *M. R.*, pl. XLIV, 2. Il y a, après le nom de la reine *Taia*, quelques mots mal gravés et que je ne puis déchiffrer.

2. Peut-être aussi le dernier groupe représente-il le mot *Scheta-ou*, écrit incomplètement. Ce mot désigne les puits sépulcraux, ou quelque

de cette inscription serait donc que, dans la onzième année d'Aménophis III, le 16 d'Hathyr tombait pendant l'inondation, sans que cette conséquence fût même absolument nécessaire; car tout dépendait du niveau donné au nouveau bassin et aux canaux qui devaient le remplir.

La période sothiaque a été dans ces derniers temps l'objet de recherches importantes. M. Bœckh a entrepris de prouver que l'ensemble des listes de Manéthon avait été disposé d'après le système de cette période. Le texte de Manéthon est sorti des mains de ce savant professeur, corrigé et élucidé sur bien des points importants, mais je n'ai pas la nécessité d'apprécier ici les résultats généraux qu'il a tirés de son système, parce qu'il ne les a appliqués à aucun fait tiré des inscriptions égyptiennes.

MM. de Bunsen et Lepsius ont, tout au contraire, cherché le criterium nécessaire pour fixer l'âge des monuments, en plaçant sous le roi *Mérienphthah* l'ère de *Ménophrès :* tel est le nom que ces deux savants donnent à l'année initiale du cycle sothiaque, d'après les indications précises du célèbre passage de l'astronome Théon. Cette conjecture n'est pas nouvelle; dès les premiers résultats historiques obtenus par Champollion dans le Musée de Turin[1], M. Champollion-Figeac proposa d'identifier *Ménophrès* avec le roi *Amenephthès* de l'Africain, qui correspond au roi *Mérienphthah*, fils de *Ramsès II*, dans la XIXe dynastie.

Je ne vois pas que les deux savants prussiens s'appuient sur aucun fait nouveau, sur aucune indication tirée des monuments, pour assurer cette identification. M. Lepsius fait seulement remarquer que le nom propre *Mérienphthah* n'appartient qu'à ce roi, et que les deux souverains nommés par Champollion Ménéphthah Ier et III se nommaient réel-

chose d'approchant; or le 16 d'Hathyr paraît consacré, dans le *Calendrier Sallier*, à une cérémonie funéraire. Le 17, suivant Plutarque, commençaient les cérémonies de la perte d'Osiris.

1. Voy. la première *Lettre au duc de Blacas*, p. 102.

lement *Séti* ; les mots *méri en Phthah* n'étaient ici qu'une qualification, qui signifie *aimé de Phthah*, et qui s'ajoutait au nom de *Séti*, comme *Meïamoun* au nom de *Ramsès II*. Champollion avait lui-même reconnu la nécessité de cette rectification[1], et tout le monde est maintenant d'accord sur ce point. Je conviens encore que, dans le mot *méri-en-Phthah*, l'*r* a pu s'oblitérer facilement et que ce nom a pu être prononcé *meï-en-Phthah* (analogue à Meïamoun). De là, sans aucun doute, vient la transcription de l'Africain, *Amenephthès*. Mais le rapprochement de ce nom avec *Ménophrès* ne paraît pas satisfaisant, surtout lorsqu'il s'agit d'en tirer un système chronologique, en l'absence de tout autre témoignage, et j'avoue que tous les calculs partiels dirigés vers ce but ne m'ont pas convaincu, à mon grand regret, que l'ère de Ménophrès puisse être, avec certitude, fixée au règne de *Mérienphthah* et donner un point de repère à la chronologie de cette époque.

Je dois encore faire ici mention, après ces grands ouvrages, d'une tentative récente[2] qui paraît avoir trouvé quelque faveur en Angleterre. Un jeune savant attaché au British Museum, M. Poole, en étudiant les listes de fêtes gravées sur les tombeaux et dont j'expliquerai tout à l'heure l'éco-

1. Champollion, lorsqu'il étudia les monuments de Thèbes, ne connaissait pas encore la lecture du signe (le dieu *Set* ou *Typhon*). Mais, ayant bien remarqué que le nom du roi consistait dans les signes et non dans l'addition « aimé de Phthah, *méri en Phthah* », il écrivait, dans le manuscrit de ses *Notices*, « le roi », ce que l'éditeur a rayé de sa propre autorité, pour y substituer l'ancien nom, *Ménéphthah Ier*, que Champollion avait reconnu inexact. Dans ses dernières années, Champollion avait consigné dans son *Dictionnaire* le vrai nom de *Set*. Dans son esprit, le nom royal était donc bien certainement lu *Séti*, comme M. Lenormant l'a fait le premier, avec toute raison, dans son *Introduction à l'histoire de l'ancienne Asie*.

2. Poole, *Horæ ægyptiacæ*, London, 1851.

nomie, a cru trouver l'indication d'un cycle nouveau, qu'il nomme *mois panégyrical,* et des dates comptées dans ce cycle. Non content de cette découverte, M. Poole croit encore trouver d'autres cycles nombreux avec des dates qui s'y rapportent. J'avoue qu'il m'a été impossible de comprendre comment, en présence de prétentions si importantes, M. Poole ne s'est pas cru obligé de prouver la vérité de ses assertions, en analysant minutieusement les inscriptions qu'il allègue. Loin de là, il se contente de les indiquer, et quelquefois même sans en rapporter le texte dans les planches. On ne s'appuie pas sur une inscription égyptienne, comme sur un passage de Tite Live, sans explication nouvelle, et je dirai franchement que je ne crois à aucun des cycles et à aucune des dates de M. Poole. Le défaut absolu de preuves m'autoriserait à borner là ma discussion; je veux néanmoins faire voir à quelles conséquences M. Poole est conduit, notamment par son cycle tropical. Suivant ce jeune archéologue, le groupe ou la variante , que M. Lepsius a traduit *commencement de l'année,* et que tout disciple de Champollion traduira de même, signifierait *première année* du cycle, et servirait à dater les monuments où on le trouve. M. Poole ne l'avait noté que dans deux ou trois monuments éloignés les uns des autres. Mais s'il veut feuilleter les premières livraisons du grand ouvrage de M. Lepsius, il trouvera ces mots dans les listes de fêtes de presque chacun des tombeaux successivement construits sous les rois memphites; d'où il faudra conclure que tous ces tombeaux ont été construits dans la même année. Heureusement cette difficulté n'existe pas, car il n'y a ici d'autre indication que celle d'une fête, *au commencement de l'année.* Il en est de même pour le nouveau grand mois panégyrical. M. Poole trouve une mention de la fête nommée *fête de Six,* qui est connue par le Rituel funéraire et se célébrait le jour de la naissance d'Osiris; ce chiffre *six* devient pour lui une date d'un de ses grands mois. Ailleurs

ce sont les douze fêtes du 1er du mois et les douze fêtes du demi-mois dont le chiffre 12 est également métamorphosé en date.

Il est évident qu'en maniant ainsi les chiffres, sans contrôler leur signification et la manière dont il sont introduits dans les inscriptions, on arrivera à imaginer toutes les périodes que l'on voudra, et à leur donner un certain degré de vraisemblance aux yeux des personnes qui ne peuvent discuter que les résultats. Un travail ainsi basé doit passer pour non avenu, et si je l'ai mentionné ici, c'est que ce jeune savant a su, malgré le mauvais thème qu'il a développé, montrer beaucoup d'esprit et de talent, et que ce faux début ne m'empêche pas de reconnaître en lui l'avenir d'un archéologue distingué[1]. Je finirai cette première section en mentionnant un travail que je ne pourrai pas discuter, à mon grand regret. M. Hincks a annoncé[2] qu'il avait trouvé, dans le calendrier du *Papyrus Sallier n° 4*, une indication qui fixe la position du solstice d'été, dans l'année vague, à la 56e année de Ramsès II. Les travaux hardis et consciencieux de ce savant sont toujours pour moi l'objet d'une étude approfondie, et je regrette vivement qu'il n'ait pas développé cette idée et exposé ses preuves, que je ne puis qu'incomplètement prévoir.

§ II

J'apporte maintenant à l'Académie quelques faits nouveaux et d'un caractère mieux tranché, qui me paraissent

1. M. Poole est du nombre des jeunes travailleurs qui méritent qu'on leur dise la vérité tout entière. Ou il n'a pas lu ce qu'ont écrit sur ce sujet les archéologues récents, ce qui serait inexcusable, ou il les a lus et ne les cite pas, ce qui serait plus grave encore. Je n'ai pas lu le nom de Lepsius une seule fois dans ce livre, à propos de toutes les questions traitées si longuement dans l'*Introduction à la chronologie*.

2. Voy. Hincks, *Sur les Papyrus du British Museum*, dans les *Transactions* de la *Bibl. Archæol. Association*, *Winchester Congress*.

propres à fournir aux calculs des données plus précises. Je les ai trouvés dans les inscriptions récemment découvertes, et surtout dans la riche collection de planches publiée à Berlin, sous les auspices du roi de Prusse, et dans laquelle on peut étudier toutes les richesses amassées par l'expédition qu'a dirigée M. Lepsius.

Je commencerai par un ordre de faits dont l'expression égyptienne est d'une netteté incontestable. Il s'agit de trois dates vagues successives du lever héliaque de Sothis ou Sirius. Je n'aurai pas besoin de discuter ici l'emploi que les Égyptiens ont pu faire de ces dates, ni de rechercher les identifications avec les dates juliennes que l'on en pourra faire aujourd'hui. Je me bornerai à déterminer leur signification et leur caractère à l'époque où on les a tracées sur les monuments. L'utilité de ces documents est heureusement indépendante de toutes les questions douteuses qui se rattachent à la période sothiaque. Pour qu'une date vague du lever héliaque de Sothis, inscrite sur les monuments, puisse devenir l'objet d'un calcul rétrograde, il est seulement nécessaire d'admettre que l'année vague, donnée par Ptolémée, se soit conservée sans discontinuité aucune, depuis l'époque de l'observation; or, si nous ne remontons pas au delà de la XVIIIe dynastie, cette condition ne semble pas devoir rencontrer de difficultés sérieuses. L'Égypte n'a subi depuis ce temps aucune révolution longue et profonde. Les conquêtes étrangères amenèrent des calamités très grandes, à la vérité, mais locales et passagères; la civilisation supérieure du vaincu eut bientôt subjugué le vainqueur, et nous voyons Darius et Tahraka protéger également la religion égyptienne et tenir à honneur d'agrandir les temples. Si nous joignons, à ces renseignements historiques, la coutume de faire jurer au souverain le maintien absolu de l'année vague, et surtout l'habitude constante d'attacher des fêtes au commencement et au quinzième jour de chacun des douze mois et aux jours épagomènes, la continuité de cette

année sera assez bien établie dans notre esprit, pour que nous accordions une confiance entière aux tables de concordance que l'on a dressées entre les dates juliennes et les dates vagues correspondantes.

Champollion, et depuis M. Lepsius, ont établi que les Égyptiens observaient réellement dans les temps anciens la première apparition de Sothis, puisqu'ils en célébraient la fête. On connaissait cette fête dans le calendrier sacré de Médinet-Habou, et M. Lepsius l'a indiquée sous la XVIIIe dynastie. Il en existe une indication plus importante, puisqu'elle remonte avant les Pasteurs, sous la XIIe dynastie, à la même époque où j'ai trouvé la première mention des jours épagomènes[1]. La fête de l'apparition de Sothis fait partie de la grande liste de fêtes qu'on lit sur la porte du tombeau de *Noumhotep*, à Beni-Hassan[2]. Je crois même cette fête plus

1. Voy. la *Revue archéologique* du 15 octobre 1847[, cf. p. 207 du tome I de ces *Œuvres diverses*], où j'ai discuté la valeur du groupe 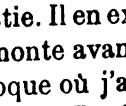 . Le tombeau est indiqué dans cet endroit sous le nom de *Nehotp*. C'est une faute d'impression pour *Nèbotph*. C'est le nom que Champollion donne à ce personnage dans ses *Lettres*, auxquelles je renvoyais. Il n'avait pas encore à cette époque reconnu la valeur syllabique *noum* pour le vase , et il n'a jamais connu la véritable orthographe du mot , qui comporte un *qôri* initial ϩωτπ; il transcrivait donc *Nèbotph*, au lieu de *Noumhotep*. Je pense qu'il tirait le *b* du bélier qui suit souvent le vase , dans la variante de ce nom 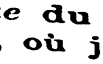 ; mais ce bélier n'est là que le déterminatif du nom *Noum*, nom égyptien de Cnouphis.

2. Cette porte est décorée d'une dédicace au nom de Nahra-se-Noumhotep. Champollion l'a très fidèlement copiée dans sa notice manuscrite de Beni-Hassan. La liste des fêtes y est plus complète sous certains rapports que celle que M. Lepsius a traduite et qui est tirée de la grande inscription du même tombeau. On y trouve entre autres, outre les douze fêtes du premier jour du mois, douze fêtes qui me semblent se rapporter à l'apparition des douze lunes. Ce seraient encore là des phénomènes fixes, fêtés indépendamment des fêtes de l'année vague. Cette porte vient d'être publiée dans les *Monuments* de M. Lepsius, Abt. II, pl. 123, et

ancienne encore, car le nom de Sothis se lit, avec celui d'autres divinités, dans la litanie gravée sur l'autel de Turin, qui porte le cartouche du roi *Papi-Maïra* et que l'on croit de la VIe dynastie.

Cette fête étant ainsi constatée, il ne s'agissait plus que de la trouver mentionnée à différents jours de l'année vague pour bien établir qu'elle se mouvait dans cette année sacrée, comme tous les phénomènes fixes de l'année naturelle.

Voici maintenant ce que j'ai trouvé dans les fragments d'un calendrier sacré gravé à Éléphantine[1], sous Thoutmès III (XVIIIe dynastie) :

Troisième mois de l'inondation (Épiphi), jour 28e jour de l'apparition de Sothis, fête. Droit[2] *dans ce jour pour*... La fin de la ligne manque. Cette phrase est accompagnée du nom et du chiffre des offrandes. Il ne se trouve heureusement aucun groupe douteux dans ce fragment. Personne n'a élevé d'objection contre la notation des douze mois

dans Poole, *Horæ ægyptiacæ*, pl. 1. Ce dernier auteur y a bien remarqué la fête de Sothis.

1. Les fragments de ce calendrier sont publiés dans les *Monuments* de M. Lepsius, Abt. III, pl. 43. Ce savant les a rangés sous le règne de Thoutmès III, ainsi qu'il y est autorisé par un fragment de cartouche qui ne peut appartenir qu'à ce prince. C'est peut-être ce fragment que M. Lepsius avait en vue, en disant qu'il avait trouvé la fête de Sothis mentionnée sous Thoutmès III (voy. *Einleitung*, p. 176). Mais il ne parle pas de la date du jour de la fête, où réside toute l'importance de l'inscription, au point de vue chronologique.

2. 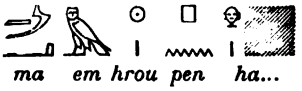

ma em hrou pen ha...

Droit dans ce jour pour...

Cette expression, *ma*, indique ce qu'il y avait à faire pour la fête, ou strictement le *droit* du dieu. On la trouve de même au calendrier de

de l'année égyptienne, depuis le célèbre mémoire de Champollion, ni contre celle des chiffres hiéroglyphiques depuis leur découverte par M. Jomard. Quant au terme qui signifie l'apparition de l'astre[1], c'est l'inscription de Rosette qui se charge de nous le traduire, puisque c'est le même mot qui constitue le surnom royal *Épiphane*. Le fait ne pouvait avoir été noté par un choix de signes plus

Médinet-Habou après l'indication de chaque fête (voy. *Notice de Médinet-Habou*, p. 371, lig. dernière), par exemple : *19e jour d'Hathyr, jour de la panégyrie d'Ammon, qui arrive après la panégyrie d'Ap : droit d'Ammon avec ses dieux, dans ce jour.*

Avec l's initial causatif, ce mot devient *Sema*, *rendre les devoirs, remplir le droit* (voy. *ibid.*, p. 370) :

ape ..... hir sopt hrou sma en Amon ra souten-nouterou

Au premier de Thoth, apparition de Sothis; jour de rendre les devoirs à Amonra, roi des dieux..., etc.

Dans tout ce calendrier, le premier jour du mois est indiqué seulement par le nom du mois, comme ici : l'indication des quantièmes ne commence qu'au jour suivant. Champollion avait remarqué cette coutume, qui autorise à rapporter au premier jour du mois les dates où le jour n'est pas exprimé, car on mettait souvent l'année seulement; mais, lorsqu'on indiquait le mois, on metttait aussi le jour, à moins qu'il ne s'agit du premier. Il faut rectifier dans ce sens ce que j'ai dit de la date de la cérémonie de Médinet-Habou, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, t. XVI, 3e série[; cf. t. I, p.167-170, de ces *Œuvres diverses*].

1. Ici le déterminatif du mouvement manque au mot *hir*, mais on le trouve plusieurs fois dans l'expression de cette même fête. A Beni-Hassan, par exemple, dans le passage cité plus haut, on lit : (le signe syllabique peut se passer de son complément phonétique *r*). Dans le calendrier de Médinet-Habou, le groupe est complet . Nous avons donc bien ici le même mot que dans le surnom , qui signifie *dieu épiphane* ou *manifesté*, dieu qui est apparu aux hommes.

désirable pour la clarté. Voici donc un lever de Sothis attribué au 28 Épiphi[1] sous Thoutmès III. L'année du roi n'est malheureusement pas écrite sur ces fragments de calendrier, mais cela ne nous empêchera pas d'en tirer des limites extrêmement précieuses pour le règne de Thoutmès III.

Cette première date, si nettement exprimée, aura de plus le mérite de nous en donner une seconde. Je la tire d'un monument déjà bien connu, le calendrier du temple de Médinet-Habou. Ce texte précieux, dont une partie est publiée dans les *Notices des Monuments* de Champollion[2], place la fête de l'apparition de Sothis au 1er de Thoth. J'avais déjà signalé l'importance de ce passage dans la *Revue archéologique*[3], mais je n'avais osé lui attribuer un caractère chronologique que sous une forme dubitative. En effet, quoique l'apparition de Sothis fût, de sa nature, un phénomène fixe dans l'année solaire, il était, à la rigueur, possible qu'on eût célébré sa fête à un jour constant de l'année vague, comme M. Biot l'a indiqué pour d'autres fêtes, liées à leur origine à une phase solaire. Le lever héliaque de Sothis était d'ailleurs rattaché au commencement de l'année égyptienne par les traditions[4], et le 1er Thoth commençait l'année vague. On aurait donc pu soupçonner dans cette fête, célébrée au 1er Thoth, la commémoration d'une époque ancienne où l'année vague aurait été ainsi disposée. Toutes ces observations se trouvent maintenant dissipées par la fête

1. Si quelques personnes doutaient encore que les dates égyptiennes aient été réellement exprimées dans les années vagues, cette date suffirait pour le prouver. S'il s'agissait de l'année naturelle, il serait absolument impossible que le lever de Sothis y eût été placé au 28e jour du troisième mois des eaux, c'est-à-dire aux trois quarts de l'inondation, et encore bien moins aux deux dates qui vont suivre celle-ci.

2. Voy. le texte dans la note [1 de la p. 327 du présent volume].

3. Voy. la *Revue archéologique*, 1849, t. VI, p. 665 et suiv.[; cf. p. 322 du t. I de ces *Œuvres diverses*].

4. Plusieurs des passages relatifs à cette tradition sont parfaitement discutés dans Lepsius, *Einleitung*, p. 151.

du 28 Épiphi, sous Thoutmès III. Il devient évident que la fête de l'apparition de Sothis n'était pas liée au 1er Thoth vague, et, par conséquent, le texte de Médinet-Habou ne se présente plus avec un caractère douteux. La date du 1er Thoth y est entièrement analogue à celle du 28 Épiphi, que nous avons lue à Éléphantine, et elle doit servir à fixer l'époque où le phénomène se plaçait dans l'année vague, sous Ramsès III, dont le nom se lit plusieurs fois dans ce calendrier (XXe dynastie).

A ces deux observations datées, je puis en joindre une troisième dont l'expression très différente est encore plus certaine et tout aussi importante pour la chronologie. Elle se trouve dans le monument que Champollion a nommé la table des influences des constellations pour toutes les heures de la nuit.

On en trouve plusieurs fragments dans les syringes royales de Biban-el-Moluk : la liste la plus complète est dans le tombeau de Ramsès VI qui, d'après les recherches les plus récentes de M. Lepsius, est le troisième fils de Ramsès III. Champollion a traduit quelques lignes de ce curieux tableau dans ses *Lettres écrites d'Égypte*[1], et M. Lepsius a donné dans son *Introduction à la chronologie* le texte de toute la nuit du 1er Méchir[2]. On trouve dans ces tableaux treize indications de l'apparition successive de diverses

1. Voy. cet ouvrage à la page 239.

2. Voy. Lepsius, *Einleitung*, p. 109, 110. La constellation de l'Hippopotame est indiquée, dans cette traduction, avec quelque confusion. M. Lepsius a cru voir revenir à la 11e heure la constellation nommée *mena*, qui était déjà citée à la 8e heure. Je pense que ce savant a confondu les mots *heri-het mena*, le *milieu de Mena*, avec *heri-het men-s*, le *milieu de ses jambes* (de l'hippopotame), qu'il doit réellement y avoir en cet endroit, comme on peut s'en convaincre en comparant le dernier tableau de la planche 272 *quinquies* de Champollion, où la constellation se trouve tout entière. Les deux constellations étaient donc successives et ne se croisaient pas, comme on pourrait le croire d'après la liste de M. Lepsius.

étoiles dans toute l'étendue de la nuit; la première apparition de chaque astérisme est notée à la 12e heure de la nuit; la seconde, au bout de 15 jours, à la 11e heure, et ainsi de suite, jusqu'à la dernière indication, qui se place tout au commencement de la nuit. Dans le tableau de Ramsès VI, la première apparition de Sothis est rapportée au 15 de Thoth. On voit que ce phénomène se serait déplacé d'environ 15 jours depuis le règne de Ramsès III.

M. Lepsius, dans son *Introduction à la chronologie*, a tenté d'employer pour ses calculs le lever de Sothis dans cette table des constellations. Sans entrer ici dans aucune discussion de chiffres, j'observerai seulement que j'apprécie deux éléments importants de la question autrement que ce savant archéologue. Premièrement, puisque nous avons devant les yeux une liste d'observations, il sera naturel d'employer la latitude de Thèbes, où elles ont dû être faites, au lieu de celle de Memphis. En second lieu, M. Lepsius choisit, pour la base de son calcul, la seconde observation, notée à la 11e heure de la nuit. Au commencement de la 12e heure, on voyait déjà Sothis, puisqu'on a inscrit son apparition. C'est bien là le phénomène dont on attendait et dont on fêtait le retour. Le lever observé une heure plus tard n'avait plus aucune importance, puisqu'il y avait déjà quinze jours entiers que l'on apercevait l'étoile. Je pense donc que le 15 de Thoth, jour de la première apparition, doit être pris comme élément du calcul rétrograde, au lieu du 1er Paophi.

M. Lepsius a communiqué à M. Biot une copie des dessins exécutés sous ses yeux dans le tombeau de Ramsès VI. J'ai pu ainsi rectifier un grand nombre de fautes qui se sont glissées dans les planches 272 *bis* à 272 *quinquies* des monuments de Champollion[1], et faire une traduction com-

1. Les manuscrits de Champollion renferment, de plus, des variantes tirées d'autres tombeaux voisins, et la confusion que l'éditeur a mise

plète de la table des levers des étoiles, dans laquelle M. Biot pourra suivre la marche entière de Sothis et des astérismes qui la précèdent et qui la suivent d'heure en heure[1]. On peut espérer que par le moyen de ces tables on parviendra à identifier avec le ciel un certain nombre de constellations égyptiennes, puisque Sothis fournit un point de départ incontestable.

Après ces trois dates successives du lever de Sothis, j'ai encore à expliquer deux indications qui se rapportent au mouvement de l'année naturelle dans l'année vague. La première a été gravée au commencement du règne de Thoutmès III (XVIIIe dynastie). Elle serait de nature à se prêter à des calculs très précis, si l'expression en était plus claire et si l'interprétation ne laissait aucune prise au doute. Mais j'ai besoin de quelques explications pour faire comprendre comment je crois y rencontrer une des fêtes fixes de l'année naturelle, accolée à un jour déterminé d'une année vague, qui était la seconde du règne de Thoutmès III.

Les personnages élevés en dignité, en se faisant construire un monument funéraire, fondaient en même temps des sacrifices et des cérémonies annuels qui devaient métamorphoser leur dernière demeure en une sorte de temple commémoratif, aussi longtemps que leurs intentions seraient exécutées. Les inscriptions dédicatoires contiennent l'énumération des fêtes dans lesquelles les offrandes devaient êtres accomplies. Cette coutume était en usage dès le temps des pyramides, elle nous a valu des listes de fêtes qui ont déjà fourni de précieuses indications sur le calendrier égyptien. C'est là que j'ai trouvé la première mention des cinq jours épagomènes (sous la XIIe dynastie). M. Lepsius a fait voir qu'on fêtait ainsi, depuis les plus anciennes

dans les divers tableaux ne doit pas être attribuée davantage à Champollion.

1. Voir cette traduction, p. 291-301 du présent volume.

époques, deux commencements distincts de l'année et , ce qui prouve qu'on observait déjà la différence qui existait entre l'année naturelle et l'année vague.

Outre ces deux fêtes du commencement de l'année, dans l'une desquelles se plaçait une fête de Thoth, les fêtes qui se rapportent aux divisions du temps sont : 1° les douze fêtes du premier jour du mois ; 2° les douze fêtes du demi-mois (ou du 16e jour) ; 3° les fêtes du commencement des trois saisons[1] :

ape-ou ter-ou
initia temporum.

On peut former quatre conjectures sur l'objet véritable de

1. Comme le groupe est souvent compliqué par le disque solaire ou , M. Lepsius suppose qu'il indique le commencement de l'année solaire. Ceci aurait besoin d'une preuve plus directe, parce que le soleil est le déterminatif général de toutes les divisions du temps (jour, mois, heures, saisons, etc.).

On doit remarquer que la fête nommée ou est ordinairement avant . Je suis porté à croire néanmoins que désigne plutôt le commencement de l'année vague, car on trouve à Éléphantine, dans les fragments du calendrier :

Premier de Thoth, commencement de l'année, fête de *Noum*.

(Voy. Lepsius, *Monuments*, Abt. III, pl. 43).

2. Les variantes orthographiques du nom de ces fêtes sont (voy. Lepsius, *Monum.*, pl. 88, Abt. II), dans une tombe antique de Memphis. (*ibid.*, pl. 30, Abt. III), dans une inscription de Karnak, du temps de Thoutmès III et dans la stèle du roi Aï. , dans l'inscription de Samneh. , abréviativement

ces dernières fêtes. Premièrement, on peut penser qu'il s'agit des trois tétraménies de l'année vague; secondement, des trois tétraménies ou saisons égyptiennes de l'année naturelle; troisièmement, on pourrait supposer qu'il s'agit de deux solstices et d'un équinoxe, en négligeant l'équinoxe d'automne, comme moins important à déterminer; quatrièmement, enfin, on pourrait avoir fêté deux équinoxes et un solstice, la fête du commencement de l'année complétant la célébration des quatre phases de l'année solaire. J'avais soupçonné que ces fêtes n'avaient point trait aux trois tétraménies vagues, par ce motif qu'elles auraient fait double emploi avec trois des douze fêtes du premier jour du mois. Une inscription antique semblait d'ailleurs les lier plus étroitement avec le soleil. La formule ordinaire des offrandes est tracée avec un développement extraordinaire sur une grande stèle du temps du roi Aï[1] (XVIIIe dynastie), qui faisait partie de la collection Anastasy et que le Musée de Berlin compte maintenant au nombre de ses richesses historiques. La liste des fêtes s'y termine par la phrase suivante:

dans la même inscription. La lecture *ape-terou*, ou, au pluriel, *ape-ou terou* ressort avec évidence de ces variantes.

1. Ce roi appartient à la fin de la XVIIIe dynastie; son nom propre a été transcrit par Champollion *Skaï*, sans doute par suite de quelque erreur de dessin dans les signes. M. Prisse a fait voir qu'il faut séparer de ce nom le premier groupe, qui contient une dignité sacerdotale et non un nom propre. Il a lu la seconde partie, qui constitue le véritable nom, *Acheri*, en prenant l'homme pour l'enfant, qui porte également la main à sa bouche, M. Bunsen a lu *Imesi*, d'après la même idée, car l'enfant représente les mots *Mes* ou *Schere;* mais j'ai expliqué que le signe servait seulement ici à assurer le son *a* de la voyelle vague initiale. Le nom propre, que l'on trouve porté aussi par quelques personnages secondaires, doit donc se lire *Aï*, et je vois par un passage des *Lettres* de M. Lepsius qu'il a adopté cette lecture.

hevi-ou nev na Hesiri, ape ter-ou na nev neter-ou
festa omnia Osiridis, initia temporum domini deorum[1].

Ce titre de *seigneur des dieux* se rapporte si ordinairement au soleil, sous toutes ses formes, que je considérai les fêtes ainsi désignées comme plus spécialement rapportées au soleil et plus probablement aux saisons de l'année naturelle. Voici maintenant comment elles sont indiquées toutes les trois, dans une grande inscription dédicatoire du temple de Samneh, en Nubie.

Ce monument paraît avoir été fondé par Sésourtasen III de la XIIe dynastie. Une inscription de la huitième année de son règne, gravée sur les rochers voisins[2], fait voir qu'il avait établi en cet endroit les frontières de son empire, que Sésourtasen Ier n'avait reculé que jusqu'à Ouadi-Halfa. On voit, par d'autres inscriptions successives, que le roi Sésourtasen III fut divinisé dans cette région, dès l'Ancien Empire, et les proscynèmes le joignent aux dieux locaux *Noum* et *Tatoun*[3]. Thoutmès III, en relevant le temple de Samneh, dut naturellement renouveler les fondations d'offrandes faites autrefois par Sésourtasen III, et en ajouter de nouvelles. C'est ce que nous apprend l'inscription sculptée

1. Ces derniers mots sont disposés en parallélisme, comme dans toutes les phrases de ce genre de monuments, auxquelles on voulait donner une tournure un peu littéraire.

2. Voy. Lepsius, *Monuments*, Abt. II, pl. 136, *i*, lignes 1 et 2 : *Frontière du Midi, faite dans l'an 8, sous le roi Sésourtasen III, vivant à toujours, pour qu'il ne soit permis à aucun nègre de la franchir en naviguant.*

3. Ce fait résulte des actes d'hommage adressés simultanément à *Noum* et à Sésourtasen III par des personnages de l'Ancien Empire, et gravés sur les rochers du voisinage (voy. Lepsius, *Monuments*, Abt. II, pl. 136).

sur le mur extérieur du côté oriental. Le bas de cette inscription est détruit, chaque colonne a perdu plusieurs mots; il ne sera donc pas possible de rendre un compte exact de l'ordonnance des phrases. Il faudra se borner à quelques indications détachées[1]. Le début est parfaitement clair. Il commence par la date de *l'an 2, le 7e jour du second mois des eaux* (Payni), *sous le roi Thoutmès III,* dont la légende pompeuse suit cette date :

etc.

Dans la troisième ligne, *le prince d'Éthiopie, commandant les pays du Midi*[2], *fait graver*[3] *les offrandes dédiées*[4] *au roi Sésourtasen III :*

1. Les inscriptions du temple de Samneh publiées d'abord, d'une façon fort incorrecte et très incomplètement, par Young, dans ses *Hieroglyphics*, ont été depuis copiées par M. Prisse, qui m'en a communiqué quelques-unes, et par M. Paul Durand, archéologue et dessinateur excellent, qui accompagnait M. Ampère dans son voyage d'Égypte. La publication de M. Lepsius est encore plus complète; on y trouvera cette inscription à la planche 55, partie III.

2. Le nom du prince d'Éthiopie qui fit exécuter les ordres du roi est effacé dans cet endroit, mais on le trouve dans les sculptures des parties voisines. Il se nommait *Nahi* .

3. 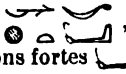 , *Chet*, déterminé par un couteau et le signe des actions fortes , signifie *sculpter, graver;* il est conservé dans le copte ϣⲉⲧϣⲱⲧ qui a le même sens. Pour la lecture du groupe phonétique , voyez mon *Mémoire sur l'inscription du tombeau d'Ahmès*, p. 161 et suivantes.

4. 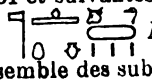 *Nouter hotep-ou*, divines offrandes : ce mot désigne l'ensemble des substances employées dans les sacrifices et les oblations diverses faites aux dieux. Le déterminatif le plus général est , un pain ovale; ici il est rejeté après les vases, les pains, les têtes de bœuf et les têtes d'oie, qui forment à eux tous un groupe complexe, déterminatif du mot *hotep*. Dans d'autres inscriptions, chaque signe est au contraire séparé, de manière à faire voir qu'on devait prononcer les

em ta chet-tou pe nouter hotepou ari en[1] *souten chace*
de faire graver les divines offrandes, faites au roi,

neb toti *neb ari chet*[2] *Ra-scha-ka-ou*[3]
seigneur des deux mondes, maître absolu, Sésourtasen III.
(de la Haute et Basse Égypte), (désigné par son prénom royal).

La phrase, mutilée au bas de la colonne, se complète au sommet de la colonne suivante :

mots correspondants. Dans beaucoup de cas, ce mot *nouter hotep-ou* a, pour terme parallèle, les offrandes que l'on faisait aux âmes divisées des ancêtres, désignées sous le nom de *chou (splendentes)* . C'est ainsi qu'on trouve dans cette même inscription de Samneh, à la ligne 6 :

Nouter hotepou en nouterou, her t'oui en chou-ou
Les sacrifices des dieux, les offrandes des âmes lumineuses.

Il faut observer que ce mot compliqué *nouter hotepou* est un collectif et non un véritable pluriel, comme le signe I I I pourrait le faire croire; en effet, il se construit avec l'article masculin singulier. La même inscription m'en fournit un exemple (lig. 6) : . La fondation et le règlement de ces deux sortes d'offrandes font tout le sujet de nos précieux fragments de calendriers et des dédicaces des tombeaux.

1. . La préposition ⌇⌇⌇ se prête à deux sens : *fait à...* ou *en l'honneur de...* et *fait par*. Ici, comme les phrases sont interrompues par les lacunes du bas des colonnes, il ne m'est pas possible de choisir entre ces deux sens, d'une manière tout à fait sûre.

2. . On est bien d'accord, maintenant, que le groupe *chet* ne doit pas être confondu avec *ki*, autre; il signifie *l'ensemble des choses*, un *total*. Je pense que ce titre royal peut s'interpréter naturellement *maître de faire toutes choses*.

3. On n'est pas d'accord sur le sens du groupe , dans la com-

em · nouter hat ent tew Tatoun went to Kens

dans le temple de son père Tatoun résidant en Nubie.

Le sujet de l'inscription étant aussi bien constaté, je saute à la ligne dixième, où se trouve la première mention d'une des trois fêtes des saisons :

Fête du commencement des saisons, grains du Midi[1], 15 muids[2].

A la onzième ligne on retrouve la seconde de ces fêtes, avec un droit de quarante muids ; mais la troisième est rapportée, à la douzième ligne, dans une phrase toute particulière, où elle est enchevêtrée avec une autre fête.

Fête de la défaite des Pennou qui arrive en Pharmouti, le 21e jour;

position des cartouches royaux, je ne m'aventurerai donc pas à traduire ce prénom royal.

1. . Ces grains sont différents de ceux que l'on trouve indiqués dans les inscriptions de Thèbes ou dans le rituel. Je ne sais pas si l'on doit traduire ici *grains du Midi*, ou bien s'il s'agit des grains produits par la plante elle-même , qui sert de symbole au Midi. On n'a pas encore identifié cette plante d'une manière satisfaisante. Les produits agricoles des environs de Samneh ne devaient pas être les mêmes que ceux de l'Égypte.

2. , le sceptre *hik*, sur un boisseau. Ce groupe désigne une forte mesure de capacité. M. Birch l'a déjà signalé dans la grande inscription des tributs, sous Thoutmès III, à Karnak. Il est possible que le mot fût différent de *hik* et que le sceptre soit là comme symbole de l'autorité qui fixe les mesures.

3. Le signe ○ n'a point de traits horizontaux ● ni de point central ⊙; il peut être ⊙, comme déterminatif de *fête*, ou bien ● *ch*, comme

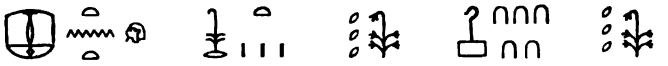

fête du commencement des saisons, grains du Midi, 50 muids; grains du Midi,

206 muids 15 boisseaux, chaque année, pour la défaite des Pennou.

On ne se rend pas bien compte, au premier coup d'œil, de l'économie de cette phrase. Chacune des autres fêtes indiquées dans l'inscription est immédiatement suivie de son offrande particulière[1]. La fête nommée *chesew Pennou* ou *la défaite des Pennou* fait seule exception : son offrande est rejetée après la troisième fête du commencement des saisons, et son article est ainsi divisé en deux parties qui sont placées, l'une avant l'article de cette troisième fête et l'autre après ce même article. En réfléchissant aux causes probables d'une disposition si singulière, il est impossible de ne pas soupçonner que l'inscription ait été ainsi rédigée, parce que, vers cette époque, la fête nommée *chesew Pennou,* et célébrée au 21 Pharmouti vague, coïncidait avec l'une des trois fêtes du commencement des saisons, celle qui dans cette colonne est rappelée la troisième. Dès lors il devenait assez naturel d'inscrire d'abord les deux fêtes du même jour, et puis ensuite les deux sommes d'offrandes, et, pour qu'il n'y eût pas de confusion, le hiérogrammate aura répété le nom de la fête *chesew Pennou,* en lui attribuant spécialement la seconde offrande.

lettre initiale du mot *chesew* ● . On sait que ces lettres s'ajoutent à volonté, en tout ou en partie, au signe idéographique principal.

1. On voit que ce signe désigne ici une unité de mesure inférieure au . Je ne l'avais pas encore vue, et je ne connais pas le mot égyptien correspondant.

2. On trouve de même dans le calendrier de Médinet-Habou, aussitôt après l'énonciation de chaque fête, la prescription pour le jour indiqué.

Sous l'empire de cette idée, j'ai recherché ce que pouvait être cette fête particulière que je ne retrouvais pas ailleurs. Le sens du groupe [illegible] est bien connu, quoique sa lecture *Pennou* puisse laisser quelque prise au doute[1]. Ce mot désigne les peuples les plus voisins de l'Égypte, les Libyens, suivant Champollion, qui les compare aux *Phut* de la Bible. Les rois d'Égypte les considéraient comme leurs sujets ordinaires, et la région ainsi nommée vient leur rendre hommage, avec les autres parties de la contrée[2]. On trouve les *Pennou* mentionnés dans les bas-reliefs historiques du mont Sinaï et sur l'obélisque d'Héliopolis. Il est certain qu'on distinguait les *Pennou* du Nord[3], les *Pennou* du Midi et les *Pennou* de la Nubie [illegible], auxquels les troupes égyptiennes avaient fort souvent à faire[4]. Je pense donc

1. Champollion l'appuie sur ce que ce caractère semble avoir été employé pour écrire le mot *pette*, arc; il comparait le mot *Pennou* au copte ⲡⲟⲟⲩⲉ ⲉⲛⲟⲗ *concertere*, et pensait qu'il s'agissait de la région inférieure ou du couchant. Le mot et le signe lui-même demanderaient de nouveaux éclaircissements.

2. Dans le tableau des contrées qui apportent leurs produits agricoles à Ramsès II (voy. Rosellini, *Mon. del Culto*, pl. XXIV), on trouve d'abord la déesse qui représente la région [illegible] *Pennou;* ensuite vient celle des *Pennou* du Midi [illegible], qui offre des cailles.

3. On distingue également le *Pennou* de Thèbes [illegible] (voy. l'obélisque flaminien érigé par Séti Ier). Le chapitre XVIII du *Rituel funéraire* indique dix stations, dont la première est le Pennou [illegible]; les dieux qui y résident sont *Atmou*, *Moui* et *Tafnè*. Le premier chapitre du Rituel place également dans le Pennou le lieu des fêtes où Horus rend les honneurs divins à son père Osiris (voy. *Todtb.*, ch. VI, 1, 8).

4. La première expédition du roi Amosis, après sa victoire sur les Pasteurs, fut dirigée contre ces Pennou de la Nubie [illegible] *Pennou Kenesou*, qui profitaient de toutes les occasions pour secouer le joug de l'Égypte. C'est ce que m'apprend la seconde partie de l'inscription du tombeau d'Ahmès, fils d'Abna.

qu'il s'agit en général d'une population nomade, dispersée le long des chaînes Libyque et Arabique, et possédant quelques centres d'établissement plus peuplés, dont l'un se trouvait en Nubie.

Je ne sache pas que l'on ait encore élucidé complètement le sens propre du terme qui précède . Ce mot est un verbe transitif, qui se lit *chesew*. Le sens général nous est donné par une série de vignettes que l'on trouve aux chapitres XXXII, XXXIII, XXXVI, XXXVIII, XXXIX, XL et XLI du *Rituel funéraire*. A chacun de ces chapitres, le défunt, armé d'une lance, combat des reptiles, des crocodiles, une tortue, etc. Les titres de ces chapitres expliquent ainsi le sujet (chap. XXXII) :

ra en *chesew* *emsoh-ou*[1]

Chapitre de repousser les crocodiles,

et au chapitre XXXIII :

ra en *chesew* *howou* *nec*

Chapitre de repousser tous les reptiles,

de même au chapitre XL, pour le combat contre le serpent qui dévore un âne :

Chapitre de repousser celui qui mange l'âne.

Il en est ainsi de tous les chapitres où les vignettes montrent un sujet analogue. Cette notion suffit pour être certain que l'expression *chesew Pennou* désigne une victoire

1. On trouve différents noms pour le crocodile, outre *emsoh*. Le mot *atou* paraît avoir été le plus usité.

sur les *Pennou*, quelle que soit d'ailleurs la nuance exacte de l'expression, *exterminer*, *percer* ou simplement *repousser*[1]; comparez à *chesew* ϣⲉ *ictus*, ϣⲟⲩⲱϣ *percutere*, ϣⲁϣ *vulnus*, *plaga*.

Nous avons vu que Sésourtasen III avait poussé ses frontières jusqu'à Samneh. Cela n'avait pu se faire sans quelque action décisive contre les Pennou de la Nubie aussi bien que contre les nègres. Il est donc naturel de penser que Sésourtasen III avait lui-même établi à Samneh une fête commémorative de sa victoire. On trouve en effet, dans la même inscription, une seconde fête d'un caractère tout à fait analogue, à la quinzième colonne :

Grains du Midi, 26 muids, chaque année, à la royale épouse, la grande

Mérisokari; pour le châtiment des nations[2].

1. On trouve un sens analogue dans le nom du dieu de la neuvième heure de la nuit, « Celui qui repousse les impurs quand il apparaît » , *chesew Seiou em hir-t-w*. La quatrième heure du jour porte, à Edfou, un nom analogue *chesew chaïte-ou na Ra em went t'aï*, « Celle qui repousse les ennemis du soleil quand il apparaît dans sa barque ». 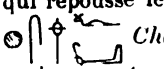 *Chesew* me paraît un composé formé avec le radical ϣⲁⲥ *verberare*, et un ϥ augmentatif, comme ϣⲱϣⲉϥ *reprobare*, *rejicere*, du radical ϣⲱϣ *opprobrium*, *reprobatio*. On peut observer dans ces exemples trois variantes graphiques de ce mot : 1° 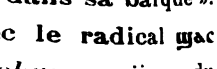 , avec tous les compléments phonétiques; 2° , plus abrégé; 3° 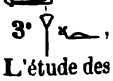 , avec une autre forme du caractère principal idéographique. L'étude des divers exemplaires du Rituel m'a fourni plusieurs autres formes de ce signe, avec la même lecture. Voyez aussi un autre exemple, dans Lepsius, *Monuments*, Abt. II, pl. 94, sur un homme qui frappe une vache.

2. Il est rare qu'on introduise une déesse avec le titre *royale épouse*

Le commencement est détruit; il devait contenir le jour de cette fête. *Châtier les nations* est une des expressions favorites de nos rois-soleils qui considéraient tous leurs ennemis comme des impies. C'était donc encore là une fête commémorative pour quelque victoire. Tout ceci étant bien expliqué, on comprendra facilement que la fête de la défaite des Libyens, établie au 21 Pharmouti vague, devait de temps à autre coïncider avec quelqu'une des fêtes de l'année naturelle, et il semble résulter de notre inscription que cette coïncidence aurait eu lieu avec l'une des trois fêtes des saisons dans la deuxième année de Thoutmès III. Il est certainement regrettable que l'indication ne soit pas plus simple et plus directe, mais on ne peut espérer de trouver chez les Égyptiens que des mentions de ce genre pour les phénomènes naturels. Ce n'est que sans intention de leur part qu'ils nous fourniraient des éléments de calculs. Le rédacteur de l'inscription de Samneh ne me semble pas du tout s'être préoccupé de constater, dans une intention chronologique, qu'une des trois grandes phases de l'année tombait le 21 Pharmouti, en l'an 2 de Thoutmès III; mais il me paraît avertir simplement qu'il faudrait pour ce jour-là deux offrandes distinctes, parce que deux fêtes s'y rencontraient en ce moment, ce qui devait rester exact pendant quelques années.

Je disais tout à l'heure que l'on pouvait faire quatre suppositions sur la nature des trois fêtes nommées *ape terou;* la première se trouverait écartée définitivement, si l'on doit ainsi expliquer la disposition de cette espèce d'*ordo* gravé pour le temple de Samneh, par les ordres du prince d'Éthiopie. Une fête qui pouvait tomber le 21 Pharmouti n'avait aucun rapport avec le commencement des trois tétraménies

. Il s'agit peut-être d'une princesse de ce nom associée aux honneurs rendus à Sésourtasen III. Le mot , *ouaiv*, a été bien traduit par Champollion ; c'est le copte ωϥϵ *castigare, domare.*

vagues. Je ne crois pas non plus qu'il puisse être question de quatre fêtes des équinoxes et des solstices, la fête du commencement de l'année étant comptée pour une de ces fêtes. En effet on aurait dit alors *les quatre fêtes* et non *les trois*, comme nous voyons que l'on disait les douze fêtes du premier du mois , sans s'embarrasser du double emploi que faisait nécessairement celle du 1er Thoth avec la fête du commencement de l'année vague. Il n'y avait donc réellement que trois fêtes, ce qui nous amènerait naturellement aux trois saisons de l'Égypte, qui ont fourni le type de la notation des mois. Le mot *ter*, qui signifie ici *saison* , est déterminé comme l'année , *renpe*, par une pousse, ce qui fait plutôt penser aux phénomènes de la nature qu'à ceux du ciel; il signifie en général le temps, comme ὥρα dans la langue grecque, avant de s'appliquer aux saisons. On disait par exemple *ha ter en rouha*, « vers l'heure du soir »[1]. Ce mot serait donc une expression bien vague pour désigner des phénomènes spéciaux, comme des solstices et des équinoxes; elle se comprendra au contraire parfaitement au pluriel, pour désigner les saisons, ὥραι. Je regarde comme plus probable qu'il s'agit des trois tétraménies naturelles.

J'ajouterai que la même inscription me donne un renseignement qui rend tout à fait improbable que nos trois fêtes aient pu s'appliquer aux tétraménies vagues.

En effet, ces trois fêtes eussent été alors placées au 1er Thoth, au 1er Toby et au 1er Pachons. Nous avons déjà vu que les fêtes du commencement de l'année vague, au 1er Thoth, étaient rapportées d'une manière distincte, dans les mêmes inscriptions qui mentionnent nos trois fêtes. Dans les restes de l'inscription de Samneh, la fête du 1er Pachons a sa mention spéciale, à la ligne treizième :

1. Voy. *Papyrus Sallier n° 3*, pl. VII, l. 7.

Fête qui arrive au premier Pachons. On y prescrit le sacrifice d'un taureau au dieu Noum et une nouvelle offrande de grains. La fête du commencement de l'année se retrouve aussi à la onzième ligne, accompagnée d'une autre somme d'offrandes. Elle est mentionnée après la seconde des fêtes nommées : *Commencement des saisons.* Est-il possible, après ceci, que l'on ait encore consacré trois articles spéciaux à trois fêtes, dont deux au moins se seraient rencontrées aux mêmes jours que les fêtes du 1er Thoth et du 1er Pachons, qui n'ont d'autre signification, par elles-mêmes, que celle de commencement d'une des tétraménies vagues, et dont les offrandes sont mentionnées séparément sur le même monument ?

Je crois donc que les trois commencements des saisons appartenaient à l'année solaire, mais je ne me dissimule pas qu'en attribuant à l'une de ces fêtes la date du 21 Pharmouti, en l'an 2 de Thoutmès III, je me fonde sur une supposition, car il serait possible d'interpréter d'une autre manière la disposition des mots. On pourrait dire, à la rigueur, que le graveur, ayant oublié de mentionner l'offrande prescrite après la fête de la victoire sur les Libyens, aurait réparé son oubli en inscrivant cette offrande au bas de la colonne, après l'article complet de la troisième fête des saisons. J'ai pensé néanmoins que, d'une part, il était très utile de rechercher le véritable caractère des trois fêtes des saisons et que, de l'autre, le calcul ferait voir si le commencement d'une des saisons égyptiennes avait pu répondre au 21 Pharmouti, au commencement du règne de Thoutmès III.

Ma seconde observation porte heureusement sur une phrase moins compliquée. Elle est tirée d'une inscription gravée également à Samneh, mais sur les rochers qui bordent le fleuve. On y remarque une série d'observations constatant

les diverses hauteurs de l'inondation pendant le règne d'Amenemhé III et de ses successeurs. M. Paul Durand m'avait communiqué une partie de ces inscriptions, copiées pendant son voyage avec M. Ampère. J'ai déjà publié la plus importante[1], celle qui établit la succession des familles royales, composant les XIIe et XIIIe dynasties. La formule de ces inscriptions est très simple et toujours la même : *ligne* ou *repère du Nil dans telle année*[2]. Jamais l'indication du jour de l'observation ne s'y trouve : sans quoi nous aurions su dans quelle portion de l'année vague se plaçait la plemmyre sous le règne d'Amenemhé III. Une seule fois, j'y rencontre une formule différente qui pourra peut-être jusqu'à un certain point suppléer à la mention du jour.

Voici comment elle est conçue :

renpe 9 re en hapi, en renpe 8 chwt[3] *renpe 9 cher hon*

L'an 9. ligne du Nil, de l'an 8 à l'an 9, sous la sainteté[4]

en souten chare Ra en ma anch t'eta erneheh

du roi, soleil de justice, vivant à toujours et pour les siècles.

1. Voy. *Revue archéologique*, 1848, t. V, p. 311-314[; cf. t. I, p. 269-274, de ces *Œuvres diverses*].

2. Par exemple, dans l'inscription citée plus haut :

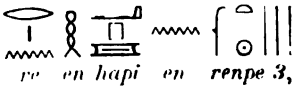

re en hapi en renpe 3,

je rétablis le premier caractère, douteux dans mon dessin, d'après la planche de M. Lepsius, Abt. II. pl. 151, *c*.

3. Voy. Lepsius, *Monuments*, Abt. II, pl. 139, *f*. J'ai expliqué dans le *Mémoire sur l'inscription d'Ahmès* la particule , qui s'applique *au temps* et *au lieu*. On peut traduire ici, mot à mot, *de l'an huit*, *sur l'an neuf* ; ou bien : *de l'an huit, lorsque* (vint) *l'an neuf*.

4. M. Birch a proposé une rectification dans l'interprétation de la

La plus grande hauteur des eaux dure quelques jours ; je vois par exemple, dans les observations de M. Lepère sur le nilomètre de Roudah, que le fleuve se maintint pendant neuf jours dans les environs de seize[1] coudées à la fin de septembre 1800, et que le maximum dura cinq jours. En 1799, il dura seulement trois jours, du 21 au 23 septembre. On peut regarder comme établi par les observations de tous les temps que le maximum de l'inondation est un phénomène assez régulier et qui se place, au Caire, immédiatement après l'équinoxe d'automne, avec une incertitude dont on peut porter les limites à environ quinze jours. La contexture toute particulière de la date que je viens de citer s'expliquera naturellement, si l'on admet que le maximum des eaux se soit trouvé réparti entre les derniers jours de l'an 8 et les premiers jours de l'an 9 du roi Amenemhé III.

La plemmyre devait arriver à Samneh bien plutôt qu'au Caire. Il me semble donc que l'on pourrait conclure de cette inscription que le 1er Thoth se plaçait un peu avant l'équinoxe d'automne, en l'an 9 d'Amenemhé III. Cette indication serait d'une valeur inappréciable pour nous, si l'enchainement des années vagues, jusqu'à la XIIe dynastie, nous

formule , qui lie les noms royaux au chiffre des années, dans les dates ; il considère comme déterminatif du phonétique *cher*. Je crois, au contraire, que *cher* reste ici, comme ailleurs, une particule attributive, et que le vase est un substantif exprimant la majesté royale. Il s'applique également à la personne des dieux et doit se lire *hen*, car je le trouve écrit avec ses deux compléments phonétiques, , exactement comme le mot *hos*, chant, . Voy. Lepsius, *Monuments*, Abt. II, pl. 8.

1. Il y eut seulement un doigt de plus, le 4 octobre, mais il était dû à quelque cause secondaire, car, dès le lendemain, le fleuve baissa de deux doigts. On doit donc considérer la moyenne de cette plemmyre de l'an 1800, comme se plaçant du 30 septembre au 4 octobre (voy. *Mémoires de la Commission d'Égypte, État moderne*, t. XVIII, 2e édit., mémoire de M. Lepère).

permettait d'y appliquer avec vraisemblance le calcul rétrograde; car il y a plus de mille ans de différence entre les diverses manières de compter l'intervalle qui sépare la XVIIIe dynastie de l'époque d'Amenemhé III. Malheureusement, on n'a pas pensé jusqu'ici que l'enchaînement continu des années vagues puisse remonter à une époque aussi ancienne. Outre les profonds bouleversements amenés par l'invasion des Pasteurs, on a soupçonné que des corrections et des remaniements avaient dû être faits au calendrier égyptien; or le moindre changement de ce genre rend impossible tout calcul rétrograde. Je n'attache donc pas en ce moment, à l'inscription de l'an 9 d'Amenemhé III, une importance exagérée : je me permettrai cependant d'apporter ici quelques raisons nouvelles qui semblent militer en faveur de la continuité, ou, tout au moins, de l'antiquité de l'année vague de trois cent soixante-cinq jours. Cette année remonte jusqu'à une antiquité bien reculée, puisque nous retrouvons les fêtes qui en constatent toute la division dès les premiers monuments du peuple égyptien. La fête des cinq jours épagomènes apparaît, au moins dès la XIIe dynastie, dans deux listes plus complètes que les autres, mais il y a de fortes raisons pour croire que cette fête est encore plus ancienne. On faisait, au premier de ces jours, la fête de la naissance d'Osiris et deux cérémonies nommées la fête de *Six* (?) et la fête de *Tena* (du partage?)[1]. Or ces fêtes sont mentionnées dans le Rituel funéraire, dès le premier chapitre, et nous savons par divers monuments de la XIIe dynastie que la première partie du livre funéraire était dès lors un texte sacré, qui servait notamment à la décoration des sarcophages. La fête du premier jour épagomène

1. Voy. Brugsch, *Ueber die fünf Epagomenen*, dans la *Zeitschrift der D. Morg. Gesellschaft*, 1852, 2e fasc. La fête de Six est nommée littéralement *jour six de fête*, au Rituel funéraire, chap. I.

est au moins aussi ancienne que la plus ancienne partie du Rituel funéraire. Il me semblerait donc bien probable que l'année sacrée, où cette fête devait trouver sa place, aurait été composée depuis la même époque de trois cent soixante-cinq jours. Nous avons remarqué d'ailleurs que l'on fêtait, en Égypte, les commencements de deux années différentes, au moins depuis la IVe dynastie, ce qui prouve que l'on distinguait dès lors l'année naturelle de l'année vague.

L'invasion des Pasteurs, quelque longue et désastreuse qu'elle ait pu être pour l'empire égyptien, ne me semblerait pas une raison décisive contre la continuité de l'année vague. Il n'était pas facile d'interrompre toute tradition de ce genre dans un pays où les centres religieux étaient dispersés sur une aussi grande distance. Toujours est-il certain que les souverains de la Haute Égypte avaient pu conserver le dépôt de la religion, des sciences et des arts, au moins en Éthiopie, car il ne fallut que quelques années, après l'expulsion des Pasteurs, pour porter l'empire, sous la XVIIIe dynastie, au plus haut degré du développement intellectuel. Il ne faut pas oublier que les œuvres d'art du règne de Thoutmès Ier sont déjà parfaites sous tous les rapports; or ce prince n'est séparé de la délivrance du pays que par le règne assez court d'Aménophis Ier. Il est toutefois un point sur lequel les monuments ne fournissent aucune indication et où je dois me borner à exprimer un doute absolu, c'est celui des corrections que l'on aurait pu faire au calendrier; mais il suffit malheureusement que ces corrections paraissent probables, pour ôter toute confiance aux calculs dans lesquels on tenterait de rattacher au second empire, par les tables de concordance, les temps qui précèdent l'invasion des Pasteurs.

Résumons maintenant brièvement les données nouvelles que j'ai voulu signaler à l'attention des savants, en commençant par la plus ancienne :

1° La plus grande hauteur de l'inondation semble avoir

eu lieu au 1er Thoth, à Samneh, en l'an 9 d'Amenemhé III (XIIe dynastie);

2° Une des trois fêtes du commencement des saisons paraît avoir coïncidé avec une fête attachée au 21 Pharmouti vague, en l'an 2 de Thoutmès III (XVIIIe dynastie);

3° Sous le même roi, la fête de l'apparition de Sothis fut indiquée, à Éléphantine, au 28 Épiphi;

4° La même fête est rapportée au 1er Thoth, sous Ramsès III, à Médinet-Habou;

5° Le lever de Sothis était observé pour la première fois, au 15 de Thoth, à Thèbes, sous le roi Ramsès VI, troisième fils de Ramsès III (XXe dynastie).

En présentant ces nouvelles recherches à l'Académie, je me suis soigneusement abstenu d'entrer dans les applications numériques que l'on en pourra faire. Ces calculs exigent des appréciations difficiles et des corrections délicates, auxquelles M. Biot a bien voulu employer sa profonde connaissance de toutes les questions qui se rattachent à l'astronomie des anciens. Les indications qui ont attiré mon attention sur ces phénomènes sont dues principalement aux Mémoires sur l'année vague et sur la période sothiaque. Guidé par les méthodes exposées dans ces ouvrages, j'ai recherché avec assiduité les dates de cette espèce, dans toutes les inscriptions successivement publiées jusqu'à ce jour. J'examinerai plus tard les secours apportés à l'histoire par les dates que l'on aura tirées de ces faits nouveaux; mais mon travail aura déjà aujourd'hui reçu sa récompense, s'il peut donner aux amis des lettres l'occasion d'entendre, une fois de plus, le maître éminent qui sait donner aux leçons de la science l'expression la plus sûre et la plus éloquente.

APPENDICE

SUR LE CALENDRIER DU PAPYRUS N° 4 DE LA COLLECTION SALLIER

Salvolini a signalé, dans sa *Notice sur la campagne de Ramsès* (p. 121), le calendrier que contient le quatrième manuscrit de la collection Sallier. M. Birch, dans la description des papyrus du British Museum, a annoncé que ce calendrier renfermait des indications sur les actions que l'on pouvait faire à certains jours de l'année et les divinités auxquelles ces jours étaient consacrés. Comme plusieurs savants s'occupent en ce moment de l'année égyptienne, j'ai cru utile de leur rappeler l'existence de ce monument et d'en joindre ici une notice plus détaillée. Les premiers jours de Thoth et les trois derniers mois presque entiers manquent à ce calendrier. Un papyrus du Musée de Leyde, signalé dernièrement par M. Brugsch, permettra d'y suppléer, en ce qui concerne les jours épagomènes[1]. Parmi les documents divers qui ont été écrits au verso par diverses mains, on distingue un protocole au nom de Ramsès II, avec la date du 22 Pharmouti de la 56e année de ce roi. Je n'oserais pas répondre que cette légende ait été mise là pour servir de suscription à ce calendrier, mais elle peut toujours être regardée comme pouvant fixer approximativement l'époque à laquelle il a été rédigé.

Je ne sais pas à quelle ville il faut le rapporter. Je m'étonne seulement de n'y pas rencontrer les fêtes d'Ammon et de Maut, ce qui me fait penser qu'il pourrait avoir été rédigé dans quelque temple de la Basse Égypte.

1. Voy. Brugsch, *Ueber die fünf Epagomenen*, dans la *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, t. VI, 1852, 2e fasc.

Trois signes sont employés pour noter la qualité des jours : 1° *bon, heureux ;* 2° *ker, combat* ou *funeste ;* 3° qui signifie probablement *stare*, comme abrégé du mot . Cette dernière note est mauvaise, comme on le voit par le texte des jours auxquels elle s'applique ; elle est écrite en rouge, ainsi que la seconde. Quant le jour est noté par trois caractères semblables, il est entièrement heureux ou funeste. Souvent au contraire il y a mélange des signes ; alors le jour seul était néfaste et la nuit heureuse, ou réciproquement. Le mythe d'Osiris et de Typhon parait dominer tout le reste, dans ce calendrier ; les indications de *ker* ou *combat* se rapportent toutes à des incidents de la grande guerre que *Set* ou Typhon soutint contre les dieux, et on pourra en tirer de très curieux détails sur ce mythe fondamental de la religion égyptienne. Voici d'abord quelques-unes des prescriptions pour les principaux jours funestes. Elles pourront donner lieu à de curieux rapprochements.

Le 20 du mois de Thoth était mauvais pour tuer les bœufs.

Le 22, on ne devait pas manger du poisson nommé *rami*.

Le 23, on ne devait pas offrir d'encens ni manger rien qui ait eu vie. L'enfant né dans ce jour-là ne pouvait vivre.

On ne devait pas boire de vin le 25 du même mois, ni sortir sur le soir.

Le 5 de Paophi était funeste pour commencer un voyage, et il était également défendu de s'approcher de sa femme.

L'enfant né le 23 Paophi devait être dévoré par un crocodile.

Celui qui serait né le 27 aurait dû mourir de la morsure d'un serpent.

Le 5 du mois d'Hathyr, on devait se garder d'allumer du feu et même de regarder la flamme.

Le 14 devait amener une mort violente à l'enfant né dans ce jour-là, mais il serait infailliblement noyé, s'il naissait le 23.

On ne devait pas s'embarquer le 19 du même mois d'Hathyr.

Le 3 de Choiack était particulièrement funeste pour les oreilles : il fallait les boucher soigneusement et ne rien entreprendre. L'enfant né en ce jour risquait même de devoir la mort à ses oreilles.

Le 15, on ne devait pas sortir de chez soi la nuit.

Le 27 portait deux bonnes marques et une mauvaise; on pouvait sans danger regarder pendant le jour tout ce que l'on rencontrait, mais il ne fallait pas sortir après le coucher du soleil.

Le 28 de Choiack, il était encore interdit de manger du poisson.

Le 7 de Toby revenait l'interdiction de s'approcher d'une femme.

Le 12, il était particulièrement d'un funeste augure de voir un rat et surtout de le rencontrer dans sa maison.

Au 24 Méchir, on serait mort si on s'était approché du fleuve.

Le 30, on devait faire attention de ne pas dire de mots plaisants.

Il y avait une série de cinq jours funestes du 9 au 14 Pharmouti.

Le 11, il était dangereux de regarder un laboureur.

Enfin, le 24 Pharmouti, si l'on s'avisait de prononcer le nom de Set en plaisantant, on devait avoir pour toujours du trouble dans sa maison.

Ce qui ajoute un grand intérêt à l'énoncé de ces superstitions, c'est qu'elles sont liées pour la plupart à l'histoire de *Set* et d'*Osiris*, et que le motif de la prohibition est quelquefois expliqué.

Ainsi, le 12 Choiack, on ne doit pas sortir; c'est le jour où se passe la mystérieuse transformation d'Osiris dans l'oiseau nommé *vennou*.

Le 14 Toby, on ne doit pas écouter les chants voluptueux,

parce que dans ce jour Isis et Nephthys pleurent leur frère Osiris.

Le 17 du même mois est remarquable par une prescription qui rappelle involontairement l'histoire d'Actéon. On ne doit pas se baigner, parce que la déesse *Noutpé* ou l'eau céleste sort ce jour-là.

Le 20 du même mois, *Barisis*[1] (mot nouveau pour moi) enlève la lumière du monde, et il y a des ténèbres, on ne doit pas sortir jusqu'au coucher du soleil. Je ne sais s'il y a là le souvenir de quelque grande éclipse de soleil ou de ténèbres passagères produites par le simoun chargé des sables du désert.

Au 3 Méchir, on ne devait pas voyager, parce que c'était le jour d'une des expéditions de *Set*.

Le 14 du même mois, Sévek avait été frappé à la proue de la barque des dieux; on ne devait sortir non plus dans ce jour.

Le 29, Set avait été dans toute sa violence; il ne fallait rien regarder jusqu'au coucher du soleil.

Le 10 de Phaménot, je crois que la légende indique que l'on visitait les tombeaux; on ne devait rien manger ce jour-là. Cette indication, qui semble ordonner un jeûne général, revient plusieurs fois.

Les jours sans souvenirs mythologiques sont généralement désignés comme très heureux, et il en est de même de la plupart des jours de fêtes. D'autres se rapportent aux incidents heureux de la guerre contre Set.

Le 9 de Paophi était, par exemple, très heureux, parce que les dieux s'y réjouissaient d'avoir frappé leur ennemi. L'enfant né dans ce jour devait mourir de vieillesse.

Le 26 Paophi était spécialement heureux pour commencer

1. Ce mot, qui paraît désigner un personnage, est écrit 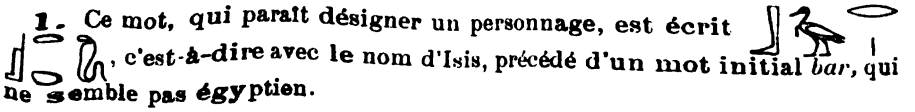 , c'est-à-dire avec le nom d'Isis, précédé d'un mot initial *bar*, qui ne semble pas égyptien.

les fondations d'une maison et le 25 de Toby pour un bon labour.

L'enfant né le 2 de Toby devait causer une grande joie à son père; il ne devait également mourir que de vieillesse.

Le 7 Méchir et plusieurs autres jours étaient désignés comme consacrés aux offrandes que l'on faisait aux ancêtres.

Je terminerai cet appendice en indiquant les principales fêtes de ce calendrier.

On trouve une panégyrie au premier jour de chaque mois, comme on pouvait s'y attendre d'après les listes de fêtes sculptées sur les tombeaux. Les autres panégyries sont placées: au 2 Paophi; au 14 Paophi, jour du couronnement d'Horus; au 16 du même mois, fête d'Osiris à Abydos; au 17, jour d'offrandes aux dieux.

Au 30, fête de *Noutpé*.

Au 1er Hathyr, la fête d'Hathor.

Au 6 id., panégyrie du fils d'Isis dans toute l'Égypte. Au 16 id., les grands personnages arrivent à Abydos, pour se joindre à Isis et à Nephthys qui pleurent leur frère Osiris. Le 17, cette cérémonie se fait à Saïs, comme à Abydos. Le 21, panégyrie de *Mouï*, fils du Soleil.

Le premier jour de Choiack, les dieux font une fête qui se rapporte au Nil.

Le 9 était le jour où Thoth avait combattu Set avec avantage; c'est sans doute le même combat dont Thoth se vante dans le premier chapitre du Rituel funéraire[1]. Le 11 id., fête d'Osiris à Abydos. Le 14 paraît avoir été consacré à Neïth. Le 16, on sortait la déesse Pacht.

Le 26, c'était le tour des déesses Isis et Nephthys, il y avait une panégyrie dans toute l'Égypte.

Le 5 Toby, avait lieu le grand feu de Pacht.

Le 14 id., Isis et Nephthys recommencent à pleurer leur frère dans *Abydos* et *Tatou*. Le 16, sortie de Mouï. Le 18,

1. Voy. le *Rituel de Turin*, chap. I, l. 8, 9.

sortie des dieux d'Abydos. Le 28, panégyrie : « ... Fais, ajoute le texte, une fête dans ta maison. » Le 30, il est question du Nil, père des dieux, de Noutpé et des dieux du pays de *Ker* ou *du combat*.

Le 1er de Méchir était une fête pour toute l'Égypte. Le 8, panégyrie dans *Sochem*, le roi suprême est en fête.

Le 9, Thoth vient célébrer les fêtes des dieux de *Ker*. Le 11, on trouve une panégyrie de Neïth à Saïs.

Le 16 Méchir, Horus avait défait Set et son armée[1]. Ainsi ce jour était très heureux. Le 17 était une fête d'Osiris dans *Tatou*. Le 27 id. était une panégyrie de Sokaris, la forme infernale de Phtah.

Le 5 de Phaménot, sortie de *Neïth* à *Saïs*. Le 18 était une fête de *Noutpé*, et le 23, fête d'Horus. Le 28, panégyrie d'Osiris à Abydos.

Le 1er Pharmouti était une grande fête dans le ciel et sur la terre, parce que les ennemis de *Sevek* avaient été défaits dans ce jour-là.

Le 8, les dieux voyaient l'œil d'Horus et célébraient ses louanges. Le 15, fête dans le ciel oriental, cérémonie pour les dieux dans leur demeure de l'horizon céleste.

Le 16, apparition du scarabée (soleil) ; tout le pays est en panégyrie.

Le 1er Pachons a lieu la panégyrie d'Horus, fils d'Isis. J'ai fait remarquer plus haut que ce nom s'applique souvent à la forme ithyphallique d'Ammon. Le 9 Pachons était encore le jour d'une des victoires d'Horus.

On voit que le mythe de cette grande guerre divine occupait à lui seul presque tout le fond de ce calendrier ; l'incident le plus grave paraît avoir été rapporté au 24 Thoth. Le texte donne des détails assez étendus sur un grand combat que Set y soutint contre Horus. Il paraît que ce dieu n'eut

1. Voy., au même endroit du Rituel funéraire, cette victoire d'Horus, rappelée par le dieu Thoth, qui était avec Horus dans ce combat.

pas le dessus, car ce jour est noté comme un des plus funestes. Les deux dieux se précipitèrent l'un sur l'autre et le combat dura trois jours et trois nuits. Dans ce texte, malheureusement mutilé et fort difficile à comprendre, il semble qu'Isis intervienne entre l'oncle et le neveu, et que Typhon finisse par frapper à la tête la déesse elle-même : aussi devait-on en ce jour faire des offrandes à Isis et au dieu Thoth, que les traditions représentent comme le fidèle ministre d'Horus.

ÉTUDES SUR L'ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIE

I[1]

Champollion a-t-il réellement déchiffré les hiéroglyphe

J'ai pris l'engagement de faire connaître aux lect l'*Athénæum* tous les progrès de l'archéologie égyp et d'analyser, pour ce recueil, les ouvrages qui cont quelques découvertes ou quelques pas nouveaux d des branches nombreuses qui se rattachent à cette Il m'a semblé nécessaire de préparer les lecteurs stu comprendre les dernières découvertes, en leur pré un résumé des résultats qu'on peut soumettre avec co aux investigations de la critique. Je ferai donc un c sommaire des richesses que la première école de Cha lion a ajoutées au domaine commun des sciences histor et philologiques; j'apprécierai ensuite, avec plus de q les dernières publications des savants distingués qui lisent de zèle, dans toutes les parties de l'Europe, étendre nos connaissances sur l'Égypte antique.

Je dois d'abord m'arrêter sur une question préjudic et j'en demande humblement pardon à la portion la éclairée de nos lecteurs. Lit-on réellement les hiérogl et la découverte de Champollion est-elle entrée défin ment dans l'ordre des sciences humaines ?

1. Publié dans l'*Athénæum français*, 1852, t. I, n° 7, p. 106-10 tirage à part.

Tant de personnes instruites et sérieuses m'ont adressé ces questions, qu'il me semble nécessaire d'y répondre ici de mon mieux, sous peine de bâtir en l'air et de n'obtenir, pour les faits curieux que je devrai mettre en lumière, qu'une croyance douteuse et une attention soupçonneuse qui leur dérobera une grande partie de leur intérêt. Je conviens qu'il est étrange que l'on puisse encore poser cette question ; il semble qu'après vingt ans d'efforts les successeurs de Champollion ne devraient plus trouver devant eux de représentants de cette opposition radicale qui a consumé une partie des forces de leur illustre maître.

Ce déni de justice, qui dure encore, mais s'affaiblit heureusement chaque jour, s'explique par plusieurs raisons. En France, nous devons reconnaître qu'il a tenu spécialement à ce défaut d'esprit national qui nous porte trop souvent à dénigrer les travaux de nos compatriotes. Auprès de beaucoup d'hommes instruits et d'un esprit juste, le doute a été engendré par deux causes : 1° la difficulté de se former une conviction, lorsqu'on ne veut ou qu'on ne peut pas se livrer aux études philologiques nécessaires ; 2° la méthode intuitive par laquelle Champollion est arrivé à ses lectures.

Cet esprit, d'une trempe toute particulière, se plaît à supprimer les prémisses du raisonnement. Peu soucieux d'exposer les preuves de ce qu'il saisit, l'opposition seule a pu le forcer à quelques détails dans la discussion. Il regardait comme perdu pour la conquête tout le temps qu'il eût donné à la déduction et à l'enchaînement des faits qui l'avaient amené au résultat. C'est ainsi que l'on voit avec étonnement qu'il n'a pas même songé à faire suivre son alphabet, dans la *Grammaire égyptienne*, de l'abrégé des preuves sur lesquelles repose la lecture de chaque caractère et de l'indication des monuments. Il faut convenir que les défauts de cette méthode étaient propres à laisser des doutes raisonnables et à entretenir l'opposition. La découverte a triomphé, parce que le génie y avait déposé un fond de vérité supérieur à toutes

les objections; mais l'homme studieux, qui veut aujourd'hui apprécier par lui-même l'héritage de Champollion, a besoin d'un grand travail et d'une critique exercée pour en dresser un inventaire impartial.

De ces difficultés sont nés les doutes nombreux des gens instruits et des esprits sévères; ils ne peuvent être levés d'une manière complète que par le difficile travail de vérification que j'indiquais tout à l'heure. Mais, à côté du petit nombre de personnes qui peuvent entreprendre ou même lire une démonstration technique, il est toute une classe d'esprits élevés, accessibles à des considérations générales sur la possibilité du déchiffrement des écritures égyptiennes et sur les preuves qui vérifient le fait de ce déchiffrement. C'est à ces personnes que j'adresse ces prolégomènes, avant de leur exposer les fruits de la découverte de Champollion.

Les deux conditions du problème à résoudre, la *lecture*, la *traduction*, soulèvent une série d'objections spéciales à chacune d'elles. La plupart des personnes qui se sont montrées le plus opposées à Champollion, conviennent qu'il a trouvé un certain nombre de *lettres* par la dissection des noms royaux grecs et romains, écrits en hiéroglyphes. Je ne sache pas un écrivain sérieux qui entreprenne encore de nier ce point fondamental, et M. Seyffarth, par exemple, l'adversaire acharné du système de Champollion, se sert actuellement de l'alphabet phonétique de son rival. Les objections portent donc uniquement sur les caractères idéographiques qui forment, il faut le dire, la grande masse des inscriptions égyptiennes. Je prie le lecteur de supporter sur ce point quelques détails arides qui auront pour effet de donner un point d'appui à leurs convictions, et par conséquent de leur faire prendre un intérêt raisonné aux découvertes dont le système hiéroglyphique forme toute la base.

Les moyens par lesquels on a formé un dictionnaire très étendu des signes idéographiques sont très variés; les ressources que les monuments bilingues et les textes des auteurs

fournissent pour leur déchiffrement sont même loin d'être encore épuisées. Je puis seulement expliquer ici à l'aide de quel renseignement Champollion a pu *transcrire* un si grand nombre de caractères idéographiques.

Il existait un livre funéraire dont le texte, copié en tout ou en partie, devait être joint à la momie de chaque défunt. Cet usage, qui paraît avoir existé depuis une haute antiquité, nous a mis en possession d'une quantité de copies du même texte, écrites dans divers lieux, à diverses époques, tantôt en écriture *hiéroglyphique* et tantôt en écriture *hiératique* ou *cursive*. Champollion, en comparant ces copies, s'aperçut promptement que les mêmes mots s'écrivaient de bien des manières différentes. Dans certaines copies, le mot était écrit par le caractère symbolique tout seul; dans d'autres, ce caractère était accompagné des *lettres de l'alphabet* qui écrivaient le mot correspondant. Champollion se mit à dépouiller ces variantes, et posséda bientôt une liste étendue des caractères idéographiques, *transcrits* par les Égyptiens eux-mêmes dans leurs manuscrits.

J'essayerai de faire mieux comprendre ceci en en citant un seul exemple, qui m'aidera à expliquer le mécanisme si varié qui présidait aux combinaisons des caractères idéographiques et phonétiques. Le mot *étoile* se trouve écrit par ★ seul, ou bien avec les lettres sv, qui se disposaient, à volonté, des manières suivantes : s ★ v, sv ★, ou ★ v avec v seul, l's initiale étant omise. Dans ces exemples, les voyelles ne sont pas écrites, comme cela se rencontre fréquemment dans toutes les écritures sémitiques. Il en résulte que, sauf la voyelle, le mot égyptien correspondant à l'étoile s'écrivait su. Ce procédé d'observation a fourni des leçons tellement certaines que la suite des découvertes a toujours confirmé les lectures que Champollion avaient tirées de l'étude de ces variantes des manuscrits.

Il existe donc au moins *un* moyen certain pour *lire* les caractères idéographiques, en dehors des conjectures;

locument sérieux où l'on pût apercevoir l'Égypte
l'empire organisé et comme un pays déjà floriss
es divers faits rapportés dans les livres saints n'ét
es épisodes qu'à peine pouvait-on rattacher à une
Égypte, puisque les souverains auxquels ils se rapp
étaient désignés dans la *Bible* que par leur titre
pharaon ou *soleil-roi*.

Il est bien connu que l'Égypte avait possédé sous l
nées un historien de renom. Prêtre égyptien, mai
ns la connaissance des lettres grecques de la brillant
lexandrie, Manéthon avait écrit cet ouvrage histo
estimé en Égypte, où il avait réuni les document
vés dans les annales sacrées. Mais son livre avai
s le commun naufrage de la littérature antique. Un
le, squelette décharné de ces grandes annales qu
saient toute la carrière du peuple égyptien, avait
onservée par les premiers chronographes chrétiens
t avoué de réfuter des chiffres qui s'y trouvaient a
dynasties. Mais combien de questions insolubl
louteuses obscurcissaient encore la valeur de cet u
eau !

gypte des Ptolémées avait-elle réellement pu
ou retrouver des annales antiques au milie
ons répétées qui l'avaient ravagée ? Si de pareils
ent encore, avec quelle critique Manéthon les
ouillés ? Que pouvait-on croire sur la parol
n, qui semblait avoir mis sur le même rang
les périodes imaginaires du règne des dieux
des dynasties thébaines ou memphitiques ?
te aux années qui précèdent la découverte de
quoique les listes de Manéthon aient donn
Scaliger, à de savants travaux, on ne trouv
le plus légitime sur la valeur de ce documen
qu'on pouvait en tirer pour l'histoire ; on les
un mot, comme l'on considère aujourd'hui

déjà très considérable de la langue antique des Égyptiens.

J'ajouterai que, ces mots étant ainsi *transcrits*, la *traduction* de la plus grande partie des radicaux a été obtenue à l'aide d'une méthode tout aussi rigoureusement logique.

Aussitôt que Champollion eut *lu* quelques mots du texte bilingue de Rosette, il se hâta de proclamer que la langue de cette inscription était la langue copte, telle que la traduction des Évangiles nous l'avait conservée. Ainsi, dans le surnom de Ptolémée, *Aimé de Phthah*, le mot *aimé* se lisait *meï*, ce qui en copte signifie *aimer*. Ici se place le premier reproche sérieux que l'on puisse faire à la méthode de Champollion.

Si Champollion avait dit : Le copte dérive directement de l'égyptien antique et peut servir à le traduire, son système eût été entièrement inattaquable. Il s'était, en effet, produit dans la langue égyptienne le même phénomène que les langues sanscrite, grecque, latine et bien d'autres ont présenté dans le cours de leurs développements successifs. Indépendamment des emprunts faits aux peuples voisins ou conquérants, le langage avait subi un travail interne dans ses radicaux et dans sa grammaire. L'organisme avait dévié dans plusieurs sens suivant les divers dialectes du pays, et l'invasion des particules auxiliaires avait particulièrement dérangé l'économie de la syntaxe antique. De plus, un grand nombre de termes étaient tombés en désuétude, et beaucoup d'autres avaient dû être soigneusement écartés des livres chrétiens comme entachés d'idolâtrie.

L'instrument d'investigation était donc souvent incomplet, et plus souvent encore il avait dévié d'une telle façon que la critique la plus sévère devait présider à la comparaison des deux langages, sous peine de faire souvent fausse route.

Comme je l'ai dit, la méthode de Champollion présente quelque chose de vague et de blâmable sous ce point de vue. Au lieu d'étudier et de définir les règles qui enchaînent

la langue dérivée à l'idiome antique, il effaça dans ses
criptions les différences des deux états de la langue
seulement il corrige la grammaire antique avec la gra
copte, en changeant les groupes de place ou de transcr
mais encore il lui arrive de traduire un groupe par
copte d'une lecture entièrement différente, lorsqu'
trouve plus le mot antique usité dans les idiomes mod
Ce système l'a conduit, en outre, à un principe de l
absolument faux, qui consiste à supposer que le même
alphabétique se lisait de plusieurs manières différ
Au lieu de dire, par exemple, que l'articulation sch
souvent changée en *j*, *ch*, etc., dans la langue dé
Champollion suppose que le même signe pouvait se li
sch, *j*, *k*, etc. Je n'hésite pas à attribuer à ce défaut
thode une grande partie des difficultés que les déco
de Champollion ont éprouvées pour être reçues dans
maine scientifique. Les transcriptions, faites d'après la
copte moderne, le mettaient en contradiction avec ses
lectures, et les corrections que lui imposait la let
textes antiques le forçaient à donner pour du *copte* de
et des phrases que les savants versés dans l'étude d
langue ne pouvaient pas admettre. C'est à cela qu'
attribuer également la marche vacillante de Rosellini
élèves de Champollion pendant plusieurs années ap
mort.

Le génie de Champollion le préservait personnell
des conséquences où les défauts de ses méthodes entraî
des esprits moins pénétrants que le sien. Transcrivan
vent mal, il *traduisait* presque toujours bien. Niant
près, en principe, qu'il eût existé une langue sacrée di
de la langue vulgaire, il la déchiffrait et la faisait co
en réalité, par ses conquêtes incessantes ; en sorte
mort de ce grand homme, en transcrivant son dicti
non pas, comme il le faisait, par des mots coptes
pondants, mais d'après son alphabet et sans con

arbitraires, on se trouvait déjà en possession d'un dictionnaire assez étendu de la langue des anciens Égyptiens.

Pascal a dit que le déchiffrement d'une langue entièrement inconnue était une chose possible; tout homme sensé conviendra que, lorsque l'on possède le moyen de lire cette langue, lorsque des textes bilingues d'une certaine étendue vous fournissent les éléments de la grammaire, lorsqu'une langue dérivée vous a conservé une grande partie des radicaux, le problème est réduit à des conditions tout à fait proportionnées aux forces de l'intelligence humaine.

Les papyrus écrits en écriture *démotique* ou vulgaire sont venus apporter à l'*interprétation* des hiéroglyphes le même contrôle qu'à leur lecture. Beaucoup de ces papyrus étaient des contrats qui, comme nous l'avons dit, devaient être rédigés dans les deux langues. Ces monuments bilingues ont donc donné avec toute certitude le *sens* de plusieurs groupes *démotiques* et la partie *démotique* de l'inscription de Rosette en a également fourni un grand nombre. Maintenant on doit particulièrement à M. Brugsch la découverte de plusieurs textes bilingues, écrits en hiéroglyphes et en *démotique*. Le dépouillement de ces nouveaux textes bilingues a donné lieu à beaucoup de conquêtes nouvelles, mais il a été bien précieux pour nous sous un autre rapport. Ce nouveau contrôle a servi à vérifier le sens que l'on avait attribué à une quantité de groupes hiéroglyphiques, et, en prouvant qu'ils avaient été fidèlement interprétés, il a donné à nos traductions un nouveau degré de certitude.

L'école de Champollion *lit* donc et *traduit* une grande partie des textes hiéroglyphiques. Tout dépend désormais du plus ou du moins, mais il est certain que, dans cet état des études égyptiennes, un mot de plus peut révéler le sens d'un ou de plusieurs monuments et jeter un jour inattendu sur quelque fait important de la plus ancienne partie de l'histoire humaine.

Si nous avons bien convaincu nos lecteurs de la possibilité

et du fait du déchiffrement des écritures égyptien
nous suivront avec plus d'intérêt dans l'exposition d
cipaux résultats obtenus tout d'abord par Champo
ses disciples.

II[1]

Résumé des découvertes de Champollion. — Lecture de
touches de Ptolémée et de Cléopâtre. — Formation de l'al
hiéroglyphique, découverte de la langue égyptienne. — Di
tion des signes phonétiques et des signes idéographiqu
Lois grammaticales. — Autorité rendue aux listes de Man
— Voyage d'Égypte. — Manuscrit des Notices des monu

Mon dessein n'est point de détailler ici l'histoire de
couverte qui a immortalisé le nom de Champollion. Pl
auteurs dont le savoir et l'impartialité ne laissent
désirer ont déjà fait ce travail. Le savant restaurate
études orientales, Sylvestre de Sacy, a prononcé, a
après la mort du nouvel hiérogrammate, un glorieux
ment, que la science a depuis lors constamment co
Un célèbre professeur qui poussa souvent jusqu'à l'ex
les rigueurs de sa critique et les tendances négatives
impitoyable bon sens, Letronne, occupa pendant quin
la chaire fondée pour Champollion, et basa sur la nou
lecture des cartouches royaux tout son enseignement r
aux monuments des époques pharaoniques. Il se plai
répéter un mot de Niebuhr et à caractériser le déchiffre
des hiéroglyphes comme la plus grande découverte
l'esprit des temps modernes eût faite dans le cham
sciences historiques. Qu'on me permette de payer
tribut d'hommage à la mémoire de ce maître vén
c'est à l'attrait de ses leçons, à l'influence décisive

1. Publié dans l'*Athénæum français*, 1852, t. I, n° 10, p.
sans tirage à part.

[illegible] je dois de m'être attaché à l'étude de Champollion [illegible] certaine, malgré les doutes et les [illegible] qui méconnaissaient alors la véritable valeur de la méthode exposée dans ses ouvrages.

Les derniers travaux de MM. Bunsen et Lepsius contiennent une juste et impartiale appréciation des mérites de Champollion et lui rendent la part d'Young à ce qu'elle fut réellement, c'est-à-dire à une fraction minime, dans l'ensemble de la découverte du système hiéroglyphique.

Après avoir établi dans le premier article la *possibilité* et le *fait* de cette découverte, je me bornerai ici à constater sommairement le point où Champollion l'avait portée et les fruits qu'il en avait su tirer.

Tout le monde sait actuellement que certains encadrements ovales, terminés par un nœud, que l'on remarque sur les monuments égyptiens, et auxquels on a donné le nom de *cartouches*, renferment les noms des rois. C'est à Zoëga que l'on doit l'idée de cette attribution qui dénote, ainsi que tous les ouvrages du savant suédois, un esprit doué d'une grande pénétration. Le principal mérite d'Young, au point de vue spécial du déchiffrement des hiéroglyphes, fut de s'être attaché à retrouver le nom de *Ptolémée* dans les cartouches de la partie hiéroglyphique de la pierre de Rosette. Mais cette idée si juste ne le mena point à un bon déchiffrement. On peut même s'étonner que, convaincu comme il l'était que ces cartouches renfermaient le nom de Ptolémée, il n'ait pas su en mieux séparer les éléments et en tirer des valeurs exactes. Cette gloire était réservée à Champollion le jeune, qui, ainsi que le dit fort justement M. Bunsen, trouva cette *clef* tant désirée, parce qu'il la cherchait en dehors de tout système préconçu, observant les faits, admettant les conséquences que ces faits imposaient à son esprit, et les groupant ensuite sous des aspects lumineux sans s'inquiéter s'il se conformait aux idées que l'on croyait pouvoir tirer des textes classiques.

Un second monument bilingue, l'obélisque de Ph
livré aux recherches de tous les savants : Champolli
sait y voir un nouveau cartouche qui va devenir la
de touche du nouveau système. Aucune preuve n'
quant à la simultanéité des deux inscriptions de ce n
monument : Champollion l'affirme par un premier
cette inspiration qui ne l'abandonnera plus, et il se
ainsi en possession du cartouche de Cléopâtre. Par la
paraison de ce nom avec celui de Ptolémée, il acqui
preuve des valeurs alphabétiques attribuées aux hiérogl
qui représentent les noms des souverains lagides. Une
difficulté se présente tout aussitôt : si la conjecture
juste, certaines lettres étaient représentées dans les
noms par des signes différents. Il y avait certainem
de quoi faire avorter la découverte entre les mai
autre homme que Champollion ; ce n'est pour lui
choc qui fait jaillir une nouvelle lumière. Il pose au
sement le principe des *homophones* ou d'échange fa
entre plusieurs signes doués de la même valeur al
tique.

En poursuivant avec ardeur cette méthode intrin
il arrive promptement à distinguer d'une manière
mentale les hiéroglyphes employés comme signes *d'u*
d'une voix, ou *signes phonétiques*, de ceux qui représen
l'idée elle-même, par *image* ou par *symbole*, signes
nomme *idéographiques*. L'écriture antique des Égypti
compose de deux sortes de signes qui sont quelquefoi
ployés isolément ; plus souvent, au contraire, on les
combinés dans le même mot par des lois harmonieu
unissent le son à l'idée et reproduisent à la fois au
et à l'oreille du lecteur une vivante expression de la
Tel est en substance le grand résultat des premiers
frements dus à Champollion, qui s'attacha dès lo
persévérance à découvrir et à appliquer les lois de c
binaisons.

La première classe de ces signes constitue son *alphabet phonétique*. Il est tiré en entier des noms de souverains grecs ou romains. En effet, ces noms, n'appartenant pas à la langue égyptienne, ne pouvaient être reproduits exactement à l'aide des groupes compliqués dont on usait souvent pour écrire les mots de cette langue. Les Égyptiens n'avaient pu les transcrire d'une manière approchée qu'en se servant exclusivement des caractères alphabétiques, et c'est ce qui a rendu leur déchiffrement plus facile.

Ce premier pas, insuffisant pour tout autre que Champollion, lui ouvrit toutes les portes de l'écriture sacrée. A l'aide de ses nouvelles *lettres hiéroglyphiques*, il lit quelques mots de l'inscription de Rosette ; le sens de ces mots, indiqué par le texte grec, lui fait reconnaître des radicaux coptes, et il a retrouvé la langue de l'ancienne Égypte.

A la suite de ces mots, écrits phonétiquement, il remarque certains signes qui lui paraissent se rapporter à diverses classes générales d'idées, et il découvre le principe fécond des déterminatifs, signes qui, semblables aux *portes* de l'écriture chinoise, circonscrivent l'attention du lecteur dans certains enclos bien délimités du vaste champ de nos pensées et l'empêchent de se fourvoyer parmi les nombreuses synonymies du même thème phonétique. Ce secours est d'autant plus précieux que ces synonymies sont plus nombreuses dans l'écriture égyptienne, qui partage avec les écritures sémitiques le défaut d'une notation tout à fait incomplète et insuffisante pour les *sons-voyelles*.

Passant ensuite à l'étude intime des groupes qui représentent les radicaux de la langue, ses études sur les diverses copies d'un même texte, celui du Rituel funéraire, lui montrèrent les échanges facultatifs entre les deux ordres de signes et les lois variées de leurs combinaisons.

Ces mots étant lus et compris, Champollion définit en même temps les rapports qui les enchaînent, et, d'une main

que n'eussent pas désavouée les maîtres de Moïse
Platon, il trace sa *Grammaire égyptienne*, l'honneur
de la science française.

Tels sont les quatre pas de géant qui marquent la
courte carrière de Champollion, depuis la fameuse Le
M. Dacier jusqu'à sa mort si prématurée.

A cette époque l'alphabet proprement dit était pr
complet : on n'a eu depuis que peu de rectifications à y
et quelques distinctions utiles à y introduire. L'idiome
tique ou *sacré* était rapproché de la langue copte, conse
dans la traduction de la Bible ; leurs ressemblances ét
nettement établies et les différences commençaient à
ressortir, tant dans les formes grammaticales que da
mots nombreux dont le dictionnaire s'était grossi
quantité considérable de précieux *signes déterminati*
reconnue et groupée en deux classes. Les uns, s'éten
tout un ordre d'idées, recevaient le nom de *déterm*
génériques ; les autres, applicables à un très petit n
de mots, ou même à un seul, étaient désignés comme
minatifs *particuliers* ou *spéciaux*. A cette doctrine
les études récentes n'ont pas eu un seul mot à ajouter
doivent se borner à enrichir le domaine, et à complé
nombre des signes déterminatifs de ces deux classe
de nouvelles observations.

Les lois des variantes et de la combinaison des
grands ordres de signes hiéroglyphiques, dans l'écriture
radicaux, laissaient bien plus à désirer à la mort de Ch
pollion ; cette partie, la plus compliquée et la plus vas
la science, est encore le champ habituel des discus
entre ses disciples, car chaque radical nouveau a b
d'une appréciation particulière, qui ramène aux lois gén
toutes les variétés que peut présenter son orthogr
Nous aurons à revenir sur les progrès qui se font
jour dans cette direction, en rendant compte des ou
de MM. Birch, Hincks et Lepsius, qui sont entrés plus

ticulièrement dans le vif de la question et ont donné la solution de nombreuses difficultés.

Dans la grammaire de la langue antique, si admirablement commencée, Champollion a laissé également de nombreuses lacunes. Les principes de lecture et de transcription auraient besoin d'un remaniement complet. Le chapitre des verbes est insuffisant quant au paradigme des modes et des temps. Les prépositions et conjonctions laissent également un grand travail à faire. Enfin la syntaxe générale manque entièrement, et cette partie n'est pas moins essentielle que le reste à l'exactitude des traductions; sans son secours, il serait impossible de saisir l'ensemble de certaines phrases égyptiennes dont la marche nombreuse et le développement, plus grand peut-être que Champollion ne l'a soupçonné, s'étend quelquefois jusqu'à la période.

Tel était l'état où Champollion avait su porter rapidement l'instrument qu'avait créé son génie : voyons maintenant à quelles œuvres il l'employa dans ces dernières années qui lui furent si parcimonieusement mesurées par la Providence. Avant la lecture des hiéroglyphes, la charpente première de l'histoire, celle qui se compose des faits généraux de l'existence des peuples, des grandes époques de leurs développements ou de leurs revers, des révolutions et de la succession de leurs chefs, n'existait réellement pas pour nous, quant à l'Égypte antique. Hérodote et Platon avaient bien trouvé son peuple en possession d'anciennes annales et de souvenirs historiques régulièrement recueillis, mais ces livres précieux étaient perdus pour la science moderne. Les récits contradictoires transcrits par les Grecs, échos souvent peu fidèles des prêtres alexandrins dépourvus quelquefois de véritable science et toujours d'esprit critique, laissaient trop de prise au doute pour constituer le fond d'une histoire. La prise de Jérusalem par le roi *Scheschonk* était le plus ancien fait auquel on pût rattacher avec certitude le nom d'un pharaon, et le récit de Moïse pour l'époque de Joseph, le plus ancien

document sérieux où l'on pût apercevoir l'Égypte à l'état d'empire organisé et comme un pays déjà florissant. Mais les divers faits rapportés dans les livres saints n'étaient que des épisodes qu'à peine pouvait-on rattacher à une histoire d'Égypte, puisque les souverains auxquels ils se rapportaient n'étaient désignés dans la *Bible* que par leur titre général de *pharaon* ou *soleil-roi*.

Il est bien connu que l'Égypte avait possédé sous les Ptolémées un historien de renom. Prêtre égyptien, mais versé dans la connaissance des lettres grecques de la brillante école d'Alexandrie, Manéthon avait écrit cet ouvrage historique, très estimé en Égypte, où il avait réuni les documents conservés dans les annales sacrées. Mais son livre avait péri dans le commun naufrage de la littérature antique. Une liste royale, squelette décharné de ces grandes annales qui embrassaient toute la carrière du peuple égyptien, avait seule été conservée par les premiers chronographes chrétiens, dans le but avoué de réfuter des chiffres qui s'y trouvaient accolés aux dynasties. Mais combien de questions insolubles ou très douteuses obscurcissaient encore la valeur de cet unique lambeau !

L'Égypte des Ptolémées avait-elle réellement pu conserver ou retrouver des annales antiques au milieu des invasions répétées qui l'avaient ravagée ? Si de pareils livres existaient encore, avec quelle critique Manéthon les avait-il dépouillés ? Que pouvait-on croire sur la parole d'un écrivain, qui semblait avoir mis sur le même rang chronologique les périodes imaginaires du règne des dieux et les années des dynasties thébaines ou memphitiques ? Si l'on se reporte aux années qui précèdent la découverte de Champollion, quoique les listes de Manéthon aient donné lieu, depuis Scaliger, à de savants travaux, on ne trouvera que le doute le plus légitime sur la valeur de ce document et sur le profit qu'on pouvait en tirer pour l'histoire ; on les considérait, en un mot, comme l'on considère aujourd'hui, dans

Bérose, les listes royales de l'empire d'Assyrie, qui doivent se changer en or ou en poussière sous l'éclat du premier rayon qui jaillira des textes assyriens en écriture cunéiforme.

A peine, au contraire, Champollion est-il en possession de ses premiers résultats, que les grandes figures d'*Amasis*, des *Ramsès* et des *Thouthmosis* sortent des listes douteuses de Manéthon pour entrer dans la véritable histoire, escortées de leurs frères et de leurs aïeux inconnus, et vivant encore dans les mille monuments élevés ou restaurés sous leurs règnes. La statue vocale de Memnon, objet de tant de controverses, retrouve son nom antique d'*Aménophis*, et on lit également, sur les monuments, le cartouche de *Scheschonk*, le vainqueur de Roboam, et les noms, mieux connus des Grecs, d'*Amasis*, de *Psammétik* et de *Nectanébo*. Ces points éclatants de vérification rendent aussitôt leur véritable valeur aux listes de Manéthon, et les rangent parmi les legs les plus précieux de toute l'antiquité classique.

Les *Lettres au duc de Blacas*, écrites par Champollion après l'exploration du Musée de Turin, firent voir combien de questions, inattaquables jusqu'alors à l'aide des seuls textes classiques, allaient devenir l'objet d'études régulières. Les tentatives d'une chronologie générale de l'histoire égyptienne étaient sans doute bien prématurées en ce moment (peut-être le sont-elles encore aujourd'hui) ; mais la voie était ouverte à l'exploration des textes originaux, et elle ne devait plus se refermer.

Le moment vint où Champollion, armé de toutes pièces, allait enfin étudier, non plus un musée restreint, mais le vaste champ des ruines qui attestaient la grandeur de l'Égypte pharaonique. L'infatigable archéologue se montra peut-être aussi grand dans le dépouillement général de ces débris séculaires qu'il l'avait été dans la découverte du système hiéroglyphique. Déjà des voyageurs munis de son alphabet avaient parcouru l'Égypte et la Nubie, les systèmes de chronologie se faisaient jour, et Burton, Salt et Wilkinson

recueillaient des collections d'inscriptions antiques; c'est alors que l'expédition française arriva en Égypte au milieu de l'attente de tous les esprits qui s'intéressaient à la science.

Tout le monde a lu les lettres écrites par Champollion pendant son voyage. Cet ouvrage est d'autant plus précieux que l'auteur n'a pas eu le temps de coordonner plus tard ses résultats, en dépouillant les immenses matériaux qu'il avait recueillis pour former une vaste archéologie historique, civile et religieuse. Nous possédons seulement l'appréciation à première vue, la première impression du savant voyageur sur chaque monument. On ne doit pas se lasser de l'étudier et on ne peut assez s'étonner de cette espèce de divination qui lui fait trouver au premier coup d'œil la signification d'un monument et le point important d'une inscription. On dit qu'une portion essentielle de ces lettres est restée inédite et contient encore des appréciations utiles, particulièrement pour l'étude de Thèbes. Si le fait est vrai, ce retard de vingt ans pour la publication de ces documents doit être ajouté aux injustices de tout genre qui ont accompagné Champollion et ses travaux bien au delà du tombeau.

Mais on ne connaîtrait que bien imparfaitement le voyage de Champollion et l'immensité de son travail, si l'on ne joignait à la lecture de ses lettres l'étude des manuscrits qu'il a laissés.

Sous le titre de *Notices des Monuments*, chaque édifice de la Haute Égypte et de la Nubie, depuis *Ouadi-Halfa*, est décrit et apprécié, chaque scène analysée, chaque inscription copiée avec un soin merveilleux. Dans les syringes royales de *Biban el-Molouk*, Champollion a copié tout entier de sa main le tombeau le plus complet, et relevé les différences que l'on trouve dans la décoration de chacun des autres souterrains. Ce manuscrit est capable d'effrayer l'imagination du travailleur le plus intrépide. Encore quelques mois, et l'Égypte antique entrait tout entière dans les portefeuilles de Champollion, mais les forces d'un homme

ne pouvaient suffire à parfaire aussi rapidement cette tâche immense ; il lui fallut rétrograder en emportant le germe de la maladie qui l'enleva si promptement à la science.

La publication des *Notices des Monuments* avait été commencée par MM. Didot à la suite de celle des planches, et les éditeurs devaient fournir aux souscripteurs la reproduction fidèle du manuscrit qui servait de texte explicatif et de complément nécessaire aux planches du grand ouvrage. Cette publication, faite d'une manière souvent infidèle à la lettre et à l'esprit du texte, tronquée dans les descriptions et les inscriptions les plus importantes, et finalement abandonnée au tiers de sa course, est encore un véritable déni de justice envers Champollion.

L'État, en se rendant acquéreur de son cabinet, avait hautement contracté une dette d'honneur qu'il est loin d'avoir complètement acquittée. Les œuvres posthumes de Champollion devaient être publiées dans tout ce qu'elles contenaient d'intéressant pour la science. L'engagement est plus strict encore en ce qui concerne les *Notices des Monuments ;* ce texte a été promis aux souscripteurs, et chacun d'entre eux peut le réclamer comme une dette à la charge des éditeurs.

Assez d'avantages ont été accordés à cette publication pour que l'État exige l'exécution des conditions qui y furent attachées. Il arrive tous les jours que des voyageurs travaillent pendant des semaines ou des mois entiers à recueillir des inscriptions qui se trouvent tout au long dans le manuscrit des *Notices ;* la priorité devrait depuis vingt ans en être assurée à Champollion. Ce sont là de ces choses qu'il ne faut pas se lasser de dire, tant que ces belles œuvres posthumes n'auront pas reçu la publicité qui leur est due. Il est certain que rien ne pourra remplacer l'intérêt d'à-propos et l'utilité que la science eût depuis si longtemps retirée de ces documents, mais aujourd'hui encore, même après l'immense travail de l'expédition prussienne dirigée par M. Lepsius,

le manuscrit des *Notices* reste une œuvre du plus haut intérêt scientifique.

III[1]

Le troisième article de cette série contenait la Notice sur un manuscrit égyptien en écriture hiératique, écrit sous le règne de Merienphthah, fils du grand Ramsès, vers le XVe siècle avant l'ère chrétienne, avec l'annonce suivante de la Rédaction :

La grande importance de ce document littéraire nous a décidé à le publier, bien qu'il vienne de paraître dans la *Revue archéologique*. M. de Rougé, devant, pour répondre au désir de la personne qui possède le manuscrit, joindre à sa traduction un fac-similé de quelques lignes du papyrus, a d'abord confié l'impression de son travail à un recueil qui contient des planches, mais en se réservant expressément le droit de reproduire dans l'*Athénæum français* ce singulier récit, qui tient de la *Bible* pour le style et des *Mille et une nuits* pour la rédaction.

Comme ce mémoire se trouve déjà reproduit en entier aux pages 303-319 du présent volume, il m'a paru inutile de le reproduire une seconde fois. — G. M.

IV[2]

Manuscrits inédits de Champollion. — Nécessité de publier les Notices des Monuments. — Analyse et divisions du Rituel funéraire : idée générale de ce livre sacré, contenu de ses trois parties. — Élèves de Champollion. — Salvolini dérobe ses manuscrits, son analyse de l'inscription de Rosette, mauvaise foi de Salvolini

1. Publié dans l'*Athénæum français*, 1852, t. I, n° 18, p. 280-284; pour le tirage à part, voir la page 303, note 1, du présent volume.

2. Publié dans l'*Athénæum français*, 1853, t. II, n° 18, p. 414-416; sans tirage à part.

dans sa traduction de l'obélisque de Luxor, ses faux principes de lecture, tort qu'il a fait à la science.

J'ai commencé à expliquer aux lecteurs de l'*Athénæum* les principales bases de la grande découverte de Champollion le jeune et les preuves de sa réalité apportées par l'étude de nouveaux textes bilingues qui ne furent pas connus de son temps. J'ai joint à cette étude un aperçu sommaire de la partie de ses travaux qui a été publiée. Je veux répéter encore une fois ici qu'indépendamment de ces ouvrages, le manuscrit de ses *Notices des Monuments* est un travail de la plus grande utilité, que tous les possesseurs des planches des *Monuments de l'Égypte et de la Nubie* ont droit, d'après les termes mêmes du marché conclu entre l'État et les éditeurs, à sa publication entière et fidèle, et que ce trop long délai est une véritable honte pour la France, qui a laissé enlever à Champollion la priorité d'une foule de résultats acquis dans son voyage.

Les autres manuscrits de Champollion renferment plutôt des travaux préparatoires que des œuvres prêtes pour la publication. L'analyse commencée du grand *Rituel funéraire* des Égyptiens contient des divisions utiles pour l'intelligence de ce livre sacré et quelques parties bien appréciées dont la science peut encore faire son profit.

J'ai demandé l'autorisation de publier cette analyse du Rituel, pour pallier autant que possible les effets d'un injuste oubli; j'espère la faire paraître prochainement avec un facsimilé du grand Rituel hiératique du Musée du Louvre, sur lequel Champollion a noté les points de repère de toutes ses divisions. La publication d'un Rituel hiératique bien complet manquait essentiellement aux études égyptiennes, et j'espère arriver, à l'aide de la photographie, à une reproduction dont la fidélité ne laissera rien à désirer.

Comme le nom de ce livre funéraire doit revenir souvent sous ma plume dans la suite de ces études, il sera peut-être

utile de donner ici une idée succincte de sa nature et de son contenu.

On plaçait avec chaque momie un exemplaire plus ou moins complet d'un même livre funéraire, qui devait accompagner le défunt dans son tombeau. Ces copies diffèrent extrêmement quant à la richesse des vignettes, et par rapport au nombre et souvent à l'ordre même des chapitres, qui composent le texte. La différence des temps, des lieux et des fortunes explique suffisamment cette diversité. J'ai déjà dit de quel secours avaient été pour Champollion les variantes de toutes ces copies d'un même texte écrites tantôt en hiéroglyphes, tantôt en écriture cursive (ou hiératique), et à des époques séparées entre elles par un grand nombre de siècles. En donnant à ce livre le titre de *Rituel funéraire,* Champollion a bien tracé l'idée générale qu'il s'était formée sur le sujet des nombreux chapitres qui le composent. Je crois que ce titre est juste et qu'il doit subsister, malgré les appréciations un peu différentes que l'on a proposées depuis. Champollion le divise en trois parties : cette division est établie sur les exemplaires des dernières époques pharaoniques, où l'ordre des chapitres est constant et où les Rituels ne varient plus que sous le rapport de la richesse et de l'étendue.

La première partie contient quinze chapitres. On voit dans les notes de Champollion qu'ils se composaient à ses yeux de textes récités, ou chantés en dialogues, par les personnes de la procession funèbre qui escortait la momie du défunt vers le tombeau qu'il s'était préparé pendant sa vie. Cette cérémonie est ordinairement représentée dans une grande vignette, qui court au-dessus du texte. La première allocution est au nom du dieu Thoth, qui rappelle à Osiris les services qu'il lui a rendus dans sa terrible guerre contre Set ou Typhon. Cette partie se termine par de belles hymnes adressées au soleil levant et au soleil couchant. Les Égyptiens étaient célèbres par leur attachement à la doctrine de

l'immortalité de l'âme; elle se montre ici, dès le début, avec la plus grande netteté, car le second chapitre est intitulé *De la vie après la mort*. La seconde partie de Champollion se compose de cent neuf chapitres (ch. 17-125 de l'édition de M. Lepsius). Elle roule principalement sur les diverses phases du pèlerinage infernal que l'âme était censée accomplir. On y trouve des séries d'épreuves et de transformations successives. L'âme commence par rendre hommage aux esprits qui président aux diverses régions des cieux infernaux. Elle doit ensuite combattre plusieurs grands reptiles, et c'est au milieu de ces épreuves que tous ses membres sont assimilés en détail à ceux des divers dieux. Un autre groupe de chapitres nous montre l'âme revêtant plusieurs formes ou transmutations successives, mais toujours dans la région des cieux infernaux, ce qui distingue profondément cette doctrine de la métempsycose indienne. L'âme est ensuite mise de nouveau en rapport avec son corps humain; puis elle arrive aux barques sur lesquelles les astres naviguaient dans l'éther céleste. Elle doit, pour y être admise, subir avec succès un interrogatoire détaillé sur les noms mystiques de toutes les parties du navire divin : sortie victorieuse de cet examen, l'âme escortera le dieu Soleil dans sa navigation nocturne.

On trouve, dans les parties suivantes, les régions agricoles de l'enfer, ou les Champs-Élysées de l'Égypte, arrosées et encloses par le Nil céleste. Le défunt doit s'y livrer aux travaux de la culture et y moissonner des récoltes d'une inconcevable richesse : aussi représentait-on les figurines funéraires, tenant dans leurs mains la houe et la pioche destinées à ces travaux d'outre-tombe. Cette contrée fait partie d'une série de stations célestes que le défunt devait successivement parcourir : la dernière l'amène à la salle du redoutable jugement d'Osiris.

Après une invocation générale adressée aux quarante-deux assesseurs de ce dieu, le défunt devait renier quarante-deux

péchés principaux, en s'adressant à chacun de ces sévères personnages, qui portent les noms les moins rassurants pour le pauvre patient et, malgré cette justification détaillée, il ne lui sera pas encore permis d'entrer immédiatement dans le sanctuaire de la justice. En vain, le dieu Thoth a-t-il attesté à Osiris que le pèsement de l'âme fait dans une balance très sensible a donné un résultat satisfaisant. Cette opération, faite avec soin par le dieu Horus et retracée dans une vignette qui est toujours jointe au chapitre du jugement, ne suffit pas encore pour faire admettre le défunt. A la morale, il fallait joindre la doctrine : le défunt devait subir ici un nouvel interrogatoire et montrer sans doute qu'il avait été dûment initié pendant sa vie, en expliquant les noms mystérieux de toutes les parties de la porte par laquelle il devait pénétrer dans le sanctuaire des justes.

Je pense qu'on doit ajouter à cette seconde partie du Rituel le chapitre suivant (126 de l'édition de Turin, par M. Lepsius), où quatre divinités spéciales accordent à l'âme la rémission des traces de souillure qu'elle pourrait conserver. C'est ce que Champollion nommait le bassin du purgatoire.

Dans la troisième partie de la division établie par Champollion, on trouve plusieurs sujets assez distincts. L'âme humaine, définitivement admise, après son jugement, dans la sphère céleste des esprits, adresse ses hommages aux dieux qu'elle y rencontre ; elle parcourt tout le ciel avec le navire du soleil. Dans une autre section, elle récite les litanies des dieux qui peuplent les diverses zones célestes ; on trouve ensuite celles d'Osiris, invoqué successivement dans tous ses noms mystiques. On parcourt, dans une autre section, deux longues séries de portes célestes que l'âme défunte doit franchir, en conjurant leurs terribles gardiens, dont elle doit connaître les noms sacrés. Deux tableaux interrompent ici les textes : dans le premier, l'âme justifiée est présentée à Osiris dans sa forme de dieu solaire à tête d'épervier, laquelle porte le nom spécial de Sokar-Osiris ; dans le second,

sont figurées les sept vaches sacrées qui rappellent d'une façon curieuse le premier songe du Pharaon de Joseph.

Les chapitres suivants sont consacrés à quatorze nouvelles divisions de la demeure d'Osiris où l'on admet l'âme justifiée; ils sont suivis d'autres sections où nous sommes reportés sur la terre. La vignette nous montre la momie couchée dans son tombeau, sous la garde fidèle d'Anubis; plus loin, une femme lui apporte les offrandes destinées aux morts. Une section spéciale, qui porte tout particulièrement le caractère de *Rituel*, contient des prescriptions et des paroles sacrées destinées à être récitées ou gravées sur les divers bijoux symboliques qui accompagnent les momies.

Le livre funéraire, quand il est complet, se termine par trois chapitres consacrés à des divinités panthéistiques, dans la substance desquels le défunt devait être à la fin absorbé. Ces dieux, et surtout Ammon, sont invoqués dans des noms mystiques étrangers à la langue égyptienne. La rédaction même de ces textes permet de soupçonner qu'ils ne faisaient pas partie du Rituel primitif et que ces derniers chapitres sont des additions plus modernes. Tel est, en substance, le livre funéraire des Égyptiens, dans lequel Champollion a pris tant d'heureuses citations pour sa *Grammaire* et son *Dictionnaire*. Il est sans aucun doute destiné à devenir le texte d'une foule de travaux sérieux; c'est le Rig-Véda de l'Égypte. J'ai cru utile de compléter ici par le résultat de mes études les notions éparses dans les divers ouvrages de Champollion; le lecteur attentif suivra désormais avec plus d'intérêt les divers ouvrages dont nous aurons à lui rendre compte, sur ce sujet neuf et intéressant. La traduction complète du Rituel demandera les efforts de toute une génération de savants, dont elle payera généreusement le travail par les lumières que l'on en doit tirer sur les croyances antiques.

Champollion ne put, depuis son retour d'Égypte, mettre la dernière main à aucune partie de son immense travail.

On doit seulement reporter à cette époque les dernières lectures de son *Dictionnaire* et la dernière rédaction de sa *Grammaire égyptienne,* mais on ne serait pas juste envers cet illustre maître, si l'on ne lui attribuait pas aussi, dans une proportion convenable, le fruit des travaux de ses premiers élèves.

Le nom de Salvolini se présente ici le premier, mais, au lieu d'exciter maintenant les vives sympathies et les grandes espérances avec lesquelles il fut accueilli par tous les hommes instruits, on ne touche aujourd'hui qu'avec répugnance à cette mémoire si tristement ternie. Il faut vraiment y être contraint par les nécessités de son sujet, pour avoir le courage de résumer la honteuse histoire de cet élève favori de Champollion. Admis dans son intimité jusqu'aux approches de la mort, Salvolini puisait sans réserve, dans les manuscrits de son maître, l'instruction qu'il ne devait bientôt plus trouver dans ses leçons orales : aussi ne put-on retenir d'odieux soupçons lorsque, aussitôt après la mort de Champollion, on constata la disparition de manuscrits aussi connus et aussi importants que le *Dictionnaire hiéroglyphique* tout entier, le *Mémoire sur la notation des divisions du temps,* déjà lu à l'Académie des Inscriptions, et la *Notice sur la campagne de Ramsès le Grand,* tirée du manuscrit de M. Sallier. La mort de Salvolini vint bientôt dévoiler l'audacieuse fourberie d'un homme qui n'avait pas craint, après avoir dérobé ces précieux manuscrits avec beaucoup d'autres, d'effacer le nom de Champollion sur leurs titres et d'y substituer son propre nom, sans se donner la peine de les transcrire, laissant ainsi subsister à jamais sur ces pages immortelles, maintenant déposées à la Bibliothèque impériale, la preuve irrécusable d'une falsification dont l'effronterie n'est égalée que par l'ingratitude de celui qui l'a commise.

C'est donc à Champollion que nous restituerons, sans crainte de nous tromper, ce qu'il y a de juste et de vrai

dans les diverses publications que fit rapidement Salvolini après la mort de son maître. Le *Mémoire sur les divisions du temps* a été depuis republié fidèlement, sur le manuscrit de Champollion, dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions. Il est aisé de se convaincre que Salvolini, en le faisant imprimer sous son propre nom, n'y avait rien ajouté qui eût quelque valeur scientifique. Dans la campagne de Ramsès, l'analyse qui accompagne la traduction est certainement de Salvolini : on s'en aperçoit aux paralogismes de toute espèce dont elle est remplie, mais plusieurs notes intéressantes, et entre autres celle sur le vrai nom du dieu Typhon (Set), sont tirées du *Dictionnaire* de Champollion et d'autres notes que Salvolini avait entre les mains.

Le commencement de l'analyse de l'inscription de Rosette est, sans nul doute, tiré d'un travail de Champollion que l'on n'a pas retrouvé, mais Salvolini y a mis beaucoup du sien. La table très étendue des variantes phonétiques, qui précède cette analyse, paraît aussi son œuvre propre; elle est pleine de confusions entre les diverses sortes de valeurs, faute dans laquelle Champollion n'est presque jamais tombé. Il a tiré cette liste des tableaux comparatifs établis par Champollion entre les divers exemplaires des Rituels funéraires, mais il en a obscurci l'utilité par les doctrines les moins raisonnables. Il est curieux d'étudier sur quels principes élastiques Salvolini cherche à établir les règles de la lecture des hiéroglyphes, afin de justifier plus tard les tours de passe-passe par lesquels il cherche à se tirer d'affaire, dans les endroits difficiles ou incertains, pour lesquels les notes de Champollion ne lui fournissaient que de consciencieuses lacunes.

L'indigne mauvaise foi de Salvolini se montre peut-être plus à découvert encore, dans la traduction des inscriptions de l'obélisque de Luxor, ou du moins son ingratitude y revêt des couleurs plus odieuses que partout ailleurs. Le disciple, qui recèle dans son cabinet le fruit des derniers et des plus

solides travaux de son maître, établit, à l'aide de ces matériaux précieux, une discussion de doctrines générales entre sa méthode propre et celle de Champollion; puis il conclut effrontément de cette discussion que lui, *Salvolini*, a seul formulé les vrais principes de la lecture des textes égyptiens, et que Champollion a échoué dans cette tentative.

En étudiant de près cette traduction, qui fit sensation dans le monde savant à l'époque où elle parut, on remarque que Salvolini cite fréquemment les premières lectures de Champollion, celle du *Précis du système hiéroglyphique*, pour les réfuter à l'aide des dernières valeurs, adoptées dans le *Dictionnaire* qu'il avait entre les mains. Mais ce qui appartient en propre à Salvolini, ce sont les étranges principes exposés dans le texte et dans les notes. On trouve, par exemple, à la page 2, cette singulière idée que les textes écrits en hiéroglyphes appartiennent à une langue spéciale qui n'aurait *jamais* été parlée. Salvolini n'a pas compris qu'une langue sacrée est nécessairement une langue antique, devenue inusitée dans le langage populaire, parce qu'elle s'est immobilisée dans des textes vénérés, qui n'ont pas subi les modifications naturelles que le cours des siècles amène dans les langues parlées, ou les changements plus radicaux que les invasions peuvent apporter dans les idiomes vulgaires d'un pays subjugué. Salvolini pense au contraire que la forme copte, telle que nous la connaissons dans les livres chrétiens, a été de tout temps la langue parlée en Égypte, et que les hiéroglyphes reproduisent habituellement une sorte de langage factice, obtenu ordinairement à l'aide de métaphores. Manquant absolument d'études philologiques, Salvolini ne cherche même pas à saisir les modifications régulières des articulations égyptiennes et les évolutions subies par quelques parties de la grammaire antique, pour arriver à la forme copte des premiers siècles de notre ère. C'était là néanmoins le premier pas nouveau que réclamait la science à la mort de Champollion. Salvolini ne s'en

douta pas ; il effaça même autant qu'il le put les différences entre le copte et l'égyptien antique, que Champollion n'avait jamais hésité à reconnaître et à constater.

Il est un autre point sur lequel Salvolini a insisté outre mesure et dont il a tiré un parti fâcheux par ses traductions : c'est la doctrine des signes explétifs. Champollion avait établi qu'un caractère représentant un *volume roulé* 𓏤, un livre, servait souvent dans l'écriture hiéroglyphique comme simple disjonctif entre les groupes, dans un but de clarté. Salvolini veut établir toute une classe de signes explétifs, et y range résolument les caractères qui l'embarrassent. C'est ainsi que je le vois (même ouvrage, page 19) faire un caractère explétif ou insignifiant du signe ×, déterminatif générique des plus expressifs, qui s'applique aux idées de *croisement, mêlée, confusion.* Je ne puis énumérer ici les nombreuses erreurs que Salvolini a cherché à introduire dans la science en complétant et en commentant à sa manière les traductions qu'il mettait au jour ; je dois seulement signaler la plus dangereuse et la plus opposée au bon déchiffrement des écritures égyptiennes.

Champollion avait remarqué que le nombre des signes vraiment alphabétiques était bien plus restreint sous les anciens Pharaons que dans les derniers monuments de l'écriture hiéroglyphique. Sa grammaire constate déjà deux importantes distinctions : 1° toute une classe de signes est reléguée à l'alphabet le plus récent et donnée comme ayant eu, sous les Pharaons, une valeur idéographique ; 2° une autre classe très nombreuse y reçoit le nom de caractères initiaux, c'est-à-dire que Champollion leur reconnaît une valeur vocale déterminée, mais il avertit qu'ils ne pouvaient être employés que d'une manière restreinte et seulement pour écrire certains mots. La raison de cette rectification, Champollion la trouve dans une liaison idéographique entre le signe et les mots où on pouvait l'employer. Champollion fit un pas de plus dans ses lectures, quoiqu'il ne l'eût pas

encore formulé en principe dans sa *Grammaire :* il reconnaît, dans la pratique, que certains signes ont la valeur phonétique d'une syllabe entière. C'est ainsi qu'il transcrit très exactement une sorte de ceinture ⊂⊃ par *m h*, soit que le second signe *h* ait été écrit ou omis; cette ceinture est pour lui un de ses *caractères initiaux*. Il restait à Champollion un pas important à faire, c'était de donner à ces signes leur véritable nom de *caractères syllabiques*. Le terme *caractères initiaux* est en effet insuffisant, car, comme je l'ai expliqué à propos du signe ★, une étoile, *sev*, on écrivait le mot ausi bien *s* ★ que ★ *v* et ★ tout seul; ce qui s'appliquait non seulement à la valeur idéographique *étoile*, du mot *sev*, mais encore à la syllabe *s v*, dans le mot *save, porte*, par exemple, avec le déterminatif des maisons et dans plusieurs autres mots. M. Lepsius a le premier, comme nous le verrons, appliqué des dénominations convenables aux divers emplois des signes hiéroglyphiques, mais Champollion avait déjà transcrit ces différentes classes d'une façon très exacte. S'il s'est refusé à reconnaître la valeur syllabique en général, on doit l'attribuer à l'usage exagéré que quelques-uns de ses adversaires avaient fait de ce terme, à l'aide duquel ils niaient tout son alphabet phonétique.

Or, que fait Salvolini de ces distinctions si nécessaires où reposait dans l'avenir tout le progrès de la science ? Loin d'en comprendre la valeur, il se débarrasse complètement de ces règles qui gênent ses conjectures hasardées, et il entasse tous les signes phonétiques pêle-mêle dans son alphabet, auquel il ajoute toutes les variantes qu'il peut découvrir. Il arrive ainsi à un nombre de signes homophones vraiment incompréhensibles. Il va plus loin et il annonce (*ibid.*, p. 123) que le nombre des signes homophones alphabétiques est aussi grand que la masse même des signes hiéroglyphiques. S'étant ainsi donné le droit de changer à volonté tout caractère idéographique en une simple lettre, il laisse au dé-

chiffreur un arbitraire indéfini, dont il ne peut, il est vrai, sortir aucune traduction certaine, mais qui offre au charlatan de grandes ressources pour tourner les difficultés.

Quand on a étudié les manuscrits que Salvolini avait alors entre les mains, on est vraiment étonné qu'avec de la facilité et de la souplesse d'esprit, il n'ait fait que gâter l'ouvrage de son maître. On ne peut, en vérité, porter à son compte, dans les progrès de la science, que l'observation exacte de quelques variantes, dont il n'a pas tiré un bon parti parce que ses vues d'ensemble étaient fausses. On ne lui doit pas un seul progrès dans les études historiques et mythologiques, pas une seule rectification de date ou de fait important.

V[1]

Défaut de la publication des Monuments de l'Égypte et de la Nubie. — Ouvrages sur l'Égypte de M. Lenormant : il reconnaît le roi Séthos. — Cours de M. Letronne au Collège de France : il se sert des noms royaux hiéroglyphiques ; ses essais sur la chronologie. — Rosellini publie les Monuments civils et historiques de l'Égypte ; il traduit d'après ses notes et les leçons de Champollion. — Fautes de Rosellini, ses assertions gratuites dans l'histoire, rectification de l'ordre des rois saïtes, véritables cartouches de Psammétik Ier. — Mort de Rosellini. — Traduction des obélisques, par le père Ungarelli.

Quittons Salvolini et fermons cette triste page que j'ai dû faire parcourir au lecteur pour qu'il pût apprécier à quelles mains l'héritage de Champollion dut échapper, et quels délais ont été nécessaires pour que sa découverte se développât enfin et produisît cette science féconde, que s'honorent maintenant de cultiver tant d'intelligences d'élite, dans les centres scientifiques du monde entier. Ce n'est pas le seul malheur

1. Publié dans l'*Athénæum français*, 1853, t. II, n° 20, p. 466-468; sans tirage à part.

qui était réservé aux œuvres posthumes de Champollion : la partie de ses manuscrits que possédait l'État trouva dans M. Champollion-Figeac un éditeur très zélé, sans doute, pour la gloire de son frère, mais enfin, il faut bien le dire, un éditeur très insuffisant. Non seulement une multitude de fautes matérielles et de confusions ou des coupures impardonnables défigurent la grande et belle publication entreprise sous les auspices de M. Guizot, mais encore on s'arrangea de telle sorte que le texte explicatif promis aux souscripteurs, tronqué partout d'une manière honteuse, fut enfin abandonné au beau milieu de la publication.

La science n'en était cependant pas réduite en France à ce point malheureux de ne pouvoir trouver une personne capable de corriger les planches et le texte des *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*. Deux autres disciples avaient partagé avec Salvolini les leçons de Champollion : Rosellini de Florence, et M. Lenormant que des succès précoces avaient déjà fait distinguer dans les lettres savantes. Il est fort à regretter pour la France que M. Lenormant, en pleine possession des traditions du maître, n'ait pas, dès cette époque, continué l'enseignement hiéroglyphique, en se livrant sans partage à cette science dont des succès d'un autre genre le détournèrent pendant un certain temps.

On déplorera toujours que la publication des ouvrages de Champollion ait été privée des corrections éclairées que lui seul pouvait alors fournir, mais, tout en donnant sa vie à un vaste ensemble de travaux historiques et archéologiques, M. Lenormant n'abandonna point les hiéroglyphes ; il avait trop bien su les apprécier pour ne pas leur accorder la place qu'ils méritaient dans l'Archéologie antique. On lui doit plusieurs publications utiles, et entre autres un excellent résumé de la partie archéologique du grand ouvrage de la Commission d'Égypte, classée d'après les dernières découvertes de la science, sous le titre de *Musée des Antiquités égyptiennes*. Il ne cessa pas de soutenir l'honneur de l'école

de Champollion, jusqu'au moment où MM. de Saulcy et Ampère vinrent le seconder et attaquer de nouveau dans le vif le déchiffrement des écritures égyptiennes. Il est juste d'ajouter que MM. Raoul Rochette et Letronne rendaient aussi, dans leur enseignement public, une justice motivée aux découvertes de Champollion. M. Lenormant eut de plus le bonheur de mettre en lumière quelques-uns de ces faits qui restent dans l'histoire de la science. Rappelons ici qu'il a le premier exposé la véritable nature du canon d'Ératosthène, liste royale plus courte que celle de Manéthon, et le grand ouvrage de M. de Bunsen n'a presque rien ajouté, sur ce point, aux conclusions exposées par M. Lenormant dans les *Éclaircissements sur le cercueil de Mycérinus*. On doit aussi au même savant la première lecture du nom royal si important de Séti Ier, le Séthos de Manéthon.

M. Lenormant a relevé dernièrement dans l'enseignement public le drapeau de l'école de Champollion, lorsqu'à la mort de M. Letronne il fut appelé à remplir, au Collège de France, la chaire d'Archéologie. Cette chaire où Champollion n'avait prononcé que son discours d'ouverture, ne pouvait sans doute être remplie qu'au grand honneur de la France par un homme aussi éminent que M. Letronne. Avec le sens exquis qui caractérisait son talent, ce savant helléniste s'attacha spécialement à faire ressortir toutes les conséquences des inscriptions qui lui étaient abordables ; aussi l'Égypte des Ptolémées et des Romains était-elle son domaine favori. Obligé néanmoins par son sujet à s'expliquer sur les monuments pharaoniques, Letronne, qui n'était pas préparé à aborder le déchiffrement des textes égyptiens, se borna sagement à employer comme base inébranlable de ses leçons archéologiques ce qu'il trouvait admis par les hiérogrammates de toute l'Europe, à savoir, la lecture des noms propres des Pharaons les plus célèbres. N'usant que des conquêtes dès lors incontestables, il fit voir, pendant les quinze années de son enseignement, que ces notions suffisaient déjà pour

classer les grandes ruines qui depuis tant d'années excitaient l'admiration des voyageurs, et qui s'étaient trouvées lettre close pour les savants, quelques années avant Champollion. Letronne se borna, quant à la mythologie, à faire connaître les dieux dont la nouvelle méthode avait précisé les noms. Il n'entra point dans une étude plus approfondie de leurs rôles célestes; il ne jugeait pas la science assez avancée pour une pareille tentative. Les mémoires qu'il consacra successivement aux questions qui se rattachent au zodiaque de Dendérah et à l'année égyptienne ne peuvent être jugés qu'imparfaitement, puisque nous ne possédons qu'une partie de ses conclusions. Après avoir dit *ce que n'était pas* le zodiaque de Dendérah, M. Letronne en eût-il donné une explication satisfaisante dans la suite de son travail? Je crois qu'il est permis d'en douter, quand on sait à quel point il avait varié, par exemple, sur la valeur de la série des décans. La partie antique des monuments figurés de l'ancienne Égypte ne lui était pas assez accessible pour croire qu'il eût retrouvé la filiation de toutes ces figures célestes, qui peut seule en révéler le sens antique avec probabilité. On s'étonne de même, en lisant le travail sur les mesures égyptiennes, qu'il avait laissé imparfait, de voir que Letronne ne prend pas pour base de ses applications les coudées authentiques que nous possédons avec toutes leurs divisions officielles; aussi a-t-il laissé à ses successeurs le soin de combler cette lacune de la science.

Letronne chercha aussi souvent, dans son *Cours d'Archéologie*, à esquisser la chronologie des dynasties égyptiennes depuis l'expulsion des rois Pasteurs, à l'aide des dates hiéroglyphiques; mais il ne fut pas très heureux dans ses essais, parce qu'on ne lui fournissait pas des éléments assez certains et assez suivis. Nous verrons tout à l'heure que la faute en doit être attribuée particulièrement à Rosellini. Obligé d'admettre, sans un contrôle suffisant, des assertions mal étayées, Letronne se défiait justement lui-même des

résultats qu'il pouvait obtenir. Aussi, ne cessa-t-il, pendant les trop courtes années où j'ai pu profiter de ses leçons, d'insister sur la nécessité de pénétrer plus avant dans le sens des inscriptions, si l'on voulait espérer retracer avec suite l'histoire et la chronologie des dynasties égyptiennes. Toujours attentif au progrès de la science, nous l'avons entendu applaudir aux efforts nouveaux de MM. Lepsius, Birch, de Saulcy et Ampère. Il se tenait prêt à profiter de chaque fait nouveau mis en lumière par les fouilles ou le défrichement des textes, et, si la nature de son érudition ne lui permit pas de tenir spécialement la place qu'eût occupée Champollion dans l'enseignement, il maintint néanmoins l'archéologie égyptienne dans ses droits et montra sans cesse la voie où l'on devait trouver des progrès solides.

A la mort de M. Letronne, la science avait fait des pas importants, et M. Lenormant fit rentrer l'enseignement dans la direction du déchiffrement des textes égyptiens que Champollion lui avait autrefois enseigné lui-même.

Il est encore bien juste (et Rosellini l'a souvent reconnu) de rendre à Champollion le principal mérite des ouvrages du professeur de Pise. Compagnon fidèle de tout le voyage d'Égypte, témoin de l'exploration de tous les monuments et confident de leur interprétation, disciple assidu du plus communicatif de tous les maîtres, Rosellini revint imbu des idées, des doctrines et des découvertes du savant français. Il est facile aujourd'hui de s'en convaincre en prenant d'abord les ouvrages posthumes de Champollion. Si l'on examine ensuite les traductions de Rosellini, on remarquera que les mots interprétés fidèlement existent tous dans le *Dictionnaire hiéroglyphique*. Les tournures de phrases bien saisies se trouvent aussi sans exception, exposées et traduites dans la *Grammaire*, et, si l'on remarque quelques tentatives personnelles de Rosellini, on aura bien rarement à enregistrer un succès ; plus souvent, au contraire, de graves erreurs, faciles à éviter, accusent chez lui l'insuffisance des études

giques et le défaut d'une critique assez sévère. Si l'on .e les traductions répandues dans le texte des *Monu- civils et royaux* avec les derniers travaux de Cham- n en ce genre, on reconnaîtra que Rosellini était encore loin de son maître, malgré plusieurs années d'études elles. Sa publication des *Monuments de l'Égypte* eut moins un grand succès, et ce succès était légitime en ɔn des faits nouveaux qu'elle révélait. Les planches, stamment corrigées par lui, contiennent des textes moins ifs que ceux de l'ouvrage français; c'est ce que nous mes forcés d'avouer humblement. Rosellini expose le ɔmier, avec un certain développement, l'ensemble des andes découvertes, que le regard d'aigle de Champollion ait classées en courant, dans cette première expédition, t que l'on ne connaissait que sommairement par ses *Lettres crites d'Égypte*. Guidé par ses notes précises, il sait toujours merveille déterminer le sens d'une représentation, l'époque comparative d'un monument, et souvent aussi la signification générale des grandes inscriptions. Ce fut donc réellement la première révélation générale de l'Égypte monumentale qu'apporta la publication de Rosellini. Elle restera le point de départ de toutes les études sur la chronologie, l'histoire ou la vie civile des anciens Égyptiens, mais l'insuffisance personnelle de ce savant fut la cause de plusieurs défauts graves qu'on remarque dans cet ouvrage, et sur lesquels il faut nous arrêter un instant, parce que leurs conséquences ont pesé d'une manière fâcheuse sur les progrès ultérieurs de la science.

Rosellini ne chercha pas, comme Salvolini, à outrer le côté faible des doctrines de Champollion, et s'il ne parvenait pas à résoudre heureusement les difficultés, au moins ne cherchait-il pas de faux-fuyants pour leur échapper. La pénétration admirable de Champollion et son immense connaissance des textes et des faits rendaient moins habituelles pour lui des méprises que ses disciples ne surent pas éviter. Il est

bien rare que Champollion se trompe sur la question de savoir si un caractère a été, dans un cas donné, employé avec une valeur idéographique ou avec une valeur alphabétique; aussi l'extension un peu trop grande de son alphabet est-elle presque sans influence sur la justesse de ses dernières traductions. Rosellini n'avait pas encore eu le temps de se faire cette seconde nature de hiérogrammate qui est nécessaire pour éviter les écueils; quand la tradition du maître lui fait défaut, il hésite et se trouve rarement à la hauteur des difficultés. Rosellini accepta de même, sans discussion suffisante, certaines conjectures de Champollion dont il ne connaissait pas les motifs, mais ce savant, depuis son voyage, n'avait pas cessé de revoir ses travaux. C'est ce qui fait que Rosellini défend, comme certaines et sans raisons nouvelles, des lectures que Champollion avait accompagnées d'un sage point de doute (?) dans les dernières notes. On peut facilement constater ceci, par exemple, pour le bâton à tête de chacal ⲓ. Ces assertions de Rosellini ont maintenu longtemps de fausses lectures dans la science.

Le parti pris d'établir comme des faits hors de toute discussion certains points sur lesquels il connaissait les anciennes opinions de Champollion, a aussi égaré Rosellini dans le domaine de l'histoire. Je ne parle pas des questions alors douteuses, comme celle de savoir si le grand Ramsès avait été précédé par un frère du même nom, mais Rosellini me semble impardonnable d'avoir enregistré comme certains des faits sur lesquels il ne possédait que de légères conjectures.

Le roi Osortasen Ier est ainsi classé par lui comme précédant Amenemhé Ier : c'est, dit-il, ce que démontrent les monuments de Béni-Hassan. Ne dirait-on pas qu'il a trouvé là quelqu'une de ces filiations qui ne laissent plus de prise au doute? Or l'inscription citée enseignait un ordre de succession tout opposé entre ces deux rois, mais le contenu n'était pas facile à comprendre. Champollion s'y était trompé,

sans doute, au premier coup d'œil, et Rosellini, sur la foi de ses notes, a introduit ainsi dans l'histoire égyptienne une très grave méprise, que M. Lesueur prenait encore dernièrement, dans son *Mémoire sur les dynasties égyptiennes*, comme la base d'un de ses raisonnements.

Un second exemple de ces assertions fausses de Rosellini a été plus fâcheux encore, puisque je ne sache pas qu'on l'ait rectifié jusqu'ici. Champollion lut sur l'obélisque de *Montecitorio* les deux cartouches d'un roi nommé *Ra-nofre-het* Psammétik. Ayant su d'ailleurs que ces mêmes cartouches se trouvaient à Thèbes, sur quelques parties du temple de Karnak, il crut devoir les attribuer au plus célèbre des trois souverains de ce nom, à Psammétik Ier, qui régna cinquante-quatre ans, suivant Manéthon. Comme première conjecture, cela n'avait rien que de très raisonnable, mais, insérée dans la série chronologique, sans nouvelle discussion, par Rosellini, cette attribution, qui était fausse, rendit impossible tout arrangement suivi de la XXVIe dynastie. Comment se faisait-il, par exemple, que le roi Amasis eût pu épouser une princesse[1] fille de Psammétik Ier, et cependant le nom même de cette reine indiquait qu'elle était fille de *Psammétik Ra-nofre-het*. En cherchant à éclaircir ce fait (cf. la *Revue archéologique*, mai 1847[2]) je m'aperçus que Rosellini n'alléguait absolument aucune raison pour prouver que ce roi fût Psammétik Ier, et je le classai, dans la série des cartouches du Louvre, comme répondant nécessairement à Psammétik II. Les dates trouvées à Memphis par M. Mariette ne permettent plus de s'y tromper, et la série des Pharaons saïtes avec leurs noms et leurs prénoms royaux doit être restituée de la manière suivante :

1. La reine *Anchesenranofre*, dont le sarcophage est au Musée britannique.

2. Cf. le passage aux pages 190-191 du tome I de ces *Œuvres diverses*. — G. M.

bien rare que Champollion se trompe sur la question de savoir si un caractère a été, dans un cas donné, employé avec une valeur idéographique ou avec une valeur alphabétique; aussi l'extension un peu trop grande de son alphabet est-elle presque sans influence sur la justesse de ses dernières traductions. Rosellini n'avait pas encore eu le temps de se faire cette seconde nature de hiérogrammate qui est nécessaire pour éviter les écueils; quand la tradition du maître lui fait défaut, il hésite et se trouve rarement à la hauteur des difficultés. Rosellini accepta de même, sans discussion suffisante, certaines conjectures de Champollion dont il ne connaissait pas les motifs, mais ce savant, depuis son voyage, n'avait pas cessé de revoir ses travaux. C'est ce qui fait que Rosellini défend, comme certaines et sans raisons nouvelles, des lectures que Champollion avait accompagnées d'un sage point de doute (?) dans les dernières notes. On peut facilement constater ceci, par exemple, pour le bâton à tête de chacal ⊤. Ces assertions de Rosellini ont maintenu longtemps de fausses lectures dans la science.

Le parti pris d'établir comme des faits hors de toute discussion certains points sur lesquels il connaissait les anciennes opinions de Champollion, a aussi égaré Rosellini dans le domaine de l'histoire. Je ne parle pas des questions alors douteuses, comme celle de savoir si le grand Ramsès avait été précédé par un frère du même nom, mais Rosellini me semble impardonnable d'avoir enregistré comme certains des faits sur lesquels il ne possédait que de légères conjectures.

Le roi Osortasen Ier est ainsi classé par lui comme précédant Amenemhé Ier : c'est, dit-il, ce que démontrent les monuments de Béni-Hassan. Ne dirait-on pas qu'il a trouvé là quelqu'une de ces filiations qui ne laissent plus de prise au doute? Or l'inscription citée enseignait un ordre de succession tout opposé entre ces deux rois, mais le contenu n'était pas facile à comprendre. Champollion s'y était trompé,

ses notes, il luttait lui-même corps à corps avec les inscriptions égyptiennes, et il commençait à grandir dans cette lutte. Plusieurs phrases difficiles sont interprétées avec succès, et du moins un doute raisonné s'y fait jour à chaque pas plus épineux. J'ai pu voir, à Pise, les matériaux qu'il commençait à réunir pour en composer un dictionnaire plus complet; ce travail avait été bien conçu, et je crois que Rosellini allait entrer dans une phase plus élevée de sa vie scientifique, lorsque la mort le surprit, au grand détriment de l'école hiéroglyphique. Rosellini avait publié beaucoup trop tôt les premiers volumes de son grand ouvrage; il s'était fié sans doute sur la supériorité que lui avaient assurée les confidences de Champollion, mais il n'avait pas pris le temps nécessaire pour s'assimiler suffisamment cette riche nourriture. Le travail de la publication, les critiques très vives qu'elle subit, et l'apparition des œuvres posthumes de Champollion l'excitèrent sans cesse à mieux faire. Rosellini connut et apprécia les premiers essais de M. Lepsius, et l'on doit regretter, pour les progrès de la science, qu'il n'ait pu entretenir longtemps avec ce savant des luttes animées par une généreuse émulation. Son esprit était merveilleusement préparé pour profiter des distinctions utiles que le jeune philologue prussien, mieux exercé aux spéculations élevées de la linguistique, allait introduire dans le déchiffrement des caractères égyptiens.

Rosellini eut un élève qui ne fit que paraître un instant dans l'arène. Le père Ungarelli, barnabite, publia la collection des obélisques de Rome, avec leur traduction. Le principal mérite de cet essai consiste dans les belles planches qui l'accompagnent. Le bon père avoue franchement que la meilleure partie de son travail appartient à Champollion, dont Rosellini lui avait communiqué les traductions. Dans ce premier et unique ouvrage Ungarelli laisse voir qu'il n'avait pas encore acquis l'érudition spéciale qu'exige le déchiffrement d'un texte hiéroglyphique. Il ne connaît pas

Ra-ouah-het..... Psammétik Ier.
Ra-nem-het..... Néko II.
Ra-nofre-het..... Psammétik II.
Ra-haa-het..... Ouah-het-pra (Ouaphrès).
Ra-noum-het..... Ahmès (Amasis).
S-anch-ka-n-ra[1]..... Psammétik III.

C'est ce dernier qui fut détrôné par Cambyse.

Le tort de Rosellini, en cette circonstance, n'est pas de s'être trompé, — personne ne peut espérer traiter de pareilles matières sans se tromper souvent, — mais, dans sa position spéciale de disciple de Champollion, se chargeant de publier les notions acquises, il lui incombait plus qu'à tout autre la stricte obligation de distinguer le douteux du certain, et de ne pas induire en erreur une école à son début et désormais privée des explications du maître. Rosellini a de même confondu la plupart des cartouches des Ptolémées, en voulant trouver leurs surnoms populaires dans leurs premiers cartouches ou prénoms royaux, au lieu de les reconnaître après le nom propre de chaque souverain, comme le disait le texte grec de l'inscription de Rosette ainsi que sa traduction démotique, dans le protocole officiel de ce document. C'est encore là toute une série d'erreurs graves, introduite sans l'expression d'un seul doute, et qui n'a été rectifiée que dans ces dernières années.

Dans la troisième partie de son ouvrage, celle qui devait expliquer les monuments religieux et qu'il a laissée inachevée, on voit que Rosellini avait fait de grands efforts pour s'avancer dans l'intelligence des textes. On sent là le travail personnel; il avait désormais épuisé ses souvenirs et

1. Il est probable que la plupart de ces prénoms royaux doivent se lire, comme celui-ci, en remettant le mot *Ra*, soleil, à la fin, lorsque la composition du nom l'indique, quoique souvent, pour un motif d'honneur, l'image du Soleil soit dessinée en tête du cartouche royal : ainsi il est probable qu'on disait *Noum-het-ra*, etc.

SUR L'HISTOIRE DES APIS

ET SUR LES

PRINCIPAUX PAPYRUS DE LA COLLECTION SALLIER

AU MUSÉE BRITANNIQUE[1]

M. de Rougé annonce à l'Académie qu'il a entrepris de dépouiller et de soumettre à un rapprochement comparatif les inscriptions de la tombe des Apis, ce qui fera l'objet d'un travail spécial qu'il compte bientôt lui soumettre. Dans ce travail, il espère présenter la série entière des dates pour le temps des Ptolémées. Déjà il s'est malheureusement assuré qu'il faut renoncer à l'espoir qu'on aurait pu concevoir, de trouver les temps historiques divisés en périodes constantes de vingt-cinq ans par la succession des Apis. Quand un Apis venait à mourir avant l'expiration du terme assigné à son règne, à quinze ans par exemple, au lieu de tuer son successeur au bout de dix ans, afin de rentrer ainsi dans le cycle légal, on le laissait vivre plus longtemps, seize, dix-sept et même vingt-cinq ans. Cette méthode fait disparaître toute division régulière dans la succession des bœufs sacrés. Toutefois, si le moment de l'intronisation des Apis a été lié à quelque phénomène céleste, on découvrira

1. Résumé de la communication faite à l'Académie des Inscriptions, publié dans l'*Athénæum français*, 1854, t. III, n° 23, p. 531-532.

suffisamment les inscriptions contemporaines de chacun de ces obélisques, il n'y cherche point les exemples dont elles fourmillent pour étayer ses lectures et ses explications. Rosellini a signé quelques notes de cet ouvrage où l'on trouve des traces d'une recherche plus intelligente et plus approfondie.

Une triste conséquence de l'infériorité des élèves italiens de Champollion a été l'interruption complète des progrès de la science égyptienne dans ce pays, dont les musées sont depuis longtemps si bien dotés en monuments pharaoniques, et ce n'est qu'après bien des années que nous avons vu, à Turin, M. Barucchi remettre en honneur les doctrines de Champollion et entreprendre un travail sur la chronologie des dynasties égyptiennes.

---

mauvaises propositions du roi Apapi. Le manuscrit tourne court à cet endroit et passe à un document d'une tout autre nature. Ce petit nombre de faits est néanmoins d'une haute importance pour l'histoire de ce temps, dont nous connaissons si peu d'événements.

Le Papyrus Sallier n° 3 contient la célèbre campagne de Ramsès II, dont Champollion avait traduit quelques lignes. Les premières pages de ce précieux manuscrit sont malheureusement perdues. Le texte commence au milieu de l'action. Heureusement cette lacune peut être suppléée en partie par plusieurs textes sculptés sur les murailles des divers temples, où se trouve représenté le même fait d'armes. C'est ce qu'avait annoncé le grand égyptologue. Une circonstance remarquable rend d'ailleurs le fait indubitable, c'est que le Papyrus Sallier est dans le texte qui accompagne le grand tableau de la bataille sur le second pylône du Ramesséum : le roi se trouve séparé des gens de son armée, est environné de toutes parts et cerné par deux mille cinq cents chars de l'armée ennemie. La valeur du prince le tira de ce mauvais pas, et la trouée victorieuse que son épée fit dans les rangs ennemis est le sujet du récit poétique contenu dans le Papyrus n° 3. « On comprend alors, dit M. de Rougé, comment cet exploit personnel, si glorieux pour le roi, a été le sujet d'un tableau répété sur presque tous les grands monuments de son règne. Les premières pages qui manquent donnaient donc en détail le commencement de la campagne que représentent les tableaux historiques. Cet exploit mémorable se passa dans le mois d'Épiphi, la cinquième année du règne de Ramsès II. Le monarque était près de la ville d'Atesh, et, trompé par de faux rapports, il s'éloigna de son armée, ignorant la véritable position des Chétas. Deux espions de l'ennemi pris par un éclaireur du roi ayant avoué, sous le bâton, quelle était la direction des forces ennemies, le roi, averti trop tard, fut enveloppé à l'improviste et ne dut son salut qu'à des prodiges de valeur. Cet exploit décida du

peut-être celui-ci à l'époque du roi Ptolémée Évergète II. En effet, les inscriptions nous apprennent qu'un Apis, né l'an 28 du règne de ce monarque, le 24 Toby, n'entra au temple, contre l'ordinaire, que près de trois ans après sa naissance, à savoir le 23 Thoth de l'an 31 de ce roi. Il y aurait donc lieu de chercher si ce retard n'a pas eu pour but d'atteindre quelque phase astronomique déterminée. La circonstance formellement mentionnée que ce bœuf était né dans le temple indique qu'aucune recherche préalable n'avait été nécessaire pour découvrir cet animal sacré.

L'histoire des Apis donne lieu à une foule de questions intéressantes. M. de Rougé annonce, entre autres faits, qu'il a observé la date de la mort d'un Apis qui mourut l'an 4 de Darius, et qui devait être, par conséquent, celui que blessa Cambyse. Il était né l'an 5 du règne de ce monarque; il a donc vécu plus de huit ans après cet événement : circonstance qui semble, au premier coup d'œil, exiger un an de plus que n'en compte le canon des Ptolémées.

Le même académicien fait aussi part verbalement des principaux résultats auxquels l'ont conduit ses études sur les Papyrus de la collection Sallier publiée par le *British Museum*. Le Papyrus n° 1 contient le débris d'une composition qui eût été bien précieuse, puisqu'elle expliquait l'origine et sans doute la suite de la guerre qui se termina par l'expulsion des Pasteurs. Ce papyrus est malheureusement dans un état affreux de dégradation. On peut néanmoins tirer de ses lambeaux quelques faits importants : 1° Le roi Raskenen, que M. de Rougé a fait connaître pour le prédécesseur d'Ahmès, n'était alors que prince du Midi. Le roi Apapi régnait à la ville d'*Ouar (Avaris)*. 2° La querelle eut un motif religieux. Le roi Apapi n'adorait que Soutech, divinité que l'on retrouve plus tard chez les Chétas. 3° Le roi Apapi, excité par les docteurs de son culte, envoie un message au prince Raskenen. Celui-ci convoque tous les chefs de son parti, et l'on délibère sur la réponse à faire aux

MÉMOIRE

SUR QUELQUES INSCRIPTIONS

TROUVÉES

DANS LA SÉPULTURE DES APIS[1]

On n'a longtemps connu de ce mémoire que la courte analyse publiée dans *l'Athénæum français* et reproduite plus haut[2]; il ne fut publié que quarante-et-un ans après la mort de l'auteur dans la *Revue égyptologique*. La lettre suivante de M. Jacques de Rougé à M. Revillout donne les raisons pour lesquelles il demeura interrompu, et le peu qui en avait été rédigé demeura inédit du vivant de l'auteur.

« Cher Monsieur et Ami,

» Lorsque les innombrables monuments découverts par Mariette, en 1852-1853, dans la tombe des Apis au Sérapéum de Memphis, furent parvenus au Musée du Louvre, vous savez à quel point l'attention fut attirée vers cette mine nouvelle de documents précieux pour la chronologie et l'histoire de l'Égypte[3]. Mais la con-

1. Publié dans la *Revue égyptologique*, 1885, t. IV, p. 105-120, et 1886, t. V, p. 1-9. — G. M.

2. Voir cette analyse, p. 411-412 du présent volume. — G. M.

3. On connaît les difficultés que Mariette dut surmonter pour faire arriver aux collections du Louvre ces monuments, fruits de son admirable découverte : les détails de ses luttes incessantes ont été donnés dans un article de M. E. Desjardins de la *Revue des Deux-Mondes* (15 mars 1874), et dans le livre si consciencieux de M. A. Rhoné : *L'Égypte à*

succès de la campagne. Aussi voyons-nous vers la fin du Papyrus le chef des Chétas demander la paix à des conditions qui satisfont les chefs égyptiens. Après quoi Ramsès s'embarque pour l'Égypte, où l'attendent les félicitations de son père le dieu Ammon. »

Cette fois encore les monuments du Sérapéum ne virent pas le jour, et, depuis, Mariette nous fut enlevé par la maladie qui minait depuis si longtemps sa robuste constitution. Aujourd'hui, ce me semble, cette publication peut et doit être entreprise. Vous connaissez, cher monsieur et ami, les copies que je possède de ces monuments précieux, copies exécutées au moment de leur arrivée en France, avant que l'humidité de notre climat n'en eût altéré les inscriptions : la plupart de ces copies sont traduites ou étudiées par mon père. Vous avez bien voulu m'offrir votre savant concours pour compléter la traduction et le classement de ces textes démotiques et me proposer une combinaison qui permettra d'entreprendre prochainement ce travail et de le mener à bonne fin, mais je crois que dès maintenant je puis faire profiter les lecteurs de votre *Revue* de ce mémoire inédit de mon père : vous y retrouverez cette sûreté de méthode et cette marche prudente auxquelles nous avait habitués notre commun et regretté maître. Aussi, malgré les trente-deux années qui nous séparent de l'époque où ce mémoire fut écrit, il sera lu, j'espère, avec quelque intérêt : il sera tout au moins, j'ose le dire, un modèle parfait à suivre pour celui qui voudra continuer l'étude détaillée et comparative des autres monuments du Sérapéum.

» VICOMTE JACQUES DE ROUGÉ. »

I

Les découvertes qui ont récompensé les travaux entrepris par M. Mariette avec un courage et une intelligence au-dessus de tout éloge, sur l'emplacement du Sérapéum de Memphis, ont fait entrer au Louvre un trésor d'inscriptions tracées dans les divers systèmes d'écriture égyptienne, qui peut fournir pendant bien des années une ample matière aux recherches des archéologues avant que le sujet soit épuisé. Le Sérapéum doit, sans aucun doute, faire l'objet d'une monographie complète : il n'appartient qu'au courageux

naissance des textes démotiques était alors peu avancée et la plupart des stèles du Sérapéum, appartenant à la dernière période de l'histoire égyptienne, étaient écrites dans cette langue. Néanmoins mon père se mit à l'œuvre, et, après avoir copié ou fait copier sous sa direction tous les monuments du Sérapéum, il en fit un premier classement et entreprit leur étude détaillée, étude qui devait se dérouler dans une série de mémoires.

» Vers 1854, il lut à l'Académie des Inscriptions le début de ce travail. Mariette vint alors demander à mon père de lui faire le sacrifice d'interrompre ses publications sur le Sérapéum ; c'était, disait-il, lui enlever le plus beau fleuron de sa couronne, d'autant que son travail sur le même sujet était prêt à paraître[1]. Mon père se rendit au désir exprimé par Mariette, la lecture de son mémoire ne fut même pas terminée à l'Académie, et il porta sur d'autres travaux l'activité de ses recherches. Que de fois, cependant, dans ses épanchements intimes, il regretta devant moi cette demande qui l'avait arrêté dans un des travaux qui lui tenaient le plus à cœur : la dernière année de sa vie il me parlait encore du projet de reprendre cette étude avec une publication complète des monuments du Sérapéum.

» Dans ses papiers, je trouvai ce premier mémoire : j'hésitai à le publier alors, non pas que l'intérêt en fût grandement diminué par des travaux postérieurs, mais parce que, dans ma pensée, il devait servir comme de préface à une publication des inscriptions du Sérapéum que j'espérais bien entreprendre un jour ou l'autre. Mais lorsque j'appris que Mariette prenait des dispositions pour faire lui-même cette publication, qui devait figurer au nombre des travaux scientifiques de la dernière Exposition Universelle, fidèle aux sentiments qui avaient guidé mon père, je suspendis mes projets.

petites journées (Leroux, p. 210 et suiv.) ; ce dernier ouvrage est accompagné de plans et dessins nombreux, qui permettent de suivre pas à pas les découvertes de Mariette au Sérapéum. — J. R.

1. Mariette publia en 1855-1856 une série de très intéressants articles sous le titre : *Renseignements sur les 64 Apis trouvés dans les souterrains du Sérapéum* (*Bulletin archéologique de l'Athénæum français*) ; mais ce travail ne fut pas mené jusqu'à son complet achèvement. — Il faut indiquer aussi son *Mémoire sur la mère d'Apis*, et son *Recueil de monuments et de dessins*, parus également en l'année 1856. — J. R.

victoire d'Alexandre, ce terrain bien délimité et ces divisions précises dont nous avions besoin pour notre première étude sur les renouvellements successifs des Apis. C'est donc sur les inscriptions du temps de la domination grecque que nous ferons porter nos premières investigations.

Le nombre des inscriptions de la tombe d'Apis, qui appartiennent à cette période, est très considérable : plus de cent d'entre elles portent des dates au nom d'un des rois Lagides. Un grand nombre rapporte même l'âge actuel de l'Apis en même temps que l'année du souverain régnant. Il semble qu'avec cette quantité de documents et leur apparente précision, on devrait, sans peine, dresser une liste complète des Apis de la période grecque et un tableau satisfaisant de leurs changements successifs : je le croyais ainsi, au début de ce travail, mais bientôt se sont présentés des obstacles sérieux et que l'on ne pourra vaincre qu'avec les efforts d'une critique sévère.

Ces difficultés sont de plusieurs sortes : les premières, toutes matérielles, tiennent à l'état des inscriptions. La plupart ne sont que des proscynèmes, tracés rapidement à l'encre et en écriture très cursive, par les serviteurs d'Apis. Les dates sont souvent peu lisibles, et il en est plusieurs que je ne pourrai transcrire avec probabilité qu'après avoir classé la stèle qui les porte par d'autres moyens.

Une autre difficulté provient de ce que ces stèles sont en général tracées en écriture démotique. L'étude de cette écriture est encore peu avancée : la grammaire de M. Brugsch, promise depuis longtemps, n'est pas encore parue[1]. Nos belles inscriptions démotiques de la tombe d'Apis contiennent beaucoup de phrases, dont je n'ai pu trouver le sens dans cette première étude et qui, sans aucun doute, éclairciront bien des points obscurs. L'écriture démotique, lors-

1. Elle ne parut qu'en 1855, quand cet article avait été lu déjà à l'Académie des Inscriptions. — G. M.

explorateur de ses ruines de publier l'ensemble des monuments que les sables recouvraient depuis tant de siècles. La première partie de sa tâche est actuellement accomplie et nous attendons son prochain retour : nous ne doutons pas que le gouvernement ne veuille lui fournir les moyens de mettre immédiatement la main au complément nécessaire de l'œuvre qu'il a terminée en Orient à la grande gloire du nom français.

En attendant qu'une publication digne de la découverte mette ces textes précieux entre les mains de tous les savants d'Europe, ils sont, comme tous nos monuments, livrés à l'étude des archéologues dans les galeries du Louvre.

Pour nous reconnaître au milieu de tant de documents nouveaux, de toutes ces dates d'une forme inconnue jusqu'ici et qui paraissent quelquefois se contredire mutuellement, il m'a paru nécessaire d'assurer notre marche par quelques jalons solides, en étudiant d'abord la marche des Apis, dans une période de temps dont l'histoire fût bien connue et la chronologie sûrement déterminée. Ce n'est qu'en procédant ainsi que nous pourrons savoir ce que signifient les dates de nos inscriptions de la tombe d'Apis, à quels jours précis elles s'appliquent, et reconnaître si ces dates s'enchaînent dans une période régulièrement déterminée. Ce n'est que dans un milieu chronologique réunissant ces conditions que les dates du changement des Apis pourront être comparées avec l'état du ciel, aux jours indiqués, afin de s'assurer si ces dates se coordonnent avec quelque phénomène céleste. La chronologie égyptienne ne présente encore ces conditions d'exactitude absolue que dans un intervalle de temps très limité. On peut même croire que nous n'aurions, pour aucune époque de l'histoire d'Égypte, une chronologie de cette sorte, si nous ne possédions pas le célèbre canon des rois de Ptolémée. La portion de ce document, qui s'applique immédiatement à l'histoire égyptienne, commence à la conquête de Cambyse et elle nous présente, particulièrement depuis la

être employées utilement, et nous possédons heureusement tous les éléments nécessaires pour éclairer cette discussion. Je les tirerai d'une de nos plus belles inscriptions : elle appartient à la classe de celles que je nomme les épitaphes officielles des Apis. Nous n'en possédons qu'une seule de ce genre, pour le temps des Ptolémées.

II

STÈLE DE L'AN 52 DE PTOLÉMÉE ÉVERGÈTE II

Nous ne possédons que la moitié du monument où se trouvait l'épitaphe de l'Apis mort en l'an 51 de Ptolémée Évergète II. Au milieu des bouleversements et des profanations calculées dont les tombeaux des Apis portent tant de marques, la stèle fut brisée, quoiqu'elle eût été gravée sur un basalte qui pouvait prétendre à une durée éternelle. L'inscription funéraire est heureusement presque complète. La partie cintrée qui la couronnait manque entièrement, mais il nous est facile de la suppléer en entier, car les mêmes scènes se reproduisent avec de légères variantes dans tous les monuments semblables. Au sommet, un disque ailé planait sur la scène; au-dessous, Apis, monté sur un socle et souvent accompagné de quelques divinités parèdres, recevait les hommages du roi. Un ou plusieurs prêtres d'Apis suivaient peut-être le roi et complétaient la scène. Arrêtons-nous un instant sur la légende ordinaire du dieu. Cette première partie de mon travail étant consacrée spécialement à l'examen des dates, je me réserve d'étudier plus loin le personnage d'Apis, en traduisant les titres qu'on lui donne, ainsi que les prières que les prêtres lui adressent sur nos stèles. Nous pouvons cependant arrêter tout de suite notre jugement sur l'idée fondamentale que l'on attachait aux Apis. La légende est parfaitement claire; elle nomme

qu'elle est grossièrement peinte ou tracée d'une manière trop cursive, présente encore une autre difficulté, celle de bien déterminer la tétraménie indiquée.

Un autre ordre de difficultés provient des Égyptiens eux-mêmes et de la teneur de nos dates. Le plus souvent vous n'avez devant les yeux que la formule suivante : *« l'an 10 du roi Ptolémée, fils de Ptolémée, vivant à toujours »*. *A priori* une pareille date peut appartenir à tous les Lagides depuis Philadelphe.

Une formule de date plus précise est du modèle suivant : *l'an 24 du roi Ptolémée, fils de Ptolémée, qui est l'an 8 d'Apis vivant,* car vous en concluez immédiatement que les dates de cet Apis commencent avec l'an 17 du souverain en question. Les dates démotiques de cette espèce sont assez nombreuses : souvent même le jour précis y est indiqué. Elles auraient suffi pour restaurer, sans un grand travail, toute la série que nous cherchons, si elles avaient été écrites avec toute l'exactitude désirable : mais nous verrons bientôt qu'on ne peut les employer sans quelque précaution et qu'il s'y est glissé plusieurs erreurs.

Mais avant de nous livrer à cette discussion, il serait nécessaire de savoir ce que c'était qu'une date d'Apis et d'où l'on prenait le point de départ. Commençait-on à la mort du précédent Apis, ou bien à la naissance du nouveau dieu, ou seulement à l'époque de son entrée en fonctions, de son installation dans le temple ?

Il nous faut savoir également comment on comptait les années de l'Apis : lui attribuait-on, suivant la méthode usitée pour les rois d'Égypte, l'année tout entière de son intronisation, en sorte que, pour un Apis né ou entré au temple au 30 Mésori, on comptât déjà l'an 2 au premier Thoth suivant ? Suivait-on, au contraire, une méthode plus précise, en comptant, par exemple, pour l'Apis du 30 Mésori, l'an 1er, jusqu'au 29 Mésori suivant ? Il est nécessaire de résoudre toutes ces questions pour que nos dates d'Apis puissent

n'était pas connue exactement. Les variantes du mot *Tenemmi*[1], nom d'un des juges assesseurs d'Osiris, m'ont appris que la véritable lecture est le mot *nem*, et l'on peut trouver dans le copte ⲛⲉⲙ, *avec*, ⲉⲧⲛⲉⲙ, *sodalis*, un reste du sens *second, secondement*, qu'avait le mot égyptien.

Je me borne à constater ici le sens de la légende la plus ordinaire d'Apis, et à en tirer cette notion fondamentale qu'Apis était l'incarnation vivante et perpétuelle de Ptah, le dieu suprême à Memphis. Il est facile de comprendre comment des réjouissances si vives signalaient son apparition, et comment tout retard dans le remplacement du taureau sacré devenait une calamité publique. C'était l'absence de la divinité, qui marquait ainsi sa colère.

Tel était le rôle de l'Apis vivant : une fois mort, il se confondait avec Osiris, comme les âmes des Égyptiens justifiés. *Osiris-Apis* (Osir-hapi,) devient son nom, et M. Lepsius a très justement reconnu cette dénomination dans les *Osorapis* et *Osormnévis* des papyrus grecs : ce n'étaient là que des taureaux sacrés défunts et passés de leur divinité mondaine à une divinité infernale. Ces deux traits principaux de la doctrine d'Apis suffiront pour faire comprendre l'économie de nos stèles funéraires et des proscynèmes tracés pendant la vie d'Apis.

J'arrive maintenant à la partie de la stèle d'Évergète II qui nous a été conservée : elle est couverte de treize lignes remplies de petits hiéroglyphes très finement gravés, et dont la lecture ne pourrait laisser de doute que pour un ou deux signes dans toute l'inscription. La première et la seconde ligne sont frustes, mais elles contiennent un protocole qui se restaure avec certitude. Il manque encore un mot à la fin de la troisième ligne, mais nous pourrons aussi le suppléer; les autres lignes sont conservées tout entières.

1. *Livre des Morts*, ch. 125.

le taureau sacré, *Apis, seconde vie de Phtah,* *ḥapi ânχ nem en Phtaḥ.*

Le nom d'Apis, écrit avec une aspiration initiale, est identique avec celui du second génie des canopes : on le trouve également quelquefois donné au disque ailé. Le nom de *Hapi* appartient également au dieu du Nil, mais on n'employait pas, pour écrire le nom du fleuve, l'angle double ou l'espèce d'équerre qui sert d'élément principal pour l'orthographe du nom d'Apis. L'oie du Nil est le déterminatif du mot *Hapi;* on y ajoute quelquefois l'image du taureau lui-même[1], et toujours, dans les textes hiératiques, le signe des quadrupèdes et celui des dieux .

La *croix ansée* , signe de la vie, est un des hiéroglyphes les plus généralement connus. — La jambe du taureau signifie *second, secondement*[2] : M. Birch a publié, le premier, une remarque qui rend ce sens incontestable. Dans la série des panégyries célébrées sous Ramsès II et que rappellent les inscriptions de Silsilis, la première est désignée par le signe bien connu *premier :* la seconde par notre jambe de taureau , la troisième par le nombre 3 suivi du signe des nombres ordinaux , et ainsi de suite à partir de trois. Le sens est donc certain, mais la lecture du signe

1. Cf. E. de Rougé, *Chrestomathie*, p. 110, 111. « , *l'angle d'un* » *mur*, répond à la syllabe *ḥap*. C'est peut-être en raison du sens » de *cacher, couvrir*, que possède le thème *ḥāp*, copte ϩωπ, » *occultare*. — L'oie du Nil remplace aussi la syllabe *ḥāp*, no- » tamment dans le nom du génie funéraire *ḥāpi* écrit quelquefois » pour . L'oie s'ajoute aussi souvent au nom du taureau Apis. » Dans cet emploi l'oie du Nil n'est que déterminatif de son. — J. R.

2. J'avais traduit, en 1849, ce même signe par *second* dans le titre , mot à mot : « *royal second* » ou *lieutenant du roi*. Voir *Notice des Monuments*, Stèle C. 26.

Cette partie du protocole officiel d'Évergète II, pendant les années où ses deux épouses sont nommées avec lui dans les dates, ne contient rien de bien difficile. J'ai expliqué le terme *ati*, roi suprême, dans le *Mémoire sur l'inscription d'Ahmès*. Dans les cartouches prénoms de Philométor et de son frère, le surnom divin de leurs parents, les *Épiphanes*, est exprimé par une variante curieuse : au lieu du groupe ordinaire, on a employé le soleil dardant ses rayons, l'émanation divine étant symbolisée par une irradiation lumineuse. C'était de cette manière que la mère d'Apis était censée concevoir, et nous traduirions très exactement le titre d'Épiphane par *dieu émané*[1].

Le dernier titre, *image vivante d'Ammon*, se retrouve dans le premier cartouche d'Épiphane et l'inscription de Rosette en donne la traduction. Ce secours vient fort à propos, car on ne sait pas encore comment ni pourquoi le signe signifie « image »[2]. Le texte grec le traduit par εἰκόνος ζώσης τοῦ Διός, et le texte démotique se sert du mot ⲧⲟⲩⲟⲧ *touot*, qui est le copte ⲑⲱⲟⲧⲧ, *simulacrum, statua*. Le caractère est rarement employé dans ce sens. La même idée est rendue dans le cartouche de Ptolémée Alexandre Ier par un terme plus usité, *senen, ressemblance, image*.

N'oublions pas de signaler ici une faute du graveur égyp-

1. L'expression *ari ma Ra* pourrait signifier aussi : *vraiment fait par le soleil*. L'omission des particules de flexion rend souvent équivoques les phrases renfermées dans les cartouches.

2. *sχem*, espèce de miroir en forme de sistre (Brugsch, *Dict.*), d'où et *sχem* « image ». L'inscription de Canope traduit ce mot par ἱερὸν ἄγαλμα. On trouve l'orthographe complète (Medinet-Abou, *Insc. de l'an 5*, l. 71). — J. R.

1re ligne

L'an 52, Thoth, jour 27, sous la Majesté.

La lacune de cette première ligne est très longue, elle contenait le protocole officiel de Ptolémée Évergète II (Physcon). Je la laisse de côté en ce moment : sa traduction et même sa restitution exacte présentent des difficultés que j'aborderai plus tard. La seconde ligne commence vers la fin de ce protocole :

comme son père Phtah, père des dieux, roi comme Ra, roi de la H. et de la

B. É., engendré des dieux Épiphanes, approuvé de Phtah, œil vrai de Ra,

image vivante d'Ammon, le fils du soleil, Ptolémée, vivant à toujours,

aimé de Phtah, avec sa sœur, la reine, souveraine des deux régions,

(Cléopâtre) avec son épouse, la reine, souveraine des deux régions,

Cléopâtre, (trois) dieux Évergètes, fils (et) fille du

roi de la H. et de la B. É. Ptolémée avec Cléopâtre,

dieux Épiphanes.

du sarcophage de pierre noire, après qu'on lui eut fait tous les rites dans

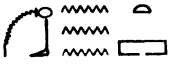

le lieu saint.

Cette phrase présente plusieurs particularités qu'il faut étudier. Le terme *sta*, que nous avons restauré, signifie proprement *porter en bateau*. Plutarque dit, en effet, formellement que le cadavre d'Apis était amené sur une barque : j'entends ceci d'une manière absolue, et je pense que, non seulement on faisait une procession sur le fleuve, mais encore que le corps d'Apis était porté au Sérapéum dans un de ces naos portatifs, en forme de barque, que nous voyons figurés dans tant de monuments. Le verbe *sta* est remplacé dans plusieurs stèles par le verbe *hotep*, dont le sens propre est comme en copte ϩⲱⲧⲡ, le *coucher du soleil*. Il s'applique aussi habituellement aux morts. Enfin une troisième formule plus complète réunit les deux mots, comme dans une stèle d'Amasis, *sta nuter em hotep er ament nofre*, « ce dieu a été transporté pour se coucher dans la bonne Amenti ». La même idée se reproduit dans nos stèles avec différentes modifications. Le tombeau est désigné par le terme *āp*, que l'on ne connaissait pas encore dans ce sens : la pyramide qui le détermine a par elle-même le sens funéraire. Dans le nom de la ville de Memphis ⊗, je ne crois pas du tout que ce soit à cause du voisinage des pyramides de Gizeh et de Sakkarah que l'on ait ajouté une pyramide, mais bien plutôt parce que le mot *mennofre*, dont le sens exact est

tien : la figure divine, au lieu d'Ammon, représente la déesse *Ma* pour . Le graveur s'est trompé dans le choix de la plume symbolique qui caractérise le dieu : tous les autres cartouches du roi et notre texte lui-même rendent l'erreur évidente. Il en a commis une seconde en oubliant l's finale du nom de *Ptolemaios*. Il est précieux d'avoir pris ainsi le graveur deux fois en défaut dans les noms mêmes du roi, car nous aurons à expliquer une négligence bien plus grave dans l'énoncé de la date initiale.

Le nom de la première Cléopâtre se trouvait dans la partie brisée de la seconde ligne, mais il est répété à la fin de la stèle et les titres de la reine suffiraient pour le restituer. Ptolémée et les deux Cléopâtres reçoivent le titre de *trois dieux Évergètes, fils et fille des dieux Épiphanes*. La formule est abrégée, car, pour être complètement exact, il eût fallu nommer la seconde Cléopâtre, fille de Philométor ou petite-fille des Épiphanes.

Après cette date dans la forme officielle vient l'énonciation des faits. La troisième ligne se termine par *hru pu* « dans ce jour ». Il manque ensuite à la fin de cette ligne un mot que nous fournissent d'un commun accord toutes les stèles semblables : c'est le verbe *sta*, déjà bien connu des égyptologues, et qui signifie au sens propre *remorquer, tirer une barque à la corde*, et plus généralement *conduire, emmener*. Il faut donc restaurer la phrase entière de la manière suivante :

l. 4

Dans ce jour, a été portée la Majesté de ce dieu auguste, Apis-Osiris,

dans ce tombeau de (Memphis?) où est la porte funéraire, dans l'intérieur

celle-ci était l'image : les chapitres 117, 118 et 119 du *Rituel funéraire* expliquent le passage de l'âme conduite par Anubis à travers cette porte redoutable. Quant à la tombe d'Apis en particulier, rien ne nous empêche d'y voir cette porte dont parlent Plutarque et Diodore, que l'on n'ouvrait que pour les funérailles d'Apis.

La locution *em χen-en,* « dans l'intérieur de », est ordinairement écrite dans les textes plus anciens par le bouc sans tête, signe par lequel on a peut-être voulu désigner le ventre. La synonymie de avec est bien constatée : *χen* est le copte ϧⲟⲩⲛ, *intùs,* ϧⲉⲛ, *in*[1].

Le terme signifie plus généralement *demeure fixe :* ici, l'image du sarcophage lui-même détermine le sens actuel du mot. On trouve plus habituellement le mot *teb,* « cercueil », en copte ⲧⲁϩⲉ, qui s'applique également à un sarcophage de pierre.

Le groupe signifie littéralement *les choses qui se font,* pour *les rites.* Dans ce sens le mot a pour déterminatif la momie, type des rites. Nous voyons, en effet, dans l'inscription de Rosette, la momie déterminer à la ligne septième le mot *tut,* qui répond, dans le texte grec, à τὰ νομιζόμενα. A la ligne dixième, la momie détermine également le mot *ak,* en copte ⲁⲓⲕ, *dedicatio,* dans le membre de phrase , « les cérémonies du couronnement ». A la onzième, et dans plusieurs autres endroits, on trouve

1. Remarquons en passant que Champollion avait eu tort de comparer la particule avec le copte ϩⲁⲛ : cette forme n'existe en copte que par assimilation de la consonne ⲛ, qui devient ⲛ devant ⲡ ou ⲛ. Le type est *sah.* ϩⲡ et *memph.* ϧⲡ, lequel reproduit exactement la forme antique *χen.* J'ai déjà fait remarquer qu'entre les variantes de dialecte ϧ et ϩ, le type antique était toujours *kh.* Quant à il égale et se lisait *àm.*

également καὶ τἄλλα τὰ νομιζόμενα[1] rendu par « tout ce qu'il est d'usage de faire »; ces mots sont la meilleure paraphrase possible de notre terme *ari-u*. Ces rites, qui étaient ceux de l'embaumement royal ou divin, sont désignés dans la phrase qui suit :

Il a passé jours 70 dans les bras d' Anubis, seigneur de Toser, là où (veille) Isis avec Nephthys.

Le premier mot de cette phrase curieuse n'a pas encore été expliqué. Sa lecture ne cause aucune difficulté : il s'écrit par la queue de crocodile, comme le mot *keme*, nom de l'Égypte, et le mot *kame*, noir, que nous venons de rencontrer dans notre texte. — *Kame*, employé comme verbe, signifie *passer un espace de temps déterminé, le compléter jusqu'à la fin, accomplir, implere :* je l'ai déjà traduit ailleurs dans ce sens. Il reçoit pour déterminatif le volume de papyrus, comme tous les radicaux qui emportent une idée de calcul. Nous éclaircirons son emploi par quelques exemples. Il s'applique bien à la durée de la vie humaine. Un personnage dévoué à la religion du soleil rayonnant, sous Aménophis IV, dit à son dieu[2] :

áu	*kam-ná*	*hā*	*em*	*nefer*
J'ai	passé	toute ma vie	dans	le bien.

1. Et à la ligne 12 : τἄλλα τὰ καθηκόντα.
2. Voir Lepsius, *Denk.*, III, pl. 98.

Un autre fonctionnaire de la XVIIIe dynastie dit en parlant de son roi[1] :

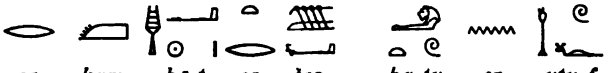

er kam ha-t er šep ha-tu en utu-f

S'est passée ma vie à prendre le devant de son ordre, c'est-à-dire : à prévenir ses volontés[2].

Dans le papyrus d'Orbiney, lorsque le héros fut nommé prince royal, il est dit de même qu'il passa, *kam-f*, quelque temps dans cette dignité avant que le roi ne mourût. Je me borne à ces exemples : les papyrus historiques m'en fourniraient un grand nombre d'autres, si cela était nécessaire. Le verbe *kame* n'est plus usité dans la langue copte, mais on reconnaît facilement un dérivé de ce radical dans le terme ⲕⲁⲙⲁ, *menstrua*, ⲟⲓ-ⲛ-ⲕⲁⲙⲁ, *esse menstrua*. J'ai dû insister sur ce mot important : les autres n'offrent rien de nouveau.

Cette station solennelle de soixante-dix jours entre les bras d'Anubis, pendant laquelle se placent les divers rites de l'embaumement royal, est représentée d'une manière générale dans les vignettes du *Rituel funéraire*, au chapitre 151. Isis veille aux pieds du lit funèbre et Nephthys à son chevet : les déesses évoquent l'âme du défunt et l'invitent à la résurrection. Dans diverses scènes funéraires et dans celles, entre autres, que Sir G. Wilkinson a publiées, on voit deux femmes nommées et , « la grande et la petite *t'er-t* », qui remplissent la fonction de ces deux déesses, et je ne doute pas que tel ait été le rôle des Didymes, qui figurent dans une série de nos papyrus grecs comme ayant pris part au deuil d'un Apis sous Philo-

1. Musée de Leyde, Stèle V 1.

2. On voit ici que est syllabique, et qu'il peut se passer à volonté du complément phonétique *m*, comme se passe ici du complément *p*.

également καὶ τἄλλα τὰ νομιζόμενα[1] rendu par « tout ce qu'il est d'usage de faire » ; ces mots sont la meilleure paraphrase possible de notre terme *ari-u*. Ces rites, qui étaient ceux de l'embaumement royal ou divin, sont désignés dans la phrase qui suit :

Il a passé jours 70 dans les bras d' Anubis, seigneur de Toser, là où (veille) Isis avec Nephthys.

Le premier mot de cette phrase curieuse n'a pas encore été expliqué. Sa lecture ne cause aucune difficulté : il s'écrit par la queue de crocodile , comme le mot *keme*, nom de l'Égypte, et le mot *kame*, noir, que nous venons de rencontrer dans notre texte. — *Kame*, employé comme verbe, signifie *passer un espace de temps déterminé, le compléter jusqu'à la fin, accomplir, implere :* je l'ai déjà traduit ailleurs dans ce sens. Il reçoit pour déterminatif le volume de papyrus , comme tous les radicaux qui emportent une idée de calcul. Nous éclaircirons son emploi par quelques exemples. Il s'applique bien à la durée de la vie humaine. Un personnage dévoué à la religion du soleil rayonnant, sous Aménophis IV, dit à son dieu[2] :

àu	*kam-nà*	*hā*	*em*	*nefer*
J'ai	passé	toute ma vie	dans	le bien.

1. Et à la ligne 12 : τἄλλα τὰ καθηκόντα.
2. Voir Lepsius, *Denk.*, III, pl. 98.

La teneur du protocole de cette année 24e est un peu différente : une seule des deux reines y est nommée, elle est qualifiée sœur et épouse du roi. A cette époque, une seule Cléopâtre, la nièce du roi, partageait son trône : Cléopâtre II était répudiée. Doit-on penser que le rédacteur de l'inscription avait voulu rappeler la répudiation de Cléopâtre II, même dans un temps où elle était remontée sur le trône? Le graveur, qui nous a donné plusieurs preuves d'inexactitudes, aura-t-il voulu simplement abréger son protocole? Je penche à croire qu'il a réellement rappelé la formule officielle de date usitée en l'an 24. M. Letronne a fait voir que la qualification de sœur, donnée abusivement à la reine, n'était pas une difficulté : ici, pour Cléopâtre III, propre nièce du roi, ce n'était qu'une bien légère inexactitude. C'était à l'imitation d'Isis et d'Osiris que les souverains d'Égypte aimaient à placer ainsi leur sœur sur le trône.

Notre Apis était donc né dans le temple : peut-être devait-il le jour à quelqu'une de ces génisses sacrées, qui étaient consacrées aux plaisirs d'Apis, ou à quelque vache destinée à fournir le lait des libations.

La ligne septième continue ainsi :

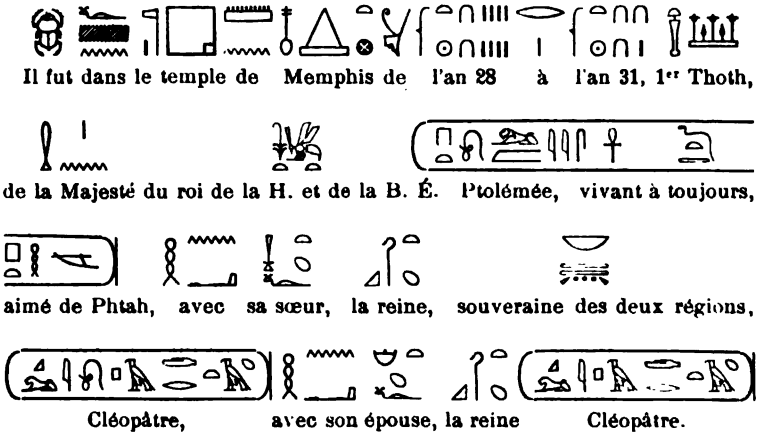

métor. Leur qualité de jumelles, vraie ou supposée, les assimilait aux deux sœurs d'Osiris.

Notre Apis étant maintenant dûment enseveli, la stèle va nous donner la chronologie de sa vie :

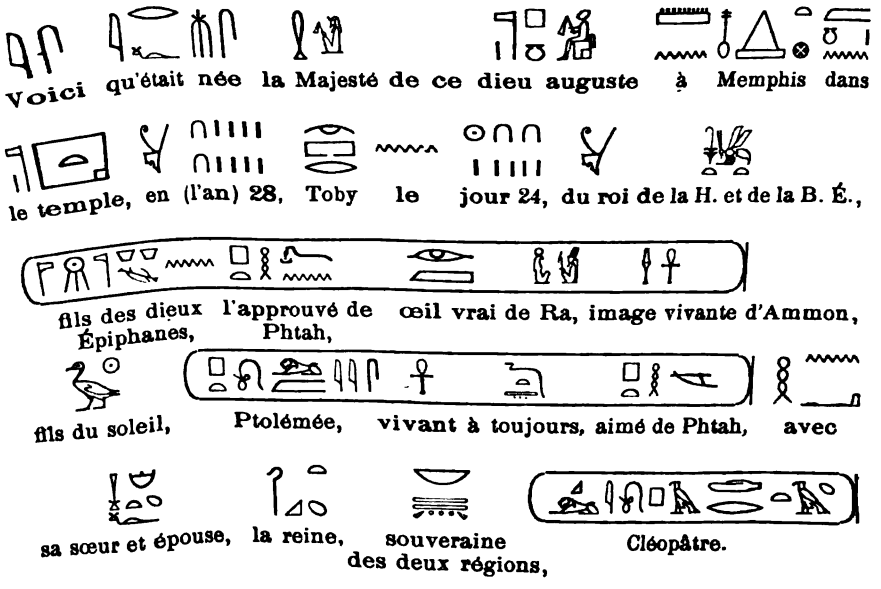

La phrase ne présente de remarquable au point de vue philologique que la tournure initiale *às àr-f mes*. Cette tournure est très claire, mais d'un emploi rare : c'est, comme on le voit, une des formes du prétérit, obtenue avec l'auxiliaire *àr*, copte ⲉⲣⲉ, *être*. Il manque une particule de flexion avant le nom de Memphis, ⲙⲙⲟ ou ⲙⲉⲓ, mais on les omettait fréquemment. Un oubli impardonnable se trouve au contraire à la ligne sixième où le graveur a oublié le signe ⲥ, *année*, avant le chiffre ⲙⲙⲓ, 24; on ne trouverait pas une pareille faute dans une inscription officielle des temps pharaoniques.

laquelle les embellissements des temples de *Poun* sont mentionnés sur l'obélisque d'Héliopolis. Le 20 de *Thoth* avait été employé au voyage du jeune Apis : le 21, il entra dans le temple du Nil. Le nom du fleuve n'a pas ici son déterminatif habituel , mais l'orthographe sans le distingue suffisamment du nom d'Apis. Je reviendrai sur ce passage important, qu'il faudra comparer aux récits des auteurs sur les premières stations d'Apis[1].

Il fut reçu dans le temple de Phtah, le 23 du roi de la H. et de la B. É.
(Thoth)

Ptolémée, vivant à toujours, aimé de Phtah, avec sa sœur, la reine,

souveraine des deux régions, Cléopâtre, avec

son épouse, la reine, souveraine des deux régions, Cléopâtre.

Le rédacteur ne répète ni l'année, ni le mois, mais cette méthode me paraît ici très admissible, parce que le sens est parfaitement clair, en suivant ainsi l'Apis, jour par jour. Le verbe qui désigne l'entrée au temple se lit *seχen*[2]. Il est déterminé par un caractère que Champollion a très bien expliqué : ce sont les deux bras dirigés en bas et les deux

1. Il y avait, en effet, près d'Héliopolis une localité nommée *Pa-hāpi*, Nilopolis (cf. *Inscription de Piankhi*, verso, l. 41). — J. R.

2. Lorsqu'il est complet, : ici très souvent l'*n* est omise.

Je ne vois pas ici de difficultés. J'ai expliqué suffisamment le mot χ*eper*, en copte ⲙⲟⲩ, dont le principal sens est le verbe *être*, dans mon mémoire précité. Il est suivi d'une particule gravée si négligemment qu'il m'est impossible de la reconnaître avec certitude. Ce doit être ⲟ ⲁ, ou ⲟ ⲓ, ou ⲉ ⲓ d'après la place qu'elle occupe : le sens reste le même en tous cas. Le taureau, né dans le temple, comme nous l'avons vu, est resté dans son enceinte jusqu'à l'an 31. Les deux Cléopâtres reparaissent dans la date : M. Lepsius attribue, en effet, à l'an 29, l'époque où le roi reprit Cléopâtre II et la fit remonter sur le trône. Il reste quelque obscurité sur le jour précis où le jeune taureau sortit du temple : le texte dit simplement *Thoth*. Quand le jour n'est pas exprimé, régulièrement la date appartient au premier jour du mois, mais notre texte ne nous a pas montré jusqu'ici une scrupuleuse exactitude. Peut-être a-t-il voulu indiquer seulement le mois de *Thoth* en général, car il ne nous dit pas ce que serait devenu le jeune Apis jusqu'à la cérémonie du 20 de *Thoth* que mentionne la phrase suivante :

L'an 31, *Thoth*, jour 20, il vint à *Poun*; il fut dans le temple du Nil qui est là, en[1] *Thoth*, jour 21.

La dénomination de s'applique sur les monuments à une ville : on avait déjà pensé que la ville de *Poun* devait être Héliopolis, à cause de la manière toute spéciale avec

1. Le graveur égyptien a passé ici un signe indispensable : heureusement la concordance des calculs prouvera qu'il s'agit bien toujours de *Thoth*, et que nous n'avons pas changé de mois.

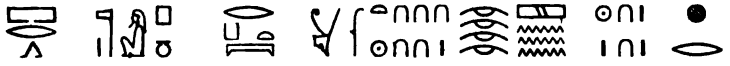

Est sorti ce dieu vers le ciel, en l'an 51, de Mésori, jour 22e, sous

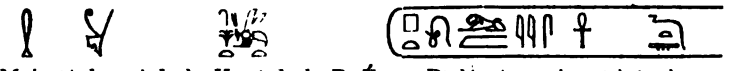

la Majesté du roi de la H. et de la B. É. Ptolémée, vivant à toujours,

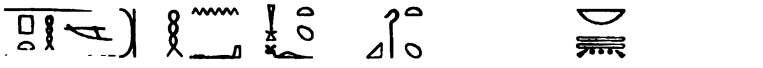

aimé de Phtah, avec sa sœur, la reine, souveraine des deux régions,

Cléopâtre, avec son épouse, la reine, souveraine

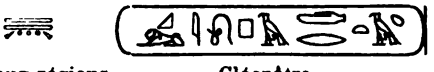

des deux régions, Cléopâtre.

Remarquons seulement l'expression qui désigne la mort de l'Apis : c'est à peu près la même qu'emploie l'auteur de *l'Histoire des Deux Frères*. Le roi, dit le texte, s'envola vers le ciel ;

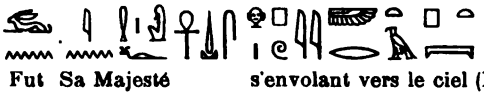

Fut Sa Majesté s'envolant vers le ciel (XIII, 3).

La ligne douzième continue, en nous donnant un dernier et précieux renseignement :

La vie bonne de ce dieu (fut de) ans 23, mois 6, jours 29.

La stèle se termine à la ligne treizième, par une clause qui présente moins d'intérêt pour nous :

mains tournées l'une vers l'autre, comme pour *embrasser u*
objet en se réunissant[1]. Aussi signifie-*t-il*, au sens *propre*
embrasser, réunir, rassembler : je ne vois pas que le copte
ait conservé ce mot[2], mais il avait encore le verbe *hopt*[3], qui
sert de synonyme habituel à *sexen* dans la légende ordinaire
des quatre canopes.

est une particule employée comme variante de
surtout dans les bas temps : elle désigne une *direction* vers
un lieu ou une personne. Apis n'est donc resté que deux
jours dans le temps du Nil, à savoir le 21 et le 22 de *Thoth*,
et la fête de son installation solennelle eut lieu le 23 du
même mois :

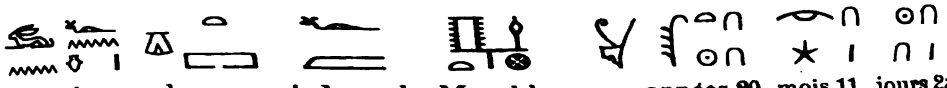

Il fut dans sa demeure[4] dans le Mur blanc, en années 20, mois 11, jours 22.

Ce passage est parfaitement clair : on savait déjà que le temple de Phtah était situé dans la portion de Memphis que l'on nommait Mur blanc[5]. Tel est le temps que l'Apis est resté dans le temple depuis son installation officielle. Le texte va nous apprendre le jour de sa mort :

1. Il y a beaucoup de variantes de ce caractère : la plus ordinaire laisse voir un sein entre les deux bras .

2. Cf. cependant ⲙⲛⲉ, *rete*.

3. ϩⲟⲡⲧ, *reconciliare* et par métathèse ϩⲟⲡⲙ, qui a le sens général de *réunir*.

4. Remarquez que le terme , qui tout à l'heure, avec le déterminatif spécial , s'appliquait au sarcophage de granit, signifie ici *demeure* en général, avec le signe générique .

5. Ce nom de quartier a été pris pour la ville elle-même, et a servi à écrire le nom du nome. Au temps d'Hérodote, les Perses se trouvaient ἐν τῷ Λευκῷ Τείχει τῷ ἐν Μέμφι (Liv. III, 91). Voir Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 57. — J. R.

écrasé le basalte par petites portions, ce qui ôte au tracé des signes toute sa précision et les rend souvent difficiles à distinguer. D'autres négligences sont visibles : plusieurs oiseaux n'ont pas de pattes, et il manque des parties essentielles au luth et à d'autres signes. J'enregistre avec soin toutes ces fautes, premièrement, comme critérium paléographique applicable à d'autres inscriptions, et, secondement, parce qu'elles nous aideront à comprendre comment une de nos dates se trouve écrite inexactement.

Il faut maintenant dépouiller notre inscription de toute sa phraséologie officielle et en extraire les chiffres que nous voulons examiner :

1° Cet *Apis* est né le 24 *Toby* de l'an 28 de Ptolémée Évergète II.

2° Il est resté au lieu de sa naissance jusqu'au mois de *Thoth* de l'an 31.

3° Le 20 du mois de *Thoth*, il est mené à Héliopolis.

4° Le 21, il entre dans le temple du Nil.

5° Le 23, il revient à Memphis et est reçu dans le temple de Phtah.

6° Il est resté dans son temple pendant 20 ans, 11 mois et 22 jours.

7° Il est mort le 22 de *Mésori* de l'an 51 du même roi.

8° Il avait vécu 23 ans, 6 mois et 29 jours.

9° Il a passé les 70 jours prescrits pour le temps des funérailles.

10° Il a été porté au tombeau le 27 *Thoth* de l'an 52 d'Évergète II.

Voyons maintenant si ces divers chiffres présentent entre eux l'accord nécessaire :

1° Apis est né l'an 28, le 24 *Toby* ou le 144e jour de l'année égyptienne : il est mort l'an 51, au 22 *Mésori*, c'est-à-dire au 352e jour de l'année. Il a vécu bien exactement 23 ans et 209 jours [1], ou 6 mois vagues de 30 jours et 29 jours,

1. En comptant à l'Apis le jour de mort.

A fait (cette stèle) le roi de la H. et de la B. É. Ptolémée, vivant

à toujours, aimé de Phtah, avec sa sœur, la reine, souveraine des

deux régions, Cléopâtre, avec son épouse, la reine,

souveraine des deux régions, Cléopâtre, doués de

vie stable, paisible toute, de santé toute, de joie toute, de toute victoire,

comme le soleil, à toujours.

Cette clause finale ne sort pas des formes ordinaires : elle nous apprend seulement que notre stèle est un monument officiel, érigé au nom des trois souverains, et c'est dans une pareille inscription, dont le tracé devait être un modèle de correction, que nous avons constaté des fautes ou des négligences dans presque toutes les phrases. Il est donc certain qu'un texte hiéroglyphique du temps des Lagides, même en tenant compte des différences du style, ne peut pas, quant à la correction, soutenir la moindre comparaison avec ceux des temps pharaoniques. Il en est de même de la gravure, qui paraît très bonne au premier coup d'œil; mais, si l'on examine bien les signes de près, on voit que la pierre dure, que les ciseaux antiques coupaient d'une manière si nette, est attaquée ici par une succession de coups ayant

tance particulière, et que nous ne connaissons pas, a dû influer sur le choix d'un taureau aussi âgé et, sans doute, parfaitement connu des prêtres depuis longtemps. Le délai de 20 jours, que nous trouvons ici, n'est donc pas une raison suffisante pour rejeter absolument le chiffre de 40 donné par Diodore.

Un jour est donné au voyage jusqu'à la ville de *Poun :* c'est le 20 *Thoth*. Le taureau ne reste dans le temple du Nil que deux jours, le 21 et le 22 *Thoth*. Le 23 est le jour de son installation solennelle dans sa demeure, dans le quartier du Mur blanc, dans l'enceinte du temple de Phtah ; c'était là qu'était naturellement marquée la place de l'Apis, puisqu'il était l'incarnation vivante de cette divinité suprême. L'inscription ne s'exprime pas d'une manière tout à fait exacte, en nous donnant ce chiffre de 20 ans, 11 mois et 22 jours, comme comprenant l'espace de temps que l'Apis passa dans son temple, dans le Mur blanc. Pour retrouver ce total, il faut y joindre quelque chose : partir du premier *Thoth* et englober les 20 jours de la préparation et le temps de la station au temple du Nil. Mais le sens de ce calcul est parfaitement clair; il s'agit de tout le temps écoulé depuis que la divinité du nouvel Apis fut reconnue, ou du jour où les prêtres se décidèrent à la proclamer.

Jusqu'ici tous les chiffres de notre stèle se sont mutuellement vérifiés, mais il n'en est pas de même de la date qui commence l'inscription, celle du jour où l'Apis fut porté au tombeau. Apis, mort l'an 51, au 352e jour, aurait été enseveli l'an 52, dès le 27e jour. Ceci ne nous laisserait qu'un délai de quarante jours pour les rites sacrés des funérailles et de l'embaumement du taureau divin. Il manquerait trente jours aux prescriptions de l'embaumement osirien ou de première classe, si bien expliqué par Hérodote, et qui seul pouvait convenir à un dieu. L'inscription elle-même prend soin de nous rappeler qu'Apis a passé entre les bras d'Anubis les 70 jours prescrits. La date de la mort est bien exacte,

comme le dit notre stèle. Le total parfaitement juste montre que les deux jours de la naissance et de la mort d'Apis sont rapportés sans erreur.

2° Apis, mort en l'an 51, le 352e jour, était resté dans le temple 20 ans, plus 11 mois et 22 jours, ou 352 jours. Le chiffre total nous montre que cet espace de temps est calculé à partir du 1er *Thoth* de l'an 31. Ceci nous donne quelque lumière sur la seule partie de l'inscription où le rédacteur s'était montré trop laconique. Il nous avait appris qu'Apis était resté au lieu de sa naissance jusqu'au mois de *Thoth* de l'an 31 : nous voyons, par le jour où nous reporte le calcul, qu'il fallait bien entendre, suivant l'ordinaire, le premier jour du mois, par le signe de ce mois dépourvu de tout quantième de jour. Cet Apis, resté jusque-là dans les étables du temple comme un animal ordinaire, ayant été reconnu dieu par les prêtres, on commença le premier *Thoth* les rites obligés pour son installation, et notre inscription compte tout ce temps dans l'existence officielle de l'Apis. On ne nous dit pas ce que l'Apis est devenu du premier *Thoth* au 20e du même mois, mais les auteurs classiques, et particulièrement Diodore, nous parlent d'une station où le jeune Apis devait avoir une nourriture particulière, pendant 40 jours avant son installation. Ici, le délai ne fut que de 20 jours, mais remarquons qu'il s'agit d'un Apis anormal sous plusieurs rapports. En comparant cette date du 1er *Thoth* de l'an 31 à celle de sa naissance, nous voyons qu'il avait alors 2 ans, 7 mois et 13 jours. Or, Ælien nous indique que le délai ordinaire n'était que d'environ quatre mois, comptés sans doute après que l'on avait trouvé le nouvel Apis. Aucun des autres Apis mentionnés dans nos stèles ne commence aussi tard son rôle divin[1]. Notre Apis ne dut pas être cherché bien longtemps, puisqu'il était né dans les étables sacerdotales et dans l'enceinte même du temple : une circons-

1. Ce délai varie depuis six mois jusqu'à un an et même treize mois.

les protocoles officiels de leurs règnes : mais ce n'est que le même espace de temps, divisé d'une autre manière. Le canon compte à Philométor seul les trente-cinq ans de son règne (de 568 à 602 Nab.), et il n'inscrit au compte d'Évergète II que 29 ans (de 603 à 631 Nab.). Dans les documents officiels, au contraire, Évergète II fait remonter sa première année à l'an 12 de Philométor (579 Nab.), époque où il fut associé à la couronne et où commença le règne simultané des deux frères. Ainsi, sa dernière année, qui lui est comptée dans le canon comme la 29e, sera, dans le comput officiel, la 53e. Ceci rappelé, la vie de notre Apis se résumera dans le tableau suivant :

	Date de Ptolémée Évergète II	Ère de Nabonassar	Date julienne av. J.-C.
Apis né	le 24 *Toby*, l'an 28	606	142, 17 février.
Apis reconnu	» 1 *Thoth*, » 31	609	140, 27 septembre.
Apis entre au temple	» 23 *Thoth*, » 31	609	140, 19 octobre.
Apis meurt	» 22 *Mésori*, » 51	629	119, 8 septembre.
Apis enseveli	» 27 *Paophi*, » 52	630	119, 16 novembre.

L'inscription nous donnant deux totaux différents, comptés, l'un du jour de la naissance d'Apis, l'autre du jour de sa reconnaissance comme dieu, nous sommes restés jusqu'ici dans l'incertitude sur la manière de compter les années d'Apis : heureusement nous avons plusieurs inscriptions démotiques à doubles dates qui se rapportent à cette période et qui vont éclaircir la question.

La première (n° 3327) est un proscynème qui commence ainsi : « L'an 38, le 21 Paophi[1] du roi Ptolémée, fils de Ptolémée, vivant à toujours, qui est l'an 10 d'Apis vivant. » Le chiffre 38, parfaitement lisible, ne laisse de choix qu'entre Philadelphe et Évergète II, mais, indépendamment de quelques remarques paléographiques qui ne me permettraient pas de faire remonter cette stèle jusqu'à Philadelphe, nous

1. La lecture du nom du mois laisse quelque doute : il est un peu effacé.

puisqu'elle est contrôlée deux fois par les deux totaux de l'inscription : l'erreur porte donc nécessairement sur le jour de la sépulture. Il manque juste 30 jours, c'est-à-dire un mois égyptien, en sorte qu'il faut lire le 27 *Paophi*, au lieu du 27 *Thoth*. Le graveur a oublié un des deux croissants qu'il devait mettre au-dessus du signe de la première tétraméne : lisez , au lieu de . Voici une inscription officielle qui commence par une date inexacte, et, quoique nous puissions la rectifier sans incertitude, je n'en suis pas moins heureux que la faute ne porte que sur le jour des funérailles, car elle n'intéresse en rien la chronologie.

III

AUTRES DATES QUI SE RAPPORTENT AU MÊME APIS[1]

Nous voici en possession d'un Apis dont toute la vie est bien déterminée : établissons-en les limites et prenons-le pour point de départ de nos recherches. Nous avons besoin de rapporter toutes nos dates à une forme d'année et à une ère constantes : pour éviter toute complication, nous nous en tiendrons au canon des rois de Ptolémée, où les années des Lagides sont classées d'après l'ère de Nabonassar et avec le même jour initial d'année que l'on employait sur les monuments égyptiens, à savoir le premier *Thoth* vague. Le tableau de concordance placé à la fin de ce Mémoire permettra de traduire ces dates égyptiennes en dates juliennes, comptées avant notre ère, toutes les fois qu'on en aura besoin.

On sait que le canon des rois n'énumère pas les années des deux frères Philométor et Évergète II, comme l'exigent

1. Voir, à la fin du Mémoire (p. 454-456 du présent volume), le texte complet de la stèle de l'Apis enseveli en l'an 52 de Ptolémée Évergète II.

La première (n° 3438) porte le protocole suivant : « L'an 39, » le 28 *Phaménot* du roi Ptolémée, fils de Ptolémée, vivant » à toujours, qui est l'an 12 d'Apis vivant. » La seconde stèle (n° 4155) réunit également l'an 12 d'Apis avec l'an 39 du roi, au 22 *Pachons*. Tout cela confirme parfaitement la chronologie de notre Apis : on voit que l'on commençait constamment le comput à sa naissance, seulement, comme ces deux dates sont d'une époque plus avancée dans l'année que le jour natal, le 24 *Toby*, elles ne nous renseignent pas sur le point resté douteux, à savoir, de quel jour initial on comptait les années d'Apis.

Un autre proscynème (n° 6102) est daté « du 9 *Méchir* de l'an 40 du même roi, qui était l'an 13 d'Apis vivant ». A ce jour de l'année la méthode exacte n'aurait donné que l'an 12 : le dédicateur a anticipé de 13 jours sur la naissance d'Apis, soit par erreur, soit plutôt volontairement, en employant la méthode officielle.

La stèle suivante (n° 3381) donne lieu à une observation toute contraire; elle est datée « de l'an 48, le 13 *Méchir* qui était l'an 20 d'Apis ». Cela n'est pas exact. L'an 48 était bien l'an 20 de notre Apis, mais seulement jusqu'au 24 *Toby* : après ce jour, on devait compter l'an 21 dans l'une comme dans l'autre méthode de computation. Il en est de même de la stèle n° 3379, qui réunit encore l'an 48 avec l'an 20 d'Apis, au 20 *Payni* : de toute manière, on ne pouvait exactement compter que l'an 21.

En résumant les conséquences qui ressortent de ces stèles démotiques, dédiées à notre Apis, nous rangerons leurs dates sous deux classes, les premières étant en avance d'un an sur les secondes. Trois de ces premières dates sont exactes dans tous les cas, à savoir,

Le 28 *Phaménot* de l'an 39 = l'an 12 d'Apis,
Le 22 *Pachons* de l'an 39 = l'an 12 d'Apis,
Le 9 *Méchir* de l'an 40 = l'an 13 d'Apis.

avons une inscription de ce roi qui tranche la question, en indiquant la naissance d'un nouvel Apis à sa trentième année. Cette double date appartient donc à notre Apis d'Évergète II. Si j'ai bien lu le nom du mois, *Paophi*, elle aura été comptée très exactement à partir du jour natal de l'Apis, le 24 *Toby* de l'an 28. Il ne devait commencer sa onzième année que le 24 *Toby* de l'an 38, et, jusqu'à ce jour, on pouvait compter sa dixième année. Cette première double date aura donc été comptée par la méthode que j'appellerai *historique*, ou *méthode exacte*, par opposition à la méthode chronologique ou *officielle*, usitée pour compter les années des rois, et par laquelle on eût attribué à l'Apis toute l'année de sa naissance en remontant jusqu'au 1er *Thoth*. Constatons, tout de suite, que le comput prend son point de départ à la naissance du nouveau dieu et non pas à sa proclamation. On pouvait le prévoir, en se rappelant la doctrine de la transfusion successive de la divinité dans chaque nouvel Apis, mais celui qui nous occupe rend la solution de cette question plus évidente. Pour la plupart des Apis qui sont nés et installés dans la même année, la différence eût été moins tranchée; celui-ci avait près de trois ans lorsqu'on le conduisit à son temple, et les deux manières de dater ne peuvent, quand il est question de lui, présenter aucune confusion.

Un second proscynème (n° 3342) est de l'année suivante. Il est daté de l'an 39, le 21 *Toby* du roi Ptolémée, fils de Ptolémée, vivant à toujours, qui est l'an 12 d'Apis vivant. Cette date n'est pas comptée comme la précédente : Apis, né un 24 *Toby*, n'était rigoureusement que dans sa onzième année au 21 *Toby* de l'an 38. Il faut donc admettre de deux choses l'une : ou notre dédicateur s'est trompé de trois jours dans son comput, ou bien il a voulu dater à la manière officielle et attribuer à l'Apis toute l'année de sa naissance, à partir du premier *Thoth*.

Deux autres stèles confirment cette dernière double date.

rier le chiffre de sa date d'année d'après le rang ordinal qui appartenait à ce jour natal dans l'année usuelle : de là des inexactitudes perpétuelles, contre lesquelles nous devrons être en garde. Il est heureux qu'un Apis, dont la vie est si complètement jalonnée par son épitaphe, nous ait permis de critiquer toutes ces données qui semblaient contradictoires à la première lecture.

IV

SUR QUELQUES AUTRES APIS DU TEMPS DES LAGIDES

Apis de Ptolémée-Alexandre Ier

Les inscriptions démotiques du Sérapéum nous fournissent le moyen d'encadrer immédiatement l'Apis d'Évergète II, entre son prédécesseur et son successeur. Je commencerai par ce dernier : les dates de Ptolémée-Alexandre se distinguent par une teneur toute particulière.

Le canon des rois passe entièrement ce monarque, parce que, chronologiquement, son règne fait double emploi avec celui de Soter II, mais on connaît depuis longtemps la manière de dater sous Ptolémée-Alexandre. Il fait son an premier égal à l'an 4 de Cléopâtre qui était également l'an 4 de Soter II (635 Nab.); c'était l'époque à laquelle Cléopâtre III l'avait associé à sa couronne. Le proscynème gravé sur la stèle n° 4143 commence ainsi : « L'an 13, qui est l'an 10 (le 11 Toby[1]) du roi Ptolémée, surnommé Alexandre, vivant à toujours, qui est l'an 16 d'Apis vivant. » Cléopâtre n'est pas nommée ici : on s'est contenté de mentionner son année avant celle du roi. Cette inscription est de l'an 644 de Nabonassar : elle nous fait reporter la première année de cet Apis à l'an 629 (Nab.), lequel est précisément l'an 51 d'Éver-

1. Le tracé du mois est douteux.

Une quatrième,

Le 21 *Toby* de l'an 30 = l'an 12 d'Apis,

est d'un jour antérieur dans l'année au 24 *Toby*, jour natal de l'Apis : conséquemment, ou il y a erreur de quatre jours, ou la date est comptée par la méthode officielle, en prenant le premier *Thoth* pour jour initial de l'année d'Apis.

Nous avons trois dates, où la concordance est établie pour cet Apis, en arrière d'un an sur ces premières. L'existence d'un certain nombre de dates de cette sorte, indépendamment même de l'exactitude de leur computation, prouve que l'on cherchait quelquefois à compter les années d'Apis exactement, en prenant pour jour initial le jour de sa naissance, chaque année d'Apis répondant ainsi à deux années du roi. C'est la seule manière d'expliquer comment, sur sept dates de notre Apis, trois établissent la concordance avec une année de retard sur les quatre autres. Maintenant, de ces trois dates, la première, celle du 21 *Paophi* de l'an 38, qui est l'an 12 d'Apis, peut avoir été comptée très exactement, si je lis bien le nom de *Paophi*, dont le tracé a souffert quelques dégradations : la seconde et la troisième sont évidemment inexactes, le 13 *Méchir* de l'an 48 = l'an 20 d'Apis, et le 20 *Payni* de l'an 48 = l'an 20 d'Apis, car l'Apis était dans sa 21e année depuis le 24 *Toby*.

Nous devons conclure de ces variations et même de ces erreurs que l'on employait librement l'une ou l'autre méthode. Le chiffre de l'année du roi ne donnait jamais lieu à aucune incertitude, puisque l'on comptait toujours cette année à partir du premier *Thoth*. Il en eût été de même de l'année d'Apis, et nous ne trouverions pas ces variations, si l'on eût suivi constamment le même usage pour ses dates. Au contraire, pour employer la méthode exacte, le dédicateur était obligé à chaque proscynème, non seulement de savoir parfaitement le jour natal d'Apis, mais encore de va-

transmission successive de la divinité dans les Apis, avec tous les témoignages des auteurs, et, de plus, avec tous les exemples de succession d'Apis que j'ai pu jusqu'ici constater sur les monuments. Il reste donc prouvé que nos huit dates de l'Apis d'Alexandre et de Cléopâtre ont été comptées à la manière officielle. Nous résumerons la vie de cet Apis en disant qu'il est né dans les treize derniers jours de l'année 629 (Nab.) et qu'il a vécu au moins 23 ans.

Apis de l'an 17 de Philométor

J'ai dit que, dans la plupart de ces protocoles, le souverain n'était désigné que par la qualification beaucoup trop générale de *Ptolémée, fils de Ptolémée*. Parmi les stèles ainsi datées j'en trouve une qui est de l'an 30, au 8 *Phaménot*, qui était l'an 14 d'Apis. La longueur de ce règne restreint le choix sur un petit nombre de souverains Lagides.

1° J'ai déjà dit qu'en l'an 30 de Philadelphe, l'Apis était à sa première année; 2° en l'an 30 d'Évergète II, nous avons vu que le taureau comptait sa troisième année; 3° Dionysos n'a, dans le canon chronologique, que 29 ans de règne; il pourrait cependant se rencontrer une date du commencement de sa trentième année, mais la stèle présente dans le tracé de son écriture des caractères bien tranchés qui ne me permettent pas de la rapprocher des monuments de Dionysos et de Cléopâtre; 4° enfin, Soter II comptait son an trentième en 661 de Nabonassar. L'Apis de ce temps n'aurait pu avoir que dix ans, au plus, d'après la dernière date que je viens de donner du précédent Apis, sous Ptolémée-Alexandre. Il ne reste que Philométor à qui nous devons de toute nécessité attribuer cette 30e année mentionnée dans le proscynème. Voici toute une série d'inscriptions qui présentent le même rapport entre les deux dates :

gète II, où mourut le précédent Apis. Cette attribution est mise hors de doute par la série de protocoles que j'extrais des stèles suivantes[1] :

N° 3336.	L'an 15 qui est l'an	12[2], le 22 *Méchir*,	qui est l'an	18 d'Apis ;
— 3713.	L'an 15 —	12[3], le 2 *Pharmuti*,	—	18 d'Apis ;
— 4160.	L'an —	13[4], le 2 *Épiphi*,	—	19 d'Apis ;
— 3378.	L'an —	18[5], le 28 *Phaménot*,	—	23 d'Apis ;
— 3373.	L'an —	18[6], le 28 *Pachons*,	—	23 d'Apis ;
— 4156.	L'an —	18[7], le 29 *Pachons*,	—	23 d'Apis ;
— 3364.	L'an —	18[8] (sans date de jour),	—	23 d'Apis.

Les cinq dernières dates ne portent plus que l'année du roi : elles mentionnent cependant la reine, mais au second rang. Tout cela est précis et concordant : on plaçait la première année de cet Apis à la 51e année d'Évergète (en 629 de Nabonassar), mais il se présente une difficulté. Nous savons que l'Apis qui le précède n'est mort que le 22 *Mésori*, c'est-à-dire, tout à la fin de cette année. Il en résulte que nos huit dates sont d'un commun accord comptées par la méthode officielle et qu'on a attribué à l'Apis toute cette année, dans laquelle il n'avait vécu que treize jours : autrement il faudrait supposer que l'Apis était né avant la mort du précédent. Mais cette supposition serait en opposition directe avec toutes les idées que nous avons pu concevoir sur la

1. J'ai relégué en notes les différences du protocole pour ne pas déranger la symétrie du tableau.
2. Du roi Ptolémée et de Cléopâtre.
3. Sans nom de roi.
4. Du roi Ptolémée, dit Alexandre, et de la reine Cléopâtre. On ne trouve plus le chiffre de l'année de la reine.
5. Du roi Ptolémée et de la reine.
6. Du roi Ptolémée et de la reine, vivants à toujours.
7. Du roi Ptolémée et de la reine.
8. Du roi Ptolémée et de la reine.

pator (627 Nab.) était l'an 12 de l'Apis. Plusieurs belles inscriptions se rattachent à cette période : mais je les laisse en ce moment de côté, parce qu'elles ne contiennent pas de nouvelles dates.

Apis de l'an 30 de Philadelphe

Le protocole officiel de Philadelphe dans les textes démotiques n'est connu que depuis peu de temps. Il est très rare que l'on ait écrit, dans ces dates, le surnom du souverain régnant : on y trouve, au contraire, assez fréquemment, le surnom divin du père et de la mère du roi, comme nous venons de le voir dans la double date d'Évergète Ier, désigné comme *fils des dieux Adelphes*. M. Lepsius, dans son récent ouvrage sur la chronologie des Lagides, a remarqué une formule où le père du souverain portait un titre différent de ceux que l'on avait identifiés jusqu'ici : cette formule appartenait à une trentième année. Ce savant a conclu de toutes ces circonstances que le titre inconnu appartenait à Ptolémée Ier ou *Soter*, et que cette année 30 était du règne de Philadelphe[1].

La collection du Sérapéum renferme deux stèles, où se lit ce protocole, et elles confirment d'une manière absolue l'attribution proposée par M. Lepsius : d'abord parce qu'elles vont jusqu'à l'an 33, chiffre qui ne peut plus convenir qu'à Philadelphe, et ensuite parce que l'écriture démotique y présente, d'une manière très tranchée, des formes archaïques. Elles sont malheureusement tracées très légèrement, et j'avoue qu'il peut rester des scrupules sur la lecture de quelques chiffres. La première (n° 3740) commence ainsi : « L'an

1. Ce titre n'a pas été expliqué jusqu'ici : il diffère de celui de Soter II. C'est probablement quelque traduction du signe hiéroglyphique ☥, qui désigne le surnom divin de ce monarque dans la série des Ptolémées.

N° 4157. L'an 23[1], qui est l'an 7 d'Apis vivant;
— 3352. L'an 24, qui est l'an 8 d'Apis;
— 4139. L'an 24, le 28 *Phaménot*, qui est l'an 8 d'Apis;
— 3363. L'an 25, le 1 *(Toby?)*, qui est l'an 9 d'Apis;
— 4166. L'an 25, le 14 *Méchir*, qui est l'an 9 d'Apis;
— 3348. L'an 29, le 1 *Payni*, qui est l'an 13 d'Apis;
— 6072. L'an 30, le 8 *Phaménot*, qui est l'an 14 d'Apis.

En tout, sept inscriptions, qui s'accordent pour placer la naissance du dieu en l'an 17 de Philométor : sans en savoir le jour précis, nous pouvons nous en rapprocher davantage. Les papyrus grecs, relatifs à l'affaire des Didymes, parlent du deuil de l'Apis qui a précédé celui-ci. M. Lepsius a fait voir que, l'ensevelissement ayant eu lieu le 16 *Pachons*, la mort de l'Apis avait dû arriver le 6 *Phaménot*, ou dans les six derniers mois de l'année 584 de Nabonassar. D'après cela, nos deux dates du 9 *Toby* et du 14 *Méchir*, en l'an 26 du roi, auraient dû, par la méthode exacte, être comptées comme l'an 8 d'Apis : on les a, au contraire, rapportées à l'an 9. C'est encore un exemple de l'emploi de la méthode officielle, attribuant en nombre rond à l'Apis toute l'année de sa naissance.

Apis de l'an 15 d'Évergète Ier

Quelques protocoles moins laconiques font reconnaître au premier coup d'œil les stèles de la tombe d'Apis qui appartiennent au règne d'Évergète Ier. Une de ces stèles offre une double date ainsi formulée : « L'an 22, le 1er *Phaménot* du roi Ptolémée, fils de Ptolémée et d'Arsinoë, dieux Adelphes, qui est l'an 8 d'Apis vivant ». Cette double date fournit les points de repère suivants : 1° L'an 1er de cet Apis se place en l'an 15 d'Évergète Ier (516 Nab.); 2° l'an 1er de Philo-

1. Les protocoles de ces sept inscriptions sont les mêmes : « Du roi Ptolémée, fils de Ptolémée, vivant à toujours ».

Apis de l'an 31 de Soter II

Je terminerai la première partie de ce mémoire avec ce dernier Apis. La stèle qui me l'indique (n° 3349) porte le protocole suivant : « L'an 31, le 8 *Payni* des souverains vivants à toujours, qui est l'an 11 d'Apis vivant. » Toutes nos années 31 sont occupées par des Apis dont la vie donnerait un chiffre tout différent : la date appartient nécessairement à Soter II, en l'an 662 de Nabonassar. A cette époque, Soter II était revenu en Égypte, après l'expulsion et la mort d'Alexandre. L'expression *les souverains,* au pluriel, peut étonner, puisque Soter II régnait seul et que Cléopâtre était morte depuis longtemps. Elle se rapporte, sans doute, à Bérénice III, fille de Soter II, dont le nom avait figuré dans le protocole de plusieurs dates, dès le règne d'Alexandre qui l'avait épousée. On voit que son père lui avait conservé le rang royal. En effet, on sait qu'elle régna seule pendant quelques mois, après la mort de Soter II, et avant d'épouser Alexandre II, qui la fit tuer au bout de quelques jours. L'Apis qui comptait sa 11e année en 662 (Nab.) était né en 652 et après le 29 *Pachons,* car les dates du précédent Apis vont jusque-là. Nous apprenons ainsi que l'Apis d'Alexandre et de Cléopâtre mourut dans cette même année (652, Nab.), étant alors dans sa 23e année, en sorte que cet Apis, pas plus qu'aucun de ceux que nous avons déterminés jusqu'ici, n'atteint les 25 ans qui composaient l'extrême limite de sa vie.

Avant d'aborder les autres Apis de la période des Lagides, pour lesquels je serai obligé de pénétrer dans l'étude intime des textes entiers de nos stèles démotiques, je résumerai les points que nous avons acquis, dans le tableau suivant :

32 du roi Ptolémée, fils de Ptolémée, dieu *lek*[1]..... vivant à toujours, qui est l'an 3 d'Apis. » C'est sur le 2 du chiffre 32 qu'il peut rester quelque doute; en tout cas, ce ne peut être qu'un deux [2] ou un quatre imparfait. Je lis *trente-deux,* ce qui met l'an premier d'Apis en l'an 30 de Philadelphe. La seconde stèle (n° 3365) commence par la même formule. On y lit très distinctement l'*an 33 du roi,* mais l'année d'Apis est presque complètement effacée, ce sera l'an 4, si j'ai bien lu la première double date. Les traces du chiffre ne s'opposent pas à cette lecture; elles ne se comprendraient pas aussi bien s'il fallait lire le chiffre *deux,* ce qui me confirme dans cette lecture *trente-deux* pour la date d'année de la stèle précédente.

Cet Apis précède immédiatement l'Apis d'Évergète Ier, et je propose d'établir ainsi sa chronologie :

1° Il sera né l'an 30 de Philadelphe (493, Nab.).

2° Il aura compté sa dixième année en l'an 1er d'Évergète Ier.

3° Il sera mort en l'an 15 d'Évergète Ier, ayant un peu plus de 23 ans et avant l'installation de l'Apis de cet an 15.

Nous devons encore conclure de ces données qu'il y eut un premier Apis sous Philadelphe avant celui-ci, l'espace de trente années dépassant la durée assignée à la vie d'Apis.

1. C'est ainsi que je lis la première partie de ce surnom . Le signe), qui indique les qualificatifs, comme dans le surnom d'Épiphane, se supprime à volonté : je pense donc qu'on ne le prononçait pas, mais je ne connais pas le mot qui termine le surnom. — Ce nom se lit *nt-lek-seba* ou = et s'écrit aussi . Voir le décret de Rosette dans ma *Chrestomathie démotique,* p. 23, 24, 28 et 29. L'expression *nt-lek-seba,* « qui écarte l'impie », sert dans la Basse Égypte à rendre le grec Σώτηρ, tandis que dans les documents démotiques de la Haute Égypte on se sert des mots *nt-nohem* « qui sauve ». — E. R.

2. Accompagné de son signe ordinal , *sic :* .

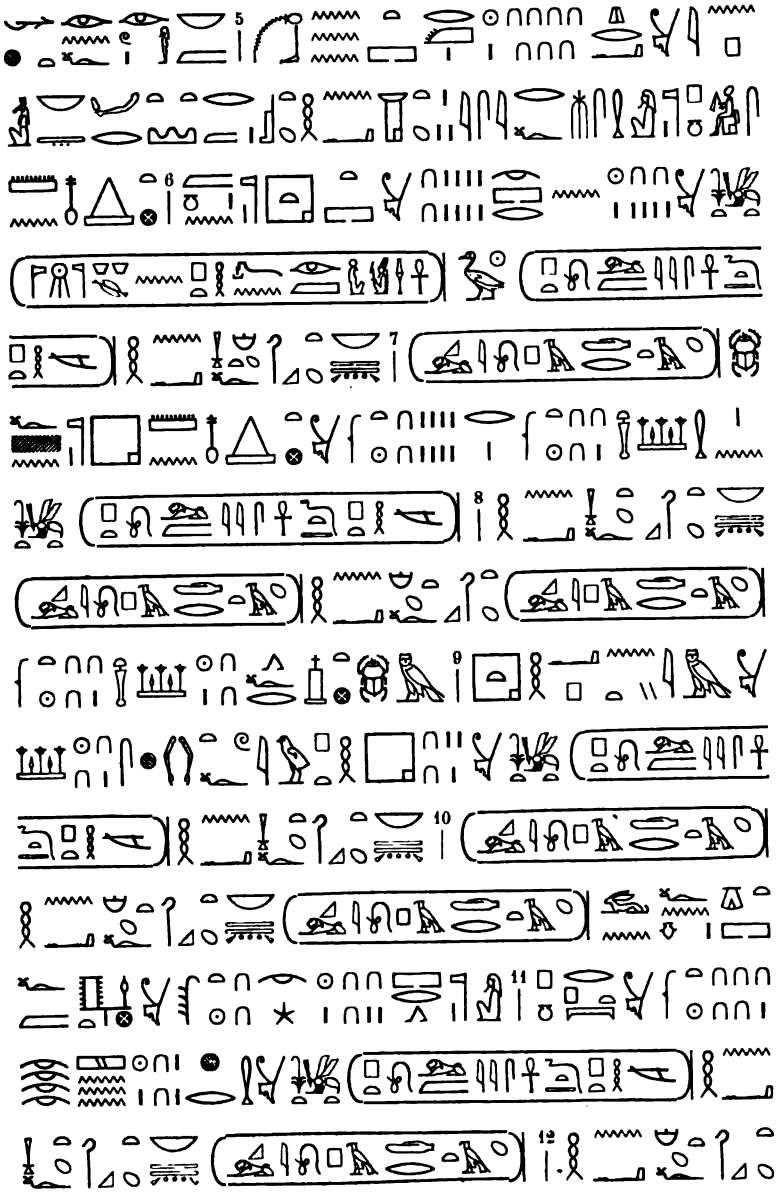

?	Un premier Apis sous Philadelphe.	
493	Apis né le ?	l'an 30 de Philadelphe.
516	Apis mort le ? Apis né le ?	l'an 15 d'Évergète Ier.
?	Apis mort le ?	l'an ? de Philopator.
	Lacune de deux Apis.	
584	Apis mort le 6 *Phaméno*t, Apis né après le 6 *Phaméno*t,	l'an 17 de Philométor.
606	Apis mort avant le 24 *Toby*, Apis né le 24 *Toby*,	l'an 28 d'Évergète II.
629	Apis mort le 22 *Mésori*, Apis né après le 22 *Mésori*,	l'an 51 d'Évergète II.
652	Apis mort après le 29 *Pachons*, Apis né après le 29 *Pachons*,	l'an 21 de Cléopâtre, qui est l'an 18 de Ptolémée-Alexandre.
?	Apis mort le ?	l'an ? de Dionysos.

APPENDICE

Stèle de l'Apis enseveli l'an 52 de Ptolémée Évergète II

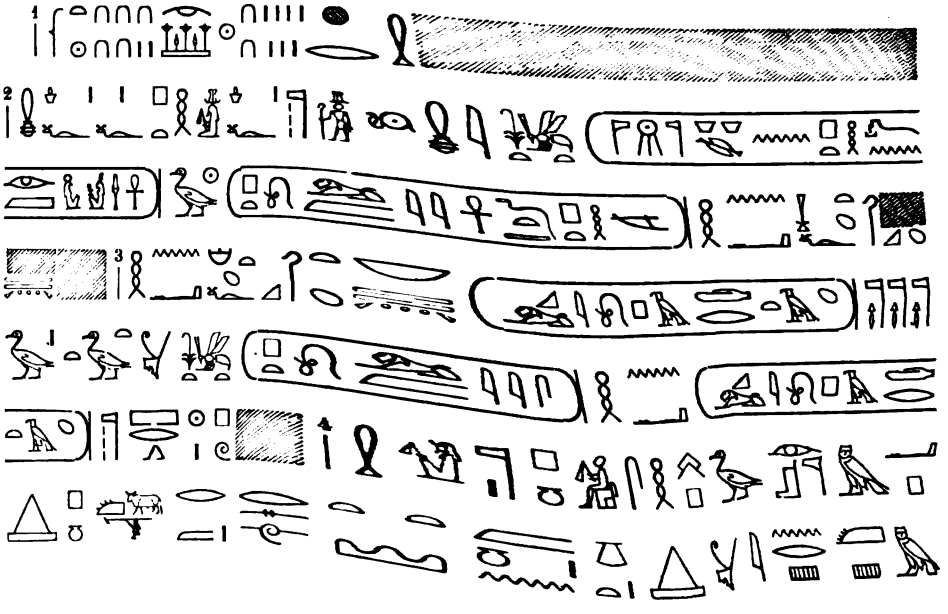

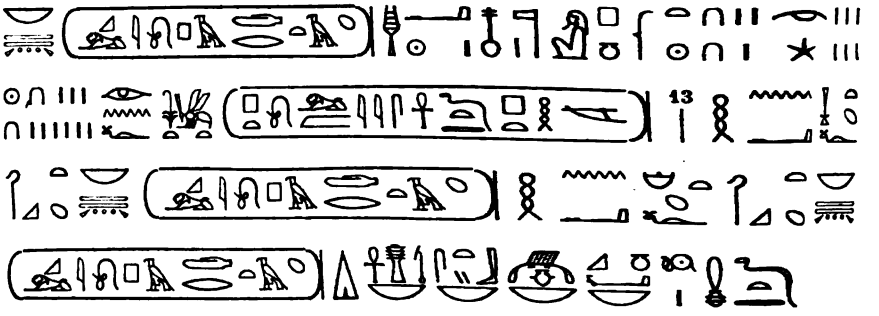
13

RAPPORT

SUR LA

ÉORGANISATION DES SALLES ÉGYPTIENNES

DU MUSÉE DU LOUVRE[1]

---

e Directeur général des Musées vient de faire rouvrir
alles égyptiennes du Musée du Louvre, qui étaient fer-
s depuis deux mois pour les travaux de classement. Tout
onservant l'ordre général établi par Champollion, les
uments ont subi un remaniement complet, nécessité
ent les augmentations notables de cette division des
ques.

galerie égyptienne du Louvre, outre divers dons et
isitions partiels, a reçu le cabinet entier de Clot-Bey,
longtemps attiré au Caire la curiosité des voyageurs.
osition élevée qu'occupait ce personnage lui avait per-
de recueillir au passage les objets les plus beaux, ame-
u jour par les recherches journalières des Fellahs. La
des dieux a été particulièrement enrichie par les beaux
es de Clot-Bey, qui ont peu de rivaux dans les autres

e rapport, adressé au Ministère d'État par E. de Rougé, fut im-
d'abord au *Moniteur universel*, puis reproduit dans l'*Athénæum*
is, 1853, t. II, p. 686-687. Point de tirage à part. — G. M.

collections. Les hampes d'enseigne ou bouts de bâtons sacrés, en bronze, et les sistres de bronze et de faïence bleue, forment deux séries entièrement nouvelles. On remarquera aussi les figurines de divinités, en porcelaine bleue, provenant de la même collection; plusieurs d'entre elles peuvent passer pour les chefs-d'œuvre d'une fabrication où les Égyptiens ont excellé. Les nouvelles montres octogones, placées au milieu de la salle, réunissent, outre mille scarabées à sujets religieux classés méthodiquement, une grande variété d'emblèmes et d'amulettes en toutes sortes de matières. La collection des figurines d'animaux offre maintenant une quantité de petits chefs-d'œuvre, où la petitesse des proportions n'exclut pas la grandeur du style.

La salle funéraire a reçu plusieurs boîtes de momies d'un beau style, et de belles figurines funéraires en albâtre, en schiste vert, en faïence de diverses couleurs.

La salle civile s'est enrichie d'une collection d'étoffes variées, réunies également par Clot-Bey. Les tissus de laine pourpre et jaune, les étoffes légères et transparentes, diverses broderies et des galons de bon goût attestent l'état florissant des manufactures égyptiennes. Les montres nouvelles sont remplies de beaux objets de toilette, sculptés en bois et en ivoire, de bagues, de colliers et d'autres ornements, qui font voir avec quel art admirable les Égyptiens travaillaient également le verre et la faïence. On remarque aussi dans cette salle, parmi les nouvelles acquisitions, une boîte à jeux du temps du grand Ramsès, monument unique en son genre, une collection de vases et coupes en pierre dure, et surtout une portion de Rhyton, en porcelaine bleue, qui représente un lion, la geule ouverte, tenant un bouquetin entre ses pattes. On reconnaît facilement le goût assyrien dans ce beau morceau. En effet, pendant que l'on trouvait dans les fouilles de Ninive des coupes de bronze et des ivoires décorés de sujets égyptiens, l'Égypte fournissait à la science la contre-partie de ce fait si curieux.

péum sera bientôt terminée, et M. Mariette s'empressera de communiquer au public tous les résultats de ses pénibles travaux. Le gouvernement lui a déjà donné un témoignage de sa satisfaction en lui donnant la croix de la Légion d'honneur.

---

se faire dès aujourd'hui une idée de l'importance de ce présent au point de vue de l'art et de la science.

Cet envoi réunit des spécimens de divers âges de l'art égyptien. Plusieurs statuettes remontent à la première époque, c'est-à-dire à la quatrième ou cinquième dynastie, contemporaine des pyramides de Gizeh. Aucun musée ne possède peut-être d'aussi beaux échantillons de la sculpture de ces temps si reculés. On y remarque une recherche de l'expression musculaire et une étude anatomique des membres que l'on ne retrouve plus, même dans les plus beaux monuments de la grande école thébaine, sous la XVIIIe dynastie. La statue d'Apis, trouvée en place dans sa chapelle, appartient au contraire au style égyptien des derniers temps; les formes sont belles, quoique un peu molles et trop arrondies. Elle est taillée dans un beau calcaire, bien homogène; les taches sacrées peintes sont en noir, mais la couleur n'a pas tenu sur la tête, plus exposée sans doute à l'action des vents chargés de sable. Un sphinx et trois beaux lions appartiennent à la dernière école des arts pharaoniques, qui se distingue par la finesse des détails; ils ressemblent exactement aux célèbres lions du Musée du Vatican, qui ont été sculptés sous Nectanébo. On doit citer parmi les bas-reliefs celui qui porte le nom du roi *Menkéhor*, de la Ve dynastie, et qui se distingue par sa finesse non moins que par son intérêt historique.

Les inscriptions forment la principale richesse de cette collection; elles contiennent presque toutes un acte d'hommage adressé au dieu Apis, qui n'était autre chose qu'une personnification d'Osiris, revivant sans cesse sous la forme d'un taureau. Les plus précieuses pour nous sont des épitaphes officielles, sculptées au moment des funérailles d'un Apis. Elles rappellent la date de la naissance du taureau sacré, celle de sa mort, et la longueur exacte de sa vie. On voit au premier coup d'œil de quel secours seront ces inscriptions pour l'histoire et la chronologie. L'exploration du Séra-

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Mémoire sur l'inscription du tombeau d'Ahmès, chef des nautoniers 1-202

Lettre à M. A. Leleux, éditeur de la *Revue archéologique*, à propos de deux articles de M. Champollion-Figeac 203-212

Rapport adressé à M. le Directeur général des Musées nationaux, sur l'exploration scientifique des principales collections égyptiennes renfermées dans les divers Musées publics de l'Europe 213-246

Mémoire sur la Statuette naophore du Musée grégorien au Vatican 247-279

Lettre de M. le vicomte E. de Rougé à M. F. Lajard, sur la stèle A 433 du Musée du Louvre 281-289

Texte du document astronomique et astrologique découvert par Champollion à Thèbes, dans les tombeaux des rois égyptiens Ramsès VI et Ramsès IX 291-301

Notice sur un manuscrit égyptien en écriture hiératique, écrit sous le règne de Merienphthah, fils du grand Ramsès, vers le XVe siècle avant l'ère chrétienne.... 303-319

Mémoire sur quelques phénomènes célestes rapportés sur les monuments égyptiens, avec leur date de jour dans l'année vague 321-369

ERNEST LEROUX, EDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

BIBLIOTHÈQUE ÉGYPTOLOGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

G. MASPERO
Membre de l'Institut

SÉRIE ÉTRANGÈRE

THE LIFE-WORK OF SIR PETER LE PAGE RENOUF. SERIES I: **Egyptological and philological Essays**. Edited by G. MASPERO, HARRY RYLANDS and ED. NAVILLE. Volumes I, II, III. Grand in-8°, avec figures et planches. Chaque ..... 30 fr.

— Volume IV. **The Book of the Dead**. In-8°, avec planches. 30 fr.

ŒUVRES ÉGYPTOLOGIQUES DE WILLIAM N. GROFF. *Œuvres françaises*. In-8° .....

— *Œuvres anglaises*. (En préparation.)

Pages

Études sur l'Archéologie égyptienne..... 371–410

Sur l'histoire des Apis et sur les principaux papyrus de la collection Sallier au Musée britannique 411–414

Mémoire sur quelques inscriptions trouvées dans la sépulture des Apis 415–456

Rapport sur la réorganisation des salles égyptiennes du Musée du Louvre..... 457–461

CHALON-SUR-SAÔNE, IMP. FRANÇAISE ET ORIENTALE E. BERTRAND.

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

BIBLIOTHÈQUE ÉGYPTOLOGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

G. MASPERO
Membre de l'Institut

SÉRIE ÉTRANGÈRE

THE LIFE-WORK OF SIR PETER LE PAGE RENOUF. **Egyptological and philological Essays.** Edited by HARRY RYLANDS and ED. NAVILLE. Volumes I, II, III. avec figures et planches. Chaque .....
— Volume IV. **The Book of the Dead.** In-8°, avec planc
ŒUVRES ÉGYPTOLOGIQUES DE WILLIAM N. GROF
françaises. In-8° .....
— *Œuvres anglaises.* (En préparation.)

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

BIBLIOTHÈQUE ÉGYPTOLOGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE **G. MASPERO**

TOMES I. II. — **G. Maspero**. ÉTUDES DE MYTHOLOGIE ET D'ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNES. Deux volumes in-8°, figures. Chaque..... 12 fr.

TOME III. — **Marquis de Rochemonteix**. ŒUVRES DIVERSES. In-8°, avec planches..... 15 fr.

TOME IV. — **Th. Devéria**. MÉMOIRES ET FRAGMENTS. — Première partie. In-8°, avec portrait, dessins, planches en couleur et en phototypie..... 20 fr.

TOME V. — Deuxième partie. In-8°, figures et planches..... 16 fr.

TOME VI. — **P. Jollois**. JOURNAL D'UN INGÉNIEUR ATTACHÉ A L'EXPÉDITION D'ÉGYPTE, 1798-1802. Notes de voyage et d'archéologie. Avec des fragments tirés des journaux de Fourier, Jomard, Delille, Saint-Genis, Descostils, Balzac et Coraboeuf. Publié par P. Lefèvre-Pontalis. In-8°, avec 2 portraits..... 7 fr. 50

TOMES VII et VIII. — **G. Maspero**. ÉTUDES DE MYTHOLOGIE ET D'ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNES. 2 vol. in-8°, fig. Chaq. 15 fr.

TOMES IX, X, XI, XII. — **F. Chabas**. ŒUVRES DIVERSES. Tomes I, II, III, IV. In-8°, figures et planches. Chaque vol... 15 fr.

TOMES XIII et XIV. *(En préparation.)*

TOME XV. — **Aug. Baillet**. ŒUVRES DIVERSES. Tome I. Publié par A. et J. BAILLET. In-8°, avec une planche..... 15 fr.

TOME XVI. — Tome II, 1er fasc. In-8°, avec cinq planches..... 10 fr.

TOME XVII. — **Ph.-J. de Horrack**. ŒUVRES DIVERSES. In-8°, avec portrait et planches..... 15 fr.

TOME XVIII. — **A. Mariette-Pacha**. ŒUVRES DIVERSES. Tome I. In-8°, figures et planches..... 20 fr.

TOMES XIX et XX. — **A. Mariette-Pacha**. ŒUVRES DIVERSES. Tomes II et III. In-8°, figures et planches. *(En préparation.)*

TOMES XXI, XXII. — **Vicomte E. de Rougé**. ŒUVRES DIVERSES. Tomes I, II. In-8°, avec planches..... 20 fr.

TOME XXIII. — **Vicomte E. de Rougé**. ŒUVRES DIVERSES. Tome III. In-8°. *(Sous presse.)*

TOMES XXIII-XXVIII. — **Vicomte E. de Rougé**. ŒUVRES DIVERSES. Tomes IV-VIII. *(En préparation.)*

CHALON-SUR-SAÔNE, IMP. FRANÇAISE ET ORIENTALE DE E. BERTRAND